Pane gavola

LEÇONS
CATHOLIQVES
SVR LES DOCTRINES
DE L'EGLISE.

DIVISEES EN TROIS PARTIES.

1 La premiere, apreste les armes, pour combatre les heretiques.
2 La seconde, pour les endommager.
3 La tierce, pour se defendre contre iceux.

Prononcees à Thurin l'an 1582. par commandement & en presence de Charles Emanuel, Duc de Sauoye & Prince de Piedmont &c.

Par F. François Panigarole Milanois, de l'ordre de l'Obseruance.

Traduictes de l'Italien en François, par G.C.T.



A LYON,
Par Iean Stratius, à la Bible d'or.
M. D. LXXXIII.
Auec priuilege du Roy pour dix ans.



A MONSEIGNEVR LE REVERENDISSIME, PIERRE GONDY,

Eueſque de Paris, Conſeiller du Roy en ſon Conſeil priué, &c. S.

MONSEIGNEVR, entre tous ceux q̃ ont le mieux combatu les hereſies du iourd'huy, pour le ſouſtien de la foy Catholique, il eſt certain que ce treſexcellent, docte & ſubtil Docteur, François Panigarole Milanois, facilement & du conſentement de pluſieurs ſçauans, obtient le premier lieu; ſelon que nous pouuons iuger par ces dixhuict belles & treſprofitables leçons ou ſermons, eſquels il a ſi bien remparé les boulleuers & Forts de l'Egliſe Catholique

noſtre mere, eſpouſe de noſtre Sauueur Ieſus Chriſt, reclos les breches, remis ſus les ruines, faict citadelles, prouiſion d'armes & munitions, que combien que de ſoy meſme ce Fort ſuiect à eſtre ſouuent aſſailly par les heretiques, ſoit inuincible, là où au parauant les ennemis d'iceluy y laiſſoient deux ramparts & murailles, quelques traces & marques de leur inhumanité & hoſtilité, par quelque petite demolition, occiſiō d'hommes, belles parolles pour gangner les ſoldats Chreſtiēs de leur coſté, à fin d'oppugner ce Fort tant inexpugnable, ils n'ont maintenant aucun moyen de l'endommager tant ſoit peu: ils ſont contrains d'eux en tenir loin, & n'en peuuent maintenant aprocher, pour luy faire violence qu'ils ne ſoient incontinent rembarrez à leur treſgrande confuſion & hōte: au moyē dequoy il ne faut pas douter que ce braue chāpion Panigarole ne merite treſgrande louange, comme celuy lequel s'eſt porté ſi vaillamment contre les ennemis de l'Egliſe de Dieu, que non ſeulement il les a contrains de reculer, mais auſſi
les

les a mis en route. Comment cela? de quelles armes tant fortes s'est il serui contre vne si grande multitude d'ennemis? par quel moyen est il paruenu à ses desseins? vous le sçauez, Monseigneur: vous n'estes ignorant que tels guerriers que luy se seruent d'armes ausquelles ny la force du bras, ny le fer, ny l'acier, ny la lance, ny le canon; ne peuuent resister: qui sont les armes de l'escriture saincte, les escrits des S. Peres, le S. siege Apostolique, Canons & conciles. Mais à fin que les François, tant ceux qui tiennent le party contraire, ou l'ont tenu, que ceux qui se sont tousiours arrestez au giron de l'eglise de Dieu, les voyent, touchent & remarquent, i'ay bien voulu traduire ce liure, où le suiect d'vne tant iuste & Chrestienne guerre, contre les aduersaires de l'eglise Catholique est amplement deduict, à fin que les ennemis simples & ignorans soyent asseurez de quel costé ils doiuent tourner, pour leur salut, & que les autres reduicts remercient Dieu d'auoir recogneu leur rebellion, & de s'estre rengez souz

l'enseigne des eleuz, & que les Catholiques constans ayēt tousiours de plus en plus occasion de se tenir fermes, & ne craindre tous les plus furieux assautz de leurs ennemis. Et comme ce tresçauāt Panigarole est à mō aduis, vn des plus excellents qui ayent traité de cete matiere, pensant aussi à quel Prelat François des plus excellens ie deuois dedier cete mienne traduction, vostre illustre nom m'est incontinent tombé en la pensee, & ay pensé qu'estans ces escrits, veu leur fondemens tant fermes, d'eux mesmes assez autorisez, ils le seroyent encores plus, souz la sauuegarde de vostre excellence, laquelle ie suplie excuser mon imperfection, si ie n'ay d'auanture, correspondu par tout, aux escritz & à vn tāt beau stile que celuy de Panigarole, lequel par vostre moyen se rendra familier à la France, laquelle outre ce qu'elle vous a en si grand honneur & reuerence, vous en sçaura gré, de maniere que par vostre faueur ayant obtenu vn si grand thresor, elle priera Dieu pour vostre prosperité & santé: & quant à

moy

moy ſi i'en ay quelque peu de louan-ge, ie ſçay qu'elle me redondera de voſtre excellence, à laquelle ie deſire les ans de Neſtor, pour le proffit de l'Egliſe de Dieu, & de ceux qui ſont ſouz voſtre charge. De Lyon ce dernier iour de May, 1583.

Voſtre treshumble & tresaffe-ctionné ſeruiteur, G.C.T.





ADVERTISSEMENT DV LIBRAIRE AV LECTEVR.

IE vous presente icy, amy Lecteur, ces Leçons, ou à mieux dire, les Sermons qui ont esté prononcez en la presence de l'Altesse du Duc de Sauoye &c. par le renommé & eloquent champion, François Panigarole Milanois, que i'ay faict traduire d'Italien en François, pour la necessité & vtilité publicque, à l'edification & manutention de l'Eglise Catholique, Apostolique & Romaine. Quant aux fautes (s'il y en a qui soyent passees, & ayent esté commises en cete premiere impressiō) vous les excuserez, d'autāt que c'est vne chose presque impossible qui n'aduiēne, & que c'est aussi vn point dont aucun autheur ny imprimeur à peine puisse estre exempt. Parquoy i'espere que ceux qui auront practiqué l'art d'imprimerie seront si gracieux qu'ils nous sauront gré que ce necessaire thresor ne soit ensepueli, mais mis en public.

Vsez

Vsez donques cependant de ce thresor, & excusez si nostre labeur ne satisfaict totalement à vostre desir, prenant en gré la bonne affection que nous auons de faire choses qui puissent tourner à l'honneur de Dieu & de vostre & nostre salut.

A Dieu.



TABLE DES AVTHEVRS alleguez en ces leçons.

Euſebius Cæſarienſis.
Eucherius.
Eutichianus Papa.

F

Fabianus Papa.

G

Gabriel Biel.
Gaius.
Gelaſius Papa.
Gloſſa Ordinaria.
Gratianus Papa.
Gregorius Nazianzenus.
Gregorius Nyſſenus.
Gregorius Papa.

H

Hieronymus.
Hilarius.
Hiſtoria Tripertita.

I

Ignatius.
Innocentius Papa.
Io. Chryſoſtomus
Iræneus.
Iſidorus.
Iuſtinus.

L

Laurentius Valla.
Leo Papa.
Leontius.
Ludouicus Viues.

M

Marcellus Papa.

N

Nicephorus.

O

Oecumenius.
Optatus Mileuitanus.
Origenes.

P

Papias.
Platina.
Pontianus Papa.

R

Ruffenſis.
Ruffinus.
Rupertus Abbas.

S

Scotus.
Seneca.
Socrates.
Sozomenius.
Suidas.

T

Theophilactus.
Theleſphorus Papa.
Tertullianus.
Thomas.

V

Vincentius Lyrinenſis.

X

Xenophon.

Z

Zephirinus Papa.

TABLE

TABLE DES LIEVX DE la S. Escripture, non seulement alleguez, mais aussi exposez.

Dei

TABLE

SOMMAIRES DES XVIII.
Leçons, diuisées en trois parties.

En la premiere, ſe monſtre la verité & l'authorité de l'Egliſe Romaine, de l'Eſcriture ſaincte, des traditions, des Conciles, & des Papes.

En la ſeconde, auec ce fondement, eſt enſeigné combien eſt fauſe la doctrine de Iean Caluin, où il parle de l'homme, commençant depuis ſa naiſſance iuſques à la mort d'iceluy.

En la troiſieme, ſont defenduz les Catholiques, contre les iniuſtes calomnies: que leur impoſe Caluin, principalement les appellant en tant de lieux & paſſaiges, idolatres.

TABLE



LA PREMIERE PARTIE DES LECONS, SVR LES DOCTRINES & enſeignemens de l'Egliſe.

LECON PREMIERE.

En laquelle eſt monſtré, que la vraye egliſe, ſeule & vnique, eſt la congregation des fideles, non des iuſtes, ou des predeſtinez : qu'elle ne peut iamais eſtre, ne ſe faire inuiſible : & que pour la cognoiſtre, la pureté de la doctrine, & la vraye adminiſtration des ſacremens ne ſont pas ſignes ſuffiſans.

Contre Caluin au 4. de ſon inſtitution chap. 1. ſection 9. & au chap. 4. ſection 10. & en l'epiſtre dedicatoire du meſme liure,

AV ROY DE FRANCE.



LEVST à Dieu (Sereniſſime Seigneur, & vous mes bien aymez auditeurs) qu'en tous temps & en tous lieux, la charge que ie veux faire en cete leçon & quelques autres fuſt entierement vaine & ne ſeruiſt de rien à tous predicateurs ; ou au moins (pour

ne demander tant de chose) ie desirerois n'auoir que faire de l'exercer en cete ville de Turin, & qu'elle ne se trouuast pour toute raison necessaire à plusieurs de ceux qui m'escoutent. Dieu, à qui rien n'est caché, sçait combien plus volontiers ie m'employerois à enter la deuotion, qu'à planter la foy; & combien i'aimerois mieux me seruir de ceste chaire pour enseigner à faire, que pour enseigner à croire. Mais, miserables que nous sommes! puis que par nos pechez nous sommes parue nuz à ces malheureux tẽps, esquels l'audace, pour ne dire la temerité de plusieurs, a tellement troublé toute bõne operation, que reuoquant en doute toute creãce Catholique, elle s'est estẽdue à quereler l'Eglise Romaine, accuser la doctrine Apostolique, calomnier le vicaire de Iesus Christ; &, s'il faut ainsi parler, prouoquer Iesus Christ mesmes, & l'appeller en iugement: que puis-ie, ou que doi-ie faire autre chose mesãmes, qu'apres m'estre plainct des autres, & apres la compassion de moymesme, me tourner finalement à la defense de tãt iuste cause, & pour icelle employer les paroles, pour laquelle ie desire (& Dieu m'en soit tesmoin) espandre mõ sang & exposer ma vie? Et est biẽ raisonnable, que si ceste miẽne voix, & ceste langue a receu de Iesus Christ quelque valeur & energie telle qu'elle soit, pour, s'opposant, pouuoir defendre autruy, qu'aujourd'huy elle cõmance à defendre celuy, duquel elle a receu la force de defendre les autres:

Miseres de nostre temps.

tres:& que si, moyennant la doctrine Catholique ie persuaday onques aucun à bien faire, auiourd'huy auec ce bon œuure de la predication ie tasche & m'eforce de confirmer plusieurs en la doctrine Cátholique. Et bien que ceste doctrine Catholique, mes auditeurs, ait (Dieu merci) esté conseruee assez saine & entiere en cete ville entre vous habitans & natifs d'icelle: si est ce chose indubitable, qu'à cause de voisinage, & commerce que vous auez trop plus que ie ne voudrois auec les prouinces infectes, passant parmy eux, il n'y a maniere d'iniures que vous ne leur oyez proferer cõntre icelle, sorte de vices qu'ils ne luy obiectent, ni nom aucun tant outrageux, & infame, dont vous ne l'entendiez miserablement deschirer: outre ce, que la grandeur de ces princes & de ceste court porte, qu'assez grand nombre d'estrangers arriuent & habiteut entre vous, voire mesmes se trouuent maintenant en ceste mesme eglise, à m'ouir. Plusieurs desquels sont meuz de bon zele, & de droitte intẽtion, ainsi que ie croy, mais autrefois ont esté deceuz (ô meschanceté!) par hommes pleins de maltalent contre la vraye eglise Romaine, brussans du desir de nouueautez, qui n'ont repos qu'en tumulte, & qui pour leurs particuliers interests se soucient peu du salut des ames de plusieurs, ains en pourchassent la perdition: de maniere que, tant pour fortifier les Catholiques, que pour raddresser les deuoyez

Façon de faire des heretiques.

Necessité de cest œuure.

&abusez, si en lieu du monde il est vtile, certainement il est necessaire en cet endroit que ie change le persuader au defendre, les conseils en l'aduocacer, & les louanges en apologies. Et bien, ô pauures abusez, qu'entre plusieurs ruses de noz aduersaires, ie sçache bien aussi que non contens d'auoir proceddé par inuectiues, ils ont d'abondant pourchassé, par toute sorte de calomnie, de rendre suspects, les defenseurs de nostre cause & pour vous maintenir en leurs abus & erreur, tasché de nous charger de reproches, & nous oster tout credit, à nous di-ie, qui vous retirons de l'abuz, & redressons, si ne perdons nous courage, pourtant, & ne nous soucions point de cela: car quant à nous, vous deuez sçauoir que nous sommes disciples de celuy, qui establit la grandeur és iniures. Et ne nous chaut pas beaucoup, que par calomnies nostre renommee nous soit tollue, & que par tumulte ce peu de biens dont nous viuons nous soit par eux raui: ains, pourueu que nous vous seruions, nous sommes prests (ainsi qu'auons ia fait en tant de lieux) de presenter hardiment noz poitrines nues, & noz cols pour saouler leurs glaiues & leur rage: & quant à vous, ie vous tiens de iugement tel, que de la part où vous verrez croistre les iniures, vous croirez que les raisons defaillent: & que lors qu'il nous nomment ores seducteurs & hypocrites, ores superbes, & auares, ores inutiles & paresseux, tant s'en faut que vous

Prescheurs Catholiques calõniez.

Où iniures abondent y a faute de raison.

vous vous laiſſiez tranſporter à haine, enuie ou meſpris de nous, que reſeruans la pureté du cœur à entendre la raiſon de la cauſe, & non les mœurs du defenſeur, vous ſerez pluſtoſt ſcandaliſez de celuy qui iniurie,& louerez celuy qui prouue, & duquel le dire fait foy. En vn ſeul poinct vous trouuerez qu'ils ont dit vray;que nous ſommes groſſiers,barbares & non eloquens, & que nos diſcours ſont ſans art:mais cela peut auenir, par ce que la verité n'a beſoin d'art: ou s'il eſt ainſi que nous ne ſachions parler elegamment, il nous ſuffit de dire vray, ſans ornement d'exorde, preface ny autre parade.De ma part i'entre de plein ſault à la defenſe de la cauſe;en laquelle par quelques leçons ie pretens vous monſtrer clerement & en toute briefueté,que toutes les oppoſitions de nos aduerſaires contre nous, ſont tres-fauſſes, & qu'il n'y a doctrine aucune plus vraye,ne mieux fondee, que celle,qui, de droit fil deriuee & deſcendue des apoſtres meſmes,vous eſt auiourd'huy annoncee par nous preſcheurs Catholiques, & Romains.

Preſcheurs Catholiques n'affectent l'eloquence.

Intention de l'œuure.

Vn cas y a en premier lieu, qui me donne grand confort, c'eſt, que bien que d'entree il puiſſe facilement paroiſtre, qu'à cauſe de la multitude des obiections de nos aduerſaires, ceſte noſtre defence doiue eſtre treſ-longue & preſque infinie: i'ay toutesfois vn poinct en memoire, auquel tous les autres ſe rapportent, & ſont comprins & lequel prouué (ce

Tout different auec heretiques se reduit à vn seul chef.

qui se fera aisement) vous mesmes confesserez qu'en luy seul le tout sera prouué. Entendez doncques, que tous les differens qui sont entre les Caluinistes & nous: que di-ie? mais tous les differens, qui ont esté, sont, & seront iamais en matiere de foy, ramenent tous à cecy, de trouuer quelle est la vraye Eglise; car estant la vraye Eglise seule & vnique, comme tous l'accordent, & estant colomne de verité, & ne pouuant errer: incontinent que i'ay trouué la vraye Eglise, ie suis hors de doute. Est il question de l'inuocation des saincts? ie verray ce que l'Eglise en tient: des suffrages des morts, ie verray si l'Eglise en vse: & feray ainsi de tout doute, & de toute controuerse. Pourtant arrestons cete controuerse & trouuons la vraye eglise, & puis, que la mer enrage, que le ciel tempeste, que les ondes battét, que les vents assaillent nostre nauire, elle sera en seureté, & hors tout danger. Que l'eglise soit vnique, il est tres-certain, & sans controuerse. *Vna est sponsa mea, vna est colomba mea,* dit le Cantique. *Sacramentum hoc magnum in Christo & in Ecclesia,* non en Iesus Christ, & *in Ecclesiis*, car l'Eglise est vnique. *Eripe de manu can[is]*, il n'a pas dit *multas meas*, mais, *vnicam meam*, car l'Eglise est vnique. *Neque autem dicat aliquis, ego sum Pauli, ego sum Cephæ*, car l'Eglise est vnique, *Sine offensione estote Ecclesiæ, non Ecclesiis* car l'Eglise est vnique. *In domo vna comedetur, non in domibus multis*, car l'Eglise est vnique. Hors ceste seule Eglise de Iesus Christ, nul se peut

Le tout gist a sçauoir quelle est la vraye Eglise.

La vraye Eglise est vnique.

Cant. 6. *Eph. 5.* *Psal. 21.* *1. Cor. 1.* *1. Cor. 10* *Exod. 12.*

Vne seule Eglise nous saune.

peut dire Chreſtien, comme le dit S. Auguſtin au 16.chap.du traité De l'vnité de l'Egliſe, en ces termes. *Quiſquis ille eſt,& qualiſcunque ille eſt,Chriſtianus nõ eſt,qui in EccleſiaChriſti nõ eſt.* Et ceſte ſeule eſt celle en laquelle eſt neceſſaire que celuy ſoit membre, qui veut auoir Ieſus Chriſt pour chef, ſelon le meſme docteur au lieu preallegué. *Habere caput Chriſtum nemo poterit,niſi qui in eius corpore fuerit,quod eſt Eccleſia.* Ceſte cy eſt celle que celuy doit auoir pour mere,qui veut auoir Dieu pour pere:car *Non habebit Deum patrem, qui Eccleſiam noluerit habere matrem*, eſcrit S. Ciprian: En ceſte cy ſeule eſt poſſible de trouuer ſalut & vie: car qui n'eſt en la maiſon de Raab eſt occis: Qui n'entre chez Simon, ne reçoit gueriſon: Qui n'eſt en la nacelle de S. Pierre ſe perd & fait naufrage. Or eſt ce choſe treſ-certaine que l'Egliſe eſt vnique:laquelle trouuee, il eſt neceſſaire que toutes les autres qui ſe diſent Egliſes, ſoyent notees de faux,& conuaincues pour conuenticules de ſeditieux,eſcoles d'erreurs,entretenemés d'hereſies,loges de Baal, nourrices des vices, receptacles d'immondices, moſquees, lieux de franchiſe, & d'infamie:c'eſt vne choſe aſſeuree.Mais de tant qui ſe diſent Egliſes de Ieſus Chriſt, la dificulté eſt de trouuer quelle eſt la vraye Egliſe de Ieſus Chriſt.Quant à moy, i'eſtime qu'il y faut auoir triple eſgard, en premier lieu que c'eſt à dire, & quelle choſe eſt l'Egliſe de Ieſus Chriſt: apres, voir ſi l'Egliſe de Ieſus Chriſt

Auguſt.

Cipr. Simp. Prelat.

Ioſ.6.

Luc 4.

Mat 8.

Sectes d'heretiques.

Choſes requiſes pour trouuer la vraye Egliſe.

peut eſtre inuiſible, & tellement cachee, qu'elle ne puiſſe eſtre diſcernee: en fin, puis qu'il faut comme nous monſtrerons, que l'Egliſe de Ieſus Chriſt ſoit touſiours viſible, entre pluſieurs viſibles, qui toutes s'appellent Egliſes de Ieſus Chriſt, quels ſont les vrais ſignes pour cognoiſtre la vraye d'entre les fauſſes.

Egliſe pour temples faits de main. Iud.6. Et certes nous ne prenons pas à preſent ce nom d'Egliſe pour ces temples faits de main, comme ſouuent il ſignifie, meſmes en Iudith, où il eſt dit que, *Per totam noctem intra Eccleſiam orauerunt petentes auxilium à Domino Deo Iſrael:* mais le prenans ſelon le mot Grec, pour congregation, nous diſons en premier lieu, que *Egliſe de Chriſt congregation d'hommes vnis en Chriſt.* l'Egliſe de Ieſus Chriſt ſignifie & eſt celle cógregation d'hommes vnis, aſſemblez & liez en Ieſus Chriſt. Et puis commençans à chercher quel eſt ce neud, & lien, qui doit lier ceſte multitude d'hómes en Ieſus Chriſt, pour eſtre appellee Egliſe, là eſt la difficulté & les diuerſes opinions. Entendez mes amis: l'Egliſe de Ieſus Chriſt eſt celle multitude d'hommes ayans tous vn meſme rapport en Ieſus Chriſt, & ſont tous liez par vn meſme lien, vnis & aſſemblez en Ieſus Chriſt. *Lien des vnis en Ieſus Chriſt.* Mais quel eſt ce lien, & ce rapport? Pour ceſte heure i'ameneray icy trois opinions, l'vne des Anabaptiſtes de noſtre téps, l'autre des Caluiniſtes, & la noſtre pour la derniere.

Opinion des Anabaptiſtes touchant l'Egliſe. Les Anabaptiſtes tiennent la iuſtice eſtre le lien de ceſte vnion, & que les ſeules iuſtes qui

ſont

ſont en grace, ſont de l'Egliſe de Ieſus Chriſt: & qu'auſſi toſt qu'aucun peche mortellement, ainſi qu'il perd la iuſtice, & la grace, il ſort auſſi de ceſte vnion, ne ſe pouuant plus dire de l'Egliſe de Ieſus Chriſt. Caluin enſeigne autrement à ſçauoir que la ſecrette election de Dieu eſt le lien que nous cerchons, que les predeſtinez ſeulement ſont de l'Egliſe de Ieſus Chriſt: que pour iuſte & bon que ſoit le Chreſtien, s'il eſt de ceux qui seront en fin damnez, il n'eſt pas de l'Egliſe de Ieſus Chriſt, n'eſtant predeſtiné. Et quant à nous mettās arriere & la iuſtice, & la predeſtinatiō, nous prenons pour lien de l'Egliſe la vraye foy: & diſons contre les Anabaptiſtes, que biē qu'vn perſonnage ſoit d'effect grād pecheur; & contre Caluin, qu'il doiue mourir en ſon peché & eſtre damné: pendant neantmoins, qu'il retient la vraye foy, & qu'il croit ce qu'il doit croire, il ſe peut touſiours & aſſeurement dire mēbre de la vraye Egliſe de Ieſus Chriſt: & n'y a que l'erreur en la foy qui nous puiſſe faire ceſſer d'eſtre de l'Egliſe de Ieſus Chriſt. *Opinion de Caluin.*

Nous mettons deux vnions, & deux liens en Ieſus Chriſt: prenez garde, ie vous prie mes auditeurs, combien grande clarté, & combiē grāde lumiere porte auec ſoy la verité. L'vne de ceux, qui ſont vnis en Ieſus Chriſt par iuſtice confirmee, & irreuocable; & l'autre de ceux, qui luy ſont vnis par vraye foy: & diſons celles cy eſtre ces deux congregations & Egliſes, non controuuees par Caluin depuis deux *Deux Egliſes, triomphante & militante.*

iours, mais de tout temps preschees par tous les plus graues & plus saincts auteurs depuis Iesus Christ en ça;sçauoir est, l'Eglise triomphante,& la militante,par ce qu'aucuns hommes sont ia sauuez, ia confirmez en grace, ia faits irreuocablement iustes : & ceux cy vnis à Iesus Christ auec ceste iustice irreuocable, sont l'Eglise triomphante. Et y en a d'autres non confirmez en grace, par ce qu'ordinairement ils peuuent & l'acquerir, & la perdre; non irreuocablement iustes, par ce que iournellement ils peuuent pecher, ou pechent, mais qui croyent tout ce que Chrestiennement se doit croire: Et pourtant vnis en ce lien de la vraye foy, ils sont l'Eglise seconde, qui est la militante seule & vnique icy en terre. Et ainsi naissent clerement ces tres-belles distinctions en tant de lieux alleguees par les saincts docteurs: A sçauoir que de ces deux Eglises, l'vne est toute arriuee au pays : l'autre toute en voye; l'vne toute en triomphe, l'autre toute en guerre; l'vne toute de bien-heureux, l'autre toute de voyagers; l'vne toute sans peché, l'autre toute suiette à peché; l'vne toute ferme, l'autre toute debile; l'vne toute gaye, l'autre toute haletante : bref, l'vne toute au Ciel, l'autre toute en terre. Clarté trop eslongnee, mes cheres ames, de la grande obscurité, que vous verrez tantost en vne lourde & fausse distinction de Caluin. Cependant quant à nous, nous nous tiendrós à cete opinion, que, l'Eglise de Iesus Christ en terre, est

Distinctions contre les deux Eglises.

Quelle est l'Eglise de Christ.

la mul

la multitude de ces hommes,non qui ſont iuſtes,non qui ſont predeſtinés , mais qui ſont vrais fideles. Et la verité de ceſte opinion ne ſe peut plus clerement monſtrer, que par l'oppoſition de la fauſſeté des autres.

Entre leſquelles,quant aux Anabaptiſtes, voire quant à aucuns Lutheriens, meſmes quant à Hus, & Vviclef, quant aux Circoncelliens, aux Circenſes, aux Rogatians, & aux Donatiſtes, qui tous (dit S. Auguſtin) ont eſté en ceſte opinion, & de tous ces eſgouts & cloaques a eſté remplie ceſte cruche, quelle plus grande abſurdité ſe peut entendre, que de dire qu'en l'egliſe de Ieſus Chriſt autres que les iuſtes ne peuuent ſubſiſter? C'eſt choſe certaine que Ieſus Chriſt meſmes parloit de l'egliſe, quand il l'a comparee à vn champ plein de bled, & d'iuroye enſemble: quand il l'a faite ſemblable à vne aire où enſemblement eſt le grain & paille, à vne rets pleine de bons & de mauuais poiſſons peſle meſle. L'egliſe ſans doute, eſt la vigne pleine de raiſins & de lambruſques; le parc plein d'aigneaux & de cheures, la maiſon où ſont vaſes de toute ſorte; l'eſtendart des vierges ſages & folles: & pour conclurre, elle eſt l'eſpouſe belle voirement, mais noire auſſy. *Nigra ſum ſed formoſa* : Le tout pour faire entendre aux Anabaptiſtes, que comme toutes les ſuſdites choſes demeurent indifferement enſemble iuſques à certain terme, ainſi iuſques au iour du iugement en ceſte egliſe militante entre

Anabaptiſtes refutez.

L'egliſe n'exclud les iniuſtes.

Mat.13.

Mat.31

Mat.13.

entre les vrais fideles, seront aussi meslé les iustes & iniustes, & tout est Eglise. En l'assemblee des fideles à Corinthe, au tẽps de sainct Paul, y auoit des contentions, & riotes. *Significatum est mihi, quia contentiones sunt inter vos:* Il y auoit des hommes charnels; *Adhuc enim, carnales estis,* & y auoit des vices si enormes, que mesme les gentils & infideles en eussent eu horreur; *Auditur inter vos talis fornicatio, qualis nec inter gentes:* iniures & trõperies: *Vos iniuriam facitis & fraudatis:* l'on parloit aussi cõtre S. Paul mesmes, *Nónne sum Apostolus, &c.* Bref, les pechez y regnoyent à miliers. Si donques, selon vostre opinion, ô Anabaptistes, où est le peché, là n'est l'eglise, n'estoit ce pas erreur d'appeller Eglise telle assemblee? Ouy certainement: & neantmoins, voila le mesme S. Paul qui commet cete erreur, lequel en la mesme epistre où il reprent tant de vices és Corinthiens, recognoit neantmoins l'eglise entre eux, disant, *Ecclesiæ Dei quæ est Corinthi.* Il fait le semblable luy mesmes, en l'epistre aux Galates. Mais en general, quel est cet orgueil, ô Anabaptistes, de reietter les autres eglises pour les pechez qui y sont, & establissant entre vous l'eglise vous attribuer d'estre seuls en tout le monde, sans peché? *Si dixerimus quia peccatum non habemus nos meptisos seducimus,* dit S. Iean. Nostre Seigneur commande à tous hommes de dire, *Dimitte nobis debita nostra.* L'eglise chante, *Credo remissionem peccatorum.* Et tu es iusques la audacieux de tollir tout peché

1.Cor.1.
1.Cor.3.
1.Cor.5. 6. & 9.
1.Cor.1.
Gal.1.
Contradiction & Orgueil des Anabaptistes.
1.Iean 1.

peché d'œuure de tous ceux qui ſont en l'egliſe? Or eſcoute, & voicy mon argument. Tu te dis eſtre en l'egliſe, par ce que tu es ſans peché: qui ſe dit ſans peché, fait peché, dit S. Ieã: donques quand tu dis que peché n'eſt en toy, tu peches; mais ſelon toy, qui peche, n'eſt pas de l'egliſe, donques ſelon moy, & ſelon la verité, quand tu te dis eſtre de l'egliſe, tu t'exclus de l'egliſe. Ou bien ainſi, Ou tu es entaſché de peché, ou non. Reſpon moy: Si tu es attaint de peché, à ton iugement meſmes tu n'es pas de l'egliſe: ſi tu te dis ſans peché, au iugement de S. Iean tu peches: Donques à ton propre iugement, en quelque maniere que ſoit, ſi tu maintiens ton opinion, tu es hors de l'egliſe. En ſomme, auditeurs, il n'eſt poſſible de trouuer plus outrecuidee, ne plus folie opinion qu'eſt ceſte cy. Cõtre quoy le Cõcile de Trẽte dit ainſi, *Si quis dixerit eũ, qui fidẽ ſine charitate habet, non eſſe Chriſtianum, anathema ſit.* Caluin, meſmes a aperceu l'erreur de ceſte ſecte, & l'a cõfuté: en quoy il s'eſt excellẽment porté entendãt le vray. Mais toſt apres il s'eſt enuelop pé & embrouillé en obſcurité, quãd auec vn manifeſte mẽſonge il a voulu mettre en auant cette ſiéne opiniõ, qu'ẽ l'egliſe de Ieſus Chriſt n'y a les ſeuls predeſtinez de Dieu. Icy vous veux ie prier, mes auditeurs, de vous ſouuenir cõbien claires eſtoyẽt les diſtinctions de mes deux egliſes: l'vne toute de viuãs, l'autre toute de morts, l'vne toute en terre, l'autre toute au ciel; auec tout ce qui s'enſuiuoit & conſiderez

1. Iean 1.

Seſſ. 6.

Caluin meſmes rẽbarre les Anabaptiſtes.

fideree ceste clarté, vous tourner auec moy a vous estonner des obscuritez, & brouilleries que portent les mensonges de Caluin, lequel au premier chapitre, sect. 7. 8. & 9. du quatrieme liure de son institution, voyant que tous les anciens peres ont formé les deux susdites eglises, s'efforce aussi d'en establir deux: la premiere de tous predestinez pesle-mesle, tant de ceux qui sont au ciel, que de ceux qui sont encores en terre: l'autre cōposee des seuls predestinés qui sont en terre, & de ceux d'entre nous qui sont de la secrette prescience. De maniere, ó grande obscurité! qu'en lieu de distinguer il fait vn meslange, & vne horrible confusion de viuans & de morts, de triomphe & de guerre, de discorde & de paix, de terre & de ciel: tellement que selon luy les predestinez viuans sont ensemble & tout à la fois, en deux eglises, en la premiere auec les saincts du ciel, & en la seconde auec les presceuz de la terre: de sorte que l'vne eglise est moitié au ciel, moitié en terre, l'autre est toute en terre, & comprend la moitié de celle qui estoit au ciel: de sorte que l'vne eglise est à demi de viuans, & à demi de morts, & l'autre toute de viuans comprend la moitié de celle des morts: de sorte que pour faire fin, le tout n'est qu'ambiguité & obscurité si grande, qu'au seul recit de ces choses moy mesmes ie me rends obscur. Mais ainsi auient à qui, laissant les champs de la verité se fourre & cache dedans les entremeslees forests du mensonge

Deux eglises formees de Caluin.

Confusion des deux eglises de Caluin.

ſonge. Oyez vne autre erreur extrauagante la plus notable que iamais vous ſçauriez entendre, & aprenez à cognoiſtre ceſtuy, qui pour vouloir contredire à tous, eſt forcé de contredire à ſoy meſmes.

Pour contredire aux Anabaptiſtes il veut qu'en l'egliſe puiſſent eſtre pluſieurs pecheurs : & ſoudain, parce qu'il voit que nous accordons auſſi ce poinct, pour nous contredire, il nie que les pecheurs ſe puiſſent nommer de la vray egliſe: qu'eſtimez vous ? que ie luy die à l'encontre? que dites vous? qu'il n'eſt poſſible de trouuer en perſonne contradictiõ ſi apparente ? voy-cy ſes propres termes, au quatrieme liure de ſon inſtitution chap. premier, ſeptieme ſection : *En ceſte egliſe ſont pluſieurs hypocrites ; pluſieurs ambitieux, auares, enuieux, meſdiſans,* auec ce qui s'enſuit: & tout cecy eſt bien: Mais en la meſme page en la 9. ſection, oyez comme il change de voix: *Nous n'aprouuons pas tels eſtre membres de l'egliſe.* & en la meſme ligne, *Nous ſouffrõs aucũs indignes au corps de Chriſt,* & ſoudain, *Nous ne tenons pas tels pour membres de l'egliſe.* Que dirons nous icy? Nous parlerons encore d'vne plus grande abſurdité que les Caluiniſtes pour ſouldre ceſte contradiction ſe ſont efforcez de dire, Que Caluin acorde que les pecheurs ſoyent en l'egliſe. mais il nie qu'ils ſoyent de l'egliſe : il veut qu'ils ſoyent au corps de l'egliſe, mais il ne conſent pas qu'ils ſoyent membres de l'egliſe. Comme s'il ſe pouuoit faire d'eſtre au corps, & n'eſtre

Contradiction de Caluin.

Sotte diſtinction entre l'eſtre de l'egliſe & en l'egliſe.

& n'estre membre ; s'ils n'y estoient ia comme viande, ou humeur : comme si quelqu'vn des anciens auoit trouué ceste miraculeuse distinction d'estre en l'eglise, ou de l'eglise: comme si S. Augustin au second des Retractations chap. 8. ne nommoit les pecheurs croyans mẽbres de l'eglise, comme si S. Chrysostome n'auoit fait le mesme en la 18. homilie, *Ex variis in Matthæum locis* : comme si le concile de Constance au 3.5. & 24. artic. ne nous ostoit assez chairement ce doute. Ah, pauures abusés, quelle autre chose se pourroit imaginer plus conuenable pour oppugner la verité, & obscurcir le Soleil ? Voila la belle doctrine, qui vient de tenir que l'eglise ait pour lien de son vnion, la secrette election de Dieu.

Augustin. Qui est en l'eglise est de l'eglise. Chrysostome. Le concile de Constan.

Ioint qu'il en naist vne autre lourde absurdité, c'est que si l'eglise estoit la multitude des predestinez, veu qu'aucun ne peut sçauoir, si ce n'est par miraculeuse reuelation, quels sont les predestinez, personne ne sçauroit où seroit l'eglise, & l'eglise demoureroit tellement incogneuë, & inuisible, que qui auroit besoin de recourir à elle comme maistresse de verité pour entendre le vray, iamais ne sçauroit où recourir: & c'est ce qu'au commencement nous disions qu'il falloit necessairement considerer en secõd lieu pour trouuer la vraye eglise, à sçauoir si elle est visible ou non ; & si lon peut tousiours trouuer la vraye eglise, ou bien si par fois ou tousiours elle

Absurdité en l'opiniõ de Caluin.

L'eglise est visible.

elle est tellement cachee qu'aucun ne puisse sçauoir où elle est: Auquel cas Caluin, selon sa coustume poussé de furies,& d'vne part, tiré de la force de la verité, de l'autre sollicité du desir de repugner au vray, vse d'vne nouuelle & tresinfame contradiction ; disant au mesme chapitre,& en la mesme section, lors qu'il est sur le propos de l'eglise qui est en terre, *De l'eglise visible,qui nous peut estre cogneue :* Et en l'epistre au Roy de France, qui est deuant l'institution,*Nous affirmons que l'eglise ne peut estre d'aucune forme apparente.* Et bien que ses sectateurs pour le defendre disent, qu'en vn lieu il parle selon l'ordinaire, & en l'autre de ce qui auient par fois: c'est à dire d'ordinaire l'eglise est visible,mais qu'aucunes fois pour noz pechez,Dieu nous la cache:à cela ie donne double reponse: premierement que selon l'opinion de Caluin,la multitude de ces predestinez,qui ne se cognoissent estant l'eglise, il faut encor par force que d'ordinaire elle soit inuisible: & puis,bien que, comme veulent les siens,il entendist, que par fois seulement l'eglise se feist inuisible, c'est encor icy la plus grand' menterie du monde, & n'est possible que iamais l'Eglise ait esté,ou qu'onques elle doiue estre inuisible. Et de cecy en lieu que Caluin n'allegue au contraire ne raisons, n'authoritez, nous pouuons amener, & autoritez, & raisons de grande efficace. Quant aux autoritez nous les accompagnerós toutes de l'exposition d'autheurs tresgra-

Claire contradiction de Caluin.

Sotte difference.

Par la doctrine de Caluin l'eglise seroit inuisible.

ues,& entre autres de ce S. Auguſtin, lequel Caluin faint de tant eſtimer.

Pſal.18. *Autoritez qui prouuent que l'egliſe eſt touſiours viſible.* Dauid au 18. Pſalme dit que Dieu *in ſole poſuit tabernaculum ſuum:* le tabernacle de Dieu eſt l'egliſe qui eſt miſe au Soleil: voiez ſi elle ſe peut obſcurcir & ſe rendre inuiſible. Pourquoy riez vous Caluiniſtes? que dites vous? que i'ay tiré cecy ſelon ma fantanſie? ie ſçauois bien que vous diriez ainſi: & pourtant ne ſuis-ie venu deſarmé: entendez ſi ceſte expoſition eſt mienne, ou de S. Auguſtin, qui au *Aug.* 9. tome, traitté ſecond ſur l'epiſtre S. Iean, dit ainſi, *In Sole poſuit tabernaculum ſuum*, c'eſt *in manifeſto: tabernaculum eius, Eccleſia eius.* Daniel dit dauantage, *Factus eſt mons magnus, ita vt impleret vniuerſam faciem terræ:* ceſte montagne eſt l'egliſe: que ſi elle remplit toute la terre, comment ſe peut elle cacher? Dequoy riez vous? de l'expoſition? me voici armé. Elle eſt de S. Auguſtin au lieu ſus allegué, en ces paroles, *Mons eſt Eccleſia: quid amplius dicturus ſum, quàm cæcos, qui tam magnum montem non vident?* Plus au deuant, *Non poteſt ciuitas abſcondi ſupra montem poſita.* *Mat.5.* & ceſte cité eſt l'Egliſe. *Auguſt.* Dequoy riez vous? de l'interpretation? Me voici armé du dire de S. Auguſtin au 4. chapitre du liure *De vnitate Eccleſiæ*, *Eccleſia vera neminem poteſt latere: vnde eſt illud, Non poteſt ciuitas abſcondi &c.* *De l'vnité de l'egliſe.* Et de celle autre autorité, *Vos eſtis lux mundi:* *Mat.5.* de cete autre, *Neque accendunt lucernam, & ponunt ſub modio*, & de tant d'autres. *Mat.18.* Ieſus Chriſt meſmes dit il pas en la correction

rection fraternelle, *Dic Ecclesiæ?* Comment ce precepte pourroit estre gardé, & comment ne seroit Iesus Christ vain, & menteur, s'il vouloit que nous dissions vne chose à celle eglise, pour laquelle trouuer nous ne sceussions aucune adresse? Non non, Iesus Christ nous eust laissé en tresgrande confusion, si nous ne sçauions où recourir. Pourtant l'Eglise est tousiours visible, & iamais ne se peut cacher.

Si l'Eglise ne se pouuoit tousiours choisir nous serions plus que confus.

Ce estably il seroit à cete heure temps que ie me tournasse vn peu à toy, ô Caluin, & qu'en presence de ces pauures abusez ie te demandasse, Mais si la vraye Eglise ne se peut cacher, ni estre interrompue, comme aussi tu ne nies ce second poinct: comment sera vraye ton Eglise, qui par si long temps a esté cachee? Demande moy où estoit mon Eglise, en quelque saison qui ait esté depuis Iesus Christ en ça, & ie t'en nommeray tousiours le chef, & plusieurs membres: car ie diray, Tel estoit Pape; voi-là le chef: & tels docteurs escriuirét cela mesmes que ie croy; voilà les membres. Mais deuant toy, ou au plus, deuant Faret ton predecesseur où estoit la tiéne? où se trouuoit elle? que dis tu? qu'elle estoit inuisible & incogneuë? Tu viens trop tard: ce passage est fermé. Vray est qu'elle estoit incogneue, comme chose qui n'estoit, comme encores à present elle n'est: car elle n'est eglise, mais vne conuenticule d'heretiques, & vne inuention du Diable. Mais il faut que ie te donne vn peu

L'Eglise ne se peut interrompre.

Argument.

de treue pour ne te tant presser : Il me suffit, auditeurs, que iusques icy, l'Eglise est la congregation de ceux qui sont vrais croyans ; & qu'elle est tousiours visible. A present par ce que plusieurs congregations toutes visibles, s'vsurpent chacune le tiltre de vraye Eglise, il faut chercher quels sont les vrais signes pour la cognoistre : ou aumoins pour auiourd'huy quels signes ne sont les vrais pour la recognoistre. Mais faisons vn peu de pause, &c.

SECONDE PARTIE.

Heretiques ennemis de la lumiere.

Jean 8.

Jean 14.

VRaiment auditeurs ; ce payen qui a dit que, *Qui male agit, odit lucem*, ne pouuoit pas mieux dire : tous heretiques nous en font foy, qui fuyent laschement la lumiere, & particulierement Caluin : au moyen de ce que Iesus Christ est la lumiere, *Ego sum lux mundi*: Iesus Christ est la verité, *Ego sum veritas*: de maniere qu'estant vne mesme chose la lumiere & la verité, les ennemis de la verité ne peuuent faire qu'ils ne hayent la lumiere. La saincte Eglise, mes cheres ames, est maistresse de verité : & ayant trouué la vraye Eglise, comme nous disions n'agueres, il est force que la verité apparoisse. Parquoy vous ne trouuerez iamais heretique, qui ne tasche à son pouuoir de nous cacher l'Eglise, & d'empescher que ne la trouuions. Pour exemple, deuons nous ouir la Messe ou non ? voyons ce que fait la vraye Eglise, car elle ne peut errer : & pourtant

Les heretiques taschent de cacher l'Eglise.

cherchons la, & les signes pour la trouuer: icy est piqué l'heretique, Non, non, dit il si nous trouuons le iuge, i'obtiendray facilemen sentence contre. Et pourtant que fait tout heretique? & principalement que fait Caluin? il tasche de cacher le iuge, establissant l'eglise de predestinez, parce que ceux cy ne sont cogneuz: & la disant inuisible, il s'efforce la cacher. Entendez: *L'Eglise est tellement defiguree qu'on n'en voit aucune apparence. L'Eglise est cachee toute difforme, sans aucune splendeur: Nous ne luy auons sçeu trouuer aucune forme notable: Dieu oste la cognoissance de l'Eglise: Il la plonge en profondes tenebres: il n'apparoit aucune face d'Eglise: il la garde emmy les tenebres: Dieu garde l'Eglise en cachete.* Toutes ces raisons sont de luy, voyez comme il est contraint de fuir la lumiere & se cacher en tenebres, & feindre l'Eglise inuisible. Ce que ne luy reussissant, veu qu'icelle *quasi aurora consurgens*, se rend tousiours plus claire: & veu qu'ainsi que nous auons veu en la premiere partie, il faut bon gré mal gré confesser que l'Eglise est visible, & que nostre Dieu debonnaire pour ne nous laisser en tenebres, a marqué la face de ceste sienne espouse de signes tels, que si nous les contemplions bien, nous la pouuons cognoistre, que restoit il au miserable Caluin, pour ne nous la laisser trouuer, que de nous falsifier les signes & les nous designer tels, & si communs, qu'estans trouuez en plusieurs, ou au moins pretendât vne chacune qu'ils se trouuent en

Effort de Caluin pour nous garder de trouuer l'Eglise.

Cant. 6.

Signes incertains donnez par Caluin pour trouuer l'Eglise.

elle, nous fussions tousiours incertains de ceste vraye Eglise? Vous verrez demain mes auditeurs, les signes que ie vous assigneray de la vraye Eglise, & verrez s'ils sont tellement propres à la Romaine, qu'il ne soit possible à aucune autre congregation de les vsurper. Cependant, que dis tu Caluin? Les congregations des Anabaptistes, des Lutheriens, des Antitrinitaires, de cent autres, & outre de tes Huguenots, & de mes Catholiques y sont, chacune se dit estre la vraye Eglise, & nous sçauons qu'vne seule la peut estre, & que pour nous la faire cognoistre, Dieu nous a donné aucuns signes tres-certains & euidens, tellement propres à elle, qu'aucune autre ne se les peut attribuer: (autrement toute nostre foy seroit tousiours incertaine) dy maintenant, ie te prie, quels sont ces signes? Les voicy.

Dieu a donné certains signes de son Eglise.

La forme de l'Eglise est contenue en ces marques, à sçauoir en la pure predication de la parole de Dieu, & en la legitime administration des Sacremens. Ainsi dit-il en l'epistre *au Roy*. Et au 4. liure de l'Institution, chap. 1. section 9. *Par tout où nous voyons la parole de Dieu sincerement preschee & receuë: où les Sacremens sont administrez selon la doctrine de Christ: il ne faut aucunement douter que là ne soit l'Eglise de Dieu.* & en la 10. section: *Pour cognoistre l'Eglise nous auons remarqué ces signes, à sçauoir la predication de la parole, & l'obseruation des Sacremens.* De maniere que selon Caluin, les marques & signes pour cognoistre la vraye Eglise, ne sont au-

Signes donnez à l'Eglise par Caluin.

tre chose, que la pure predication de la parole de Dieu, & la droicte administration des Sacremens: & n'est besoin de tascher à cognoistre l'Eglise par autres marques, que d'entendre où la vraye doctrine est preschee, & où les Sacremens sont conferez : est il pas vray, ô abusez ? cecy vous a-il pas esté presché ? ouy pour le seur: Mais, ô pauures gens, voyez vous pas clairement la ruse de cestuy, qui ne vous veut laisser cognoistre l'Eglise? ne voyez vous pas ce Chathuan, ce Hibou, cet ennemy de la lumiere se va cachant parmy les tenebres? Demain, vous verrez la lumiere : Mais à present quelles tenebres sont ce icy? & quelle maniere de declarer, & d'enseigner est ceste cy, si non monstrer *incertum per incertius*. Certes où est la vraye doctrine, là est la vraye Eglise: mais comment cognoistray-ie quelle est la vraye doctrine ? Dites moy vn peu, mes cheres ames, Pourquoy cherchons nous quelle est la vraye Eglise? c'est sans doute pour trouuer qu'elle est la vraye doctrine, car elle est *magistra veritatis* : mais d'autre part, si par le moyen de la vraye doctrine il faut trouuer quelle est la vraye Eglise, quel labyrinthe est ce icy, pour n'en sortir iamais; Sçauez vous que c'est de ceste belle doctrine ? comme si pour sçauoir où loge l'euesque, ie demandois où est l'euesché, & l'on me respondist, que l'euesché est où loge l'euesque : Ainsi pour sçauoir où est la vraye doctrine, ie demande où est la vraye Eglise: & Caluin me respond (pen

Caluin enseigne incertum per incertius.

Doctrine ridicule de Caluin.

sez s'il veut que ie la trouue) que celle est la vraye Eglise, où est la vraye doctrine. Telle est la question, de qui premier nasquit, la poule, ou l'œuf. Mais est-il possible pauures gens, que lors qu'ils vous disent l'Eglise estre, où est la vraye doctrine, quelqu'vn d'entre vous ne replique, Mais où est la vraye doctrine? & estás forcez de respondre, où est l'Eglise, vous verriez comme ils fuyent, comme ils se cachent, comme ils euitent le iuge, comme ils ne veulent que vous cognoissiez l'Eglise, comme ils vont tournoyant, & finalement comme leur conuient le dire de Dauid, *In circuitu impij ambulãt:* l'auez vous en memoire, ce psaume, ô catholiques? c'est l'ózieme, & commance, *Saluum me fac Deus.* Il est tres-beau pour plusieurs causes, mais specialement tant conuenable à l'heresie Huguenote nee és dernieres annees en France, que comme le disant, ie m'esmerueille tousiours, ainsi est force que ie sorte des limites pour le vous declarer briefuemẽt, puis qu'il est aussi fort brief. Entendez ie vous prie, si en iceluy sont les naissances, les principes, accroissemens, intentions, coustumes, les fuites, & tout ce qui se peut dire de cete fort turbulente & seditieuse secte, comme s'il se trouuoit vn Catholique François, qui parmy tant de Huguenots se recommandast à Dieu, & dist, *Saluum me fac domine:* Saune moy Seigneur, Ayde moy & me preserue de ces heresies, qui sont nees en France, mais pourquoy auez vous souffert qu'elles

Moyen de rembarrer Caluin.

Psal. 11. L'onzieme psal. semble fait pour nos temps.

ayent

ayét inondé ce pays tres-Chrestien; *Quia defecit sanctus, diminutæ sũt veritates:* Pour ce que les bonnes œuures ont defailly en France, Dieu a permis que la verité soit diminuee, & la foy defaillie: ou bien, *quia defecit sanctus, diminutæ sunt veritates*, l'heresie est entree, pource que les prelatures n'ont esté dõnees à ceux-là qui les meritoyent: Mais, comment, Seigneur, est elle allee en croissant? Pourquoy *vana loquuti sunt vnusquisque ad proximum suum?* Pourquoy a l'õ permis que *vnusquisq; vnusquisq;* que chacune femmelette, tout homme de metier & artisant ait peu vainement parler de l'escriture saincte auec son prochain: & qui sont ceux qui ont presché cete fausseté? *labia dolosa,* hommes trompeurs. A quelle intention l'ont ils semee? *In corde & corde,* à deux intẽtions: quelles? *Linguam nostram magnificabimus,* voila la premiere: *Quis noster dominus est?* voila l'autre: pour ce que ceux qui ont nourry & entretenu l'heresie en France, ont esté aucuns sçauãs par ambition, ou grands, pour leur profit: les sçauans pour acquerir bruit, & les grands pour rauir les estatz & pourtant les doctes *in corde,* ont dit, *linguam nostram magnificabimus,* Et les grands, *Quis noster dominus?* Le Roy est vn enfant, sa mere est vne femme, & ce qui s'ensuit. Ce neantmoins, ô Seigneur Dieu, comment vous pourrons nous resueiller, comment entreprẽdrez vous nostre defence? *Propter miseriam inopum & gemitum pauperum:* par la compassion que vous auez de nous, &

Pseau. 11.

Cause des heresies modernes de France.

Accroissemens des heresies de France.

Intention des heretiques de France.

Ambition des sçauãs.

Le desir insatiable des grãds.

par nöz prieres. Et comment nous ayderez vous contre les grands ? *Ponam in salutari meo, fiducialiter agam in eo*: Et quelles armes nous ferez vous prendre entre les doctes ? *Eloquia domini, eloquia casta.* Or finissons: & qu'aduiendra il de noz disputes? Ce qui en aduient. Sçauoir est qu'estans vaincuz par la verité, ils fuyent, ils tournent, ils se tordent, & font des tours. Et pour retourner à nostre propos, Quand nous leur demandons ou est l'Eglise, ils disent, où est la doctrine: quand nous repliquós où est la doctrine; ils disent, où est l'Eglise, & en cete maniere *in circuitu impij ambulant.* Mais i'ay parauenture vsé de trop grande digression, tant y a que vous autres trompez & deceuz, voyez comme les trompeurs taschent de faire que vous ne cognoissiez l'Eglise vous en donnant pour signes choses que toutes les sectes disent auoir. Et vous deceuant par moyens tant infames, comme de vous faire cher cher l'Eglise par la doctrine, & la doctrine par l'Eglise: & ce qui me fache le plus est que les meschans se moquent & rient derriere vous, de vous auoir trompez, & de vous deceuoir tousiours, par leurs eschapatoires & detours: Mais retournons au faict.

Secours donnez cotre les heretiques.

Detours de Caluin.

Heretiques se moquent de ceux qui les croyét.

Tu nous establis donc, ô Caluin, les marques pour cognoistre l'Eglise, la predication de la parole & l'obseruation des sacremens: la vraye eglise est là où est la vraye doctrine: & en ceste maniere se trouue la vraye eglise: Tout cela va bien; mais arreste vn peu, par ta

foy

ſoy que dit autre choſe Luther, ton mortel ennemi? Melanthon, coturne d'Alemagne? que dit autre choſe ce ſot Gedeō de Muſter?ce Zuinglius, qui aprenoit la doctrine du genie, ou eſprit?bref que diſēt autre choſe tout tāt de Lutheriens, Demilutheriens, Contrelutheriens, Sacramentaires,& Euangeliques qui ſe trouuent? Si chacun de ceux là dit, qu'en ſon egliſe eſt la vraye doctrine, comment trouueray-ie par le moyen de la vraye doctrine, vne ſeule egliſe? Que diras tu Caluin? que tous ceux là & tous vous autres, eſtes vne ſeule Egliſe: Ie ſçay que les voſtres ont couſtume de le dire, quand ils parlent aux Catholiques. Mais ſouuenez vous, Catholiques, que les Caluiniſtes, contraints par la neceſſité, confeſſent aucune fois, que tous les Euangeliques ſont vne ſeule Egliſe: & vous verrez demain, ſi ie feray en ſorte, qu'ils aimeroient mieux s'eſtre mordu la langue, qu'auoir ſottement accordé ceſte leur vnité. Cependant que tous les euangeliques ſoient vne meſme egliſe. Mais dy moy, ô Caluin, Es tu Arrian?es tu Manichean?es tu Pelagian?Es tu Donatiſte?tu l'es pour le ſeur; & par auanture te manifeſteray ie bien toſt pour tel: mais certainement tu le nieras. Et neantmoins chacune de ces ſectes a dict qu'elle auoit la vraye doctrine:commēt donc la vraye doctrine eſt ſigne ſi manifeſte de cognoiſtre l'Egliſe, qu'autres cōgregations d'hommes ne ſe le puiſſent attribuer?Tu n'eſtois pas, Caluin, d'vne meſme Egliſe, auec Ochinus

Argument contre les marques de Caluin.

Les Euangeliques ores affirment, ores nient qu'ils ſoyent tous d'vne Egliſe.

Ochinus, puis que tu l'as excommunié toy mesme: tu n'estois pas d'vne mesme eglise, auec Michel Seruet, puis que par inimitiez particulieres, tu l'as condamné toy mesme, comme heretique, au feu, lors que tu escriuois satyriquement contre la saincte inquisition de Rome, que l'on ne peut & ne doit on condamner les heretiques au feu. Et neantmoins ces deux là se disoient auoir la vraye doctrine. Tu vois s'il est plus aisé de cognoistre la vraye doctrine où est la vraye eglise, ou bien la vraye eglise, où est la vraye doctrine: s'ils n'auoyent recours à leur Achilles, auditeurs, disans que la vraye eglise est là où est la vraye doctrine, & que la vraie doctrine se cognoit quand elle est conforme aux escritures. Mais voila vn nouueau detour: car s'ils disent ainsi (comme tousiours tous les heretiques ont dict) ie replique à cete heure là. Mais si l'on doute d'vne doctrine, qu'elle soit conforme aux escritures ou non, qui doit decider cete cause sinon l'eglise? Et vous voyez qu'vne autrefois, *In circuitu impius ambulat:* Où est l'Eglise Caluin? où est la doctrine? Où est la doctrine? où elle est conforme à l'escriture: qui determine si elle y est conforme ou nó? l'Eglise: Où est l'Eglise? Voila vne autre fois, vn autre commencement. Ils nieront ceste seule proposition, que les vrayes & faulses expositions des escritures se doiuent receuoir du iugement de l'Eglise: mais si ainsi n'estoit, toutes choses seroyent obscures; ce que ie prouueray manifestement

Caluin condamne vn heretique au feu & escrit contre l'inquisition qui le faict.

Refuge des heretiques.

Pseau.

festement en son lieu. Il me suffit pour le present, pauures abusez, que si pour l'amour de moy, ou plustost pour l'amour de vous mesmes, vous voulez attentiuement regarder à la maniere de Caluin, pour vous faire cognoistre l'Eglise, vous trouuerez & m'en croyez, que sous couleur de la vous faire cognoistre, il vous la cache, & n'a peur d'autre chose sinon que vous la cognoissiez.

Dauantage, quand bien nous accepteriōs pour certaine marque de cognoistre l'Eglise, la purité de la doctrine, penseroit il par ce signe, pouuoir monstrer, que son eglise fust la vraye? penseroit il bien, que ie ne peusse, monstrer que les Arrians, Pelagians, Manicheens & tous les heretiques qui ont iamais esté, ou ont eu la pure doctrine, ou bien qu'il a la plus impure & deshoneste de laquelle iamais l'on ait ouy parler? Parlons sans iniures, pauures abusez: car ie ne hay pas Caluin, mais sa doctrine, & la hay, pource que ie vous ayme. N'enseigne il pas, qu'il n'y a point de peché originel aux petis enfans, & qu'ils naissent tous nets & heritiers de la vie eternelle? ouy certainement: & neantmoins S. Augustin le dit, Cela est vne erreur de Pelagius. Enseigne il pas que l'homme n'a point de liberal arbitre, & qu'il est impossible de garder les commandemens? S. Hierosme dit cela, & est vne erreur des Manicheens. Dit il pas que le baptesme ne remet le peché? Damascene le dit, & est vne erreur des Massilians. Dit il pas que

Erreur de tous les anciens heretiques prinses & enseignees par Caluin.

S. August. de Heres.

Hier. con. Lucif.

Damas. li. 4.

que le baptesme d'eau n'est pas necessaire? c'est vne erreur des Seleucians: Mesprise il pas le cresme? c'est vne erreur de Donat. Nie il pas la realité du corps de Christ en l'Eucharistie? c'est vne erreur de Berengarius. Dit il pas que l'Eucharistie n'est Eucharistie, sinon en vsage? c'est vne erreur des Nestorians. Enseigne il pas que l'on ne doit point prier pour les morts? c'est vne erreur d'Arius. Retranche il pas le purgatoire? c'est vne erreur des Armeniens & des Cattariens. Se moque il pas des miracles? c'est vne erreur de Porphire. Blaspheme il pas contre les images? c'est l'erreur des Iconoclastes. Dissuade il pas l'honneur des Saincts? c'est l'erreur de Vigilátius. Oste il pas le vœu de la virginité? c'est l'erreur de Iouinianus. Veut il pas que Dieu soit auteur du peché? c'est l'erreur de Simon Magus. Dit il pas au faux Sinode de Losane, que ce verset d'Athanase, *alia est persona patris, alia filij, alia spiritus sancti*, ne luy plaisoit pas? c'est l'erreur de Paul Samosatene. Que diray ie plus, combien qu'il fasse semblant d'auoir assez bonne opinion de la Trinité, ce neantmoins, au concile de Losane, l'an 27. nie il pas apertement ce verset du Simbole de Nicene, *Deum de Deo, lumen de lumine*, disant qu'il y a vne battologie? Dit il pas que le mot, *Trinitas* ne luy plaist pas? Dit il pas en la confession de Geneue, que le fils est d'eternelle essence? mais il n'a iamais voulu dire qu'il fust de la mesme substance du Pere. Et qu'est cela autre chose, sinon apertement

Aria

Arianizer? O sentine, ô cloaque de toutes les heresies qui furent onques ! & neantmoins Caluin trouue la purité en cete doctrine : & veut, de cete purité, que l'on cognoisse la verité de son Eglise. Vous voyez, pauures abusez, comme acceptant mesmes sa marque, ie pourrois monstrer que l'Eglise de Geneue est toute autre chose, que la vraye eglise.

Ce neantmoins ie ne le veux faire pour le present, & me suffit d'auoir monstré, que que quand il veut que vous cognoissiez l'Eglise par la doctrine, il s'efforce tāt qu'il peut, de faire que vous ne recognoissez l'Eglise: & pourtant il vous donne des signes que toutes les assemblees des heretiques s'atribuent. D'autre costé, pource que ie vous ay faict voir auiourd'huy que l'Eglise de Christ est la congregation, qui a la vraye foy de Christ, que vne telle Eglise se peut visiblement cognoistre, mais que la marque pour la cognoistre n'est pas celle, que Caluin a amenee, ie vous donneray demain, moyennant l'aide de Dieu, les vrais signes pour cognoistre la vraye eglise, tant manifeste, que vous direz incontinent de vous mesmes, que ceste ne peut estre autre que l'eglise catholique Romaine. Allez en paix.

Epilogue de cete leçon.

Suiet de la leçon suiuante.

LECON SECONDE.

En laquelle se prouuent les vrayes marques pour cognoistre l'Eglise, estre ces quatre, d'vne, de Saincte, de Catholique & d'Apostolique: aioustant que comme en la secte de Caluin, on ne peut trouuer ny vnité ny fermeté, ainsi l'Eglise Romaine est tres-apertement & vne & saincte.

IL m'est aduis que deux choses poussent en auant ceux là, lesquels soustienent ce qui est iuste, ou enseignent la verité, sçauoir est qu'estans comparez aux protecteurs de l'iniustice & aux maistres de mensonge, ils se trouuent tousiours plus hardis & plus certains. Et certainement celuy qui sçait bien qu'il soustient vne cause iniuste, se force soy mesme, qu'il faigne, qu'il dissimule, & fasse du hardy tant qu'il voudra, les remords de conscience l'intimident tousiours: la couleur pasle sort à force, la langue luy begaye & vacille, il paslit, & cete forcee & contrainte hardiesse est vne manifeste peur. Et ainsi quant à l'obscurité, il aduient, comme nous disions hier, à qui enseigne le faux, qu'à lors il faut qu'il tasche de se cacher, quand il promet de se decouurir, & iamais ne se fourre és tenebres auec plus de haste, que quand il donne esperance de se monstrer au iour. Caluin, auditeurs (il faut tousiours dire la verité) estoit vn homme de

Celuy qui soustient le faux est craintif & obscur.

Qualitez naturelles de Caluin.

vif

vif entendement,& pleust à Dieu, qu'il l'eust apliqué à bien, d'esprit lucide, de stile pur, de grande faconde, versé en la lecture de maintes choses (encore qu'il ne fust profond en aucune d'icelles) brief grandemét doué de nature: choses, qui deuoient indubitablement le rendre autant hardy en sa doctrine, qu'il s'efforce de faire paroistre qu'il est. Ce neantmoins tous ceux de bon iugement qui le lisent le disent: On void qu'en toutes ses œuures il est plein de peur, qu'il craint tousiours & doute de se manifester: il n'ose iamais marcher fermement, ny bien assoir le pied, comme celuy qui chemine en lieu glissant: il parle entre ses dents, il ne se resoult iamais, & toutes ses propositiõs sont mitiguees. Finalemét vous voyez qu'il laisse tousiours quelque chose, à fin de pouuoir, au besoin, nier tout ce qu'il affirme, & affirmer tout ce qu'il nie, pour ce qu'il sçait defendre la plus iniuste cause qui fut onques traitee: & que bien qu'en vne cause egalement iuste, il surpassast aisement en valeur & hardiesse mesmes les plus experts disans du monde, ce neantmoins en cete cy, où il ayde & defend l'iniustice, il faut qu'à bon droict il craigne, iusques en mon endroit, pour dire ainsi, & des plus mediocres disans qui se trouuent. Il fait le mesme, quát à la clarté: car à dire la verité, là où aucunefois, en ses escrits ou contre les Anabaptistes, ou contre les Lutheriens, ou contre autres heretiques, il se met à defendre vne des verités qu'il ne nie

Ecrits de Caluin rẽplis de peur

pas, on ne ſçauroit dire comme il eſt diſtinct, manifeſte & clair: & neant moins là où il veut perſuader ſes hereſies, le tout n'eſt que confuſion & tenebre, tant que iuſques au fondemēt de toute choſe, qui eſt la cognoiſſance de la vraye egliſe, comme vous ouïſtes hier, il s'embrouille vilainement, & fait des deſtours infames: maintenant il veut que l'Egliſe ſoit la congregation des predeſtinez, à fin qu'elle ne ſe puiſſe diſcerner, maintenant il la fait inuiſible: & quand par contrainte de la verité, il accorde qu'elle ſe peut voir, il allegue tels ſignes pour la diſtinguer & recognoiſtre, que veritablement ils la confondent & obſcurciſſent pluſtoſt: mais vne telle ſoit de luy. Vous entendez maintenant, pauures abuſez quelle difference il y a du vray au faux, & ſi ma lumiere ſera diuerſe de ſes tenebres, c'eſt à dire, ſi les ſignes pour cognoiſtre l'Egliſe, que ie vous donneray à cete heure, la rendront tant claire, que celuy ſera bien aueugle, ou le voudra eſtre, qui ne la voudra voir. O certains, aſſeurez, & tres-autētiques ſignes! Cependant voyez auditeurs, que de quatre ſignes que ie vous ameneray i'en veux prendre deux des apoſtres meſmes, & deux de trois cens dixhuict Eueſques enſemble au plus ancien & celebre concile, qui fut iamais. Les Apoſtres ont veu (leſquels ont veu toute choſe) que le fondement de toute la foy eſt indubitablement de cognoiſtre la vraye egliſe: mais ils ont veu auſſi que par la malice de plu-

Eſcrits de Caluin tres obſcurs.

Signes pour cognoiſtre l'egliſe, prins des Apoſtres & du concile de Nice.

ſieurs

ſieurs, maintes aſſemblees d'hommes ſeditieux ſe deuoyent attribuer le nom d'Egliſe. Et pourtãt ils ont dõnédeux ſignes treſmanifeſtes, qui peuuent conuenir à la vraye egliſe ſeulement, & non à aucune autre : à ſçauoir qu'entre toutes les congregations cete ſeule ſeroit la ſaincte & la catholique : & ainſi au Simbole, auquel ont eſté par eux reduits en abregé les articles de noſtre foy, ils ont ſpecifié par ces deux marques, la vraye egliſe, & ont dict, *Credo Sanctam eccleſiam catholicam*: leſquelles eſtoyent d'elles meſmes bien ſuffiſantes, & neantmoins les peres trop grands zelateurs, de cete cognoiſſance de la vraye egliſe, au premier concile qui fut celebré apres les Apoſtres, à Nice, où ſe trouuerent 318. Eueſques, il y a mille deux cens ans, apres auoir aiouſté au ſimbole quelques petites parties, pour confondre l'hereſie d'Arrius, ils mirent auſſi deux autres ſignes, par leſquels on peut mieux cognoiſtre l'Egliſe, qui furẽt les marques, d'vne & d'Apoſtolique, & dirent. *Credo Eccleſiam, vnam, Sanctam, catholicam & Apoſtolicam:* Voila donc les quatre que ie vous allegue, non pas de moy, mais d'vn Concile, & des Apoſtres meſmes: non de mon chef, mais du ſainct eſprit, non de ma bouche ſeule, mais de 318. Peres, non apres Caluin, mais dés le temps d'Arrius, non maintenant, mais depuis mille deux cens ans: non ſous l'Empire de Rodolphe, mais de Conſtantin le grand: nõ ſous Gregoire XIII. mais ſous S. Silueſtre : non à

Autorité de ces ſignes.

Rome,mais iusques à Nice de Bithinie. Vous voyez si la verité trouue de fermes apuis,& fondemens stables. Ce qui est ce qui ronge & fache Caluin, & la cause pourquoy, encores qu'il ne soit si éhôté de nier le Simbole de Nice,à tous propos ores il s'en moque, ores il le reprēd, ores il tasche de l'auilir,&mōstre manifestement,que s'il eust peu, sans trop se decouurir,il l'eust volōtiers osté du tout,pource qu'au dedās se trouue le frein de tous les heretiques,contenant cete clause, *Vnā,Sanctam,Catholicam & Apostolicam,*Pource qu'il comprend la lumiere, pource qu'en luy est la pierre de cōparaison,pource que l'on y void qu'elle est la vraye eglise: brief,pource que ne se pouuant nier en aucune maniere vne chose tant autentique qu'est ce simbole, & pource estāt necessaire d'accepter pour marques de la vraye eglise ces quatre,soudain en aduient d'vne part,qu'il n'y a aucun heretique qui les puisse aproprier à son eglise, & d'autre part que tous les predicateurs catholiques, & moy mesme en particulier ie peux hardiment, & remply de ioye, m'escrier & dire, Quelle est donc la vraye Eglise sinō la Romaine? qui est celle qui se puisse tresmanifestement cognoistre,seule,Saincte, catholique & apostolique Eglise,sinon la Romaine? Et pour commancer par l'vnité, sachez, auditeurs, que ie ne parle maintenant de l'vnité du nombre,de la quelle ie disois hier, que la vraye eglise n'est qu'vne seule, & le monstrois par plusieurs passages

Caluin eust volontiers nie le simbole de Nice.

Les sectes heretiques ne se peuuent aproprier ces signes.

Vnité de l'eglise en plusieurs manieres.

passages de l'escriture saincte: mais ie parle de l'vnité d'vnion, & de conformité, que l'Apostre S. Paul louoit tant à ses Ephesiens, quand il disoit, *Solliciti seruate vnitatem spiritus in vinculo pacis.* Et pour monstrer en quoy consiste ceste vnité, ie ne me veux pas departir du mesme S. Paul en la mesme epistre, qui dit que pour faire cete vnité, en vne assemblee d'hommes, il faut qu'entre eux soient, *Vna spes vnus dominus, vnum baptisma, & vna fides:* & i'aiouste qu'estant ainsi, comme il faut qu'il soit, puis que S. Paul le dit, nous autres Catholiques auons asseurement cete vnité: nous auons la vraye eglise: & hors nous, n'y a point d'eglise, puis qu'aucune de ces vnitez ne s'y trouue. Et certainement, quant aux vnités de l'esperance, laissant à discourir en combien d'assemblees elles ont esté, & parlant seulement de ceux là, qui s'appellent maintenant Euangeliques, il est bien vray que tous ont esperance de la vie eternelle: mais les moyens sont tant diuers, par lesquels plusieurs d'iceux l'esperent diuersemét, qu'elle ne se peut appeler vnité d'esperance, ny, *vna spes*, en la maniere que S. Paul l'entend: car c'est vne chose certaine, & eux mesmes le sçauent bien, qu'auiourd'huy, en Alemagne & en France, outre les autres diuisions infinies, cete cy y est encores, qu'auiourd'huy aucuns esperent la vie eternelle, sans le merite d'œuuures, autres par le merite des œuures, iusques aux petis enfans, & autres par le merite des œuures,

Ephes. 4.

Vnité de l'eglise en quatre choses.

Ephes. 4.

Vnité d'esperance defaut és euangeliques.

mais seulemẽt en ceux qui sõt grãds & en âge de cognoissãce. Vous voyez, *si est vna spes*, Mais pour ceste multitude diuisee, & plusieurs autres q̃ ie mõstray plus bas, ie sçay bien ce que les Caluinistes me respõdrõt, asçauoir qu'ils n'õt à defendre ce q̃ les autres en Alemagne ou en Frãce esperent, ou n'esperent: mais qu'il suffit qu'en l'eglise de Geneue, & entre eux Caluinistes ne se trouue la diuisiõ que ie dy, & tous auec l'vnité de S. Paul aux Ephesiẽs, esperẽt en vne seule maniere. Ie sçauois biẽ Caluinistes, q̃ vous respõdriez ainsi, mais souuenez vous q̃ parlant hier de cete tresincertaine marque que Caluin amenoit de la purité de la doctrine, & par l'argument que tous les Euangeliques ont de pretendre d'auoir la pure doctrine, ie le rangay à tel poinct, qu'il fut contraint de dire, que tous les euangeliques ensemble estoient vne seule eglise: & puis i'aioustay, que ie luy ferois mordre la langue auiourd'huy de ceste sienne confession, ou desirer fort ne l'auoir faicte. Le temps en est venu maintenant: car i'argumente ainsi. Caluin, tu dis, que le signe de la vraye eglise, est la purité de la doctrine, & ie dy que non: car les Lutheriẽs, Demy-Lutheriens, Anti-Lutheriens, Anabatistes, vous autres Caluinistes, & tous vous presumez d'auoir la purité de la doctrine, de maniere que cela seroit enseigner vn incertain par vn plus incertain. Que respõs tu à cela? Tu ne peux fuir autrement, qu'en disãt, que tous vous autres de l'Alemagne, & de la Frãce ensemble, estes vne seule Eglise Et lors

Fuite des Caluinistes

Les Euangeliques maintenãt ne veulent estre vne seule eglise

Caluin contraint.

ie dy. Mais entre vous, qui vous auouez main tenãt d'vne ſeule egliſe, eſt la diuerſité de l'eſperãce que ie diſois cy deſſus; entre vous dõc n'eſt *vna ſpes*: & par conſequent la vraye egliſe n'eſt pas entre vous. Que dis tu là ? Que tu ne pẽſes pas aux autres ſectes, mais à la tiẽne ſeule mẽt. O le braue ſoldat, auditeurs, lequel au be ſoin ſçait chãger de party, de maniere que le cas aduenãt, il veut eſtre d'vne egliſe, auec les Euãgeliques, & quãd il eſt contraint d'autre neceſſité, il oſte l'egliſe aux autres, & la fait de luy ſeul. Mais i'vſeray cõtre luy de ce dilẽme Si l'egliſe de Geneue eſt vne ſeule auec celle de Luther, puis q̃ Caluin en cẽt lieux diſpute & mõſtre la fauſſe doctrine de Luther, en l'egliſe dõc q eſt vne auec la ſiẽne n'eſt la purité de la doctrine qu'il dõne pour marq̃ de la vraye egliſe: & ſi les autres egliſes de Luther & des autres ont eſté diuerſes & differentes de celle de Caluin, la purité de la doctrine n'eſt pas dõc vn ſigne ſuffiſant pour cognoiſtre la vraye Egliſe, puis q̃ Luther meſmes & les autres preſument de l'auoir. Ou bien ie diray ainſi, Si l'Egliſe de Caluin eſt diſtinguee des autres Euangeliques, Caluin fit mal hier lequel pour euiter vn mien argument de la pretention de la doctrine, diſt que tous les Euangeliques eſtoient vne ſeule Egliſe: ſi tous les Euangeliques ſont vne ſeule Egliſe, Caluin fait mal auiour d'huy lequel pour fuir vn miẽ argumẽt de la diuerſité des eſperãces, dit q̃ ſõ egliſe eſt ſeule, & qu'elle eſt

Caluin chãge de party.

Dilemme treſſort & d'eficace.

Autre argument.

ſeparee de tous les Euangeliques : ô force de la verité! ô les embaraſſemens de qui defend le faux : mais venons encores à choſes plus claires, & pource que l'on void qu'entre eux n'eſt l'vnité d'eſperance, ny, *vna ſpes*, voyons auſſi qu'entre eux, ils ne peuuent preſumer que ſoit *vnus dominus*, prenons ou Luther ou Zuinglius, ou Ecolampadius, ou Bucerus, ou tel que l'on voudra, ils accordent ſeulement en ceſte ſeule choſe de vouloir mal au Pape, & de nier le chef viſible en l'egliſe : & neantmoins l'egliſe eſt touſiours nommee, *regnum*, non Police ny Ariſtocratie: & neantmoins le gouuernement d'vn ſeul eſt le meilleur, & eſt raiſonnable qu'à ceſte occaſion l'on donne à l'egliſe le meilleur gouuernement. A cete cauſe a eſté dict à Pierre, *Tu es Petrus, & ſuper hanc petram ædificabo Eccleſiam meam : Paſce oues meas: Conuerſus confirma fratres tuos &c.* & cent raiſons & autoritez, que i'allegueray, quand ie parleray de ce ſainct primat, monſtrant clairement qu'en l'egliſe doit touſiours eſtre vn chef viſible: mais ie dy ſeulemẽt cecy pour le preſent: Et toutesfois S. Paul. aux Epheſiens, entre les vnitez que la vraye Egliſe doit auoir dit qu'en icelle doit eſtre, *vnus dominus*: Que dites vous icy Caluiniſtes ? Qu'il eſt vray qu'il faut auoir vn ſeul ſeigneur, mais que ce Seigneur eſt Dieu ou IeſusChriſt? ô pauures gẽs, cõme vous eſtes trompez. Quant à Dieu, vne ſeule egliſe dõc ſeroit celle des Chreſtiẽs, des Hebrieux & des Turcs, pource q̃ to⁹ ont vn ſeul chef,

Tous les heretiques accordent en cela de hair le Pape.

Primat de l'Egliſe.

Matth. 16. Jean 21. Luc. 22.

L'Egliſe doit auoir en chef viſible.

Epheſ. 4.

Ne ſuffit d'auoir pour Chef ou Dieu ou l'Egliſe.

chef,qui eſt Dieu:& quant à Ieſus Chriſt, vne ſeule Egliſe dóc ſeroit celle des Arriãs,des Macedonians, des Manicheens,des Pelagians,de vous & de nous, pource que nous confeſſons tous vn Ieſus Chriſt:dauãtage ce ſeroit vn mõſtre,ſi vn corps viſible auoit la teſte inuiſible. Nous auons deia prouué que l'Egliſe eſt viſible,il faut donc qu'outre ſon principal chef Ieſus Chriſt,qui eſt inuiſible , elle ait vn chef vicaire icy en terre,qui ſoit viſible. Et c'eſt cet *vnus Dominus*,duquel S.Paul parle:&qu'ainſi ſoit , voyez S. Hieroſme contre Iouinian, lequel pour monſtrer que l'vnité de l'Egliſe conſiſte auſſi en l'vnité de ce chef viſible, dit, *Vnus eligitur , vt capite conſtituto ſciſmatis tollatur occaſio* : de maniere que ſans le chef viſible, l'Egliſe n'eſt pas vne : ce qui eſt autant que ſi l'on diſoit l'Egliſe n'eſt pas Egliſe,& les Euãgeliques ou en particulier les Caluiniſtes, croyent qu'ils ont la vraye Egliſe , pource qu'ils n'ont vn chef viſible.Mais i'argumente ainſi:Cete eſt la vraye Egliſe, qui eſt vne;cela eſt du Concile de Nice : à l'vnité eſt requis *vnus Dominus*,cela eſt de S.Paul : cet *vnus Dominus* doit eſtre viſible ; cela eſt de S. Hieroſme, vous donc qui n'auez vn chef viſible , n'auez auſſi la vraye Egliſe,mais nous auons la vraye Egliſe, ayans vn chef viſible à Rome. S'enſuit maintenant,*Vnum baptiſma*:duquel ie parleray en brief,pource que ie veux paſſer à choſe qui me preſſe. Ie ne veux pas dire,auditeurs , que le bapteſme des heretiques ſe doiue reïterer,

Epheſ.4.

Hierony. aduerſ. Iouin.

Vnité de regne viſible neceſſaire en l'Egliſe.

Vnité du bapteſme.

ains ie ſçay bien certainement que là où eſt la matiere, forme & intention, ſe peut conferer le bateſme. Ie ſçay bien auſſi que quand les heretiques batiſent auec matiere, forme & intention, ils ſe ſeruent du bateſme, lequel indubitablement eſt *vnum* auſſi à nous : mais ie dy bien qu'entre les innombrables ſectes des Euangeliques, pluſieurs ſe trouuent, leſquels au lieu du vray bateſme, vſent de ſottes ceremonies, qui ne ſe peuuent appeller bateſmes. Et pourtant entre eux tous, *non datur vnum baptiſma* : outre ce qu'entre eux (ce qui eſt clair comme le Soleil) y a des Anabatiſtes (ſoyent qu'ils ayent pululé ou de Luther ou de Zuinglius) leſquels comme le meſme nom ſonne, reiterẽt le bateſme: voyez ſi entre eux ſe peut trouuer l'vnité de bateſme. Mais qu'ay-ie affaire des autres: Caluin dit, il ſuffit que Geneue ne le fait: ouy, ouy, change maintenant de robe: mais que diſois tu hier? Paſſons maintenant à l'autre.

Le bateſme des heretiques ſert.

Anabatiſtes entre Euangeliques.

Vna fides, là où pour certain il ne fuira. Mais cependant, Dieu immortel, comment eſt il poſſible, ô pauures abuſez, que vous n'ayez cogneu, aumoins à cete marque la tromperie, voyant entre eux, vne ſi grande diuerſité de foy: ô grande confuſion! Nous ne parlons pas des prouinces entieres, d'Angleterre, d'Alemagne, de France : nous ne parlons pas des villes entieres, en vne meſme maiſon, ſouuentesfois le pere croit l'vn, le fils l'autre, la femme l'autre, la ſœur l'autre, le frere l'autre, le ſerui

Vnité de foy.

Confuſion de foy entre les heretiques.

seruiteur l'autre, & le maistre l'autre. Dauantage, vn homme mesme, & vne mesme femme se change souuent : & ce qui est le pire, quantesfois ceux là mesmes qui enseignent sont diuers & discordans d'eux mesmes? Cōbien de foys Luther a esté variable, touchant le nombre des sacremens? combien de fois, le mesme Caluin a changé d'opinion touchant l'Eucharistie ? la confession d'Auguste a esté changee au moins trois fois. Et le Duc de Saxe, disoit de la ville de Vuittemberg, ie ne sçay pas ce que mes voisins de Vuittemberg croyét cete annee, ny mesmes ce qu'ils croiront l'annee qui vient. Voila des Geans tres-arrogans, & veritablement cete Eglise Euangelique est la tour de Babel, qui fut éleuee & bastie par les Geans tres-superbes contre le ciel tres-luisant & serain de l'Eglise Romaine. Voi là la vraye punition que Dieu donne à ces Geans, *Confudit labium*, de maniere qu'ils ne s'entendent pas l'vn l'autre, & parlent tous en diuerse maniere: les Lutheriens, Demilutheriens, Antilutheriens, Luthersiandrians, Lutherzuingliās, Lutheripapistes, Miricans, Oriandrians, Stancarians, Pfefingeriens, Musculaniens, Melanctoniciés: chose digne de rire, si elle ne faisoit mal au cœur. Les Geans defaillent, & à tous Dieu *Confudit labium*, de maniere que si l'on parle de l'Eucharistie seule, aucuns disent, *Corpus Christi adesse*, autres, *inesse*, autres, *subesse*, autres, *esse cum pane*, autres, *sub pane*, autres, *circa panem*, autres disent la messe

Comme les heretiques sont muables.

Dict subtil du Duc de Saxe.

Genes. 11.

Diuersité des Heretiques en vne matiere seule.

messe en Latin, autres en langue vulgaire, autres, en Grec: les vns en habit & appareil Ecclesiastique: autres en habit seculier. O miserable Alemagne, quelle vnité de foy est ce là? Mais que dis tu Caluin, accordes tu pas qu'il y a diuersité de foy entre ceux là? certainemét tu ne le peux pas nier, puis q̃ tes liures restent encores remplis d'iniures contre tous ceux la: & neantmoins ils sont tous Euangeliques: mais que repliques tu? que si les autres eglises n'ont l'vnité de foy, au moins la tienne l'a. Mais de laquelle es tu? es tu pas Euangelique? Tu respons qu'ouy, mais d'vne seule secte d'Euangeliques: voila qui va bien: l'Eglise Euangelique est donc diuisee en sept: mais si elle est diuisee, comment est elle Eglise. Or sus ie te pardonne cela. De quelle secte est tu donc? Tu respondras, de la sacramentaire: O miserable! est elle celle là, en laquelle *est vna fides?* Dieu me soit en aide, mes ames, si en aucune secte de Geans, iamais Dieu, *Confudit labium*, plus qu'en cete cy. Prenons seulement vn article: celuy de l'Eucharistie; prenons seulement ces paroles, *Hoc est corpus meum*: & puis entendez l'vnité de foy: Carolostadius dit, *Hoc est corpus meum, id est, hoc quod assidet mensæ*: Zuinglius. *Hoc est corpus meum, id est, hoc significat corpus meum*: Ecolampadius, *Hoc est, corpus meum, id est, hoc est signum corporis mei*: Bucerus, *Hoc est corpus meum, id est, hoc est memoriale beneficiorum meorum*. Iean Lascus, *Hoc, id est, tota hæc actio cœnæ, est corpus meum*. Suuincfeldus, *Hoc est*

L'Eglise Euangelique diuisee en sept.

Diuersité d'opinions entre les sacramentaires.

Estranges expositions de ce passage. Hoc est corpus meũ.

eſt corpus meum, id eſt, corpus meum eſt hic. Quoy plus? Eraſme Albere eſcrit que Laſcus ſeul a changé douze fois d'opinion, touchant l'expoſition de ces paroles. Et Luther au ſermon *ſuper ſacramento*, fait en Aganoa l'an 27. dit que les opinions des ſacramentaires ſont infinies. Et toy Caluin, voulois tu qu'en ton Egliſe ſacramentaire, *eſſet vna fides?* que diras tu maintenant? que ton Egliſe n'eſt la ſacramentaire: mais la Caluiniſte ſeule. Voila qui va bien, que tu t'accommodes vne Egliſe de toy meſme, qui depende entierement de toy: mais de l'egliſe ſeule de Geneue? Pierre Richer s'eſt il pas moqué de cete tienne ſimilitude du Soleil, où tu fais que la ſubſtance du corps de Chriſt deſcendit du ciel comme le rayon du Soleil? Dauantage en voſtre ſeule Egliſe de Geneue, y a il pas d'autres qui tiennent que l'on mange le pain ſeul en l'Euchariſtie: autres que lon mange le corps de Ieſus Chriſt, en imputant: autres, qu'on le mange auec la bouche de la foy. O Babel, ô Babel! Cela n'eſt qu'vn article, & ſi ie voulois parler d'autres choſes, eſt ce pas vne choſe ridicule, que pour fuir que le corps de Chriſt n'ait occupé lieu, au paſſage où Chriſt entra vers ſes Apoſtres, *ianuis clauſis:* Zuinglius le fait entrer par vne fente: Caluin par l'huis ouuert: Pierre Martir par vne feneſtre? Et en l'egliſe des Caluiniſtes, ô pauures abuſez, ſera, *vna fides?* mes ames, elle n'y eſt pas, ny moins, *vna ſpes, nec vnus Dominus, nec vnum baptiſma:* De maniere que

Ceux de Geneue diſcordans entre eux.

Iean 20. Choſes ridicules trouuees par les heretiques.

que depuis le premier, iusques au dernier, si où ces quatre choses ce sont pas, n'est l'vnité, car S. Paul le dit ainsi, si où n'est l'vnité, l'eglise n'est aussi, car le simbole des Apostres, & de Nice, asseuré par le certain iugement de 318. Euesques, de Paul & de tous les Apostres, le disent ainsi, la vraye Eglise n'est pas entre les Caluinistes.

Aucune vnité ne se trouue entre les Euangeliques.

La vraye Eglise est la Romaine, pource qu'elle est vne, où nous esperons tous en vne maniere, où nous baptisons tous en vne maniere, où nous auons tous vn mesme Seigneur visible, où nous tenons tous vne mesme foy. O la belle vnité! ô la saincte vnité! Cete glorieuse plante a épandu ses rameaux quasi par tous les climatz du monde. Vn Catholique vienne maintenant des Indes Orientales: qu'il en vienne vn de Perou; vn de Prete-Ian: qu'il en vienne d'Angleterre, ou de plus auant deuers le pole (car il y en a plusieurs) qu'on les interroge tous separement, & que les responces soyent conferees, toute chose se trouuera semblable, toute chose vne: *Terra est vnius labij, terra est vnius labij*: Brief, *Credo vnam Ecclesiam*: Celle là est est vne, *vbi vna fides, vna spes, vnus Dominus, vnum baptisma*. L'Eglise Romaine seule est telle, vous voyez que ie vous ay retrouué l'eglise, à vne marque. Mais reposons nous, &c.

Merueilleuse vnité de nostre Eglise Romaine.

Genes. 11.

SECON

SECONDE PARTIE.

IL aduient aucunefois, auditeurs, qu'entre plusieurs images vne seule aura esté faicte & formee auec grande diligence, & beaucoup de temps, par vn tres-parfaict & tres-excellent Paintre, & toutes les autres par paintres communs & ordinaires : & celuy qui passe, en les regardant, n'y prend garde de pres, & ne cognoist les notables differences qui se trouuent en icelles : ce neantmoins retournant par l'aduertissement d'aucun, & regardant ententiuement, non seulement aperçoit soudain, comme vn grand Soleil, entre les petites estoilles, mais s'esmerueille& esbahit de ne l'auoir aperceu dés le commancement. Plusieurs assemblees se trouuent, comme nous auons dit, s'il vous en souuient, qui s'appellent Eglises, & sont toutes visibles : mais entre toutes icelles, estans toutes les autres faictes & assemblees, non seulement d'hommes sots & ineptes, mais aussi du Diable mesme vne seule a esté faicte, non seulement d'hommes, excellens, mais de Dieu mesme. Ce neantmoins passant à l'entour d'icelles, sans y penser, ou estans deceuz, vous n'auez iusques à present cogneu, par le passé, la difference d'icelles: là où auiourd'huy à vn seul signe, que nous auons allegué, il me semble impossible

que

que vous ne la voyez : nous en amenerons ce neantmoins encores d'autres, & ferons en sorte, auec l'aide de Dieu, que quand en cete leçon & en la suiuante, nous aurons par les quatre marques, *vnam, sanctam catholicam, & Apostolicam*, distingué l'eglise Romaine, vous mesmes serez esmerueillez, comme i'espere de ne l'auoir aperceuë & cogneuë pour la vraye Eglise, & de n'auoir remarqué entre tant d'images, que les autres ont le dessein d'ambition, & cete cy de salut: les autres, couleurs de fallace, cete cy de purité: les autres, les lineamens de peu d'annees; cete cy de tres-longues âges : les autres, l'estendue de peu de terres, cete cy, de tout le monde : les autres, les ombres de fraudes; cete-cy des solitudes sainctes : les autres, les traits d'hipocrisie, cete cy de deuotion, brief que les autres ont esté depaintes par le Diable, & cete cy, par Iesus Christ : le Diable a paint les autres, auec le pinceau de ses impures torches & flambeaux, & Iesus Christ cete cy auec le pinceau de sa saincte croix: ou bien le Diable auec l'infame noir du fleuueStygië: & Iesus Christ auec le Roial pourpre de son precieux sang : ô Aurore, ô Aurore, *Quasi Aurora consurgens*, comme peu à peu il manifeste tousiours dauantage la saincte Eglise. Nous auons parlé de l'vnité, venons maintenant à la Saincteté. *Credo vnam Sanctam* : Sainct Pierre mesmes s'est aydé de ce tiltre, *Vos estis genus electum, gens sancta* : epithete tant propre à cete

Tres belle image de la vraye l'Eglise.

Canti.1.

Nom de saincte propre a l'Eglise.

1.Petr.2.

à cete congregation, que l'ostant,cete congregation n'y est pas,& cete congregation retrãchee, l'epitete ou terme n'y est pas:car hors la la vraye eglise,n'y a point de saincteté, & hors la sainctete, n'est la vraye eglise : car où est la sainctete,là est l'eglise, & quicõque est en l'Eglise,est sainct. Mais attendu que ie disois cy dessus qu'en l'eglise, combien qu'il y eust des fideles,les iniustes pouuoyent estre aussi, que l'Eglise contenoit aussi les reprouuez, & que c'estoit vne heresie des Anabatistes & Donatistes de dire, qu'en l'eglise, les saincts fussent tant seulement,comment est ce qu'en parlant maintenant de la sainctete de l'Eglise,i'ose dire,que quicóque est en l'eglise,est sainct?Mes amis, il faut deslier ce nœud:car les Anabatistes se seruãs de la medecine,pour le venin,au lieu qu'ils se deuoyent seruir de cete marque de sainctete establie par les apostres mesmes, pour cognoistre la vraye Eglise,ils s'ẽ sont seruiz tout au contraire,pour falsifier l'eglise, & ont argumenté, q̃ si l'eglise est saincte,les pecheurs ne doiuent estre mis entre les mẽbres d'icelle.O sots,comme si depuis Iesus Christ, s'estoit iamais trouué aucun pere, qui ait interpreté ou entẽdu de cete maniere la saincteté de l'eglise.Nous auons monstré clairement en la leçon precedente, par plusieurs raisons, figures,&autoritez de sainct Paul mesme,que la vraye foy estoit le lien de cete congregation,& que quelque pecheur que fust aucun, pourueu qu'il n'errast en la foy, il estoit tous-

Comme l'eglise est saincte.

Fausse expositio des Anabatistes.

iours en l'eglise. Maintenant, quant à la parolle, *Sanctam Ecclesiam*: ie dy que l'on n'entend l'eglise saincte, pour estre tout fidele de l'eglise sainct : car iamais aucuns peres ou Latins ou Grecs ne l'exposerent & ne l'ont peu exposer ainsi : mais elle s'expose vraiement en plusieurs autres manieres : l'vne desquelles est que l'eglise est saincte, pource qu'elle est consacree à Dieu, & tout membre en elle est consacré à Dieu, auec la vraye foy, en la maniere, que par cete raison de la consecration, les vases mesmes du Sanctuaire, & les habits du Prestre en la loy ancienne s'appelloyent saincts. Et ce cas, comme les vaisseaux du Sanctuaire, ô Anabatistes, encore que l'on en abusast, par la dedication s'appelloyent saincts, & comme les ouuriers, combié qu'ils n'operent aucunefois selon l'art, ne laissent pourtant d'estre ouuriers, ainsi tandis que les fideles, combien qu'ils cessent mille fois de faire œuutes agreables à Dieu, & qu'ils pechent mortellement, ne laissent pourtãt d'estre, en ce sens, appellez saincts: *Sanctam Ecclesiam*. Le Cathechisme, *ad Parochos* recite vn autre sens de cete saincteté, par ces paroles: *Sancta etiam dicenda est, quod veluti corpus cum sancto capite Christo Domino, totius sanctitatis fonte coniungitur à quo spiritus sancti charismata, & diuinæ bonitatis diuitiæ diffundũtur* : c'est à dire que l'eglise est saincte, pource qu'elle est conjointe à vn sainct chef, qui est Iesus Christ. Et S. Augustin s'est seruy aussi de cete sainctetẽ prinse

Diuerses sainctetés de l'eglise.

Aug. in Psal.

prinſe en cete maniere,ſur ces parolles, *Custodi animam meam quoniam ſanctus ſum*,quand il a dict, *Audeat & Christi corpus:Audeat & ille homo clamans à finibus terræ cum capite ſuo, & ſub capite ſuo dicere,ſanctus ſum,accepit enim gratiam ſanctitatis:gratiam baptiſmi,& remiſsionis peccatorum:* outre ce que pluſieurs ſaincts ont dict,que l'egliſe eſt ſaincte, pource qu'en icelle ſe trouue la ſaincteté de la doctrine, & des ſacremens. Mais combien que ie ſache qu'elle eſt dediee à Dieu,qu'elle eſt coniointe à Ieſus Chriſt,& qu'elle a la vraye doctrine, ſi eſt ce que ie ne prens la parolle *Sanctam*, en nulle de ces manieres, quand ie l'eſtably pour marque de la vraye Egliſe : car ie ne veux point de detours & echapatoires, à la maniere de Caluin,ny tenebres, ny ambiguité.Et ſi ie diſois que l'egliſe Romaine a ces prerogatiues, les autres ſectes auſſi ſe les atribueroyent : & pourtant ie prens la ſaincteté de l'egliſe en vn ſens, auquel ne ſe trouuera aucun tant éhonté,qui ne confeſſe incontinent,qu'entre toutes les Egliſes viſibles, la Romaine ſeule eſt ſaincte. Ie ne tords ny detourne point ce ſens, mais au iugement de vous meſmes, ô pauures abuſez,il eſt tant pur & tant propre, qu'il ſe tire de la meſme deriuation du mot: car d'où vient cet adiectif *Sanctus, Sancta, Sanctum*, ſinon du verbe,*Sancio, Sancis*, qui ne ſignifie autre choſe, ſinon arreſter ferme, eſtablir,rendre ſolide,ou ſemblables. Et prenant en ce ſens le mot Saincte, c'eſt à dire ferme,

Les ſainctetés ſuſdites ne ſeruent rey.

Vray ſens de la ſaincteté de l'egliſe.

arrestee & fortifiee,ie dy que c'est la vraye & tresmanifeste marque de l'eglise, & qu'entre toutes les visibles celle tant seulement est la vraye Eglise, laquelle est saincte, c'est à dire, qui est fortifiee de Iesus Christ nostre sauueur,de maniere que depuis luy, iusques à present, quelques puissans assauts qu'elle ait receu,elle n'est point neantmoins tombee ny defaillie & ne defaudra iamais à l'aduenir:En cete maniere, *Credo Ecclesiam*, non seulement, *Vnã*,mais,*Sanctã*.O grãde prerogatiue & priuilege de l'eglise d'estre saincte,sçauoir est tellement ferme, qu'aucune chose ne l'aterre, & qu'elle dure tousiours!Et certainemét,mes amis,les promesses de la verité & fermeté mesme ne sont iamaisfausses ou vaines.Iesus Christ a dict au temple de Hierusalé, qu'il seroit ruiné:& a l'ó veu, que *nõ remãsit lapis super lapidẽ.* Il a dict à sonEglise qu'elle durera tãt q̃ le mõde durera,&l'ó voit qu'elle dure,tãt q̃ le mõde dure.LesIuifs aymez des puissãs,amis des Princes,fauorisez des Roys,forts d'hommes, exercez aux armes, & abondans en richesses, quelque effort qu'ils ayent employé, n'ont iamais peu r'edifier le temple: & nous autres Chrestiens, principallement en ces premiers temps,pauures,mendians,mesprisez,abominez,confinez,baniz, condamnez, sans force ny despense,allõs,par tout,agrandissant la saincte Eglise. Tant est vray ce que Iesus Christ mesme a dict,à sçauoir, *Cælum & terra transibunt, verba autem mea non præteribunt:* O

Fermeté de l'eglise

Matt. 22.

Matt. 28.

Comme les promesses de Christ sont certaines.

Mat. 24.

promesses certaines! *Iuraui Dauid seruo meo vsque in æternum præparabo semen tuum. Elegit Dominus Sion, elegit eam in habitationem sibi : hæc requies mea in seculum seculi : sicut audiuimus sic vidimus in ciuitate Dei nostri, Deus fundauit eam in æternum. Mittam spiritum veritatis, vt maneat vobiscum in æternum: Ego vobiscum sum vsque ad consummationem seculi :* Les promesses faictes à l'eglise de son eternelle duree ne defaillent, de maniere que si aucun se trouue tant arrogant, lequel ose appeler pour vraye Eglise, vne assemblee ou conuenticule de peu de iours suruenue, il faict trop grand tort aux promesses de Iesus Christ, & à l'antiquité de l'Eglise; laquelle pour cete cause, à bon droict indignee contre luy : qui reduit ses ans, à si petit nombre, peut fort bien s'escrier & dire, *Paucitatem dierum meorum annuntia mihi:* Comme si elle vouloit dire, O meschant Caluin! qui as esté autrefois mon fils, & maintenant mon ennemy ouuert, ie t'ay enfanté, ie t'ay nourry & éleué, ie t'ay porté tant d'annees au sein de ma pieté, ie t'ay entretenu vn temps au giron de ma doctrine, ie t'ay des deux mammelles de mes deux testamens, *tanquam paruulo lac dedi.* Tu y as peu aprendre, par tant de promesses du verbe, que i'ay commancé dés le commancement du monde, que ie ne defailly & ne defaudray iamais. Maintenant ô ingrat & mecognoissant fils, puis que tu as aprins cete mienne perpetuité, pourquoy la restrains tu à si peu de iours? pour-

Promesses faictes pour la fermeté de l'eglise.
Psal. 88.
Psal 131.
Psal. 132.
Psal. 47.
Ioan. 14.
Matt. 28.
Psal. 101.

quoy fains tu que ie naquis seulement hier, és montagnes de Geneue, és lacs de Sodome, és riuieres de Babel? d'où tires-tu cete briefueté de mes iours? *Paucitatem dierum meorum annuntia mihi.* On ne peut annoncer, sinon faussement le peu de iours de l'eglise, auditeurs, car elle a tousiours esté & sera tousiours. Et si Iesus Christ en Sainct Luc au 18. a dict *Veruntamen filius hominis veniens putas inueniet fidem in terra:* ne s'entend qu'elle n'y soit pour estre la vraye foy: mais ou il signifie qu'à lors ny sera la parfaicte foy, ainsi l'expose Sainct Augustin, *De verbis Domini*, ou bien qu'à l'heure, pour le grand nombre des infideles, il ne semblera quasi que la foy y soit, comme expose Theophilacte, ou bien l'on respond que Iesus Christ ne l'a dict, pour affirmer, mais en interroguant. Quoy que soit la saincteté de l'eglise consiste, en sa perpetuité, & en la force qu'elle a tousiours eu de surmonter tous les assauts & des infideles & des heretiques, *Portæ inferi. Portæ inferi non prævalebunt aduersus eam:* & ces portes d'enfer ne sont autre chose, que les heresies, dit Cirillus, au thresor, ou bien en general, toutes les guerres qui se font à l'eglise saincte: à raison dequoy, nous sommes certains, que la saincteté, comme elle est marque de l'eglise, se prend en ce sens, de sa force. Et desormais nous sommes trop manifestement asseurez, que comme celle seule estoit la vraye Eglise, qui auoit l'vnité, ainsi celle seule est la vraye Eglise,

Le tort que Caluin fait à l'eglise.

Luc 18. *Comme Iesus Christ ne trouuera foy en terre.*

August. de verb. domini. Theoph. in Euangelia.

Matt. 16. *Que sont les portes d'enfer.* Ciril. in Thes.

ſe,laquelle a touſiours duré, & durera encore,& n'eſt iamais defaillie, quelques aſſaults qui luy ayent eſté liurez. Parquoy,ô pauures abuſez,que i'aurois maintenant bien raiſon, de me tourner à vous,& vous demãder, quel conuenticule, quelle ſecte, & congregation, auec le nom d'egliſe ſe trouue, qui n'ait iamais ceſſé? Mais il me ſuffit de vous dire que pour l'amour de Dieu & de vous meſmes, vous tourniez les yeux,pour regarder,ſi toutes les autres ſe venans à interrompre, mon Egliſe Romaine s'eſt onques interrompuë.Si ie voulois parler & diſcourir des ſectes des infideles, la plus longue parauanture ſeroit la Mahumetiſte, laquelle n'a paſſé encore dix âges,& eſt preſte de tomber, & les faux prophetes meſmes d'icelle, ne l'acertenent pas. Mais des ſectes de maintenant, y en a il vne, de laquelle ou nous ou noz peres ne reuoquent en memoire le commancement? y en a il onques eu aucune, laquelle n'ait eſté arſe en treſ-peu de temps, par le trop clair & trop chaud Soleil de la verité, comme vne fleur caduque (ie l'honore trop) ou l'herbe puante, ne ſoit tombee & defaillie incontinent? Où ſont maintenant ces heretiques Egliſes des Simoniaques, des Baſiliades ,des Cherintians,des Gnoſtiques,des Antropomorphites,& de tant d'autres?dauãtage,oùeſt l'egliſe des Arrians,qui s'eſt tant épanduë,qui a duré ſi long tẽps,& qui a aſſemblé tant de Conciles,à Milan, en Arimini,en

Briefueté des ſectes heretiques.

Egliſes heretiques éuanouies.

Sirmio, en Seleucie, en Antioche? Les vestiges mesmes en sont effacez, & n'apparoissent, sinon entant qu'aucuns Euangeliques les reuoquent. Voyez donc si ces autres sectes, lesquelles au regard de cete là, ne sont que feu de paille, & qui naquirent hier, ne mourront pas demain? Bon Dieu ie ne peux demeurer au but: la vraye Eglise ne se peut iamais interrompre, elle est tousiours viuante, iamais ne defaut: que dis tu Caluin, de cete proposition: il faut que tu l'auouës en depit de toy, car elle est trop expressement de Iesus Christ. Mais tu ne la nies pas: & qu'ainsi soit, au 4. liure de ton institution, chapitre premier, section 17. tu dis ainsi, *Il faut confesser que depuis le commancement du monde, ne s'est trouué aucun temps, auquel Dieu n'ait eu son Eglise, & qu'il l'aura tousiours, iusques à la fin du siecle.* Et en l'epistre, au Roy de France, apertement, *Certainement l'Eglise de Christ a vescu, & viura, tant que Christ regnera à la dextre du pere: de la main duquel elle est soustenue: par l'aide duquel elle est defendue: par la vertu duquel elle retient sa santé & est preseruee: car indubitablement il baillera ce qu'il a vne fois receu, qu'il sera tousiours present & à son secours, iusques à la consommation & fin du siecle.* Voila toutes tes parolles. Si par ta confession mesmes, celle est la vraye Eglise, laquelle ne s'est iamais interrompue, comment la tienne peut estre la vraye Eglise, ains comment autre peut estre la vraye Eglise que la Romaine? Tu confesses, Caluin, que

Fort argument.

par

par trois cens & tant d'annees, la vraye Eglise fut celle, en laquelle diuers Euesques succederent à Sainct Pierre: brief, tu confesses, que par l'espace de trois cens ans, apres Iesus Christ, la vraye Eglise fut la Romaine, ou si tu ne peux endurer ce nom, que la vraye Eglise fut celle, en laquelle se fist le concile de Nice, & que nous tenons aussi pour vraye Eglise: & maintenant tu dis que depuis ce temps là, les abuz y sont entrez, & que cete Eglise là a cessé d'estre la vraye Eglise. O miserable, vois tu pas que tu contredis à toy mesme? Car ou celle des trois cens ans a esté la vraye Eglise, ou non: Si elle a esté la vraye Eglise, la vraye Eglise ne peut defaillir, elle n'est donc pas encore faillie: & si elle n'a esté la vraye Eglise, pourquoy dis tu que la tienne est semblable à cete là? la tienne n'est donc pas vraye Eglise. Ie ne sçay, si ie me sçay faire entendre. Escoutez ie parleray plus clairement. Caluin dit, que l'eglise ne peut defaillir, & dit que la vraye Eglise a esté celle, que nous disons aussi, par l'espace de trois cens ans apres Iesus Christ: & ie dy, si cete a esté la vraye Eglise, & est faillie, Caluin est menteur là où il dit que la vraye Eglise ne peut faillir. Si la vraye Eglise ne peut defaillir, & que cete cy ait defailly & cessé, Caluin est donc menteur, comme tousiours, là où il dit, que cete a esté la vraye Eglise. Mais entendez encores plus

Caluin confesse pour 300. ans la vraye Eglise.

Caluin attaint.

clairement, mes amis. Il est tres-veritable que celle fut, ou a esté la vraye Eglise, & est tres-certain que la vraye Eglise ne peut defaillir: mais est tres-faux, qu'elle ait iamais defailly ou cessé: ains elle a continué de Pape en Pape, tousiours par vn tres-droit fil, iusques à Gregoire XIII. qui est maintenant au siege. Ce qui a contraint vostre Caluin à se contredire tant vilainement, & à faire ores mourir, ores reuiure, ou aumoins cacher, & ores descouurir la vraye & saincte Eglise, n'a esté autre sinon le desir de faire vostre dommage, & de plusieurs autres ausquels ne pouuāt persuader ses erreurs tandis qu'ils pouuoiēt aprendre de la saincte Eglise ses veritez, il a tasché de cacher cete Eglise: & cognoissant que iusques à 300. ans apres Iesus Christ, s'il eust nié l'eglise que nous confessons, il eust esté trop impudent, il a esté contrainct de former ce songe, que la vraye eglise a duré iusques à ceste heure là, & qu'elle n'est plus retournee, iusques à ce que ou luy ou son predecesseur est venu la resusciter. O pauure monde, qui a demouré mille deux cēs ans, sans eglise! & neantmoins Caluin disoit que la vraye eglise ne pouuoit defaillir: ô songes ô chimeres! Ou fuirez vous, Caluinistes? Ie le sçay bien, vous direz qu'en ces mille deux cens ans, elle n'a esté morte, mais cachee & inuisible: Mes amis, vous n'y venez plus à temps: car preuoyant où la beste se pouuoit reietter

Ruse de Caluin.

Fuite des Caluinistes.

reietter dedans le bois,ie vous ay tendu dés hier le reth,& ay prouué clairement, que la vraye Eglise ne se peut iamais rendre inuisible:& pourtant depuis le premier,iusques au dernier,soyez icy vaillans. Si en ces 1200.ans vostre eglise a esté,il faut dire où elle a esté: vous ne le sçauez pas, elle n'a donc esté : elle est donc premierement morte,& puis releuee mais l'eglise qui meurt & resuscite, n'est pas vraie Eglise,la vostre donc n'est pas vraye Eglise. Ains vous aioustez:& toutesfois en ces 1200.ans,il faut trouuer vne eglise, qui ait cõtinué à celle des trois cens : mais ceste là ne peut estre autre que la mienne Romaine: on voit donc manifestement que la vraye eglise est la Romaine.

Fermeté de l'eglise Romaine.

Et le tout, ô Catholiques, se tire de ceste tresluisante marque de la force &de la saincteté: *Credo vnam sanctam*: heureuse marque ! glorieux signe:& trop clairement imprimé en la face de ma mere; ie parle de vous, ô Romaine Eglise, qui par le moyen des promesses qui vous ont esté faictes par Iesus Christ, nostre sauueur auez monstré, & monstrés tousiours vne merueilleuse fermeté. Et pour parler humainement, ceste pauure, a eu parauanture beaucoup d'occasions de defaillir & mourir: car si iamais aucune nauire,en la mer orageuse,a esté cõbatue des vẽts trescruels, ce a esté la pauure nacelle de S.Pierre. Ah,q̃ de Payens se sont efforcez de l'abbatre!que deIuifs,pour luy oster la foy?q̃ d'heretiques,pour luy falsi-
fier

fier les escritures? que de Scismatiques pour la despouiller de l'obeissance? Et neantmoins tousiours plus forte, plus puissante & plus ferme, elle les a tous abbatuz, tous surmõtez & vaincuz. Elle a vaincu les Payens par le sang des martyrs: les Tyrans, par l'esperance en Dieu: les Iuifs, par la verité: les Heretiques par raisons: les scismatiques par le commandement. Parquoy que nous importe que tous les iours s'eleuent ou les infideles ou les heretiques, pour luy tẽdre embusches ou la forcer? puis que par cete promesse, *Portæ inferi non præualebũt aduersus eã*, tout luy retourne à grandeur? *Terribilis, terribilis, vt castrorum acies ordinata*, est l'eglise Romaine, *Circondabo domum meã* (dit Dieu) *his qui militant mihi:* Et pourtant on la peut bien opugner, mais vaincre iamais: *Ego Ciuitas fortis: ciuitas quæ oppugnatur*, dit Esaie Et S. Hierosme aiouste au commentaire: *Oppugnatur, sed non expugnatur:* Et Alexãdre Euesque d'Alexandrie, escriuant à Alexãdre de Constãtinople, comme Teodoretus le recite, dit d'elle, *Ecclesiam cognoscimus, quæ nunquam expugnari potest, etiam si totus mundus eam oppugnet.* La nacelle de S. Pierre, se peut plonger en l'eau, mais non pas perdre & submerger. Quiconque ne voit la saincteté & fermeté de l'eglise Romaine, lise les histoires Ecclesiastiques, & die en apres si elles semblẽt quasi autre chose qu'vn recit de persecutions faictes contre elle, & toutes en vain: commançons depuis Tibere & descendons iusques à Constantin.

Persecutiõs surmontees par l'eglise.

Matt.16.

Cant.6.

Zach.9.

Isa.29.

Hier.in Is.

En

En ces temps, que n'ont faict les Nerons, les Traians, Diocletians, les Seueres, les Valentins, les Iulians, & tous les autres, contre elle, pour l'abatre, opprimer & suffoquer : toutes leurs forces neãtmoins ont esté vaines, & toutes leurs embusches decouuertes : tous les filets ont esté toiles d'iraignes, pource que l'*Portæ inferi*, n'ont iamais rien peu, *aduersus eam*: pource qu'elle est la stable, & la saincte.

Et si vous dites, Caluinistes, que iusques icy ie vous parle de l'Eglise, laquelle vous confessez aussi, qui est la vraye Eglise, sçauoir est 300. ans apres Iesus Christ; or sus, ie ne veux plus parler de ceste là, mais ie vous veux faire vn autre plaisir, ie ne veux plus parler des 1200. ans, qui sont encouruz depuis les 300. iusques a 1500. esquels vostre eglise ou a esté morte ou enseuelie, ou endormie, ou cachee: car ie n'en sçaurois parler. Mais depuis 1500. ans en ça seulement, ains, de moins (car ie ne veux tant compter par le menu) dites moy ie vous prie, comment il eust esté possible, que cete nostre Eglise eust peu resister à vous mesmes, à tant de voz assemblees & conuenticules, à tant de sectes, à tant d'embuches, à tant de forces, à si grande rage & fureur, si elle n'estoit celle, de laquelle il a esté dict, *Et portæ inferi non præualebunt aduersus eam* ? Il est certain, auditeurs, que tout tant de sectes qui sont maintenant au monde, encores qu'elles soiét entre elles tres diuerses, & ennemies, conuiénent neãtmoins seulement en ce d'oppugner tant

Fermeté de nostre eglise depuis 500. ans ença.

Matt. 16.

Tous les heretiques accordent côtre nous.

qu'elles peuuent l'eglise Romaine. Et ie sçay bien à qui Beze a dit ces mesmes choses: ou Lutherien, ou Caluiniste, ou Anabaptiste, ou quel que tu voudras, entre en quelqu'vne de ces eglises, pourueu que tu sortes hors de la Romaine. O Beze, ô Beze (il te faut nommer, bien que tu ne sois tant fameux, qu'aucun te doiue cognoistre dix lieuës loin de Geneue) est ce ainsi qu'il faut faire? Excommunie lon les autres sectes & puis conseille l'on d'y entrer, pourueu qu'elle ne soit de l'eglise Romaine? comme si lon vouloit dire, Prens telle secte que tu voudras, pourueu que tu sois heretique. Luther aussi escrit que volontiers il eust nié le corps de Iesus Christ en l'hostie, si la verité n'eust esté trop claire, & volontiers il l'eust faict, non pour autre chose, sinon, pource qu'il croioit en cete maniere, qu'il pouuoit grandement nuire à la papauté. O mechant cœur & bouche infame! est ce donc là ton zele? est ce ta fin & but d'enseigner non ce qui est vray, mais ce qui fait tort au Pape? Vous voyez quelle chose fait tort au Pape, le dommage de ces pauures ames abusees, que nous aymõs comme la prunelle de noz yeux. Mais Dieu permet, auditeurs, qu'ils decouurẽt leurs peruerses intentions, & qu'entre tant de desvnion qui sont entre eux, ils s'accordent seulement en cecy de discorder de la vraye Eglise Romaine, afin que la marque de la sainčteté en icelle apparoisse plus claire, à fin que l'on voye que toutes ces assemblees & conuenticu les

Propos infame de Beze.

Propos infame de Luther.

les ſont de la nature des obliques, leſquels biẽ qu'entr'eux ils diſcordẽt en leurs aſſietes, accordẽt neãtmoins, en cecy, de ſe deſuier & detourner du droit: & finalemẽt, à fin, q̃ chacun de nous voyant cõme cete Egliſe Romaine a touſiours eſté ferme cõtre tant de furieux & cruels aſſauts, nous puiſſions eſtre certains & aſſeurez premieremẽt que ceſte cy eſt la ſaincte, & puis nous tourner en riãt vers les heretiques & dire: Faites du pis q̃ vous voudrez, nous ne nous en ſouciõs pas, car le tout retourne à noſtre gloire: mais ſachez auſſi ce q̃ que la charité nous incite à vous dire: à ſçauoir que comme le fer qui frappe & bat le diamant ſe rebouche ſoy meſme & comme le cheual qui regimbe contre l'eſperon poingt & offenſe ſoy meſme, comme l'on de qui frappe l'eſcueil ſe rompt, ainſi tandis que vous taſchez d'offenſer l'Egliſe, l'eſcueil de verité, diamãt de vẽtu, & voſtre eguillõ, vous deſpecez, poignez & offenſez vous meſmes & voz ames: non ſeulement pource que vous les rendez coulpables & dignes de plus grand tourment, mais auſſi pource que vous monſtrez d'autant plus euidemment la verité de noſtre egliſe, comme de celle laquelle reſiſtant à tant d'aſſauts, ſe monſtre ſaincte & par conſequent vraye. Et voila, *quàm incomprehenſibilia ſunt iudicia tua*, ô Seigneur Dieu! Qui eſt celuy, voyant tant de trauaux de l'egliſe Romaine qui ne croiroit que tu la haſſes & chaſtiaſſes? & neantmoins ſont tes faueurs

Les aſſauts des heretiques ſeruẽt

Sotiſe des heretiques.

&graces

& graces:car si tu la haissois,tu la ferois mourir,comme tant d'autres: mais pource qu'elle est ton espouse,tu la gardes tousiours suiuant les promesses que tu luy as faictes. Cependant la faisant batre de tāt de parts, & demourer tousiours stable, tu mōstres manifestemēt la sainctetė d'icelle. Pour conclurre, les deux premiers signes,pour cognoistre l'Eglise,sont estre vne,& saincte. L'eglise Romaine seule est vne & saincte:elle est donc seule la vraye Eglise:nous parlerons demain des deux autres au nom du pere & du fils & du sainct esprit. Amen.

L'eglise Romaine est vne & saincte.

LECON TROISIESME.

En laquelle suiuant l'ordre des marques, est demonstré que l'eglise Romaine seule, est catholique & Apostolique, comme celle laquelle estant épandue par tout le monde retient la succesʃion des Euesques.

Contre ce que Caluin en dit, au 4. liure de l'institution, chapitre 2. & en l'Epistre au Roy.

Erreurs de ceux qui restraignēt l'eglise.



ROV VEZ vous, auditeurs,qu'il soit raisonnable de restraindre & reduire l'estendue & grādeur de tout le mōde ensemble,à vne petite & mal nee Prouince?trouuez vous, qu'il soit conuenable d'enfermer

entre

entre des montagnes closes & bien serrees ce que l'Orient, l'Occident, le Septentrion & le Midy deuroyent embrasser ? Vous semble-il raisonnable de mettre fin à l'infiny, borne à l'interminé, mesure à l'immense? de faire méteur le S.Esprit, le fils, impuissant: le pere, infidele ? de nier à Iesus Christ vne grande partie de son loyer? de luy oster ce qui luy a esté dóné ? de luy rauir son heritage, desmembrer son Royaume, diminuer sa puissance? de luy oster quasi le sceptre, de le tirer quasi de son throne, de le dépouiller quasi du diademe Royal? & de Roy de tout le monde que veritablement il est, le faire à peine Seigneur d'vne trespetite partie d'Europe? Pensez vous qu'il soit raisonnable que si le Royaume de Iesus Christ doit estre infiny, vn autre le luy termine ? si son corps mystique se doit estendre en tout lieu, vn autre le luy confine, où qu'il soit ? Finablement si l'eglise de Iesus Christ doit estre vniuerselle, & catholique, qu'vn autre presume de la faire particuliere & propre ? Certainemét il n'est pas raisonnable. Et neantmoins, ô Seigneur serenissime, les Caluinistes le font: mais ils le font pource qu'il n'est pas raisonnable qu'ils le fassent: & le font lors qu'osans dire que leur Eglise est la vraie Eglise, ils enferment par consequent toute la generalité de l'Eglise catholique, entre quatre montagnes, en tour vn lac, en vne seule valee, & si l'on peut dire ainsi, ils veulét recueillir la mer dedans vn petit vaisseau. *Temerité des Caluinistes.*

Aug. ad Vinc. S. Augustin se plaignoit ainsi, en plusieurs siés escrits, & notamment en l'epistre 48. *Ad Vincentium,* des Donatistes & des Rogatians, lesquels ayans aussi faict vne sotte exposition de ce passage du cantique, *Indica mihi vbi cubes in meridie,* ont voulu restraindre l'eglise vniuerselle, aux détroits de l'Afrique: Et Optatus Mileuitanus escriuãt aux Parmenianistes, disoit ces parolles, que ie vous veux dire, ô Caluinistes, sçauoir est que vous ne debatez autre chose, sinon que l'eglise soit où vous voulez, & ne soit où vous ne voulez: que si vous enleuez l'eglise de l'Italie, de l'Hespagne, de l'Alemagne, Boeme, Hongrie, & d'vne grande partie de la France que ie sçay, si vous l'enleuez de tout le reste de tous les deux mondes, le vieil & le nouueau, pour la porter à Geneue, & niãt qu'elle soit en aucũ de ces lieux, si vous preschez & certifiez qu'elle se trouue seulement entre vous, certainement vous faites ce que les Rogatians, Donatistes & tous les autres heretiques ont faict deuant vous: & sur tout vous faites tresgrand tort à la generalité de l'eglise: vous auilissez grandement la grandeur de Iesus Christ: vous faites que Dieu est defaillãt de sa promesse, notez ce que i'adiouste, & par la prouidence de Dieu, vous faites aussi tresgrand tort à vous mesmes: car pẽsans prouuer que vostre Eglise soit la vraie, vous me donnez occasion de pouuoir prouuer, que la vostre n'est aucunemẽt l'eglise: sçauez vous pourquoy, auditeurs? pource que se trouuans,

Cant. 1.

Les Caluinistes imitent les heretiques anciens.

Opta. Mile.

Intention des heretiques.

Les Caluinistes se destruisent eux mesmes.

trouuans, selō qu'il fut par nous cōclud hier, quattre marques de la vraie Eglise, tirees des Apostres mesmes & du Concile de Nice, *Vnā, Sāctam, Catholicā & Apostolicam*: cōme ie monstray hier par les deux premieres, que la Caluinique n'est la vraie Eglise: ainsi le voulant faire auiourd'huy, des deux autres, quant à la premiere qui est d'estre catholique, eux mesmes m'en forment l'argument: car quand en ostāt l'eglise de la generalité, ils se la font particuliere, ils luy ostent certainement la marque de catholique.

Mais pour commācer, qu'importe ce mot, catholique? quelles choses doit auoir l'eglise, pour estre catholique? Les Donatistes ont dit que l'eglise est catholique, si chacun membre d'icelle se conseruoit en grace, mais cete exposition est tresfausse: car la foy & non l'œuure est le fondement de l'eglise, cōme i'ay declaré cy dessus. Autres disēt, l'eglise est catholique, pource qu'elle embrasse toutes sortes de personnes, sās aucune distinctiō, ou pource qu'elle embrasse tous ceux q̃ ont eu la vraie foy du mediateur, ou deuāt ou apres Iesus Christ: ou biē pource q̃ tous ceux qui se sont sauuez ou se sauueront iamais, ont peu se sauuer ou se pourront sauuer en elle seule: ou bien pource qu'elle no⁹ enseigne toutes les choses visibles & inuisible, ou pource que les vassaux & les Princes sont egalemēt suiectsà elle, ou pource qu'en icelle se trouue la remission de tout peché, ou pource q̃ l'on acquiert toute vertu en

Que signifie le mot catholique

Fausse exposition de Catholique.

Plusieurs vraies expositiōs de ce mot catholique.

icelle, ou pource qu'en icelle s'épand toute grace. Toutes ces expositions sont tresbonnes, mais elles ne monstrent pas si clairement la verité de l'Eglise Romaine, que cete cy que i'ay gardee pour la fin, à sçauoir que la vraye Eglise s'appelle catholique pource qu'elle est vniuerselle, qu'elle est épandue par tout, & brief pource qu'indubitablemēt l'on trouue en tous les endroits du monde, des enfans & membres d'icelle. Et à fin que vous ne pensiez que i'aye trouué cela, outre vne infinité de Peres que ie pourrois alleguer, *Catholicam* (dit S. Augustin) *maiores nostri nominarunt Ecclesiā, vt ex ipso noīe ostēderēt quia per totū est: secūdum totum enim καθόλου, Græcè dicitur.* Et Cirille Hierosolimitain, qui viuoit il y a 1300. ans, dit en la Cathechese ou instruction 18. *Catholica vera ecclesia est, quia per vniuersum orbem terrárum est diffusa, à finibus terræ vsque ad extrema.* Et pourtant il n'ya point de doute que l'eglise qui est épandue par tout ne soit catholique. Et certainement le fils de Dieu a merité vn trop grand heritage, & n'estoit pas raisonnable qu'il eust moindre estat que celuy qu'il eut de tous les peuples ensemble, quād il luy fut dict, *Dabo tibi gentes hæreditatem tuam, & possessionem tuam terminos terræ.* L'on a commancé à cognoistre, mes amis, désle commancement du monde cete generalité future de l'eglise en ces promesses, *In semine tuo benedicentur omnes gentes. numera stellas cœli: si potes & arenam maris, sic erit semen tuum.* Le mont de Daniel est la figure

Trespropre exposition de ce mot catholique.

Aug.

Cirillus.

Preuues de de la generalité de l'eglise.

Psal. 2.

Genes. 22.
Genes. 15.

figure tresſpropre de l'egliſe, *Impleuit omnem terram*: & cóbien de fois eſt mentionnee ailleurs cete generalité, ou vniuerſité de l'egliſe? *Memor ero Raab & Babilonis ſcientium me: Dominabitur à mari vſque ad mare: Cantate domino omnis terra: ſuper omnem terram gloria tua: omnes gentes magnificabunt eum: Redemiſti nos domine in ſanguine tuo, ex omni tribu & populo & lingua & natione: Ad obediendum fidei in omnibus gentibus: Eritis mihi teſtes in omni Iudæa & Samaria, & vſque ad terminos orbis terræ:* Vous ſçauez mes amis, que l'egliſe eſt epouſe de Ieſus Chriſt: mais ſachez auſſi, que Ieſus Chriſt n'ayant beſoin de receuoir dot de ſon épouſe, il luy a voulu donner dot luy meſme: il luy a donné pour dot, cete generalité, & grace d'eſtre eſpandue par tout ce monde. Et qu'ainſi ſoit, voicy le contract: car, *Oportebat Chriſtum pati & reſurgere à mortuis, & prædicari in nomine eius pœnitentiã, & remiſsionem peccatorum per omnes gentes: omnes gentes* (aiouſte S. Auguſtin) *totus mundus Eccleſia totum poſsidet quod a viro ſuo accepit in dote*: de maniere que comme la vraie Egliſe eſt celle, à laquelle l'vnité a eſté promiſe, la ſainctetté & la force, la vraie Egliſe auſſi eſt celle, à qui la generalité & vniuerſité a eſté promiſe. Et pource, comme nous diſions, que Ieſus Chriſt tient touſiours ce qu'il promet, ainſi que par les deux premieres marques, nous auons reietté les Egliſes que nous n'auons trouué ou vnes ou ſainctes, nous pouuons auſſi certainement & aſſeurement refuter toutes celles

Dan.2. *Pſal.86. 72. 95. 56. 71.* *Apoc.5.* *Rom.1.* *Act.1.* *Dot donné de Chriſt à l'egliſe.* *Luc.24.* *Aug. de verb. domini.*

Troisiesme marque de l'eglise.

que nous ne trouuons pas catholiques,& accepter pour vraie seulement celle, qui est vniuerselle,& qui s'épād par tout le mōde. Nous verrōs puis apres si elle est la Romaine ou nō: cependant ô Caluinistes & tous heretiques, ie vous demande quelle Eglise peut estre appellee catholiq̃ & vniuerselle? quelle de voz sectes est épādue par tout?qu'elle a de ses sectateurs,en tous lieux? O merueilleux iugement de Dieu! Tant s'en faut serenissime Seigneur, que hors mis l'eglise Romaine se trouue autre Eglise Catholique,que mesmes non seulement les mesmes heretiques,mais aussi les heresiarches,& ceux qui forment les heretiques appellēt l'eglise Romaine, catholique:& n'ōt iamais estez si hardiz de se dōner le nō de catholiques : escoutez ie vous prie , car c'est vn miracle. Les heretiques sçauent ils pas (ils ne le peuuent nier, car autrement ils nieroyēt le Symbole des Apostres) qu'il faut que l'eglise, pour estre vraie, soit catholique? taschent ils pas de tout leur pouuoir, defaire paroistre leur Eglise vraie? pourquoy ne l'appellent ils donc catholique? Certainement, mes amis,ie n'en sçay autre raison, sinon que Dieu ne le permet:ie sçay bien que d'eux mesmes ils s'aproprièt mille nōs, ores d'Arriās,ores de Lutheriēs,ores de Caluinistes,ores de reformez, ores de Chrestiens,ores d'Euāgeliques, mais quād ils vienēt à celuy de Catholiques,il semble qu'il cuise & brusle:ils retirent incontinēt la lāgue,ils n'osent s'appeller tels:& s'ils oyēt dire,l'eglise catholique,ils entendent comme

Les heretiques mesmes appellent l'eglise catholique.

Les heretiques n'osent s'appeller catholiques.

nous de la Romaine, en voulez vous l'experiēce: Passez à vne porte de Geneue, & estant interrogué qui vous estes, dites, ie suis catholiques, si celuy qui vous interrogue vous tient pour Caluiniste, ie veux perdre la vie. O force de la verité! Les Papistes dōques seuls sont catholiques: mais les catholiques seuls sōt en la vraie Eglise: *Sanctā Ecclesiā Catholicā*: nous sōmes aussi, à vostre iugemēt, ô pauures abusez, seuls en la vraye Eglise. Faites vne autre chose, Prenez vn neutre & indifferent comme vn Iuif, nourry entre nous, & entēdant bien noz discordes, faites qu'il nomme la diuersité de noz Eglises: quād il aura nōme la Lutheriane, la Caluiniste, & les autres, si finalemēt venāt à la nostre, il ne l'appelle catholique, ie veux auoir mēty: que dites vous, mes amis, de ce secret iugemēt de Dieu? Il n'y a pas encore trois mois (escoutez ie vous prie) q̄ me trouuāt en deuis auec vn assez sçauāt Caluiniste, & parauanture de ceux qui en ont seduit beaucoup, entre autres choses que ie luy demanday, l'interrogant si son eglise estoit catholique, ie ne peu iamais le luy tirer de la bouche, il fuit tousiours, se detourna, & sauta du coq en l'asne, & en fin neātmoins il me respōdit, qu'il ne se soucioit pas si son Eglise estoit catholique, luy suffisant quelle estoit Chrestiēne, & celle de Iesus Christ: surquoy, ie ne me peux tenir de sourire, pource qu'il me souuint incōtinent d'vn passage de Cirillus Hierosolimitain, voisin du temps des Apostres,

Tresbelle experiēce.

Histoire d'vn Caluiniste, qui veut estre Chrestien & non catholique.

Cirill. Hierosl. cath. 18.

en l'instruction 18. qui sembloit estre pour luy, qui est tel : *Quod si fortè veneris in ciuitates, ne simpliciter interroges vbi sit Dominicus, aut domus Domini:* Vous voyez s'il suffit estre l'eglise de Christ : *Nam & reliquæ impiorum hæreses dominicos, quamuis pollutos appellare non dubitant,* & à l'heure i'en faisois l'experiéce: *Neque id tãtùm quæras vbi sit Ecclesia, sed catholica Ecclesia:* Parquoy nostre amy ne le vouloit entendre, mais nous l'entendons: car ce nom de catholique (conclud ce sainct personnage) *proprium nomen est sanctæ huius Ecclesiæ & matris omnium nostrûm, quæ est sponsa domini nostri Iesu Christi, vnigeniti filij Dei.* Vous voyez s'il le pouuoit dire plus clairement, & si nous deuons nous asseurer qu'estãs nous seuls catholiques, nous soyons aussi la vraye Eglise. Il est bien vray que le chef de nostre Eglise visible est à Rome, mais le corps n'est lié à aucun lieu, & est épãdu par tout. Et si nostre mere saincte Eglise fut onques fort épandue, ô grande consolation! elle est pour le iourd'huy tant épandue, que le Soleil n'epand dauantage ses rayons: ie ne croy point que depuis Iesus Christ ença la saincte Eglise ait iamais esté tant amplifiee & agrandie, qu'elle est pour le present: car depuis ce temps là, n'estant pas contente d'vn monde, on peut dire qu'elle est sortie du monde, pour acquerir nouueaux mondes. Et c'est pourquoy, ó pauures abusez, apres auoir esté aucunefois indigné cõtre ceux qui vous abusent, d'autre costé ie ry. O pauures sots, qui

L'eglise Romaine tresepãdue de nostre tẽps.

qui pensent endommager nostre Eglise, de la démembrer, de l'extenuer,& diminuer,& ne cognoissent pas,qu'elle n'a iamais esté si grãde que depuis qu'ils ont commencé à la vouloir amoindrir:veritablement deuotes ames, ce a esté vn grand miracle, qu'aussi tost que Luther Archipatriarche de ces euangeliques, commança à vouloir estaindre l'eglise Romaine, & se vanta de faire mourir la Papauté, son souhait aduint tant bien que, comme s'il eust ietté de l'huyle sur le feu, l'embrasement s'accreut mille fois au double:& l'eglise laquelle il vouloit diminuer augmenta biẽ tant qu'elle acquit vn nouueau monde. Ce qui est vn signe, comme Gamaliel disoit,que *non est ex hominibus cõsilium hoc.* Ils luy ont osté vn peu de l'Alemagne,de la Frãce,& de l'Angleterre: *Ad Aquilonem,* auec le Diable, *posuerũt sedem suam:* & icelle par le tresclair midy de sa verité, a illuminé les mondes mesmes, qui sembloyent au parauant fabuleux. Et en cet endroit, i'ay souuenance d'vne autre grãdeur de nostre Eglise,laquelle ie ne veux pas taire. Nostre Eglise & toutes ces sectes & conuenticules font profession d'estre de Christ, & chacune doit tascher d'acroistre la foy de Christ, & de conuertir les infideles à Iesus Christ:ce neantmoins,comme si Iesus Christ estoit fasché d'estre imprimé és cœurs d'autruy, par autre main que de sa chere épouse, nous sommes ceux là seuls, qui cõuertissons tousiours les idolatres à Iesus Christ,comme

Effortz ridicules des heretiques.

Iugement de Dieu.

Act.5.

L'eglise Romaine seule conuertit les infideles à Iesus Christ.

nous auons faict en ces mondes nouueaux, là où ces congregatiõs ne tirẽt iamais les moindres Prouinces, du Paganisme, à la Chrestiẽté : les heretiques viennent bien puis apres, quãd nous les auõns cõuertiz à Iesus Christ, pour les vouloir seduire, & attirer à leur Eglise, mais l'on voit que Dieu ne permet l'entreprinse de les conuertir à autre qu'à sa vraye Eglise: comme si nous estiõs ceux là seuls, qui sommes pescheurs d'hõmes. Et pourtãt nous tirons seuls de la mer de l'infidelité, au riuage du Christianisme, les poissons des ames humaines. Ces autres ne iettent iamais le reth en la mer, mais depuis que nous auõs les poissons sur le riuage, ils mettent toute leur gloire à derober & emporter quelque petit poisson, comme larrons & non pas comme pescheurs. Mais ie me sers de trop grande digression. Il suffit que la vraie Eglise est celle, qui est catholique, à sçauoir épandue par tout, & que les sectes de nostre temps, ne soyent telles, & particulierement celle des Caluinistes, il n'en faut douter aucunement.

Matth. 4.

Les heretiques sont larrons & non pas pescheurs.

Que dites vous maintenant Caluinistes? mes amis, ie sçay biẽ qu'ils disent: Que l'eglise Romaine aussi, n'occupe encore la plus grãde partie du mõde: & que pourtant, à ce signe, elle ne se deuroit pas nõmer la vraie Eglise, & que le nombre des infideles estant beaucoup plus grãd q̃ des croyans, nostre Eglise ne peut aussi à bõ droict, estre appellee catholique & vniuerselle: ô les bõs disciples: qu'ils ensuiuẽt bien

biẽ leurs maiſtres. S. Auguſtin en l'epiſtre 48. à Vincẽtius, dit que les Donatiſtes & les Rogatiãs heretiques diſoiẽt ainſi: mais tout beau pauures gẽs, vous vo dõnez de vous meſmes de la congnee deſſus le pied. Si la vraie Egliſe eſt celle qui eſt vniuerſelle, cõme les apoſtres meſmes l'ont dict au ſimbole, & vous dites q̃ noſtre Egliſe Romaine, qui eſt ſi grande, n'eſt pas vniuerſelle, qu'elle ſera dõc l'vniuerſelle? la voſtre? faite de quatre gueux, dix banis: & douze defroquez; ſçauez vous cõme il en va? oſtez les paſſiõs & vous verrez que ſi l'egliſe Romaine n'eſt l'vniuerſelle, certainement les autres, leſquelles au regard d'elle ne ſõt qu'vn grain de millet, aupres d'vne montagne, ne ſeront pas vniuerſelles, & par conſequent ne ſe trouuera en terre l'egliſe vniuerſelle ny vraye. Mais ce que i'ay laiſsé paſſer, auditeurs, eſt faux, que l'egliſe Romaine poſſede la moindre partie du monde: car ſi nous faiſions bien noſtre compte, là où maintenant le monde eſt diuisé en cinq parties, en l'Aſie, Afrique, Europe, Amerique, & en la Megellanique: noſtre Egliſe en comprend preſque trois parties entieres, & a vne treſgrande partie des deux autres: de l'Amerique & de la Megellanique tout ce qui eſt découuert, & de l'Europe quaſi le tout eſt de noſtre Egliſe. Dauãtage vne grãde partie d'Aſie eſt noſtre: & vne treſãple regiõ, qui eſt de Prete-Ian: outre ce q̃ tous les Portugais en ont acquis, rẽd, cõme il doit, obeïſsãce au Pape. Et vo voulés neãtmoĩs, ô Caluiniſtes

Aug. ad Vincen.

Caluin bõ diſciple de Donat.

Quelle Egliſe eſt vniuerſelle ſi n'eſt la Romaine?

L'egliſe Romaine occupe la plus grãde partie du monde.

que

que nous ayons la moindre partie du mõde, mais quand nous n'aurions vne si grande partie du monde que nous auons, vous sçauez ce qui suffit à l'eglise, pour estre catholique: qu'elle ait de ses membres, en toutes les quatre parties du monde. La robe de Iesus Christ diuisee, dit S. Augustin, a signifié que celle deuoit estre la vraye Eglise, laquelle auoit de ses enfans en toutes les parties du monde: *Vocauit terram ab ortu Solis vsque ad occasum: laudabile nomen eius ab ortu ad occasum:* les anges assembleront les eleuz, *à quatuor ventis.* Il faut que celle qui veut estre à bon droict la vraie Eglise puisse faire venir de ses membres, de l'Orient, de l'Occident, du Septentrion & du midy: & pour cete cause, l'eglise Romaine a en l'Orient la Chine & le Iappon: au Midy, tous les Royaumes de Prete-Ian, qui luy obeissent: au Septentrion, combien y a-il de Prouinces, qui l'obseruent & honorent? & en l'Occident, les mondes entiers luy sont subiects: *Ab ortu Solis vsque ad occasum, offertur mihi oblatio munda*, dit Dieu en Malachie, parlant de la vraye Eglise: Mais quelle est l'eglise, où l'on puisse faire telle chose que l'on voudra, depuis l'Orient iusques en Occident, sinon en l'eglise Romaine? *Multi ab Oriente & Occidente venient*, dit Iesus Christ, de la vraye Eglise: mais en la vostre, ô Caluinistes, où sont les Orientaux & les Occidentaux? si vous ne faites l'Orient & l'Occident l'entour d'vn lac. En fin Esaie dit-il pas, dequoy S.Paul

Ce qui suffit à l'eglise pour estre catholique.

Aug. Psal. 49. Psal. 112.

Marc. 17.

L'eglise Romaine és quatre parties du monde.

Mala. 1.

Matt. 8.

S.Paul se sert q̃ *multi filij desertæ magis quàm eius quæ habet virum* : c'est à dire que la vraie Eglise estoit pour auoir beaucoup plus grand nõbre d'enfans que n'auoit eu la Sinaguogue. Ce plus grãd nombre se trouue il entre vous Caluinistes? ou entre nous catholiques? cela est trop clair à celuy qui n'est aueugle ou ne le veut estre : & que comme la seule Eglise Romaine est vne & saincte, aussi est elle catholique, de maniere, que si par ces trois premieres marques, ie veux croire *vnam, sanctam & catholicam Ecclesiam*, il faut que ie croie la Romaine. Reposons nous.

Isa.59. Gal.4.

La vraie Eglise a plus d'enfans que n'a eu la Sinaguogue.

LA SECONDE PARTIE.

Ie croy, *vnam, sanctam, catholicam*, aioustez maintenãt, & Apostolicam Ecclesiam: voila la bride, & le lien, duquel il est impossible que les heretiques se deslient iamais, à sçauoir la succession apostolique : car nous ne deuons pas croire toute Eglise: mais celle de laquelle depuis les Apostres iusques à nous, nous pouuons monstrer le fil, & la continuee succession des sieges & prelats: *Vt omnes intelligerent quænam esset Ecclesia Catholica, patres in Symbolo illud diuinitus addiderunt, Apostolicam*, dit le Cathechisme, *ad parochos* : la raison est, que la maistrise & la iurisdiction vont de semblable pas : sainct Paul a conioinct *Pastores & doctores*, de maniere que là où est la

Frein des heretiques.

Ephes.4. 78.

vraie

vraie iurisdiction, est la vraie maistrise : là où defaut le vray Prestre, defaut aussi le vray maistre: *Interroga Sacerdotem legem*. Et finalemēt là où nous trouuons succession de prestrise, depuis les Apostres, nous pouuons dire qu'il y a aussi succession de doctrine venāt des Apostres : ô le luysant signe ! ô la claire marque, pour cognoistre la vraie Eglise, qui est cete cy de la succession de la chaire magistrale, car ie me mets en mō Eglise, incōtinent en trace, & ie dy. Deuant Gregoire XIII. estoit Pie V. au parauant, Pie quatriesme : au parauant, Paul IIII. au parauant, Marcel: deuant Marcel, Iules: deuant cetuy cy Paul, iusques à ce que i'arriue aux Lines, aux Clemēs, aux Pierres, & que i'entre, pour dire ainsi, au costé de Christ: cōme ie trouue la succession de la chaire, ie trouue aussi la ferme successiō de la doctrine. Mais vous autres Caluinistes, que faites vous ? Il m'est aduis que i'ay ouy dire que vous auez vn certain Beze, & deuant luy Caluin, & deuant Caluin Farelle, qui va apres? la ligne est deia finie, ô l'infortunee voie sans bout & yssue ! & vous osez puis apres vous comparer à cete voye Royalle, qui nous cōduit iusques à S.Pierre ? Que dites vous icy? voyez vous pas vostre erreur? comment vous defendez vous? vous direz parauanture que deuant Farellus estoyent autres, mais qu'ils ont esté incogneuz : ie sçauois que vous diriez ainsi ; mais le passage est clos : car s'il vous en souuient, nous auōs deia prouué, que l'eglise inuisible & inco

Mal. 2.

Succession sacerdotalle, en l'eglise Romaine.

Voye sans yssue des Caluinistes

Fuite des Caluinistes

& incogneuë n'eſt Egliſe : & pourtant eſtant conioincte la ſucceſſion de la doctrine à la ſucceſſion de la chaire: & ne me pouuant pas monſtrer en voſtre Egliſe , comme ie fais en la mienne , vne droite & ſuccedante ligne de Preſtriſes Apoſtoliques , il eſt force ou que vous m'octroyez la verité, que nous auons la vraie Egliſe, ou que vous faſſiez , comme fait en cet endroit,le pauure Caluin, lequel ſe ſentant lier indiſſolublement , confeſſe aucunefois,le malheureux,que les nœuds ſont faicts, & puis ne les pouuant deſlier , il s'enflamme d'vne ſi grande rage , qu'au lieu de raiſons, il vomit vn torrẽt d'iniures contre nous autres, le plus puant & peſtilent du monde.

Là où Caluin n'a raiſon,il ſe iette aux iniures.

En ſon 4. liure de ſon inſtitution, chapit. 2. apres auoir dict , comme vous orrez puis apres , que veritablement tous les peres anciens ont touſiours cherché la verité de l'egliſe,par le moyen de cete ſucceſſion Apoſtolique,au lieu de reſpõdre à noz argumẽs (cõbien qu'il n'euſt ſçeu q̃ reſpõdre) Il ſe tourne hors de propos, à dire tãt de mal de nous,que le ciel s'en obſcurcit. Mais auez vous iamais veu, vn petit oiſeau prins à la glus,ou au filé, lequel plus ſe debat,plus s'englue & prẽd?Auez vous iamais veu vne beſte enchainee, laquelle apres auoir éprouué tout moyẽ,& employé toute force, pour ſe deſlier,apres auoir dõné cẽt ſecouſſes,apres auoir fait cẽt efforts & to⁹ en vain,en fin cõmãce à eſcumer par la gueule,à grĩcer les dẽts,& à hurler terriblemẽt

Similitude pour le deſpit de Caluin.

& cepen

& cependant qu'elle se trauaille, ne pouuant rien autre chose, de mordre la chaine, elle y laisse aucunefois la dent, & ronge aussi bien souuent la propre chair. Caluin enchainé & estraint par l'argument de la succession Apostolique, en fait ainsi : comme le miserable se debat! comme il se tord, comme il se secouë, & le tout en vain. Car en fin il se resout en vne escume d'iniures, & auec la dent de sa naturelle medisance, taschant de nous endommager, il fait tort à soy mesme: au moyen dequoy, l'on voit certainement que s'il estoit pourueu de raisons, il n'vseroit pas d'iniures: mais laissons le là. Certainement, *Credo Ecclesiam*, non pas telle que l'on voudra, mais *Apostolicam Ecclesiam* : à sçauoir celle, en laquelle, depuis les Apostres iusques à nous, ie trouue vne droite & continuee succession de Pontifes & souuerains Prelats: & ne veux que vous croyez, de moy, cete continuee successió, qui est tres veritable argument, pour cognoistre la vraie Eglise, mais ie ne veux pas aussi que vous croyez le contraire, de Caluin : ie vous suplie seulement, pour le salut de vous mesmes, d'entẽdre vn grãd nombre de Peres que ie vous allegueray maintenãt, traitãs tous de cete succession Apostolique: & puis de faire, sans passions, ce que voz consciences mesmes vous enseigneront à faire. Clement Romain disciple & successeur de S. Pierre: au 10. liure des corrections, nous enseigne ainsi: *Vt cũ Dei lex legitur, veram illius intelligentiam ab eo discamus*

Clem. Reco. lib. 10.

Peres qui exaltent la successiõ sacerdotale.

mus, qui cum à maioribus, & à Dei sacerdotibus quorum muneris id sit sibi traditum seruat: voyez s'il met la maistrise auec la prestrise. Ruffinus au liure 2. de l'histoire Ecclesiastique, chapitre 9. parlant de Gregoire Nazianzene, & de Basile, tres-doctes Theologiens, entre tous les Grecs, escrit que, *sibi Dei intelligentiam, non ex propria præsumptione*, ô Caluin, *sed ab antiquioribus sacerdotibus postulabant, quod ipsos ex Ecclesiastica successione*, entendez, *eam intelligendi regulam suscepisse constaret*. Irenee contre les Heresies, liure 3. chap. 3. & 4. apres auoir tiré la ligne de Pierre, iusques à Eleuthere, à lors viuant, aiouste, *Hac ordinatione, ac successione, ea quæ est ab Apostolis, in Ecclesia traditio, & veritatis præcognitio, peruenit vsque ad nos*. Tertullian escriuant contre les heresies, enseigne aussi ceste merueilleuse maniere de conuaincre les heretiques, à sçauoir en leur faisant instance que, *Edant origines Ecclesiarum suarum, euoluant ordinem Episcoporum suorum, ita per successiones ab initio decurrentem, vt primus ille Episcopus, aliquem ex Apostolis, aut Apostolicis viris, qui tamen cum Apostolis perseuerauerit, habuerit authorem, & antecessorem: hoc enim modo Ecclesiæ Apostolicæ referunt, sicut Ecclesia Smyrneorum, Polycarpum à Ioanne collocatum refert: Romanorum Clementem à Petro edit*. Tertullian n'eust peu augmenter plus à propos, s'il eust disputé contre Caluin. Origene aussi, sur S. Mathieu, en la 19. homilie, dit ainsi, que *Hæreticis credere non debemus: neque à paterna Sacerdotum doctrina, & Ecclesiasti-*

Ruff. 2. Hist. Eccle.

Ire. aduer. hær. ca. 3. & 4.

Tertul. aduer. hær.

Orig. in Matth.

ca traditione exire. Apres que Ciprian au 2. liu. epistre 12. a parlé fort longuement de cete succession Apostolique, il aiouste, *Et hac vna ratione Ecclesia Catholica à quibusdam confictis & simulatis coniurationibus est dignoscenda:* S. Hierosme contre les Luciferians, dit ainsi, *In ea Ecclesia nobis est permanendum quæ ab Apostolis fundata, vsque in diem hanc successiuè durat,* & durera tousiours. Mais par quel argument, S. Augustin, que Caluin semble aucunefois croire, a chassé le plus souuét les heretiques de son temps, que par cetuy cy de la succession? Entendez le contre Fauste au 33. liure chap. 19. parler fort clairemét, *In Ecclesia me tenet, ab ipsa sede Petri Apostoli cui pascendas oues suas, post resurrectionē Dominus cōmendauit, vsque ad præsentē Episcopatū, successio Sacerdotum.* Et au mesme lieu cōme s'il parloit à Caluin: ô *infœlix anima, cui te cōmittis? cur nō potius te subdis Euāgelicæ authoritati, ab ipsis Apostolorū temporibus, vsq; ad hæc nostra, per successiones legitimas cōmendata?* Il disoit aussi aux Donatistes, *Numerate sacerdotes, vel ab ipsa Petri sede, & in illo ordine patrū quis cui successit:* ce qu'aussi Optatus Mileuitanus dit puis apres aux Parmenianistes, quasi en mesmes parolles, *vestræ cathedræ vos originem reddite, qui vobis vultis sanctam Ecclesiam vindicare:* Et en cete maniere, mes amis, on pourroit reciter sur ce les escritz de tous les peres anciens, lesquels ont tous dict tresconstamment, que nous deuons croire que la vraye Eglise est là où nous pouuons trouuer cete succession, & non pas ailleurs

Cipr. 2. Epi. 12.

Sectes des heretiques coniurations.

Hier. ad uer. Lucif.

Caluin feint de croire S. Augustin.

August. contre Faust.

Aug. ad Don.

Opt. Mile.

leurs. Mais si vous ne croyez les Clements, les Ruffins, les Irenees, les Tertullians, les Origenes, les Ciprians, les Hierosmes, les Augustins, les Optates & tant d'autres, qui croirez vous iamais? & neantmoins, depuis Clement, nul de ceux cy est Romain, nul de ceux cy est Italien, que vous auez pour suspect, à cause de la defence du primat de Rome: ains ils sont quasi de toutes les parties du monde, d'Afrique, de Grece, d'Asie, & tous de cete succession de la chaire Romaine, ils prenent leur fondement de la vraye Eglise. Que diras tu icy Caluin, où fuiras tu?

Les Italiẽs suspects aux heretiques.

Messieurs bouschez les aureilles, pour n'étendre le plus deshonneste blaspheme, & la plus temeraire voix que vous ayez onques ouy: ô Caluin, Caluin, où te conduit la rage, & le desir de defendre le faux? Caluin sçauoit bien, auditeurs, que nous peussions monstrer cete succession Apostolique en nostre Eglise: car voicy qu'il dit en l'Epistre au Roy, parlant de nous, *Ecclesiæ formam in sede Romanæ Ecclesiæ, & præsulum suorum ordine constituunt:* Ils establissent la forme de l'Eglise au siege de l'Eglise Romaine & ordre de leurs prelats. Il sçauoit bien que cete succession au iugement des peres anciens estoit argument tres-certain de la vraye Eglise: voicy ses parolles au 4. liure de l'institution chap. 2. section 2. où il confesse auoir veu les lieux de ces peres, & de sçauoir (voicy les expresses parolles) *Quanti hanc successionem fecerint Irenæus, Tertullianus, Origenes,*

Horrible temerité de Caluin.

Augustinus & alij. Dieu soit loué : il sçait donc bien que tous ces peres estiment beaucoup cete succession:& que fait il? est il du consentement de ces peres, & les honore il comme il doit?ô arrogance,ô arrogance ! tous ces peres estiment grandement la succession, mais ils s'abusent tous,pource que, *friuola sunt ista, & planè ludibria:*ô Dieu,ô Dieu!trouue l'on des hómes, qui se laissent abuser par cet infame? qui se moque des peres anciens, qui trouue vne chose aprouuee par Irenee, Tertulliã, Origene & Augustin, & apres auoir dict qu'il l'a veuë és escritz desditz peres,non seulemẽt il la reiette mais aussi s'en moque:vousvoyez icy ô pauuresabusez la modestie de celuy qui vous abuse;mais il est au lieu où il rend compte. Cependant venez icy mes ames, aymez vous mieux croire ces peres que ie vous ay nommez,ouCaluin?certainemẽt,si vous estes capables de raison,vous ne pouuez sinõ croire les peres,qui disent tous que la vraye Eglise est là où se trouue vn fil & ligne de succession en vne chaire,qui arriue iusques auxApôstres : mais ce fil ne se trouuera ailleurs qu'en l'eglise Romaine: retournez donc desormais: pauures gens,au giron de la vraye Eglise Romaine. Et cóme vous voyez que depuis Gregoire XIII. iusques à Pierre, nostre succession Episcopale ne s'est iamais interrompue, ainsi estant tousiours coniointe la iurisdictió auec la maistrise, soyez certains que depuis les Apostres iusques à nous, le fil de la doctrine

Caluin iniurie tous les peres anciens.

Apostoli

Apostolique ne s'est aussi iamais interrompu.

Sed cur non Africam citant & Aegyptum, & totam Asiã? Nempe quia in omnibus illis regionibus desiit sancta hæc Episcoporum succesio, cuius beneficio, Ecclesias se retinuisse gloriantur: ô quel argumét! qui l'eust iamais pẽsé? Par ma foy auditeurs, ie pẽse que Caluin estoit fol aucunefois de rage, car comment est il possible qu'en matiere tãt graue, il amenast des argumens tant vains & puériles? escoutez. Nous disós que là où est la legitime succession des Euesques, est la vraye Eglise: & il argumente au contraire. La legitime successió des Euesques est defaillie en Aegypte, il n'y a dóc point de vraye Eglise; voilà qui est bon, mais à quel propos? la legitime succession des Euesques, est defaillie en Afrique, la Romaine n'est dóc la vraye Eglise: voila vne bonne consequence, comme si l'on disoit, le Pape est à Rome, il plouuera donc demain: Où auoit cetuy cy le cerueau quãd il escriuoit? Si nous disions la succession des Euesques ne pouuoit iamais faillir, en aucũ de noz Dioceses, l'argument vaudroit quelque chose, monstrant qu'elle est faillie en Afrique ou en Egypte: mais nous ne disons pas, que si cete succession a esté en quelque Diocese, elle y doiue tousiours continuer: nous disons seulement, que la successió de toute l'eglise Romaine se cóseruera tousiours on quelque diocese, & entre autres, au siege auquel Pierre est mort & où sont tousiours assis les chefs de l'eglise succeiseurs d'iceluy: nous disons que la succes

Vain argument de Caluin.

Intelligence de la perpetuité de la succession.

ſion Apoſtolique s'eſt cõſeruee & ſe cõſeruera touſiours:le fil & ligne Apoſtolique a touſiours eſté en tous noz dioceſes : & combien qu'elle ait defailli en aucũ,elle reſte touſiours en aucũ:& notãmẽt elle ſe maintiẽt touſiours & maintiendra à Rome.Elle eſt faillie en Afrique,& pourtãt n'y a point d'Egliſe: mais ie retourne l'argumẽt contre mõ ennemy,&dy.Elle n'eſt fallie à Rome,& pourtãt la vraye Egliſe ſe trouue à Rome. Heureuſe Rome ! quelle faueur Ieſus Chriſt t'a faict, quãd il a diſt à tõ S.Pierre,*Ego pro te rogabo Petre,vt nõ deficiat fides tua*:Et ainſi a eſté , & iamais n'eſt defaillie la foy, ny l'egliſe à Rome,&les anciẽs ont touſiours ainſi entendu cete ſucceſſiõ : & qu'ainſi ſoit,quãd ils ont voulu mõſtrer la vraie Egliſe par l'argument de la ſucceſſion ils ne l'õt eſté chercher par tous les dioceſes,cõme faict Caluin,mais ſe ſont cõtentez de la trouuer à Rome.Auguſtin Africain n'a pas argué de l'egliſe d'Afrique,cõme tu fais, Caluin,mais de celle de Rome:entẽs,*Si ordo tibi ſuccedẽtiũ Epiſcoporũ conſiderandus eſt,quãto certius & vere ſalubriter ab ipſo Petro numeramus,Petro enim ſucceſsit Linus,Lino,Clemẽs,&c.* Tertullian Africain n'a auſſi argumẽté de l'egliſe d'Afrique,cõme tu fais Caluin,mais de celle de Rome;entẽs, *In negotio ſalutis tuæ percurre Eccleſias Apoſto.*& vn peu apres, *Romã habes vnde nobis quoq; authoritas præſto ſtatuta.*Optatus Africain n'a faict cõme toy Caluin,mais a argumenté de l'egliſe de Rome, *Ergo in cathedra vna ſedit prior Petrus, cui ſucceſsit Linus*

Priuilege de Rome.

Fondemẽt du priuilege.

Luc 22.

Les peres qui chercherent la ſucceßion la cherchẽt à Rome.

Aug.

Tertul.

Optatus.

Linus &c. De maniere que n'ayant autres argumens que ce sot d'Afrique, il valloit mieux le taire:ouy ouy, iettes maintenant le feu.

Aux iniures,aux iniures, Caluin , pour ce que tu n'as point des raisons:ô le chien enragé,comme il se iette entre les Prestres & les Eues ques. Quelle maniere de disputer est cete:à quel propos se met incontinét à iniurier, sans autre occasion? Arrestez, ie trouue le nœud:sçauez vous pourquoy il iniurie? pour ce que voyant clairement, que la succession est vn signe tres-certain de l'eglise, & ne sachant comme faire à nier la ligne de noz Papes iusques à Pierre,il se iette où il peut:& disant premierement vn grand mensonge, à sçauoir que l'on ne peut appeller successeur de Pierre autre que celuy qui imite la vie de Pierre,auec vne infinité d'iniures,il tasche d'oprimer la succession de noz Prelatz,& de les móstrer peu semblables à Pierre.Tu ne veux dóc pas ô Caluin, que la successió soit où n'est l'imitation?Voicy tes propos, au 4.de ton institution,chap.2.section 3.*Quid valet successio,nisi imitatio etiam coniuncta sit?* Defendez vous Princes,car en cete maniere, il osteroit les estatz à plusieurs de vous: & parauanture a il proferé ces parolles, pour quelque desir de seditió.Mais outre cela,est ce pas toy Caluin, qui opugnois les Anabatistes,quand ils vouloient que sans la perfection des œuures, il n'y eust point d'eglise? & maintenant tu es faict soudain Anabatiste: tu veux que qui

Pourquoy Caluin iniurie.

La succession ne depéd de l'imitation.

Caluin cótre les Princes.

Caluin faict Anabatiste.

perd la perfection des œuures, perde la succession en l'eglise. Entendez la constance de l'homme. Il dit au 4. liure, chap. 1. *Errant qui nõ putant Ecclesiam, vbi non est vitæ puritas:* & tout soudain, au mesme liure, chap. 2. il dit, *Quid valet successio, nisi sit imitatio?* O Dieu, ces contradictions tant manifestes sont elles pas suffisantes de r'amener les deuoyez? Caluin tu mens, que l'imitation soit necessaire à la succession: tu mens aussi, quand tu recites tant de vices en noz Prestres, & en la succession de ces saincts Pontifes, desquels y en a eu tãt de saincts & de martyrs & certainement, mes amis, nous sommes de ceux là, qui nous confessons volontiers pecheurs: mais nous disons aussi, que si nous estions autant de Hierosmes, Augustins, de Pauls Hermites, les Heretiques ne laisseroient pas de dire mal de nous: car l'heresie & medisance sont tellement coniointes, qu'il n'est possible de iamais les separer.

Heretiques tousiours medisans.

Epilogue & conclusion des 3 leçons.

Cependant escoutez celuy qui n'allegue des iniures, mais des raisons: & puis que nous sommes arriuez à vn passage assez ferme, souuenez vous en peu de parolles, que la vraie Eglise est vne seule, contenant en soy tous les fideles ou iustes ou iniustes: car cete estant tousiours visible, elle se peut cognoistre à certains signes, qui sont, estre vne, saincte, catholique & Apostolique: que la Romaine seule a l'vnité de la foy, ne se peut iamais batre, est épandue par tout, & en ses Pontifes &

sou

ſouuerains prelats, à la ſucceſſion Apoſtolique: dont vous pouuez conclurre que l'Egliſe Romaine ſeule eſt la vraye Egliſe, & quant au reſte, ſoyez certains, que toutes les autres ſectes ſont concubines du Diable, retraites des banniz, & le rendez-vous des deſeſperez, & pour le dire en vne parolle, ne ſont autre choſe, que cõiurations cõtre Rome & contre le Pape. Alez vous en maintenant heureux.

Titres des ſectes heretiques.

LECON QVATRIEME.

En laquelle ſe trouuent deux tresgraues enſeignemens de noſtre foy: ſçauoir eſt que la vraie egliſe ne peut errer: & que la parolle de Dieu, en partie eſt eſcrite, en partie n'eſt eſcrite.

Contre ce que Caluin dit auec blaſpheme, des promeſſes de Ieſus Chriſt aux Apoſtres, & des traditions Apoſtoliques, en tout le 8. chap. du 4. liure de l'iſtitution.

SI ce que ie diſois du commencement eſt vray, comme certainement il eſt tres veritable, que toute la controuerſe, qui peut eſtre ou a peu eſtre entre nous & tous les heretiques qui ont eſté, ſont & ſeront iamais, ne conſiſte en fin en autre choſe, qu'à trouuer quelle eſt la vraie Egliſe, veritablement, auditeurs, ayant monſtré par quatre treſeuidentes marques, que l'egliſe Romaine ſeule eſt la vraie, ie deuois auoir finy l'œuure, terminé le proces, decidé la controuerſe, & gangné la cauſe. Car comme ie diſois, ſi l'on

traite des images, ie deurois dire, sans autre chose, voyons si l'eglise Romaine les peinct: si l'on traite des morts: voyons si elle prie pour eux: s'il est question des saincts voyons si elle les inuoque: des messes, voyons si elle les celebre: & ainsi de toute chose. Mais quelle misere est cete cy? que mesmes les Caluinistes estans liez pour la verité de l'eglise Romaine ils trouuent neantmoins, quelque echappatoire, bien qu'il soit infame, & ne pouuans nier nostre eglise, pour n'estre contraints de luy obeir, ils se poussēt en vn terrible precipice: & disent (ô blasphemel) que la vraie Eglise mesme erre beaucoup de fois, & qu'il ne faut pas suiure le iugement d'icelle en toutes choses. Que l'eglise Romaine soit la vraye, disent ils, elle erre neantmoins à former & peindre les images, à prier pour les morts, à inuoquer les saincts, à celebrer messes, & en toutes ces choses: & pourtant nous ne luy consentons pas entre toutes ces choses, & faisons le contraire. Est ce donc ainsi qu'il faut dire, Caluin, la vraye Eglise peut elle donc faillir? s'il est ainsi quelle certitude aurons nous en terre? Mais Caluin ne veut point de certitude, ains comme tous les heretiques ont tousiours faict, il veut l'incertitude, l'ambiguité, les doutes, les tenebres, la nuict: & à fin que nous ne sachions iamais quel est le vray, il nous met en doute la verité que tient la saincte Eglise. Mō tan l'heretique, se voyant conuaincu, il y a long temps, par les determinaisons de la saincte

N[illegible] de [illegible] Caluinistes

Blaspheme des heretiques.

Caluin ne veut chose certaine.

ɛ̃te eglise,comme Eusebe escrit, commanda à ses disciples de ne croire à l'eglise, comme à celle qui pouuoit errer. Nestor l'heretique, cõme Vincẽt Lyrinense l'escrit, dit que la saincte eglise suiuoit les docteurs,qui erroient, & qu'il ne se failloit pas ebahir si elle erroit souuẽt elle mesme. Les Iconomacheshereticques, comme l'on voit en la sixieme section du septiesme sinode,disoient que la vraye eglise auoit erré long temps: les Donatistes & les heretiques Rogatians,comme l'on peut recueillir de S. Augustin en mille lieux, affirmoyent aussi cela,entre leurs dents pour fuir en quelque lieu. Vuitcleffe condamné au concile de Constance,tenoit le semblable. Et de nostre temps,Luther & Caluin voyãs que sans doute,on leur prouueroit aiseement que la Romaine seule est la vraye eglise, pour se pouuoir sauuer en quelque maniere, quand cela aduiendroit,ils ont dict aussi que la vraie eglise peut faillir : voire mesme Caluin parlant tousiours auec iniure a plusieurs fois laissé par escrit q̃ quand l'eglise saincte se depart de l'expresse parolle de Dieu,elle se trompe & erre(pourvser de son terme modeste)tresvilainement:mechant & temeraire : il a menty tres vilainement. Mais pource que nous voyons qu'il veut fuir de ce costé, nous luy prouuerons cecy,auec l'autorité tresexpresse de l'escriture saincte:de maniere, qu'ayant trouué l'eglise,& retrouuant maintenant qu'elle ne peut faillir,il m'est aduis,que sans autre chose

Vinc. Lyrin.

Aug.

Caluin fut en cet article les heretiques anciẽs

Propos impie de Caluin.

Le but de cete leçon.

vous

vous aurez vn tribunal,ou siege,ô pauures abusez,où vous cognoistrez de vous mesmes, qui vous dit la verité ou Caluin ou moy.

Et certainement les autoritez de l'escriture saincte sont en si grand nombre, qu'il me faudroit plus de temps que ie n'ay,pour les reciter;ce neantmoins elles sont tant claires & d'efficace,que vous verrez & cognoistrez la verité,en les demonstrant seulement, sans les dire.Premierement toutes celles qui appartiénent au mariage indissoluble de Iesus Christ, auec la saincte Eglise son epouse, sont pour moy:car comme nous disions en la premiere leçon,le lien de ce mariage estant la vraye foy là où il est promis que iamais ne naistra diuorce entre Iesus Christ & l'eglise, est promis aussi, qu'en la vraie eglise,la vraye foy ne pourra iamais defaillir,& par cósequent, elle ne pourra iamais errer en la matiere de la foy. *Spósabo te mihi in sempiternũ*, dit l'Espoux en Osee:& l'espouse respond au cãtique *Tenui eũ,& non dimittã*:la signagogue,*tenuit & dimisit*,mais l'eglise,*tenet & non dimittit*. Et si vous voulez voir q̃ ceste perpetuité du mariage,se fait en la perseuerãce de la vraye foy, Osee mesme aiouste.*Despósabo te mihi in fide*. Parquoy cete autorité & toutes les autres sẽblables mõstrent clairemẽt,que si l'eglise erroit en la foy,elle feroit diuorce:& pourtãt le mariage de Iesus Christ auec elle estant inuiolable, il n'est possible qu'elle erre iamais.Dauantage, commẽt peut faillir celuy qui est gouuerné de Dieu ? Dauid

Mariage de Iesus Christ & de l'eglise.

Osee.2.

Cant.8.

Osee.2.

L'eglise & Christ ne peuuent faire diuorce.

uid parlant de l'eglise souz le nom de Syon, au pseaume 47. comme il me semble & à tous les bons expositeurs, le dit fort clairement, ainsi, *Circundate Syon, & complectimini eam, quoniam hic est Deus noster in seculum*, & ce qui est d'importance, *ipse reget nos in secula*: Dieu parlant aussi en Esaie, de cete perpetuelle assisten ce qu'il deuoit faire pour maintenir la verité tresimmaculee en son eglise, exagere & amplifie en sorte, que ie ne sçay quel doute en peut rester. Car apres auoir dict, *Hoc fœdus meũ cum eis*, il aiouste apres, *Spiritus meus qui est in te & verba mea quæ posui in ore tuo, non recedent de ore tuo, & de ore seminis tui, à modò & vsque in sempiternum.* Il ne faut pas douter que la semence de Dauid est l'eglise saincte qui est tousiours preparee & disposee de Dieu, & ne faut iamais. Et pourtant est dit au pseaume 88. *Iuraui Dauid Seruo meo, vsque in æternũ præparabo semẽ tuum.* Comme s'il estoit possible que l'habitation de Dieu, fust souillee, que Dieu se reposast és erreurs, & ne dist expressement de son eglise & de sa saincte Sion, *Elegit dominus Sion, elegit eam in habitationẽ sibi: Hæc requies mea in seculum seculi, hic habitabo, quoniam elegi eam:* l'Ange mesme qui vint anoncer la venue de nostre Seigneur en terre, premit cete eternelle assistence du fils de Dieu, au royaume de Iacob, à sçauoir en son Eglise, quand il dit, *Regnabit in domo Iacob in æternum*: l'Eglise saincte, mes amis, est vne tresforte roche ou pierre, ou au moins est fondee sur vne forte pierre, & pour tant

Psal. 47.

l'Eglise tousiours gouuernee par Iesus Christ.

Perpetuelle assistence de Christ a l'eglise

Isa. 59.

Ce qu'est la semence de Dauid.

Psal. 88.

Psal. 131.

l'Eglise habitation de Dieu.

l'Eglise nõmee pour le royaume de Iacob.

Luc. 1.

tant elle ne vacille point: & Iesus Christ mesme en S. Matthieu, chap. 7. nous en asseure, quand il dit que, *Simile est regnum cœlorum homini sapienti, qui ædificauit domum suam super firmam petram:* Outre ce que n'estant l'eglise triõphante celle qui descend du Ciel, mais bien la militante: & S. Iean disant en l'Apocalypse, que tandis qu'il voyoit, *Ciuitatem Sanctam Hierusalem nouam descendentem de cœlo, tanquam sponsam ornatam viro suo,* il entendit au mesme tẽps vne voix, qui dit, *Ecce tabernaculum Dei cum hominibus, & habitabit cum eis, & ipsi populus eius erunt, & ipse Deus cum eis erit eorum Deus.* Comment est il possible que l habitation où Dieu demoure tousiours soit imparfaicte & defectueuse: S. Paul a il pas dit que Iesus Christ a tellement fauorisé l'eglise, *vt exhiberet sibi gloriosam Ecclesiam non habentem maculam aut rugam aut aliquid huiusmodi, sed vt sit Sancta & immaculata?* Ouy, par ma foy, elle sera saincte & immaculee, si elle erre tous les iours: & le mesme S. Paul. parlant de l'eglise, dit il pas à Timothee (entendez ie vous prie comment l'on peut respondre à cecy) *vt sçias quomodo oporteat te in domo Dei conuersari, quæ est columna & firmamentum veritatis.* Certainement voila vne belle colomne, & vn ferme fondement de verité, si nous y admettons les erreurs. Iesus Christ mesmes a dict aux Apostres, & puis à l'eglise, *Quæcunque solueritis, & quæcunque ligaueritis &c.* voire mesme il a dit, *Ego vobiscum sum vsque*

L'eglise fondee sur vne tresfor te pierre.
Math. 7.
Apo. 21.
L'eglise expresse de la nouuelle Hierusalẽ.
Ephes. 5.
L'eglise de Dieu sans macule & ride.
1. Tim. 3.
L'eglise colomne de vertu.
Math. 19.
Iesus Christ est tousiours auec l'eglise.
Math. 28.
Math. 18.

vsque ad consummationē seculi. Voyez s'il assiste à l'Eglise: il a dit, *Vbi fuerint duo vel tres congregati in nomine meo, in medio eorum sum.* Voyez si l'eglise peut errer.

Ie ne veux maintenant alleguer autre chose, que les promesses que Iesus Christ a faict à ses Apostres, & puis apres à son Eglise, de luy assister tousiours du S. Esprit, de maniere que l'on soit certain que tout ce que l'eglise enseignera iamais, soit la doctrine du S. Esprit: comme quand il a dict. *Ego rogabo patrem & alium paraclitum dabit vobis, qui maneat vobiscum in aeternum,* comme quand il a adiousté, *Paraclitus autem spiritus ille vos docebit omnia & suggeret vobis omnia:* Et finalement quand il leur a dict, par parolles tant manifestes, *Cùm venerit spiritus ille veritatis, docebit vos omnem veritatem:* lesquelles promesses estans faictes de la bouche de celuy qui ne peut mentir, & qui ne peut faillir, cōme est-il possible de regimber & ne confesser incontinent que la vraye Eglise de Dieu, gouuernee perpetuellement par le S. Esprit, ne dit iamais chose qui ne soit iuste: brief, elle ne faut & ne peut faillir iamais. Entens, Caluin, *Manebit vobiscum in aeternum: ille vos docebit omnia: ille suggeret vobis omnia: ille vos docebit omnē veritatem:* Toutes ces parolles sōt de Iesus Christ, proferees par le S. Esprit & dites à l'eglise: Que dis tu de ces promesses? Entēdez auditeurs, ce qu'il en dit, au 4. liure de l'institutiō, chap. 8. sectiō 11. q̄ *Praeclaras promissiones*

Iean. 14.

Iean. 16.

Parolles de Caluin touchant la perpetuelle assistence du S. Esprit.

siones habet Ecclesia, quod nunquam à sponso suo Christo sit deserenda, quia eius spirita ducatur in omnem veritatem : & certainement l'on n'eust sçeu mieux dire à l'vsage ancien: est il pas vray, heretiques, que l'apparence est tousiours emerueillable, que l'amer est tousiours souz le sucre, la charongne au sepulcre blanchy, sous la peau de l'agneau, la rage du loup; *Præclaras promissiones habet Ecclesia, quod nunquam à sponso suo sit deserenda.* Que ne consens tu donc, qu'elle ne puisse faillir? pourquoy crois tu donc que cete espouse perpetuellement vnie à son espoux, puisse mētir? Auditeurs Catholiques, Caluin s'embrouille merueilleusement icy, & vous verrez puis apres comme sa fuite est infame: mais à fin qu'il voye ces promesses, prenons cete cy pour exemple, *Ille docebit vos omnem veritatem*, deuant que passer plus auant ie veux que nous éclaircissions à qui Iesus Christ a faict ces promesses: s'il les a faictes aux Apostres seulement, si apres eux, ils les a faictes separement à tout fidele en l'eglise: ou bien à toute l'eglise: si les Apostres seuls ont eu le priuilege de ne pouuoir dire sinon la verité, ou si nous l'auons, chacun de nous fideles, ou bien si tout le corps de l'eglise congregé ensemble l'a.

Les heretiques cachent tousiours le fiel sous le sucre.

Expositiō des promesses de Christ Iean.16.

Vous verrez aussi en cet endroit, comme les heretiques fuyans du milieu, se cachent tousiours és extremitez: & comme fuyans les extremes & bouts, nous nous tenons tousiours au milieu: l'extremité est que Iesus Christ

Les heretiques tousiours és extremitez.

Christ ne fasse cete promesse, sinon aux Apostres: l'extremité est qu'il la fasse nõ seulemẽt aux Apostres & à l'eglise congregee ensemble,mais aussi separement à tout fidele:le milieu est,que la promesse soit faicte non seulement aux Apostres, & à chacun fidele, mais aux Apostres & à l'eglise congregee ensemble:& nous suiuons ce milieu: & les autres se cachẽt en ces extremités:desquels sçauroit on ouir chose plus absurde que dire, que la promesse a esté faicte aux Apostres seuls? Car si Iesus Christ dit de soy mesme, à sçauoir du S. Esprit, *Ego vobiscum sum, vsque ad consummationẽ seculi*:Et du S. Esprit mesme, *qui maneat vobiscum in æternum*:Les Apostres ont ils tousiours vescu? ont ils duré au monde iusques à la fin des siecles? certainement non:comment donc est venu l'esprit en terre demourer auec eux à iamais? Iesus Christ a il pas declaré de soymesme excellement, qu'il ne parloit d'eux seuls, mais aussi, des croyans quand il a dict, *Non pro eis autem rogo tantùm, sed pro eis qui credituri sunt per verbum eorum in me*:Esaie dit, *de ore tuo,& seminis tui, amodo & vsque in sempiternum.* Et en fin, si les choses dictes par Iesus Christ aux Apostres s'entendoient dictes aux Apostres seuls,qui ne diroit qu'aux Apostres seuls appartinssent les commandemens & conseils Euãgeliques?& qu'aucune chose ne nous fust commandee ou conseillee?Brief, cete exposition,auditeurs, est tant estrange, que Caluin mesmes l'a abhorree,lequel ayant iuré d'estre

Deux opinions extremes & vne au milieu, touchant les promesses de Iesus Christ.

Mat. 18.

La promesse de la perpetuelle assistence de Iesus Christ n'a esté faicte aux Apostres seuls.

Ioan. 12.

Isa. 59.

tousiours contraire aux opinions & expositions catholiques, eust certainement prins s'il eust peu, ceste exposition heretique : ce neantmoins il ne le fait pas, ains l'oppugne: & puis qu'il l'a opugnee, ne voulant neantmoins s'accorder auec nous, il est force, qu'il saute à l'autre extremité; & dise, que quād nostre Seigneur a promis que *Spiritus sanctus docuisset omnem veritatem*, il a entendu, qu'apres les Apostres, non seulement toute l'eglise ensemble, és Conciles, comme nous dirons puis apres, mais que tout Chrestien separement, auroit tousiours assistence & deuotion telle, qu'en toute chose il entendroit immediatement toute verité du Sainct Esprit.

Expositiō tresfausse de Caluin.

Ce qui est vne opinion, mes amis, tant absurde, qu'à peine me souciay-ie de la reietter: & quand bien, au pis aller, elle seroit vraye, elle me seruiroit, comme ie vous monstreray. Et certainement s'il est vray, comme Caluin dit, que, *Spiritus veritatis, non modo vniuersæ simul Ecclesiæ post Apostolos, sed singulis etiam Christianis promissus, & datus est*: comme cet Esprit a fait és Apostres qu'ils sçeussent toute verité, & ne peussent errer, pourquoy ne fait il le semblable en nous? pourquoy errons nous tous, ou pouuons nous faillir? Tu dis, Caluin, que l'Esprit qui fut donné aux Apostres, est dóné aussi à tous les fideles, il m'est donc aussi donné: ie ne peux donc errer : pourquoy ne me crois tu donc? Si ainsi est, & toy & moy auons l'esprit de la verité ; & neantmoins nous tenons des

Le S. Esprit assistant n'est promis à chacun de nous comme Caluin veut.

Argumēt tres-poignant contre Caluin.

des opinions cõtraires: l'vn de nous erre dõc: cõment donc chacun de nous a la verité? dauantage es tu pas celuy qui criois, & à bon droict, contre les Anabatistes, pour ce qu'ils nioient toute maistrise de l'Eglise, & disoient que chascun est diuinement instruit sans maistres, en ce qui appartient à son salut? Tu deuiens maintenant Anabatiste: car si chascũ de nous cõme tu dis a l'esprit de la verité, qu'est il besoin auoir des Maistres? Les moyens, auditeurs, de cõuaincre Caluin, en cete tres-fausse & tres absurde expositiõ, quand nous les voudrions, defaillent: mais s'il vous en souuient, ma deliberation n'estoit pas de traiter, à qui IesusChrist auoit faict sa promesse: mais bien de monstrer que l'eglise ne peut iamais errer: & pourtant laissant à parler du sens dõné par Caluin, ie dy seulement, que quand bien il seroit vray, i'aurois neantmoins ce que ie veux: car quand bien l'esprit de verité seroit separement donné à tous fideles, à plus forte raison seroit il donné à tous les fideles ensemble, & par consequent l'eglise ne pourroit errer. Entendez pauures abusez, comme Caluin mesme cõtraint par la verité, le dit: *Neque nego* dit il *quin tota fidelium societas, longè ampliori, & vberiori cælestis sapientiæ thesauro, prædita sit, quã seorsum singuli:* A quoy i'adiouste au iugemẽt de Caluin, tous les fideles ont l'esprit de verité, & entre eux, comme l'on voit, plusieurs ne se trompent, mais au iugement de luy mesme, toute l'eglise ensemble, a beaucoup plus grande

Caluin deuient Anabatiste.

Quand l'expositiõ de Caluin seroit vraye elle seroit contre luy.

abondance du S.Eſprit que n'a pas tout autre fidele : toute l'egliſe donc enſemble ne peut faillir,& ce que Caluin nioit, non ſeulement demeure treſ-certain, par les autoritez de l'eſ criture ſaincte, mais on voit que luy meſme pouſſé de la verité, eſt contraint l'affer mer.

Dauantage, quand toute autre preuue defaudroit,mes amis, Ieſus Chriſt meſme parlant de l'egliſe dit il pas,*Qui non audierit Ecclesiam,ſit tibi tanquam Ethnicus,& publicanus?* Qui ne croit & obeit à l'egliſe, ſoit tenu, comme vn Ethnique & comme vn plublicain : Dites moy,ie vous prie, maintenant, Ieſus Chriſt, veut il que nous croions vne putain, & que nous nous obligions de garder tout ce que nous commande vne qui peut faillir? Certainement il ne faut pas que nous diſions cela, autrement Ieſus-Chriſt ſeroit cauſe luy meſme de noz defautz & erreurs : & pourtant il faut dire neceſſairement, qu'il nous comman de de croire touſiours la ſaincte Egliſe, car il ſçait & veut que la ſaincte Egliſe ne puiſſe faillir : cete authorité eſt de treſ-grande importance,auditeurs:&quand elle eſt alleguee contre les heretiques, elle les faict deſtordre &detourner eſtrangement.Entendez Caluin; voicy ſa derniere fuite:*Eccleſia audienda eſt, inquiunt*, voila ſes parolles : *Quis negat?* Tu le niois, menteur; mais maintenant contraint par la verité tu prens cete fuite : *Audienda eſt, quando nihil pranunciat niſi ex verbo domini.* O fuite

Matt. 18.

Autorité treſ puiſſante, pour prouuer que l'egliſe n'erre.

Fuite infame de Caluin.

fuite infame! Ie ne peux nier, dit Caluin, qu'il ne faille croire à l'eglise, mais cela est vray, quand elle ne se depart de la parolle, & quand les ordonnances & statutz d'icelle sont conformes à la parolle de Dieu. Mais ô miserable, que dis tu? Entendez ie vous prie, qu'elle chose est le verbe, ou la parolle, autre que la verité? *Ego sum veritas*: se partir de la parolle n'est autre chose que dire le faux, & ne se departir de la parolle n'est autre chose que dire la verité. Caluin dit que l'eglise dit la verité, quand elle ne se depart de la parolle, tout son tres-subtil discours donc conclud cecy, que l'eglise dit la verité, quand elle dit la verité. Mais auec toutes ces autoritez, *Portæ inferi: Ego vobiscum sum*: & tant d'autres, qu'ay-ie prouué sinon que l'eglise est tousiours vnie au verbe, & que tous les statutz d'icelle sont tousiours parolles du mesme Dieu, qui la gouuerne & conduit? Que dites vous Caluinistes? Ie le sçay bien, vous vomissez le venin, ie sçay bien où tendoit le tout: Nous entendons, dites vous, que l'eglise n'erre, quand les statutz & ordonnances d'icelle se trouuent aussi ordonnez en l'escriture saincte. Vous le dites, & ie dy, quant à moy, que cete est toute la tromperie & deception, & que par cete seule proposition vous vous ruinez, que la parolle de Dieu soit cete là seule qui est escrite és testamens, vieil & nouueau: là où la parolle de Dieu, en partie est escrite, en partie non: & non seu-

Ioan. 14.

Argumēt ridicule de Caluin.

Matt. 16.
Matt. 28.

Propositiō tresperni-cieuse de Caluin.

lement les sainctes escritures sont la parolle de Dieu: mais aussi plusieurs traditions, lesquelles receuës de Christ & de ses Apostres, la saincte Eglise a conseruees iusques à nostre temps: & pourtant se dy, que la saincte Eglise n'ordonnant iamais aucune chose, qui ne soit conforme ou à l'escriture ou aux traditions; elle ordonne tousiours suiuant la parolle de Dieu, & ne peut iamais errer. Mais cecy, que plusieurs parolles de Dieu, qui ne sont escrites, se doiuent croire de nous, pource que c'est vne chose de tresgrande importance, sera tout presentement par moy traité par vn nouueau commancement apres que ie me seray reposé, &c.

Les escritures ne sont seulement les parolles de Dieu mais aussi les traditions.

La saincte Eglise ordonne tousiours suiuant les escritures, ou les traditions.

SECONDE PARTIE.

Moise prince de tous les Prophetes, au 3. de l'Exode, n'est enuoyé parler au peuple, si premierement il n'est instruict de la bouche mesme de Dieu; à fin que par son exemple, les moindres que luy aprennent que tout ce qui est presché ou estably est seulement vray & certain, tant qu'il est conforme à la parolle de Dieu. Les Prestres qui estoient de si grande authorité deuoient neãtmoins se conformer à la loy: *labia sacerdotis custodient scientiam:* mais, *legem requirent ex ore eius:* les Prophetes deuoient enseigner au peuple, mais la parolle de Dieu: *Audies ex ore meo verbum, & annunciabis illis ex me:* & en Ieremie

Exod.9.

On ne doit rien enseigner, qui ne soit conforme à la parolle de Dieu.

Malac.2.

Exech.3.

Iere.23.

mie, *Qui habet sermonem meum, loquatur sermonem meum:* & ces clauses tant frequentes en l'escriture saincte, *Verbum Domini: Hæc ait Dominus: os domini loquutum est:* & semblables, pourquoy pensez vous qu'elles y soient mises, sinon pour donner à entendre, que quiconque enseigne les peuples, combien qu'il soit toute l'eglise, ne doit neantmoins se departir de la parolle de Dieu: Voila vn beau & sainct discours, est il pas vray, Caluinistes? certes ouy: il est de vostre Caluin, auec plusieurs autres choses toutes vrayes & toutes sainctes, qu'il dit au 4. liure de son institution, depuis le commancement du chapitre 8. iusques à la fin de la sixiesme section. Mais ie vous prie, à quel propos le dit il? que veut il conclurre? que pense il gagner? Que tout ce que nous croions doit estre conforme à le parolle de Dieu. Qui nie cela, que tout ce que nous croyons donques doit estre expres aux escritures: qui sera si sot d'affirmer iamais cete consequence? le bon: entendez. Le cheual n'est homme, il n'est donc pas animal: la conclusion vous semble elle bonne? certainement non: cete conclusion est telle de dire, cete n'est parolle escrite, elle n'est donc parolle de Dieu, car comme tout homme est animal, & non pourtant tout animal, homme, ainsi toute l'escriture saincte est la parolle de Dieu, & toute la parole de Dieu, ne se trouue neãtmoins deduite en l'escriture

Discours tres-veritable de Caluin.

Consequence fausse de Caluin.

Exemples amenez par Caluin sont contre luy.

saincte. Voire mesme ce beau discours que Caluin faisoit, est du tout pour moy : car ie m'en sers ainsi: Moise ordóna ce que Dieu a dict, & l'eglise ordonne ce que Dieu a dict: ce neantmoins l'eglise ordonne & establit maintes choses qui ne sont escrites: & Moise a ordonné aussi des choses, qu'il a receu de bouche & non pas escrit, voire mesme Moise representant l'eglise a dict à cete heure là, ce que maintenant nostre mere saincte Eglise peut

Exod. 4.

dire, à bon droict, de Caluin, *Non credent mihi, neque audient vocem meam : sed dicent, non apparuit tibi dominus*, comme si l'eglise disoit; le grand tort que cetuy me fait, lequel és choses que Dieu me reuele, sans escrit, *non credit mihi, neque audit vocem meam.* Les Prestres n'annonçoyent rien hors la parolle, & l'eglise dit de la parolle, tout ce qu'elle dit : pource que

Parolles de Moise appliquees à l'Eglise & à Caluin.

Matt. 18.

vbi fuerint duo vel tres congregati in nomine meo, in medio eorum sum. Et si Caluin auoit veu, sans se passionner, cete distinction, *Custodire*

Mal. 2.

scientiam, & requirere legem, il auroit parauanture remarqué qu'elle denote & la parole escrite, & celle qui n'est escrite. Il est dit en E-

Ezech. 3.

zechiel, *Audies ex ore meo verbum, & annuntiabis ex me:* cela est pour moy, car il ne dit pas, *leges verbum*, mais, *audies*, & la parolle escrite se lit,

Iere. 23.

& ne s'entend. Quand Dieu a dict, *Qui habet verbum, loquatur verbum*, il a dict aussi, *qui habet somnium narret somnium*, & neantmoins le songe n'estoit escrit. L'Eglise peut tous-

iours

iours dire, *Hæc dicit dominus, ſic ait dominus &c.* Elle peut touſiours dire auſſi, comme és Actes, *Viſum eſt Spiritui ſancto & nobis:* pource qu'elle parle touſiours ſelon ce que Dieu luy dit, ou par l'eſcriture ou par ſes reuelations. Parquoy nous acertenant par la parolle de Dieu, qui a eſté eſcrite, & celle laquelle *per manus tradita eſt*, nous diſons que noſtre ſalut cõſiſte à croire & obeir à ces deux parolles: & l'homme ſe ſauue par la parolle non eſcrite, auſſi bien que par celle qui eſt eſcrite, pourueu qu'elle ſoit de Dieu. Et certainement (eſcoutez bien mes ames, & vous vous reduirez aiſement) eſt il poſsible de ſe ſauuer hors la parolle de Dieu? non. Tous ceux qui ſe ſont ſauuez depuis que le monde eſt monde, ſe ſont ſauuez par la parolle de Dieu. *Nemo nouit patrem niſi filius, & cui voluerit filius reuelare:* Adam, Enoch, Abram, Noe, & tous les Patriarches deuant Moiſe, ſe ſont ils ſauuez? ouy: par la parolle de Dieu? ouy: à lors y auoit il quelque choſe eſcrite? non: dés ce temps là donc, l'on trouuoit la parolle de Dieu non eſcrite, par laquelle les hommes ſe pouuoient ſauuer: & par force, ou cecy eſt vray, ou tous les patriarches ne ſont ſauuez. Comment s'eſt gardé le commandement de la circonciſion, depuis Abraham iuſques à Moyſe, eſcrit, ou comme, *traditum per manus*? certainement en cete ſeconde maniere: & en ceſte meſme maniere, la ſaincte egliſe conſerue pluſieurs ordonnances de Dieu, qui ne ſont neantmoins

Act.13.

L'homme ſe ſauue par les parolles non eſcrites, cõme par les eſcrites.

Salut par la parole de Dieu.

Matth.11.

Au temps de la nature les hommes ſe ſauuoient par la parolle non eſcrite.

escrites. Que dira ici Caluin? il fuira,& se retirera si deshonestement, que vous cognoistrez de vous mesmes quelle raison il a.

Retraite de Caluin.

Et premierement,il est vray (dit il) que la parolle de Dieu a esté aprinse par tradition, deuant que la loy fust escrite:mais depuis que la loy est escrite, Dieu ordonne non par tradition,mais par l'escrit mesme, que nous receuions sa parolle. *Postquàm Deus verbum suum scripto mandari,& consignari voluit,nihil extraneũ docendũ est illi,quod in lege scriptũ est.* Est-il vray? mais si apres la loy,toute chose eust esté reuelee en cet escrit,& nulle chose cachee, & seulement,*tradita per manus*: cõment ce que Dieu dit en Esdras seroit vray; *Enarraui Moysi mirabilia multa, & praecepi ei dicens: Hac in palam facies verba,& hac abscondes?* Et vne autre fois,au mesme Esdras. *Quadam palam facies,quadam sapientibus absconsè trades?* Auditeurs ie ne vous allegue Caluin ou Luther,ie vous allegue les plus anciés peres Grecs ou Latins: entre lesquels voicy Origene & Hilaire,l'vn en la 5. homelie sur les Nombres, & cetuy cy au pseaume second,qui disent,d'vne vnion, comme Dieu donna à Moyse en la montagne, non seulement la loy,mais aussi la secrette exposition d'icelle: par la distinction qu'il donna la loy escrite aux peuples,mais il donna l'expositió plus intime de la loy, de bouche à Iosué: Iosué à son successeur,& ainsi *per manus*: de maniere que vous pouuez clairement comprendre, si apres la loy,toutes les traditions ont

Du temps de la loy, plusieurs choses estoyent aprinses,par manus.

Esdr.14.

Esdr.14.

Origene & S. Hilaire pour nous.

esté

esté abolies,ou bien si Caluin a faussement menty & s'il contredit aux peres anciens & aux escritures mesmes. Car à dire la verité, Dauid apres la loy,fait il pas mention des traditions,quand il a dict, *Deus auribus nostris audiuimus, Patres nostri annunciauerunt nobis* : a il pas noté les traditions,quand il a escrit,*Quanta mādauit patribus nostris nota ea facere filijs suis*? Et Moyse mesme qui fut l'egislateur, apres la loy donnee,fit il pas mention des traditions, quand il dit, *Interroga patrem tuum,& annunciabit,maiores tuos & dicent tibi*? Bon Dieu,Caluin ne vouloit pas que la parolle de Dieu se trouuast sinon escrite : nous l'auons trouuee par tradition,iusques au temps des patriarches.Il a fuy,en disāt,qu'aumoins apres la loy escrite, les traditions ont cessé,& neantmoins nous les auōs trouuees auec la loy:que fera il main tenant?il fuira,il fuira.

Les escritures mesmes du temps de la loy font mention des traditions.

Psal.48.

Psal.77.

Deut.32.

Au moins, dit-il, apres la venue de Iesus Christ, elles deurent cesser : cela va bien: mais allōs le pas,vous verrez ce malheureux courir de coin en autre,iusques à ce qu'estant exclus de tous,ou il se prendra au filé,ou il se precipitera.Ie diuise Caluin, ce temps, apres Iesus Christ,en trois parties:à sçauoir au tēps auquel il demoura luy mesme entre nous : en celuy auquel apres l'ascension d'iceluy,les Apostres enseignerent,sans escrire,& finalemēt en tout ce qui court,depuis que les Apostres ont escrit, iusques à la fin du monde. Et puis

Fautes de Caluin.

Diuision du temps depuis Iesus Christ à nous.

comme

commanceant au premier, cependant que Iesus Christ a vescu entre nous, ie demande s'il y a plus grande folie que de dire, qu'à cete heure là il ne falloit se departir de la parolle escrite, pource qu'en tout ce temps, la parolle de Iesus Christ ne fut iamais escrite? Vous ne trouuerez iamais mes amis, que Iesus Christ ait seulement escrit vne clause de sa doctrine: il n'a pas seulement commandé qu'elle fust escrite. Il a bien commandé qu'elle fust, *ore tradita*, quand il a dict, *Euntes* (*non scribite*) mais *prædicate Euangelium omni creaturæ*: & c'est ce que Ieremie auoit predit tant d'annees au parauant, quand il dit, *Dabo legem meam in visceribus eorum, & in cordibus eorum scribam eam*: & à quoy l'Apostre a regardé, quand il a escrit aux Corinthiens. *Epistola estis Christi administrata à nobis, & scripta non atramento, sed spiritu Dei viui, non in tabulis lapideis: sed in tabulis cordis carnalibus*. Parquoy Caluin, si tu te veux sauuer, il te faut autre echapatoire: car certainement tandis que Iesus Christ a vescu tu ne trouueras point, & cherche tant que tu voudras, que sa parolle ait iamais esté escrite.

Iesus Christ n'a iamais escrit sa parole.

Mar. 16.

Iere. 31.

2. Cor. 3.

Venons donc au second temps, apres que Iesus Christ eust acheué d'enseigner de bouche sa doctrine: c'est lors que Caluin dit, n'estre plus besoin de nouuelle tradition, pource que *ita pleno ore nobis edisseruit, vt post se nihil docendum reliquerit*: Tout cela va bien: mais ie veux monstrer deux choses, auditeurs, l'vne que

Mensonge de Caluin.

que quand bien Iesus Christ nous eust enseigné toute chose de sa propre bouche, nous aurions neantmoins besoin de tradition, l'autre, que veritablement Iesus Christ n'a enseigné toutes choses mais en a laissé beaucoup, pour estre puis apres de l'vn à l'autre reuelees par le S.Esprit, & enseignees selon les occurrences, à sa saincte Eglise. Premierement, ie suppose vne chose, laquelle ie demãde à vous mesmes, ô pauures abusez, si elle est vraye ou non: à sçauoir qu'apres l'Assension de Iesus Christ, les Apostres fussent vn long temps, enseignans de viue voix seulement, la parolle de Dieu, deuant qu'ils l'escriuissent: & si vous ne respondez, il me suffit qu'Irenee au 3. liure cõtre Valentin, Eusebe au 3. liure des histoires, chap. 24. Chrisostome, en la 1. homelie, sur S. Mathieu: Theophilacte, au commancement de ses commentaires, sur S. Mathieu; Hierosme au Catologue des autheurs, ou Escriuans Ecclesiastiques, sur S. Matthieu, S. Iean & cent autres me l'affirment outre ce que S. Luc m'en fait expressement foy, au commancemẽt de son Euangile, quand il dit. *Quoniam multi conati sunt ordinare narrationes quæ in nobis completæ sunt rerum: Sicut tradiderunt nobis, qui ab initio ipsi viderunt*. Et plus bas: *Visum est mihi scribere, & vt cognoscas eorum verborum, de quibus eruditus es, veritatem:* Les Apostres donc enseignerent, vn temps, de viue voix: est il pas vray? on ne le sçauroit nier. Mais en ce temps & doctrine,

Deux poincts tres forts contre Caluin.

Les Apostres ont enseigné de bouche vn peu deuant qu'escrire.

Ireneus
Eusebius.
Chrisost.
Theophil.
Hierony.

Luc.1.

Plusieurs, incontinēt apres Iesus Christ se sauuerent en sa parolle non escrite.

ne, ceux qui la creurent se sauuerent ils ? Qui en doute? Et neātmoins cete doctrine n'estoit escrite : ils se sauuerent donc apres Iesus Christ, en la parolle non escrite. Et ce qui fait à mon propos, quand bien donc Iesus Christ eust enseigné toute chose, ce neantmoins estoit besoin de cete tradition Apostolique, par laquelle ils enseignassent aux autres, les choses qui leur auoient esté enseignees par Iesus Christ. Mais qui seroit si ehonté, horsmis Caluin, de dire, que Iesus Christ viuant, il eust enseigné toute chose aux Apostres, & qu'il ne fust plus besoin de nouuelle reuelation? voyant qu'il dit luy mesme aux Apostres, *Multa habeo vobis dicere quæ non potestis portare modo:* & pourtant il promet d'enuoyer le sainct esprit, *qui suggeret omnia & docebit omnē veritatem.* Caluin mesmes, confondu par vne viue raison a vsé, en peu de parolles, selon sa constume, d'vne tresmanifeste contradiction : pource qu'au 4. liure chap. 8. section 7. il dit, que Iesus Christ, *a enseigné de voix pleine en sorte, qu'il n'a rien laissé à enseigner:* & vn peu apres, au mesme chapitre section 15. sur la parolle, *Multa habeo vobis dicere quæ non potestis portare modò:* il dit, *Ie confesse que les Disciples estoient encores rudes & quasi indociles, quand ils ont ouy cela de nostre Seigneur, mais puis apres conduits de l'esprit de verité, & menez en toute verité, ils ont publié leurs escrits,* de maniere, que suiuant son opi

Iesus Christ n'a enseigné toute chose à son eglise, estāt au monde. Iean. 14.

Contradiction tresclaire de Caluin.

opinion, Iesus Christ de sa bouche, auoit enseigné toute chose, & neantmoins selon luy mesme, apres la mort de Iesus Christ, les Apostres aprindrent plusieurs choses par l'esprit de verité, qu'ils n'auoient sçeu au parauant: Voila comme l'on fait pour defendre le faux. Il suffit que quand bien Iesus Christ eust enseigné toute chose, si est ce que ne l'ayant escrite, & pour vn peu, les Apostres ne l'escriuant, il estoit necessaire qu'en ce temps, *ore traderentur hæc omnia*: & que les hommes se sauuassent en la parolle non escrite: dauantage, de la parolle, *Multa habeo vobis dicere, &c.* l'on voit que c'est vn tresgrand mensonge de dire que Iesus Christ, ait enseigné & declaré, icy, toutes choses: ains, il en a laissé plusieurs, à fin d'estre puis apres successiuement enseignees à sa maison, par le sainct esprit. Et ainsi nous voyons que du temps des Patriarches, l'escriture n'estoit pas necessaire, que du temps de la loy, les traditions estoyent, & que Iesus Christ tandis qu'il a vescu, *non scripsit, sed tradidit*: que les Apostres, apres Iesus Christ, ont aprins du S. Esptit, beaucoup de choses, qu'ils ne sçauoyent au precedent, & qu'ils n'escriuirent par vn lōg temps, mais que ceux là qui se sauuoyent, alloyent receuans la doctrine de salut, par les traditions d'iceux.

Par consequent donc ô Caluin, quand a com

commancé cete necessité, de ne se partir de la parolle escrite? quand a il esté besoin de faire cesser toutes les traditions? Auditeurs voici le dernier refuge & retraite de Caluin: Au moins, dit il, puis que les saincts Euangiles ont esté escrits, & les epistres des Apostres, nous deuons croire que là dedans est escrit tout ce que Iesus Christ a enseigné, & par consequent, ce que Iesus Christ a enseigné suffisant à nostre salut, nous ne deuós croire pour nostre salut aucune chose, sinon ce qui est cótenu és susdites escritures. Entendez auditeurs, tout ce discours consiste en deux suppositions: l'vne que Iesus Christ a enseigné tout ce qu'il faut que nous sachions: & l'autre, que toutes les choses que Iesus Christ a enseignees sont escrites és euangiles: & ie dit que tous ces deux principes sont tresfaux: & que pour ceste cause, il ne se faut pas emerueiller, si la cóclusion que Caluin en tire, est semblable. Et premierement, quant à ce qui est traité, si Iesus Christ a enseigné toute chose necessaire ou non, il n'est pas besoin d'en parler plus long téps: pource que nous auons deia prouué que non: car Iesus Christ a dict, *Multa habeo vobis dicere, quæ non potestis portare modo*: il a dict de son Esprit, *Suggeret omnia, & docebit omnem veritatem*: car combien que parauanture l'on peust dire, qu'il a enseigné toute chose, en certains principes vniuersels, il a laissé neantmoins successiuement à son esprit

Derniere fuite de Caluin.

Deux suppositions fausses de Caluin.

Iean.14.

On ne peut dire que Iesus Christ ait enseigné toute chose sinon en certains principes vniuersels.

prit la charge d'enseigner à son Eglise, & declarer la verité de sa doctrine, selon la necessité d'icelle, brief, pource que Caluin mesme contraint par la verité, l'a confessé, quand il a dict, *Rudes adhuc erãt discipuli &c.* comme nous disions cy dessus. Parquoy vous voyez bien desia que ce principe est faux, que nostre Seigneur, viuant, enseignast toute chose. Mais quand bien cestuy-cy seroit tres-veritable, cet autre est tres-faux : à sçauoir que tout ce que nostre Seigneur Iesus Christ a enseigné de bouche, soit enregistré aux Sacrez Euangiles. Car si toutes les choses qu'il a faites ne sont escrites, pourquoy doy-ie croire, sans preuue, que toutes celles qu'il a dites soyent escrites? Certainement plusieurs docteurs disent, qu'à bon droit l'on doit croire, que nostre Seigneur a resuscité beaucoup plus de morts, que ces trois, desquels les saincts Euãgelistes font mention. Et toutes ces clauses vniuerselles, *Curabat omnes, sanabat omnes*, & semblables, monstrent qu'inõbrables actions particulieres d'iceluy, n'ont esté declarees és Euangiles. Mais il n'est pas besoin de chercher autres preuues, là où nous auons les parolles de sainct Iean mesme plus claires & luysantes que le Soleil mesmes : à sçauoir, *Multa & alia signa fecit Iesus, quæ non sunt scripta in libro hoc: quæ si scriberentur per singula nec ipsum arbitror capere posse mundum, eos qui scribendi sunt libros.* Parquoy il est certain que toutes les œuures, de Iesus Christ n'ont esté escrites. Ie

Tout ce que Iesus Christ a fait ou enseigné n'a pas esté escrit.

Ioan. 21.

pourrois par consequent argumenter de mesme, de ses parolles & doctrines. Mais il y a des passages treseuidés: comme de dire, en S. Luc 24. où il est escrit que Iesus Christ allant en Emaus, *Incipiens à Moyse, & omnibus prophetis interpretabatur illis in omnibus scripturis, quæ de ipso erant:* Le chemin fut icy, assez long, & le discours admirable, à sçauoir sur l'interpretation de toutes les escritures: où est maintenãt ce discours escrit? lequel des Euãgelistes, a declaré ou couché par escrit cete doctrine de nostre Sauueur? Et ainsi au mesme chapitre, là où en presence des Apostres, ayant mãgé le poisson & le rayon de miel, *aperuit illis sensum, vt intelligerent scripturas:* ainsi là où par quarãte iours entiers, il est dict aux actes, que *apparebat eis loqués de regno Dei*: Où sont ces discours du Royaume de Dieu, & ces sens des escritures? qui les a escrites? certainemét nul: mais ceux qui y estoyent presens, les ont successiuemét reuelees à la saincte Eglise: de maniere que Caluin de l'escriture pred la lettre, *quæ occidit*, & quãt à moy, de la traditiõ, ie prés le sés qui viuifie. En cete maniere, mes ames, vous voyez l'excellence de l'argumét de Caluin, fondé sur deux principes faux: car là où il dit, Iesus Christ a enseigné toute chose, & toute chose qu'il a enseignee est escrite aux Euangiles, cela suffit donc: Ie dy qu'il n'est pas vray que Iesus Christ ait precisemét enseigné toute chose, & qu'il est tres-faux que tout ce que

Luc 24.
Les choses enseignees par Iesus Christ & non escrites.
Luc 24.
Act. 1.

que Iesus Christ a enseigné ait esté escrit. l'argumēte ainsi au cōtraire, Iesus Christ n'a pas enseigné toute chose, nous auons donc besoin de nouuelle reuelation en l'eglise: & cela mesme qu'il a enseigné n'est escrit en partie; il faut donc que nous recueilliōs l'autre partie, par les traditions apostoliques.

Argumēt de Caluin tourné cōtre luy.

Et certainement, mes ames, laissons les disputes, & parlons paisiblement ensemble: à qui voulez vous croire à Caluin, ou à tous les plus anciens Peres de l'eglise de Dieu, & aux Apostres mesmes? Caluin dit que les Apostres ont mis par escrit toute leur doctrine, & les Peres anciens iusques à ces temps mesmes, disent que les Apostres ont mis par escrit vne partie de leur doctrine, & enseigné de bouche, l'autre. Entendez Denis Areopagite, qui fut neantmoins disciple de Sainct Paul, comme disent les actes des Apostres, au 17. chapitre qui fut l'Apostre de France, qui a vescu & escrit, il y a plus de mille cinq cens ans, l'a il peu dire plus clairement escriuant à Timothee: *Summi illi nostri Duces, id est Apostoli, necessario summa & supersubstantialia, partim scriptis, partim non scriptis institutionibus tradiderunt.* Et Papias tres-ancien, comme Eusebe recite, disoit, *Si quando aduenisset aliquis ex ijs qui sequuti sunt Apostolos ab ipsis sedulò expiscabatur, quid Andreas, quid Petrus dixissent &c.*

Authorité des Peres, pour les traditions.

Dionysius.

Papias.

Eusebe.

Origine escrit telles choses, en son homilie cinquiesme, sur les nombres : Clement Alexandrin, en ses tapisseries, telles choses, Ignace, Tertulian, Ciprian, Hierosme, Augustin & tous : dauantage (ie sors icy de moy mesme) à qui voulons nous croire si les Apostres ont enseigné par traditions, plustost qu'aux Apostres mesmes? Escoutez Paul, en la seconde aux Thessaloniciens, chap. 2. *State & tenete traditiones quas accepistis, siue per epistolam, siue per sermonem :* Escoutez ce qu'il dit aux Corinthiens, *Laudo vos, quod sicuti tradidi vobis, praecepta mea tenetis:* Escoutez ce qu'il dit à eux mesmes, *Ego enim accepi à domino quod & tradidi vobis:* Voicy ce qu'il dit vne autre fois, *Caetera cū venero disponam :* luy mesme, *formam habe sanctorum verborum, quae à me audisti: bonum depositum custodi :* Il dit derechef, *Quae audisti à me haec commenda fidelibus hominibus, qui idonei erunt & alios docere:* Et S. Ican dit-il pas en son epistre, *Plura habens vobis scribere, nolui per chartam & atramentum : spero enim me futurum apud vos, & ore ad os loqui.* Croirons nous que sainct Pierre n'ait enseigné sinon ce qui se trouue en ses canoniques? croirons nous donc qu'André & Barthelemy & les Apostres qui n'ont escrit, n'ayent enseigné aucune chose? Ah, mes amis, retournez au droict chemin, & pource que les Apostres mesmes, & les hommes du temps des Apostres, font foy des traditions, ne les reiettez point, & soyez certains, que sans elles, toute chose seroit confuse. Ces

Ignatius.

Authorité des Apostres mesmes pour leurs propres traditions.

2. Thessal. 2.

1. Cor 11.

2. Tim. 1.

3 Ioan.

trompeurs vous disent, que là où est l'escriture n'est besoin de tradition : & ie vous respons en trois manieres. Premierement qu'en la loy escrite, comme i'ay prouué, estoit l'escriture & la tradition ensemble : apres, qu'il y a tradition de beaucoup de choses, lesquelles ne sont escrites : & finalement que pour entendre les escritures mesmes, il faut que nous cherchions les vrais sens par tradition. Car à dire la verité, cete est la difference entre le Gentil, le Catholique & l'heretique: car le Gentil ou payen n'accepte les escritures : l'heretique les accepte, mais il les veut exposer à sa fantasie : le Catholique les accepte, & prend leurs sens des traditions anciennes: de maniere que comme l'escriture me distingue du Gentil, ainsi la tradition me separe de l'heretique. Et pour cete cause, tous les heretiques de tous temps ont tousiours esté en cete sorte, enragez contre les traditions, pource que l'escriture ne les conuainc, la pouuant detourner & appliquer comme ils veulent: mais la tradition qui porte le vray sens de la lettre, est celle, qui bride & arreste l'heretique. *Intelligé*, escrit Vincent Lirinense, *non modò aduersus hæreticos plus habere traditiones quàm scripturas virium : Sed etiam omnem ferè cum hæreticis disputationem, ad traditiones à maioribus acceptas esse referendam :* & Tertullian dit que, *aduersus hæreticos magis traditionibus, quàm scripturis disserendum est :* Ignace

Sans les traditions toute chose seroit confuse.

Trois manieres de respondre à qui nie les traditions.

Difference entre le Gẽtil, le Catholique et l'heretique

L'escriture me separe du Gentil, & les traditions, de l'heretique.

Vinc. Liri.

Pourquoy les heretiques sont tant ennemis des traditions.

Tertul.

Ignat.

enseigne : *Ea ratione hæreticorum vitari contagia, si diligentius ac tenacius Apostolorum traditionibus inhæreatur.* Encores deux mots, mes amis, & puis ie feray fin : l'amour que ie vous porte, me fait plus long que ie ne voudrois, en chose de si grand poids : mais entendez. Vous auez aprins de ceux-là à dire, que vous ne voulez croire chose qui ne soit en l'escriture. Dites moy maintenant ie vous prie ; Croyez vous que le Pere, le Fils & le Sainct Esprit, soyent consubstantiels & d'vne mesme essence? certainement ouy : Et neantmoins, si vous trouuez cela dict és escritures, dites que ie suis menteur : Croyez vous que le Sainct Esprit procedde du Fils? certainement ouy : cela n'est pourtant aux escritures sainctes : croyez vous la perpetuelle virginité de Marie? certainement ouy : cela n'est pourtant declaré és sainctes escritures. Croyez vous le batesme des enfans? certainement ouy : cela n'est pas pourtant en l'escriture saincte. Croyez vous que Iesus Christ soit descendu en Enfer? Certainemẽt ouy : l'escriture saincte n'ẽ fait point de mention : bon Dieu ! vous croyez toutes ces choses qui ne sont en l'escriture : pourquoy donc les croyez vous, sinon par les traditions, & pourquoy cete doctrine de l'egalité des personnes, du sainct Esprit procedant du Fils, de la perpetuelle virginité de Marie, du Batesme des enfans, & de la descente de Iesus Christ en Enfer, est descendue à nous de

Les heretiques mesme escriuent beaucoup de choses qui ne sont escrites.

de pere en fils de Iesus Christ & des Apostres? Et en cete mesme maniere, ie vous induis à croire, par traditions, plusieurs autres choses, qui ne sont pas escrites. Dauantage, pourquoy croyez vous l'Euangile de sainct Matthieu? pource qu'il est de sainct Matthieu: ie vous le nie: prouuez le moy: vous ne trouuerez seulement vn passage de l'escriture saincte, qui certifie que l'Euangile de sainct Matthieu soit de sainct Matthieu: ce neantmoins vous le croyez: pourquoy? pource que les perpetuelles traditions vous ont ainsi enseigné, & en cete maniere vous est force d'auoir recours aux traditions. Et finalement, si vous ne voulez croire, sinon ce qui est en l'escriture où trouuerez vous, és escritures, cete proposition, *Non est credendum nisi verbo scripto*: certainement, elle n'y est pas: vous ne la croyez donc pas: ou bien disons ainsi, Cete sentence, *nihil verum, nisi quod scriptum*, est vraye ou non: si elle n'est vraie, i'aye gangné, si elle est vraie, où est elle és escritures? elle n'y est pas, pour le seur: elle n'est donc pas vraye, selon vous mesmes. Voila comme vous vous confondez pauures gens; sçauez vous pourquoy? pource que la verité est au contraire: sçauoir est pource que la parolle de Dieu, en partie est escrite, en partie, non: comme ie pense auoir manifestement demonstré.

On ne sçauroit croire les escritures sans tradition.

Niant les traditions, on les establit.

Conclusion du tout. Parquoy, ie soustien que la vraie Eglise ne peut iamais faillir, pource qu'elle ne se depart iamais de la parolle de Dieu ou escrite ou non escrite: faisant fin par cete conclusion. Allez en paix.

LECON CINQVIEME.

En laquelle est demonstré que le Concile legitime represente l'eglise vniuerselle: que l'on ne doit admettre les Laiz au Cócile, mais les prestres quels qu'ils soyent, ou bons ou autrement: qu'au Concile, il appartient à l'eglise de determiner, quels sont les liures Canoniques, comme elle le determine en particulier de celuy de Baruc & des Machabees.

Contre ce que Caluin dit de toutes ces choses, entre autres passages, au premier liure, chapi. 7. & au quatriesme, chapit. 4. & 8. de l'institution. &c.



IE pensois, serenissime Seigneur, auoir desormais par les leçons passees, tellement bousché les passages, & occuppé les yssues ę mes aduersaires, qu'ils n'eussent plus aucun moyen de fuir & se retirer, car puis que i'ay prouué, que la vraie Eglise est

est la Romaine, & que la vraie Eglise ne peut faillir, que deuroit on faire d'orenauant, en toute dispute de la foy, sinon se tourner à l'eglise Romaine, & aprendre incontinent par les exemples ou doctrine d'icelle, ce qu'il nous faut faire ou croire? Ce neantmoins, ô Dieu immortel! quād attaindray-ie ceux là? Voicy vne nouuelle fuite. Car ils disent, l'eglise ne peut faillir, il est vray, & ce que l'eglise ordonne est tres-vray: mais nous ne croyons pas pourtant à l'eglise, pource qu'elle n'ordonne iamais: & aucuns Euesques d'icelle s'assemblent pour ordonner, mais elle est tant épandue, qu'il est impossible que tous les membres d'icelle se trouuent ensemble. Et pourtant on peut bien auoir les statuts & ordonnances d'aucuns Euesques en petit nōbre, mais non de l'eglise vniuerselle & entiere, qui ne peut errer. Ainsi, auditeurs, voyons nous aduenir aucunefois au pauure paisant, lequel voyant pres de ses champs, la riuiere ou le torrent, laisser sa propre maison, & prendre nouuelle voye, bien qu'ayant auec toute peine & diligence fermé la premiere porte que les eaux se sont faicte, il espere auoir suffisamment proueu à son dommage & donté l'orgueil du torrent, il le voit neantmoins faire grand dommage, là où il ne pensoit pas, aux bleds, aux pasturages & aux edifices mesmes. Voz consciences, ô pauures abusez sont les champs tres-fertils, &

Matiere de cete leçon.

Opiniō heretique tres fausse.

que i'ayme beaucoup, mais la doctrine here tique est la riuiere tres-impetueuse & rauissante, de laquelle i'ay deia bouché quelques venues, de maniere que ie pensois estre asseuré, & neâtmoins in voy nouuelles yssues: à raison dequoy ie m'apreste de faire nouueaux remparts & chaussees, & à vous dire, que s'il n'est possible que nostre Eglise iamais se congrege & assemble, & s'il n'est possible que iamais elle ordonne, non seulement elle cedde aux Republiques de Licurge, de Solon & de tous, mais aussi est la plus confuse & desordonnee congregation qui soit au monde: que si l'eglise de Iesus Christ n'a ses lieux de iugemens & statuts, comme la Sinaguogue auoit, Iesus Christ en eust faict moins d'estime que de Sinaguogue: & finalement que cete grandeur & estendue de l'eglise, qu'ils nioyent au parauant, & qu'ils alleguent maintenant pour leur seruir, ne peut empescher que l'eglise ne s'assemble, pour faire ses statuts & ordonnances, attendu (ce qui est le principal but de cete premiere partie) que ce qui est ordonné par les chefs de l'eglise, est appellé ordonnance de toute l'eglise: *& Concilium Oecumenicum legitime congregatum Ecclesiam militantem repræsentat.* Et veritablement, auditeurs, si és Republiques temporelles, où est comprins vn si grand nombre d'hommes & de femmes, ce qui est ordonné de peu,

Si l'eglise ne peut ordonner elle est plus confuse que la Sinaguogue.

Inconstâce de Caluin.

But de la leçon.

au seul Senat, est accepté pour ordonnance de toute la Republique ensemble: & pour nous seruir de noz exemples d'Italie, puis que l'on dit que Venise, Genes, ou Luques ont faict & estably, ce que leurs conseils ou Senats ont faict, pourquoy, en la Republique Chrestienne, en laquelle est question du salut des hommes, & sur tout, des tresgraues enseignemens de nostre foy, ne doyuent suffire les primats & les chefs, sans estre contraints d'assembler le menu peuple, iusques aux sauetiers, ou d'estat plus mecanique, s'il y en a? Et si és choses temporelles, tout vn peuple se remet volontiers à tout ce qui a esté ordonné & estably par vn petit Senat, pourquoy ne deuons nous és choses spirituelles & eternelles cedder bien tost & prontement, & accepter pour ordonnance de l'eglise, ce qui est ordonné & estably, par tant de Chefs d'icelle, és Conciles generaux? Ie voy bien, auditeurs, où ceux là tendent, à sçauoir, à mettre peine, premierement, que le iuge ne se trouue, cachans tant qu'ils peuuent la face, puissance, preminence & superintendence de l'eglise: & puis à mouuoir sedition & trouble, és cœurs des simples, par ces fausses & meschantes paroles: pourquoy n'estes vous appellez aussi, au Concile? pourquoy n'entrez vous tant aux congregations Ecclesiastiques? pourquoy estes vous

Les Chefs representẽt le corps.

Fins des heretiques.

(à dire ainsi) exclus de l'eglise vniuerselle. Entendez à ce propos, la responce formelle de l'Apostre sainct Paul, *Si dixerit auris, quoniam non sum oculus, non sum de corpore, nunquid ideo non est de corpore? Si totum corpus oculus, vbi auditus?* Comme s'il vouloit dire, toute l'eglise est iustemēt vn corps mistique, & à diuers membres du corps respondent diuers estats d'hommes en l'eglise de Dieu, entre lesquels, aux aureilles qui oyent, respondent les suiects, qui doiuent ouïr & aprendre: & aux yeux qui voyent, & qui regissent & gouuernent le corps, en voyant, correspondent les Prelats qui conseillent, & qui ordonnent en conseillant, de maniere que comme l'œil voit & non l'aureille, ainsi appartient au prelat de gouuerner, & non au suiect: lequel ne se doit dire exclus de l'eglise, pource qu'il ne gouuerne pas: car en cete maniere, l'aureille se pourroit dire aussi excluse du corps, pource qu'elle ne void pas: mais si tout le corps, estoit l'œil, où seroit l'ouie? si toute l'eglise estoit de Prelats, où seroyent les suiects? Et pourquoy appartient à l'œil de voir, sinon pource que cete puissance se garde en luy? & pourquoy le gouuernement appartient aux Prelats, sinon pource qu'ils ont la iurisdiction? de maniere, mes amis, que nous pouuons conclurre que comme tous les membres ne voyent pas, mais seulement les yeux, & neantmoins quand les yeux voyent, l'on dit,

Metaphore merueilleuse de S. Paul.

1. Corin. 12.

Les prelats sont les yeux de l'eglise & les suiects les aureilles.

Les Prelats gouuernent pource qu'ils ont la iurisdiction.

dit, que le corps voit, ainsi, combien que de l'eglise, les Euesques seuls, qui ont la iurisdiction, entrent au Concile, ce n'est pas à dire, que l'ordonnance du Concile, ne se doiue, à tresbon droit, accepter, comme faicte de toute l'eglise en general. Le Concile de Constance, en la section quatriesme, dit expressement cete proposition, par ces parolles, *Synodus in Spiritu sancto congregata legitime generale Concilium faciens, Ecclesiam militantem repræsentat*: Et si ceux-là disoyent au Concile, comme les Phariſiens à Iesus Christ, *Tu de te ipso testimonium perhibes*: outre la responſe, au nom du Concile, *Testimonium meum verum est &c.* nous pouuons alleguer aussi les passages tres exprés de l'escriture saincte, où ce qui est faict par les Chefs de l'eglise, se dit estre faict par toute l'eglise: comme au vieil testament, la passage du troisiéme des Rois, au chapit. 8. où s'estans assemblez *omnes maiores natu*, seulement, *cum Principibus tribuum, & Duces familiarum*, on dit neantmoins de ceux cy seuls. *Benedixit Rex omni Ecclesiæ, omnis enim Ecclesia stabat*: Et au nouueau testament, y a il chose plus claire que ce passage des Actes, où au Concile Hierosolimitain, apres auoir dict, que *conuenerunt Apostoli*, seulement, *& seniores*, est dict neantmoins de ceux-cy seuls, *placuit Apostolis & senioribus, cum omni Ecclesia*: Brief ce est dict & se doit dire ordonné par l'eglise, qui est ordonné d'aucuns,

l'Ordonnance du Concile est l'ordonnance de toute l'eglise.

Conc. Constant.

Heretiques imitateurs des Phariſiens

Ioann. 8.

3. Reg. 8.

Authorité de l'escriture où ce que font les chefs de l'eglise se dit faict de toute l'eglise.

Act. 15.

d'aucuns d'icelle, en petit nombre, pourueu qu'ils ſoyent les chefs, qui ayent la iuriſdiction.

Et non pas ceux là ſeuls, ô Luther, non ſeulement ceux là, Melancton, ny ceux là ſeuls, heretiques Alemans, qui ont la doctrine & la ſcience: O ſots, ô ſots, & treſmalicieux zeles, où l'on flate touſiours les laiz, & la preſtriſe eſt touſiours oppugnee. Et pourquoy, diſent ils, ſe deuans aſſembler aucuns, en petit nombre, pour ordonner les affaires de l'egliſe, ne ſont appellez les ſeculiers ſçauans pluſtoſt que les ignorans preſtres? Ie reſpons, pource qu'ordinairement, és choſes de Dieu, les laiz ſçauent moins que les preſtres: & quand bien le Lay ſeroit tres-ſçauant, il n'a pas toutesfois la iuriſdiction, qui eſt neceſſaire à celuy qui entre au Concile. Et pourquoy (demanday-ie) pour ordonner, és republiques, les Senateurs entrent ſeulemẽt, & non pluſieurs particuliers, plus ſçauans qu'eux? il faut que tu reſpondes, pource que ceux cy, comme Senateurs ont l'authorité, & non pas les autres. Ainſi ie dy, Les preſtres entrent au Concile, & non pas les Laiz, pource que les preſtres ont la iuriſdiction & non pas les Laiz: & le bras ne doit voir, pource qu'il eſt plus fort que l'œil, mais entre tous les membres, cetuy là ſeul voit, qui a la puiſſance de voir: & en cete meſme maniere, le Lay n'entre pas au Concile, pour eſtre plus ſçauant que l'Eueſque

Les Laiz tant ſçauãs ſoyent ils ne doiuent ordõner au Concile.

Les preſtres ſeuls ont la iuriſdiction.

que

que, mais ſeulement ceux-la qui ont la iuriſ-diction: & pource que nous auons prouué cy deſſus que cete iuriſdiction eſt touſiours conioınte auec la preſtriſe, & que la maiſtriſe & l'Eueſché vont touſiours enſemble, nous diſons qu'il appartient à noz Eueſques & non aux laiz d'ordonner ce qui eſt pour le ſeruice de l'egliſe. Sçauez vous, auditeurs, comme ie voudrois reſpondre à aucun de ces Laiz, qui ſe plaignent de n'eſtre appellez au Concile? Ie luy demãderois premierement, pourquoy il voudroit eſtre appellé. Et s'il me diſoit, à cauſe de ſon ſçauoir, ie luy repliquerois, qu'en voulant entrer au Concile, il ſe monſtre indocte & ſans ſçauoir: car celuy qui a tant ſoit peu de cognoiſſance des ſainctes lettres, cognoiſt clairement que la iuriſdiction eſt neceſſaire au concile, & qu'eſtant icelle és preſtres, le lay n'y eſt pas admis. En l'Exode, Dieu dit à Moyſe, *Veniam ad te in caligine nubis, vt audiat me populus loquentem ad te & credat tibi in perpetuum. Deſcende & conteſtare populum, ne forte velit tranſcendere terminos, & pereat ex eis plurima multitudo: Sacerdotes quoque qui accedunt ad dominum ſanctificentur, & aſcendes tu & Aaron tecum:* Où l'on voit apertement que les Preſtres ſeuls montent au mont des conciles, où l'on parle auec Dieu: *Moyſes & Aaron in ſacerdotibus eius:* & l'on eſtablit des confins au peuple, *ne forte*

Conionctiõ de la iuriſdiction & preſtriſe.

Dilemme.

Exod.19.

Authoritez qui prouuent que la maiſtriſe & la iuriſdiction appartiennẽt aux preſtres ſeuls.

te transeat terminos, & ne gagne le haut de la montagne, dauantage, sans allegorie, & par vn pur sens literal, est il pas dit au 17. du Deuteronome? *Si difficile & ambiguum apud te iudicium esse conspexeris, venies ad sacerdotes:* non aux laiz qui n'ont la iurisdiction. En Aggee, au 2. de l'interpretation de la loy, est il pas dict? *Interroga Sacerdotem legem*, & non autres? En Malachie est il pas escrit, *Labia sacerdotis*, & non d'autres, *custodiunt scientiam & legem requirent ex ore eius?* Sainct Paul mesme apres auoir nommé separement diuers degrez de l'eglise saincte, ioint il pas en fin la maistrise, auec la charge pastoralle? quand apres auoir dict, *quosdam Apostolos, quosdam Prophetas, quosdam Euangelistas*, il ioint en fin, le paistre & l'enseigner, disant, *quosdam pastores & doctores;* par vne allusion d'auanture à ce que dit Ieremie, *Dabo vobis pastores qui pascant vos scientia & doctrina:* Et finalement si nous voulons entendre quels doiuent estre noz conciles, où pouuons nous auoir recours comme à l'exemplaire, & idee plus certainement, qu'au premier concile, apres Iesus Christ, tenu par les Apostres mesmes, & enregristé és mesmes lettres sainctes, sçauoir est aux Actes? Auquel, *Cum proposita esset quæstio &c.* qui furent ceux là qui s'y trouuerent? les laiz? Entendez, *Conuenerunt non omnis populus*, non: cela est expres, mais, *Apostoli tantùm & seniores:* Et ainsi a tousiours esté faict en apres, en l'Eglise de Dieu: ainsi a esté faict

Deut.17. *Agg.2.* *Mal.2.* *Ephes.1.* *Ierem.3.* *Le Concile des Apostres est la regle de tous les conciles.* *Act.15.*

faict à Nice,ainsi à Ephese,à Constantinople, à Calcedon & en tout lieu : & neantmoins ceux cy plus sçauans que les Apostres mesmes veulent les laiz au concile : cela n'est pas mauuais.

Mais cela est trop manifeste: passons à l'autre : l'eglise n'ordonne;si faict, quand le concile ordonne : chacun doit entrer au concile: ains peu : ce peu doit estre aussi de laiz sçauans:ains les Prestres seuls. Or entendez Caluin. Aumoins si les Prestres doiuent entrer, les bons seulement deuroyent entrer, pour ce que Iesus Christ n'est au milieu que des bons: *Vbi fuerint duo vel tres congregati in nomine meo, in medio eorum sum*: mais tous les prestres sont mechans, Iesus Crist donc n'est iamais au milieu d'eux, & par consequent nous ne deuons croire en leurs conciles: voila qui va bien : Que dites vous de la modestie de vostre maistre,ô pauures abusez ? auez vous ouy cete belle proposition ? Mais tous les prestres sont mechans : voila leur charité, & ce qu'ils sçauent dire. Et cela n'est rien, car de là,il prend occasion d'amplifier, & laschāt la bride à sa naturelle medisance, au 4. liure de l'institution,chap.4. de la troisieme sectiō iusques à la septiesme,il n'y a sorte d'iniure & calomnie qu'il ne vomisse,comme enragé; cōtre les prestres. En apres il monstre vne autre humilité, & depeint peu à peu quels sont ces bons qui doiuent entrer au concile,de maniere qu'il ne luy reste plus aucune chose à dire,

Opinion de Caluin.

Malignité de Caluin.

ſinon, tel que ie ſuis: O grande impudence! Mais ie ne reſpons point aux iniures: Ie reſpons ſeulement à cecy, que quand bien les Preſtres qui entrent és conciles ſeroient tous méchans, là où pluſieurs ſe trouuẽt treſſaincts ils ne perdroient neantmoins, pour la malice, la iuriſdiction, & en cet endroit la ſimilitude eſt treſ-belle, de laquelle Gregoire Nazianzene ſe ſert en l'oraiſon, *de ſancto lauacro:* Que l'on ait, dit-il, deux ſignetz, ou ſeaux grauez d'vne meſme maniere, l'vn de fer, & l'autre d'or: qu'ils impriment tous deux en la cire, & puis que l'on diſcerne, ſi l'on peut, le ſeau d'or, d'entre celuy de fer. Ainſi aduient en noz conciles, ô Caluin, eſquels combiẽ que les Eueſques ſoient ou d'or, ou de fer, ſi font-ils en la matiere qui ſe traicte la meſme impreſſion & inſtance de verité: car les promeſſes de Ieſus Chriſt ſont faictes à l'egliſe non aux particuliers, aux dignitez, & non aux perſonnes. Sainct Auguſtin le dit ainſi, au traicté, ſur S. Iean, vn clair ruiſſeau, paſſe aucunefois par vn canal de pierre, pour arrouſer vn iardin, & cõbiẽ qu'il ne ſerue pas au canal, il ſert au iardin Ie péſe biẽ qu'aucũs des Eueſques ſoiẽt canaux de pierre: ce neãtmoins la parole de Dieu ne laiſſe pas de paſſer par leur bouche, au cõcile, & d'arrouſer le iardin de ſa ſaincte Egliſe: car en sõme, ils ne perdent pas la iuriſdiction à cauſe de la malice, & Chriſt ne laiſſe pas de garder ſes promeſſes à sõ egliſe, combien que les prelatz d'icelle ne ſoient bons.

Arrogance de Caluin.

Pour la malice on ne perd la iuriſdiction.

Treſ-belle ſimilitude de Gregoire Nazianzene.

Similitude de S. Aug.

Ieſus Chriſt garde ſes promeſſes à l'egliſe combien que les prelatz ſoient mechans.

Caluin dit ce neantmoins, qu'il ne promet d'assister à aucuns, s'il ne sont cógregez, *in nomine suo*: cela est tres-veritable: mais, que veut dire, se congreger, *in nomine Christi?* voicy le poinct: ie vous prie entendez vne ingenieuse exposition de Caluin. Il propose si la parolle du Concile est la parolle de Dieu: il dit, que ouy pourueu que les Euesques *congregentur in nomine Christi*, il demande en apres quand *congregentur in nomine Christi*: il respond ainsi, c'est l'accord que Dieu a faict autresfois auec les Prestres Leuitiques, d'enseigner par sa bouche: à sçauoir, qu'alors ils sont assemblez au nom de Iesus Christ, quand ils parlent selon Iesus Christ. De sorte, mes amis, que voicy la tres-profonde doctrine de Caluin. Les Euesques, au concile, parlent selon Christ, quand ils sont assemblez au nom d'iceluy: & ils sont assemblez au nom d'iceluy, quand ils parlent selon Christ: c'est à dire ils parlent selon Christ, quand ils parlent selon Christ: ils disent parolle de Dieu, quand ils proferét parolle de Dieu: ils disent verité, quand ils disent verité: ô grande profondité! Ainsi ils doiuent estre Theologiens. Mais que pouuoit il faire dauantage, à vouloir defendre le faux? Tous les anciens exposent autrement, se congreger au nom de Iesus Christ: & ie vous allegueroís, auditeurs, plusieurs tres-belles expositions d'iceux, si vne seule par sa beauté ne m'attiroit à soy. Sçauez vous que signifie le nom: ie vous le diray,

Que c'est se congreger au nō de Iesus Christ.

Doctrine ridicule de Caluin.

Tres-belle exposition de se congreger au nom de Iesus Christ.

l'autorité & le commandement, en la maniere que nous auōs coustume de dire, que nous saluons aucuns au nom d'vn tel, à sçauoir par charge & commission d'vn tel. Dauantage, on dit qu'vne chose a esté faicte au nom d'vn, quand elle est faicte, au nom de son lieutenant, en la maniere qu'au nom du Roy d'Hespagne se font les criees & proclamations de Naples, quand elles se font par le commandement de son Viceroy; Maintenant vient à propos s'assembler au nom de Iesus Christ, & s'assembler par le commandement de Iesus Christ: ou pource que Iesus Christ ne parle immediatement; se congreger au nom de Iesus Christ, & s'assembler par le commandement du Vicaire de Iesus Christ, qui est le Pape: *Et Synodus Ecclesiastica, in Christi nomine cogitur, cum indicente Christo, vel eius Vicario, cogitur:* Et les Euesques sont assemblez au nom de Iesus Christ, quand le Pape veut tenir le concile, lequel est tousiours assemblé au nom de Iesus Christ, iusques à tant que le Pape le desassemble: & finalement (icy gist le tout) les decretz seuls du concile se disent sortir au nom de Iesus Christ, quand ils sont confirmez par le Vicaire de Iesus Christ, qui est le Pape. Que Caluin se tourmente maintenant, qu'il escume, qu'il grince les dentz, qu'il enrage; voila la vraye reigle de cognoistre si les conciles ou Prouinciaux ou generaux se doiuent accepter pour parolle de Dieu, sçauoir est de voir, s'ils sont confirmez par le Pape

Les decrets seuls du Cōcile sont au nom de Iesus Christ qui sont confirmez par le Pape.

Pape. Le concile d'Ariminise & le Constantinopolitain souz l'Empereur Leon ont erré, pour ce qu'ils n'ont esté au nom de Iesus Christ, c'est à dire qu'ils n'ont esté ny assemblez ny confirmez par le Vicaire de Iesus Christ : le concile second d'Ephese, & celuy de Basle ont erré, pource que le nom de Iesus Christ n'y a pas esté parfaictement, car bien qu'ils ayent esté conuoquez & tenuz, ils n'ont esté neantmoins confirmez par les Papes. Entre les Sinodes Prouinciaux ont erré celuy d'Antioche de Seleuce & de Carthage, pource q̃ le nom de Iesus Christ n'y estoit pas, n'estãs confirmez par les Papes. Au demeurant vous ne trouuerez concile confirmé par les Papes, qui ait iamais erré : autrement Iesus Christ auroit erré, quand il a dict à Sainct Pierre, *Ego rogaui pro te, Petre, vt non deficiat fides tua, & tu aliquando conuersus confirma fratres tuos.* Et qu'ainsi soit, en tant de conciles, qui ont esté depuis Iesus Christ insques à nous, vous ne trouuerez la moindre repugnance, ou contradiction, qui soit en matiere concernant la foy : mais quand aux coustumes, vn concile aura ordonné vne chose, & vn autre l'aura retranchee en autre temps, pour ce que la varieté des temps fait en sorte que le premier a bien faict, & le second, tresbien: mais en cas de la foy, où la verité est tousiours vne, vous ne trouuerez iamais qu'vn concile ait dict d'vn & vn autre, d'autre : car, Dieu parle en

Conciles errans n'estant confirmez par le Pape.

Fondemẽt des Conciles

Luc 22.

Les Conciles ne sont repugnans en la matiere de foy

La diuersité des tẽps oste la diuersite des coustumes.

iceux, le Sainct Esprit y assiste ; & le concile confirmé par le Pape ne peut errer : soyez attentifs, car ie vous veux dire vne grande chose, mais tres-veritable ; que si les Euesques en vn Concile, auoient tous failly, & estably vne fausseté, le Pape ne la pourroit iamais confirmer, & s'il se couchoit le soir en intention de la confirmer le lendemain matin, ou il mourroit celle nuict, ou il se changeroit : car autrement Dieu ne seroit Dieu, pour ce qu'il ne seroit pas veritable.

Grande chose mais vraye.

Mais vn exemple sur tous notable suffise au lieu de tous. Voicy les parolles de Caluin fort superbes, comme vous entendrez : Certainement les montagnes enfanteront : Au Concile assemblé par les Pontifes & Pharisiens en Hierusalem, contre Iesus Christ, que sçauriez vous souhaiter, qui appartienne à la derniere espece ? la conuocation solennelle est faicte, le grand Pontife alloit deuant : tout l'ordre des Prestres, & sacrificateurs y estoit : & neantmoins Iesus Christ est condamné. Voila vn vif argument : escoutez simples, ie dy le Concile conuoqué, ou au moins confirmé par le Pape, ne peut errer. Et Caluin dit, Mais au Concile de Hierusalem tenu par les Pharisiens, les Prestres y estoyent il pas ? Caiphe Pontife y estoit il pas ? L'assembla il pas ? le conferma il pas ? certainement ouy : & neantmoins

Exemple de Caluin contre les conciles.

Ioann. 11.

moins vous voyez si ce Concile a erré, en ce que la mesme sentence du Pontife a esté contre Iesus Christ, condamné par icelle, à la mort. Voila qui est bien dict: mais entens Caluin, ie te respons que ie te pourrois bien taxer d'vne lourde ignorance, pour ce que tu argumentes des Conciles de la sinaguogue, pour les rapporter à ceux de l'eglise: mais ie ne le veux pas faire, ains ie te remercie grandement de m'auoir proposé le le plus profitable & fort argument que ie puisse trouuer en toute l'escriture saincte. Car ie dy de telle façon: Quel Concile fut onques, qui ait deu errer dauantage que celuy de Hierusalem? où les Prestres estoyent sepulchres blanchiz: le Pontife vn hipocrite: où l'accusé n'estoit ouy, les iuges estoyent accusateurs, les accusateurs loups, l'accusé vn agneau, le Pontife, tres-mechant, & Iesus Christ tres-innocent? certainement si aucun concile deuoit iamais errer, certainement c'estoit cetuy là. Ce neantmoins a il erré? Tant s'en faut, mes amis, que bien que les prestres peussent parler humainement, si est ce que venant à la sentence du Pontife, force luy fut, malgré ses dents, de dire la verité, & de donner la plus saincte sentence, que l'on ouit iamais: sçauoir est, que *Vnus homo moriatur pro populo, ne tota gens periret:* Et Sainct Iean l'Euangeliste mesme le note, & veut que nous le notions, que pource qu'il estoit Pon-

La consequence ne sert de la sinagogue à l'Eglise.

Le concile de Hierusalem deuoit errer.

Ioann. 11.

Caiphe pour estre Pontife, forcé de profetiser.

Exemple de Caluin detourne contre luy.

Peu de chefs representent toute l'Eglise.

Les Prestres seuls entrent au concile.

Non seulement les bons entrent au concile.

Deuant la confirmation du Pape, le concile peut errer.

Le concile doit estre confirmé par le Pape.

Le Pape mechant ne perd la iurisdiction.

Les confirmations

tife il falloit qu'il dist non propos de soy, mais la parolle de Dieu : pourquoy ? *Hoc autem à semetipso non dixit : sed cum esset Pontifex anni illius, prophetauit.* O iugemens de Dieu ! Caluin me veut offenser, & il me defend : me pouuoit il amener chose, qui me seruist plus que cet exéple? Entens, entens Caluin: Tu dis que ce cócile auoit, tout ce que doit auoir vn concile : ie l'accepte, & puis que ie dis ainsi : Mais en cestuy là toute la sinagogue n'estoit pas congregee : peu de chefz donc representent toute l'eglise : en cetuy n'estoyent les laiz, les Prestres seuls donc doiuent estre au concile : en cetuy là estoyent de tres-mechans hommes, donques non seulement les gens de bien doiuent estre admis au concile : en cetuy là, les prestres ont premierement erré, *Nescitis quicquam* : le concile donc peut errer deuant la confirmation du Pape: en cetuy, le Pontife fut le dernier à establir toute chose, on doit donc regarder à la confirmation du Pape, au concile: En cetuy là, le Pótife estoit meschant, & neantmoins il a dict la verité, la malice donc n'oste la iurisdiction au Pape: En cetuy là, finalement, le Pontife, *cùm esset Pontifex*, pource qu'il estoit Pontife, ne peut parler *à semetipso*, mais fut organe de Dieu, *Prophetauit*: és conciles donc, les confirmations des Papes, sont necessairement parolles de Dieu. Vous voyez auditeurs, si cet exéple me pouuoit venir mieux à propos : & si Cal

Caluin parlant contre les conciles,& principallement contre celuy de Trente, fait neantmoins autrement qu'Arrius a faict contre celuy de Nice: Nestor, contre celuy d'Ephese: IeanHus,contre celuy de Constance:Eutiche & Dioscore contre celuy de Calcedon: & tous les heretiques,contre tous les conciles.

de Papes és Conciles sont parolles de Dieu.

Caluin imite les heretiques anciens.

Cependant,& par ce que i'ay dict, & cent autres choses que ie pourrois dire,nous sommes certains que l'Eglise n'erre, & qu'elle parle,quand le Concile parle ; de maniere que le concile est la parolle de Dieu, comme l'escriture mesmes:ains ie sçay qu'vne telle escriture est la parolle de Dieu,entant qu'au concile Dieu m'a dict, qu'elle est sa parolle. Mais ie vous prie parlons de cela plus distinctement.

Le Concile est la parolle de Dieu comme l'escriture.

SECONDE PARTIE.

LA matiere,auditeurs, auroit besoin d'estre expressement traitee,&d'elle mesme, de laquelle ie vous veux maintenant parler: comme aussi és leçons passees,il m'a fallu aucunefois assembler, plus de matiere que ie n'eusse voulu:mais les iours que ie me suis eleu,pour traiter des doctrines, sont en petit nombre, & les choses necessaires à sçauoir, sont en grand nombre : entre lesquelles cete cy est tresnecessaire,que non seulement la parolle que l'eglise dit, est autant parolle de Dieu,que celle que nous lisons és escritures sainctes,mais aussi que nous ne sçaurions ia-

mais quelle est la parolle de Dieu, és escritures sa nctes, Si Dieu mesme ne le nous redisoit, en son eglise, & que S. Augustin a parlé auec grã de raison, quand il a dict, contre *Epistolam fundamenti*, au 5. chapitre, ces parolles: *Ego verò Euangelio non crederem, nisi me Ecclesiæ commoueret authoritas*. Et certainement nous ne serions pas beaucoup tenuz à Dieu, s'il nous auoit donné sa parolle, en quelques escritures, sans nous aiouster vne certaine reigle, pour distinguer des autres les escritures seules, où il parle. Pour exemple, nous auons les euangiles, par les mains des hommes: l'vn de Marc, qui ne vid iamais Iesus Christ: l'autre de Nicodeme, qui a parlé mille fois à luy: & neantmoins celuy de Marc est tenu, de Dieu, celuy de Nicodeme, d'vn hõme: pourquoy? Et en la mesme maniere pourquoy receuons nous l'Epistre de S. Paul au Romains, & non pas celle aux Laudicenses? que ne mettons nous entre les escritures canoniques l'Euangile de Sainct Iacques, aussi bien que celuy de S. Luc? y a il vne reigle pour distinguer les escritures? ouy certainement: tous l'accordent ainsi: mais quelle? en cet endroit naist la discorde, en cet endroit, celuy qui cherche la lumiere cognoist clairement que la determinaison des vrais liures saincts appartient à l'Eglise: & celuy qui a besoin des tenebres, cherche quelque autre reigle, de laquelle on ne puisse iamais trouuer la verité.

Propos notable de S. Augustin.

Pourquoy nous acceptons quelques escritures & autres non.

Voicy

Voicy Caluin, au premier liure de son institution, chap. 7. section 4. Il faut tirer cete persuasion de plus haut, que des raisons, ou indices, ou coniectures humaines : iusques icy il est tresueritable: mais d'où cognoissons nous cete distinction de si grande importance? Entendez, à sçauoir du secret tesmoignage de l'esprit, chacun de sa propre inspiration interieure : car l'esprit propre dit à chacun quelles sont les vraies ou faulses escritures. Et comme il dit en la seconde section, la distinction & l'intelligence des sainctes lettres, est tant claire à chacun, que demander autre reigle pour ce faire, que la propre inspiration, est autant, que si quelqu'vn demãdoit, d'où nous aprenons à discerner la lumiere, des tenebres, le blanc, du noir, le doux, de l'amer. Et comme le sens seul fait discerner à chacun la lumiere, des tenebres: le blanc du noir, l'amer du doux, ainsi l'esprit propre seul fait cognoistre à chacun quelles sont les vrayes escritures sainctes, & quelles sont les faulses. Ce que Luther aussi a laissé par escrit, quasi en mesmes parolles : & seulement ceste fois, *conuenerunt in vnum* mais, *aduersus dominum & aduersus Christum eius.* Cependant ie me pourrois bien arrester icy, auditeurs, & vous monstrer, comme les incertitudes plaisent à Caluin, & comme ayant voulu cacher l'eglise, il tasche de rechef de cacher les escritures. Si le tesmoignage interieur de

Opinion tresffause de Caluin.

Caluin & Luther cõuienent & accordent contre Iesus Christ Psal. 2.

de l'esprit distingue les escritures, ie dy premierement que mon esprit me dit, que les liures des Machabees sont liures canoniques: & puis ie te demande, Caluin, ce qu'il t'en semble: Si tu me respons, qu'ils ne te semblent tels, ie cóclus donc & clairemét, que les liures des Machabees ou sont ensemble sacrez & nó sacrez, ou cete suggestion de l'esprit n'est pas vraie reigle pour les distinguer Non pas que l'esprit sainct ne die tousiours la verité, messieurs: car il dit tousiours vray, mais comme nous auons dict vne fois, pource qu'il n'a promis d'assister aux hommes particuliers, mais à toute l'eglise. Et quand aux hommes particuliers, le Diable mesme se transforme aucune fois en Ange de lumiere: & pourtant, *non oportet omni spiritui credere*. L'esprit me dit vne chose, & à Caluin vne autre, l'esprit n'est dóc vn seul, mais s'en trouuent deux, & d'iceux l'vn est menteur, & l'autre, veritable. Et si nous voulons, sçauoir quel est le vray & quel & le menteur, nous retournons, vne autre fois au commancement, & comme nous disions, selon leur coustume, *in circuitu impij ambulant*, ou bien comme S. Augustin dit contre Manichee, qui tenoit la mesme reigle de cognoistre les escritures. *Id vos agitis*, ô Caluinistes, *vt omnis de medio scripturarũ authoritas auferatur, & suus cuiusque spiritus, non diuinus, author sit, quid in vnaquaque scriptura probet, quid improbet; hoc est vt non authoritati vester animus subiiciatur*

Argument indissoluble.

Le S. esprit n'a promis d'assister aux hommes particuliers, mais à l'eglise.

2. Corin. 11.
1. Jean. 3.

Psal. 11.

Propos tres beau de S. Augustin.

tur sed contra, scripturas vobis seruire, iniqua tyrannide cogatis: Caluin dit qu'il a le vray esprit: Luther en dit autant, & neantmoins, ils desaccordent entre eux en mille choses: voyez la belle reigle pour certifier des choses: mais ne parlons d'eux: voicy le Cathechisme catholique.

Nous sçauons bien premieremẽt que Dieu ne parle plus à nous, de bouche, comme il a parlé autresfois à plusieurs; & dernierement vestu de chair humaine, l'espace de 33. ans. Nous sçauons aussi certainement, qu'il parle tous les iours en deux manieres, sçauoir est en l'escriture saincte, & en l'eglise vniuerselle: que Dieu parle en l'escriture chacun l'accorde, & nous auons monstré qu'il parle en l'eglise, de maniere, que quand nous voyons les escritures, nous sommes certains d'ouir Dieu: & quand nous entendons les ordonnances de l'eglise vniuerselle, nous sommes asseurez d'entendre Dieu: & tout ainsi que considerant ces caracteres en soy, ils ne seroient rien, là où les considerant par ce qu'ils signifient, ils sont la parolle de Dieu, aussi considerant ces Euesques seuls, ils seroient simplement hommes, au lieu que considerant leur parolle au concile confirmé par le Pape indubitablement elle est parolle de Dieu. Reste à sçauoir quelle est la vraie escriture, & q̃lle est la vraie eglise: & nous disons que l'escriture & l'eglise declarent le tour à tour: car ie trouue en l'escriture la maniere de cognoistre l'eglise, comme

Opinion catholique.

Dieu parle à nous en l'escriture, & en l'eglise.

L'eglise & l'escriture se declairẽt l'vne l'autre.

nous

nous auons veu cy dessus: & de l'Eglise, nous auons le catalogue de la vraie escriture, voire mesme, autre que Dieu ne me monstre & l'vn & l'autre: Dieu monstre la vraie Eglise, en l'escriture: & la vraye escriture, en l'eglise: & ainsi l'escriture ne depend de l'eglise, ny l'eglise de l'escriture : mais les deux prennent autorité de la parolle du mesme Dieu, lequel parle de l'eglise, és escritures, & des escritures en l'eglise. il suffit à nostre propos, que de sçauoir quel liure est canonique au non, nous disons qu'il se peut sçauoir de Dieu seul, & ce en l'eglise, en la maniere que si vn Roy absent nous commandoit que nous n'eussions à croire ny aiouster foy à autres, qu'à ses lettres ou à son espouse, quand ses lettres seroient aportees, pour sçauoir si elles seroient de luy, il faudroit auoir recours à l'epouse: *Et hæc fides catholica:* Ainsi deuons nous croire: ainsi s'esclaircissent les choses : & pourtant S. Augustin dit, *Euangelio non crederem, nisi me ecclesiæ commoueret ret authoritas:* Et ainsi, armons nous tellement, & de telle sorte, que quant au catalogue des sainctes lettres, nous puissions respondre à tout ce que les heretiques s'efforcent de nous mettre au deuant, & opposer, par vne seule parolle, en disant que l'eglise laquelle ne peut errer a ainsi determiné.

Augustin.

Armeure tresforte contre les heretiques en matiere des liures canoniques

Pour exemple: ils nient (ie sçay bien pourquoy) que le liure de Baruc soit canonique, pource qu'ils ne trouuent pas que les anciens

l'ayent allegué: & ie peux reſpondre que Baruc fut chancelier de Ieremie, & que la prophetie d'iceluy a touſiours eſté entẽdue ſouz celle de Ieremie: & qu'ainſi ſoit, nõ ſeulement S. Auguſtin, au 18. de la cité de Dieu, chap. 33. allegue quelques parolles de Baruc, ſouz le nõ de Ieremie, mais auſſi Clemẽt en la Pedagogie, chap. 10. & le meſme ſinode, ſixieſme, à la 8. ſection font le ſemblable. Toutesfois, ie ne veux autre raiſon que ceſte cy, pour monſtrer qu'il eſt canonique diſant que l'egliſe vniuerſelle le determine tel en deux conciles, à ſçauoir celuy de Florence & de Trente. Ainſi eſt des liures des Machabees, leſquels ils nient eſtre canoniques, & ie ſçay bien pourquoy, & & ſuis biẽ certain qu'ils ſont tres canoniques, non ſeulement pource S. Auguſtin au 2. de la doctrine Chreſtiẽne, chap. 5. Et Iſidore, au 6. des Etimologies, chap. 1. & Innocent premier en l'epitre, *ad Exuperium Tholoſanum*, m'enſeignent ainſi: mais pource que l'egliſe me le dit ainſi, meſmes en vn concile de 70. Eueſques, ſouz Ielaſius, au troiſieſme concile de Carthage, & en celuy de Florence, & de Trente. Et ne faut point dire icy, ou de ces liures ou d'autres, qu'autres conciles au parauant ne les auoient monſtrez entre les canoniques, pour ce que l'argumẽt negatif, *ab authoritate* ne ſert point, & la ſaincte Egliſe laquelle *docet omnia*, n'ẽſeigne toutesfois toutes choſes enſemble mais ſucceſſiuemẽt: de maniere q̃ comme elle [illegible] n'auoit

Baruc fut chancelier de Ieremie.

Les eſcrits de Baruc alleguez ſous le nom de Ieremie.

L'egliſe ſaincte accepte Baruc.

Auteurs qui acceptent les liures des Machabees.

n'auoit enſeigné au parauant, les noms de *Deipara* de tranſubſtantiation, & autres, & quand il a eſté de beſoin, elle les a enſeignez és conciles, de Nice, d'Epheſe & de Latran: ainſi, elle n'a decouuert aucunefois le threſor d'vn liure canonique, & l'a faict puis apres: & nous ne deuons chercher en cela autre choſe, ſinon qu'elle l'a ainſi determiné, & le faut accepter.

Le S. eſprit enſeigne choſes nouuelles à l'egliſ, ſelon la neceſſité

Mais ce n'eſt pas, comme vous pouuez cõprendre, mon but principal: & neantmoins ay-ie eſté bien aiſe de vous faire entendre, cõme le liure de Baruc & les Machabees ſont canoniques, par les raiſons que vous entendrez vn iour. Ie me contente pour l'heure, pour monſtrer la grandeur de l'egliſe, & comme l'on doit croire ſa parolle, de vous auoir faict entendre, que non ſeulemẽt elle ne cedde en verité & fermeté, à l'eſcriture ſaincte, mais auſſi qu'il appartient à elle de diſtinguer & determiner l'eſcriture ſaincte, pource que Dieu parle en chacune d'elles. Parquoy, ô pauures abuſez penſant à ce que i'ay dit, quel doute vous peut deſormais reſter? La vraye Egliſe eſt la Romaine, & quand elle parle, elle n'erre point, & elle parle, és conciles confermez par le chef d'icelle: que faut il plus? qu'eſt il beſoin de faire autre choſe, ſinon voir les conciles & leur obeir? Mes amis, ils auront encores lieu pour fuir: car ils diront que ie ſuppoſe vne fauſſeté, & que le concile ne peut eſtre confirmé par le chef de l'egliſe pource que l'egliſe

Epilogue de tout le paſſé.

Fuite des heretiques

l'eglise n'a point de chef visible. Et pourtant il me faut aussi entendre à cela, qui est quasi le fondement de toute chose. Ie monstreray donc es deux parties de la leçon suiuante, que Iesus Christ s'en allant a laissé S. Pierre pour chef de l'eglise : que les successeurs d'iceluy tousiours ont esté les chefs visibles de l'eglise, & le seront tousiours. Priez Dieu pour moy, & vous en allez en paix &c.

Continuation & matiere de la leçon suiuante.

LEÇON SIXIEME.

En laquelle est demonstré que l'Eglise de Dieu, deuoit estre gouuernee par vn seul, que S. Pierre a esté laissé Prince des autres Apostres: qu'il a esté Pape, qu'il a esté inuestu de cete souueraine dignité, en cete parolle, super hanc petram &c. *qu'il a esté à Rome: qu'il y a esté Euesque vingt cinq ans: & qu'il y est mort: que pour cete cause, l'Euesque de Rome, est à bon droict successeur d'iceluy au Primat.*

Contre tout ce que Caluin dit quasi par tous les chapitres 2. 6. & 7. du 4. liure de son institution.



LA tres haute matiere, sur laquelle ie veux auiourd'huy discourir auec vous, auditeurs, est si graue & de telle importance, que comme en elle seule, comme sur la pierre & fondement se vient à regir toute la machine de l'Eglise Romaine : ainsi laissans les ornemens & les couleurs aux murailles

& toicts, nous ne voulons faire en ce fondement autre chose, qu'apporter tout à la fois & pierres & chaulz d'expresses autoritez & viues raisons. Caluin nie, suiuant tant d'heretiques le primat Romain, & le primat de Sainct Pierre & fait encores plus, car il maudit & iniurie, non seulement le Pape, mais aussi Sainct Pierre mesme : & au chap. 6. du 4. liure de ses institutions, il est tant plein d'iniures & de rage contre chacun d'eux, qu'ē les oyant seulemēt, il n'est possible que d'horreur les cheueux n'en dressent en la teste. O Pontife Romain, ô Apostre Sainct Pierre, quel ennemy enragé est cetuy cy ? quel mespris mōstre il de vous? quel tort vous faict il? quelle sorte d'iniures se trouue, qu'il ne decoche contre vous ? Peu s'en faut ô S. Pierre, qu'il ne vous oste, particulierement la verge pastoralle : peu s'en faut qu'il ne vous enleue les clefs de la main : peu s'en faut qu'il ne vous emporte le nom de Pierre, & fondement : peu s'en faut qu'il ne vous rende exclus de vostre Rome : peu s'en faut qu'il ne vous oste le gouuernement de vostre nasselle : peu s'en faut, qu'il ne vous tollisse la principauté, de laquelle entre tous les autres Apostres, vostre Iesus Christ vous a expressement prouueu. Et le tout mes amis, pour la mesme raison que ie vous disois cy dessus, sçauoir est pour ce qu'il ne veut pas la lumiere, pource qu'il ne veut la certitude, pource qu'il ne veut vn certain tribunal & vn certain iuge: brief,

Heresie de Caluin qui se doit reprouuer en cete leçon.

Caluin fait grand tort a S. Pierre.

Cause qui induit Caluin d'oster le Primat.

brief, pource que desirant la confusion: & voulant fuir le iugement d'vn Prince absolut, il faut qu'il tollisse & retranche la Monarchie, & tout ordonné gouuernement de l'Eglise. Mais il ne vous nuira pas beaucoup, si vous entendez: car i'espere vous faire voir clairement en cete leçon, bien qu'elle soit vn peu plus longue que les autres, que l'eglise de Dieu deuoit estre gouuernee par le gouuernement d'vn seul: qu'vn Prince des autres Apostres deuoit estre estably: que cetuy là à bon droict deuoit estre S. Pierre, & que pour cete cause, il a esté en toutes les escritures, tousiours plus fauorisé que les autres: qu'il a esté expressement prouueu de cete principauté: que cete principauté ne deuoit pas finir en la mort d'iceluy: que pourtāt il a vn successeur, & que ce successeur est le Pontife de Rome, en laquelle cet heureux Apostre se tint & mourut, & gouuerna l'Euesché, 25. ans entiers.

Propositiō de tout ce qui se doit dire.

Et premierement: quant à ce que l'eglise de Iesus Christ deuoit estre laissee, par iceluy, souz le gouuernement d'vn seul, ie pense que Caluin mesmes m'accordera que cete Republique doit estre la meilleure, & la mieux ordonnee qui soit au monde. Et pourtant ie demande, nous remettans aussi aux Politiques mesmes, si nous serons contraintz de dire, que Iesus Christ donc deuoit laisser le gouuernement d'vn seul pour le meilleur. La Police, l'Aristocratie & le Roiaume, sont, comme vous sçauez, auditeurs, les trois manieres

de bons gouuernemens, à sçauoir de plusieurs, de peu, & d'vn seul : touchant lesquelles, par la commune opinion, les Politiques concluent, & par viues raisons, que la mieux ordonnee & la plus belle, est celle du Roiaume, & d'vn Prince seul. Mais si nous pouuons donner à l'Eglise de Iesus Christ, le meilleur gouuernement, est il raisonnable que nous disions le contraire: & que nous ostions a la plus parfaicte Republique du monde, du plus parfaict legislateur du monde, la plus parfaite forme de gouuerner qui soit au monde? Iesus-Christ eust estably & institué le gouuernement de sa Republique, de plusieurs, laissant la plus grande partie d'iceux, pour la conduite d'icelle: il l'eust ordonnee de peu, laissant tous les Saincts Apostres egalement prelatz & gouuerneurs: mais il s'est prins au meilleur: il a remis sa Republique à vn seul, & en a faict Sainct Pierre le chef & prince. Et qu'ainsi soit, il faut noter cecy, que toutes les fois que Iesus Christ a voulu parler de son Eglise : souz le nom de Republique, pour dire ainsi, ou de congregation, soumise à vn gouuernement, il l'a tousiours nommee, auec le gouuernement d'vn seul, & où en tous les Euangiles, vous ne trouuerez iamais qu'il l'appelle ou Police ou Aristocratie, d'autre costé, en cent lieux des mesmes Euangiles, il l'appelle Roiaume *regnum cœlorum*, Dieu prouueut aussi la sinaguogue du tribunal supreme, en la personne d'vn seul, pour l'honorer du

Le gouuernement d'vn seul meilleur que tous.

L Eglise de Iesus Christ appellee Roiaume.

La Sinaguogue estoit gouuernee par vn seul.

du gouuernement plus notable: voyez donc s'il deuoit defaillir à sa saincte Eglise. *Prouide de omni plebe viros sapientes qui iudicent populum omni tempore:* tout cela est bon : mais, *quicquid maius fuerit referent ad te, & ipsi minora tantummodò iudicent:* Et autresfois, Dieu disoit, *Qui superbierit nolens obedire sacerdotis, non sacerdotum, imperio,* pour monstrer la singularité de ce souuerain siege, duquel on ne peut appeller, *ex decreto iudicis moriatur homo ille.* D'auantage, comme Iesus Christ recommanda sa mere à vn seul Apostre, qui est Sainct Iean, aussi deuoit il recommander son espouse à vn seul Apostre, qui est Sainct Pierre, & estant son Eglise vn corps visible, elle eust esté monstrueuse, si elle n'eust eu autre chef qu'inuisible: & pourtant fut raisonnable qu'à son departement, il luy laissast en terre visiblement vn second chef. Mais ie veux que ces raisons & cent autresceddent à cete cy seule, par laquelle est demonstré, que Dieu eust defailly de sa prouidence, & eust laissé vne chose imparfaicte, & tres-confuse en terre, toutes les fois qu'il n'eust baillé la charge de l'eglise, à vn supreme Apostre, & prince des autres. Car Iesus Christ sachant qu'apres la mort d'iceluy, pouuoit naistre (comme il aduient tous les iours) dissensiō & different de la foy, entre tels & tels qui se tiennent tous de son Eglise, estoit il pas raisonnable de laisser aucun à la senteuce & decision duquel l on peust auoir recours? Que di tu Caluin? qu'il laissoit l'es-

Exod.18.

Deute.17

Ioan.19.

Chef visible necessaire à l'Eglise.

Necessité d'vn chef en l'eglise.

criture mesme,à laquelle comme à vne iuste balance,les hommes & les Anges eussent peu recourir? Tout cela va bien : mais s'il fust suruenu quelque debat de l'escriture mesme, & & sur l'exposition d'vn passage d'icelle, qui deuoit resoudre la question ? ce n'est pas l'escriture,car l'on iroit en infiny : c'est donc vn iugement vif:mais plusieurs egaux en l'Eglise,dira Caluin,eussent faict ce iugement: cela est bon:mais si la controuerse sur le passage de l'escriture fust suruenue entre ces egaux, qui l'eust decidee? non eux, qui eussent esté les parties,ny l'escriture, qui seroit la matiere de la controuerse : parquoy du premier au dernier, à fin que les contentions & controuerses en l'Eglise de Dieu ne demourassent sans decision, & de peur que toute chose n'y fust incertaine, non seulement a esté conuenable,mais aussi necessaire, que Iesus Christ prouueust son Eglise d'vn seul, pour dernier & souuerain siege,duquel on ne peust appeller:auquel toutes les contentions des coustumes & controuerses de la foy, prinssent fin. Et ainsi a esté faict,& Iesus Christ, à tousiours a estably vn seul, pour estre chef de son Eglise,& du commancement y a laissé S. Pierre:& Caluin mesme ne sera si impudent qu'il ne choisisse S.Pierre à cete charge, accordant qu'vn doiue demourer.

Chacun accepte S. Pierre, la principauté deuant estre laissee à vn Apostre.

Car à dire la verité,auditeurs,les graces & faueurs qu'entre tous les autres Apostres, on void,auoir esté faictes à cetuy cy seul, en tout

Prerogatiues de S. Pierre en l'escriture.

le corps du nouueau teſtament, ſont trop grandes, de maniere que ſi Caluin diſoit de cœur, là où il appelle de cete cõtrouerſe à l'eſcriture, i'eſtimerois auoir gangné, pource que veritablement, mes amis, il faut eſtre aueugle pour ne voir, comme Ieſus Chriſt non ſeulement deuant ſa mort, promet és eſcritures en mille paſſages, la principauté à Pierre, mais auſſi comme incontinent apres la mort de Ieſus Chriſt, l'Apoſtre Sainct Pierre commance apertement à faire l'office de Pape: & exercer la ſouueraine prelature, & ſe monſtrer le chef des autres Apoſtres. Nul ne peut mieux ſouldre cete queſtion, que l'eſcriture meſme, ſi nous conferons tous les paſſages: où elle enſeigne quelle charge & puiſſance Pierre a eu entre les Apoſtres; cõme il s'eſt porté, & cõme il a eſté receu d'eux: voila les propos de Calnin: Quãt à moy, ie ne demãde pas autre iuge. Le premier concile, ſi nous le voulons ainſi appeller, fut celuy, au 1. des Actes, auquel fut traité d'elire vn ſucceſſeur à Iudas: & S. Pierre (que chacũ aille le voir) l'aſſẽbla, le diſpoſa & le cõfirma: toutes leſquelles choſes sõt offices du Pape, comme vous meſmes me direz. Tous les Apoſtres eſtans reprins, S. Pierre ſeul en print la defence, & en fit l'apologie: Nul Apoſtre n'oſa iamais receuoir les gẽtils au bapteſme, iuſques à ce que S. Pierre l'euſt faict: Il nõma ceux qui deuoient aller en Samarie, & luy meſmes en voulut eſtre l'vn: condãner à mort mporte ſouueraine iuriſdiction: & S. Pierre

S. Pierre apres Ieſus Chriſt fait l'office de Pape.

Caluin appelle aux eſcritures, & puis fuira.

Act. 1.

Act. 2.

Act. 11.

Act. 8.

seul condamne Saphira & Ananias : comme
Act.5. Pierre est celuy qui banit Simon Magus, du
Act.8. college des saincts disciples. Mais quiconque
veut voir le Pape au naturel, voye Sainct Pier
re au concile Hierosolimitain, au 15. des A-
Act.15. ctes, que Sainct Pierre conuoca, assembla, &
fut le premier, qui parla en iceluy: mais outre
cela, c'est vne chose notable que le Concile
se tient en la cathedrale de Hierusalem, en la
presence de son Euesque, qui est Sainct Iac-
ques : & neantmoins, Sainct Pierre parle le
premier & donne sa voix, en Hierusalem, a-
uant l'Euesque mesme de Hierusalem : ce qui
est la preeminence du seul Pontife. On void
qu'en la matiere de la foy, Iesus Christ inter-
Luc 6. rogoit tousiours Sainct Pierre, & non au-
Matt 11. tres. En tous les catalogues des Apostres,
Act.2. Sainct Pierre est tousiours au premier lieu,
Act.10. Sainct Pierre fut le premier confessant: le pre
Act.5. mier predicateur des Iuifs, le premier qui
Luc 5. conuertit les Gentils : le premier qui fut fla-
Ioan 18. gellé : le premier en la nasselle duquel Iesus
Act.12. Christ entra : le premier auquel nostre Sei-
Act.3. gneur laua les pieds, le premier auquel apres
Act.5. Christ les Anges parlerent : le premier qui
Les choses que S. Pierre seul a faictes. gueri les malades, apres Iesus-Christ: le pre-
mier, qui par vne parolle tua les viuans: le pre
Matt. 17. mier qui resuscita les morts, par vne parolle:
Matt. 18. outre ce que Pierre seul paya le tribut & taxe
Ioan 21. auec Christ: interrogua seul de la remissió du
Gal.1. frere, se ietta seul en la mer, fut seul visité par
Luc 5. *Ioan 21.* Paul: ouit seul, qu'on luy dist, *Duc in altum:*
seul

seul, *Tu me sequere* : Et Caluin vouloit que des escritures, nous receussiós la sentence de l'autorité & grandeur de S. Pierre : lequel neãtmoins escriuant aux pasteurs du Pont, de Galatie, de Bithinie & autres, les nomme non inferieurs mais anciens auec luy, & coeuesques. Et le Pape en fait ainsi : car quant au Diocese Romain, il est coeuesque des autres : mais quant au gouuernement vniuersel, il est Prince de tous : Mais S. Pierre, dit Caluin, fut reprins de Paul, comme l'on void en l'epistre aux Galates, mais en la mesme epistre, S. Paul n'ose pas prescher l'euãgile, s'il ne confere premierement sa doctrine, auec Pierre. Et quant à la reprehension, l'admettant auec S. Augustin, ie dy que Paul auoit la protection de ses gentils, & S. Pierre de ses Iuifs, & cete reprehension ne fut de superintendence, & maistrise, mais de surabõdance de charité : dõques au moins replique Caluin, si le prepuce estoit donné à Paul, & la circoncision, à Pierre, ils estoient egaux & pareils : ie respons que non ; car veu que l'on peut considerer trois choses és Apostres, sçauoir est l'ordre, la predicatiõ & le degré : combien que tous les Apostres fussent pareils d'ordre ; S. Pierre & Paul egaux, de predication, S. Pierre estoit neantmoins, sans doute, en degré & dignité par dessus tous, cõme demonstrent les escritures ausquelles Caluin apelle & desquelles il se deuoit contenter d'entendre quel degré l'Apostre S. Pierre auoit tenu apres Iesus Christ.

Pierre par modestie se fait coeuesque auec les autres.

Le Pape consideré en deux manieres.

Gal. 2.

Cõme fut la reprehẽsion de Paul.

Gal. 1.

Gal. 2.

Trois choses à considerer és apostres.

Comme S. Pierre est egal & plus grand que tous les autres.

Retraite de Caluin. Mais il change maintenant d'opinion, & n'est plus tant braue. Ie ne consentiray iamais à cela, dit il, si ie ne voy les passages expres, en l'escriture saincte, où cete principauté ait esté donnee par Iesus Christ à sainct Pierre: car ils n'ont autre passage que cetuy cy, *super hanc petram &c.* où Christ n'a parlé de Pierre *Matth.16.* mais de la foy, ou de la confession, qu'il auoit faicte au parauant. Est ce ainsi que l'on fait, ô Caluin? faut il vser de ses retraites: premierement il te deuoit suffire de voir cóme S. Pierre s'estoit porté apres Iesus Christ: & maintenant tu ne veux pas croire la principauté, si tü n'en vois le priuilege & prouision. Or sus nous te la ferons voir. Et là où tu dis que nous ne sçaurions amener autre passage que cetuy, *super hanc petram &c.* combien que nous *Autoritez pour la principauté de S. Pierre.* peussions mettre en auant plusieurs autres, comme, *Pasce agnos meos: Pasce oues meas: Diligis me plus his: Rogaui pro te petre, ne deficiat fides tua: Confirma fratres tuos: Tu me sequere: Tibi dabo claues: Quodcunque ligaueris: quodcunque solueris*, & *Ioan.21. Luc.22. Ian.21.* cent autres: ce neantmoins, puis que tu tiens cetuy cy, tant debile, nous nous y tenons, & *Matth.16.* disons apertement, que quand tout autre passage defaudroit, cetuy est tresfort & de grande efficace: & Iesus Christ disant à sainct Pierre, *Tu es Petrus, & super hanc petram ædificabo Eccle- Matth 16. siam meam*, sans autre chose, il l'establit chef & le fait fondement de l'eglise. Et certainement ie ne nie pas que la saincte Eglise n'ait esté fondee & sur Iesus Christ & sur la foy, comme

me S. Augustin expose au sermon 13. *de verbis domini*, & au traité 124. sur S. Iean : mais l'autre sens n'est pas pourtant exclus, & ne laisse pas d'estre vray (comme S. Augustin admet l'vn & l'autre sens au premier des retractations chap. 21.) que l'eglise aussi est fondee sur Pierre, & qu'il en est le fondement : voire mesmes, si nous y pensons bien, mes amis, cete seconde exposition est beaucoup plus propre: & si nous cõsiderons les circonstances de ce faict, à sçauoir que Iesus Christ demanda aux Apostres quelle chose les hommes disoient de luy: ce qu'ils en disoient eux mesmes, que S. Pierre seul respondit, qu'il fit cete belle confession, Tu es Iesus Christ, fils de Dieu viuant: que Iesus Christ repliqua, & tu es Pierre, & i'edifieray mon eglise sur cete Pierre, & semblable, l'on void, de toutes ces occurrences, qu'il est parlé de pierre & que l'on entend de luy, qu'il deuoit estre le fondemēt de l'eglise de Dieu: Car outre ce que Pierre seul respond icy, outre ce que Iesus Christ & deuant & apres la promesse, parle de luy: outre ce qu'il parle à luy seul, & le nõme par son nom: & de peur que l'on erre, à cause de l'autre Simon, il nomme aussi le pere *Bariona*: outre toutes ces choses, ie dy, s'il n'eust voulu entendre de luy, quand il a dict, *super hanc petram &c.* qu'estoit il besoin le nommer souz cete metaphore de pierre, & dire, *Tu es Petrus*; Ie ne dis pour l'heure, si en cet endroit est le lieu, où ce nouueau nom de Pierre est imposé

Augustinus.

Exposition du passage. Super hanc petram.

Raison manifeste que la pierre de laquelle Iesus Christ a parlé fut Pierre.

imposé à Simon, ou bien, si luy ayant esté imposé au parauant, Iesus Christ le luy ramentoit maintenant. mais quoy qu'il en soit, S. Hierome au 4. liure des commentaires sur Ieremie: luy mesme, au commentaire de l'epistre aux Romains, & S. Chrisostome, en l'homilie 18. sur S. Iean, disent excellemment, que le changement du nom, signifie tousiours accroissement de dignité. Et puis qui sera iamais ou tant ignorant ou passionné, lequel entendant imposer vn nom à quelqu'vn, contenant quelque metaphore, qui promette aucune chose, ne croie que la promesse a esté faicte à celuy auquel a esté donné le nom appartenāt à la metaphore? Pour exemple, si ie dy, tu es vn serpent, & ie tiens ce serpent pour tresprudent, de qui peux tu penser que ie parle, sinō de toy? Si ie t'ay imposé le nom de serpent, & incontinent i'ay dict quelque chose d'vn sous la metaphore de serpent, de qui l'auray ie dite sinon de toy? ou si ie l'ay dite d'autre, a ce pas esté vne grande folie, de changer en ce temps là, le propre nom? Ainsi, à propos, Iesus Christ dit, Tu es Pierre, & sur cete Pierre i'edifieray mon Eglise: A quel propos vse il de la metaphore de Pierre, apres auoir imposé le nom de Pierre? ou bien comme en vain, apres auoir imposé le nom de Pierre, il vse de la trāslation & figure de la Pierre, s'il ne se s'en veut seruir, pour allusion à ce nom? & s il ne veut entendre de celuy, auquel il l'a imposé. S. Augustin fait icy vn doute, és retractations, liure

Changement de nom signifie acroissement de dignité.

Exemple tresclair.

Doute de S. Augustin sur la parolle, tu es petrus.

4. chap.

4. chap.21. à sçauoir que l'argument conclu roit, si Iesus Christ auoit dict à Pierre, Tu es Pierre,& sur cete pierre & ce qui s'ẽsuit. Mais souz le respect de ce grand & S. personnage, ie respós, qu'ainsi fut & aduint, comme il desire qu'il fust, car bien qu'à cause de la differẽce de nostre langue Latine, on prononce parlant à vn homme, *Tu es Petrus*,& non pas, *tu es Petra*, ce neantmoins,& en la Greque, comme l'on peut voir,& en l'Hebraïque & en la Siriaque, en laquelle nostre Seigneur parloit à lors, l'on void tousiours que ces mots sonnẽt tout & autant, que s'il eust dict, Tu es nom Pierre, mais vne pierre, & sur cete pierre, ie bastiray mon eglise: de maniere que l'on void qu'il l'appella la Pierre, pource qu'il estoit celuy mesme, auquel se seruant de l'allusion par la metaphore de la pierre, il vouloit laisser la principauté de sa saincte eglise. Mais toutes ces choses sont vieilles fadaises & sottises, dit Caluin: & ie me resiouis en tant qu'il dit que sont vieilles &c. car il ne faut pas douter que cete est vne tresancienne exposition de dire que quand Iesus Christ a dit. *Super hanc petrã*, il a entendu de Pierre. Et d'autre costé, là où il dit, que sont sottises, à fin que vous cognoissiez la temerité de cetuy-cy,& à fin que vous voyez, ceux qu'il traite comme sots; ie vous diray en passant aucuns de ceux qui ont tenu cete opinion. Parquoy l'on peut dire, que si en cela, nous sommes sots, S. Chrisostome est sot en l'homilie 55. sur sainct Matthieu: sainct Hilai

Iesus Christ a dit tu es petra.

Temerité de Caluin.

Auteurs qui exposent, super hanc petram.

Hilaire est sot, au canon 16. sur S. Matthieu: S. Ciprian, sot, en l'epistre, *ad Quintium*, Origene, sot en l'homilie 5. sur l'exode: Theophilacte, sot, sur le 22. de S. Luc: le Pape Leon, sot, au 2. Sermõ de Pierre & Paul: Tertullian, sot, *de præscriptionibus hæreticorum*: Epiphane, sot, en l'Ancoram: Denis Areopagite, sot, *ad Timotheum*, le mesme concile de Calcedone, sot: voire mesme, pource que Caluin braue tant, en sainct Augustin, il est sot, non seulement en vn lieu, mais és questions du nouueau testament, à la 75. au pseaume 108. à la premiere declaration ou exposition: sur sainct Iean au traité 56. au 2. liure *De baptismo contra Donatistas* chap. 1. en l'epistre 108. au Sermon 26. *de sanctis*: és festes *Sanctorum Petri & Pauli*, Au sermon 5. & ailleurs, où suiuant tous les autres saincts, il afirme, ce que l'on ne peut nier sinon auec impudence: à sçauoir qu'outre mille autres passages de l'escriture, qui monstrent la principauté de Pierre, quand nostre Seigneur luy a dict, *Tu es Petrus, & super hanc petram, &c.* par cete maniere de dire, il l'a prouueu de la principauté, & l'a estably chef & fondement de sa saincte eglise.

Chrisost. Hilar. Cipr. Origenes. Theophil. Leo. Tertul. Epiph. Dio. Areop. Con. Calced. S. August.

Sed fundamentum aliud nemo potest ponere, nisi Christum Iesum, dit S. Paul, & le mesme S. Paul dit de Iesus Christ qu'il est la pierre, *Petra autẽ erat Christus*: Tout cela va bien: mais, ô Caluin, ou tu es ignorant, ou tu es malitieux: car si tu

1. Corin. 3. Argument de Caluin. 1. Cor. 10.

ſi tu n'as veu que les anciens Peres de l'egliſe ſaincte ont reſpõdu à ce meſme argumẽt allegué deſia par les heretiques comme toy, c'eſt vne ignorance: & ſi l'ayant veu, tu l'as diſſimulé pour tromper quelqu'vn, c'eſt vne malice. Sainct Baſile, *de pœnitentia* : ſainct Ambroiſe ſur S. Luc, au 9. chap. Cirille Alexandrin, ſur Eſaie, au 4. & S. Leon Pape, en l'epiſtre 84. & pluſieurs autres luy reſpondent : & la reſponce eſt cete, qu'eſtant le bien de ſoy meſme diffuſif, & propre à s'eſpandre, comme dit Denis Areopagite, *de diuinis nominibus*, au chap. quatrieme il ne ſe faut pas emerueiller, que Ieſus Chriſt ſouuerain bien, ait tellement epandu ſes graces qu'il ait meſmes communiqué ſes noms à autres. Il eſt la lumiere, *Ego ſum Lux mundi*: & neantmoins il dit aux Apoſtres, *Vos eſtis Lux mundi*. Il eſt ſeul bon, *Nemo bonus niſi ſolus Deus*: & neantmoins il dit, *Bonus homo de theſauro &c.* Il remet les pechez, *Quis eſt hic qui etiam peccata dimittit*, & neantmoins il dit aux Apoſtres, *Quorum remiſeritis peccata &c.* Il eſt l'Agneau, *Ecce Agnus Dei*: & toutesfois il dit, *Ecce ego mitto vos, ſicut oues.* Il eſt le fils de Dieu: & neantmoins, *dedit poteſtatem Dei filios fieri*: Il eſt paſteur: *Ego ſum paſtor bonus*: & neantmoins il a dict à Pierre, *Paſce oues meas*: & en la meſme maniere, Ieſus Chriſt eſt le fondement, & toutesfois tous les Apoſtres ſont les communs fondemens, *ſuper fundamentum Apoſtolorum & prophetarum*: & S.

Les auteurs qui ont deia reſpondu à cet argument. *Baſil.* *Ambroiſ.* *Ciril. Alex.* *Leo.*

Dioniſ. Areop.

Noms de IeſusChriſt communiquez à autres.

Iean.8. *Matth. 5.* *Marc. 10.* *Luc.6.* *Luc.7.* *Iean.1.* *Iean.1.* *Matth.10.* *Iean.1.* *Iean.10.* *Iean.21.* *Ephes.*

& sainct Pierre est vn tressingulier fondement, *super hanc petram ædificabo Ecclesiam meam.* Et à iuste cause, pource que Iesus Christ est premier fondement, & Pierre le second, Iesus Christ est simplement la pierre, & Pierre, *est petra propter petram:* Iesus Christ est chef & fondement inuisible, & Pierre est demouré, comme maintenant son successeur, le chef & fondement visible.

Math 16.

Deux fondemens & deux pierres.

Mais vous autres catholiques, quand vous entendez vser si souuent de cete metaphore, & dire que S. Pierre est demeuré fondement de l'eglise, par ce fondement qu'entendez vous? quelles prerogatiues pensez vous qui soyent ou ayent esté donnees à Pierre? Ie vous le veux dire, estre le fondement ne veut dire autre chose, qu'estre premier: mais il y a trois principautez desquelles S. Pierre fut honoré, quand il fut faict fondement de l'eglise: à sçauoir, celle de dignité, de puissance, & de foy: car le Pape est maintenant entre les Euesques & sainct Pierre estoit à lors entre tous les Apostres premier de dignité, premier de iurisdiction, & premier par confirmation de foy: c'est vne chose belle, qu'à ces trois primautez respondent les trois parolles qui luy ont esté dictes par Iesus Christ: à sçauoir pour le faire premier de dignité, *pasce oues meas*: pour le faire premier de iurisdiction, *Quodcunque ligaueris &c.* pour le faire premier, en la confirmation de la foy, *confirma fratres tuos.* Quant à la dignité, voici la primauté, que là où la charge

Estre fondement de l'eglise, qu'importe.

Le chef & le fondement de l'eglise a trois primautez.

Iean. 21.

Math. 16.

ge a esté donnee aux autres ores de ces ouail- *Luc.22.*
les, ores de ces autres là, la charge a esté don-
nee à Pierre, en general, de toutes les ouailles *Primauté*
& trouppeau de Iesus Christ: à raison dequoy *de dignité.*
aucuns tres-graues personnages en S. Iean *Iean.21.*
au 21. chapitre notent qu'il n'a pas esté dict
à sainct Pierre, *Pasce has vel illas oues*, mais sim-
plement & generallement, *Pasce oues meas:* &
ne luy fut dict, *super hanc petram ædificabo hanc* *Matt. 16.*
vel illam Ecclesiam, mais en general, *ædificabo*
Ecclesiam meam: & de cete primauté dependoit
l'authorité que sainct Pierre viuant, auoit d'e-
stablir des Euesques en tant de parties du
monde: comme nous voyons par escrit, qu'il
fit de Iaques en Hierusalem, d'Euodius en
Antioche, d'Vrbain en Tarse, d'Epaphrodite
en Sicie, de Figel en Ephese, d'Apelle en Ismir
ne, d'Olimpe en Philipe, de Iason, en Thessa-
lonique, de Sile, en Corinthe: & de cent au-
tres, pource qu'en somme, cete estoit la pri-
mauté de la dignité en sainct Pierre, qu'entre
tous les apostres, le soucy & charge de tout
le mõde luy appartenoit, & luy estoit enchar-
gé de paistre non ces brebis ou celles là seu-
lement, mais toutes les ouailles de Iesus
Christ ensemble, *Pasce oues meas:* comme aussi
il a eu entre tous les autres, la primauté de la *Primauté*
iurisdictiõ, qui luy fut promise par nostre Sei *de iurisdi-*
gneur par ces parolles, *Quodcunque ligaueris* *ction.* *Matt. 16.*
super terram, erit ligatum & in cælo, & ce qui suit:
& icy est à noter, mes amis, que quasi toutes
les choses lesquelles ont esté dictes à Pierre,

auec tous les autres Apoſtres, ont eſté repliquees à Pierre ſeul, ſans les autres Apoſtres: comme, icy, ſi tous ſont reprins, *Non potuiſtis vna hora vigilare mecum?* Pierre, puis apres, eſt reprins ſeul, *Simon dormis?* Si la promeſſe eſt faite à plusieurs, *Faciam vos fieri piſcatores hominum*, le ſemblable eſt ſeparement promis à ſainct Pierre: *Ex hoc eris homines capiens*: Si la charge du monde eſt donnee à tous, *Euntes prædicate, &c.* elle eſt puis apres ſingulieremēt donnee à Pierre, *Paſce oues meas.* Et finalement, s'il a eſté dit à tous les Apoſtres, *Accipite ſpiritum ſanctum, quorum remiſeritis peccata remiſſa ſunt &c.* & vne autre fois, *Quæcunque alligaueritis &c.* le ſemblable a eſté dict ſeparement à ſainct Pierre, *Quodcūque ligaueris &c.* où ie ne dis maintenant ſi vne fois ce fut promeſſe, & l'autre, don, & ne parle des diuerſes expoſitions que donnent les plus grans perſonnages de l'egliſe de Dieu, ſur ces trois paſſages: ie diray pour le preſent vne choſe fort notable: à ſçauoir que deux puiſſances de lier & deſlier ſe trouuent en l'egliſe de Dieu: l'vne d'abſoudre des pechez, comme l'on fait és confeſſions, & de lier n'abſoluant: & l'autre de lier, par les cenſures eccleſiaſtiques, comme par les excommunications & ſemblables & d'abſoudre ceux qui ont deia eſté liez: entre leſquelles iuriſdictions ſe trouuent trois differences treſmanifeſtes: vne, que la premiere regarde principallement l'abſoudre, & par accident le lier: là où la ſeconde regarde

Choſes dites à tous les Apoſtres, repliquees à Pierre ſeul.
Matt. 26.
Marc. 14.
Matt. 4.
Luc. 5.
Marc 16.
Ioan. 20.
Matth. 18.
Matth. 16.
Deux puiſſances de lier & deſlier.
Differēces entre les deux puiſſances de lier.

de principallement le lier, & par accident le deslier, pource que principallement il est octroyé au prestre de pouuoir remettre les pechez, bien qu'il aduienne aucunefois que ne remettant, il retient : là où au iuge l'authorité principallement est donnee de lier, auec les censures, combien que là où aucun est deia lié, il faut vser aussi de l'authorité de deslier : l'autre difference, qui est la premiere, est tousiours conioincte auec l'ordre & la seconde, non, pource que celuy qui n'est prestre ne peut absouldre des pechez : mais le lay mesme peut bien excommunier, pourueu que la iurisdiction luy soit octroyee : & finalement ils different en ce que l'authorité d'absoudre des pechez, qui suit l'ordre, entant qu'elle suit l'ordre, se trouue egallement en tous les Prestres, là où l'autre des censures & peines est plus en l'vn qu'en l'autre, & sur tous, au Pape, comme en l'origine & source, plus qu'en tous : au moyen dequoy vous entendez maintenant comme s'exposent ces trois passages & comme la chose est claire. Car en S. Iean où nostre Seigneur dit à tous les Apostres, & à sainct Pierre aussi, *Quorum remiseritis &c.* ie dis qu'il donne la premiere authorité, de lier & deslier des pechez : mais là où en S. Matthieu, il dit à tous les Apostres, auec S. Pierre, *Quæcunque ligaueritis &c.* ie dy qu'il donne la seconde authorité, à sçauoir celle des censures : & qu'ainsi soit, il l'a donné incontinent apres auoir dict, *si non audiuerit Ecclesiam, sit tibi*

Exposition des trois passages où la puissãce est donnee de lier & deslier.

Ioan 20.

Matth. 18.

tanquam Etnicus & publicanus: Et ie dis qu'il replique cete seconde à S. Pierre seul, quand il
Matt. 16. dit en S. Matthieu *Quodcunq; ligaueris &c.* mais pourquoy? souuenez vous maintenant des trois differences susdites, & vous serez emerueillez. Nous auons dict que la premiere regarde le deslier, & la seconde le lier: & voicy
Ioan. 20. qu'en sainct Iean, est commácé par le deslier, *Quorum remiseritis &c.* & en S. Matthieu, par le
Matth. 18. lier, *Quæcunque alligaueritis.* Nous auons dict que la premiere suit l'ordre sacré, & la seconde, non: & voicy qu'en S. Iean, est dict premierement, *Accipite spiritum sanctum:* & en S. Mat-
Matth. 18. thieu, non. Nous auons dict finalement que la premiere est egalement en tous, & la seconde principallemẽt au Pape: & voicy qu'en S. Ieã, elle est dõnee à tous ensemble, & en S.
Ioan. 20. Matth. 18. Matthieu aussi, elle est donnee à tous, mais
Matt. 16. elle se replique en Pierre seul en S. Matthieu, commançant seulement par le lier, & sans le don du S. Esprit: quand Iesus Christ luy dit, *Quodcunque ligaueris &c.* & l'vn & l'autre qui fait à propos de ma seconde primauté, à sçauoir que toute la source de la iurisdiction a esté colloquee en S. Pierre: comme aussi y a esté mise la troisieme de la confirmation de la
Primauté de la confirmatiõ de la foy.
Luc. 22. foy, par cete parolle, *Confirma fratres tuos.*

Mais pource que nous auõs assez discouru en la leçon precedente, sur la matiere du Concile, de cete fermeté de foy, nous finirons cete premiere partie, qui a esté q̃ Iesus Christ deuoit laisser vn chef de son Eglise en terre, en-
Epilogue de cete partie.

tre

tre les autres Apostres:que cetuy a esté Pierre:qu'il appert par les escritures, qu'il a tousiours exercé la prelature,& qu'il en fut prouueu, quād il fut faict le fondement de l'eglise par ces parolles,*super hanc petrā*,par lesquelles il receut trois primautez à sçauoir de dignité de iurisdictiō,& de confirmation de foy. Laissōs maintenāt Pierre & passons au Pōtife Romain,mais reposons nous premierement &c.

SECONDE PARTIE.

Ie ne sçay quasi, auditeurs, pourquoy il aduient, que tous ceux lesquels depuis Iesus Christ & S. Pierre ença, ont esté ennemis de l'eglise & de Dieu mesme,ont au mesme tēps, faict la guerre & tourné les armes, au moins de leurs langues,cōtre le Pontife Romain. Ie sçay bien quand biē nulle autre chose ne me viendroit faire foy de l'authorité & raisons de mon Pape,cela suffiroit à me le faire cognoistre,de Dieu,puis que tous ceux qui sont ennemis de Dieu,sont aussi ennemis de luy.Certainement i'ay honte de dire,& rougis de penser les cruelles & mechātes parolles,par lesquelles Caluin iniurie le Pape de Rome:mais ainsi deuoit aduenir,pource q̄ Simon Magus ayant esté le pere de tous les heretiques,cōme Clement, Iustin,Tertullian,Irenee & cent autres recitent:& cetuy ayant esté trescruel ennemy de S. Pierre, il est quasi raisonnable, que les enfans de Simō magus soyent mortels ennemis des successeurs de S. Pierre. Ie veux seule

Tous les heretiques ennemis du Pape.

Les heretiques enfās de Simon Magus.

Clemens. Iusti. Tertul. Iren.

Caluin appelle le Pape Antechrist. ment reciter vne des iniures que dit Caluin au Pape:il le nõme Antechrist:& neantmoins sainct Hierosme se sert de ce nom contre luy, *Hierony.* & les heretiques ses semblables,qu'il appelle membres d'Antechrist.Sot Caluin,comment peut conuenir ce nom à tous les Papes? comme s'il estoit nom d'office & non de personne : mais laissons le dire : car cependant qu'il *Iniure de Caluin retournee cõtre luy mesme.* veut iniurier le Pape , il se cõfond soymesme: & i'argumẽte ainsi.S.Paul aux Thessaloniciẽs dit que l'Antechrist sera assis en la vraie Eglise de Dieu,mais le Pape est assis en l'eglise Ro *2. Thess.2.* maine , si donc le Pape est Antechrist, l'eglise Romaine est la vraie Eglise de Dieu:& la secte de Caluin , par consequent n'est autre chose que conuenticule.Et certainemẽt, mes amis, les sectes des heretiques sont conuenticules & illicites assemblees, & l'eglise Romaine est la vraie Eglise : & tant s'en faut que le Pape soit Antechrist , comme dit Caluin,que plustost il est Econome & chef de famille,pasteur du troupeau : fondement de l'eglise de Dieu, Chef,reigle,& Prince de la saincte Eglise,successeur trespreuilegié de S. Pierre & Vicaire de Iesus Christ:& pour reciter vne clause entiere de S. Bernard, en autre langue,Le Pape *Ber. lib.2. ad Euge.* est grand prestre , souuerain Pontife , Prince *Epithetes du Pape.* des Euesques,heritier des Apostres:Abel,par primauté,Noe, par grauité:Abraham,par l'estat de Patriarche : Melchisedec , par l'ordre: Aaron par la dignité,Samuel,par le iugemẽt: sainct Pierre par puissance,Christ par onctiõ: & la

& la cause d'iceluy est tellement conioincte à celle de sainct Pierre (pour ne dire maintenāt ce que ie peux tousiours dire, de Iesus Christ mesme:) que mal aisémēt l'ō peut dire mal du Pape, sans iniurier sainct Pierre, & n'est possible quasi d'oster la primauté au Pape, que par mesme moyen S. Pierre n'en soit dépourueu & despouillé.

Ce nonobstant Caluin va cherchant le moyen de fuir cet escueil, & d'offenser le Pape, sans offenser sainct Pierre: Prenez garde, ie vous prie, que l'on commance à voir les retraites. I'accorderay de Pierre qu'il a esté le Prince des Apostres, dit Caluin, au 6. chap. du 4. liure de son institution, à la sectiō 8. mais il n'estoit pas n'agueres tant amiable, & n'accor doit pas telle chose: le mechāt s'est efforcé tāt qu'il a peu de nous monstrer S. Pierre, si non moindre, au moins egal à tous les autres Apo stres: mais voyant qu'il ne pouuoit soustenir vn mēsonge tāt manifeste, il a dōné à cete heu re là ce qui ne se peut vendre, & a commancé à confesser, que Iesus Christ a laissé vn Chef de son Eglise, qui a esté Pierre, prince des Apo stres: comme vrayement il l'a esté. Mais quād nous continuons à dire mesmes auiourd'huy, Le successeur donc de S. Pierre est le premier entre tous les autres Euesques, il le nie à cete heure là, il fait du retif, & dit, Il n'y a occasion pourquoy d'vn exemple singulier, ils puissent faire vne reigle generalle: comme s'il vouloit dire. Il est vray que sainct Pierre a esté plus

Caluin fuit.

Caluin confesse sainct Pierre prince des Apostres.

Sotte retraite.

grand que les autres, & à cete heure là l'eglise auoit vn chef, mais il ne s'ensuit pas, il est dõc ainsi de nostre tẽps, ains pour le iourd'huy, sãs aucune difference de maistrise, tous les Euesques en l'eglise de Dieu, sont egalement maistres. Mais ie te prie, Caluin, deuisõs paisiblemẽt ensemble, le primat de l'eglise, ou est hõneur ou nõ: s'il n'est hõneur, pourquoy l'eglise a elle eu le primat & principauté du temps de S. Pierre? & s'il est hõneur, par quel delict, en fut elle incontinẽt despouillee & destituee apres la mort de S. Pierre? si l'eglise, a esté la mesme Eglise & deuãt & apres sainct Pierre, pourquoy, de Royaume a elle esté changee en Police ou Aristocratie? si elle est la mesme maison, pourquoy a elle esté destituee d'Econome? si elle est le mesme troupeau, pourquoy luy oste l'on le pasteur? Nous voulons (dis tu) la liberté Euangelique: Ouy: mais si la liberté, à ton iugement cõsiste à n'auoir vn chef, quelle faute, du temps de S. Pierre, l'eglise auoit faicte, par laquelle elle deust, ayant vn chef, demourer priuee de cete liberté, & estre serue? la liberté euangelique: ô chose ridicule! comme si vne ville estoit libre, n'ayant par qui elle soit conduite & gouuernee: comme si c'estoit liberté à vne nauire, de n'auoir vn pilote: à l'escole, de n'auoir vn maistre: à l'edifice, de n'auoir fondemẽt: à la famille, de n'auoir vn Econome: au Royaume, de n'auoir vn Roy: au corps, de n'auoir vn chef: à l'homme, de n'auoir l'entendement. Est-ce donc là

Raisons, que le primat est demouré en l'eglise, apres la mort de S. Pierre.

vne

vne liberté? comme les heretiques volontiers equiuoquent de la liberté a la licence: mais que soit ou liberté ou licence, certainement elle est pire que toute seruitude, fust elle la captiuité d'Egypte, ou la Babilonique. Dea, pauures abusez, si les brebis de Iesus Christ deuoyẽt tousiours durer & estre mesmes (au moins en espece) pourquoy ne deuoit tousiours durer (au moins en authorité) le pasteur mesme? Si le Royaume de Iesus Christ deuoit estre eternel, pourquoy la principauté deuoit estre temporelle? outre ce que nous sçauons, qu'au college Apostolique, S. Pierre, confessé en fin, mesmes par Caluin, prince des Apostres, representoit le Pape, & les autres Apostres representoyent les Euesques: parquoy, si les Apostres mourans, leur authorité, ce neantmoins, n'est morte, mais est succedee aux Euesques, pourquoy, par la mort de S. Pierre, son authorité doit cesser, & ne succeder au Pape? Et puis si l'eglise n'auoit pour le present vn Prince supreme, qui ne void que s'ensuyuroyent toutes les absurditez, lesquelles en la premiere partie, nous auons dict se deuoir ensuyure, toutes les fois que Iesus Christ, mourãt, n'eust laissé vn chef, entre ses Apostres? comme de dire: Que l'eglise n'auroit le plus parfaict gouuernement, qui est celuy d'vn seul: que auec peu de raison elle s'appelleroit, *regnum cœlorum*: qu'elle seroit moins fauorisee, que la sinaguogue: qu'estant corps visible, elle auroit, prodigieuse-

La liberté Euangelique pire que seruitude.

Argumẽt tres-fort.

ment vn chef inuisible: & finalement, comme nous disiõs à cete heure là, si maintenãt, pour exemple, sur l'exposition d'vn passage, ou determinaison d'vn liure de l'escriture saincte, suruenoit contention, entre les Euesques Orientaux & les Occidentaux, à qui auroit on recours, pour en decider? Si maintenant il n'y auoit point de primauté, & qu'entre les Peres en vn Concile, suruint quelque contrarieté, & dissension qui en seroit le iuge? si apres S. Pierre, la Principauté du Pape eust prins fin, à qui se fust on rapporté en ces premiers Cõciles, quand aucunefois les Arrians estoyent en plus grand nombre que les autres? Brief, auditeurs, Caluin dit, qu'apres S. Pierre, ce primat est finy, mais est il raisonnable que ie le croye, pource qu'il le dit, sans qu'il en ameine authorité ou raison? voicy qu'il dit seulemẽt, entendez. La principauté est finie: car combien qu'vn entre les Apostres, ait esté souuerain, pource qu'ils estoyent peu, si est ce que pour gouuerner tout le monde, vn ne suffit. Ie remercie premierement Caluin, qui confesse celle estre la vraie Eglise, pour laqlle gouuerner, il faut gouuerner tout le mõde: car en cete maniere, nous sommes certains, que la vraie Eglise n'est la sienne, mais la miene: Et puis, detournant l'argument, ie dy, Ains, pource qu'à cete heure là, ils estoyent peu, & iceux Apostres ou disciples de grande perfection, & le plus souuent, enseignez de la bouche de Iesus Christ mesme, ils n'auoyent besoin d'estre

Icy est le poinct.

Caluin, malgré soy cõfesse l'eglise Romaine.

Argument de Caluin contre luy mesme.

ſtre vniz en vn ſeul chef:& neãtmoins il l'ont eſté (tant cete forme de gouuernement a eſté agreable à Ieſus Chriſt) Tu vois donc ſi maintenant que l'egliſe, comme tu confeſſes toy-meſmes, eſt épandue par tout le monde, il eſt pas plus raiſonnable, que cete vnité de Seigneur ſoit, *Vnus dominus*: Sus ſus, Caluin, fuy ailleurs, cherche nouuelle retraite. Tu niois que S. Pierre fuſt demouré prince des Apoſtres, & puis voyãt que tu ne le pouuois ſouſtenir, tu me l'as accordé: tu diſois maintenãt, qu'apres S. Pierre, toute principauté eſtoit abolie, & ie t'en ay faict entẽdre les abſurdités: n'accordes tu pas encores cela? voyez comme peu à peu nous l'apriuoiſons, & le rẽdõs courtois: voicy ſes parolles, au liure, & lieu ſus allegué ſect. 11. *1. Cor. 1.*

Ie leur dõneray autre choſe, q̃ le primat de l'egliſe a eſté tellement eſtably en Pierre, qu'il doit touſiours demourer par perpetuelle ſucceſſiõ. Voila deia deux dons: ô le liberal! Il m'a premierement accordé, que Ieſus Chriſt mourant, S. Pierre demoura chef des Apoſtres: & maintenãt il eſt content de m'octroyer auſſi q̃ apres la mort de S. Pierre, le primat demoure touſiours en l'egliſe, & que touſiours l'õ doit trouuer vn Eueſque plus grãd que les autres, comme S. Pierre l'eſtoit. Que reſte il maintenant à faire? que niera Caluin? où fuira-il? Entendez: Pourquoy l'Egliſe d'Antioche ne s'attribue à bon droict, le primat, ou la principauté, & ce qui ſuit. C'eſt à dire, combien que ie ne puiſſe nier, cete principauté, &

Autre don de Caluin, pource qu'il ne peut faire autre choſe.

cet Euesque prince des autres, ie veux neantmoins tant de mal à Rome, que ie nie que ce premier, doiue estre l'Euesque de Rome, pour ce qu'il deuroit estre plus conuenablement, l'Euesque de Hierusalē où Iesus Christ mourut, ou neantmoins si vous voulez vn successeur de sainct Pierre, il deuroit estre l'Euesque d'Antioche, pource que S. Pierre fut Euesque en Antioche, deuant qu'il le fust à Rome. O renard! quels detours? Pēsez vous mes amis, q̃ quand bien, on colloqueroit le sainct siege en Hierusalem ou en Antioche, Caluin voulust estre suiect au Pape? cecy n'est vn zele de Hierusalem, ny l'amour d'Antioche, mais vne haine & mespris de Rome. On trouue aussi en la courr de Rome, ces deux Euesques du titre de Hierusalem, & d'Antioche : si Caluin, quand il s'est rebellé, renonceant le Pape, l'a faict pour le zele de ces deux sieges, pourquoy n'a il couru à ces deux Euesques? ou au moins à celuy qu'il estimoit prince de l'eglise? Mes amis, quant à Hierusalem, là où Caluin demande, pourquoy Iesus Christ y estant mort, n'y est demouree la souueraineté de prestrise, il me semble qu'il luy deuoit suffire de l'auoir clairement entendu de sainct Paul, qui dit, que *trāslato sacerdotio, necesse est, vt legis trāslatio fiat:* il se deuoit cōtēter de l'auoir entēdu de Iesus Christ qui dit aux Hebrieux, *Auferetur à vobis regnum Dei:* de l'auoir entendu de la parolle preschee, en Hebrieu, *Vobis oportebat loqui verbum Dei, sed quia indignos vos redditis,*

Zele sot & malitieux de Caluin.

Pourquoy le primat n'est demouré en Hierusalē.

Hebr. 7.
Matt. 20.
Act. 13.

ditis, ecce conuertimur ad gentes: Qui ne ſçait que pour confondre l'arrogance des Iuifs, & cete ſuperbe voix, *Templum domini, templum domini, templum domini*, Dieu vouloit tranſporter & la loy, & la preſtriſe, & le temple, & le ſiege de Iudee, au païs des Gentils? & eſtant ainſi, qu'eſt il beſoin de demander pourquoy le ſiege n'eſt demouré en Hieruſalem? ains veu que le ſiege ſe deuoit mettre entre les gentils, qui ne void combien il eſtoit raiſonnable de le planter en la ville, où l'empire meſme des gentils auoit le ſien? Ce meſme concept que Rome eſt la Rome des peuples, pourroit bien auſſi reſpondre à l'autre demande, qui eſt, pourquoy le ſiege eſt demouré pluſtoſt à Rome qu'en Antioche, mais il y a vne meilleure reſponce: car le Pape Marcel en l'epiſtre, *ad præsbiteros Antiochenos*, dict que, *Petri ſedes initio apud Antiochenos fuit, tamen poſtea iubente domino, Romam tranſlata eſt:* à ſçauoir que par l'expres commandement de Dieu, S.Pierre (& le faut ainſi croire) tranſporta d'Antioche, le ſiege, à Rome. Dequoy ſi Caluin touſiours mechant, ſe moque, & s'il demãde d'où Marcel a eu cete reuelation, ie reſpons, qu'Anacletus en l'epiſtre 3. *ad omnes præsbiteros & Epiſcopos:* Hieroſme, au liure, *de viris illuſtribus*, en la vie de S.Pierre: & Damas Pape, en la vie du meſme, ont dit ny plus ny moins que Marcel: & ſi Caluin ſe rid des Marcels, Anacletz, Hieroſmes & Damaſiens, ie me dois à iuſte cauſe tellement moquer de ceux qui

Ierem.7.

Pourquoy S.Pierre paſſa d'Antioche à Rome.

Marcel.

Anacletus.

Hierony.

Damaſus.

qui se moquẽt d'eux, que ie ne respõde seulemẽt. Ce neãtmoins, ô abusez, ie veux dire seulemẽt cecy, nõ pour luy, mais pour vous, q̃ ou ce soit aduenu par l'expres commandemẽt de Dieu, ou non, il suffit que S. ierre a transporté son siege à Rome: & là où il n'a demouré en Antioche plus de sept ans, il a conduit l'Euesché à Rome, 25. ans entiers, & puis il y est mort: de maniere, que pour trois raisons, l'Euesque Romain se doit appeller plustost successeur de Pierre, que celuy d'Antioche. Premieremẽt pource que S. Pierre s'est tenu plus longtemps à Rome qu'en Antioche: & puis pource que les ans de Rome ont esté apres ceux d'Antioche, & finalement pource qu'il mourut à Rome & nõ en Antioche: & il seella, peut on dire, son siege, par le sang: qui sont comme vous voyez, raisons tresmanifestes & trespuissantes.

Pour trois raisõs, l'Euesque de Rome successeur de S. Pierre plus que celuy d'Antioche.

Parquoy Caluin se tord & cherche nouuelles yssues: il fuit tãt qu'il peut, sçauez vous ce qu'il dit? Premierement qu'il n'est vray que sainct Pierre ait iamais esté, ny qu'il soit mort à Rome: & puis nous accordant par vn nouueau don, qu'il a esté & qu'il est mort à Rome, il nie neantmoins qu'il y ait esté Euesque tant d'annees: mais comment pourra il soustenir mensonges tant manifestes, le sot qu'il est? Il se seruira de defenses les plus sottes que vous ouïstes onques, & n'en croyez;

Preuues ridicules que S. Pierre n'a esté à Rome.

yez : ô les fermes argumens ! oyez. En l'Epistre que sainct Paul escrit aux Romains, il ne fait aucune mention de sainct Pierre : sainct Pierre donc ne fut iamais à Rome. Quelle sottise est celà ? s'il disoit seulement, sainct Pierre donc ne deuoit estre à cete heure là à Rome, il y auroit moins de mal, & i'accorde, comme vous orrez puis apres, que durant les 25. ans, esquels sainct Pierre fut Euesque de Rome, il en fut beaucoup de fois absét pour choses necessaires : mais de dire : il n'y estoit à cete heure là, il n'y fut donc iamais, ie ne sçay pas en quelle escole, cete consequence est bonne. Caluin retourne argumenter ainsi, Quand sainct Paul escrit aux Philippenses, de Rome, qu'il est abandonné de tous, c'est signe que sainct Pierre n'y estoit pas : or sus accordons qu'il n'y estoit à lors, il n'y fut donc iamais ? ha cela est trop : & cet autre argument. Sainct Luc és actes, n'escrit que sainct Pierre fust allé à Rome, il n'y alla donc iamais : sçauroit il estre plus sot & plus ridicule ? ie diray en cete maniere. Sainct Luc ne dit que sainct Paul soit en paradis : il n'y est dóc pas. Mais entédez vn autre : S. Pierre escriuãt vne Epistre, il l'escrit, comme l'on void, de Babilone : estant donc si loin de Rome, il n'est possible qu'il y soit iamais venu. Caluin deuoit estre vn braue courrier, puis qu'en 25. ans, il tenoit pour impossible de se transporter

Philip.2.

porter de Babylone à Rome. Mais l'importãce est que cet argument est tres expressement contre luy:car là où Caluin dit, il a escrit de Babilone,il n'a donc esté à Rome,ie dis ainsi: il a escrit de Babilone, il estoit donc à cete heure là à Rome:car (ie n'ay pas trouué cela, mais S.Hierome,Papias & Oecumenius) il se sert en cet endroit du nom de Babilone par metaphore,& allusion aux vices de Rome,& escriuant de Rome,il dit qu'il escrit de Babilone. Mais pourquoy recitay-ie les folies si grandes de Caluin?Auditeurs,pour sçauoir si S. Pierre a esté & est mort à Rome, ne croyez Caluin & ne me croyez pas aussi. Voicy le tresancien Denis de Corinthe escriuans aux Romains, *Sed & vos per talem doctrinam,& cohortationem Romanæ,& Corinthiæ Ecclesiæ plantationē à Petro & Paulo consitam contemperastis: ambo enim, & Corinthi apud nos, eadem docuerunt, & isthic in Italia apud vos cùm eadem simul promulgassent,eodem tempore martyrio sunt persuncti:* Entendez Caius tresancien auteur, *Ego verò Apostolorum trophæa demonstrare passum:Si enim in Vaticanam,aut Ostiensem viam ire velis,Apostolorum qui Ecclesiam hanc fundarunt,fundamenta inuenis.* Voicy sainct Hierosme,au Catalogue, *Simon Petrus Secundo Claudij anno, ad expugnandum Simonem Magum, Romam perrexit:ibique viginti quinque annis cathedram Sacerdotalem tenuit:* Voicy S.Augustin parlant du siege de Rome, *Cathedram in qua Petrus sedit, & nunc Anastasius sedet:* Voicy Optatus Mileuitain: *In ea Cathedra, in qua*

Hieronimus. Papias. Oecumenius.

S.Pierre appelle Rome Babilone.

Auteurs qui certifient que S.Pierre a esté & est mort à Rome.

Dionys. Corinth.

Caius.

Hierom. August.

Optat.

qua Petro, Linus, Lino, Clemens, &c. Voicy Egesippe, Papias, & Clement Alexandrin, tous lesquels certifient, que S. Marc a escrit l'Euangile, qu'il auoit entendu prescher par S. Pierre à Rome: y a il faulte d'auteurs, outre ces tres-anciens, qui en fassent foy? Cete action de la nauire de Sainct Pierre, en Sainct Luc, le demonstre fort bien, où Iesus-Christ fait que Sainct Pierre *reducat à terra pusillum*, & puis, *ducat in altum*: c'est à dire qu'il plante son siege vn peu loin de terre, de la terre promise, à sçauoir en Antioche, & s'y tienne, *pusillum*, à sçauoir 7. ans: & puis *ducat in altum*, qu'il passe tant de mers, & s'en aille à la Rome des peuples & plante son siege sur les sept montagnes. *Fœlix Roma, fœlix Roma*: ou ainsi Dieu m'aide, comme il semble que le sang de S. Pierre fume encore, & puis le miserable Caluin veut disputer, s'il a esté à Rome.

Egesip. Papias. Clemens.

Luc 5.

Action de Pierre pleine de grād mistere.

Le sang de S. Pierre fume encore à Rome

Mais il n'est plus tant braue, ou aumoins il retourne estre liberal, & accordāt que Sainct Pierre a esté & est mort à Rome, il nie aumoins qu'il ait esté Euesque de Rome, l'espace de vingt & cinq annees, comme Eusebe, S. Hierosme & autres escriuēt. Surquoy ie dy premierement que ie ne me soucierois pas beaucoup de cela, pource qu'il me suffiroit que son dernier Eueschė eust esté Rome, & qu'il y fust mort, pour conclurre qu'auec plus de raison, luy doit estre donné pour successeur l'Euesque Romain, que celuy d'Antioche: toutesfois, pource qu'il n'est pas raisonnable de

Nouuelle fuite de Caluin.

Caluin dement S. Hierosme. permettre, qu'vn arrogant homonceau demente S. Hierosme & les autres ie dy que S. Pierre fut Euesque deRome, 25. ans, voire 25. ans & demy: & ma supputation est telle; Admettant que depuis la mort de Iesus Christ à celle de Sainct Pierre, ne soient reuoluz 40. ans entiers, comme veulent les auteurs tres fondez, mais seulement 37. ce que Caluin mesme ne peut nier, pource que Sainct Pierre, de ce temps icy, voyagea, 4. ans & vn peu (ce dy-ie) deuant qu'il s'arrestast en Antioche: il demoura sept ans, Euesque d'Antioche, puis il employa quelque espace de temps au voyage de Rome, de maniere qu'arriuant à Rome, estoient passez onze ans & demy depuis la mort de Iesus Christ, & pour arriuer aux 37. on peut recueillir tres-manifestement qu'il fut l'espace de 25. ans Euesque de Rome, durant lesquels i'accorde bien qu'aucunefois il est party, comme quand les Hebrieux furent chassez par Claudius, & lors il retourna en Asie: mais ce n'est pas à dire, qu'estant absent, il n'en demourast Euesque: & ainsi toute chose s'accorde: car si S. Hierosme dit qu'il arriua à Rome, l'an second de Claude, il est tres vray: car venant onze ans & demy apres la mort de Iesus Christ, iustement estoient passez quatre & demy de Tibere, autant d'autres de Caius, & estoit le seconde de Claude. Si Sainct Paul aux Galates dit, qu'il vid S. Pierre en Hierusalem trois ans apres sa conuersion, qui sont quatre apres la mort de Iesus Christ

S. Pierre Euesque 25. ans, à Rome.

S. Pierre a vescu apres Iesus Christ 37. ans.

Trente sept ans de S. Pierre comptez.

S. Pierre est sorty aucunefois de Rome.

Hieronimus.

Accord de tous les passages qui appartiennent à cete matiere.

Gal. 1.

Christ,il tresveritable: c'est en ces quarte ans & vn peu plus que S. Pierre voyagea deuant qu'il allast en Antioche. Si en la mesme epistre le mesme S. Paul dit, qu'il le vid quatorze apres en Hierusalem il s'entendent apres sa cõuersion, à sçauoir quinze apres Iesus-Christ: & est tres vray, pource que deux ans iustemẽt apres qu'il vint à Rome, au 4. de Claude, il fut chassé de Rome, auec les autres Hebrieux, & en fut absent tãt que S. Paul le peut reuoir en Hierusalem au temps susdict: & ainsi toute chose s'accorde auec la verité. Et ne seruẽt beaucoup les sottises de Caluin ausquelles les petis enfans peuuent respondre, s'il ne trouue autre argument pour demonstrer que S. Pierre n'a esté tant d'annees Euesque de Rome, que de dire, qu'en ces ans là, S. Pierre a esté veu quelquefois ailleurs: car quant à moy ayant l'esprit à choses plus graues, ie veux recueillir que S. Pierre prince des Apostres, cõme Caluin accorde, ayant à demourer vn sien successeur tousiours premier en l'eglise cõme Caluin l'octroye aussi, pour certain cetuy doit estre, cõme aussi il l'est, l'Euesque de Rome: de laquelle, apres Antioche, S. Pierre fut Euesque tant d'annees, & y souffrit martire. *Pueriles argumens de Caluin.*

Parquoy Catholiques, nostre Pape demoure le fondement de l'eglise de Iesus Christ, à sçauoir en ces trois principautez, de dignité, de iurisdiction & de confirmation de foy, desquelles nous auons parlé en S. Pierre. Il est bien Euesque de Rome, mais il est Pontife du

Deux relations du Pape, ad vrbem, & ad orbé.

monde & a deux relations: vne *ad vrbem*, l'autre *ad orbem*: par la premiere il est pareil aux autres Euesques en son diocese: par l'autre, il est seul superieur à tous, & peut estre appellé pasteur vniuersel du trouppeau de Iesus Christ. Et qu'il soit vray, Pelagius second reprint tres-aigrement Iean Constantinopolitain, de ce qu'il osoit s'appeller vniuersel, voire mesme il annulla les faicts d'iceluy, lequel *inconsulto Pontifice Romano* auoit assemblé vn concile: & n'en fit pas moins son successeur S.Gregoire, lequel mesmes prié par l'Empereur Maurice, & Constance Auguste, ne voulut aucunement permettre & souffrir, qu'il s'appellast vniuersel: & à iuste raison, pource qu'il n'a esté dict à autre qu'à S.Pierre & à son successeur, *Pasce oues meas*: en general. Combien que le Concile de Constantinople au chap.2. prefere à tous les Euesques celuy de Constantinople, il entend parler neantmoins de ceux qui sont Euesques *alicuius vrbis*, seulement, *non orbis*. Le 3. concile de Carthage au temps de Siritius, & l'Africain au temps de Boniface, où ils defendent, *ne primæ sedis Episcopus appelletur Princeps sacerdotum*, par ces parolles, *primæ sedis Episcopus*, n'entendent l'Euesque de Rome, mais entendent, *ne aliquis Primas*, qui est vne dignité entre l'Archeuesché, & la charge de Patriarche: & à iuste cause; pource que *Princeps sacerdotum*, est seul l'Euesque de Rome: le concile de Nice au canon 6. où il dit que le Patriarche d'Alexandrie doit presider

Principauté de dignité au Pape.

Nul est Euesque vniuersel sinon le Pape.

Ioan.21.

Les conciles exposez qui semblent contraires.

Concil. Const.

Con. Cart.

Con. Afri

Concil. Nic.

der à ſa principalle ville, *quia Romano idem mos eſt*, eſt corrompu : car comme l'on void en vn texte tres ancien, au Vatican, il ne dit *Romano*, mais *Metropolitano*: ce neantmoins quand bien il diroit *Romano*, il s'entend, par comparaiſon, & proportion : c'eſt à dire que l'Alexandrin doit preſider à ſa Metropolitaine, comme le Romain preſide à tout le monde. Que ſi vous me dites que S. Gregoire ne voulut iamais accepter le tiltre d'vniuerſel, ie reſpons qu'il le pouuoit à iuſte cauſe accepter, puis que le cõcile de Calcedon l'offre aux Papes, mais il ne l'a pas faict, par humilité : ains il alla trouuer vn tiltre bas tel que cetuy cy, *Seruus ſeruorum Dei*. Il ſuffit que le Pape eſt chef de toute l'egliſe: & cetuy eſt le primat de la dignité, par lequel luy appartient & non à autre la charge qu'il a exercee, exerce, & exercera touſiours, d'eſtablir les Eueſques en toutes les Egliſes: cõme par la principauté de la iuriſdiction, on void, cõbien d'Empereurs & Rois, il a anathematizez & demis, & cõbien de fois il a tranſporté l'Empire ores de Grece en Alemagne, ores d'Alemagne en Frãce, ores de Frãce en Alemagne: & en fin cõme par la principauté de la cõfirmatiõ de la foy, on void, s'il y eut onques aucun de ces tres anciẽs cõciles, meſmes celuy de Calcedon, d'Epheſe, de Conſtantinople, de Nice, qui ſont comparez aux quatre Euangiles meſmes, qui n'ait accepté, voire demandé ſa confirmation à l'Eueſque de Rome.

Gregoire par ſa modeſtie refuſe le tiltre d'vniuerſel.

Concil. Calced.

Le Pape cree les Eueſques.

Principauté de iuriſdiction au Pape.

Principauté de confirmation de foy au Pape.

Et ainſi les choſes ſont maintenant tres aſ

ſeurees, auditeurs, & i'ay aſſis, peut on dire, les fondemens à toutes les controuerſes que nous auons auec les heretiques: voire meſmes ay-ie trouué les deciſions à toutes les controuerſes, & ay trouué le iuge de tout tãt que les anciens eurent onques, ou que nous auons maintenant, en matiere de foy: ou que l'on peut auoir iamais, auec les plus cruels & effrontez heretiques que l'on ſçauroit trouuer: car i'ay prouué és ſix leçons precedentes que la vraye Egliſe eſt la Romaine: qu'elle ne peut faillir, toutes les fois qu'elle parle és cõciles confirmez par les Papes, qui ſont les chefs d'icelles; de maniere que deſormais, & pour determiner les vrais liures canoniques, & pour entendre les vrais ſens de l'eſcriture, & pour trouuer la verité de toute diſpute, ou de foy, ou de couſtumes, nous ſçauons où recourir, à la maiſtreſſe de verité, & ne pouuõs plus errer. Maintenant que les armes ſont preſtes, s'il faut dire ainſi, il ſeroit beſoin de cõbatre: & ie voudrois pouuoir vous diſcourir icy de tout ce qui eſt en cõtrouerſe: mais pource que le tẽps eſt tres brief, prenans le plus vtile ſubiect, nous traitterons la matiere de l'hõme: & és ſix leçons ſuiuantes cõmanceant à la cõception de l'hõme, & declarant tous les progrez d'iceluy, iuſques à ce qu'il arriue ou en enfer ou au ciel, nous verrons où Caluin a enſeigné le faux, & par les armes que nous auons apreſtees, nous abbatrons le menſonge, & enſeignerons la verité. Allez en paix.

Epilogue des ſix leçons precedentes.

Continuation des ſix leçons ſuiuantes.

LA



LA SECONDE PARTIE DES LEÇONS, SVR LES DOCTRINES & enſeignemens de l'Egliſe.

LEÇON SEPTIEME.

En laquelle eſt demonſtré, comme l'homme, deuant le bateſme, eſt en peché originel, tiré d'Adam par propagation & lignee: comme le bateſme efface tout peché: & comme luy demoure la concupiſcence, laquelle n'eſt peché, mais inclination au peché.

Contre ce que dit Caluin au 4. liure de ſon inſtitution, chap. 15. & au 2. liure chap. 1. à la ſecond. ſection.



OMME en la Philoſophie naturelle, & en la ſcience de la nature, pour la conſeruation de cete noſtre vie mortelle, celle ſeule partie eſt plus vtile & plus neceſſaire que les autres, par laquelle nous aprenons à cognoiſtre les complexions, & les diſpoſitiõs de ces corps humains, ainſi en la ſupernatu- *Partie plus vtile à noſtre vie, en la Phyſique.*

relle philosophie, sçauoir en la tressaincte Theologie, comme ainsi soit que plusieurs enseignemens soient de tres-grand profit, sinon à la conseruation, au moins à l'acquisition de la vie immortelle, ceux là neantmoins, outre tous les autres sont necessaires, à sçauoir ou l'õ apprẽd l'estat, les cheutes, les infirmitez, les guarisons, les maladies, les cures, les peines, les recompenses, les coulpes & les graces de ces nostres ames. C'est vne chose tres-belle à sçauoir que se trouuent trois principes des choses naturelles, la matiere, la forme & la priuation: que la matiere soit sans propre forme: qu'il y ait quatre elemens, qu'és cieux soit ou ne soit la matiere differente de celle des elemens: que les elemens demourent formellement ou par vertu, au composé: mais certainement, pour me sçauoir conseruer la vie, ou longue, ou courte, ou saine ou malade, ces conclusions ou ne seruent point, ou si elles seruent, c'est de si loin, qu'à peine le peut on voir. En cete maniere ie dy qu'en la Theologie se trouuent plusieurs enseignemens, ou doctrines, comme l'vnité de l'essence; la generation du fils: la procession du S. Esprit: la creation du monde: l'incarnation de Iesus Christ; la virginité de Marie, & semblables, lesquelles sont tres-dignes à sçauoir & nul n'en doit douter: ce neantmoins, pourueu qu'on les croie simplement, mesmes estans ignorees, elles ne nuisent pas: là où les choses qui appartiennent à l'homme, pour dire ainsi, comme

Enseignemens plus vtiles en la Theologie.

Certains enseignemens ignorez, ne nuisent.

comme seroit, quelle chose est le peché originel, comme nous pouuons nous en deliurer; quels sont les pechez mortels; quels les veniels: comme nous perdons la grace; comme nous la recouurons: quelle chose est la iustification: comme elle se fait: ce qui y entre du nostre, & autres choses semblables, se doiuẽt sçauoir de toute personne, selon la capacité de l'entendement. Ces choses sceuës nous conduisent facilement à la vie heureuse: & ignorees, nous laissent en tenebres si grandes, qu'il est quasi impossible de ne tomber: & pourtãt, la cognoissance de soymesme, a tousiours esté preferée en l'homme, à toutes les autres cognoissances: & pourtant fut tant volontiers accepté, par le dict de l'oracle, cecy, *Nosce teipsum:* & pourtant se trouuent tant d'auteurs, & erniques & sçauans qui ont traicté, *de homine:* & pourtant a esté si fort louée la similitude de celuy, lequel a dict que l'homme lequel estudiant les choses hors de soy, ne pense à soymesme, estoit semblable à l'astrologue, lequel tandis qu'il mesuroit les mouuemens & aspects des corps celestes, pour sçauoir les choses lointaines & eslongnees, sans regarder qu'il y auoit vne profonde fosse à ses pieds, s'y en alla tout droict, tomber, auec la perte de sa propre vie: & pourtant, en fin, ayãt (par le moyen de ces armes, que i'ay preparees és leçons precedentes; par les cinq autoritez: de l'escriture: de l'Eglise: des traditions: du Concile; & du Pape) à combatre contre

Les choses que tout Chrestien doit s'efforcer de sçauoir.

Cognoissance de soymesme.

Cinq autoritez, tres-certaines.

Caluin,& le monstrer vn menteur, combien qu'en tous les enseignemens de nostre foy, ie le peusse egalement faire, ce neantmoins pour la briefueté du temps, me deuant resserrer à vne seule partie, ie me prens & tiens à celle, où il est traité de l'homme. Et certainement i'espere, que comme des Lions, lesquels par l'industrie de l'homme, sont deia tant aprinoisez qu'enuironnez de fleurs & ornez de perles: mais tirez par vn foible fil & lien, craintifs & tremblans suiuent leur maistre en tout lieu, l'on dit, que s'ils arriuent iamais à vne claire fontaine, où comme en vn miroir, ils se puissent voir eux mesmes, ayans veu soudain leur fiere perruque, & leur teste orgueilleuse, ils ont honte & depit des delices & propres ornemens, & non seulement se secouans eux mesmes, ils iettent les fleurs, rompent les guirlandes ou chapeaux, & despecent les riches coliers, mais prenans leurs anciennes forces, & leur premiere vigueur, plus fiers & superbes que iamais, grinceans les dents & menaçans, ils laissent leur guide, & se reiettent dedans les bois: Ainsi o pauures abusez, qui m'entendez, bien que vous ayez deia esté, par le Diable vostre maistre, ou par vostre maistre Caluin, éneruez par les perles & fleurs d'vne efrenée liberté de sens, & tellement gangnez, qu'au foible fil de sa doctrine, vous le suiuez en toute foy, si est ce que par ces miennes leçons, vous ne regarderez plustost vous mesmes, en la claire fontaine

Lions priuez.

de la

de la doctrine Catholique, & de la cognoissance de l'homme: que ayans hôte entre vous, & rougissans d'auoir suiui vne guide tant infame, vous ietterez les perles, c'est à dire, vous ne vous soucierez pas des delices & sens, & prenans vostre ancienne gloire & fierté, c'est à dire, vostre premiere seuerité, vous laisserez vostre Maistre, vous chasserez Caluin & vous reiettant vitement dedans le bois, vous retournerez à la saincte Eglise, de laquelle à vostre trop grand dommage, & blasme, celuy vous a seduit, qui en paye maintenāt le debte. En somme, és six leçons suiuantes, commenceant de quand l'homme naist, & suiuant par tous les progres d'iceluy, iusques à quand il va ou en enfer, ou au ciel: ie diray par ordre, en quel estat il se retrouue: & touchant les susdits estats, en quelles choses, nous conuenons ou discordons, les Caluinistes & nous: comme seroit de dire, en quel estat vous estiez quand vous naquistes; si vous estiez en grace ou non: s'il y auoit remede à la coulpe que vous auiez: quelle chose le batesme vous a faicte: & apres ce lauement, en quel estat vous demourastes: pourquoy vous ne vous estes tenu, en l'innocence du batesme: ce qui a esté cause que vous auez peché mortellement, & maintenant que vous auez peché, en quel estat vous estes, si vous pouuez vous ayder & comment: que sert vostre liberal arbitre: quelle necessité vous auez de la grace: d'où vient la vocation: quelles œuures vous preparent

Matiere des leçons suiuantes.

parent à la iustification : qui vous iustifie en iustifiant, quelle chose est pardonnée; la coulpe & la peine, ou bien toute la coulpe, mais non toute la peine : comme cete peine se paye en ce monde, & mourant sans l'auoir payée, comme l'on y satisfaict en l'autre : s'il y a vn troisieme lieu, pour y satisfaire, auant qu'aucun puisse arriuer au ciel: ó matieres tres-hautes! Or commançons à discourir en quel estat nous naissons : mais premierement en quel estat Adam estoit & deuant & apres sa premiere coulpe.

Ce neantmoins ie n'entens traiter par le menu & au long, de tout l'estat d'innocence, auditeurs; car la chose seroit trop longue & tiree de trop loin, mais pour ce qui faict à mon propos ie parleray seulement de trois preeminences d'Adam : sçauoir est que deuant le peché, il estoit en la grace de Dieu, qu'il n'auoit repugnances en soy, ny d'humeurs au corps, ny de puissances en l'ame : & auoit certaine promesse, que se conseruant tel, tous ses enfans & nepueux naistroient aussi tels. O tresheureux estat! auquel ie ne dispute maintenant, si le seul don de la iustice originelle causoit l'effect que fait maintenant la grace, & le rendoit aymé & chery de Dieu, ou bien si outre le don de la iustice, il auoit aussi le don de la grace, qui le tint en l'amour de Dieu : il suffit que deuant le peché, sans doute, il estoit en la grace de Dieu : & cete grace operoit tellement que s'il fust paruenu

Trois preeminences d'Adam.

Adam, deuant le peché, estoit aimé de Dieu.

au terme, auquel il eust pleu à Dieu le confermer en grace (ie ne dy, s'il fust mort en cet estat, car on n'y mouroit point) certainement il eust esté transporté à iouir de la claire vision de la face de Dieu, comme les heureux sont maintenant. Mais il auoit dauantage, comme nous disions au second lieu, assopi toutes repugnances. Et à fin que vous entendiez cela, mes amis, il faut vous ramenteuoir & declarer la merueilleuse structure de l'homme, en laquelle non seulement sont vnies ensemble deux choses tant contraires, que sont le corps & l'ame, mais en chacune d'icelles se trouuent, en outre ses contrarietez, conspirations & factions, pour dire ainsi, qui font viure vne perpetuelle guerre : à sçauoir les humeurs au corps, & les puissances en l'ame. Comme en nostre corps se trouuent quatre elemens, le feu, l'air, l'eau & la terre : & comme s'y trouuent quatre qualitez, le froid, le chaud, l'humide, le sec, ainsi s'y trouuent quatre humeurs, la melancholie, le phlegme, la cholere, & le sang, lesquelles humeurs, combattent tousiours entre elles, & taschent de se surmonter les vnes les autres; dont aduient, comme les medecins sçauent, que tandis, qu'elles sont egales, nous sommes sains, & quand elles sont inegales, nous deuenons malades : & en fin, quand l'vne surpasse de beaucoup les autres, il faut que nous mouriós. Ainsi est de l'ame, en laquelle, entre plusieurs puissances se trouuent ces deux, le sens & la

Adam, deuant le peché, auoit toutes repugnances assopies.

Merueilleuse structure de l'homme.

Guerres en l'hôme.

Quatre humeurs en l'hôme.

& la raiſon, l'appetit ſenſitif & l'appetit raiſonnable : & le ſens taſche touſiours de ſurmonter la raiſon, dequoy l'on void aduenir que quand la raiſon gangne, nous ſommes innocens, mais quand le ſens eſt victorieux, nous tombons en pechez. Et pourtant, comme vous entẽdez, il y a deux guerres en nous, l'vne au corps, l'autre en l'ame, vne des humeurs, l'autre des puiſſances : vne qui taſche de tirer le corps à la mort, & l'autre qui inuite touſiours l'ame au peché. Et icelles ſont en nous tous, & n'eſt beſoin le prouuer; car il n'y a perſonne tant inſenſee & irraiſonnable, qui ne ſente en ſoymeſme les deſordres qui proceddent de l'inegalité des humeurs, & la perpetuelle guerre que la raiſon & le ſens ſe font enſemble. Voire ces meſmes choſes, pour eſtre cõditions de la nature humaine, euſſent eſté auſſi en Adam, s'il euſt eſté creé *in puris naturalibus* : c'eſt à dire, ſi pour prouuoir à ces conditions naturelles, Dieu en le creant, ne luy euſt incontinent infus, vn don gratuit, que nous appellons le don de la iuſtice originelle : lequel don fut veritablement don de paix, pource qu'il accorda toutes les diſcordes en luy, & fit en ſorte, que là où ſans le dõ, Adam euſt eu les guerres des humeurs & des puiſſances; par ce don de la iuſtice originelle, deuant le peché, il auoit vne treſgrande egalité d'humeurs, ſans bataille : & tout ſon ſens, eſtoit ſoumis ſans repugnance, à la raiſon : de maniere qu'à cauſe des humeurs, la mort ne fuſt

Deux inclinations, vne à la mort, l'autre au peché.

La mort & la concupiſcence ſont conditions de la nature humaine.

Si Adam euſt eſté creé in puris naturalibus, *il euſt eu la mort & la concupiſcence.*

Don de la iuſtice originelle & ſes effects.

fust iamais ensuiuie, & se fust conserué immortel: & par le moyen & suggestion du sens, il n'eust iamais peché, & se fust conserué en estat d'innocence. Parquoy nous voyons deia deux des choses que i'ay dict, auoir esté en Adam en cet estat; c'est à dire qu'il estoit amy de Dieu: à raison dequoy estant transporté, il eust eu la vision de Dieu: & qu'il auoit vn don, lequel pacifioit tellement les deux naturelles guerres, des humeurs, au corps; & des puissances en l'ame, qu'en ne pechant seulement, au commandement de la pōme & fruict deffendu, il pouuoit se conseruer immortel & innocent. Maintenant suit la troisiesme preeminence, qui est que non seulement Adam auoit ces deux choses, mais ne pechāt il auoit promesse de Dieu, que tous ses enfans & nepueux auroient les mesmes prerogatiues & priuileges; de maniere que s'il n'eust peché, tous nous autres descenduz de luy, par voye naturelle, fussions nez en la grace de Dieu, & auec le don de la iustice, qui ne nous eust laissé deuenir malades, ny mourir, & n'eust permis que nous fussiōs prouoquez au peché par les eguillons interieurs. Mais auec la promesse il auoit aussi la menace conioincte: qui estoit que transgressant le commandement, il perdroit non seulement pour soy, & la grace & la iustice originelle, mais aussi pour nous, nais & conceuz de luy par voye naturelle, de maniere que nous naistrions tous, & serions conceuz en la disgrace de Dieu, & sans le don de la iusti

Adam conseruant l'innocēce, eust eu tous ses nepueux amis de Dieu, par le don de la iustice originelle.

Adam perdoit pour nous, ce que il perdoit pour luy.

la iustice: & pour cete cause, suiects d'vne part, aux maladies & à la mort, & d'autre part aux perpetuels éguillons interieurs, nous poussans à peché. De dire maintenant si la vierge Marie, par vn souuerain priuilege, a esté exempte ou non de cete menace, ne vient à propos. En somme, voila l'estat d'Adam, deuāt qu'il pechast: le voila en la grace de Dieu, auec vn don qui assopissoit les repugnances, & auec vne promesse, que ne pechant, tous ses nepueux, par voye naturelle, naistroient tousiours en la mesme amitié de Dieu, & prou ueuz du mesme don.

Estat d'Adam auant le peché.

Il seroit temps desormais de passer outre, & vous discourir de l'estat, auquel il tomba, depuis qu'il eut peché, à fin de pouuoir aiouster puis apres, comme nous naissons, par le peché d'Adam: mais premierement ie vous veux donner vn exemple, & puis ie continueray en iceluy le cours de ces six leçons, à fin que non seulement vous ayez en icelles, toute la doctrine, *de homine*, mais aussi, en cet exemple, vne telle image depainte, qu'elle vous fasse entendre & plus aisement, & auoir meilleure memoire de ce que ie vous diray. Dites donc, mes amis, qu'il se trouue vne fort grosse riuiere, laquelle par sa force & impetuosité emmeine tout ce qui est en icelle, vers deux tresprofonds precipices. Dites en outre qu'en ladite riuiere, le Seigneur d'icelle ait mis vne belle nauire, auec vn pilote dessus, & plusieurs passagers & femmes dessous

Exemple qui durera par toutes les 6. leçons suiuātes.

deſſouz le tillac,qui peu à peu aillent ſurmon
tant,pour gangner la couuerture, ou le deſ-
ſus du tillac. Dites en troiſieme lieu, que
pour empeſcher que le roide & impetueux
fleuue n'emmeine ladicte nauire aux deux
goulphres ou precipices, le Seigneur y met-
tant cete nauire, ait auſſi mis vne écluſe ou
chauſſee à ces goulphres, en ſorte que cete
eau courante,qui alloit naturellement au pre
cipice, ſoit maintenant du tout immobile,
par le moyen de cete cloture, & que le vaiſ-
ſeau,lequel euſt eſté par force emmené du tor
rent, ſoit maintenant en repos & arreſtee,ſans
tourmente. Dites auſſi que le Seigneur du
fleuue auec la Pilote ait faict vn party,qui eſt
que ne pechant, il l'aymera touſiours, touſ-
iours luy maintiendra l'ecluſe, & que nõ ſeu-
lement il luy fera ces deux faueurs, mais auſ-
ſi à tous les paſſagers qui entreront au nauire
pour voguer & nager ſur le fleuue, leſquels il
tiẽdra pour amis,& par le moyen de la chauſ-
ſee,leur rendra le fleuue aſſeuré, mais d'autre
coſté,s'il vient à pecher, qu'il luy ſera incon-
tinent ennemy,& que oſtãt l'ecluſe ou chauſ-
ſee,il laſchera la bride aux eaux, ce qu'il ne fe-
ra pas ſeulement, mais auſſi aura pour enne-
mis tous les paſſagers qui viendront pour na-
uiger,leſquels trouueront l'ecluſe leuee, & la
riuiere tirant aux goulphres. Vous auez icy
depainct ce que ie vous diſois, à ſçauoir l'e- *L'exemple*
ſtat d'Adam noſtre pere,deuant qu'il pechaſt: *aplique.*
car ſi vous dites que le fleuue ſoit la nature

humaine : que le Seigneur du fleuue , ſoit Dieu, que le Pilote ſoit Adam : que les paſſagers, deſſouz le tillac ſoyent ceux qui deſcendent de luy par voye naturelle : que la venue deſſus le tillac, ſoit la naiſſance : que la violéce du fleuue, ſoit l'inclination des humeurs, ou des puiſſances, en la nature humaine: que les deux goulphres ſoient la mort & le peché: & que la chauſſee ſoit le treſ-heu reux don de la iuſtice originelle : vous pourrez incontinent vous figurer & repreſenter tout ce que ie vous ay dict. Si le maiſtre, ſans autre choſe, euſt mis la nauire en la riuiere, elle euſt eſté emportee aux goulphres: c'eſt à dire, ſi Dieu euſt creé Adam *in puris naturalibus*, il euſt eu les deux inclinations à la mort & au peché, mais il y a mis vne defence & chauſſee: c'eſt à dire, en le creant, il luy a donné le don de la iuſtice originelle: par laquelle deffence, le fleuue naturellement impetueux s'arreſta : par laquelle iuſtice les humeurs & les puiſſances ceſſerent & appaiſerent leurs guerres & diſſentions. Et le Nocher pouuoit ſans peine, ſe garder des deux goulphres, & Adam ſe pouuoit aiſement conſeruer immortel & innocent. Ains tout & autant de paſſagers qui fuſſent venus ſur le tillac, euſſent eu le Seigneur pour amy, & le rempart ou chauſſee, au fleuue : c'eſt à dire, tous ceux qui fuſſent naiz d'Adam, par voye naturelle, fuſſent naiz en la grace de Dieu, & auec le don de la iuſtice originelle:
mais

mais le Nocher venant à pecher, le Seigneur le menaçoit non ſeulement de le priuer de cete amitié, & de la chauſſee ſeruant de rempart, mais tous ſes paſſagers auſſi : c'eſt à dire : mais Adam venant à offenſer le Seigneur le menaça que non ſeulement il luy oſteroit la grace & la iuſtice originelle, mais auſſi ſeroit ennemy à tous ſes nepueux, par guerres tant cruelles de concupiſcences & infirmitez, qu'ils ſeroient touſiours emmenez à la mort, & incitez à la coulpe. Adam, deuant qu'il pechaſt, eſtoit en cet eſtat que ie vous ay cy deſſus declaré, enſeigné & depainct.

Concupiſcences & infirmités peines du peché originel.

Mais le miſerable pecha, comme vous ſçauez, & ſon peché fut d'autant plus grief, qu'il n'en eut aucune inſtigation interieure: car à dire la verité, la Forterelſe laquelle ſe venant à perdre, non ſeulement ſe perd par la batterie de dehors, mais auſſi eſt trahie par dedans, eſt plus excuſable qu'vne laquelle ayant toute choſe aſſeuree au dedans, ſe rend incontinent à l'ennemy du premier aſſault qui luy eſt liuré. Quant à moy, ô Adam, ſi ie peche, premierement i'ay l'obiect dehors qui m'y attire, le Diable qui me tente, les occaſions, les exemples, & parauanture les perſuaſions d'autruy, & cent choſes exterieures: d'auantage, i'ay dedans moy meſme, mon appetit propre, & mon ſens qui pouſſent à la roue, pour m'induire à pecher: quant à toy, tu auois bien dehors, le Diable, la femme & le

Le peché d'Adam plus grand que le noſtre.

fruict : mais au dedans, puis que tes puissances ne te faisoiét la guerre, tu n'auois la moindre instigation qui soit du sens & de l'appetit, & neantmoins tu t'es laissé vaincre incontinent. Parquoy, auditeurs, à bon droict il a encouru la peine predite : car il est incontinent tombé en la disgrace de Dieu, & a incontinent esté depourueu du don, qui luy estoit tant profitable, de la iustice originelle, estant certain tout aussi tost, que tous ceux qui naistroient de luy par voye naturelle (ie dy par voye naturelle, pour exclurre & excepter Iesus Christ qui est nay du Sainct Esprit) seroient ennemis de Dieu, & en continuelles guerres des puissances & humeurs, qui sont les trois maux, opposez aux trois biens, desquels il iouissoit heureusement au temps d'innocence. De façon que deuant le peché, estāt en grace, s'il eust esté transporté, au lieu qu'il eust iouy de la claire vision de Dieu, incontinent apres le peché, se trouuant en disgrace, s'il fust mort en tel estat, sans faire penitence, il n'eust iamais iouy de ce bien. Et où au parauant par cete paix qui causoit en luy le don gratuit de la iustice originelle, il n'eust iamais senty ou discordes d'humeurs, ou forces d'appetits, incontinent apres le peché, commanceant à éprouuer & sentir les forces des humeurs & les batailles du sens, il se trouua & suiect à la mort, & enclin au mal : Et finalement où au parauant il esperoit de voir luy mesmes les biens susdicts, en ses propres enfans,

Adam a peché sans eguillon interieur au peché.

Trois maux opposez aux trois biens qui estoyent en Adam.

fans, il vid incontinent apres le peché, aucuns siens enfans naistre ennemis de Dieu, & suiects aux sens, voire fut tref-certain que tous ses nepueux naistroient en cete mesme maniere. Quoy plus? le peché commis, le nocher se trouua en la nauire: ayant le Seigneur du fleuue ennemy, & la deffence de la chaussee dehors, laquelle le rendoit asseuré. Mais c'est assez parlé d'Adam: tournons nostre propos à nous mesmes, comme i'ay eu intention dés le commancement.

Difference entre Adam & nous.

Si nous recherchons quel est l'estat auquel nous naissons, ah! la matiere est trop lugubre & triste, & est vne chose trop facheuse de penser, combien l'estat de nous autres miserables est different de celuy d'Adam. Ie ne veux icy ramenteuoir le tout par le menu, car ce ne seroit faire autre chose que renouueller la douleur: qu'il ait commancé à estre au téps d'innocence, & nous au temps de peché: qu'il ait esté formé de la main de Dieu, nous engendrez charnellement des hommes: qu'il ait esté mis en vn iardin, nous en vn desert: luy au paradis terrestre, nous en ce monde tref-immonde: toutes lesquelles choses & & cent autres ie veux passer souz silence. Mais cete seule difference me fache, qu'il fut creé sans coulpe & sans peine, & nous autres miserables venans au monde, nous naissons incontinent & en coulpe & en peine de maniere, ah infortunez! que quât à la peine, nous sommes incontinent suiects à la mort, & à la

Nous naissons tous & en coulpe & en peine.

mauuaiſe inclinatió, pour le temps que nous en ſerons capables:& quant à la coulpe, cete eſt vne trop grande miſere, que deuant que nous naiſſions, nous auons deia peché:deuãt que nous ſoions hommes, nous ſommes pecheurs: deuant que Dieu nous ait produicts, nous l'auons deia offenſé:deuant que nous venions au monde,nous ſommes baniz du ciel; deuant que nous gangnons la lumiere, nous auons deia perdu la grace: deuant que nous cognoiſſions ou peine ou coulpe, nous auós deia commis la coulpe,& auós deia encouru la peine.Deux doutes ſeulement nous reſtét: l'vn quant à la peine & l'autre quant à la coulpe: à ſçauoir, quant à la peine, ſi ces guerres des humeurs & des puiſſances, ſont naturelles conditions, comme ie diſois;en quelle maniere,elles ſe peuuent appeller peines?&quãt à la coulpe,ſi le peché n'eſt peché,ſinon entãt qu'il eſt volontaire: comment peut auoir peché l'enfant,qui n'a encore l'vſage de la volóté? Mais quant aux peines, nous diſons que pluſieurs maux qui ne ſont peines, s'ils ſont aucunefois empeſchez,& que puis apres, par quelque méfaict,on vienne à leur oſter l'empeſchement, ſans autre choſe, prennent la nature de peines:comme de dire: à vn pauure qui ſoit nay tel, certainemét la pauureté n'eſt peine,pource qu'elle ne luy a eſté baillee, par aucun ſien méfaict, mais ſi vous dites qu'il a eſté faict riche par quelque grand don & que faillant puis apres on luy a oſté le dó,& a eſté laiſſé

Miſere grande de l'homme.

Doute touchant noſtre naiſſance.

laissé pauure, certainemẽt c'est la mesme pauureté qu'il auoit au parauant, mais elle n'estoit au precedent, peine, ouy bien maintenant : car il ne l'auoit premierement par desfault; & maintenant elle luy est retournee par sa faulte. Par ce moyen, si Adam eust esté creé *in puris naturalibus*, certainement il eust eu les deux guerres, & non comme peines, car il n'auoit peché : mais depuis qu'elles luy auoyent esté ostees, par le don de la iustice, & que par son peché, il fut priué de ce don, & les guerres retournerent : certainement les mesmes conditions de nature, du precedent, sont maintenant faictes peines du peché: & ne sont seulement telles en luy, mais aussi en nous tous: Excepté en la vierge Marie, ô doctes: laquelle voulant faire exempte de tout peché, mesmes originel, il est force de dire, qu'en elle la mort mesme se peut bien dire cõditiõ de nature, mais non peine de coulpe: & ce quant à la peine. Maintenãt quant à la couple, là où l'õ doute, cõme l'enfant qui n'a l'vsage de volonté peut pecher? ie dy en brief, qu'il ne peut auoir se peché actuel, pource qu'il n'est peché s'il n'est volontaire : mais il peut auoir le peché originel, ainsi qu'vn prince trouuant l'vn de ses plus fauorits, en coulpe expresse de lese maiesté, & le chassant & le demettant luy & toute sa race, de la grace, & de son estat, par progres, & succession de temps, tous ceux qui naissent de cetuy là, naissent en la disgrace du Prince & ont aussi la peine du

Cõme l'infirmité & concupiscence sont conditions de la nature & peines.

Preeminence de la vierge Marie.

Comment peut pecher qui n'a l'vsage de volonté.

banissement, & cete, par peché, mais par peché originel & d'autruy, non actuel & propre. Parquoy ce poinct de l'estat auquel nous naissons est tres-clair, & ces deux conclusiõs demourent tres manifestes, sçauoir est que chacun de nous naist en peine, suiect à la mort & à la concupiscence, qui nous rend enclins à peché: & que chacun de nous naist en peché originel, & pourtant en la disgrace du maistre & Seigneur du fleuue & ennemy de Dieu.

Peche originel & peche actuel.

De laquelle conclusion que nous naissons tous pecheurs du peché originel, que dit Caluin: & qu'en disent les siens? La chose est tant claire, auditeurs, & cete verité est tant manifeste és escritures mesmes que Caluin & les siens n'osent pas la nier. Mais il a cete ruse tres-manifeste en ses escritz, que là où il a peu nier, auec quelque couleur, les conclusions catholiques, il l'a faict incontinent: mais là où ce luy eust esté vne trop grande impudence & vilennie de les nier, pour leur oster aumoins quelque chose de leurs pieds, il a tasché de monstrer, que pour les prouuer, nous nous seruõs d'autoritez & raisõs, qui ne seruent de rien. Pour exẽple, Caluin ne peut nier la tressaincte Trinité: mais il dit que ce passage du Genese, *Creauit Deus &c.* duquel nous nous aydõs, ne sert aucunemẽt. Il ne peut nier la diuinité du fils, mais il dit qu'ẽ ce verset duquel nous nous seruõs, y a de la battologie: & à nostre propos il ne peut nier le peché originel

Caluin ne nie apertement le peché originel.

Caluin ne pouuant nier noz conclusions nie le moyen de les prouuer. Gen. 1.

nel, si est ce q̃ pour faire quelque mal, il tasche de dètourner ailleurs deux autoritez, esquelles entre autres; nous nous fondons, à sçauoir en S. Iean, & en l'epistre aux Romains, ou de les monstrer sottes, pour cete preuue. Et premierement il tasche au 2. de son institution, chap. 3. section 1. d'exposer autrement ce qu'en S. Iean Iesus Christ dit à Nicodeme, *Quod natum est ex carne, caro est*, & ne void que parlant à Nicodeme, & traittant de la renaissance au batesme, on ne peut enter autrement la parolle, *Quod natum est ex carne, caro est*, sinon en alleguant icy la cause du peché originel, & que prenant le mot de chair, pour le pecheur: en la maniere que l'on dit aussi, *Caro & sanguis regnum Dei non posidebũt*: Iesus Christ monstre, pourquoy il est necessaire de renaistre à l'innocẽce, sçauoir est pource que nous naissons tous en peché originel: & ce à cause du peché paternel, pource qu'en somme, *Quod natum est ex carne, caro est*. Mais Caluin est plus impudent en l'exposition du passage tres expres de l'epistre aux Romains, *In quo omnes peccauerunt*, quand il expose aucunefois que nous auons tous peché en Adam, c'est à sçauoir que nous imitons tous Adam en pechãt: & veritablement il a eu vn bon maistre, car il l'a prins d'Erasme lequel *ponens oua*, selon sa coustume, és annotations sur S. Paul, en ce passage dit, *Omnes peccauerunt in Adam*: c'est à dire, *Omnes peccando ipsum imitati sunt*: ce neãtmoins la glose ordinaire ne dit pas ainsi, ains dit,

Ioan. 3.

Iesus Christ parle à Nicodeme du peché originel.

1. Cor. 15.

Rom. 5.

Fausse exposition d'vne passage de S. Paul par Caluin.

Caluin prend d'Erasme.

Glossa.

qui non sua propria voluntate peccauerunt sicut
August. *Adam, sed originali tenebantur, vt pueri:* S. Augustin, neantmoins, ne dit pas ainsi, mais dit, *non solum eius exemplo peccauerunt*, & vn peu apres
Ambros. *omnes vnus homo fuerunt*, S. Ambroise toutesfois ne dit pas ainsi, mais dit, *Manifestum est in Adam omnes peccasse, quasi in massa: ipse enim per peccatũ corruptus, quos genuit, omnes nati sunt sub peccato.*
Chrisost. S. Chrisostome neantmoins ne dit pas ainsi, mais dit, *In quo omnes peccauerunt*, en mangeant du fruict de l'arbre, *ij etiam qui de ligno non comederunt*,
Anselmus. S. Anselme neãtmoins ne dit pas ainsi, mais dit, *In quo omnes peccauerunt, quia quando ipse peccauit, omnes in eo erãt, & tota humani generis massa in illo est infecta, peccati veneno:* outre ce que le passage au 3. des Rois chap. 8. *Non est homo qui non peccet:* celuy de l'Eccles. *Graue iugum super filios Adam à die exitus de ventre matris eorũ:* le verset du pseaume: *Ecce in iniquitatibus conceptus sum, & in peccatis concepit me mater mea:* le passage de S. Paul, *Per inobedientiam vnius hominis peccatores constituti sunt multi:* & cent autres tresexpres passages de l'escriture mesme, nous monstrent cete proposition trop manifeste, que nous naissons tous pecheurs. Et le Concile de Trente, qui est la parolle de Dieu, comme nous auons deia prouué, à la section 5. ne l'a peu dire plus clairement, quand il dit, *Si quis Adæ præuaricationem sibi soli, & non eius propagini asserit nocuisse: acceptam à Deo sanctitatem & iustitiam quam perdidit sibi soli, & non nobis etiam*

Autoritez à cause du peché originel.
3. Reg. 8.
Eccles. 4.
Psal. 50.
Rom. 5.
Cõci. Trid.
Doctrine Catholique declaree au Concile de Trente.

tiam eum perdidiſſe, aut inquinatum illum per inobedientiæ peccatum, mortem, & pœnas corporis tantum, in omne genus humanum transfudiſſe, non autem, & peccatum quod mors eſt animæ, anathema ſit: cùm contradicat Apoſtolo dicenti: per vnum hominem peccatum in hunc mundum intrauit &c. *Rom.5*
Parquoy, ô Caluin, la concluſion non ſeulement eſt treſ-vraie, mais les autoritez auſſi, par leſquelles nous la monſtrons, ſont de tres grande efficace: mais laiſſant pour le preſent d'en diſputer, ie veux retourner dire ce que tu ne peux nier, ſçauoir eſt que quand nous entrons ſur le tillac, nous nous trouuons ennemis du maiſtre, & voyõs l'écluſe leuée: que quãd vn enfant y naiſt, ô peres & meres, vous pouuez eſtre certains, qu'il eſt coulpable, qu'il eſt pecheur, qu'il eſt en diſgrace, brief qu'il eſt ennemi de Dieu.

Dieu nous a laiſſé remede contre le peché originel.

Mais (ô grande conſolation noſtre, & miſericorde de Dieu) vous pouuez auſſi eſtre aſſeurez, qu'il y a moyen de luy oſter le peché, de luy redonner la grace, & de le remettre en l'amitié de Dieu. Et en cet endroit, ô pauures abuſez, i'ay grande pitié de vous, en ce que vous nous haïſſez: car noz aduerſaires vous ont dict choſe de nous, laquelle ſi vous croyez, ie ſuis émerueillé, cõme vous nous auez enduré au monde, ie ne diray comme vous auez mauuaiſe opinion de nous. O horreur! ils vous ont dict que pour oſter le peché à noz enfãs, nous colloquõs noz eſperãces ailleurs, qu'és

qu'és merites de Iesus Christ,& au sang tres-precieux d'iceluy. Ce qu'estant vray,non seulement nous sommes dignes d'estre haiz de vous,mais que la terre s'ouure pour nous abismer, que la mer nous engloutisse, que l'air nous infecte, que le foudre & feu du ciel nous brusle: car sçauroit on trouuer vne plus grande mechanceté que se confier en autre chose qu'au sang de nostre sauueur Iesus Christ? sçauroit on ouir chose plus impie & mauuaise,que croire, comme ils nous imposent,que l'eau du batesme & non pas le sang de Iesus Christ,laue&nettoie noz enfés? Voicy nostre doctrine,au Concile de Trente, *Si quis Adæ peccatum,quod origine vnum est,& propagatione,non imitatione transfusum omnibus inest vnicuique proprium,vel per humanæ naturæ vires, vel per aliud remedium tolli asserit quàm per meritum vnius mediatoris D. N. Iesu Christi, qui nos Deo reconciliauit,in sanguine suo,&c. Anathema. Quia nõ est aliud nomen sub cælo,datũ hominibus,in quo oportear nos saluos fieri:* ce neantmoins ils vous disoient que nous auiens esperance de deliurer noz enfans du peché originel par autre moyen que par le sang de Iesus Christ: mais ceres ne sont pas les premieres calomnies: nostre esperance est de deliurer noz enfans,par le sang de Iesus Christ,mais apliqué auec le batesme. Parquoy quant au premier poinct de l'estat auquel les enfans naissent,ils naissent en la disgrace de Dieu sãs iustice originelle,mais auec pouuoir d'estre deliurez du peché par le sang de

Calomnie tresfause que nous donne Caluin.

Cõcil.Trid.

Nous n'auons nostre esperance ailleurs qu'és merites & au sang de Iesus Christ.

Auquel le batesme sert.

de Iesus Christ apliqué par par le moyẽ du batesme. Le suiect de la secõde partie est de deduire ce que le batesme opere en nous,&comment ou en quel estat demourent les enfans aussi tost qu'ils ont receu le batesme Reposons nous.

Continuation à la seconde partie.

SECONDE PARTIE.

AVEZ vous souuenance,auditeurs,de ce que ie vous ay dict,il y a quelques iours, preschant l'euangile de la piscine? veritablement si vous en auez souuenãce,ie pense, que sans autre chose,vous me cognoissez exempt de la calomnie de Caluin,& voyez clairemẽt en quelle maniere nous auons confiance seulement aux merites & au seul sang de nostre sauueur Iesus Christ:& neantmoins nous ne sommes exclus ny empeschez de pouuoir prescher que le tressainct lauement du batesme nous oste le peché originel,& nous fait amis de Dieu.Car,en somme, le sang de nostre seigneur Iesus Christ retranche toute infirmité, mais à toute infirmité sont les propres remedes,pour apliquer le sang de Iesus Christ, & entre autres,mais l'apliquons aux enfans par le batesme.Ie vous declaray à l'heure deux cõclusions du precieux sang de Iesus Christ,& ie vous les replique maintenãt:vne,qu'il est impossible que iamais aucune infirmité de nostre ame soit guerie,sans le sãg de Iesus Christ. car cõme dit S.Paul,*Sine sanguine non fit remissio*

Le sang seul de Iesus Christ nous laue & le batesme aussi

Deux conclusions touchant le sang de Iesus Christ.

Hebr. 2. *ſio*, & l'autre, que le ſang ſeul de Ieſus Chriſt guerit principallemēt toutes infirmitez, pour ce qu'il eſt figuré par la piſcine, en laquelle,
Ioan. 5. *Quicunque ingrediebatur ſanus fiebat à quacunque detinebatur infirmitate.* Mais i'aiouſte à ces deux concluſions vne troiſieme, laquelle ſeule eſt la clef de toutes les controuerſes, qui ſont entre les heretiques & nous: à ſçauoir que ce ſang ne ſert, s'il n'eſt apliqué, & que Ieſus Chriſt l'a ſuffiſammēt eſpandu ſur tous, mais il profite ſeulement auec efficace à ceux, leſquels l'on void s'en preualoir: car à dire la verité, *Chriſtus mortuus eſt pro nobis* il eſt vray: mais *nobis relinquens exemplum, vt ſequamur veſtigia eius.* Et ſi les merites de Ieſus Chriſt ſeruoient, ſans que de noſtre coſté, nous les apliquaſſions, il n'y auroit aucune difference entre l'homme & l'homme: chacun ſeroit ſauué: chacun pourroit faire à ſa volōté: les œuures ne ſeruiroyent de rien: les portes d'enfer ſe pourroyent bien fermer, & en ſomme, cete ſotte liberté euāgelique retourneroit, laquelle ne veut dire autre choſe ſinon que tout homme faſſe du pis qu'il pourra. Mais il en va autrement: car comme en l'arbre du fruict infortuné, qui eſt autant que dire en l'arbre de la mort, eſtoyent pendus tant de fruicts, qu'ils euſſent eſté ſuffiſans de faire mourir mille mondes entiers, & neantmoins n'euſſent pas meſmes faict mourir Adam, ſi tendant le bras, il n'euſt prins du fruict; ainſi en l'arbre

Le ſang de IeſusChriſt a racheté ſuffiſamment, non auec efficace.

1. Petr. 2.

l'arbre de vie, qui est la croix, y a tant de fruicts des merites de Iesus Christ, & tant de goutes de son precieux sang, qu'elles suffiroient à donner la vie à mille mondes, & à satisfaire, pour vne infinité de fautes, d'vne infinité d'hommes:& neantmoins ces fruicts ne seruiroient seulement à vn homme, si suiuant ses diuers affaires & necessitez, il ne se les aprochoit & apliquoit diuersement, par les manieres que Iesus Christ mesmes a instituees. Le medecin a faict la medecine, mais si tu ne la prens, elle ne te sert de rien; & la piscine en l'euangile, figure de ce sang, guarissoit bien tous, & neantmoins se trouuoyēt des malades de 38. ans, qui ne s'estoyent encore reguariz, pour ce qu'ils n'y estoient encores entrez, & n'auoyent pensé à s'aider & preualoir de ces eaux.

IesusChrist outre son sang a donné les moyēs de neus l'apliquer.

A ce propos, ie disois vne autre chose en cet euangile, sçauoir est que nostre Seigneur non seulement nous a apresté son sang pour nous guarir, mais a dauantage institué & ordonné diuers vaisseaux pour nos maux diuers, au moyen desquels nous puissions nous l'apliquer, ou si nous voulons demourer en la figure de la piscine, il a estably diuers ponts par le moyen desquels nous y entrions.

Cinq estats d'hommes ont besoin du sang de Iesus Christ.

Ie disois qu'il y a cinq estats d'hommes & non plus, qui ont besoin du sang de Iesus Christ, sçauoir est ceux, qui ont le peché originel: ceux qui ont le peché mortel: ceux qui

l'ont

l'ont veniel seulement, ceux lesquels, la coulpe remise, veulent satisfaire à la peine en ce mõde, & ceux lesquels, la coulpe remise, sont deia morts deuant qu'ils ayent satisfaict à la peine. Parquoy ie disois que la piscine auoit cinq porches, suyuant ces cinq infirmités : & nostre Seigneur auoit basty cinq ponts aux cinq porches: sçauoir est au premier, le batesme, au second, la penitence: au troisieme les œuures, d'indulgẽces, sacrementelles & semblables: & au cinquieme, le purgatoire, les sufrages & indulgences : de maniere que ceux du premier porche, à sçauoir les hommes en peché originel, ne se guarissoyent autrement que par la piscine du sang de Iesus Christ, y allant neantmoins par le pont du batesme: ceux du second, les pecheurs mortels ne se guarissoyent autrement que par la piscine du sang de Iesus Christ, y descendant par le pont de penitence : ceux du troisieme à sçauoir les pecheurs veniels, ne se guarissoyent autremẽt que par la piscine du sang de Iesus Christ, y descendant par le pont des œuures d'indulgences, sacramentelles & semblables: ceux du quatrieme, à sçauoir les hõmes, apres la coulpe remise, coulpables de peine temporelle en vie, ne se guarissoyent autrement, que par la piscine du sang de Iesus Christ, y descendant par le pont des œuures portans peines, & indulgences: & ceux du cinquieme porche, sçauoir est ceux-là qui estoyent deia morts sans coulpe, mais n'ayans encore satisfaict à la peine,

Aplicatiõ des 5. porches.

ne, ne se sauuoyent autrement que par la piscine du sang de Iesus Christ, y descendant par le pont du purgatoire, des indulgences & sufrages. Ainsi ie mõstrois ce que ie redis maintenant, sçauoir est comme la seule piscine guarit, comme elle ne guarit sans ponts, & les ponts neantmoins ne diminuẽt la force, mais apliquent la vertu de la piscine. Parquoy, à nostre propos, demourãs au premier pont de ceux qui sont entachez du pechez originel, ce que Caluin nous oppose est faux, sçauoir, que nous mettons plus d'esperance en l'eau du batesme, qu'au sang de Iesus Christ: & que par l'eau du batesme, nous abaissions le merite du sang de Iesus Christ: car nous auons le sang pour medecine, & le batesme pour vaisseau, le sang pour la piscine & le batesme pour pont: & finalement nous sommes certains, que rien ne guarit sinon le sang, mais nous sommes certains aussi que nostre Seigneur ne veut qu'aucune chose nous aplique son sang, pour nous lauer du peché originel, sinon le sainct batesme: ou *in re*, aux enfans, ou, *in voto*, aux âgez. Iesus Christ est mort aussi pour l'enfant qui est en peché originel, & faut le deliurer par la passion d'iceluy: & la maniere est, *si configurabitur morti eius:* mais cela se fera, *quãdo cõsepultus ei erit per baptismum.* Mes amis, ceste est la renaissance que Iesus Christ disoit à Nicodeme, *Nisi quis renatus fuerit, ex aqua & spiritu, non potest intrare in regnum Dei.* Et est bien raisonnable que si pour naistre au vieil Adã,

La piscine guarit mais non sans ponts.

Par l'eau du batesme nous honorons le sang de Iesus Christ.

Phi. 3. Coll 2.

Authorité pour les eaux du batesme. Ioan. 3.

nous naissons pecheurs, iusques à ce que nous renaissions au nouuel Adam qui est Iesus Christ, nous ne puissions estre faicts innocens. Nous naissons vestuz de l'homme vieil, dit sainct Paul, & pourtant il nous faut vestir

Gal. 3. de Iesus Christ: *Et quicunque baptizati estis, Christum induistis.* Et pourquoy croyez vous, mes amis, que le sang & l'eau ensemble soyēt sortis du costé de nostre Sauueur Iesus Christ en la croix? sinon pour nous demonstrer que le sang sert à qui naist, puis qu'il n'aist en peché, mais qu'il s'aplique auec l'eau. C'est cela mesme que sainct Iean disoit en sa canoni-

1. Ioan. 5. que, *Hic est qui venit per aquam & sanguinem Iesus Christus:* par le sang qui rachete, & l'eau qui aplique: de maniere que Caluin nous vient calomnier tresiniustement: & comme il est vray que les enfans, aussi tost qu'ils sont naiz, sont ennemis de Dieu, mais auec esperance de retourner amis, par le batesme: ainsi quant à l'estat des soudain batisez, deux conclusions sont tres-vraies, qui semblēt vne mesme, asçauoir que l'effect du batesme est de deliurer du peché originel: & que les enfans soudain batizez, demourent sans coulpe & en la grace de Dieu.

Deux conclusions en matiere du batesme.

Desquelles que dit Caluin? tant de mal, auditeurs, qu'il les nie toutes deux: & premierement quant à l'effect du batesme, il nie qu'il nous laue, ou nous sanctifie, ou nous remette les pechez, ou nous fasse quelque bien

Caluin nie que le batesme nous laue de peché.

en

en autre maniere : mais il dit que comme quand vn prince a faict vne grace, les lettres patentes s'en font puis apres, & les seaux y sont mis, lesquels ne font la grace, mais sont signes que la grace est faicte : ainsi nostre Seigneur Iesus Christ ayant par son sang, remis noz pechez, l'Euangile est la lettre patente de cete grace, & le batesme le seau, lequel batesme ne fait donc en cete maniere la remission, mais la signifie. *Intelligendum est,* voicy les parolles d'iceluy, au 4. liure de son institution, chap. 15. section 2. *per euangelium nobis nostræ absolutionis & sanctificationis meritum afferri, per baptismum huiusmodi meritum obsignari.* Mais en cecy, mes amis, qui est celuy qui ne void tresmanifestement l'ingratitude d'iceluy? lequel non seulement n'amplifie la verité & le merite du mesme batesme, qui l'a osté vne fois de la main du diable, & l'a donné à nostre Seigneur, mais l'extenue & auilit tant qu'il peut : & de medecine qu'il est, à peine il le reduit à vn seau. C'est vne grande chose auditeurs, à laquelle i'ay regardé beaucoup de fois, que Caluin oste tousiours à la volonté, & donne à l'intellect : & tousiours fait que nostre salut depend d'entendre & non d'operer. Si l'on parle des clefs Ecclesiastiques, il ne veut pas qu'elles soyent donnees pour remettre les pechez de la volonté, mais pour enseigner la doctrine aux entendemens. Si l'on veut parler de la possi-

Sottise de Caluin.

Ingratitude de Caluin.

Caluin oste tousiours à la volonté & donne à l'intellect.

bilité de la loy, il veut qu'il ſoit poſſible de l'entendre, mais impoſſible de l'obſeruer. Si l'on parle de l'Euangile, il veut qu'il ſoit proposé pour nous enſeigner ce que nous deuõs croire, non pas ce que nous deuons faire. Eſtablit-il pas le ſalut en la foy, l'oſtant aux œuures? & ie ſçay bien pourquoy, pour gangner l'amitié du peuple, pour faire facile la voye du ciel, que Ieſus Chriſt appelle treſdificile, pour donner liberté, & pour flater le peuple. Il ne veut meſmes auiourd'huy, que le bateſme laue la volonté, mais qu'il en faſſe ſeulemẽt foy à l'intellect: il ne veut qu'il ſoit remiſſió, mais ſeulement ſigne d'icelle. Et eſt bien raiſonnable que qui ne veut l'eſſence, ſe mette touſiours en la figure: & pour tenir toute choſe ſuſpendue, comme il veut que l'Euchariſtie ne ſoit le corps de Ieſus Chriſt, mais le ſigne d'iceluy, ainſi il die du bateſme, qu'il ne remet le peché, mais eſt ſigne qu'il eſt remis. Dequoy, auditeurs, ie perds deſormais la patience, & demande à Caluin, ſi le ſeau monſtre la grace faicte ou à faire? & pource que ie ſuis certain qu'il reſpondra, qu'il la demonſtre faicte; i'adiouſte, le bateſme donc, ſelon toy, monſtre auſſi que le peché eſt deia oſté: l'enfant donc, pour certain, deuant le bateſme, eſtoit deia ſans peché: cela s'enſuit par force, & neceſſairement s'enſuit, ſelon ta doctrine, qu'il n'y aura difference, quant à l'amitié de Dieu, entre vn batiſé & vn non batisé. Et certainement, auditeurs, ſi Caluin veut dire

Caluin fait tout pour gãgner l'amitié du peuple.

Caluin tire toute eſſence aux ſignes.

Caluin cõtraint.

que le batesme ne laue, comme l'eau, mais comme appliquant le sang; c'est ce que nous disons: mais s'il entend que l'effect du sainct batesme, comme apliquant le sang, ne soit la remission des pechez, c'est le plus grand mensonge & la plus grande heresie, que l'on puisse ouïr. Et qu'ainsi soit, voici le Concile de Florence, souz Eugenius 4. *Huius sacramenti effectus est remissio omnis originalis & actualis.* Et s'il ne croit le Concile (bien que l'ayant prouué par la parolle de Dieu, ie ne le deusse plus souffrir) voicy l'Escriture, en sainct Marc, *Qui crediderit & baptisatus fuerit, saluus erit.* Voy cy Iesus Christ, *Nisi quis renatus fuerit ex aqua, & spiritu, non potest introire in regnum* Dei. Sainct Paul, *mundans lauacro aquæ in verbo vitæ*: Sainct Pierre, *Baptisetur vnusquisque vestrûm in remissionem peccatorum*: Si le batesme ne sauuoit, il ne seroit besoin d'attendre le batesme, pour pouuoir entrer au ciel: mais cela est trop clair, & n'est besoin en parler plus longuement.

Cõcil Flor.

Autorités monstrans l'effect du batesme.

Mar. 16.

Iean. 3.

Ephes. 5.

Act. 2.

Passons à l'autre conclusion, en laquelle ie dy, qu'apres le batesme, le batisé demoure sans aucune coulpe, & totalement en la grace de Dieu: ce que Caluin nie aussi, & dit que nous ne demourons iamais sans peché, ny apres le batesme ny autrement: pource que la nature humaine est non seulement tousiours entachee du peché, mais elle mesme est tousiours peché. Enquoy, ô bon Dieu, me glorifiay-ie, ou Caluin assolle-il: que faict

Le batisé demoure sans peché.

Caluin dit que person ne n'est iamais en grace, ou sans peché.

il ? que dit-il ? où a-il le cerueau ? où le transporte la volonté de contredire ? car puis qu'il vouloit tout presentement que deuant le batesme, tout peché fust remis, comment veut-il à cete heure, que nous ne puissions nous trouuer sans peché, ny apres le batesme ny iamais ? Certainement, mes amis, ie sors de moymesme, quand ie considere comme il est possible qu'aucun ait creu vne doctrine tant vaine & pleine de contradiction : on voit bien qu'il estoit mené des furies, puis qu'il parle tant cruellement de la nature humaine mesme, & que comme vn Antropophage, ou Lestrigon, pour la dent de sa médisance, il commance à deuorer & desmembrer les hommes. Oyez le, ie vous prie, au 2. liure de son institution, au commancement, Toute nostre nature humaine n'est que peché, & vne pepiniere de toutes meschancetez, & plus bas. L'homme entier n'est autre chose, de l'intellect à la volonté, de l'ame à la chair, que concupiscence, crime, coulpe & peché. Et neantmoins Dieu a veu, *Cuncta quæ fecerat & erant valde bona.* Et pour-tant, Seigneur Dieu, si ie croy Caluin, il faut que vous soyez deuenu flateur, car vous auez dict de quelque homme, *Inueni hominem secundum cor meum*, parquoy aioustant Caluin, (& pourtant ne se peut faire que la nature humaine ne soit odieuse & abominable à Dieu & à son createur) il faut ou que Dieu soit menteur,

Contradiction de Caluin tresmanifeste.

Caluin veut que la nature humaine soit peché.

Genes. 1. Autoritez contre Caluin.

1. Reg. 3.

menteur, ou Iean Caluin : vous voyez lequel des deux on doit plustost estimer menteur. Dieu ne hait les œuures de ses mains, & pour tant il ne hait aucune nature, & mesmes en Caluin (car on ne sçauroit dire pis) Dieu n'aura hay la nature ; mais seulement les vices. Si Dieu appelloit amis ceux-là qu'il hait, il seroit menteur, & neantmoins il a appellé aucuns *non seruos sed amicos*. Dauantage s'il dit d'aucuns hommes, *mansionem apud eum faciemus*, comment les hommes sont-ils non seulement pecheurs, mais pechez ? Caluin dit, *Omnis homo odiosus est Deo*, & Iesus Christ dit, *Pater meus diliget eum* : voyez qui vous voulez croire. Si Iesus Christ prie son pere de sanctifier les hommes, qui ne void qu'aucuns, ou peuuent estre saincts, & fausse le doctrine de Caluin, ou que personne ne le peut estre, au moyen dequoy soit vaine l'oraison de Iesus Christ. Sainct Iean dit que *dedit potestatem filios Dei fieri* : sanct Paul & tous les saincts ne font autre chose que nous exhorter à estre saincts : & Caluin veut que nul ne puisse estre au monde sans peché, voire mesme, sans estre le peché mesme : tant il est enragé contre soy-mesme. Mais ces choses sont fausses : & ce pédant nous sommes asseurez & que le batesme oste le peché, & qu'apres le batesme, le batisé demoure sans aucune coulpe au monde.

Ioan.15. *Ioan.14.* *Ioan.14.* *Ioan.17.* *Ioan.1.*

Mais pour sçauoir parfaictemét l'estat des soudain batisez, ie n'ay encores assez faict, car de deux grands maux que i'ay mis en eux,

aussi tost qu'ils ont esté naiz, ie n'ay parlé que d'vn, discourant du batesme, & non de l'autre. Ie disois, auditeurs, que deuant le batesme, chacun est en coulpe & en peine: en coulpe, pource qu'il est ennemy de Dieu, & en peine pource qu'il est suiect aux infirmitez & à la concupiscence, desquelles celles là le tirent certainemẽt à la mort, & cete cy tasche de le tirer au peché. Maintenant amenons icy quelqu'vn non batisé, lequel par la coulpe est en la disgrace de Dieu, & par la peine est enclin à la mort, & au peché: il est batisé, puis apres, & estant batisé, quant à la coulpe, nous auons deia dict, qu'il est deliuré du peché, & qu'il retourne en la grace de Dieu: de maniere que s'il mouroit, *statim ad Dei visionem, & regnum cœlorum perueniret*, dit le Concile de Florence: mais quant à la peine, en est-il deliuré par le batesme, en sorte qu'il ne soit plus suiect à la mort, & ne sente plus les éguillons de concupiscence en soy? Mes amis, quant à la mort, & autres infirmitez du corps, chacun void qu'il n'en demoure pas exempt, & de ce ie ne parleray plus. Mais quant à la concupiscence aussi, & l'attisement du peché, ie dy que Dieu ne veut que le batesme l'oste, mais pour moderer ensemble sa misericorde & sa iustice il veut que par la misericorde, au moyen du batesme, la coulpe nous soit ostee, mais par sa iustice, que la peine nous soit laissee. Et ainsi le grand ou âgé, venant à estre batizé, incontinent demoure sans peché, & mourãt se sauue:

Cõcil. Flor.

Le batesme oste la coulpe, mais non la peine.

ue:mais comme il ne demoure pas ſans la neceſſité de la mort,ainſi il ne demoure pas ſans la concupiſcence,laquelle ne le contraint pas à pecher,comme nous dirons puis apres,mais l'y inuite.Et c'eſt ce que dit le concile de Tréte, *Manere autem in baptiſatis concupiſcentiam, vel fomitem, hæc ſancta ſynodus fatetur & ſentit* : Et S. Auguſtin auoit dit au parauant, *Iámne diſcernis, iam ne perſpicis, & in baptiſmate fieri omnium remiſſionem peccatorum* (entens Caluin) *& in baptiſatis quaſi ciuile bellum internum remanere?* à ſçauoir cete loy, laquelle *repugnat legi mentis*: cete bataille, en laquelle, *caro concupiſcit aduerſus ſpiritum*:cete guerre en laquelle, *qui legitimè non certauerit, non coronabitur*:a ſçauoir cete cócupiſcence qui eſt en nous pour la peine du peché originel, & nous inuite iournellement au peché actuel : mais en elle meſme n'eſt peché, & ne peut par force nous induire à peché. Et pourtant Caluin ment icy, quand il dit que la concupiſcence eſt peché, car combien que ſainct Paul appelle bien ſix fois la concupiſcence, du nom de peché, ce neantmoins ſainct Auguſtin au 2. liure contre *duas Epiſtolas Pelagianorum*, chap. 3. dit que la concupiſcence n'eſt peché, ſinon en la maniere, que ma parolle s'appelle ma langue, & ma lettre ou caractere, ma main, ſortãs de la langue ou de la main:& il dit ailleurs, que la concupiſcence eſt peché, comme la mort eſt paſſe, à ſçauoir pource qu'elle incline à peché:& le Concile de Trente ioignant les deux ſuſdites ex-

Concil. Trid.

Auguſt.

Quelle choſe eſt la concupiſcẽce.

Rom.7.

Gal.5.

2.Tim.2.

La cõcupiſcẽce necõtraint mais inuite à peché.

Rom.7.

Auguſt.

Similitude tresbelle de S. Auguſtin.

positions ensemble, dit que la concupiscence entant, *peccatum est, in quantum ex peccato est, & in peccatum tendit.*

Epilogue de la leçon. Parquoy auditeurs, ie vous ay traité les deux poincts que ie vous ay promis, à sçauoir l'estat des enfans, ou des âgez, deuant qu'ils soyent lauez par le batesme, & l'estat d'iceux, depuis qu'ils sont batisez. ils sont en coulpe & peine, deuant le batesme, à sçauoir auec le peché originel, & suiects à la mort & à la concupiscence : apres le batesme leur est ostee la coulpe, & neantmoins leur demoure la peine & combié qu'ils soyent amis de Dieu, & n'ayent le peché, ils retiennent la concupiscence qui les rend enclins au peché. Deuant le batesme, pour suyure l'exemple proposé, ils sont au fleuue qui les tire aux goulphres sans l'ecluse & chaussee, & ennemis du Seigneur du fleuue : apres le batesme, le mesme Seigneur, par vn sien lauement se les a rendu amis, ce neãtmoins il ne remet l'ecluse & chaussee, & pour cete cause, la riuiere les va tirant deuers les goulphres tant qu'elle peut, & particulierement vers celuy de la coulpe, touchant laquelle ie recherche & demande maintenant, si le fleuue de la concupiscence tirant auec si grande force, vers le peché, il sera possible que le vaisseau se retienne de soymesme, & se garde d'abismer : ce qui sera le suiect de la leçon suyuante. Allez en paix.

Continuation de la leçon suyuante.

LEÇON

LECON HVICTIEME.

En laquelle est demonstré, qu'apres le batesme, l'âgé incontinent batisé, ou par autre maniere en la grace de Dieu, ayant, comme il a, la concupiscence, a aussi le liberal arbitre: car Dieu n'empesche pas qu'il ne s'en serue, & ne contraint aucun à pecher: qu'il est bien vray que par le seul liberal arbitre, sans autre aide, il ne peut perseuerer innocent: mais que se seruant du liberal arbitre, la grace de Dieu s'y trouuera à le faire perseuerer: & est conclu que nous mesmes sommes la cause de nostre peché.

Contre tout ce que Caluin dit, au commancement du second liure, en six chapitres entiers.



NE perdons temps: nous auons dict deia qu'Adam nostre pere, auant qu'il offensast, estoit amy de Dieu, & auoit au moyen de la iustice originelle, les humeurs & les puissances tellement composees, qu'il n'estoit suiect à la mort, ny enclin à la coulpe: que s'il n'eust peché, nous ses nepueux, fussions naiz & en la grace de Dieu & auec le mesme don: là où pour auoir peché, nous naissons maintenant tous en coulpe originelle, & en peine de mort & de concupiscence. Aussi est il certain q̃ nous demourõs sãs coulpe, par le sang de Iesus Christ, s'il est apliqué par le batesme, mais nous demourons auec la peine nõ seulemẽt de la mort, mais de l'attisement, *Repetition des choses susdites.*

ment,& concupiſcence,& que par conſequẽt tout âgé,encore qu'il ſoit en grace,ſe ſent touſiours auec treſgrande force enclin au peché: nous auons faict fin en ceſt endroit. Maintenant nous eſtabliſſons vn âgé qui ſoit en grace, mais ſtimulé & pouſsé de l'attiſement interieur à peché : nous demandons ſi cetuy-là eſt contraint par la concupiſcence à tomber en cete faute,ou bien s'il a le liberal arbitre? & l'ayant, ſi par iceluy ſeul, il peut faire reſiſtence à ſon inclination : ou bien ſi pour n'eſtre induit à ce peché,outre ſon propre arbitre, eſt neceſſaire auſſi quelque ayde de Dieu? Ou bien ſuyuant l'exemple proposé, par lequel nous diſons qu'apres le bateſme, nous nous trouuons ſur la nauire, en la grace de Dieu, mais ſans la deffenſe & chauſſee de la iuſtice originelle,& auec le fleuue de la cõcupiſcẽce tãt violent, qu'il taſche de nous tirer au goulphre infame de peché,nous demãdons maintenant ſi vn âgé eſtant ſur la nauire amy de Dieu, eſt tellement tiré de ce fleuue impetueux, qu'il ſoit contraint d'aller au goulphre & abiſme? ou bien s'il retient les auirons du liberal arbitre, & ſi par le moyen d'iceux,il peut faire reſiſtence à la roideur du fleuue, ou s'il a beſoin en outre, de quelque petit vent,qui ſoufle contre le fleuue,en ſorte qu'il modere ſon cours? Veritablement, auditeurs ces queſtions ſont tresbelles, & qui ameneroyent auſſi vn grand plaiſir en les demeſlant, ſi vne choſe ne nous empeſchoit, à

Subiect de cete leçon.

Continuatiõ de l'exẽple.

ſçauoir

ſçauoir ſi nous n'eſtions cōtraints d'introduire en diſpute, Caluin, lequel, en toutes autres matieres, a touſiours ſurpaſsé, par vne treſgrāde impieté, tous les autres heretiques : mais vous le verrez auiourd huy en ce ſubiect telle ment ſurpaſſer ſoymeſme, que vous bouſcherez voz aureilles, que vous ne voudrez l'ouïr, que les cheueux vous dreſſeront en la teſte, que le ſang ſe glacera en vous, & n'en tirerez autre choſe de bon, ſinō que vous ſerez emerueillez de la patience de Dieu. O langue, ó lāgue! faut-il donc que tu recites choſes tāt impies & mechātes? Il eſt beſoin de le faire. Caluin, entre autres impietez, dit auſſi en cete matiere & recite celles cy, Que Dieu eſt auteur de tout mal: que Dieu eſt cauſe de tout peché: que Dieu prend plaiſir en noz coulpes, qu'il nous contraint à faire les mechancetez : que nous perdons temps de taſcher à faire bien, pource que Dieu ne veut que nous le faſſiōs, & qu'il nous fait faire tous les plus enormes vices, que nous ſachiōs : que Dieu eſt venu en terre pour nous faire pecher, qu'il nous a donné l'Euangile, pour nous perdre & precipiter: & finalement que Dieu (tant il ayme noz fautes) à fin que nous pechions, nous a expreſſement donné vne loy, que l'on ne peut obſeruer. Que dites vous, Caluiniſtes? qu'à tort, ie luy impoſe & atribue ces choſes? vous ſçauez bien qu'elles ſont en cent lieux de ſes eſcrits, mais en outre, eſt-il pas vray que Caluin nie le liberal arbitre en nous? chacū ſçait bien

Caluin en cete matiere ſurmōte tous les heretiques en impieté.

Caluin en cete matiere ſe vainc ſoy-meſme en impieté.

Blaſphemes horribles de Caluin.

Caluin nie le liberal arbitre.

bié qu'il le nie:& ie vous dis, que niant le liberal arbitre, il ne pouuoit moins faire que dire les autres impretez, qui s'ensuyuent necessairemét, si le liberal arbitre n'est en nous.

Subiect de la premiere partie.

Parquoy,ie veux traiter en cete premiere partie, si l'âgé quand il est tiré par la concupiscéce au peché, a le liberal arbitre ou non : & si le nauigant quand il est emmené par force, du fleuue, vers l'abisme, il a les auirons ou non:& traitant cela,contre Caluin qui le nie, vous verrez si mes argumens, comme autant d'antimoine, en son corps, le contraindront vomir toutes les heresies que ie vous ay dites.

Antimoine à Caluin.

Argument tres-poignant pour le liberal arbitre.

Les loix se doyuent donner des choses qui tombent en election.

Et premierement, ó Calnin, si le liberal arbitre,n'est en l'homme, Dieu nous a donné la loy en vain. Ie te le prouue : car qui ne sçait, que les loix se doiuent donner aux suiects, de choses,qu'ils peuuent faire, ou non? vn prince commande que l'on ne porte les armes:en cet endroit, il est en la puissance des suiects de les porter ou de ne les porter:& sás la loy,certainement plusieurs les porteroyent qui ne les portent maintenant. Parquoy la loy n'est pas vaine : mais si le mesme ou autre Prince commandoit que tout hom[illegible] fust sain,ou bien que nul enfant ne creust,ou que nulle femme ne vieillist, telles loix seroyent vaines & du tout ridicules : pource qu'estre sain ou malade ne depend de nostre volonté: & touchant le croistre ou vieillir, nous n'auons arbitre ou election. A cete cause, con-

cluant

cluant ce qui eſt treſ-vray, que le legiſlateur ſeroit ſot, lequel donneroit ou eſtabliroit ſes loix de choſes, qui ne tombaſſent ſouz la force ou ſouz l'election, de qui les auroit à obſeruer, ie fay vn dilemme, ſans doute, treſpuiſſant, & dis ainſi : Il eſt en noſtre pouuoir de faire ou non, les choſes que Dieu nous a commandees : ſi elles tombent en noſtre election, le liberal arbitre, en deſpit & malgré toy, Caluin, eſt en nous, ſi elles n'y tombent, puis que nous ne ſommes libres, Dieu a eſté le plus ſot, le plus vain, le plus ſuperflu & ridicule legiſlateur, qui ſe puiſſe trouuer. Caluin, auditeurs, a bien veu la force de cet argument, & pour cete cauſe, au 2. liure de ſon inſtitution, chap. 6. il a confeſsé, qu'il y a long temps qu'il a commancé, qu'il eſt treſancien, & qu'il a quelque couleur. Qu'il a quelque couleur, dis tu? mais ie dis que l'on n'y ſçauroit reſpondre, ſinon en diſant, comme vous orrez, quelque plus grande hereſie. Et quant à ce qu'il y a long-temps qu'il a commancé, tant pis, s'il voyoit que c'eſtoit vn argument ia pieça vſité des treſanciens & treſ-graues peres, & neantmoins non ſeulement il refufutoit l'argument, mais auſſi la concluſion meſme du liberal arbitre en nous, par laquelle cet argument en eſtoit faict. Et peut eſtre que les peres qui s'en ſont aidez ſont beaucoup & treſ-graues. Entendez. Sainct Pierre meſme s'eſt ſeruy de cet argument, contre Simon le magicien, lequel nioit, comme

Dilemme treſpuiſſát.

Caluin a veu cet argument.

Les peres treſ-graues qui ſe ſont ſeruiz de cet argument.

Caluin

Caluin fait maintenant, le liberal arbitre: de-quoy fait foy Clement Romain disciple d'iceluy, au 3. liure des recognoissances. Dauantage Iustin martyr, en la 2. apologie, *pro Christianis:* Tertulian, au commancement, *de hortatione ad castitatem:* & au second, *contra Martionem:* Clement Alexandrin au 1. de la pedagogie. Naziãzene, en l'oraison, *de natiuitate Christi:* Chrisostome en la 2. homelie, sur le premier chap. du Genese: Damascene, au 2. *de fide,* chapit. 26. Sainct Augustin au 10. liure *de Agone Christiano:* au liure *contra Fortunatum Manicheum.* & au liure, *de gratia & libero arbitrio*, chapit. 2. se sont seruiz de ce mesme argument contre les heretiques de leurs temps, qui nioyent le liberal arbitre. I'en pourrois alleguer plusieurs autres, mais il me semble que ceux cy suffisent, pour vous faire cognoistre, combien de graues auteurs se trouuent de mon costé, contre Caluin, & comme ce Caluin est arrogant, lequel confesse de l'auoir leu en ces anciens, auteurs, & neantmoins ne fait cas de la force de l'argument, mais contredit aussi à la verité de la conclusion, & nie le liberal arbitre. Combien que pour le pouuoir nier, il est contraint affirmer vne heresie tant horrible, que vous pouuez bié cognoistre, si ce que ie vous disois est vray, sçauoir est, que les argumés catholiques seront autát d'antimoine, pour le faire vomir nouuelles poisons, & s'il faut que l'opinió d'iceluy soit fausse, laquelle ne se peut defendre, & souste

Clemens Rom. Iustinus. Tertul. Clemens Alex. Naziãz. Chrisosto. Damasce. August.

Nier le liberal arbitre conduit Caluin à autres heresies.

& souftenir,sinon en tombant en autant d'au tres mensonges. En somme il dit, ou à mieux dire,il blaspheme disant queDieu nous a donné la loy, laquelle est impossible d'obseruer. Et puis quand nous disons que le prince seroit vain lequel donneroit vne loy, pour laquelle obseruer, ne fust en l'election des suiects,il respond,il est vray quand on donne les loix pour estre obseruees:mais les princes donnent aucunefois les loix, non par autre chose, sinon à fin de precipiter les peuples qui le transgressent:& en ces cas tāt plus elles sont difficiles à obseruer, mieux vault : voire mesme vn prince, pour auoir en ce cas, ce qu'il desire,ne peut mieux faire,qu'ordonner vne loy,entierement impossible à s'obseruer: & il conclud que la loy que Dieu nous a donnee a esté de cete maniere: car ne nous la donnant pour autre cause, sinon à fin que nous pechions, & que nous transgressions, il ne pouuoit trouuer plus certain moyen de nous faire transgresser, que de l'ordonner telle qu'il a faict,à sçauoir du tout impossible d'estre obseruee. Et aucunefois vne mere fait ainsi,dit Luther, laquelle faict signe auec la main à l'enfant qui ne se peut mouuoir, ou crie auec la voix,qu'il vienne,combien qu'elle sache certainement qu'il ne peut venir: Dieu a faict ainsi, lequel par sa propre bouche,nous a commandé des choses, lesquelles il sçait certainement que nous ne pouuons faire. Et pourtant l'argument, duquel nous

Caluin tient que Dieu nous a donné la loy, impossible à obseruer.

Caluin dit que Dieu nous a donné loy pour nous faire pecher.

Sotte comparaison de Luther.

auons parlé au parauant, seroit tresveritable & tresfort, toutes les fois que cete nostre loy se pourroit obseruer: mais n'estant donnee sinon à fin que l'on peche, celuy qui l'a donnee a bien faict de ne commander choses, qui eussent besoin de nostre election. En cete maniere, auditeurs, que nostre dispute, comme vous entendez, passe à vn autre poinct, pour determiner si la loy que Dieu nous a dónee est impossible à obseruer ou nó: car si elle est impossible, i'accorde à Caluin que mó argument est nul, mais si elle ne l'est il faut que Caluin m'accorde que mon argument est inuincible, & que certainemẽt le liberal arbitre est en nous.

Nouuelle dispute si la loy est impossible ou non.

Mais entendez non seulement combien de peres, mais combien de passages de l'escriture saincte, sans les detourner aucunement nous font preuue de la possibilité & facilité de nostre loy. Entendez le premierement de la bouche de Dieu mesme, au Deuteronome, *Mandatum hoc* & il parle de la loy aux peuples, *Mandatum hoc, quod ego præcipio tibi, hodie non supra te est, neque procul positum, neque in cælo situm, vt possis dicere, quis nostrûm valeat ad cælum ascendere vt deferat illud ad nos, vt audiamus atque opere compleamus? neque trans mare positum, vt causeris, & dicas, quis nostrûm poterit transfretare mare, vt illud ad nos vsque deferat, vt possimus audire & facere quod præceptum est? Sed iuxta te est sermo, valde in ore tuo, & in corde tuo vt facias illum.* Si i'eusse voulu controuuer vne autorité, à mó propos, ie ne sçay certainement si ie l'eusse peu

Deute.30.

ſe peu trouuer plus vrgente & d'efficace. Caluin meſme s'en eſt aperceu, lequel en la ſectiõ 12. s'eſcrime tant qu'il peut, & là où default la raiſon, il taſche par le nombre des ſolutiõs d'euiter le force de cete autorité tant manifeſte: mais le tout en vain: car s'il dit qu'il eſt parlé, icy de l'Euangile, non de la loy, cela fait pour moy: car ſi l'Euangile plus eſtroit que la loy eſt facile, la loy doit eſtre encore plus facile: s'il dit qu'il n'eſt parlé icy des preceptes, mais de la doctrine de la loy, & ſi ſelon ſa couſtume, oſtant à la volonté & donnant à l'intellect, il dit que cete facilité ne s'entend la facilité d obſeruer, mais la facilité d'entendre la loy: deuant que l'on parle icy des preceptes, la parolle *mandatum hoc*, le monſtre expreſſement. Et puis que Dieu monſtre en ce lieu, la loy non ſeulement aiſee à entendre, mais à obſeruer, ie ne ſçay pas comment Caluin a eſté ſi hardy de le pouuoir nier, puis qu'il replique non vne fois mais biẽ trois quaſi expres, pour rembarrer & exclurre cette ſotte reſponce de Caluin, la parolle d'obſeruer ou de faire: à ſçauoir *vt audiamus atque opere compleamus*, qui eſt la premiere: *vt poſsimus audire & facere*, qui eſt la ſeconde, & *vt facias illum*, qui eſt la troiſieme. Parquoy quant à cete autorité du Deuteronome, il n'eſt pas beſoin de regimber, pource qu'elle monſtre trop clairement que tant s'en fault que la loy ſoit impoſſible, qu'elle eſt facile, & ce non ſeulement pour eſtre entendue, mais obſeruee & miſe en ef-

Diuerſes reſponces de Caluin.

Deux autoritez du nouueau testament pour la facilité de la loy.
1. Ioan.5.
Matth.11.

fect:ce neantmoins i'en diray encores deux, tres manifestes:celle de Sainct Iean, *Mandata eius custodiamus*, & *mandata eius grauia non sunt:* & celle de Iesus Christ mesme, *Iugum meum suaue est,& onus leue;* ausquelles que peut respondre Caluin? ou aumoins quelles autoritez de l'escriture saincte peut il leur opposer, qui fassent pour luy?

Autoritez de Caluin pour l'impossibilité de la loy.

Si nous ne vouliós dire que les quatre autoritez qu'il allegue en la 6. section, fissent pour luy, pour monstrer que la loy de Dieu n'a esté donnee pour autre chose que pour nous faire pecher; mais qui vid onques des sens plus detournez? *Lex propter transgreßiones posita est,*dit Sainct Paul,&Caluin expose,*propter transgreßiones faciēdas,*mais tous les saincts peres reiettent ce sens,&exposent en l'vne de ces trois manieres,sçauoir est, *propter transgreßiones euitandas:* ou *propter transgreßiones cognoscendas:*ou, *propter transgreßiones puniēdas.* A tous lesquels sens respondent merueilleusement certains passages de l'escriture: comme en la

1.Cor.6.

1.aux Corinthiens, *Vnusquisque vxorem habeat, propter fornicationem;* cela respond au premier sens;à sçauoir *euitandam* aux Romains, *Peccatum non cognoui nisi per legem:* cela confirme le second sens, sçauoir est que, *posita est propter transgreßiones cognoscendas:*Et aux Galates,*lex pedagogus fuit:*ce qui confirme la troisieme, que *lex posita est propter transgreßiones puniendas:* & suffit de voir que l'exposition de Caluin est la plus fausse du monde, & de luy seul: l'autre

Rom.7.

Gal.3.

qu'il

qu'il allegue est celle aux Romains, *per legẽ cognitio peccati*: mais en cet endroit, qui est celuy qui ne voye, qu'il n'a pas esté dict, *per legẽ operatio*, mais *per legẽ cognitio peccati*? Il semble que la troisieme aux Romains serre vn peu plus, où il est dict, que *lex subintrauit vt abũdaret delictum*, mais quant à cete là, outre ce que ie puis dire que ce mot *vt*, s'entend *consequutiuè*, & nõ pas, *causaliter*: à sçauoir la loy a esté establie, & de là est aduenu que beaucoup de pechez se sont decouuerts: ie dy d'auantage que S. Paul mesme viẽt à se declarer soymesme, en la mesme epistre, où apres auoir dict: *Mandatum, sanctum, & iustum & bonum*: il s'esmouue & comme doutant, il parle de ce que Caluin certifie, & dict, *Quod ergo bonum est, mihi factum est mors?* & tout soudain, il est tant élongné de l'affirmer cõme faict Caluin qu'il dit tout le contraire, *Absit, sed vt appareat peccatum &c.* Pour la 4. Caluin dit que S. Paul dit expressemẽt que *lex peccatũ facit*, laquelle autorité semble tant claire, qu'il n'y a aucune repugnãce: mais, ô abusez! ie veux que d'icy vous apreniez à cognoistre Caluin; car ie veux perdre la vie, si ces parolles se trouuent en S. Paul: ains tout le contraire est dict au mesme lieu qu'il allegue, à sçauoir, *Quid ergo dicimus? lex peccatum est? absit.* Et s'il dit vn peu plus bas quelque chose qui sẽble à ce propos, comme, *Cum venisset mandatum, peccatum reuixit*: il a deia esté exposé cy dessus, qu'il traite non quant à se faire, mais quant à se cognoistre: où il a dict, *Peccatum*

Rom. 3. *Rom. 5.* *Autorité dificile de clarée.* *Rom. 7.* *Rom. 7.* *Caluin falsifie S. Paul, & allegue chose qu'il n'a iamais dite.* *Rom. 7.* *Rom. 7.* *Rom. 7.*

non cognoui nisi per legem: il suffit que ce qu'il allegue ne se trouue en Sainct Paul: & pour cete cause, ie dy que si Caluin a cete vertu de sçauoir faire parler, Sainct Paul, à sa fantasie, ie ne dispute plus contre luy. Il est donc certain que Caluin n'a trouué aucune autorité, par laquelle il soit dit que Dieu ait donné la loy pour nous faire transgresser. Mais ie veux passer plus auant, ô Caluin, & dy, que quand biẽ tu aurois trouué vne autorité qui le prouuast elle seroit contre toy: Car est il pas vray que tu fais tout cet effort pour demonstrer que Dieu a donné vne loy impossible à obseruer? Ouy certainement: & pour cete cause tu argumentes ainsi; Il a donné la loy impossible, pource qu'il vouloit que nous pechassions. Et ie dy au contraire: mais s'il vouloit que nous pechassions, il falloit donner la loy possible; car nul ne peche, obseruant ce qui luy est impossible, *ad impossibile nemo tenetur*. Parquoy cela ne feroit pas pour toy, & ne se trouue en toute l'escriture saincte: & tu n'as sçeu trouuer aucune responce aux autoritez par lesquelles i'ay prouué que la loy n'est impossible, mais aisee à obseruer.

Caluin auec vne nouuelle vertu.

Effort de Caluin cõtre luy mesme.

Apres laquelle chose que me resteroit à faire sinon d'amener en quãtité les autoritez des peres qui disent le semblable. Et vous mõstrer que depuis Iesus Christ, nul n'a escrit en l'eglise, qui n'ait accepté la loy pour possible & facile? Et certainement ie le deurois faire. Mais quant aux Catholiques, ie sçay bien qu'ils

qu'ils me croyent, & quand aux Caluinistes, s'il ne me croyẽt, ils croirõt Caluin, lequel au 2. liure de son institution, chap. 2. de la sectiõ 4. iusques à la 9. confesse librement que tous les peres anciens qui ont escrit depuis S. Augustin en ça, ont tenu le liberal arbitre, & la possibilité de la loy. Mais s'il est ainsi, pourquoy Caluin ne les croit? ô abusez, oyez la grande temerité: pource, dit il, que tous ont failly, & va si auant qu'il dit en la sectiõ 4. que tous ont esté faux disciples de Iesus Christ. Pauure Clement Romain; pauure Naziãzene, pauure Basile, pauure Gregoire, pauure Ambroise, pauure Chrisostome, pauures saincts peres vous estes tous faux disciples de Iesus Christ, au iugemẽt de Caluin. O Dieu! trouue l'on des personnes qui croyent cetuy cy? Certainement i'en suis esmerueillé: mais pour le present, nous tenons de la bouche de Caluin, que tous les autres Peres tiennent la possibilité de loy, horsmis S. Augustin, lequel il dit tenir son party, & qu'il n'a la loy pour possible. Maintenãt à fin que vous acheuiez de cognoistre Caluin, entendez s'il le faut iamais croire en chose que soit. Voicy les parolles de Sainct Augustin, au sermon 61. *de tempore: Neque poterit aliquid impossibile imperare, qui iustus est, neque dãnaturus est aliquẽ pro eo quod non potuit vitare, qui pius est.* Au sermon 59. *de tempore*, de luy mesme, *Sciendũ est Christũ non impossibilia præcipere, sed perfecta:* au liure, *de natura & gratia*, chap. 43. *Non impossibilia Deus iubet, sed iubẽdo admonet*

Caluin cõfesse que tous les anciens sont contre luy.

Temerité de Caluin.

Caluin appelle tous les anciens faux disciples de Iesus Christ.

Caluin dit que S. Augustin tiẽt l'impossibilité de la loy.

August.

Passages de S. Aug. pour la possibilité de la loy.

& facere quod poßis, & petere quod non poßis: au mesme liure ch. dernier. *Firmißimè creditur Deũ iustum & bonũ impoßibilia nõ potuisse præcipere.* Au liure, *de gratia & libero arbitrio*, ch. 16. *Quis nesciat quod nõ præciperet Deus quæ sciret non posse ab homine fieri?* Sur le pseau. 56. parlant de la dilection des ennemis, *Neque imperasset hoc Deus vt faceremus si impoßibile esse iudicasset.* O abusez, ô abusez, que dites vous maintenãt? S. Augustin est il du costé de Caluin? qui croyez vous, pauures gens? celuy qui allegue les textes de S. Paul, faux? qui appelle tous les saincts peres faux disciples de Iesus Christ? qui vend pour l'opiniõ d'vn sainct vne opiniõ toute cõtraire à celle que ce sainct a tenue? Fiez vous maintenant à ses allegations, sans les voir à la source.

Raisons pour la possibilité de loy.

Mais ie vous prie, dites la verité de vous mesmes, selon vostre iugement naturel: trouuez vous pas vne chose fort extrauagante de dire que Dieu nous ait cõmandé des choses qu'il sçauoit ne se pouuoir faire? Entendez ie vous prie, si Caluin entẽd, que sãs l'aide de la grace de Dieu, il n'est impossible, par les forces naturelles seules, d'obseruer la loy: nous le disons aussi, & personne que Pelagius le nie: ce neãtmoins nostre liberal arbitre nous demoure. mais si pour l'oster il entend, comme il entẽd, qu'en quelque maniere que ce soit, ou auec la grace, ou sãs la grace, il est impossible d'obseruer la loy, puis que Dieu nous dõne la grace, pour obseruer la loy, il nous la dõne donc en vain & nous abuse. D'auantage est il pas vray q̃ Dieu nous chastie, quãd nous n'obseruõs sa

Si la loy est impoßible Dieu est tyran.

loy?ouy certainement:mais si vn Prince vous prenoit argēt pource que vous ayant cōmandé de ne vieillir, vous seriez neantmoins deuenu vieil, l'appelleriez vous pas Tyran, de vous chastier de chose, que vous ne pouuez faire?En cete maniere, Dieu ne sçauroit estre plus mechant ny plus tyran, s'il nous chastie, mesmes par le feu eternel, de n'auoir obserué vne loy que l'on ne peut obseruer. Certainement, mes amis, le faict est trop manifeste: & veritablement, i'ay vsé de trop grande digression, touchant la possibilité de la loy: mais d'autant que Caluin a accordé que si la loy est possible, on ne peut nier que le liberal arbitre ne se trouue en nous:pour obtenir l'vn, i'ay amplement demonstré l'autre: & retournant à cete heure à mon principal but, ie dy. Dieu nous a donné la loy possible;elle tombe donc en nostre election, & par ce moyē nous auons le liberal arbitre:parquoy combiē que la concupiscence nous incite à peché,ce neātmoins le liberal arbitre est en nous: & selon l'exemple; combien que le fleuue emmeine de force, si est ce que la nauire n'est sans rames,desquelles ie vous diray l'effect, en la seconde partie:ie veux prouuer maintenant par plusieurs autoritez & non toutes, pour estre infinies,que nous auons le liberal arbitre.

Autoritez de l'escriture qui prouuent le liberal arbitre. Genes. 4.

Comme par celle du Genese, tant manifeste, où Dieu parlant à Cain, & traittant auec luy de la puissance de pecher & ne pecher, dit, *Nonne, si benè egeris, recipies. si autem malè, sta-*

tim in foribus peccatum tuum aderit ? duquel peché neãtmoins tu n'atribueras la faute à l'appetit d'iceluy & à la concupiscence ; car tu le pourras tousiours reprimer ou maistriser par le liberal arbitre: brief, *sub te erit appetitus eius, & tu dominaberis illius :* Mes amis, qui veut vne autorité plus expresse, pour le liberal arbitre, fasse comme Caluin, qu'il en controuue de sa teste. Toutesfois sans en controuuer, n'y a pas faute d'autres: sur toutes, vne en l'Ecclesiastique, lisant laquelle, ie m'ebahy que l'on ne cognoist incontinent la verité. *Deus ab initio constituit hominem, & reliquit eum in manu consilij sui. Adiecit mandata & præcepta sua. Si volueris mandata conseruare, conseruabunt te, & in perpetuum fidem placitam facere. Apposuit tibi aquam, & ignem ad quod volueris porrige manum tuam. Ante hominem, vita, & mors, bonum & malum: quod placuerit ei, dabitur illi.* Voyez si cete cy est forte, & s'il estoit possible y respondre autrement qu'a faict Caluin, qui nie tout le liure de l'Ecclesiastique: certainement voila vn bon moyẽ quand on ne sçauroit respondre à vne autorité, de retrancher incontinent le liure, du canon : mais nous auons deia prouueu à cela cy dessus, là ou nous auons demonstré, qu'il appartient à l'eglise Romaine de determiner quels sont les liures canoniques : & icelle, au concile de Trente dernierement, outre plusieurs autres lieux, où elle l'a faict, au precedent, comprend aussi l'Ecclesiastique au canon : duquel & singulierement de ce passage allegué

Eccl. 15.

Caluin nie l'Ecclesiastique.

Caluin ne pouuãt respondre aux autoritez, nie les liures.

allegué cy dessus pour le liberal arbitre, ie ne sçay pas comment Caluin ose se moquer, veu que S. Augustin mesme qu'il a appellé pour arbitre de la dispute, au liure, *de gratia & libero arbitrio*: au 2. chap. pour prouuer le liberal arbitre, allegue pour la premiere, l'autorité susdite de l'Ecclesiastique: Et puis cete autre tres manifeste, *Beatus qui potuit transgredi & non est transgressus*: Dauantage s'il ne veut l'Ecclesiastique, ie ne pense pas qu'il nie S. Paul, qui dit, *Non habens necessitatem, sed potestatem voluntatis suæ*: & ailleurs: *Si euangelizauero necessitatem habens, nihil mihi prodest: si volens hoc ago, mercedem habeo*: ailleurs, en l'Epistre, *ad Philemonem*, il escrit, *Vt non ex necessitate bonum tuum esset, sed voluntarium*. Mais que sert d'amener les autoritez l'vne apres l'autre? Ie dy qu'à celuy qui n'a le liberal arbitre, *non datur optio*, n'est donné election: & n'est remise vne chose en la volonté de celuy qui n'a le liberal arbitre: & puis ie dy que les passages en l'escriture, où est donnee l'election, où se remet aucune chose en la volonté des hommes, & qui prouuent le liberal arbitre, par ce moyen, sont en si grād nombre, qu'à peine se peut ouurir le liure, sans en trouuer. Au Deuteronome, *Proposui vitam & bonum: benedictionem & maledictionem: elige ergo bonum, vt & tu viuas & semen tuum.* En l'Ecclesiastique, comme nous disions, *Proposui tibi aquam & ignem: ad quod volueris porrige manum tuam*: au 2. des Rois, *Trium tibi datur optio, elige vnum*: en Esaie, *Si volueritis & audieritis me, bona terræ*

S. Augustin allegue l'Ecclesiastique pour le liberal arbitre.

Eccles. 31.

1. Cor. 7.

1. Cor. 9.

Ad Phile.

Moyen de trouuer mil le autorités pour le liberal arbitre.

Deut. 30.

Eccles. 15.

2. Reg. 24.

Isa. 1.

Hier.21. *terra comedetis*. En Ieremie, *Ecce ego do coram vobis viam vitæ, & viã mortis: eligite*: En S. Mathieu, Matth. 11. *Si vultis eum recipere, ipse est Helias*: en S. Mathieu mesme, Matth.16. *Si quis vult venire post me, abneget semetipsum*: au mesme, Mar.10. *Si vis ad vitam ingredi, serua mandata*: & la aussi: *Si vis perfectus esse, vade & vende &c.* en S. Marc, *Quid vis tibi faciam?* au mesme Mar.14. *Cùm volueritis, potestis illis benefacere*: en S. Iean Ioan.6. *Nunquid & vos vultis abire?* au mesme, Ioan.7. *Si quis voluerit voluntatem meam facere, cognoscet &c.* au Ioan. 15 mesme, *quæcunque volueritis petite*: en la 1. aux 1.Corin. 7. Corinthiens, *Si vult, nubat: si vult seruet virginitatem*. Il y a vne infinité de passages esquels l'on voit la puissance de nostre volonté: mais ie dy dauantage que Dieu nous conserue tellemẽt nostre liberal arbitre, que maintes fois il voudroit luymesme vne chose, & pource que nous ne la voulõs, il soumet, s'il faut ainsi dire, sa volonté à la nostre, & laisse de la faire. Les autoritez y sont & tresexpresses: comme Es.65 en Esaie, *pro eo quod vocaui, & non respondistis: & quæ nolui elegistis*: en S. Mathieu, Matth.23. *Quoties volui congregare vos sub alis, sicut gallina congregat pullos suos, & noluistis*: Voyez auditeurs, si le liberal arbitre se trouue ou non, & si la saincte escriture est du costé de Caluin ou du mien.

Aucunefois nostre liberal arbitre resiste à Dieu.

Mais les saincts Peres seront parauanture de son costé: entendez. Irenee au 4. liure, chap. 9. dit ainsi, *Homo verò rationabilis, & secundum hoc similis Deo, liber in arbitrio factus, & suæ potestatis: ipse sibi causa est, vt aliquando frumentum, aliquando palea fiat*: Iustin martyr, en la premiere apolo

Les saincts peres pour le liberal arbitre

Ireneus.

Iustin.

apologie, *Omnium verò qui generati sunt hæc natura est, vitium & virtutem accipere posse: neque enim quidquam eorum laude dignum esset, nisi illi vtramque in partem flectere, & quasi conuertere se possent.* Tertullian au 2. liure contre Marcion; *Cùm liberum & suæ potestatis inuenis hominem à Deo institutum, nullam magis imaginem & similitudinem Dei aduertere in illo potes.* Clement Alexãdrin au 2. de ses tapisseries, *Neque vituperationes, neque honores, neque supplicia, iusta sunt, si anima non habet liberam potestatem.* Origene en la 4. homelie, sur les cantiques, *pro arbitrij libertate poßibile est, vnumquemque ex parte alterius transire ad partem Dei:* Ciprian en l'Epistre 55. *ad Cornelium, Homo libertati suæ relictus, & in arbitrio proprio constitutus est.* Athanase, *in oratione contra Idola, Anima rationalis libera est, & sui arbitrij.* Cirille Hierosolimitain, en la 4. institution, *Cognosce animam esse sui iuris, & liberæ potestatis.* Hilaire sur le psaume 2. *Vnicuique nostrûm libertatem permisit.* Epiphanius en la 16. heresie, met au nombre des heretiques ceux là, *qui liberum negant arbitrium.* Basile, sur le 61. pseaume, *liberum in nobis arbitrium statuendum.* Gregoire Nissene, en l'oraison, *de beatitudinibus; libera, summa, plenáque potestas quam in natura, dominus naturæ fabricatus est.* Gregoire Nazianzene, en l'oraison sur le 19. de S. Mathieu, *Tu rationem tibi insitam, virtutis fomitem, per arbitrij libertatem exsuscita:* S. Ambroise au pseaume 4. *Homini dedit eligendi arbitriam.* Tous disent ainsi, & Caluin confirme ainsi. Mais ils sont tous, dit-il, faux

disciples

Tertul. *Clem. Ale.* *Orig.* *Ciprian.* *Athanas.* *Ciril. Hie.* *Hilarius.* *Epiph.* *Basil.* *Gre. Niss.* *Greg. Nazianze.* *Ambros.*

disciples de Iesus Christ,excepté S. Augustin, lequel,à son aduis,nie le liberal arbitre : mais entendez s'il en va ainsi ; voyant que de tant de liures que S.Augustin a escrits, aucũs sont indifferens , & qui enseignent purement la doctrine catholique:autres contre les heretiques : & ceux cy le plus souuent ores contre Manichee,pour le liberal arbitre,& ores contre Pelagius,pour la grace. Parquoy quand il dispute contre Manichee, bien qu'il fust pour moy,tiré du desir d'abatre Manichee, si est ce que s'il estoit de l'opinion que Caluin dit , au moins où il enseigne sans dispute , ie dy dauantage , au moins quand il dispute pour la grace contre Pelagius , il se deuroit monstrer ennemy du liberal arbitre. Entendez maintenant. Contre Manichee il ne faut pas douter, pource qu'il en a faict trois liures entiers , *ex professo*,pour prouuer le liberal arbitre. Et Caluin dit qu'il ne le tient ; mais aussi là où il ne dispute pas,és liures,*de vera religione,* chap. 14. il dit ainsi. *Postremò si non voluntariè malefacimus, nemo obiurgandus est.* Et ce qui est plus , où il dispute contre Pelagius, & extenue tant qu'il peut le liberal arbitre , pour exalter la grace, il dit neantmoins au 2.liure,*de peccatorum meritis & remißione,* chap. 6. *Potest homo si vult , esse sine peccatis:*& au liure,*de natura & gratia* , contre les Pelagiens , il dit, *Non enim cum ista commemoramus arbitrium voluntatis tollimus:* & au 2. liure,*de Nuptiis,& concupiscentia,* chap. 3. apres auoir dict que le liberal arbitre se trouue en l'hom

S. Augustin en plusieurs lieux pour le liberal arbitre.

S. Augustin pour le liberal arbitre , iusques contre Pelagius.

l'homme : il establit aussi cete opinion pour la catholique, disant, *Hoc enim Catholica fides tenet*: de maniere que la contraire est donc, à son iugement heretique: & Caluin qui *ad Augustinum appellauit, ad Augustinum iuit*, par la sentence de S. Augustin est iugé heretique.

Au iugement de S. Augustin, Caluin est heretique.

Ie dy en outre, que quiconque retranche & oste le liberal arbitre de l'homme, non seulement est heretique, mais aussi sans raison, vne souche, vne beste brute ; & comme il ne faut pas disputer contre ceux qui nient l'immortalité de l'ame, d'autant que par leur doctrine, eux mesmes se confessent bestes, ainsi quiconque de soymesme dit qu'il n'a le liberal arbitre, dit autant que s'il confessoit qu'il est vne beste : & pourtant que l'on permette que chacun éprouue en soymesme si le liberal arbitre y est ou non: veu que ie ne puis parler & me taire, ne pouuez vous maintenant m'ouir & ne m'ouir ? ce sont moqueries ou plustost blasphemes. Il suffit que nous auons demonstré en cete premiere partie ce que nous auions promis, sçauoir que bien que la concupiscence nous rende tousiours enclins au peché, nous ne sommes pas neantmoins sans le liberal arbitre. Car combien que le fleuue ou torrent tire tousiours la nauire au gouphre, elle n'est pas pourtant sans rames ou auirons. Reposons nous.

Qui nie l'immortalité de l'ame & le liberal arbitre est vne beste.

Chacũ sent en soymesme le liberal arbitre.

Conclusion de cete partie.

SECON

SECONDE PARTIE.

NOVS sçauons maintenant que tous les hommes,en quelque estat qu'ils soient, en grace ou en peché,ont tousiours deux choses:à sçauoir la concupiscence & le liberal arbitre Et quāt à la nauire elle a tousiours deux choses,le courant de l'eau, & les rames. Mais ce n'est pas assez , ains voulans sçauoir ce qui est cause de noz pechez , il nous faut passer plus outre , & remarquer trois poincts. Premierement si ceci est vrai , que combien que nous ayons le liberal arbitre, Dieu ne nous en laisse seruir : & par force nous pousse derriere le courant de l'eau,au gouphre , & nous fait pecher : & puis apres, si, nous aydans du liberal arbitre , nous pouuons par le moyen d'iceluy seul,nous garder de peché:& par ces seuls auirons,sans autre ayde, empescher que le torrent nous meine au gouphre ; & finalement,ayans besoin de la grace de Dieu , pour nous entretenir , si elle nous entretient seule, sans que nostre vouloir y soit concurrent. Et ce faisant nous verrons incontinent , qui est cause que nous pechons & ne pechons.

Troispoints à voir en cete partie.

Quant au premier poinct , auditeurs , il n'importeroit pas beaucoup d'auoir le liberal arbitre , ou non , si le blaspheme que Caluin vomit estoit vray, à sçauoir que Dieu seul est la cause de mon peché , & qu'il me contraint à offenser : car mesmes le criminel a le liberal

Caluin fait Dieu auteur du peché.

liberal arbitre, & neantmoins on ne le laisse s'en seruir, quand il est mené par force en prison. Et la nauire pourroit bien auoir des auirons sans s'en aider, si le Seigneur du fleuue l'empeschant de s'en seruir, aidoit luy mesme au torrent, & la forçoit d'aller au precipice. Caluin au lieu susdict, allegue cete impieté que Dieu est la cause du peché, & nous contraint à pecher: & ie n'en suis pas émerueillé: car *abyssus abyssum inuocat*; car l'antimoine fait vomir: & comme disent Iustin martyr en ses apologies, & en la question 8. des Gentils: Tertullian en l'exhortation, *ad castitatem:* Ambroise au second liure de Cain, cha. 9. & cent autres. Qui nie le liberal arbitre, par consequent, faut qu'il fasse Dieu auteur de peché. Ce neantmoins establissans en nous le liberal arbitre, il nous seruiroit peu, si Dieu ne permettoit de nous en seruir, & s'il nous forçoit de soy mesme à pecher. Et pourtant que cete soit la premiere conclusion de cete 2. partie.

Qui nie le liberal arbitre fait Dieu auteur de peché.
Iustin.
Tertull.
Ambros.

Que quiconque dit que Dieu est auteur du peché, dit bie͂ ce que les autres heretiques ont dict: & neantmoins profere vne chose no͂ seulement fausse, mais abominable & detestable. Et qu'ainsi soit, i'allegue non seulement, & propose le fondement de l'escriture, qui dit; *Non Deus volens iniquitatem tu es:* & la sente͂ce de Gregoire Nazianzene, en la premiere harangue contre Iulian, qui dit: *Deus mali authör non est:* mais afin que vous voyez de quel-

Grande heresie que Dieu soit auteur du peché.
Escriture niãt Dieu auteur de peché.
Pseau. 5.
Greg. Nazian.

les couleurs Sainct Basile & Sainct Augustin depeignent Caluin, Basile en l'homilie, *in ordine, 9.* dit, *Stultus & verè à sensu alienus est, qui dixerit, non est Deus: similis autem huic est*, entens Caluin: *nec quidquam à stultitia differt, qui Deum malorum causam esse dicit*: Et Sainct Augustin, *ad articulos sibi falso oppositos*, à l'article 10. dit, *Detestanda & abominabilis opinio est*, entens Caluin, *quæ Deum cuiusque malæ voluntatis, aut actionis credit esse authorem.* D'auantage il faut noter, auditeurs, que Caluin veut, que nous ne pechions sinon par necessité & contrainte. Et ie dy que si noz pechez estoient cómis par necessité, ils ne seroient pechez; car Aristote mesme accordera auec moy, que les actions contraintes, ne sont actions humaines; & qu'es choses que nous ne faisons de volonté, *neque laudamur, neque vituperamur.* Vous voyez si nous pouuons auoir au dedans ou merite ou peché, & si Dieu seroit iuste de nous chastier des choses, lesquelles il nous cótraindroit de faire. Es escritures se voyent plusieurs passages expres, monstrans que les pechez volontaires sont distinguez de ceux qui se commettent ou par ignorance, ou par necessité: & que les volontaires seuls sout chastiez par ce qu'ils sont seuls vraiemét pechez. Comme au Deteuteronome, chap. 19. où se font les citez des refuges pour ceux qui n'ont tué volontairement: en Sainct Iean, *Si non venissem & loquutus eis non fuissem, peccatum non haberent.* En S. Paul, à Timothee, *Misericordiam cõsequu*

Caluin est fol au iugement de S. Basile.

Caluin est abominable, au iugement de S. August.

Si noz pechez estoyent par necessité ils ne seroient pechez.

Aristoteles.

Passages où se fait distinction des pechés volontaires & autres.

Deute. 19.

Ioan. 15.

1. Tim. 1.

sequutus sum, quia ignorans feci. D'auantage, ceste mesme proposition que, *peccatum non est peccatum nisi sit voluntarium*, est dite en termes disserts & elegans, par Clement Romain, au 3. & 5. des corrections, par Irenee, au 4. liure chap. 71. par Origene, au 4. *contra Celsum*, par Clement Alexandrin, au septieme de ses tapisseries: par Hilaire, sur le 1. pseaume & 119. & principallement par ce Sainct Augustin, auquel Caluin appelloit: car il la replique au premier liure des retractations, au chap. 13. & deux fois au liure, *de duabus animabus contra Manicheos*, & ailleurs tres souuent. Parquoy il est tres-certain, que nostre volonté est la cause de nostre peché, & non pas Dieu, qui le hait & le chastie: Et n'est besoin d'alleguer les passages de l'escriture saincte, où il est dict, *Deus indurat, Deus obscurat: Deus excæcat: Deus dat in reprobum sensum*, & semblables, pource que la vraye exposition de laquelle Caluin ne sçait faire autre chose que rire, est que tous ces passages s'entendent par permission, non commission: car Dieu ne commet, mais permet les pechez. Et si nous volons dőner quelque action à Dieu, és pechez, *agit*, entant qu'il faict la peine, non la coulpe: la passion, nő l'action; ou entant qu'il oste la grace: ou bien, *agit quod naturale est, non morale*: ou bien, *quod est effectus, non defectus*: ou bien ce qui appartient à la nature non au vice, & en cent manieres, que ie ne dis à present, pour estre assez cogneuës, m'acheminant à autre chose.

Peres qui disent le peché deuoir estre volontaire. Cle. Rom. Irenæus. Origenes. Clem. Alex. Hilarius. S. August.

Comme s'entendẽt ces passages de l'escriture Deus excæcat &c.

Dieu ne commet, mais permet les pechez.

Comme Dieu fait quelque chose au peché.

Iusques icy donc, nous sommes certains que nous auōs le liberal arbitre,& queDieu nous en laisse seruir : car, *sic vniuersa administrat, vt proprios motus agere sinat*. Car nous auons au torrent, noz auirons, que Dieu ne nous lie pas ; & n'est la cause que nous tirons au precipice,mais que le fleuue y tire,& ne cōtraint & que Dieu ne nous pousse au goulphre.Qui est donc la cause que nous pechons, nous la sçaurons bien tost: mais il nous faut premierement passer à l'autre poinct.

Sçauoir est puis que nous auons les rames en la riuiere,& que nous les pouuons employer,si nous pouuons par le moyen seulement d'icelles, nous garder de tirer au precipice: brief, si par le seul liberal arbitre, sans autre moyen ou ayde,nous pouuons tellemēt nous deffendre de la cōcupiscence, qu'elle ne nous tire au peché. Pelagius, Celestin & quelques autres diroyent qu'ouy,comme Hierosme, és dialogues contre les Pelagians, & Sainct Augustin,*de perfectione iustitiæ, & de bono perseuerantiæ*,l'ont recité.Mais nous disons que nō,auec la saincte Eglise:& cete conclusion est catholique & tres-certaine, qu'vn homme pecheur non seulement ne peut par le liberal arbitre seul,resister à la concupiscence interieure,ou tre les autres éguillons exterieurs,qu'ils ne le tirent au peché, mais aussi qu'vn homme âgé soudain batisé, ou iustifié par toute autre maniere & en la grace de Dieu,ne peut par cete seule grace, qui le iustifie, se maintenir innocent

Pelagius tient que l'homme se peut conseruer innocent par le seul liberal arbitre.

Conclusion catholique.

innocent,sans autre ayde specialle de Dieu,& sans la grace de perseuerance. Il est vray que, *liberum arbitrium in nobis extinctum non est*, dit le Concile de Trente, à la section 6. mais *viribus attenuatum est*. Il est vray que le Samaritain ne fut tué,mais fut blessé: c'est à dire, *non fuerunt illi ablata naturalia, sed fuit vulneratus in naturalibus*. Il est vray que les rames sont demourees à la nauire, mais assez foibles,de maniere qu'elles ne peuuent d'elles mesmes retenir la nauire, tant amie soit elle du Seigneur du fleuue, sans quelque autre ayde particuliere. Car à dire la verité, iamais aucuns ne furent plus en grace que les Apostres; & neantmoins à fin qu'ils peussent perseuerer,Iesus Christ ores prie pour eux, *Pater sancte serua eos in nomine tuo:* ores il leur dit, *Orate ne intretis in tentationem:* & ores il leur enseigne ce qu'il doiuent dire, *Ne nos inducas in tentationem*. Et Sainct Paul nous asseurant de l'aide speciale de Dieu, en la premiere aux Corinthiens dit,*Fidelis Deus qui non patietur vos tentari supra id quod potestis*. Dauid estant en grace, donnoit neantmoins louange à Dieu, de ce qu'il n'en estoit sorty, & disoit.*Nisi quia Dominus audiuit me, paulominus, in inferno habitasset anima mea.* Car pour edifier la belle maison de la iustification,il est besoin de l'aide de Dieu.*Nisi Dominus ædificauerit domũ in vanũ laborauerũt qui edificãt eã:* mais pour maintenir cet edifice, & pour garder que la ville ou la maison ne tõbe,& soit vaincue par les cõcupiscé-

L'homme ne se peut conseruer innocent, par la seule grace iustifiante.

Escritures pour la grace de la perseuerance.

Ioan.17.

Matt. 26.

Matth.16.

1. *Corinth.* 10.

Psal. 43.

Psal.126.

ces ou tentations, il est besoin de l'aide speciale de Dieu: & *Nisi dominus custodierit ciuitatẽ*
Psal. 126. *frustra vigilat qui custodit eam.* Nous deuős tousiours demander, *vt in eo quod esse cœpimus, perseueremus*, dit S. Ciprian en l'exposition, du *Pater*
Ciprianus. *noster*, & S. Augustin au 2. chap. *de bono perseue-*
Passages & conciles pour la grace de la perseuerance. *rantiæ*, argumente ainsi, *Cur enim perseuerantia petitur à Deo, si non datur a Deo?* S. Hierosme au 2. contre Iouinian dit fort à propos, que, *non sic donata est liberi arbitrij gratia, vt Dei per singu-*
August. *la tollatur adminiculum.* Cirille à l'onziesme sur
Hierony. *Cyrillus.* S. Iean au 21. chapitre, dit que, *nostra vis, nisi diuinitus sustentetur, nulla penitus est:* dauantage, *Quid sumus, si à conditoris nostri protectione deseramur?* dit Gregoire au 23. des morales, chap.
Gregorius. 28. *Qui dedit voluntatem pœnitendi, opus est vt addat & virtutem continendi*; dit S. Bernard au Ser-
Bernard. mon 3. sur les Cantiques. C'est vne heresie de dire que, *non sit opus petere diuinum adiutorium ne decidamus*, disent le Concile de Carthage,
Con. Cart. souz Innocent; & le Mileuitain: *Natura nostra*
Concil. Milev. *nullo modo seipsam in gratia creatoris non adiuuantis conseruare potest:* tel est le sens du Concile
Concil. Araux. Arausicain, *Necesse est, vt quo auxiliante vincimus, eo iterum non adiuuante, vincamur*, dit le Pape In-
Innocent. nocent en la 1. Epistre au Concile de Carthage. *Nemo idoneus est ad superandas diaboli insidias, nisi per quotidianum Dei adiutorium, perseuerantiã acceperit*, dit Celestin premier, en la 1. epistre.
Celestinus primus. Et finalement, *perseuerantiæ munus aliunde haberi non potest, nisi ab eo qui potens est eum qui stat, statuere, vt perseueranter stet:* establit le Concile

de

deTrente,en la section 6.chap.13.Et pourtant le second poinct par nous proposé est tresmanifeste, à sçauoir que combien que l'agé soudain batisé,ou tout autre, en grace, se trouuāt auec la concupiscence qui le tire au peché, se trouue aussi auec le liberal arbitre ; ce liberal arbitre est neantmoins tant debile, que par le moyen d'iceluy seul,il ne seroit possible de se garder de pecher : tant sont foibles les rames, & le fleuue si courant & impetueux,que certainement la nauire iroit & seroit portee au goulphre ou precipice. Cōci. Trid.

Maintenant suit le 3. poinct, qui accommode toute chose, & nous emplit d'esperance, voire mesmes en ce cas nous emplit d'asseurāce:à sçauoir que toutes les fois que nous nous seruirons du liberal arbitre,& que nous ferons de nostre costé, ce que nous pourrons, pour ne vouloir pecher, Dieu suplera tousiours,par sa grace,à nostre foiblesse, & aydera tellement nostre liberal arbitre, que nous ne pecherons:cōme de dire, que toutes & quantes fois,qu'estans en la riuiere,nous mettrons la main aux rames, & tascherons de nous ayder, le Seigneur de la riuiere, fera tousiours, sans faillir, souffler vn vent contre le fleuue, de sorte, que retenant vn peu l'impetuosité d'iceluy, & supleant en cela à la foiblesse des auirons,il fera si bien,qu'auec l'aide & des rames,& de luy, la nauire demourera ferme, & n'ira en ruine.Mais, dit Caluin, pourquoy ce seigneur du fleuue ne donne tant de vent,que

Si nous nous seruōs du liberal arbitre, Dieu nous aydera, auec la grace.

Dieu ne veut faire tout de soy.

ſans mettre les rames en œuure, la nauire ſoit aſſeuree? pourquoy Dieu ne donne tant de ſa grace que ſans faire aucune choſe de noſtre coſté, nous nous gardions innocens? eſt ce pource qu'il ne le peut? il n'a donc point de puiſſance. Ah renard, renard, tu veux la liberté; tu reiettes les œuures; tu retranches la peine: tu veux enuoyer les hommes au ciel, à leur aiſe, & comme on dit, en litiere. Dieu peut (il n'en faut point douter) nous ſauuer de peché, ſans aucune œuure de noſtre part. Qui en doute? mais il ne le veut pas: & neantmoins il n'eſt ſans clemence: mais pource que *miſericordia & veritas*, touſiours en Dieu, *obuiant ſibi, & iuſtitia & pax oſculantur ſe:* Dieu nous donne la grace par ſa miſericorde: & par ſa iuſtice, il veut l'effort de noſtre liberal arbitre: & ainſi entre la miſericorde & la iuſtice naiſt le grād bien de noſtre innocence. Outre ce que ſi Ieſus Chriſt eſt mort pour nous, & a ſouffert pour nous, il n'eſt pas raiſonnable que nous nous ſauuions, ſans quelque œuure de noſtre coſté. Et combien qu'il nous ait creez ſans nous, il ne nous veut neantmoins innocens, ſans noſtre aide. Que la grace ſoit ſuffiſante ſans le liberal arbitre, c'eſt la doctrine de Manichee & Caluin le ſuit: que le liberal arbitre ſoit ſuffiſant ſans la grace, qui eſt l'autre extremité, c'eſt l'opiniō de Pelagius. La vertu eſt au milieu des extremitez; & icy entre les extremes, eſt aſſiſe la verité: car la grace ne ſert, ſans le liberal arbitre, ny le liberal arbitre, ſans

La miſericorde & la iuſtice touſiours enſemble.
Pſal. 84.

Les heretiques és extremitez, & les catholiques au milieu.

ſans la grace: mais nous reſiſtons à la concupiſcence, entre la grace & le liberal arbitre: nous nous defendons de la riuiere eutre le petit vent eſt les rames. La conionction du liberal arbitre & treſ-belle & treſſaincte, de laquelle ie remets à parler amplemẽt en ce lieu, comme nous auons parlé auiourd'huy de la perſeuerance du iuſte, car nous traitterons vne autre fois, de la iuſtification du pecheur.

Belle conionction de la grace & du liberal arbitre.

Cependant pource que ie vous ay dict, qu'ayans entẽdu ces trois poincts que ie vous ay propoſé, vous entendriez qui eſt la cauſe que nous pechons, & ne pechõs: voicy le tout manifeſte. Nous auõs veu en la premiere partie, que le liberal arbitre & la concupiſcence demourent touſiours en nous: nous auons entendu, en la ſeconde trois choſes: ſçauoir eſt que Dieu ne nous oſte l'vſage de noſtre liberal arbitre, & ne nous faict pecher par force: que par le ſeul liberal arbitre, nous ne pourrons reſiſter à la concupiſcence, mais qu'auſſi toſt que nous voudrons nous ayder auec le liberal arbitre Dieu nous dõnera tant de ſa grace, qu'eſtant conioincte auec noſtre effort, elle ſera certainemẽt en ſorte, que nous ne pecherons. Parquoy l'on peut dire ainſi en peu de parolles, Noſtre liberal arbitre, par le conſentement de la cõcupiſcence eſt cauſe que nous pechons, & noſtre liberal arbitre, moyennant la grace de Dieu, eſt cauſe que nous ne pechons. Parquoy le peché eſt touſiours volontaire: & tout noſtre bien, quant à la continen-

Quelle choſe eſt cauſe de noſtre peché.

La cauſe de pecher & ne pecher.

ce vient tousiours principallement de la grace de Dieu: mais iamais, sans quelque œuure de nostre costé. Bref, pour retourner à l'exemple, l'âgé soudain batisé, ou par autre maniere en la grace de Dieu, se trouue en la nauire du Seigneur du fleuue: mais auec vn tel courant & force de l'eau, qu'il se trouue fort proche de ruine, & de l'abisme. Il y a en la nauire des auirons: mais tant foibles, qu'ils ne sont suffisans d'eux mesmes de la retenir: & toutesfois il y a vne promesse du Seigneur, que si les auirons quels qu'ils soient, sont employez, il fera leuer incontinent vn petit vent, lequel auec le peu d'effort des auirons, resistera au torrẽt, & arrestera la nauire. Parquoy si la nauire s'arreste ferme, ce vent en est cause, auec l'aide des rames: mais si la nauire vient à se precipiter en l'abysme & goulphre, autre chose n'en est la cause, sinon que ou nous ne nous seruons des rames, contre le fleuue, ou bien souuent nous nous seruons, à rebours, & par nostre vouloir, au lieu de cooperer auec la grace, nous aidõs à la cõcupiscence. C'est assez, pour le iourd'huy. Allez vous en, en paix.

Continuation de l'exemple.

Le tout consiste si auec le liberal arbitre, nous cooperon auec la grace, ou auec la concupiscence.

LE

LECON NEVFIEME.

En laquelle est demonstré, que combien que l'estat du peché mortel soit horrible, pourueu neantmoins que l'on n'y meure, l'on en peut sortir: que cela ne se fait sans la grace preuenante, laquelle appelle tous mais ne contraint aucun: & pourtant apres la grace il faut quelque chose de nostre costé. Et la foy seule ne suffit (encore que fust vraie foy, & non la sotte asseurance de Caluin) mais auec la foy, pour nous iustifier, il faut que le pecheur aiouste quelques œuures; à sçauoir la contrition, la Confession, la satisfaction, & en somme la Penitence.

Contre tout ce que Caluin dit, en tout le second chapitre du 3. liure de son institution.



VOus est il iamais aduenu, auditeurs, apres auoir faict quelque voiage, de vous trouuer en lieu, où vous vissiez pendue deuant voz yeux, la carte seule du païs, par lequel vous auez cheminé, ou de tout le monde? Certainement si vous vous y estes d'auanture rencontrez, il vous a esté aisé, pour vostre plaisir, de remarquer auec le doigt, ou auec quelque petite verge, en ces cartes, par où vous auez passé, & le chemin que vous auez faict. I'ay esté là, dites vous, ie partis de la, ie passai de ce costé: ie vins icy, ie prins

Similitude des tables de Geographie.

prins ce chemin : ie montay cete colline : ie gangnay le haut de cete montagne : ie m'embarquay sur cete riuiere, ie passay ce gouphre, & en fin, par cete longue vallee, ie suis arriué iusques icy, & maintenant ie suis en ce lieu.

Aplication aux leçons passees.

Il m'est aduis, serenissime Seigneur, & vous qui m'oyez, que les deux dernieres leçõs que i'ay faictes, se peuuent appeller cartes distinctes de Geographie, veu que si vous en auez souuenance, en icelles, sont seulemẽt descrits les voiages & estats, esquels, dés le commancement du monde iusques à maintenãt, nous nous sommes trouuez. Nous estions icy, ay-ie dict, quand i'ay denoté le paradis terrestre: nous viuions dedans ce beau champ de la iustice originelle, quand nous estions és reins d'Adam: nous sommes tombez, par ce precipice du peché d'iceluy, en cete vallee de miseres; c'est à dire en l'obligation de naistre tous, en peché originel : par cete montagne de la generation, nous sommes entrez au desert: c'est à dire nous sommes tous naiz, au peché: il est vray que nous auons nauigé & passé ces eaux, & sommes entrez en ce pré : c'est à dire nous nous sommes lauez au sainct batesme, & auons acquis la iustice du batesme: ce neãtmoins, nous nous sommes precipitez de nous mesmes, en ce rocher, & sommes maintenant icy: c'est à dire, nous sommes tombez de nous mesmes, par le liberal arbitre, en peché mortel, & y sommes dedans encore. Reste à rechercher és mesmes cartes ou tables, la

Propositiõ de cete leçon.

manie

maniere de sortir du precipice, & de retourner au champ de la grace deDieu;ce que nous ferons auiourd'huy. Ou bien pour suiure l'exemple encommancé : Nous auons deia dit, qu'apres le batesme nous estions en la nauire, amis du Seigneur, mais auec l'eau courante & rames assez foibles:nous auons dict dauantage,que par les rames seules, on ne pouuoit pas resister au cours du torrent: mais qu'en nous seruant des rames, le seigneur faisoit leuer contre le cours des eaux, vn vent si fauorable,qu'auec l'aide d'iceluy,les rames estoiét suffisantes de nous retenir & asseurer : en fin nous auons aiousté, que si le torrent nous a tirez au precipice, & nous a faict tomber en l'infortuné lac de peché, ce n'a esté que par nostre deffaut, pour ne nous estre aidez des auirons contre le fleuue.Maintenant (en establissant ce qui est tres vray) à sçauoir que la riuiere nous a conduits au lac, il nous faut voir, s'il est possible d'en sortir : voila donc la matiere que nous traiterons auiourd'huy. Sortons des similitudes ; Nous auons traité, en la premiere de ces leçons *de homine*, de l'estat auquel nous naissons, & de ce que le batesme nous sert:nous auons parlé en la seconde, de l'estat auquel nous sommes, apres le batesme, deuant que nous pechions mortellement, & de ce qui est la cause du peché : il faut maintenant traiter en cete troisieme, de l'estat de celuy qui se trouue en peché mortel,& des moyens par lesquels il en peut sortir

Continuation du premier exemple de la nauire.

tir

tir & retourner en grace. Ce qui eſt vne matiere, mes amis, à laquelle vous deuez prendre garde, dautant plus diligemment, que les autres diſcours, non ſeulement en plu-ſieurs endroits, ont eſté communs à pluſieurs, & cetuy cy vous appartient ſeulement: & meſmes en la partie, où il a eſté traité de vous, il a eſté dict, comme vous eſtiez autresfois: & en cete cy, eſt deduit, comme vous eſtes maintenant. L'eſtat de la iuſtice originelle appartenoit à Adam & Eue, non pas à vous: la maniere du premier peché ſe conſidere és premiers parens, non en vous: l'exil qui s'en eſt ſuiuy a eſté auſſi de vous, eſtans encore és reins d'Adam: le peché originel tiré par la generatiõ a eſté auſſi en vous, mais quand vous eſtes naiz: l'abolition d'iceluy a eſté en vous, mais quand vous auez eſté batizez: l'innocẽce du bateſme a eſté en vous, mais (ce penſay-ie) iuſques à l'age de cognoiſſance ſeulement: le peché actuel a eſté en vous mais deuant qu'à cete heure: mais le peché actuel mortel, eſt en vous, & y eſt maintenãt: voila le meſme eſtat auquel vous eſtes à cete heure. Voyez ſi les matieres du iourd'huy vous ſeront profitables, à ſçauoir de rechercher combien eſt horrible l'eſtat du peché mortel: ſi en mourant en peché mortel, l'on va en enfer, pour n'en ſortir iamais: ſi tandis que l'on eſt en peché mortel, il y a eſperance d'en pouuoir ſortir: ſi le liberal arbitre demoure au pecheur mortel; s'il ſe peut ſauuer,

Que l'on doit prendre biẽ garde à la matiere de la iuſtification.

Queſtions à reſoudre.

par

par le moyen d'iceluy seulement : si la grace preuenante appelle tous: s'il est necessaire d'y cooperer, par nostre vouloir, si nostre liberal arbitre & la grace de Dieu nous iustifient: & finalement, de la partie qui nous appartient, si pour nous iustifier, nostre foy est suffisante, ou si les œuures y sont aussi necessaires.

Et certainement, auditeurs, si mon intention estoit d'amplifier, en ce lieu, la laideur & misere du peché, & exaggerer aussi vostre sottise, de ce que vous ne vous souciez pas d'en sortir, le pouuant faire, ce seroit le plus ample argument que ie sçaurois prendre, & sur lequel tous les peres anciens se sont fort estenduz. Mais laissant l'amplifier, aux sermõs, estant content de narrer & enseigner en ces leçons, au lieu de dire que celuy qui est en peché mortel, est bani du ciel, condamné à perpetuelle prison, priué de beatitude, destiné au suplice, chassé de paradis, attendu de l'enfer, élongné de la gloire, proche de la peine, desordonné en soy, discordant des autres, mesprisé des anges, reietté de Dieu, & cent autres choses, ie reduis & restrains plus scolastiquement, à deux seuls poincts, tous les maux & pertes du pecheur mortel : sçauoir est qu'en cet estat, il est criminel ou ataincт de coulpe & criminel de peine : & i'aiouste, à fin que chacun m'entende, qu'estre criminel de coulpe, veut dire, estre en la disgrace de Dieu : & estre coulpable de peine, veut dire, estre

Amplifications és sermons : ces leçons enseignent.

Estat du pecheur mortel.

estre destiné au feu eternel : de maniere que si le pecheur mortel meurt en son peché, comme ataint de coulpe, & en la disgrace de Dieu, il est priué de la vision d'iceluy: & comme coulpable de peine, il est destiné au feu, & enuoyé en enfer. Ces deux choses, sçauoir est la priuation de la vision diuine, & le feu infernal, sont les deux peines que les Theologiens nomment, *pœna damni, & pœna sensus:* peine de dommage, pour ne voir Dieu, & peine de sens, à cause du feu eternel: peine de dōmage ou perte : à raison dequoy est dit, *excidetur:* peine de sens, pour laquelle est aiousté, *& in ignem mittetur:* peine de sens, à raison dequoy est aiousté, *in ignem æternum:* peine de perte, *mittite eum in tenebras*, & peine de sens: à raison de laquelle est dict, *ibi erit fletus & stridor dentiū.* Tant y a que tous les maux du pecheur mortel se reduisent à ces deux poincts, par lesquels, il est obligé par la iustice de Dieu, en mourant en cet estat, de demourer priué de la vision de Dieu, & de souffrir tousiours en enfer. Et ainsi nous arriuons à vn des lieux derniers, ausquels, au commancement de ces leçons, *de homine*, ie promis de conduire l'homme. Car ayant dict à cete heure là, que ie courrois par tous les estats de l'homme, iusques à ce qu'il paruienne, ou en enfer ou au ciel: quāt à l'enfer, le chemin en est deia acheué & fini, car quand l'homme est en peché mortel, s'il y meurt, il n'y a plus de mutations d'estats, mais il va en enfer, où *nō est redemptio*, & iamais il n'en

Peine de perte & peine de sens.

Matth. 3.

Matth. 25.

Matt. 22.

Il n'est plus besoin de parler du pecheur qui se damne.

il n'en sort. Et Caluin n'est en cela d'opinion contraire, ny autre que ie sache de nostre temps. Ie sçay bien qu'anciennement l'on a attribué cete erreur à Origene, de dire que les peines de l'ẽfer ne sont eternelles,& qu'apres y auoir esté quelque temps, à la fin l'on en sort. Si cela estoit vray, l'vn de mes voiages ne seroit à fin, comme ie disois, & apres auoir conduit le pecheur mortel, par le moyen de la mort, en enfer, il faudroit le tirer de rechef de l'enfer,& parler de l'estat auquel il se trouueroit, estant dehors. Mais il n'en va pas ainsi: car les peines d'enfer sont perpetuelles, comme le monstrent clairemẽt les cinq autoritez, que i'allegue maintenant : à sçauoir en Esaie, *vermis eorum non morietur, & ignis eorum non extinguetur.* En Iudith. *Dabit ignem & vermes in carnes eorum, vt vrantur & sentiant vsque in sempiternum:* En l'Apocalipse. *Et fumus tormentorum eorum ascendet in sæcula sæculorum.* En Sainct Matthieu, est par trois fois repliqué. *Ite in gehennam & in ignem inextinguibilem, vbi vermis eorum non moritur & ignis non extinguitur :* & ailleurs, où Iesus-Christ mesme le dit de sa bouche, *Ite maledicti in ignem æternum.* Et pourtant le chemin est finy de l'homme qui se damne: car s'il meurt en peché mortel, il va en vn lieu d'où il ne sort iamais, & le traité d'iceluy est mis à fin: mais l'on peut bien parler de l'homme pecheur qui n'est encore mort : & pour continuer tousiours l'exemple, Quand la nauire pour n'auoir resisté au fleuue, par le mo-

Erreur attribuee à Origene.

Autoritez pour l'eternité des peines.

Esa.66.

Iudith 16.

Apocal.11.

Matt.9.

Matt. 25.

Continuation de l'exemple.

yen des auirons aydez du vent,est tombee au goulphre,c'est à dire au lac de peché, nous la pouuons à cete heure la considerer, ou tandis qu'il faict encores iour, ou quand il est nuict:c'est à dire, ou quand le pecheur est en vie, ou quand il se meurt. Et certainement s'il attend la nuict de la mort, les vents tant importuns & contraires se leuent, qui poussent à viue force la nauire au fonds,pour n'en sortir iamais, c'est à dire, les diables mesmes cruels & mechans se leuent, qui tirent cete ame en enfer, *vbi non est redemptio:* mais quand il n'est pas encore nuict, tandis que le iour de la vie dure encore, il est possible que la pauure nauire sorte de cet horrible lac de peché,pour gangner le haure de grace & port de salut.

Opinion de Nouatus, non bien entendue. *Eusebius.* *Hessel.*

Est il possible qu'vn pecheur, viuant, retourne de pecheur, deuenir iuste, & regangner la grace qu'il a perdue? plusieurs disent que,Nouatus a dit que non, & qu'il tient absolument que toutes les fois qu'aucun peche, il n'ya plus de lieu pour luy à penitence.Mais quiconque lit ce faict ou en Eusebe, au 6. & au chapitre 28.ou en vn moderne qui en a expressement escrit, cognoist clairement que l'heresie de Nouatus n'a pas esté tant peruerse. Ce neantmoins se sont trouuez de nostre temps aucuns Anabatistes, lesquels, ou que Nouatus l'ait dict ou non, certainement le disent,& soustiennent que quiconque peche vne fois,n'obtient iamais pardon: qui est vne

Aucuns Anabatistes pires que Nouatus.

erreur

erreur si grande & tant impie, qu'elle semble mesme impie au tres-impie Caluin : & pour cete cause, en son 4. liure de son institution, chapitre 1. de la section troisieme iusques à aucunes suiuantes, il a escrit contre, & bien pource qu'il escriuoit la verité. Mais sans demonstrer la verité par le moyen d'vn, qui dit tousiours le faulx, que le pecheur tombant mille fois, puisse aussi esperer mille fois, pardon, ainsi l'a conclu vn Concile de septante Euesques, iusques au temps de Nouatus, à Rome. le Pape Corneille l'a ainsi escrit, en l'epistre *ad Fabianum.* Sainct Ciprian l'a tient ainsi, en vn liure entier, *de lapsis.* Sainct Ambroise és liures, *de pœnitentia.* Sainct Iean Chrisostome, au liure *de reparatione lapsi,* qui sont tous liures faicts expres, pour confirmer cete doctrine, outre vne infinité de lieux, où d'auanture les Saincts Peres en ont parlé. On trouue vn seul passage en Sainct Paul qui semble contre nous, aux Hebrieux, *Impossibile est eos qui semel prolapsi sunt iterum per pœnitentiam reuocari:* mais il y a deux responces à cela? l'vne que penitence, en ce lieu, comme dit Sainct Iean Chrisostome, se prend *pro baptismo :* & Sainct Paul ne veut faire autre chose que condamner & reietter la reiteration du batesme, & demonstrer que le peché ne se peut oster qu'vne fois par le sainct batesme : l'autre, que le mot *impossibile*, comme disent Cirillus au liure 6. *de trinitate*, & Nazianzene, en la 4. harangue, *de Theologia*, ne signifie pas tousiours ce qui ne se

Caluin reiette les Anabatistes.

Le pecheur cependant qu'il est en vie, peut tousiours esperer pardon.

Cornelius. Cyprianus. Ambros. Chrisost.

Hebr. 6. Exposition d'vn lieu de S. Paul.

Penitence aucunefois signifie batesme. Cyrillus. Nazianzenus.

Impossible signifie aucunefois dificile.

peut faire, mais aussi ce qui ne se peut aise-
Matt.5. ment faire: comme, *non potest ciuitas abscondi supra montem posita;* Et ainsi en ce lieu, *Impossibile, id est difficile est eos qui semel prolapsi sunt, iterum per pœnitentiam reuocari.* Du reste, quand à la possibilité que le pecheur recouure la grace de Dieu, cela est certain; car si ainsi n'estoit, Dieu nous eust trompez, par la bouche de tous les prophetes: car il fait promettre par eux tous, pardon au pecheur. *Reducet te Deus ex captiuitate &c.* promet Moise au peuple, au Deuteronome. Dieu dit en Hieremie, *Reuertere auersatrix, &, non auertam à te faciem meam. Nolo mortem impij, sed vt conuertatur & viuat. Si egerint pœnitentiam in corde suo dicentes, peccauimus, exaudies de cœlo. Derelinquat impius viam suam & vir iniquus cogitationes suas, & reuertatur ad dominum, & miserebitur eius. Si impius egerit pœnitentiam &c. omnium iniquitatum eius, quas operatus est, non recordabor. Si pœnitentiam egerit &c. agam, & ego pœnitentiam super malo quod cogitaui vt facerem ei.* Iob prioit Dieu qu'il luy pardonnast, *Tu quidem gressus meos dinumerasti, sed parce peccatis meis.* Dauid requeroit misericorde, *Miserere mei Deus. Dimitte nobis debita nostra*, comme Iesus-Christ nous enseigne à dire: & la Madaleine, ô femmes! & le larron, ô hommes! y a il donc faute d'autoritez & d'exemples qui vous acertenent de cete conclusion tres-manifeste, que le pecheur se peut iustifier, & que la nauire peut paruenir, du lac de peché, au port de grace? Parlons main-

Autoritez qui donnēt esperance de pardon au pecheur.

Deute. 30.
Hiere. 3.
Ezech. 33.
3. *Reg.* 8.
Esa. 55.
Ezech. 18.
Ierem. 18.
Iob. 14.
Psal. 30.
Matth. 6.

tenant

tenant du moyen.

Et certainement toutes les autoritez & raisons que nous auons amenees en la leçon precedente, prouuent que mesmes quand nous sommes en peché mortel, le liberal arbitre demoure neantmoins en nous, & que tandis que l'ame, est ame, elle a tousiours le liberal arbitre. Et n'est besoin de dire, que combien que la nauire tiree par le fleuue au precipice, tombe miserablement au lac de peché, elle perde pourtant ses rames. Mais ie demande maintenant, depuis qu'elle est au lac, si elle se peut conduire au port de grace, sans autre secours, & en somme, si le pecheur se peut iustifier par le seul liberal arbitre qu'il retient. Pelagius respódroit qu'ouy, lequel est condamné & par le Concile Mileuitain, & le second d'Aracuse, par celuy de Palestine, & à present par celuy de Trente. Et quant à moy, ie vous apporte auec l'eglise catholique, vne doctrine laquelle vous deuez bien noter: Que quand nous mettons peine de sortir de peché par le moyen du liberal arbitre, tant s'en faut qu'il soit iamais suffisant de nous en tirer, sans l'aide de la grace, que mesmes ie dy que personne de nous iamais ne se resoudroit d'employer le liberal arbitre, pour sortir de peché, s'il n'estoit reueillé & semond par la grace de Dieu. Vous voyez, mes amis, qu'il y a grande difference, entre ces deux choses, estre aydé quand ie fais vne chose, & estre exhorté & appellé a la fai-

Le liberal arbitre demoure mesmes au pecheur mortel.

Pelagius admet la iustificatiõ par le seul liberal arbitre.

Concil Mileuit.

Conc. Arau.

Concil. Palest.

Concil. Trid.

Deux propositions notables.

L'homme pecheur, sans la grace, ne se soucieroit de pourchasser pardon.

re. Pour exemple, il y a vne femme debile au lict, entieremēt depouillee & endormie : certainement cete femme a la puissance & de se leuer pourueu qu'elle ait vn peu d'aide, à cause de sa foiblesse, & de se vestir aussi : mais pour ce qu'elle dort, elle ne fera, pour certain ces choses là, si quelqu'vn ne la reueille: & voicy vne sienne amie, qui la reueille premierement, puis luy ayde à se leuer, & puis à s'habiller. Ainsi aduient en la iustification de l'ame pecheresse, laquelle gist au peché, auec les forces du liberal arbitre, assez debiles, & dépouillee entierement de la grace : d'auantage elle dort : & pourtant a besoin de trois choses: d'vne qui la reueille, d'vne autre qui luy aide, & d'vne qui l'habille : & ces choses là sont la grace preuenante, la grace cooperante, & la grace iustifiante. La grace preuenante la reueille en sorte, qu'elle se delibere de sortir de peché, & sans icelle, iamais ne se resoudroit: la cooperante ayde le liberal arbitre, en ses mouuemens, & la iustifiante la rend amie de Dieu. La nauire, pour retourner à l'exemple, est au lac, auec les rames debiles & hors du port : d'auantage, elle est toute estourdie, de sorte que sans quelque semonce, iamais ne se resoudroit à prendre les rames, & à s'aider. Et pourtant trois choses luy aydent : & premierement vne grande voix du riuage est entendue, qui l'induit à l'aider ; cete voix est la grace preuenante: apres quand l'on employe les rames, vn doux vēt soufle, lequel auec les rames

Exemple manifeste pour entendre les trois graces preuenante, cooperante & iustifiante.

Offices des trois graces.

Aplicatiō à l'exemple de la nauire.

rames,la meine vers le port: c'est la grace coo perante:&finalement le mesme port la reçoit, & cete est la grace iustifiante. Tant y a, que sans cete voix,le nauigant, demoureroit tant estourdy, qu'il ne se soucieroit pas de sortir du lac; si la grace preuenante de Dieu,n'inuitoit le pecheur, il ne se resoudroit iamais de sortir de peché. Et c'est ce qui est demonstré par toutes les autoritez quasi inombrables, desquelles Sainct Augustin s'est seruy,en tant de lieux, contre Celestin & Pelagius:comme pour n'en reciter sinon aucunes du nouueau testament, *Sine me nihil potestis facere: Nemo venit ad me nisi pater meus cœlestis traxerit illum. Ne nos inducas in tentationem: Quos vocauit, hos & iustificauit,neque volentis, neque currentis sed Dei est miserentis: Non quod sufficientes simus cogitare aliquid ex nobis quasi ex nobis:sed sufficientia nostra ex Deo est. Potens est Deus omnem gratiam abundare facere in nobis: sufficit tibi gratia mea: Gratia estis saluati per fidem,& hoc non ex vobis: Dei enim donum est, ne quis glorietur:*&cent autres:toutes lesquelles nous monstrent clairement, que combien que nous ayons le liberal arbitre, mesmes au peché mortel, il ne peut neantmoins de soymesme,nous en tirer de hors, & aussi que nous ne nous resoudrons iamais de no' en seruir,si la grace preuenãte de Dieu ne nous inuite à le faire. Vn seul doute pourroit icy suruenir,lequel il faut resouldre.Car si sãs la grace preuenãte de Dieu personne ne peut sortir de peché ny mesmes se deliberer d'en

Autoritez pour la necessité de la grace preuenante.

Ioan.15. Ioan.6. Matt. 6. Rom.8. Rom 9. 2.Cor.3. 2. Cor. 9. 2.Cor. 12. Ephes.2.

Doute touchant la iustification.

ſortir, quelque pecheur pourra dire, Enquoy donc ſuis ie coulpable de ne ſortir de peché, ne le pouuant faire de moymeſme? pourquoy dois-ie eſtre tãt aigrement reprins de ne faire vne choſe, laquelle ie ne peux faire? Et que ſçay ie s'il plaiſt à Dieu me dõner ſa grace preuenante; il ne me la donne parauanture & la donne à vn autre: & pourtant ie demoure au peché, & vn autre en ſort. Si ma iuſtificatiõ dependoit entierement de moy, vous auriez raiſon de me reprendre, mais puis que tout commancement vient de la grace, Dieu parauãture ne m'a pas octroyé ce grand dõ de ſa grace. Voire meſme ie prouue qu'il ne me l'a octroyé; car s'il m'appelloit, il voudroit que ie ſortiſſe de peché: mais on ne peut reſiſter à la volõté d'iceluy, i'en ſerois donc ſorty. Ce doute ſe reduit à deux poincts: l'vn de ſçauoir comme vn pecheur ſe peut aſſeurer que la grace preuenante luy ſoit dõnee: & l'autre, ſi Dieu veut cõme nous conclurrõs, que tous les pecheurs ſortent de peché, comme tous n'en ſortent, & l'on reſiſte à ſon vouloir. Quant au premier, mes amis, comme perſonne ne ſe peut aſſeurer d'auoir la grace iuſtifiante, comme nous dirons en ſon lieu; *& nemo ſcit amore, an odio dignus ſit:* ainſi chacun ſe peut aſſeurer, tout au contraire, d'auoir la grace preuenante. Car Dieu treſ-miſericordieux, veut le ſalut de tous, & n'y a pecheur, que Dieu par ſa grace n'appelle, & n'inuite à ſortir de peché. Et c'eſt ce que Sainct Paul dit treſ-clairement par ces parolles, *Omnes homines vult ſaluos fieri:*

En vne choſe ſont contraires la grace iuſtifiante, & la preuenante.

Eccl. 9.

1. Tim. 2.

& ce que Iesus Christ a entendu, quand il a dict, *Multi sunt vocati, pauci verò electi*: car combien que le mot *multi*, semble octroyer à aucuns la vocation, aux autres, non, ce neantmoins celuy qui est versé aux sainctes escritures, void que *multi*, en ce lieu, signifie, *omnes*, en la maniere qu'il est dict au Genese, *Eris pater multarum gentium, id est omnium*: en Ionas: *Deus multæ miserationis, id est omnis*: en Iob, *Dat escam multis mortalibus, id est omnibus*, és Pseaumes, *Multa fecisti tu domine, id est omnia*: en S. Mathieu, *Animam suam redemptionem pro multis, id est omnibus*. en S. Luc, *Remittuntur tibi peccata multa, id est omnia*. Aux Romains, *Multi vnum corpus sumus, id est omnes*. Aux Hebrieux, *Ad multorum exhaurienda peccata, id est omnium*: & ainsi souuent ailleurs. Quand le pescheur iette l'hameçon & ligne en la mer, il ne demande ou ce poisson, ou cetuy là: mais sans aucune particuliere distinction, il veut tout poisson, combien qu'il prenne seulement les poissons, qui viennent à l'appast. Si l'on apporte en vne chambre obscure, vne chandelle allumee, & qu'en cete chambre plusieurs soient auec les yeux clos, la chandelle n'est apportee plus pour l'vn que l'autre, mais à fin que celuy qui ouure les yeux, voye. Si mille nauires tomboyent, le iour, au precipice, & estoient tirees par le fleuue de la concupiscence, au lac de peché, l'on crie, pour toutes du riuage; Voici le port: tournez deçà; sortez du lac, n'attendez la nuict. L'on crie à toutes; combien que cel-

Math. 22.

Le mot multi. *signifie, aucunefois,* omnes.

Genes. 17.

Ioan. 4.

Iob 36.

Psal. 89.

Psal. 53.

Math. 20.

Luc 7.

Rom. 12.

Hebr. 9.

Exemples pour la iustification.

les là ſeulement ſe ſauuent, qui obeiſſent au cry, & viennent deuers le port. Brief celuy qui ne me voudra croire en cela, liſe en ſoy-meſme,& que tout pecheur me die, s'il n'entend pas, en ſon propre eſtomac, quaſi touſiours,la voix de celuy qui l'appelle, & la grace preuenante,de laquelle Dieu l'inuite.

La grace preuenante ſe donne à tous.

Mais, pour venir au 2. poinct du doute, ſi ainſi eſt,que tous ſoient appellez de Dieu, & aucun ne ſe trouue, duquel Dieu ne veille le ſalut, pourquoy tous ne ſortent des pechez? & comment ſe faict choſe laquelle Dieu ne veille:en cete maniere,mes amis, ie pourrois reſpondre que nous diſions hier,qu'aucuneſfois auec noſtre liberal arbitre,nous reſiſtons à la volonté de Dieu: à raiſon dequoy Dieu meſmes ores diſoit,*Vocaui & renuiſtis*;ores,*volui vos congregare,& noluiſtis*: Et S.Auguſtin dit de luy, que *Sic vniuerſa adminiſtrat, vt proprios motus agere ſinat.* Mais en outre, reſpondant formellemét à cete autorité de S.Paul,*Omnes homines vult ſaluos fieri*, nous diſons que cete volonté de Dieu, ô ſçauans, eſt volonté ſuffiſante non d'efficace: ou volonté precedente, non ſuiuante,ou volonté conditionnee, non abſolue: ou volonté de ſigne, non de plaiſir: ou volonté,par *vellem*,non par,*volo*; brief, *vult omnes homines ſaluos fieri,ſi ipſi volunt*,c'eſt à dire, quant à ſoy,il donne la grace preuenante, par laquelle tu peux te ſauuer ſi tu veux, mais elle ne te contraint. S. Chriſoſtome dit, *Deus nolentes nõ cogit,ſed volentes trahit*.Il inuite tous, mais

Comme l'õ reſiſte au vouloir de Dieu.
Prouer. 11.
Math. 23.
Auguſt.
1. Timo. 2.
Expoſitiõs d'vn paſſage de S. Paul.
La grace de Dieu inuite mais elle ne force, ou contraint.
Chriſoſt.

mais il ne iustifie sinon ceux qui acceptent la semonce & vocation. Il appella S. Paul du ciel, quand il dist. *Quid me persequeris?* par semonce celeste, il appella les Iuifs, quand il dist, *ipsum audite:* Paul accepta la grace, & non pas les Iuifs; Paul fut iustifié, & les Iuifs ne se iustifierent: Iesus Christ appelle Paul cependant qu'il le persecute, & appelle les soldats quand ils le persecutent: Il dit à S. Paul, *Quid me persequeris?* & aux soldats, *Quem quæritis?* il iette par terre Paul; il iette par terre les soldats: & neantmoins accepte il l'vn & non les autres: pourquoy Paul se iustifie, & non les soldats? Iesus Christ inuite Paul l'aueuglant, & en Paul, il appelle le Magicien de Salamine, l'aueuglant: & Paul se sauue, le Magicien se damne: pourquoy Paul accepte l'appellation, & non pas le Magicien? Nous disions aussi en la leçon precedēte que Dieu ne nous veut pas iustifier sans nous, de maniere que comme la grace de la perseuerance ne suffisoit seule sans le liberal arbitre, pour resister à la cōcupiscence deuant le peché, ainsi apres le peché, la grace preuenante ne suffit, si tu ne mets peine de te iustifier auec le liberal arbitre. Tu ne vois pas sans la lumiere, & mesmes tu ne vois, en la lumiere, si tu n'ouures les yeux; sans l'ameçon on ne prend le poisson, & mesmes on ne le prend auec l'hameçon, s'il ne l'engloutit. Sans la voix que l'on entēd du riuage les nauigans ne se resoudroient de tirer au port: & auec la voix mesmes, ils n'y

Exemples de l'acception des graces.

Act.9.

Math. 12.

Act.9.

Ioan.18.

La grace & le liberal arbitre vont ensemble.

Aplication à l'exemple de la nauire.

tirero

tireroient, s'ils n'employoient les rames ay-
Solution des doutes. dees du vent que nous auons dict. Et pour faire fin,quant aux deux poincts du doute, la grace preuenante indubitablement se donne à tous pecheurs, mais par appellation seulement : & Dieu ne nous veut sans nostre aide. Parquoy toute nostre iustification gist en cecy, qu'acceptant l'appellation & semonce de Dieu, c'est à dire sa grace preuenante par nostre vouloir, nous fassions aussi de nostre costé, ce que Dieu commande & que nous deuons.Et qu'est ce?Nous le dirons tout presentement;prenons haleine.

Continuation à l'autre partie.

SECONDE PARTIE.

Epilogue de la precedēte partie. LA voix retentit deia du riuage, & appelle la nauire,à fin que prenant les rames auec l'aide d'vn vent qu'elle aura, elle se tire de l'infame lac auquel elle est tombee, & s'en vienne au port. Maintenant quelles sont les rames qu'elle doit prendre?Nous sçauons bien deia que la grace de Dieu preuient tous, & appelle tous les pecheurs, à ce que faisans aussi quelque chose de leur costé, auec l'aide de Dieu,qui ne defaut iamais, ils sortent de peché & retournent en grace.Maintenant qu'est ce que le pecheur doit faire pour sortir de peché?En cet endroit sereniffime Seigneur, vne cruelle bataille commance entre Caluin & moy:voire mesmes entre les Euangeliques & les Catholiques : car quant à ce tresprincipal poinct

Subiect de cete partie.

Debat principal entre les

poinct de la iustification, ils tiennent que l'on se iustifie par la foy seule, & qu'il ne faut faire autre chose que croire : l'eglise saincte enseigne, que pour se iustifier la foy est bien necessaire: mais que la foy seule ne suffit, & que iamais le pecheur ne retournera en grace, si outre la foy, il ne fait aussi les œuures que ie vous dirai cy apres. Sots & peu experts nauigans, lesquels pour cõduire la nauire au port, veulent se seruir de rames d'vn costé seulement, & cesser de l'autre : bien que tous les plus experimentez pilotes nous ayent monstré, qu'il nous faut employer les rames des deux costez, si nous voulons estre sauuez. La nauire est l'ame, auditeurs, & les rames sont les puissances de l'ame: lesquelles en fin, ou ne sont que deux, pource que la memoire n'est autre chose que l'intellect cõioinct à l'obiect, ou si elles sont plus de deux, nous parlerons pour cete heure, seulement de ces deux : & mettant l'intellect à la senestre, & la volonté à la droicte de la nauire, nous disons que si nous nous sauuions, par les actions seules de l'intellect, il ne faudroit voguer, ou employer les rames, que de la senestre : mais outre les actions de l'intellect, s'il est besoin de se seruir aussi des actions distinctes de nostre volonté, certainement il faut voguer auec les rames des deux costez. Caluin & tous les Euangeliques disent que pour nous iustifier, il suffit que nous croions; ce qui est l'action de l'intellect seulement. Et ie dy auec l'Eglise saincte,

Euangeliques & Catholiques.

Aplication de l'exemple.

Deux puissances de l'ame.

Il faut secourir l'intellect & la volonté, pour se iustifier.

cte, qu'outre la foy, il faut œuurer, & que les œuures appartiennent à nostre volonté. Parquoy en ceci consiste la difficulté de sçauoir s'il faut mettre les rames en œuure, d'vn costé seulement ou des deux. Mais deuant que nous commancions la guerre, & que nous donniós le signe pour combatre, que l'on iuge ie vous prie, que veut dire ceci, de faire la voye de se sauuer tant aisee, & d'enseigner au monde que pour son salut, il ne doit faire autre chose que croire? Ie sçai bien que vous auez tous si bon iugement, que vous le cognoissez, ce neantmoins, si vous le voulez mieux sçauoir, entendez seulement les parolles de leur Patriarche, sçauoir est de Luther, lequel a sçeu tousiours dissimuler beaucoup moins que Caluin: & lequel apres auoir monstré la doctrine de la iustification par la seule foy, se resoult de la conclurre, par vn epihoneme, ou exclamation tant infame que cete cy. *Iam vides quàm diues sit homo Christianus, qui etiam volens non potest perdere salutem suam, quantiscunque peccatis, nisi nolit credere.* O voix mechante, & l'entretien de toute impieté; ie sçai bien aussi que ces faux apostres se ferót suiure, s'ils font la voye du ciel tant aisee. Ils ont tousiours eu egard de rendre facile la maniere de se sauuer: à fin que les hommes & femmes allechees par vne si grãde liberté, se prinssent à ce miel, ou plustost à ce venin de leur doctrine. Mais ceci, est aussi trop, *non potest perdere salutem quantiscunque peccatis:* comme s'il vouloit dire,

Desseins des heretiques.

Dict infame de Luther.

Les heretiques rendent tousiours la voye du ciel facile.

Qu'vn

Qu'vn homme croye, & puis qu'il soit luxurieux, adultere, profanateur, larron, qu'il blaspheme & crucifie Iesus Christ mesme: c'est tout vn, c'est tout vn: tout cela n'est rien, il sera tousiours sauué, pourueu qu'il croye, mesmes, *quantiscunque peccatis*, Qu'vn hôme croie, & cela suffit; au reste nous donnons congé aux sacremens: la penitence ne sert de rien; l'on n'a que faire de se confesser, de communier, de ieusner, de prier, & de resister aux tentations, auec tant de peine. O mes amis, qui est ie ne diray pas le Chrestien, mais le Payen, le Turc, le Barbare, & l'homme vray, qui ne voye que cela n'est enseigner, mais tromper? & que pour retrãcher toutes les œuures, l'on dit tant de bien de la foy? D'autant plus que la foy qu'ils disent n'est foy, comme vous orrez. Ie feray en brief quatre choses, contre ce passage au 3. de l'institution, chap. 3. où Caluin enseigne à employer les auirons d'vn costé seulement, & establit la iustification en la foy seule. Premierement ie monstreray que celle que les Euangeliques appellẽt foy, n'est foy: & puis que cete leur asseurance ou fiance, ne nous sauue mais nous damne: en troisiesme lieu, i'accorderay que la vraie foy est tresnecessaire à la iustification; mais en fin ie prouueray qu'elle ne suffit pas seule, & qu'il est besoin aussi de quelques œuures.

La foy que Caluin enseigne n'est foy.

Caluin donc au 3. liure chap. 2. section 7. definit la foy & dit, Nous aurons la vraie & iuste difinition de la foy, si nous disõs qu'elle est

Definition de la foy, par Caluin.

eſt vne ferme & certaine cognoiſſance, de l'amour de Dieu enuers nous. Il aiouſte beaucoup de choſes, pour cacher tant qu'il peut vn menſonge treſmanifeſte. Ie vous diray en brief que c'eſt de la foy de Caluin, & vous meſmes Caluiniſtes ne me le nierez pas; Caluin dit, Cetuy là a la foy, lequel a vne certaine aſſeurance d'eſtre deſia en la grace de Dieu, par les merites de Ieſus Chriſt; & de là vient ce repos & cete tranquillité de conſcience, par laquelle, quiconque a la foy, dit-il, eſt particulierement certain, que ſes pechez luy ſont deia pardonnez: de ſorte que voſtre foy n'eſt autre choſe qu'vne confiance, non pas vniuerſelle de la miſericorde de Dieu enuers tous, mais particuliere d'icelle deia receuë, par la remiſſion des propres pechez. Que cela ne puiſſe eſtre vray, & que cete ne puiſſe eſtre la foy requiſe à la iuſtification, auec les œuures, ie vous le monſtreray puis apres par autres moyens auſſi, ô Caluiniſtes, mais que ie vous aye faict voir que Caluin meſmes vaincu de la force de la verité, confeſſant en vn autre lieu, quelle choſe eſt la vraie foy, a demonſtré de ſoymeſme, qu'elle n'eſt pas aſſeurance ou fiance. Le paſſage eſt au 3. liure, cha. 2. ſection 6. où il dit parlant de la foy, [Premierement nous deuons eſtre aduertis qu'il y a perpetuelle relation de la foy auec le verbe:] Et dit bien: car comme la relation eſt perpetuelle, entre l'ouye & le ſon; le gouſt & la ſaueur: ainſi eſt elle entre la foy & la parolle de

Quelle choſe, la foy de Caluin.

Caluin ſe contredit.

Par Caluin meſme eſt prouué que la foy n'eſt aſſeurance.

de Dieu : & comme souz l'ouye tombe tout son, souz le goust, toute saueur, de maniere que l'on n'oit chose que le son, & ne se gouste que la saueur, ainsi souz la foy Theologalle tombe toute parolle de Dieu, & n'y a chose qui soit obiect de la foy, que la parolle de Dieu, de maniere que la foy Theologalle est celle, par laquelle nous consentons à toute la parolle de Dieu, & croyons tout ce qu'il á reuelé. A raison dequoy, ô Caluinistes, ie pourrois à cete heure parler plus long temps contre vous, & dire, Comment donc auez vous la foy puis que vous acceptez seulement, de la parolle de Dieu, celle qui est escrite, & reiettez l'autre ; Ce neantmoins parlans pour cete heure seulement de celle qui est escrite, comment pouuez vous dire que vostre asseurance se refere ou rapporte à toute icelle ? car Caluin mesme le dit aussi expressement en la 6. section, que par cete asseurance, il faut seulement regarder la partie de l'escriture, où la volonté de Dieu enuers nous se manifeste. Et faut necessairement que le faict aille ainsi: car si ma foy n'est autre chose qu'vne asseurance d'estre deliuré par les merites de Iesus Christ, qu'importe à cete mienne confiance, de sçauoir comme Ioseph alla en Egypte ? comme Moyse en sortit? comme sainct Pierre resuscita Tabite, ou sainct Paul Eutiche; brief, qu'ai-ie affaire d'autre chose, que des passages où Dieu promet me deliurer par Iesus Christ? ou, comme dit Caluin, où Dieu manifeste sa

La foy regarde la parolle de Dieu.

Les Caluinistes n'acceptent toute la parolle de Dieu.

L'asseurāce de Caluin ne regarde que les passages traitās de la volōté de Dieu.

volonté enuers nous; Mais, ô Caluin, tous les passages esquels est traité de la volonté de Dieu, ne seront pas mesmes les obiects de cete foy : car la volonté de Dieu enuers nous, estant ores de nous bien-faire, ores de nous chastier, par ta confiance, nous deuons seulement auoir egard aux passages, où Dieu nous promet les biẽs faicts, & nõ où il no' menace de peine. Tu le cõfesses mesmes, quãd tu dis, que [la voix de Dieu à Adam, *morte morieris:* la voix de Dieu à Cain, *sanguis fratris tui clamat ad me de terra*, & semblables, ne peuuent rien de soy que faire foy : tant s'en faut qu'il les faille establir idoines.] Parquoy vous voyez mesmes au iugement de Caluin, que cete fiance n'est la vraye: car la vraye foy, suyuant luy-mesme, regarde toute la parolle de Dieu, & cete sotte asseurance, à son iugement, n'a que faire d'autre parolle de Dieu, que de celle où il nous promet salut. Dauantage, ie pense que vous croyez que la foy de laquelle est parlé en la iustification, est la Theologalle distinguee de l'esperance & de la charité: de laquelle sainct Paul dit, *Nunc manent fides, spes charitas tria hæc :* & laquelle a esté ainsi definie par luy-mesme, *Substantia rerum sperandarum, argumentum non apparentium.* Faisons maintenant vne anatomie (s'il faut dire ainsi) de ces trois vertuz, & vous demourerez tres certains. Elles s'appellent Theologalles, pource que *attingunt Deum immediatè*, pource qu'elles ont immediatement Dieu pour leur obiect:

La fiance ne regarde que les promesses.

La foy qui iustifie est la Theologalle.

1. Cor. 13.

Hebr. 11.

Anatomie des vertuz Theologalles.

la iustice a pour obiect les choses qui se doyuent distribuer : la force, les dangers : & ainsi de chacune : mais la foy a Dieu pour obiect, l'esperance & la charité, Dieu mesme : & la suffisance naist ainsi, que Dieu ne se pouuant pas toucher, comme chose spirituelle, par les puissances du corps, mais seulement par les spirituelles, *attingimus ipsum* par l'entédement & la volonté. Et pourtant se trouueroyent seulement deux vertuz Theologalles, n'estoit que la volonté a deux portions: l'vne du bien, ou cómodité, l'autre du iuste : & establissant les deux actions auec celle de l'entendement, nous auons trois actions, par lesquelles *attingimus Deum*, & par consequent, nous auons besoin, aussi de trois habits pour nous reigler, l'action de l'entendement est croire : l'action de la volonté, quant au iuste, est aymer : & l'action d'elle-mesme, quant à la commodité, est desirer. Et nous ne touchons Dieu immediatement par autres actiós que ces trois, le croyant, l'aymant & le desirãt: & pour estre bien conduites, la foy m'induit à bien croire Dieu, la charité à le bien aymer, l'esperance à le bien desirer. Dauantage Dieu mesme consideré en trois manieres : est la reigle de ces actions : sçauoir est, ou comme il narre, ou comme il commande, ou comme il promet : de maniere que ie croy bien, quand ie croy tout ce que Dieu narre : i'ayme bien, quãd i'ayme tout ce que Dieu commande, & i'espere bien, esperant tout ce que Dieu pro-

Deux portions de la volonté.

Suffisance des vertuz theologalles.

Regle des vertuz theologalles.

met. Et voila l'anatomie, de laquelle ie ne veux que vous recueilliez autre chose sinon les conditions de la foy, & les distinctions d'icelle d'entre les autres vertuz, principallement l'esperance : à sçauoir que la foy est en l'intellect, & l'esperance en la volonté: que la foy, entend, & l'esperance desire & s'asseure: que la foy regarde tout ce que Dieu a narré, & l'esperance seulement ce que Dieu a promis : & puis ie veux que vous iugiez de vous mesmes si l'asseurance de Caluin est foy, ou esperance seulement. La foy certainement est celle, par laquelle *fide intelligimus aptata esse sæcula,* & par l'asseurance de Caluin, *confidimus,* elle est donc esperance. Et finalement, nous regardons par la foy tout ce que Dieu a narré, ce qui ne se peut nier, comme seroit, *aptata esse sæcula,* & semblables choses, & par cete asseurance, comme Caluin mesme le cõfesse, nous ne regardons sinon les promesses de Dieu, elle est donc esperance. Et certainement auditeurs, la fille n'est la mesme chose que la mere: & qui naist d'aucũ, ne peut estre le mesme que celuy duquel il naist, mais certainement l'asseurance & confiance naissent de la foy, elles ne sont pas donc la foy. Pour exemple, quand ie prie, ie dois auoir confiance en Dieu, c'est à dire vne vertu entre le desespoir & la presomption, par laquelle ie me confie & m'asseure que i'auray la grace de Dieu, de la maniere que sainct Iacques dit, *Si cor nostrum reprehenderit nos, fiduciam habemus ad Deum,*

Differẽces entre la foy & l'esperance.

La foy de Caluin est plustost esperãce que foy.

L'Asseurãce fille de la foy.

1. Iacob. 3.

Deum, & quicquid petierimus, accipiemus ab eo: mais cete confiance presuppose la foy : car si ie ne croy que Dieu est, qu'il peut faire les graces, qu'il entend noz prieres, où choses semblables, ie n'auray iamais la confiance, la confiance donc est la fille de la foy, mais non pas la foy. Et si vous ne m'en voulez croire, entendez sainct Paul mesme qui vous le dit, *In quo habemus fiduciam, & accessum in confidentia:* voila la fille, mais par qui, *per fidem:* voilà la mere. Dauantage le fondement & les murailles sont elles vne mesme chose? certainement non : la foy est fondement, & l'esperance ou confiance, sont les murailles: entendez sainct Paul qui le dit, *Fides est substantia rerum sperandarum*, la foy donc & la confiance ne sont vne mesme chose. Iesus Christ monstre-il pas tres-manifestement la difference de la foy, & asseurance, & qu'apres la foy la confiance naist: quand il commande en sainct Matthieu, à cete femme qui auoit deia esté sauuee par la foy, qu'elle ait confiance : *Confide filia. fides tua te saluam fecit.* Et si la foy n'est autre chose que la fiance d'estre sauué, comment les apostres appellerent articles de la foy ceux de leur Symbole, où tant de choses sont dites, qui n'ont que faire auec les promesses de Iesus Christ? Brief ie pense d'orenauant que chacun void ce que ie vous ay promis de declarer auant toutes choses, que ce que Caluin & les autres appellent foy n'est

Ephes. 3.

Hebr. 11.

La foy est le fondement de la confiance.

Matth. 9.

Si la cõfiãce estoit la foy, le Symbole contiẽdroit mal les articles.

pas foy : vous voyez donc si elle nous iustifie seule.

La confiãce ne iustifie.

Ie passe maintenant à l'autre poinct, & dy en brief qu'vne telle asseurance, par laquelle ils veulent que ie m'estime sauué, tant s'en faut, ne me iustifieroit, que mesmes elle seroit peché & me condamneroit, & notez bien cecy mes amis, car il est d'importance. Nous auons bien confiance au sang de Iesus Christ, mais nous l'auons auec trois choses que la confiance de Caluin n'a pas : premierement nous l'auons en general, non pour quelque particulier: & puis nous l'auons conditionellement & non absolumét: en fin, iamais nous ne l'apliquons, auec certaine fermeté à aucun particulier. Nous auõs confiãce que le sang de Iesus Christ a sauué, sauue & est pour sauuer tous, nõ particulieremét cestuy cy ou celuy là: nous auons confiãce qu'il a sauué, qu'il sauue & est pour sauuer, auec cete condition, s'il est apliqué, non absolument : & en fin mesmes du pasé, nous ne disons iamais de ceux qui ont esté canonizez, celuy là certainement est sauué. Et cete confiance generalle & condidionnee est tres-bonne, mais la particuliere & absolue est tresmauuaise: & de dire, I'ay cõfiãce d'estre sauué, par le sang de Iesus Christ, c'est vne sottise & grand peché. *Via stulti recta in oculis suis*, dit Solomon, *Sunt impij qui ita securi sunt quasi opera iustorum habeant*. Si cete cõfiance estoit suffisante pour sauuer, puis que tous

Nostre confiance fort differente de celle de Caluin.

Autoritez contre l'asseurãce ou confiãce de Caluin.
Prouer. 12.
Ecclés. 8.

tous ont quasi confiance d'auoir à estre sauuez, peu se damneroyent : & neantmoins, *Multi sunt vocati, pauci verò electi*: Si tu crois que tu seras sauué, crois aussi que tu n'as aucun peché : & neantmoins, *si dixerimus quia peccatum non habemus, nosmetipsos seducimus*: Il n'y a person ne qui puisse sçauoir, *Vtrum amore an odio dignus sit*. Mais ô pauures abusez, en si long tẽps que ceux cy vous ont presché cete confiance & vous ont enseigné, que quiconque se confie, se iustifie, est il possible que vous n'ayez iamais tourné les yeux ou l'entendement à l'histoire du publicain, & Pharisien prians? Qui a iamais eu moindre confiance que le publicain, lequel *neque audebat oculos ad cælum attollere?* qui l'a iamais eu plus grande que le Pharisien, lequel *ieiunabat bis in sabbatho, decimas dabat &c.* Si la confiance sauue, pourquoy le Pharisien ne se iustifie? si celuy qui n'a la confiance ne se sauue, pourquoy le publicain se iustifie? Caluin dit aussi, que pour vous faire aymer de Dieu, c'est à dire pour vous iustifier, il faut que vous croyez que Dieu vous ayme: tout cela va bien: mais quãd pour vouloir vous iustifier, vous croyez d'estre aymez, vous estes aymez ou non: si vous l'estes, qu'est il besoin de vous iustifier, puis que vous estes aymez? & si vous ne l'estes, pourquoy croyez vous que vous l'estes, vous iustifiez-vous dõc, en croyant le faux: Que direz vous? que vous le croyez, en futur, c'est à dire que vous croyez que vous serez aymez & qu'a-

Matth.22.

1.Ioan.1.

Eccl.9.

Luc.18.

Exemple notable cõtre la confiance de Caluin.

Caluin estraint à cõtradiction.

uec cete confiance vous vous iustifiez ? voila qui est bon: mais i'aiouste, & quand vous croyez que vous serez aymez, est ce pas confiance? certainement ouy : vous l'auez donc deia: vous estes donc deia aymez : vous le deuez donc croire, en present & non pour l'aduenir. Mais ie vous prie, sortons de ces empeschemens. I'ay vsé de trop longue digression: mais ie ne pouuois moins faire. La confiãce dõc de Caluin n'est foy, & est telle qu'elle condamne plustost que de iustifier.

Et quand bien Caluin parleroit non de cete confiance, mais de la vraye foy, ie passerois en tout euenement au 3. & 4. poinct. Il diroit vray que la foy fust necessaire à la iustificatiõ: mais, chose trésfausse, qu'elle fust seule suffisante de iustifier: il diroit vray que pour conduire la nauire du lac au port, apres le cry du riuage, & auec l'aide du vent qui se deuroit leuer, il seroit besoin d'employer les rames du costé senestre, c'est à dire de croire, par la puissance de l'intellect, mais, chose tres-fausse, qu'il ne fust besoin s'ayder des auiron du costé droit: & par la force de nostre volonté faire quelques choses, necessaires pour retourner en grace. Et certainement sans la foy, nous ne pouuons nous iustifier : cela est certain. *Iustificati ex fide pacem habemus apud Deum : Gratia estis saluati per fidem. Sine fide impossibile est placere Deo: Iustus ex fide viuit.* Il n'y a faute d'autoritez qui prouuent que la foy est necessaire: mais aucune d'icelles ne prouue, qu'elle iustifie

La foy est necessaire à la iustification.

Rom. 5.
Ephes. 2.
Hebr. 11.
Rom. 1.

fie ſeule:& ſi aucunes ſe trouuent,comme cete cy, *arbitramur iuſtificari hominem ex fide ſine operibus legis*: on voit qu'elles ne reiettent pas toutes les œuures, mais ſeulement celles de loy: ou bien elles ſont eſcrites aux Gentils qui embraſſoyent les œuures, & n'eſtoit beſoin à cete cauſe leur inſinuer en l'eſprit autre choſe que la foy. Tant y a que la foy ne iuſtifie ſans les œuures, *Si quis dixerit ſola fide abſolutionem & iuſtificationem perfici, anathema ſit*, dit le Concile de Trente. Et bien qu'il y ait vne treſ-grande difference entre les œuures qui nous iuſtifient, & celles qui nous glorifient, c'eſt à dire, entre celles qui nous diſpoſent à la grace, & celles qui meritent pour nous la grace, comme nous dirons vn autre iour: ce neantmoins pource que Caluin & tous les Euangeliques nient que les œuures ſeruent à noſtre ſalut, ie m'ebahi comme il eſt poſſible qu'en voyant ſeulement vne fois les eſcritures ſainctes, on ne ſe retire d'erreur. *Qui facit hæc non commouebitur in æternum*, dit le Pſalmiſte: & ailleurs, *facit non credit*: car outre le croire, il faut, le faire: ailleurs *Innocens manibus & mundo corde*: ailleurs: *Qui ingreditur ſine macula, & operatur iuſtitiam*: voilà les œuures. ailleurs, *Tu reddis vnicuique ſecundum opera ſua*: En ſainct Matthieu, *Non omnis qui dicit mihi, domine, domine, ſed qui facit*: ailleurs, *Facite fructus dignos pœnitentiæ* voilà les œuures: ailleurs, *Si vis ad vitam ingredi, ſerua mandata*: ailleurs, *Eſuriui & dediſtis, Eſuriui & non dediſtis*: En ſainct Marc, *Euntes*

Rom. 3.

La foy ſeule ne iuſtifie.

Concil. Trid.

Oeuures qui iuſtifiët & glorifient.

Autoritez pour les œuures.

Pſal. 14.

Pſal. 23.

Pſal. 14.

Pſal. 61.

Matth. 7.

Matth. 3.

Matt. 19.

Matt. 25.

Mar. 16.

docete seruare omnia quæcunque mandaui vobis: En
Luc. 3. sainct Luc, *Neminem concutiatis* : En sainct Ican
Ioan 5. *Procedent qui bona egerunt in vitam æternam* : ail-
Ioan. 14. leurs, *Si diligitis me, mandata mea seruate*. Aux
Rom. 2. Romains, *Non auditores legis iusti sunt, sed facto-*
1. Corin. 14 *res*: en la 1. aux Corinthiens, *Si habuero omnem fidem, ita vt montes transferam, charitatem autem non habuero, nihil sum* : aux Corinthiens aussi, *vt referat vnusquisque, prout gessit, siue bonum siue*
Iacobi 1. *malum* : Et sainct Iaques le peut il dire plus clairement? *Qui erit factor operis, hic beatus in fa-*
Iacob. 2. *cto suo erit.* & plus bas, *Vis scire, ô homo inanis, quia fides sine operibus mortua est*: & apres, *Videtis quoniam ex operibus iustificatur homo, & non ex fide tantùm* : & puis, *Sicut enim corpus sine spiritu, mortuum est, ita fides sine operibus, mortua est* : & finalement, *Quid proderit si fidem quis dicat se habere, opera autem non habeat?* Ce neãtmoins, ô pauures abusez, Caluin pense que vous soyez aueugles, ou que vous n'entendiez pas seulement la lettre de l'escriture : il vous veut faire entendre que les œuures ne seruent, & que la foy seule est suffisante de vous iustifier.

Au mesme lieu. *Au mesme lieu.* *Caluin pẽse que les hommes soyent aueugles.*

Mais, comme vous voyez, l'escriture saincte & l'Eglise Catholique tient autrement, & vous entendez en cete leçon, que quãd vous estes en peché, pourueu que vous n'y mouriez, vous pouuez vous iustifier : mais que vous ne seriez iamais resoluz à pourchasser vostre iustification, si vous n'y estiez inuitez par la grace preuenante de Dieu, laquelle appelle tous, mais ne contraint aucun : qu'acceptant

Epilogue de cete leçon. *Ordre que tient la iustification.*

ptant cete offre & appellation, & operant de nostre costé, nous serons aidez par la grace cooperante, en sorte, qu'en fin nous receurós la iustification, & serons amis de Dieu: mais qu'en somme pour nous iustifier, Dieu veut aussi q̃lque chose de nostre costé, & qu'il veut cete nostre cooperation, non seulement du costé de nostre intellect, mais aussi de nostre volonté. Parquoy il faut que le pecheur qui se veut iustifier, croye premierement, & non de la confiance de Caluin, qui n'est foy, & ne iustifie: mais de la vraye foy: & dauãtage, il faut qu'il fasse quelques œuures, à la fin desquelles certainement il sera iustifie: Que dites vous? que vous voudriez sçauoir qu'elles sont ces œuures? Les voicy: les trois parties de penitẽce, contrition, confession & satisfaction. Que le pecheur croye, & puis soit contrit, se confesse, & ait la satisfaction, au moins en vœu: ou qu'il ait la foy & la penitence, & il sera amy de Dieu. Voila vne tresbelle & bien ordonnee nauigation. Si la nauire tombee au lac y attend la nuict, certainement elle y fera naufrage, & sera perdue, mais cependant qu'il est iour, elle peut venir au port. Il est vray qu'elle ne se soucieroit iamais d'y venir, si elle n'y estoit inuitee par vne voix, du riuage: mais elle appelle tous: & quand on l'a entendue, il faut que les nauigans aussi employent leurs rames, & combien qu'elles soyent foibles, aidees neantmoins d'vn vent qu'ils auront indubitablement, ils gangnerõt le port

Penitence necessaire à la iustification.

Aplicatiõ du tout à l'exẽple de la nauire.

Il ne ſuffit qu'ils mettent en œuure les auirons, d'vn coſté ſeulement, à ſçauoir de la ſeneſtre : mais des deux : de la ſeneſtre, en croyant, & de la droite, faiſant bonnes œuures: de laquelle droite des œuures, trois choſes ſeulement font trouuer le port, leſquelles toutes enſemble rendent le voyage heureux: que nous appellons penitence. Mais eſt ce cete penitence que Caluin hait? celle qu'il nie eſtre ſacremēt? meſſieurs, cete là meſme : & pourtant nous en ferons toute la leçon enſuyuante. Allez en paix.

Continuatiō à la leçō ſuyuāte.

LECON

LECON DIXIEME.

En laquelle est demonstré que la Penitence est vn vray sacrement estably de Iesus Christ mesme, auec matiere & forme sensible: que les parties d'icelle sont la Contrition, la Confession & la satisfaction: la vraie maniere d'estre contrit est enseignee, & est prouué que la confession sacramentalle est de iure diuino, *& se doit pratiquer.*

Contre Caluin au 19. chap. du 4. liure de son institution, à la section 4. & par tout le 4. Chap. du 3. liure.



ERTAINEMENT ie ne sçaurois, serenissime Seigneur, & vous qui m'oyez, vous demonstrer en aucune maniere, la bonté & l'efficace plus grãde & plus apparente de la tressaincte penitence, qu'en vous disant que Caluin a tousiours esté mortel ennemy d'icelle & de ses œuures outre les autres œuures chrestiennes, & en ses propos & en ses escrits. O mechante nature! diray-ie d'vn homme, ou d'vn diable? certainement du pere & auteur de mensonge, au moyẽ dequoy nous sommes tres-certains que tout ce qu'il louë est tres-damnable: & ne se peut trouuer vn plus fort argument pour louër, que demõstrer qu'il hait & qu'il blasme. Il n'ya chose qui ait iamais esté plus celebree par les anciens peres, ou modernes, que la saincte penitence.

Mauuaise nature de Caluin.

Louanges de la penitence.

Augustin. tence. Sainct Augustin seul, au commancement de la vraie & fausse penitēce, dit, qu'elle guarit les languissans, rend sains les lepreux, resuscite les morts, chasse les vices, orne les vertuz, fortifie l'entendement, modere les succes, restraint les exces, tempere les progres, monstre la brebis egaree à son pasteur, enseigne la dracme perdue à la mere de famille, remeine le fils prodigue à son triste pere, nous donne tout bien, nous conserue tout bien, & *Chrisostomus.* nous acroist tout bien. Et le Docteur à la bouche d'or, commentant Esaie au commancement, nomme la penitence medecine d'erreurs, deliurance de captiuitez, esperance de salut, ruïne d'ignorance, glaiue contre le peché, bouclier contre la tentation, heaume cōtre le monde, cuirace contre la chair, armeure contre le diable: outre vne infinité d'autres epithetes & de ces deux peres & de tous ceux qui ont escrit, tous atribuez à vne tant belle *Nouuelle louange de Penitence.* & estimee vertu. Delaquelle neantmoins i'ay trouué bō de discourir plusprofondemēt que les autres n'ont faict, & quasi en vn epilogue, comprendre toute louange en cete cy seule, que outre toute autre vertu & tout autre sacrement, Caluin la mesprise, hait, abhorre, & blasme tant qu'il peut: voire mesmes estant mechant contre vne œuure si sainčte, que si les gens de bien la louent, il appelle, par vne impieté non ouye, ceux-la mechās & impies, qui louent vne si grande pieté. Iusques là, mes amis, que trois tresanciens peres, à sçauoir S. Hierosme,

Hierosme, au 3. sur Esaie, en l'Epistre, *ad Demetriadem de virginitate*, & en la 2. epistre *ad Pammachium*: sainct Ambroise, au liure, *de Virgine corrupta*, & Tertullian le vieil, au liure *de pœnitentia*, appellé par la mesme tres-belle metaphore, dernierement repetee par la bouche de Dieu, au Concile de Trente, appellé la Penitence, seconde table, apres le naufrage, Caluin seul, au 4. liure, chap. 19. section 17. blasme & reiette tant qu'il peut cete metaphore disant, [Ils l'appellent seconde table apres le naufrage &c.] Et à fin que, vous ne pensiez qu'il ne sceust qui disoit cela: [mais c'est le dire de Hierosme] dit-il: & puis il aiouste, [de qui que soit, il ne se peut excuser, estant contre la pieté] O pauure Hierosme, pauure Ambroise, pauure Tertullian! lesquels apres tant de trauaux, & tant de peines pour la pieté, sont ainsi blasmez & mesprisez, de la plus des honneste & sale bouche, qui parla onques! mais vous pouuez cognoistre premierement de là, ô vous abusez! les modestes mœurs de celuy qui vous abuse, & puis vous ne me sçaurez pas mauuais gré, si pour l'amour de vous, ie me courrouce contre celuy lequel, pour vous runier, s'est courroucé mesmes cõtre les saincts. Cependant, quant à la metaphore de sainct Hierosme, il ne faut point douter que celuy qui s'est sauué vne fois, du naufrage du peché originel, par la table du batesme, n'ait besoin de se sauuer par cete seule seconde table

Hieronymus. *Ambros.* *Tertullianus.* *Concil. Trid.* *Caluin traite comme vn meschant, S. Hierosme.* *Comme la penitẽce est seconde table.*

table de tresſaincte penitence, s'il eſt tombé vne autrefois en la mer du peché mortel: & ſi nous voulons retourner à l'exemple de la nauire, il eſt treſ-veritable, que quand le pecheur eſtant au lac du peché mortel, a ouy la voix de la grace preuenante, il faut qu'il coopere, non ſeulement auec les auirons ſeneſtres, mais auſſi auec ceux de la droite, qui ne ſont autres que le ſacrement de penitence: brief, *credere & pœnitere*, ſont les deux choſes qui iuſtifient. Vray eſt que Caluin fait de cruelles inuectiues contre ce ſacrement, au chap. 3. de ſon 3. liure, & au 19. du 4. Mais, cõme ie diſois, outre ce que cela eſt vn certain argument que la choſe eſt telle, puis qu'il la nie, ce ne ſera mal faict de reſpondre en brief à ſes méſonges: & puis en le laiſſant, de monſtrer toutes les adreſſes de ces rames, à ſçauoir les treſ-belles parties de cete penitence, que i'ay deia nommees, la contrition, la Confeſſion, & la ſatisfaction au moins en vœu.

Continuation de l'exemple de la nauire.

En ſomme, Caluin dit, que la penitence eſt vn ſacrement controuué & faux: & entre vne infinité de fadaiſes qu'il allegue pour le prouuer, en fin, il n'ameine que deux raiſons: ſçauoir, qu'il n'a eſté eſtably par Ieſus Chriſt, & qu'il n'a matiere ſenſible ny forme. Et certainement nous luy accordons ces deux choſes, qui doiuẽt former la maieur de l'argumẽt d'icceluy: & diſons qu'il eſt treſ-veritable que tous

Caluin nie que la penitence ſoit ſacrement.

tous les ſacremens de la loy nouuelle ont eſté eſtabliz par Ieſus Chriſt, & que tous ont matiere & forme ſenſible:mais à fin que vous entendiez ces choſes, parlant vn peu de plus haut,il faut q̃ ievous die que les ſacremens ne ſont autre choſe, que ſignes de la grace, mais ſignes d'efficace. Soyez ententifs à cet exemple: Si ie dy toutes les fois que ie mettray ce fer froid en l'eau froide: à lors vous ſoufflerez incontinent les charbons qui ſont deſſuz l'eau, & vous la rechauferez: icy le fer que ie mets en l'eau, eſt ſigne de la chaleur d'icelle: c'eſt à dire qu'à lors elle ſe doit echaufer: mais il ne reſemble à la chaleur qui s'y doit mettre,& moins il la contient ou la faict, pource que ce fer en ſoy n'eſt chauld, & ne fait l'eau chaude. Mais ſi i'ay vn fer froid, tout faict à flãmes de feu,& ie le mets en l'eau, que vous échaufez par meſme moyen; le fer eſt icy ſigne de la chaleur, que vous deuez mettre es eaux, mais il a vn peu plus que l'autre: car il ne ſignifie pas ſeulement la chaleur, mais par cete painture à flammes de feu, il la reſſemble auſſi.Et ainſi,là où le premier fer eſtoit vn ſigne qui ſignifioit ſeulement, cetuy-cy ſignifie & reſſemble auſſi: & neantmoins ny l'vn ny l'autre cauſe ou fait la chaleur,comme chacun peut voir.Maintenant en troiſieſme lieu, penſez que i'aye vn fer cuiſant & enflammé en la main,& que ie vous die, quand ie le mettray en l'eau; ô vous qui eſtes élongnez, & qui verrez faire cecy,ſoyez certains que ie re-

Les ſacremens ſignes d'efficace.

Signes de trois ſortes.

chaufe l'eau. En ce cas le fer est vn signe, qui signifie à ceux là, que i'echaufe l'eau: il ressemble aussi pour ce que la couleur du feu qu'il a est semblable à la chaleur qui se doit mettre és eaux: mais en outre, il fait ce que le premier & le second ne faisoient, pour ce qu'il contient en soy, & fait ce qu'il signifie & ressemble: car estant enflammé, non seulement il signifie & ressemble la chaleur, mais aussi la contient; & mis en l'eau, il l'echaufe. Voila les trois manieres de signes: le premier, simple, le second, qui resemble: le troisieme, à nostre propos, signe d'efficace: & de cete troisieme maniere sont les sacremens, lesquels non seulement sont signes que la grace nous est donnee, & ont tous quelque similitude de ce qu'ils font, mais contiennent aussi & portent la grace qu'ils signifient: comme la batesme, lequel signifie qu'au mesme instant que nous le receuons, nous sommes nettoyez du peché originel: il ressemble aussi par le lauement du corps, la purgation qui se fait de l'ame: mais en outre, *continet & efficit*, il contient la grace, *& ex opere operato*, la confere tellement, que les enfans mesmes sans leur propre mouuement la reçoiuent par la seule vertu du sacrement. C'est assez parlé du signe d'efficace, qu'est le sacrement, & verrez bien tost à quoy il doit seruir. Ie dy de rechef, que là où est le signe, il faut qu'auec vne chose, vne autre soit marquee & signifiee: car la relation du signe se trouue tous-

Les sacremens contiennent & operent la grace qu'ils signifient.

iours

iours entre le ſignifiant & le ſignifié : & l'anneau,pour cete cauſe, eſt ſigne au doigt de la femme ou du mary,pour ce que par iceluy eſt demonſtree la foy qu'ils doiuent auoir l'vn l'autre. La grace eſt touſiours la choſe ſignifiee au ſacrement, excepté en l'Euchariſtie: où pardeſſus la grace eſt contenu & ſignifié l'auteur de la grace Ieſus-Chriſt meſme: mais le ſignifiant ou marquant n'eſt vne ſeule choſe,ains deux.Pour exemple, qu'eſt ce qu'vne deuiſe, & armoirie?c'eſt vn ſigne,où ie repreſente vne conception de mon eſprit : mais comment? auec deux choſes : auec vn corps & vne ame : auec vne choſe, & vne deuiſe : & ces deux choſes le corps & l'ame enſemble, font le ſigne. Ainſi tout ſacrement eſt ſigne où ſe repreſente la grace de Dieu, mais auec deux choſes, vne viſible, & l'autre touſiours ſe pouuant ouir:car comme au bateſme, *accedit verbum ad elementum* : & ces parolles auec l'eau, font le ſigne qui repreſente la grace: ainſi en tous les ſacremens, aucunes parolles conioint es à aucunes choſes ou actions, comme le corps & l'ame de l'armoirie & blaſon, font le ſigne qui repreſente la grace: auec deux diferences ſeulement, la premiere, que ce qui s'appelle au blaſon, corps & ame s'appelle icy matiere & forme : & puis pour ce que la conception ſignifiee, eſt bien repreſentee & reſſemble, mais n'eſt contenue par l'armoirie: là où la grace ſignifiee par le ſacrement,comme nous auons dict, eſt contenue

Le ſigne eſt touſiours entre le ſignifiãt & ſignifié.

Deuiſe ou armoirie que c'eſt.

Les signes sont tousiours visibles és sacremens.

en iceluy & conferee par iceluy. D'auantage les signes, és sacremens, sont tousiours visibles: & comme la forme de ces signes tousiours se peut ouir, pour ce que tousiours sont parolles: ainsi la matiere d'iceux tous, est tousiours visible, pour ce qu'elle est tousiours ou chose ou action, qui se peut voir mesmes dehors: comme auec les formes qui sont tousiours parolles, au batesme, l'eau: au cresme, le cresme: en l'Eucharistie, le pain & le vin: au mariage, les actions des mariez & semblables. Et se trouuent quatre raisons, disent les docteurs, pour lesquelles Dieu, par le moyé des choses sésibles, a voulu nous conferer sa grace: à sçauoir pour nous humilier, pour nous enseigner, pour nous exercer, & distinguer. Mais il n'est pas temps de parler maintenant de cela: & pour la fin de la digression, ie conclus ces deux choses, que les sacremens donques sont signes d'efficace, & qu'ils signifient par le moyen de deux choses, qui sont la matiere & la forme, & sont sensibles. Desquelles deux choses, sont claires les deux, ó Caluinistes, que vostre Caluin disoit en la maieur de son argument; que tout sacrement a esté estably de Iesus-Christ, & a matiere sensible: car quant à la matiere sensible, nous l'auons deia dict expressement; & quant à ce qu'ils ont esté establiz par Iesus-Christ, cela est certain, car le signe d'eficace ne se peut establir, sinon par celuy qui peut aussi faire la chose qui est signifiee: de maniere

Dieu nous a voulu dóner la grace souz les signes sensibles pour quatre choses.

Tout sacrement estably par Iesus Christ, & signe sensible.

re

re que comme celuy seul peut faire le signe d'efficace de la chaleur de l'eau qui peut échaufer l'eau, ainsi celuy qui ne peut creer la grace, ne peut faire signe d'efficace de la grace: & par consequent les Apostres pourront bien publier, enseigner & conferer les sacremens, mais il appartient à Iesus-Christ seul de les instituer, comme à celuy lequel estant homme, & Dieu, pouuoit creer la grace, qui se deuoit conferer. Parquoy, celuy n'est sacremẽt qui n'a esté estably par Iesus Christ & qui n'a matiere & forme sensible: ce que i'accorde à Caluin: mais la penitence n'a esté establie par Iesus-Christ & n'a matiere & forme sensible; ie luy nie tout cela: & suis emerueillé cõme ie l'ose dire, puis que le lieu où Iesus-Christ a estably & ordonné la penitence est tant expres; & la matiere conforme d'icelle tant manifeste, qu'il me suffira sans longue dispute, vous monstrer l'vn & l'autre, & ie suis asseuré que vous en serez éclairciz & contens sans prendre autre peine.

Raison, pourquoy les sacremens ne peuuent estre establiz sinon par Iesus Christ.

Et premierement, quant à l'institution de ce sacrement, en voicy le lieu expres en Sainct Iean; où le texte porte que nostre Seigneur apparoissant à ses Apostres, apres sa resurrection, *Insufflauit & dixit eis, Accipite spiritum sanctum: Quorum remiseritis peccata, remittuntur eis: & quorum retinueritis, retenta sunt:* où chacun voit, que Iesus-Christ donne à ses Apostres, & apres eux, à son Eglise, l'autorité

Passage où Iesus Christ mesmes a estably le sacrement de Penitence. Ioan. 20.

de lier & deslier: mais que cete autorité soit celle d'absoudre & n'absoudre des pechez, au sacrement de penitence, aussi est il impossible de le nier, pource que, soit qu'en Sainct Mathieu, il promist ce qu'en Sainct Iean il a tenu, ou comme nous disions en la sixiesme leçon, il donnast là l'autorite de deslier des censures, & icy des pechez, il est certain, que par cete premiere circonstance, en laquelle, *insufflauit*, & par ce don *accipite spiritum*: & par ce commancement de remettre & non de retenir, & par mille autres choses, on peut certainement recueillir, que Iesus-Christ a donné en cet endroit, l'autorité aux Prestres, d'absoudre des pechez, & que par consequent il a estably la penitence, comme il a estably le batesme là où il dit, *Euntes baptisate &c.* comme l'Eucharistie, où il a dict, *Hoc est corpus meum: Hoc facite &c.* Et ainsi des autres. Caluin a bien veu la force de ce passage & de cet argument, par lequel nous aioustons, Si Iesus-Christ n'a estably en cet endroit la penitence, a il donc parlé hors de propos? a il donc baillé la puissance d'absoudre par moquerie? en vain a il baillé les clefs? Les confessionnaires, qui tiennent la confession, dit Caluin, disent ainsi, *Ergo sine causa datæ sunt claues? ergo sine causa dictum est? Quæcunque solueritis &c.* Il pense nous faire vn grand tort de nous appeller Confessionnaires: mais s'il met Sainct Augustin entre les confessionnaires, pourquoy n'y serons

Mat. 18.

Circonstances qui monstrent l'autorité donnee d'absoudre des pechez.

Marc 16.
Luc 22.

Argument qui estraint.

Caluin nous appelle Confessionnaires.

ſerons nous volontiers ! O l'ignorant & malin ! ignorant s'il n'a ſçeu, que cet argument & ces parolles expreſſes, *Ergo ſine cauſa datæ ſunt claues?* Sont de Sainct Auguſtin, au liure des cinquante homelies : malin, ſi le ſachant, il a voulu neantmoins ſe moquer de Sainct Auguſtin, l'appellant d'vn nom qu'il repute infame, de Confeſſionnaire. Sainct Auguſtin, en ſomme ô Caluin, quand tu deurois creuer, pour vſer de ta maniere de dire, eſt celuy qui cognoiſt en ce lieu, l'inſtitution de la penitence, & qui dit, que s'il n'eſt ainſi, *ſine cauſa datæ ſunt claues*: comme Sainct Ambroiſe, qui eſt vn autre docteur de l'Egliſe, eſt celuy, lequel au premier liure, *de pœnitentia*, chapitre ſecond dit cecy, *Impoßibile videbatur per pœnitentiam peccata dimitti: conceßit hoc Chriſtus Apoſtolis ſuis, quod ab eis ad ſacerdotum officia tranſmiſſum eſt, & factum eſt poßibile quod impoßibile videbatur.* Et ces deux & tous les autres docteurs enſemble, notamment Rupertus Abbé, *de ſpiritu ſancto*, diſent cetuy eſtre le priuilege de l'egliſe de Ieſus-Chriſt, que là où en la ſinagogue, le Sainct Eſprit venoit, ad *ſanctificationem paßiuam*, il vient en l'egliſe de Ieſus Chriſt, *ad actiuam*. C'eſt à dire que là où à cete heure là il deſcendoit en aucuns, à fin qu'ils demouraſſent ſaincts, icy il deſcend ſur les preſtres, à fin qu'au ſacrement de penitence, par l'abſolution des pechez, ils faſſent les autres ſaincts.

Caluin ignorant & malin.

Auguſtin.

Ambroſius.

Priuilege notable de l'egliſe, non de la ſinagogue.

Mais à fin que vous voyez comme il est vray, qu'en Sainct Iean, par ces parolles, *Accipite spiritum sanctum, &c.* est ordonnee la penitence, & a fin que vous cognoissiez aussi comme Caluin se trouuoit estraint & serré de pres par la force de ce passage, ie ne veux autre chose de vous, sinon que vous entendiez l'exposition qu'il donne à ces parolles, & la suite qu'il prẽd. O pauure homme! ó pauure homme! qui se trouue reduit à mauuais poinct, veu qu'estant d'esprit assez éueillé, pour fuir neantmoins le sens de la penitence, il est contraint donner vne exposition tant extrauagãte que cete cy. Oyez ie vous prie, O Caluin, si Iesus-Christ n'establit la penitence, quand il dit, *Quorum remiseritis &c.* La voicy de sa bouche, *Verbi ministerium tradidit*, en ce passage Iesus-Christ a baillé à ses Apostres l'autorité de prescher la parolle de Dieu, disant, *quorum remiseritis*, il veut dire, *quorum annuntiaueritis remissa.* ó le subtil docteur! Mais en cet autre passage puis apres, *Euntes prædicate Euangelium*, quelle autorité est donnee? la penitence y est elle establie? O pauures abusez! quelles sottises sont celles là? pensez vous qu'vn homme d'esprit dist ces choses là, si n'estoit par vne vraye necessité & contrainte de se sauuer? Laissons le maintenant auec sa tres-ingenieuse exposition: & oyez comme les saincts peres exposent ce passage, & s'ils y recognoissent la penitence. Sainct Augustin,

Ioan. 20.

Ridicule exposition de Caluin au passage de S. Iean.

Expositiõ de ce passage par les saincts peres.

Augustin

Post

Postquàm dixit, Accipite spiritum sanctum, continuo de peccatorum remißione & retentione subiecit, dicens, Quorum remiseritis &c. S. Ambroise, *Cùm dixerit dominus, accipite Spiritum sanctum, &c. Nouatiani confunduntur qui se aiunt domino deferre reuerentiam, & ei remittendorum criminum potestatem reseruant.* S. Gregoire, *Accipite Spiritum sanctum: principatum supremum iudicij recipiunt Apostoli, vt vice Dei quibusdam peccata retinentes, quibusdam verò relaxantes &c.* S. Hierosme, ad Edibiam, *Acceperunt Spiritus sancti gratiam, qua peccata dimitterent.* S. Bernard, *Quænam maior tibi videtur dignitas & potestas diuidendi premia, an dimittendi peccata?* Le venerable Beda, *Postquam dixit: Accipite Spiritum sanctum, hæc de peccatorum remißione subiecit.* Cirille Alexandrin, *Absurdum non est remitti peccata posse ab illis qui spiritum sanctum in se habeant:* Theophilacte, *Vide sacerdotum dignitatem, quàm diuina sit, Dei enim est dimittere peccata.* Tous ceux qui ont iamais escrit disent que la penitence est establie en ce lieu, & l'autorité donnee de remettre les pechez. Caluin seul allegue au contraire cete tressubtile exposition. Vous voyez maintenant qui vous voulez croire: car quant à moy ie veux estre du costé des saincts. Et en cete maniere, s'il nie la penitence, pour n'estre, comme il dit, establie par Iesus Christ; nous auons le lieu & passage tresexpres de Iesus Christ, touchant l'institution d'icelle, & l'exposition du passage en nostre faueur, de tous les plus anciens & plus saincts peres.

Ambrosius.

Gregorius.

Hieronymus.

Bernard.

Beda.

Cyrill. Alex.

Theophil.

La Penitence a matiere & forme sensible.

Au reste, quant à l'autre opposition, qu'elle n'ait matiere ny forme sensible, elle me semble tant absurde, que ie ne sçay pas, s'il se moque, ou s'il ment. Car quant à la forme, les parolles de celuy qui absoult sont elles pas sensibles: les oit on pas? ne sentons nous pas, quand il dit, *Ego te absoluo &c.* Et quant à la matiere, il est vray qu'elle n'est chose, mais actiõ: il suffit qu'elle est visible. Et nous auons dict au parauant, que des sacremens les vns auoiẽt la matiere, qui estoit chose distinguee du receuant: comme l'eau qui est distinguee du batisé, & les autres auoient pour matiere, les actions du receuant mesme, comme au mariage. Or le sacrement de penitence est de ces seconds: & pourtant la matiere d'iceluy est l'action du penitent, qui est auoir contrition, la satisfaction en vœu, & se confesser: tous les Catholiques, qui ont escrit ont tousiours enseigné en cete maniere. Et Caluin le deuoit ainsi aprendre, & il eust veu si en la penitence, la matiere & la forme sont sensibles. C'est vn tressainct & tres-veritable sacrement, où il faut que celuy qui veut auoir le composé, ait aussi & la matiere & la forme: mais celuy n'a la forme qui ne se sent dire, *Ego te absoluo &c.* & celuy ne se sentira dire ces parolles auec efficace, qui ne faict la matiere auec les trois choses susdites. La penitence, auditeurs, est vn iugement, où le coulpable est accusé par la contrition: il confesse & auouë par la confession: il delibere de satisfaire par la satisfaction,

La Penitẽce a pour matiere les actions du receuant.

La penitence est vn iugement.

faction, & est absouls par le iuge, au moyen de l'absolution du prestre. Le pecheur a offensé Dieu, auec le cœur, la bouche & les œuures; la contrition est au cœur: la confession en la bouche; la satisfaction és œuures. Le pecheur a offensé Dieu, l'Eglise & le prochain. Dieu regarde la contrition: l'Eglise, la confession, & le prochain, la satisfaction. Le pecheur est mort en la maison, auec la fille de l'Archisinaguogue, à la porte, auec le fils de la veufue, & au sepulchre auec le Lazare: il est resuscité en la maison, par la contrition; à la porte, par la confession, & au sepulchre par la satisfaction. Auez vous souuenance de l'enfant prodigue, quand il disoit, *Hic fame pereo*, voila la contrition: quand il dist au pere, *Peccaui*, voila la confession: quand il se soumit à la discipline paternelle, voila la satisfactió en vœu: & en cete maniere, mes amis, les choses se trouuent distinguees, quand l'on enseigne la verité. Caluin ne vouloit pas que la penitence fust vn sacrement, & en alleguoit deux raisons, ausquelles nous auons faict trop d'honneur de respondre. Or le laissant maintenant pour vn peu, & retournant d'où nous sommes partiz, nous disons, qu'apres la grace preuenante, pour nous iustifier, il faut croire, & faire penitence, par contrition, confession & satisfaction en vœu. Ouy ouy ô nauigans! voilà la nauire au lac du peché: voila le port de grace où vous voulez aller; voila la voix de la grace preuenante, qui vous appelle: voila le

Suffisance des trois parties de la confession.

Exemple de vraie penitence en l'efant prodigue. Luc.9.

Continuation de l'exemple de la nauire.

vent

vent de la cooperante, que vous aurez pour certain : maintenant mettez la rame en œuure : & certainement plusieurs de vous qui ont vraie foy, employent desia les auirons du costé senestre: or sus prenez les autres: & allez au sacrement de penitence, & par la conduite & adresse des trois parties susdites, venez ie vous prie au port.

Definition de contrition.

La premiere chose, mes amis, que vous deuez auoir, pour vous iustifier, est la contrition : & pour vous en amener vne formelle definition, la contrition est vne repentance volontaire, pource que le peché est offence de Dieu, que l'on doit aymer sur toutes choses, auec proposition au moins de vertu, de ne vouloir iamais pecher mortellement, & de se confesser & satisfaire: ou bien suiuant le Concile de Trente, *Contritio est animi dolor ac detestatio de peccato commisso cum proposito non peccandi de cætero.* La contrition proprement n'est pas douleur, mais detestation du peché telle que la douleur s'en ensuit : car les heureux mesmes ont repentance de leurs pechez, mais non plus douloureuse, comme les damnez, d'autre costé ont repentance, auec douleur, mais non volontaire: & doit estre tresgrande, en ce sens, que l'homme doit souhaiter de souffrir plustost tout mal, que de pecher. Et estant cete repentance actuelle (pource qu'elle se trouue aucunefois, auec vertu, comme au martire & choses semblables) nous ne la deuons auoir principallement pour la peur de la

Concil. Trid.

Exposition de la definition.

de la peine, mais pour auoir offensé Dieu, lequel nous deuons grandement aymer, auec deliberation de nous cófesser comme il commande, & de satisfaire volontiers par la penitence, qu'il plaira au confesseur nous donner. Les ondes sont tresbelles, mes cheres ames, par lesquelles nous cheminons, auec cet auiron de la contrition, & sont telles qu'ores il nous est aduis que nous sommes au ciel, ores en l'abisme. Le premier mouuement qui s'y fait au dedans est celuy de la grace preuenante, qui nous mouue & pousse au port: le secód est celuy de la foy, par lequel nous croyons que Dieu voit nos pechez, & luy deplaisent: le troisiesme est celuy de la crainte, par laquel le nous redoutons les suplices & le chastimét de Dieu: le quatriesme est de la foy, par lequel en croyant, nous considerons la bonté de Dieu: le cinquiesme est celuy de l'esperance par laquelle nous esperons pardon de la bonté d'iceluy: le sixiesme est celuy de la charité, par lequel nous nous mettons à aymer vne bonté si grande. Et puis le septiesme & dernier, est celuy de la contritió, par lequel nous sommes déplaisans d'auoir offensé vne bonté si grande. Et ainsi les ondes se voyent ores hautes, ores basses: & tant basses, que la grace descend iusques à nous; tant hautes, que nous montons à considerer la bonté de Dieu: tant basses que nous retournons nous animer & encourager par le moyen de l'esperance: tant hautes, que nous montons à aymer Dieu de tout

Six mouuemens en la contrition.

Ondes tres belles en nostre nauigation.

tout noſtre cœur ; & finalement tant baſſes, que nous empliſſons nous meſmes de contrition, & arriuons au port de la iuſtification. En ſomme pource qu'en ſi peu de temps, ie ne veux & n'entens traiter exactement toute la matiere de la contrition, il eſt certain que ſans la repentance auec douleur, du peché paſſé, & ſans la deliberation de nous confeſſer, de ſatisfaire & de ne plus pecher, Dieu ne nous pardonne iamais le peché. Il eſt vray que cete douleur du peché aucunefois eſt imparfaicte, & s'appelle atrition ou deſplaiſance : aucunesfois eſt parfaicte & s'appelle contrition. Et laiſſant entre elles pluſieurs autres differences, ie diray cete cy pour le preſent, que ſi tu es contrit, Dieu te iuſtifie incontinent, meſmes deuant la confeſſion, bien que tu demoures obligé à te confeſſer, à cauſe du commandement qui y eſt, & pour ce qu'en la contrition, tu auois auſſi la confeſſion en vœu. Et en tel cas, quand le confeſſeur dit, *Ego te abſoluo*, il entend, Ie te donne le ſacrement de l'abſolution, lequel t'abſoudroit, ſi tu n'eſtois deia abſouz : au lieu que ſi tu as ſeulemẽt l'atrition ou deplaiſance (& tu ne peux diſcerner cela) quand tu te vas confeſſer, tu n'as encores eu la grace : mais le confeſſeur, pour ſon abſolution, d'atrit & déplaiſant, te fait contrit, & diſant, *Ego te abſoluo*, il abſoult vraiment à cete heure là & confere la grace. Il ſuffit qu'il faut touſiours eſtre contrit pour auoir la grace ou de ſoymeſme, ou faict tel par l'abſolution

Atrition & contrition.

Difference entre l'atrition & confeſſion.

Qui n'eſt contrit n'a iamais la grace.

ſolution du preſtre. Et touſiours ſe faut confeſſer, ou pour auoir la grace quant tu as l'atrition & déplaiſance (ce qui eſt beaucoup plus ſouuent) ou pour acomplir le commandement & ce que tu as eu en vœu, ſi tu eſtois au parauant contrit, (ce que tu ne peux ſçauoir) & auois deia eu la grace. Et ainſi voit on clairement ſi en la penitence eſt neceſſaire l'vne & l'autre des deux premieres parties, comme auſſi ie monſtrerai en ſon lieu, la neceſſité de la troiſieſme, qui eſt la ſatisfaction. Mais pour le preſent, puis qu'il faut employer les rames droites de penitence, pour arriuer au port, & puis que nous auons aſſez parlé de la premiere adreſſe qui eſt la Contrition, voyons vn peu ce que dit Caluin de la ſeconde, qui eſt la Confeſſion, & puis nous parlerons vne autre fois de la troiſieſme. Repoſōs nous.

La confeſſion eſt touſiours neceſſaire apres que l'on a eu la grace par la contrition.

SECONDE PARTIE.

CONfeſſion: ha, ô Caluiniſtes! *Hinc dolor, hinc lacrymæ*: cete ſeule matiere a eſté parauanture celle, qui a ouuert les portes à l'hereſie: elle a eſté parauanture ſeule tant abhorree des peuples, qu'en la niant & les Luthers & les Caluins & tout tant qu'il y a, ont print occaſion de ſe faire Tyrans: & qu'ainſi ſoit, voici que tous la niēt. Mais, ie vous prie pourquoy la niēt ils? Ie voudrois, mes cheres ames, pouuoir tirer ſeulement cecy de la bouche d'vn heretique (pourueu qu'il diſt la verité,

Comme la Confeſſion eſt odieuſe à ceux qui ſe licentiēt.

pour

pour cete fois là) pour laquelle de ces deux causes,il ne veut la confession: si c'est pour ce qu'elle soit mauuaise , ou dificile. Ah , la dificulté,non pas la malice a faict la guerre à vne œuure tant saincte. Car les heretiques enclins à flater les peuples, & tousiours pronts à leur octroyer toute licence , ont faict incontinent plus grand octroy,là où ils ont veu plus grande resistence , & ont retranché la confession.

La difficulté non la malice faut guerre à la confession.

Quelle charge est cete là,o bon Dieu!disoient les desireux de longue vie , en France & en Alemagne:quelle charge? quel ioug ? me faut il donc reueler à vn confesseur , tout ce que i'ay iamais faict ? vn homme donc doit il sçauoir les choses , que i'aurois honte que les pierres sceussent ? faut il donc que ie recite & reuele mes fautes l'vne apres l'autre,ausquelles ie ne voudrois tourner seulement ma pensee. Faut il donc que ie decouure & manifeste auiourd huy,auec si grand danger, les choses où il va de la vie,& que i'ay tenu cachees tant & tant d'annees ? Et si nous pouuions estre amis de Dieu , sans la confession , seroit il pas meilleur? Les peuples disent ainsi:& tout soudain, Luther & Caluin,qui n'attendent autre chose disent , Vous le pouuez estre, & ces inuentions des hommes ne nous iustifieront pas ; il suffit que vous vous confessiez à Dieu & en general. Soyez asseurez que Dieu est clement, & que la voye de salut n'est pas dificile. Dites vous? Mais ie dis trois choses , mes cheres ames , & puis ie passerai outre : la premiere,

Dificulté de la confession.

miere, qu'il n'est vray, que la voye du Ciel soit facile; ains elle est tres-difficile: la seconde, qu'en la maniere que la voye du ciel se peut appeller facile, la Confession aussi est tresfacile & aisee: & la derniere, que quand bien elle seroit dificile, parlant aussi moralement, on ne doit iamais retrancher chose qui soit bonne combien qu'elle soit dificile. Pithagoras entre les Payens par sa lettre, a figuré dificile & mal aisee la voye de salut. *La voye de salut tres-dificile.*

Virtutem dedere Dei sudore parandum, dit vn autre Payen: mais Iesus Christ mesme dit, que, *Arcta est via quæ ducit in cœlum*, & que *regnum cœlorum vim patitur*: & quand il disoit, *Qui vult venire post me, abneget semetipsum, & tollat crucem suam, & sequatur me*: outre ce qu'il monstre en general la dificulté de la voye de Iesus-Christ, il donne quasi lieu & moyen d'exposer: *Qui vult venire post me, abneget semetipsum*: c'est à dire qu'il soit contrit: *tollat crucem suam*: c'est à dire, qu'il se confesse, *& sequatur me*: c'est à dire qu'il satisface. Ceux là neãtmoins font la voye du Ciel tant aisee, & ie sçay bien qu'elle est tres-difficile, & que mon Capitaine, apres lequel ie dois cheminer, pleut sueur & sang. *Matth. 7.* *Matth. 11.* *Matt. 16.*

Ce qui est dificile se fait facile en vne seule maniere: & de cela mesme dont est dict, *Arcta est via, quæ ducit in cœlum*, est dict aussi. *Iugum meum suaue est, & onus leue*. c'est à dire, auec l'amour de Dieu & sa grace: car l'amour facilite toute entreprinse, & la grace nous ayde à tout danger: *La confession bien consideree n'est dificile.* *Matth. 11.*

mais la confession se fera aussi tres aisee de cete maniere, & qui considerera ce Prestre non comme vn simple homme, mais comme ministre du Dieu, qu'il doit aymer sur toutes choses, & qui a deia veu tous les pechez d'autruy, verra certainement tout en vn coup cesser toutes les dificultez qui luy venoyent au deuant. Dauantage, posons que la confession soit tres dificile, mais voyons si elle est vne bonne chose, ou mauuaise: & pour cete heure ne voyons icy, si Iesus Christ l'a cómãdee ou non: mais aussi parlant moralement, si elle est bonne ou mauuaise. Et si vous estes sans passion, auditeurs, dites moy, ie vous prie, Vn Prince pourroit il en ses estatz, pour le repos & tranquillité de ses suiects, establir loy, par laquelle les vices fussent plus opressez, & les sainctes vertuz plus promeuës & auancees, que par celle de la confession? Socrates & aucuns Pithagoriciens, auoyent accoustumé de confesser, tant de temps, toutes leurs actions à vn autre, & disoient que comme nous rendons compte de l'argent à ceux pour lesquels nous les dépendons ou employons, nous deuons aussi rendre compte de la vie, non seulement à nous, mais à autruy, puis que nous viuons non seulement à nous, mais à autruy, Et sans les exemples d'autres, vous mesmes Caluinistes qui auez esté autrefois catholiques, dites la verité: Quand auez vous trouué plus grande promptitude à peché, ou quand vous auiez cete bride d'auoir à confesser

Vne bonne chose ne se doit laisser encore qu'elle soit dificile.

Combien est bonne la confession mesmes moralement pensee.

Les Payës qui se confessoyent.

fesser voz fautes ou maintenant que vous ne l'auez? Niez si vous pouuez, que vous ne soyez maintenant beaucoup plus éfrenez & promptz aux pechez, que vous n'estiez autre fois. Et quant à nous mesmes Catholiques, cõbiẽ de fois cessõs nous de pecher pource qu'il nous faut confesser? la confession dõques parlant mesmes moralement, est œuure saincte, & fait tresbons fruicts: & neãtmoins ceux cy la retranchent: pourquoy? pour ce qu'elle est dificile: ils ne se soucient dõc pas, que les choses soient bõnes ou mauuaises, pourueu qu'elles soyent agreables aux peuples. Que diront ils? que bien qu'elle soit bonne, elle ne doit pourtant estre acceptee, comme ordonnance de Iesus-Christ, si elle n'est telle. Nous respondrons puis apres à cela, pour sçauoir si elle est de l'institution de Iesus Christ ou non: mais pour cete heure, encore qu'elle ne fust ordonnance de Iesus Christ, puis que Caluin & tous l'admettent pour institution tres-ancienne des hommes, pourquoy ne la laissent ils en leur Police Ecclesiastique, aumoins comme institution d'hommes, mais bonne? Voicy mon argument. Si c'est vne mauuaise chose, qu'on la retranche du tout, si elle est bonne, qu'on l'accepte; elle est bonne, disent ils (car ils ne le peuuent pas nier) mais elle n'est pas, *de iure diuino*, & ie sçay bien qu'elle est, *de iure diuino*, mais, quoy qu'il en soit, si vous ne la retrãchez, sinõ pource qu'elle n'est *de iure diuino*, veu quelle est vne bõne chose, pourquoy ne

Confession sert de bride au pecheur.

Flaterie des Heretiques.

Argument moral contre les Heretiques.

l'acceptez vous au moins, comme, *de iure humano?* ie le diray, pour ce que si nous admetions la confession, les peuples ne nous suiuroyent pas, auec si grande ruine & precipice: voicy où toute la doctrine heretique téd; Ce que les peuples ayment est vray: ce qu'ils abhorent, est faulx. Et si les peuples changeoyét d'aduis, ie veux perdre la vie, s'ils ne changeoyent aussi leurs cathechismes. Mais passons plus outre, & pour trouuer puis apres comme la conféssion sacràmentale est, *de iure diuino,* voyons premierement, comme Dieu a monstré qu'il se plaisoit tousiours en la confession vocale & auriculaire.

Fondemẽt inique de la doctrine des heretiques.

Là où ie sçay bien, auditeurs, que la confession sacramẽtalle n'a esté instituee & establie sinon par Iesus-Christ: & sçay que tout ce que ie vous diray touchant les confessions, ou appartenant au temps de la nature ou à celuy de la loy escrite, sera entierement de confessions non sacramentales, qui ne seront pas autoritez demõstratiues & certaines, pour prouuer la confession, de laquelle ie vous parle: mais ie vous dy que dés le commancement du monde, Dieu a tousiours prins plaisir és choses, desquelles il deuoit instituer les sacremens, en la loy nouuelle: il les a tousiours mises en œuures, ou comme choses sacrees, ou comme tresvtiles & à luy tresagreables. Pour exemple dautant que le sacremẽt du batesme se deuoit instituer, vous voyez comme les lauemens se sont tousiours pratiquez, non pas comme

Dieu a tousiours fauorisé les choses desquelles il deuoit establir les sacremens.

comme sacremens, mais comme agreables à Dieu,& comme figures du sacrement qui se deuoit faire. Ainsi a esté des onctions, ainsi, de la penitence, que Dieu a tousiours voulu, en la loy ancienne, comme vertu, pour ce qu'elle deuoit estre sacrement en la loy nouuelle: & particulierement, de cete partie de penitẽce, qui est la confession: car d'autant qu'elle deuoit estre sacramentalle en voix, Dieu a tousiours monstré qu'il aymoit les confessions de voix: comme soudain au premier peché qui fut commis, quand Adam ayant à peine transgressé, Dieu luy demanda incontinent la confession vocalle, par cete sienne voix, Adam, Adam où es tu? Et heureux eust il esté, dit vn Sainct, s'il eust confessé son erreur: car à dire la verité, Dieu le Pere ne vouloit pas sçauoir où il estoit, c'est à dire, en quel lieu du iardin, mais bien en quel estat il se trouuoit: & en somme il vouloit la confession vocalle de son peché. Or il ietta la faulte sur Eue; Eue sur le serpent, & tous au lieu de confesser, s'excuserent. Et pour cete cause, ils furent puniz: & parauãture ces couuertures qu'ils se firent, furẽt signes de la cause de leur punition, à sçauoir de s'estre de voilez & de n'auoir voulu cõfesser leur peché à Dieu. Le semblable aduint au second peché du monde, à sçauoir au meurtre que Cain fit de son frere: car Dieu demanda incontinent la confession de voix, *vbi est Abel frater tuus?* Le sot & arrogant: quelle belle maniere est cete cy ce confesser: *Nunquid ego*

Confessions de voix tousiours aymee de Dieu.

Adam semond de faire vne confession de voix. *Genes. 3.*

Cain semond d'vser de confession vocalle. *Genes. 4.*

custos sum fratris mei? Qu'il luy eust esté beaucoup meilleur de dire librement, Ie l'ay tué? car en somme l'on voit que Dieu vouloit la confession de voix: de laquelle voicy vne grãde prerogatiue, que Dieu ne la demande ores à vn peché, ores à vn autre, mais commanceãt au premier, continue à la demander mesmes au secõd. Il y a aussi en Iob qui a esté tresancié & sans doute, beaucoup deuant Moise, vn certain passage, où il semble que les hommes de ce tẽps là, tenoyent pour peché, de ne se confesser, & de dire de voix ses pechez: car cependant que Iob va disant, quels pechez ne semble auoir commis, apres auoir dict, *Si ambulaui in vanitate: si acceptum est cor meum super muliere: si despexi prætereuntem,* & autres pechez, en fin il aiouste cetuy cy, de n'auoir confessé son peché, disant, *Si abscondi quasi homo, peccatum meum, & celaui in sinu meo iniquitatem meam.* Et à fin que l'on voye qu'il parle de la confessiõ, non faicte à Dieu immediatement, mais par le moyen des hommes, il y aiouste, *Quis mihi tribuat auditorem, vt desiderium meum audiat omnipotens?* De maniere que iusques au temps mesmes de la nature, ainsi que Dieu vouloit les lauemens, pource que le sacrement du batesme se deuoit faire d'iceux, aussi est il à croire, qu'il desirast les confessiõs de voix, pour ce que la confession sacramentalle deuoit entrer au sacrement de penitence.

Lieu de Iob, pour la confession de voix.

Iob.31.

Confession de voix, agreable à Dieu en la loy.

Et la mesme pratique de confessions, & nombre de lieux qui en parlent se void en la

loy

loy escrite, comme au Leuitique, *Propter peccata patrum suorum & sua affligentur, donec confiteantur peccata sua.* Aux Nombres, *Vir siue mulier cùm fecerint peccatum, confiteantur peccatum suum:* au Pseaume, *Præueniamus faciem eius in confessione:* ailleurs, *Dixi, confitebor, & tu remisisti impietatem peccati mei:* Et plus expressement en Esaie, quand Dieu dit, *Ego sum qui deleo iniquitates tuas,* & soudain il aiouste, *Narra si quid habes, vt iustificeris:* & en Iosue, où il dit à Achan, *Fili mi, da gloriam Deo, & confitere, atque indica mihi quid feceris:* car bien que ce ne fust sacrement à cete heure là, les hommes neantmoins voioyent que la confession de voix estoit agreable à Dieu: & nous sçauons qu'elle luy plaisoit, pource qu'il auoit deliberé de s'en seruir, pour le regard d'vn sacrement en sa loy nouuelle. Voyez (ie vous donneray des exemples tres illustres és personnes des Rois) comme Saul & Dauid firent, car l'on void que tous deux ayans peché s'en confesserent aux hommes: Saul, lequel ayant peché, ne se confessa d'esprit à Dieu seul, mais dist deuant le prestre Samuel, *Peccaui, sed nunc honora me coram hominibus populi mei:* & Dauid, entendez ie vous prie, si l'on peut voir chose mieux distinguee, se iette aux pieds de Nathan, & dit, *Peccaui Domine,* & il l'absoult, *transtulit Dominus peccatum tuum:* & puis il luy donne la penitence, *Veruntamen filius tuus morietur:* l'on trouueroit mille de ces exemples, & autoritez, en la loy escrite: car en somme

Leu. 5. *Nume. 11.* *Psal. 94.* *Psal. 31.* *Is. 43.* *Ios. 7.*

Exemples Roiaux de la Confession de voix.

1. Reg. 15. *2. Reg. 12.*

Dieu fauorisoit dés lors, cete maniere de faire, qui deuoit estre partie d'vn nostre sacrement.

Il faut auiser vne autre chose, mes cheres ames, & nous passons à cete heure aux temps de Iesus-Christ mesme, que les choses que Iesus Christ deuoit establir pour sacremens, deuant que les ordonner, ont tousiours esté par luy honorees, & signifiees par beaucoup de figures. Pour exemple, d'autant qu'il vouloit establir le sacrement du batesme, voyez qu'il l'a honoré, se faisant batiser luy mesme par Sainct Iean Baptiste, & en a donné la figure, ores par la piscine, ores par le lauoir de Siloé, & ores en mille moyens : & ainsi a esté de la penitence, & de cete autorité de confesser les pechez, & d'estre absouz par les Prestres, car deuant en faire vn sacrement, on void qu'il en a donné au parauant cent figures : Comme en ce qu'il n'a voulu illuminer l'aueugle, ny guarir le malade ou languissant de la piscine, ny receuoir l'enfant prodigue, ny pardonner au larron en la croix, s'ils ne disent tous de leur bouche, leur mal, & ne confessent leurs pechez. Et quand Iesus-Christ ayant guery vn ladre en Sainct Mathieu voulut qu'il allast incontinent se monstrer au Prestre, *Vade, ostende te sacerdoti:* quand apres en auoir guery dix ensemble, il les a enuoyez aux Prestres : quand il a commandé aux Apostres d'aller deslier l'anesse & l'asnon, *Soluite & adducite mihi.* Et quand apres

Iesus Christ a honoré & figuré les choses qu'il deuoit faire és sacremens.
Matth.3.
Ioan.5.
Ioan.9.

Figures de la confession sacramentalle.
Ioan.9.
Ioan.5.
Luc 15.
Luc 23.
Matth. 8.
Luc 27.
Matth.21.

apres auoir resuscité le Lazare, il commanda aux Apostres de le deslier, *Soluite & sinite eum abire:* que veulent dire ces choses la? que sont elles, sinon figures de l'absolution en la confession sacramentalle, laquelle deuoit entrer en son tressainct sacrement de Penitence? Que Caluin die maintenant que sont toutes figures, & non confessions sacramentalles: le sot: comme si nous ne les amenions nous mesmes pour telles: il est vray que sont figures, mais figures de la confession sacramentalle, laquelle en son temps, a esté ordonnee & establie de la bouche de Iesus Christ mesme, & n'a esté pure inuention humaine, comme Caluin blasphemant dit au 4. chap. du 3. liure, section septiesme. *Ioan.11.*

Caluin appelle la confession inuention & tradition humaine.

Mais c'est icy le lieu que l'on attend, le lieu où Iesus Christ de sa bouche, a institué & ordonné de sa bouche, pour partie du sacrement, la confession de voix au Prestre. Et vous dy que vous n'auez occasion de l'attendre, pource que vous l'auez eu deia en la premiere partie de ce discours: à sçauoir le passage en S. Iean, où il dit aux Apostres, *Accipite Spiritum sanctum, quorum remiseritis peccata, remittantur eis, & quorum retinueritis, retenta sunt.* que ce lieu ne parle de l'autorité de prescher, comme Caluin disoit, mais donne autorité aux Apostres d'absouldre les hommes des pechez, ie vous l'ay faict dire à cete heure là par tant de peres, que ou il faut que vous niez toute l'escole catholique depuis Iesus Christ

Lieu où Iesus Christ a ordonné la confession sacramentalle.

Ioan.20.

en ça, ou que vous le croyez. Et s'il est ainsi, comme il est certainemẽt, par le mesme commandement, sans autre chose, la confession de voix au prestre, est pareillement ordonnee: car si la penitence, comme nous disions, est vn iugement, auquel le Prestre fait office de Iuge, & le pecheur, de criminel, comment est il possible que le iuge, ou deliure, ou condãne l'accusé ou coulpable, s'il ne sçait ses crimes, ou sa coulpe? & comment peut il sçauoir ce que l'accusé a dedans le cœur, s'il ne luy confesse luy mesme? Entendez ie vous prie, car le faict est tresmanifeste. Iesus Christ donne autorité aux Apostres, & apres eux aux prestres, de remettre aux pecheurs, quelques pechez, & retenir les autres, à leur volonté, & aduis. Et cet aduis doit il estre d'auanture? non certainement, mais il doit estre bien fondé: il faut donc qu'ils sachẽt la qualité des pechez, pour sçauoir quels il faut remettre, & quels retenir: mais on ne les sçait pas, si on ne les confesse, au mesmes commandement donc, *Quorum remiseritis &c.* ou la confession sacramentalle est pareillement establie, ou Iesus Christ s'est moqué des Apostres, & ce commandement a esté donné en vain. Les Prestres de la loy mesmes auoyent l'autorité de distinguer la lepre de la lepre: mais à quoy leur eust serui cete autorité, si les peuples n'eussent esté obligez à leur descouurir les lepres? Quand il est dict, iugez les lepres, aux mesmes propos est comprins le commandement de leur manifester

Argument certaĩ pour la cõfessiõ.

Ou Iesus Christ a estably la cõfession ou il s'est moqué des Apostres.

nifester les lepres : & quand Iesus Christ dit aux prestres, remettez ou retenez les pechez des peuples le commandement y est inseré aux pecheurs, de descouurir les pechez que les prestres doiuent remettre ou retenir. Comme si les correlatifs n'estoient tousiours ensemble, & que disant, batez vn tel, n'y soit aussi dedans, que cetuy là soit batu. Dites ie vous prie, quand Iesus Christ a commandé aux Apostres de batiser, a il pas commandé par mesme moyen aux autres de se laisser batiser? ouy certainement: autremét il eust commandé en vain: quand il a commandé aux Apostres de prescher, s'entend il pas, qu'au mesme temps, il commandoit aux auditeurs, de leur estre attentifs? ouy certainement: car que seruiroit la predication autrement? Et en la mesme maniere, quand Iesus Christ a commandé aux Apostres de remettre ou retenir les pechez. *Quorum remiseritis &c.* il nous commande aussi, au mesme temps, ou de nous confesser de voix, à eux, & à leurs successeurs, ou comme ie disois, il s'est moqué des Apostres, & le commandement a esté faict en vain. Parquoy voila le lieu où Iesus Christ a ordonné la confession sacramentalle. Et S. Iacques en a faict mention par escrit, quand il a dict, *Confitemini alter alterutrum peccata vestra.*

Les correlatifs sont tousiours ensemble.

S. Iacques pour la confession. Iacob. 5.

Mais laissons cela : ie veux procedder par vn autre moyen, & voye; Tu dis, Caluin, d'vne part, que Iesus Christ n'a pas estably la confession, & d'autre costé, tu accordes que l'vsa-

ge d'icelle est tresancien, par ces parolles, *Ie confesse que l'vsage d'icelle est tresancien.* Ie te demande maintenant, puis qu'ainsi est, que tu me dies, qui l'a establie? voicy, que ie te dy, que Iesus Christ en est l'auteur & t'en donne le lieu: tu dis que non: dy moy donc qui l'a establie, & le lieu de l'institution d'icelle. Il ne le dira iamais: iamais il ne le trouuera: pour ce qu'il n'y en a point, & qu'elle n'a esté establie par autre que Iesus Christ, en S. Iean, par ces parolles, *Accipite Spiritum sanctum &c.* Caluin dit que l'vsage de la Confession est tresancien: mais qu'il n'en est faict aucune mention par escrit, iusques à Innocent 3. au Concile de Latran, où par vn Canon fut commandé de nous confesser. O le menteur! il ne dit de vray autre chose, sinon que la confession est tresancienne, mais tout le reste est mensonge: à sçauoir où il la nie estre ordónee par Iesus Christ, & où il dit que iusques à Innocent 3. ne se trouue commandement ny mention par escrit, de la confession. Ie vous prie, entendans, d'aller voir vn peu ce canon, & vous aprendrez à cognoistre cetuy cy: il est le 21. canon du Concile de Latran & commance, *Omnis vtriusque sexus.* Voyez le & vous cognoistrez s'il commance à nous commander la confession comme chose nouuelle, selon l'aduis de Caluin, au moins par escrit, ou bien si c'est vn tresfort argument pour nous, à demonstrer que la confession estoit deia obseruee au parauant, comme vn commandement

Caluin accorde la confession estre tres anciēne.

Les Heretiques ne peuuēt monstrer qui a estably la confession apres Iesus Christ.

Ioan. 20.

Caluin dit qu'Innocēt 3. a parlé le premier par escrit, de la confession.

Mensonge tresmanifeste de Caluin.

ment inuiolable, attendu que se supposant icy qu'elle se face, le Canon ne determine autre chose que la circonstance du temps, c'est à dire, que de commandement elle se face au moins vne fois l'an. Voire mesme vous veux-je dire vne autre chose notable, auditeurs, que mesmes cete circonstance de se confesser au moins vne fois l'an, n'est amenee, comme chose nouuelle, par ce Canon, mais est seulemẽt renouuellee & remise en vsage, puis que la mesme a esté establie dés le Pape Zefirin: qui fut le 16. Pape apres Iesus Christ, comme testifie Platina mesme en la vie d'iceluy. Et ne faut dire que Zefirin ait ordonné que la communion se fist vne fois l'an, mais non pas, la confession: car les bien entenduz sçauent que iusques à ce temps, personne ne communioit, sans se confesser premierement. Et Eusebe de Cesaree escrit que le pape Eusebe, qui fut le 32. apres Iesus Christ ne voulust que l'Empereur Philipe communiast, s'il ne s'estoit confessé auparauant: ce neantmoins Caluin vouloit que le Concile de Latran fust celuy qui auoit commancé à faire mention par escrit de la confession, & que Innocent 3. fust le premier qui en a escrit. *Deuant Innocent 3. ils n'ont eu aucune constitution, de la confession*, & ailleurs, *merueilleux silence*. Le menteur. Ie ne veux mettre en auant les passages des Docteurs: mais pource qu'il allegue Innocent, me tenãt aussi aux Papes, Leon premier a il esté deuant Innocent? ouy certainement messieurs, de plus de

Innocent 3. n'ordõne mais renouuelle vne ordonnance de Zefirin.

Platina.

Iamais on ne communia, sans confession.

Eusch. lib. 6. cap. 27.

Les Papes qui ont escrit de la confession.

de 500.ans, pource qu'il a esté en l'an 442. & Innocent en l'an 1198. & neantmoins escriuant *ad Theodorum Foroliuiensem*, il dit ainsi, *Christus hanc præpositis Ecclesiæ tradidit potestatem, vt confitentibus actionem pœnitentiæ darent.* Eutichianus a il esté deuant Innocent? certainement ouy, puis qu'il viuoit mesmes deuant le Concile de Nice: & neantmoins que l'on voye Gratian; il ordonna que, *qui timens pœnitentiam longam ad confessionem venire noluerit ab Ecclesia repellatur*. Fabian estoit il deuant Innocent? ouy certainement, puis qu'il estoit predecesseur de Corneille, qui fut 21. Pape apres Iesus Christ en l'an 239. & neantmoins en l'epistre 2. *ad Episcopos Orientis*, il fait des ordonnances expresses, sur la matiere de la Confession; toutesfois Caluin vouloit que l'on ne trouuast personne qui eust iamais escrit de la confession, deuant Innocent troisieme.

Leo.

Eutichianus.

Gratianus distin. 22. quest. 1. ca. prædicandum.

Fabianus.

Caluin fait aussi vne autre chose, pour vous tromper, ô simples; car il detourne & depraue vne histoire assez ancienne, & luy donne couleur, comme à vne chose bien vraye. Si la confession, dit il, estoit, *de iure diuino*, vn Euesque ne pourroit donner licence, & ordonner que nul ne se confessast: il dit bien iusques icy; mais Nettarius Euesque de Constantinople, pour vn scandale qui vint à cause de la confession en son Eglise, osta (aiouste il) entierement la confession, & commanda à tous d'aller communier, sans se confesser. Ha, il faut prouuer cela. Il est deia prouué, dit Caluin,

Histoire de Nettarius deprauee par Caluin.

uin, car Sozomene le dit en son histoire. I'estois émerueillé qu'il ne fust diligent obseruateur des escrits de Sozomene, puis que S. Gregoire en l'epistre 195. liure 6. escriuant *ad Elogium & Anastasium, Episcopos*, dit que, *historiam Sozomeni, quia multa mentitur, sedes apostolica recusat*. Ce neantmoins i'accepte Sozomene pour le present, & ioins aussi à luy, qui traite de cela en l'histoire diuisee en trois, au liure 9. chap. 35. Socrates, qui narre ce mesme faict au liure 5. chap. 19. mais ie prie chacun entendant, d'aller voir lequel il voudra de ceux cy, & s'il trouue que Nettarius ait osté la confession, qu'il m'estime moins que ie fay Caluin. Les parolles portent que Nettarius accorda que *pro sua quisque conscientia ad sacra misteria accederet*, & Caluin expose qu'il octroya que sans la confession, chacun communiast. A quoy ie dy premierement que *oportet mendacem esse memorem*. & qu'il se trouue donc que l'on a fait mention par escrit, de la confession, deuant Innocent 3, Et puis ie vous ameine la vraie exposition de ce lieu: car vous deuez sçauoir mes amis, que bien que deuant Nouatus, comme on fait encores maintenant, chacun allast se confesser à tel confesseur que l'on vouloit, pourueu qu'il fust approuué; à raison dequoy ce bon homme prest à mourir en Eusebe, se voulant confesser indistinctement a dit, *Aliquem ex presbiteris aduoca ad me*. Ce neantmoins l'heresie de Nouatus croissant, pour mieux sçauoir qui estoyent ceux

Sozomene reietté par S. Gregoire.

Sozomenes.

Hist. Trip. part.

Socrates.

Parolles deprauees par Caluin

Caluin contraire à soy mesme.

Vray recit du faict de Nettarius.

Euseb. lib. 6, cap. 44.

qui

qui se confessoient, fut ordonné que tous se confesseroient à vn seul penitentier, & cela dura iusques au temps de Nettarius, souz lequel estant suruenu le desordre que Caluin est bien aise de reciter, Nettarius pensa que l'occasion de cela estoit venue de la necessité & force de se confesser à vn seul prestre, de maniere qu'estant cete seule ordonnance, il remit les choses comme elles estoient deuant Nouatus, & octroya que, *pro sua quisque conscientia ad sacra misteria accederet.* c'est à dire, que chacun eleust, selon sa conscience, comme l'on faisoit au parauant, le cófesseur, pour aller en apres, à la tressaincte communion. Vous voyez si ce sens a face de verité, pource qu'il est vray, & comme Caluin a tort, lequel pour vous ruiner met en auant des choses, qui peuuent faire douter. Mais cela luy est propre.

Vray sens des parolles depraués par Caluin

Malice de Caluin.

Accipite Spiritum sanctum &c. voila le lieu où Iesus Christ mesme a establi la confession, ains a ordonné l'entier sacrement de la tressaincte penitence, lequel nous auons dict, apres la grace preuenante, estre requis de nostre part, auec la foy, pour nous iustifier. Il faut donc croire, mais aussi il se faut repentir: car personne ne reçoit la grace, sans la contrition: mais en tout euenement, quand tu es en vie, tu demoures tousiours obligé à la confession, ou pour te faire contrit si tu ne l'es, ou pour faire ce que tu as eu en vœu, en la contrition. Et le mesme aduient quasi en apres, en

Epilogue de cete leçon.

en la ſatisfaction, qui eſt la troiſieme partie de la penitence:car comme lors que tu eſtois contrit, tu auois la cõfeſſion en vœu,& pour tant ayant meſmes la grace, il faut ſe confeſſer,ainſi en ſe confeſſant, tu as la ſatisfaction en vœu:à raiſon dequoy,apres l'abſolution,il faut ſatisfaire. Il ſuffit que ſans ces trois choſes,la premiere touſiours *in re*,& les deux ſuyuantes au moins *in voto*, perſonne ne ſe iuſtifie iamais.Et ſi nous voulons retourner à noſtre exemple, il ſuffit que ſans ces trois adreſſes & auirons, tu n'arriues iamais du lac de peché au port de grace. Poſons maintenant qu'eſtant contrit & confeſsé, tu ſois deia en grace: que reſte-il à faire, ſinon mettre *in re* la ſatisfaction que vous auiez, *in voto*? Eſt ce celle que Caluin blaſme tant? ouy meſſieurs, celle là meſme qu'il hait tant, ie ſçay bien pourquoy,& vous le ſçaurez auſſi en la leçon ſuyuante. Allez en paix.&c.

LEÇON ONZIEME.

En laquelle est prouué la satisfaction estre necessaire : que toute la peine ne se remet auec la coulpe: qu'vn autre peut satisfaire pour vn autre, & que les sacrees indulgences sont tres-propres à satisfaire pour nous, ainsi qu'indubitablement, elles ont leur fondemens és sainctes escritures, & ont tousiours esté en vsage depuis Iesus Christ ença.

Contre Caluin au 3. de son Institution. depuis la section 25. du 4. chap. iusques à la 6. du 5. &c.



DEVANT que ie reprenne le fil des matieres proposees, plaise à V. A. serenissime Seigneur me pardonner, si vn iuste courroux me diuertit ailleurs pour vn peu, qui sera toutesfois peu. Lequel de vous, auditeurs, m'a iamais ouy dire que les œuures de penitence nous meritent la remission des pechez? & que par la contrition, la confession & la satisfaction en vœu, vn autre merite la iustification & la premiere grace? voire mesme, qui a iamais ouy vn predicateur catholique enseigner vne telle doctrine? certainement personne de vous ne l'a onques ouy: mais tous vous autres Caluinistes auez bien ouy voz ministres nous mettre sus cete calomnie, & nous opposer que nous croyons de meriter par noz œuures, que Dieu nous iustifie. Et s'il

Calomnie donnee par les Caluinistes, aux Catholiques.

s'il eſt vray, que noſtre doctrine ſoit telle, pourquoy n'alleguét-ils les paſſages, où nous l'enſeignons? que ne diſent-ils, Ils l'ont perſuadee en telle chaire: ou, ils l'ont enſeignee en vne telle eſcole? Ie ſçay bien que vous ne croyez pas qu'ils ſe taiſent par modeſtie, ce neantmoins ils ne diſent mot, pource qu'ils ne ſçauent que dire, & pource qu'en ſomme, ne s'eſt trouué, ne ſe trouue & ne ſe trouuera iamais que cete doctrine ſorte de noz bouches. Et quãt à moy, mes cheres ames, ie vous ay bien dict, qu'apres la grace preuenante, Dieu outre noſtre vraie foy ne nous iuſtifie iamais, ſans les œuures de penitence: mais perſonne ne m'a ouy dire, qu'apres la grace preuenante, outre la vraie foy, nous meritons la iuſtification auec les œuures de penitence. C'eſt autre choſe dire, ſans cela ie me iuſtifie: & autre dire que me iuſtifie par ce merite: c'eſt autre choſe, de nous diſpoſer: autre, de meriter, & par conſequent, c'eſt autre choſe de dire que les œuures de penitence me diſpoſent à la iuſtification: autre, qu'elles meritent la iuſtification: ó que les choſes ſont difficiles en la theologie, auditeurs. Et neantmoins nous ſommes venuz és temps, qu'aucun s'imagine d'eſtre Theologien en liſant vne fois le nouueau teſtament en langue vulgaire. Dire que les œuures de penitence ne nous diſpoſent à la iuſtification, c'eſt hereſie: dire que les œuures faites en grace nous diſpoſent ſeulement à la gloire, c'eſt hereſie: dire

Diſtinctiõ treſ-belle.

Combien ſont diffciles les choſes de theologie.

que les œuures faites en grace, ne nous meritent la gloire, c'eſt hereſie. Vous voyez ſi le ſçauant Melanton a peu trouuer ces choſes, ou ſur le Calepin, ou ſur le Lexicon. La grace ne ſe merite pas : autrement la grace ne ſeroit grace, mais loyer, puis qu'elle ſuiuroit le merite; la gloire trop bien : outre ce que (& cecy eſt le tout) noz œuures comme noſtres, ne meritent iamais les biens ſpirituels & eternels, mais quand elles meritent comme ſortans d'vne ame qui ſe trouue en grace : en la maniere que l'eau pure n'a odeur, mais ſi elle paſſe par vn canal ou conduit muſqué, elle deuient treſodoriferante. Et pour cete cauſe deuant que nous ſoyons en grace, nous ne pouuons meriter telles choſes: mais deuant la iuſtification, nous ne ſommes en grace : donques deuant la iuſtification elle ne ſe merite, & par conſequent, la premiere iuſtification & la premiere grace ne ſe peut iamais meriter. Pour faire fin, trois ſortes d'œuures ſe trouuent en nous, ou nous pouuons conſiderer noz œuures en trois manieres : ſçauoir eſt comme diſpoſitiues, ou comme meritoires, ou comme ſatisfactoires : deuant que nous ſoyons en grace, noz œuures, quant à la grace, ſont diſpoſitiues : apres que nous ſommes en grace, noz œuures, quãt à la peine temporelle qui nous reſte, ſont ſatisfactoires, & quãt à la gloire, elles nous ſont meritoires. Il ſuffit que retournant d'où ie ſuis party, nous ne diſons donc-pas que les œuures de penitence nous

La premiere grace ne ſe merite.

Les œuures comme noſtres ne meritent iamais.

Oeuures de trois ſortes.

nous meritent la premiere grace, mais bien qu'elles nous diſpoſent à icelle, & que pour cete cauſe, ſans ces œuures, Dieu de puiſſance ordonnee ne nous iuſtifiera iamais. Pour exemple, aucun peut-il meriter l'infuſion de l'ame, que Dieu fait és corps? ô meres, apres auoir conceu vn enfant, en l'organiſant, pouuez vous meriter que Dieu luy enuoye l'ame raiſonnable? certainement non: car nous ne pouuons pas meriter vne choſe ſi grande qu'eſt la creation ou l'infuſion d'vne ame raiſonnable: & neantmoins il eſt vray, que Dieu n'enuoye l'ame, iuſques à ce que l'embrion ſoit organisé au ventre de la mere: & qu'il n'eſt pas pluſtoſt organisé, qu'incontinent Dieu y épand ou infonde l'ame raiſonnable, ſans y faillir iamais. Et ainſi aduient de la premiere grace, par laquelle nous ne meritós pas les œuures de penitence, mais nous nous diſpoſons tellement par ces œuures, que là où nous aiouſtons ces œuures à vne vraye foy, Dieu nous iuſtifie touſiours. Le laboureur meſmes en ſemant ne merite que le Soleil tire les bleds de ſon champ, mais en ſemant, il diſpoſe le champ en ſorte, que le Soleil, ſans doute, en tire les bleds dehors. Et quand vn prince diroit, ſi vous preparez vn panier, ie vous l'empliray de ioyaux, qui ne ſçait que par la preparation du premier, nous ne meritons pas les ioyaux ou pierres precieuſes: mais ſuyuant la volonté du Prince, nous nous diſpoſons en la maniere qu'il veut, à receuoir

Les œuures de penitence ne meritent mais diſpoſent à la premiere grace.

Exemples des diſpoſitions.

le don: Et pour cete cause, Caluin, il ne faut pas que tu prennes tant de peine à nous alleguer des authoritez qui monstrent que la remission des pechez nous est donnee par grace: car nous le disons aussi: mais quand tu aioustes, si elle est donnee par grace, les œuures de penitence n'y seruent ou sont necessaires, nous respondons qu'il n'est besoin des œuures, pour meriter la grace, mais Dieu les veut à fin que nous nous disposions à sa grace: *Gratis venundati estis, & sine argēto redimemini*, dit Esaie, *Ego sum qui deleo iniquitates tuas propter me, & peccatorum tuorum non recordabor*, dit le mesme. En l'epistre à Tite. chap. 3. *Non ex operibus iustitiæ quæ fecimus nos, sed secundum suam misericordiam saluos nos fecit*: aux Colossiens chap. 2. *Donans vobis omnia delicta*. Que gangnes tu, Caluin, d'amener tant d'authoritez hors de propos? car elles prouuent toutes ce que nous disons, à sçauoir que la premiere iustification nous est donnee par la misericorde de Dieu, & non par nostre merite: mais nulle d'icelles prouue ce qui ne se peut prouuer, à sçauoir que Dieu, apres la foy, ne vueille aussi les œuures de penitence, comme disposantes, auant qu'il nous iustifie. Parquoy tenons nous à la doctrine catholique, & soyez certaines, mes cheres ames, que quand, du lac, apres la voix du riuage, vous demenerez les raimes senestres & droictes, vn petit vent vous aydera tousiours, qui fera en sorte qu'aisement vous vous rangerez au port: & tout cela

Autoritez que Dieu nous iustifie par sa misericorde.

Is. 52.
Is. 43.
Ad Tit. 3.
Colloss. 2.

Les autoritez ne prouuent que la penitēce ne soit requise.

Continuation de l'exemple accoustumé.

cela non par le merite des rames ou auirons, mais par la bonté & clemence de celuy qui vous donne le vent, & vous reçoit au port. C'est à dire, que quand estans en peché mortel, apres la grace preuenãte, vous aurez pour vous iustifier, la foy, & la saincte penitence, Dieu vous aydera tousiours par sa grace cooperante en sorte que vous aurez la iustifiante, & retournerez en l'amitié d'iceluy: & tout cela ne se fera sans la penitence, & neantmoins ne se fera par vostre merite, mais par la grace & misericorde de Dieu. Ainsi changeons d'estat: car là où iusques à present i'ay parlé de vous, comme vous estiez au lac, maintenant ie parle de vous, estans desia au port: là où i'ay parlé iusques à present de vous, ainsi que vous estiez en peché, ie parle maintenant de vous, estans en grace. Ie veux chercher en quel estat vous demourez apres la contrition, l'absolution du prestre, & en somme apres la premiere iustification: & ne suis faché serenissime Seigneur, d'auoir vsé de digression, pource que cete conclusion, que la iustification se faict quant à la remission du peché, par la pure misericorde de Dieu, sert merueilleusement à mon propos, & me donne vn tres-beau commancement & entree à la matiere que ie veux deduire.

Il cõmance le traité de l'hõme entãt qu'il est iustifié

Ie demande premierement s'il est possible de trouuer quelque œuure faicte de Dieu

par sa pure misericorde, sans qu'il y ait meslé quelque chose de sa iustice? Et ie respõs moymesme hardiment à cela, que nõ: & dy dauantage q̃ si l'on trouuoit vne œuure du tout misericordieuse, en laquelle n'apparust aucũ rayon de iustice, on pourroit dire qu'elle ne seroit pas œuure de Dieu: *Vniuersæ viæ domini, misericordia & veritas. Misericordia & veritas obuiauerunt sibi: Iustitia & Pax osculatæ sunt: veritas de terra orta est, & iustitia de cœlo prospexit:* Et S. Augustin dit, *Non auferat veritas misericordiam, nec misericordia impediat veritatem: si enim pro misericordia vendicabis contra veritatem, aut quasi rigida veritate oblitus fueris misericordiã, non ambulabis in via domini, in qua misericordia & veritas obuiauerunt sibi:* de maniere que sans doute, là où Dieu opere par sa misericorde, il aiouste tousiours quelque peu de sa iustice: & pourtant ie passe outre: & quand nous allõs nous confesser, & que le prestre nous absout, ou quand en autre maniere, nous sommes iustifiez, veu que Dieu, comme Caluin veut, & comme veut la verité mesme, nous remet les pechez par sa pure misericorde, ie demande en cete œuure de grande misericorde où est la iustice? comment en cet endroit, *obuiant sibi misericordia, & veritas?* comment en cet endroit *Iustitia & Pax osculantur se?* Ie respons de rechef, auditeurs, que si en nostre iustification ne se trouuoit autre chose, que la remission de la coulpe, certainement elle seroit pure mise

En toutes les œuures de Dieu, auec la misericorde se trouue la iustice.

Psal. 24.
Psal. 84.
August.

En la iustification du pecheur, comme la iustice de Dieu se saune.

re misericorde: mais il y a quelque autre chose, où la iustice se sauue merueilleusement. Et à fin que vous m'entendiez, Auez vous souuenance en quel estat nous disions que le pecheur mortel se trouuoit? l'estat d'iceluy estoit horrible, & l'amplification qui se pouuoit faire de ses miseres estoit grande: nous les reduisant à deux poincts seuls, nous auons conclu, que celuy qui estoit en peché mortel, estoit attainct de coulpe & de peine, que pour estre attainct de coulpe, il estoit en la disgrace de Dieu, & pour estre coulpable de peine, il estoit obligé aux peines d'enfer, de maniere que s'il mouroit en peché mortel, comme attainct de coulpe, il ne voioit iamais Dieu, & comme tenu à la peine, il s'en alloit au feu eternel. Disons maintenant qu'vn pecheur se confesse, que le prestre luy donne absolution, & en somme qu'il se iustifie, en cet endroit, quant au crime de la coulpe, que fait on? il luy est remis certainement, & cete est misericorde: mais quant à l'obligation de la peine, se fait-il pas aussi quelque chose? ouy certainement: & en cet endroit se garde la iustice de Dieu: car bien qu'en la iustification, Dieu remette librement au pecheur, toute la coulpe, ce neantmoins, quant à la peine, il luy pardonne bien l'eternelle (ce qui est aussi vne grande misericorde) mais il veut qu'elle soit changee en vne temporelle, & qu'apres la remission de la coulpe, le iustifié demoure obli-

Repetition de l'estat du pecheur

En la iustification du pecheur, Dieu retient tousiours vn peu de peine temporelle.

gé, selon la satisfaction qu'il auoit en vœu, à payer quelque peine, pour les fautes deia passees & pardonnees: ce qui est vn merueilleux rayon de la iustice de Dieu: & ainsi, *misericordia & veritas obuiant sibi: iustitia & pax osculãtur se.* Deuant l'absolution du prestre ou la iustification, ie le replique, si le pecheur comme attaint de coulpe & peine, fust mort, il n'eust iamais veu Dieu, & fust allé en enfer: apres l'absolution du Prestre, & la iustification, nous sommes asseurez que si le iustifié, comme n'estant plus attaint de coulpe, & retourné en la grace de Dieu, ne retombe en peché, il verra certainement la face de Dieu, & cete est la misericorde: mais cela ne luy aduiendra, sans auoir payé ou en cete vie ou en l'autre, ou la penitence & la peine à luy imposee par le confesseur, si elle est proportionnee, ou quelque autre peine, selon la mesure des mefaicts deia pardonnez: & cete est la iustice. En la maniere, pour exemple, que si vn Prince auoit osté sa grace à vn sien vassal, & l'auoit perpetuellement bany pour quelque forfaict, quand apres quelques annees, il luy voudroit pardonner, il luy rend sa grace, luy ostant le nom de rebelle, & il l'exempte du perpetuel bannissement: mais pour donner lieu parmy vne si grande misericorde, à quelque, iustice, il ordonneroit qu'au lieu du perpetuel bannissement, il fust exilé pour vn temps, pour retourner puis apres

Exemple pour retenir la peine temporelle.

apres en sa maison. Dieu iuste & misericordieux tout ensemble en fait ainsi. Quand il iustifie le pecheur, il luy rend sa grace, & l'admet au ciel, mais deuant qu'il y aille, il veut ou en cete vie ou apres la mort, qu'il soit confiné, ou ait quelque peine pour conseruer sa iustice. Et retournant à l'exemple, & ne parlant pour cete heure de ce qui aduient apres la mort, Aussi-tost que la nauire est arriuee au port, les passagers sont certains d'entrer en la ville (pourueu qu'ils ne se laissent reporter au lac) mais cela ne se faict & n'auient, s'ils ne payent vn peu de gabelle, que le Seigneur de la ville & du port a establie. Et certainement, mes cheres ames, *hæc est fides catholica.*

Il continue le premier exemple de la nauire.

Mais qu'en dit Caluin? puis que, *est fides Catholica*, vous pouuez imaginer, qu'il y contredit: ioint que là où vous verrez entrer les œuures, vous verrez tousiours regimber ce Caluin, lequel par ce moyen a deliberé d'acquerir bruit, sçauoir est en promettant le ciel, sans peine ou œuures. Il vouloit que Dieu nous remist la coulpe, par sa pure & seule bonté, sans aucune disposition de nostre costé, & sans les œuures de penitence: & maintenant il veut aussi qu'en la iustification, Dieu remette entierement la peine eternelle à laquelle le pecheur est obligé, sans en retenir aucune temporelle: & que toute la iustification soit l'œuure de Dieu, & contre

Caluin tousiours contraire aux œuures.

Opinion de Caluin.

tre la parolle de Dieu mesme, soit toute pleine de misericorde, & n'ait aucune chose de iustice : il se cache tousiours, auditeurs, selon sa coustume és extremitez. Pour exalter l'escriture, il nie les traditions : pour eleuer le sang de Iesus Christ, il ne veut les aplications, pour honnorer la foy, il forclost les œuures : pour donner tout à la grace, il ne donne rien au liberal arbitré : & maintenant pour accepter en la iustification du pecheur, la misericorde de Dieu, il forbanit entierement sa iustice. Nous faisons bien mieux & plus sainctement de nous tenir au milieu, de maniere que nous cognoissons la parolle de Dieu & és escritures & aux traditions: nous donnons toute force au sang de Iesus Christ, pourueu qu'il soit apliqué : nous accordons que la foy est necessaire à la iustification, mais non pas suffisante, sans les œuures : nous laissons principallement la grace en vie, mais nous ne tuons pas le liberal arbitre. Et finalement nous concedons qu'en la iustification, Dieu nous exempte de toute la coulpe, par sa misericorde, mais aussi nous tenons qu'il retient quelque peine pour sa iustice. Et neantmoins Caluin dit, On trouue des passages tres-manifestes en l'escriture, où l'on voit que quand le pecheur se conuertit, Dieu luy pardonne toute chose, & ne retient rien : comme en Ezechiel, où Dieu dit, *Si egerit impius pœnitentiam, omnium iniquitatum*

Extremes où Caluin fuit.

Les my-lieux où nous nous tenons.

Autoritez alleguees par Caluin.

Ezech.18.

iniquitatum suarum non recordabitur: tout cela va bien : mais ce passage est tant estraignant, qu'il y a trois responces, & non pas vne seulement. Premierement, Dieu mesme enioint au meschant, qu'apres auoir faict, *pœnitentiam* il fasse *iudicium & iustitiam*, ce que ie peux exposer pour la confession & pour la satisfaction. Apres il dit qu'il oubliera toute chose, lors que *impius egerit pœnitentiam:* mais qui ne sçait que pour faire parfaicte penitence, la satisfaction y est requise aussi? Et en fin, aussi tost que ie me iustifie, *Deus omnium iniquitatum mearum non recordabitur.* Cela est vray, quant à la coulpe, mais non pas quant a la peine: & ainsi se doiuent entendre tous ces passages mal alleguez par Caluin, où Dieu dit, *Proÿcit peccata post tergum: Delet instar nubis: proÿcit in profundum maris: tegit: si fuerint vt Cocymium, quasi nix dealbabuntur.* & vne infinité que l'on pourroit alleguer: car ils monstrent tous, que Dieu, en la iustification, remet toute la coulpe, sans en retenir seulement la moindre partie: mais ils laissent quant à la peine, la verité à son lieu: c'est à dire que pour conseruer sa iustice, il ne donne toute la peine eternelle, mais la change en temporelle. Et pour cete cause l'on n'entre point du port en la ville, sans payer la gabelle: & apres la remission de la coulpe il faut que le iustifié fasse quelques œuures de peine & soufre quelque chose, deuant qu'il voye Dieu.

Responce aux autoritez.

Is. 17.
Is. 44.
Mich. 7.
Psal. 31.
Is. 1.

Enten

Entendez maintenant les propos de touſiours. Mais qu'elles choſes ſont noz œuures ou noz paſſions, dit Caluin, pour ſuffire à ſatisfaire, pour les offenſes que nous auons commiſes enuers Dieu? & combien grand tort faiſons nous au ſang de Ieſus Chriſt, ſi iceluy ayant, comme certainement il a, ſatisfaict pour tous, nous voulons, en nous defians quaſi de la ſatisfaction qu'il a faicte, meſmes apres la iuſtification, ſatiſfaire en outre par noz œuures? ô quel ennuy! ô quel ennuy, auditeurs, de repliquer tant de fois cet argument hors propos? I'y veux reſpondre encore cete fois, & puis ie proteſte que ie n'y reſpondray plus, en cete matiere, *de homine*, Il eſt vray, & nous l'auons deia dict cent fois, que le ſang de Ieſus Chriſt a ſatiſfaict pour tous ſuffiſamment, mais non pas auec efficace: qu'en l'arbre de vie, y a des fruicts, mais qu'il les faut prendre: que la medecine eſt preparee, mais qu'il la faut aualler, que la piſcine eſt faicte, mais qu'il y faut deſcendre, que *conregnabimus*, mais *ſi ſuſtinebimus*: que *mortuus eſt pro nobis*, mais, *nobis relinquens exemplum, vt ſequamur veſtigia eius*: que *poſſumus ire poſt ipſum*, mais il faut, *tollere crucem*: & pour faire fin, que du ſang de Ieſus Chriſt nous auons tout bien, mais il faut l'apliquer. *Omnes prophetæ teſtimonium perhibent remiſsionem peccatorum accipere per nomen eius*: il eſt vray, ſi tu te l'apliques: Ieſus Chriſt *pro nobis*

Argument mille fois repliqué par Caluin

Reſponce à l'argumēt.

Petr. 2.

Luc. 9.

Act. 10.

Expoſition des authoritez que les heretiques

nobis factus est peccatum: c'est à dire il a satisfaict pour tous:il est vray, suffisamment, mais non pas efficacement ou auec efficace:Toute grace *data est nobis per Christum Iesum*, il est vray par le moyen de l'aplication : *Ipse est propitiatio pro peccatis nostris:* Il est vray, mais aplique le : *Ecce agnus Dei qui tollit peccata mundi:* mais aplique : *liuore eius sanati sumus:* mais aplique: *Pro nobis se obtulit:* mais aplique cela, & l'aplique par les mesmes moyens proportionnez, qu'il t'a preparez luy-mesme. Le peché originel se laue par le sang de Iesus Christ, mais apliqué auec la penitence. Et vous deuez auoir souuenance, auditeurs, des cinq galleries & des cinq ponts de la piscine: touchant lesquels, comme du premier, i'ay monstré que du porche ou gallerie du peché originel, on descend en la piscine du sang, par le pont du batesme: & du second, que du porche du peché actuel, on descend en la piscine du sang, par le pont de penitence:& du troisiesme, i'ay signifié que du porche du peché veniel on descend en la piscine du sang, par le pont de beaucoup de choses, ainsi ie vous dy maintenant, que du porche de ceux qui sont sortiz de coulpe, mais qui ont, en viuant, à satisfaire, en quelque partie, à la iustice de Dieu, on descend en la piscine du sang, par le pont des œuures de peine, & de quelque autre chose. Pour le present il me suffit que nous ne fassions donques tort au sang,

ques alleguent pour le sãg de Iesus Christ.

Rom. 7.

Ioan. 4.

Ioan. 1.

1. Pet. 2.

Hebr. 9.

Figure de la piscine.

ſang, & que nous ne donnions trop de valeur & vertu à noz œuures : car nous colloquons toute la ſatisfaction au ſang, mais en ce cas, nous donnons & attribuons l'aplication à qui Ieſus Chriſt l'a donnee, à ſçauoir à noz œuures de peine & ſuiuãs en cela le vouloir de Ieſus Chriſt nous faiſons bien. Et ainſi eſt manifeſte, quoy que Caluin au contraire die, que le vaſſal retourné en la grace de ſon prince, & ayant regangné ſa faueur ne retourne de l'exil perpetuel, en la ville, ſans quelque peine temporelle : & en ſomme que la iuſtification ne ſeroit pas œuure de Dieu, ſi quelque iuſtice n'y eſtoit meſlee, & ſi Dieu, apres auoir donné la coulpe au pecheur, au lieu de la peine eternelle qu'il luy deuoit, ne vouloit quelques afflictions & peines temporelles d'iceluy, & ne vouloit pas qu'il ſouffriſt, pour ſatisfaire auant que l'admettre deuant ſa ſaincte face, & le receuoir à la gloire eternelle, du Ciel, auec les bien heureux.

La ſatiſfaction fondee ſur pluſieurs paſſages de l'eſcriture.

Et neantmoins, mes cheres ames, cete doctrine n'eſt de noſtre cerueau nous ne l'auons pas inuentee : mais outre ce que tant de Docteurs & conciles en ont eſcrit, elle eſt fondee auſſi ſur la parolle de Dieu, (au moyen de quoy elle a vn fondement tant ferme & ſtable q̃ celuy eſt du tout eſlongné du vray qui ne la reçoit) en pluſieurs paſſages deſquels Caluin a veu vne partie, & n'a voulu voir l'autre: & p̃miere

mierement que Dieu veille les afflictions ou peines mesmes de ceux: qui sont deia ses amis, & qu'apres qu'aucun est retourné en sa grace, il demande quelque peine de luy, non toutesfois à mort & eternelle, mais temporelle, ces passages le demõstrent, *Castigans castigat seruos suos Dominus; sed morti non tradit eos:* Psal. 117. *Quem diligit dominus, castigat:* & plusieurs semblables: Heb. 12. & si Caluin dit qu'ils parlent du chastiment paternel & non pas iudiciel, voicy les amis de Dieu chastiez, par forme de iugement & non par ire ou à mort: *Castiga me domine, sed in iudicio, non in ira tua:* Psal. 6. & ailleurs, *Cùm iudicamur à Domino, corripimur, vt non cum hoc mundo damnemur.* 1. Cor. 11. Mais nous aurons encore choses plus claires, comme l'autorité, où Sainct Iean commande les fruicts de peniten ce: *facite fructus dignos pœnitentiæ* Matth. 4. & que sont ces fruicts de penitence, ou que peuuẽt ils estre, sinon les œuures de satisfaction? Et Sainct Ieã Baptiste les cõmande: & Iean Caluin les nie: Fruicts de penitence. voyez qui vous aymez mieux croire. Il y a vn fort beau passage en l'Ecclesiaste, où le sage dit, *Fili peccasti, ne adijcias iterum,* Ecclesi. 20. iusques icy appert la coulpe remise: & il aiouste, *sed de præteritis deprecare, vt dimittantur tibi:* ie demande si cete remission est de la coulpe ou de la peine: & puis qu'au iugement mesmes de Caluin elle ne peut estre de la coulpe, puis qu'il ne veut, que par aucune de noz œuures la coulpe nous soit remise, mais par la pure misericorde de Dieu, necessairement donc il

eſt parlé de la remiſſion de la peine temporel le:& le ſage nous enſeigne que par l'œuure des oraiſons, entre autres, nous allons effaceant le debte de la peine qui nous reſte: outre ce que Ieſus-Chriſt meſme apres auoir enſeigné aux Phariſiens, qu'ils taſchent de retourner en grace: il adiouſte, *de cætero*, voicy la peine temporelle qui reſte, *date eleemoſynam*: voicy l'œuure de peine, *& omnia munda ſunt vobis*; voicy apres la remiſſion de la coulpe, la remiſſion de la peine. Comme ſi Caluin meſme n'accordoit pas que *eleemoſynis mundentur peccata*, quant à la coulpe: Et toutes fois Ieſus Chriſt dit. *Date eleemoſynam & omnia munda ſunt vobis*, il parle donc de la peine qui eſt retenue:& Daniel, dit il pas au Roy de Babilone, *eleemoſynis redime peccata tua?* Que les pechez, quant à la coulpe, ſoient donc efacez, par les auſmones, Caluin meſme n'accordera iamais cela:il eſt donc parlé icy de la ſatisfaction qui ſe fait à la peine, par noz œuures de peine, apres la coulpe remiſe: & la choſe meſme, quant à l'experience, ſe voit tres manifeſte, car l'on trouue certains paſſages de l'eſcriture ſaincte, mes cheres ames, où Dieu apres auoir pardonné le peché à qui que ſoit, veut neantmoins que pour garder iuſtice, il paye & endure quelque affliction & peine temporelle; comme aux Nombres, quand apres que Moyſe a prié pour les pechez, du peuple, *Dimitte obſecro peccatum populi huius*, & apres que Dieu a pardonné la coulpe, & dit de ſa bouche

Luc 11.

Dan. 4.

Exemples de l'eſcriture, pour la ſatisfaction.

Num. 14.

bouche, *dimisi*, il veut neantmoins quelque peine temporelle d'eux & aiouste, *attamen omnes homines qui tentauerunt me, non videbunt terram pro qua iuraui patribus eorum.* Comme de Moyse & Aaron, lesquels ayãs deia receu pardon du peché commis aux eaux de contradiction, n'entrerent pas neantmoins pour peine temporelle, & en la terre de promission: comme de Marie leur sœur, laquelle ayant receu pardon de Dieu, receut commandement de satisfaire à la peine: comme de Manassé, d'Achab, & de cent, lesquels estans retournez en la grace de Dieu, ont neantmoins satisfaict à la peine temporelle, auec les sacs, gros habitz, haires, cendres & autres diuerses peines. La coulpe fut premierement remise à la Madaleine, par laquelle, tant de pechez luy estans remis, icelle *dilexit multùm.* Et puis pour estre en cete grande amour entremeslée la satisfaction de peine, à lors luy a esté faicte la seconde remission, quant à la peine *& dimissa sunt ei peccata multa, quia dilexit multùm:* mais y a il vn exemple plus beau que celuy de Dauid, lequel paillarde, tue & peche tres-griefuement: il se confesse puis apres à Natan, *Peccaui*, &c. Natan luy certifie que son peché luy est pardonné, *Transtulit Dominus peccatum tuum:* ce neantmoins, comme vn diligent confesseur, apres l'absolution, luy donne il pas la penitence? monstre il pas, qu'auec la remission de la coulpe, est la retention de la peine temporelle? ouy certainement, puis

Num. 10.

Num. 12.

Hier. 7.

Passage de la Madaleine exposé.

Exemple tres-beau de Dauid.

2. Reg. 12.

2.Reg.24. qu'il aiouste incontinent, *Veruntamen filius tuus morietur:* & en vn autre lieu, apres que la coulpe fut pardonnee à Dauid d'auoir nombré le peuple, Gadde toutesfois luy donne la penitence, commandant que *extruat altare domino.* Vous voyez mes cheres ames, si l'escriture est pleine d'autoritez, & exemples, où se void clairement, qu'en l'œuure de la iustification, Dieu retient tousiours quelque peine temporelle, & que pourtant il y faut tousiours quelque satisfaction.

Qu'attendez vous maintenant? qu'outre l'escriture, comme i'ay faict és autres matieres, ie vous ameine les autoritez des peres, en confirmation de ce que i'ay dict? vous attendez en vain: car ie suis resolu de ne ce faire: & pourquoy? est ce pour ce qu'il n'y a point de peres pour moy? ains au contraire, pource qu'il n'y en a pas vn qui ne soit pour moy, de maniere que de les alleguer, ie n'aurois iamais faict. Mais que sçait on si ie vous trompe, disant, que tous sont pour moy, & que tous ont parlé de cete satisfaction qui se doit faire? Qui le sçait? ie vous le diray: Vn de si grande autorité en vostre endroit, & de si grand credit que vous n'oserez pas luy contredire: vostre oracle, vostre idole, vostre sainct, vostre prophete: vostre Caluin, vostre Caluin mesme, fait foy, & certifie pour moy, que tous les anciens sont de mon costé. Voicy ses mesmes parolles au troisieme

Caluin mesme confesse que les Peres anciens sont pour nous.

de

de ſon inſtitution, chapitre quatrieme ſection trente huictieme. *Ie ne me ſoucie pas beaucoup des choſes qui ſe trouuent par tout és eſcrits des anciens, touchant la ſatisfaction.* Vous voyez s'il eſt vray qu'il y ait des paſſages és eſcrits des anciens, de la ſatisfaction. Mais quel conte en fait Caluin? il ne s'en ſoucie pas, comme il dit: il y a bien pis; oyez, ains bouſchez les aureilles: ô le mechant! *Ie voy certainement aucuns d'iceux: ie diray ſimplement que tous ont failly en cela.* Dis tu Caluin, que tous ont erré, & que tu és ſeul qui as bien dict? Atttens, i'ayme mieux errer auec tous les ſaincts peres que dire bien auec toy, qui es vn fol, vn temeraire & vn hereſiarque. Et vous Caluiniſtes que dites vous des mœurs & de la modeſtie du chef de voſtre ſinagogue? qu'ils ſe tienne bien où il eſt maintenant; il en rend bien compte. Ce pendant, mes cheres ames, confirmez vous en la doctrine que ie vous ay auiourd'huy preſchee, d'autant plus que mon ennemy meſme m'accorde qu'elle eſt cete là que les ſaincts peres ont preſchee. Le rebelle remis en grace, ne retourne au pays, ſans peine temporelle: depuis que la nauire eſt arriuee au port, l'on n'entre point en la ville, ſans payer gabelle: Brief, la iuſtification ne ſeroit point œuure de Dieu, ſi la iuſtice n'y eſtoit dedans: & s'il n'eſtoit vray, que apres auoir eſté abſouls par le confeſſeur, ou iuſtifié en autre maniere, tu es certain, ſi tu ne retombes en peché, que tu verras

Caluin dit que tous les Peres ont erré.

Epilogue de la leçon.

Dieu : mais cela ne t'aduiendra, ſans payer premierement quelque peine temporelle. Et hors cete ſatisfaction, auec peines, y auroit il point autre moyen d'appaiſer Dieu ? Ouy, mais ie ne le diray encore. Repoſons nous.

Continuation à la ſeconde partie.

SECONDE PARTIE.

I'A Y à dire beaucoup de choſes en cete ſeconde partie, toutes tres-notables, mais il faut vn peu d'extraordinaire attention. Et s'il vous ſemble aucunefois n'entendre bien où ie chemine, aſſeurez vous neantmoins que ie ne laiſſeray le fil de ce que i'ay à dire, combien que pour certaine occaſion, ie le tiendray ſi couuert, qu'à peine vous aperceurez vous que ie le tienne. Pour ſçauoir dõc s'il y a autre moyen de ſatisfaire que le ſuſdit, i'en diray maintenant vn duquel puis apres naiſtra l'autre que ie ne veux nommer. Et ainſi ie dy que Dieu tres-liberal, & treſiuſte non ſeulement eſt content d'accepter pour ſatisfaction les œuures de peines, que nous faiſons, mais auſſi accepte bien ſouuent en payement & ſatis-faction de noz peines, les œuures penales, que nous ne faiſons, mais que les autres font pour nous. O tres-grande bonté de Dieu ! que peut on dire plus, comme feroit de dire, que le Seigneur lequel au lieu du perpetuel baniſſement a donné au rebelle l'exil temporel, non ſeulement vueille, qu'il s'y tienne luy meſme, mais ſe con

En la iuſtification. Dieu accepte auſſi les œuures qu'autres font pour nous.

ſe contente auſſi, qu'vn amy du condamné, ſoit exilé & ſoufre la peine limitee, pour luy, de maniere que ayant eſté en exil, le temps que l'autre y deuoit demourer, le rebelle entre au pays, comme s'il euſt eſté en exil luy meſme. Dieu eſt content que le paſſager deſcendu au riuage, pour entrer en la ville, ou paye luy meſme, ou trouue quelque autre qui paye la gabelle pour luy. Brief prenez cecy pour vne des concluſions que ie vous dois amener en cete partie, que les œuures d'vn, en cete vie, peuuent ſeruir à l'autre. Et combien que ce ſoit tant raiſonnable, qu'autrement il faudroit deſtruire la communion des ſaincts mentionnee au ſymbole, ſi eſt ce que l'on peut alleguer les autoritez expreſſes en l'eſcriture ſaincte, qui le monſtrent: comme en Sainct Luc où Ieſus-Chriſt dit, *Facite vobis amicos de mammona iniquitatis* : la choſe eſt treſ-expreſſe : car ſi noz amis nous peuuent faciliter le chemin du ciel, & ſi leurs actions ſeruent à noſtre ſalut, comment ſeruent elles à nous remettre la coulpe? certainement non : car la coulpe ne ſe remet, ſinon par noſtre propre contrition : ils nous aydent donc entant, qu'ils nous aydēt par leurs œuures de peines ou penales, à nous apliquees, auec l'intention, à ſatisfaire. Il eſt eſcrit auſſi aux Nombres, qu'Aarō n'eut pluſtoſt bruſlé l'encens, & prié pour l'afliction du peuple, que incontinent, *ceſſauit plaga* : Et comme Dieu auoit deia pardonné la coulpe, ainſi

Les œuures d'vn en cete vie peuuent ſeruir à l'autre.

Autoritez qui prouuent les œuures d'vn ſeruir à l'autre.

Luc 18.

Num. 16.

par la peine temporelle qu'il s'estoit retenue, acceptant les actions d'Aaron, pour satisfaction, il mit fin à l'afflictió du peuple: *Et cessauit plaga.* Touchant les sacrifices la chose est certaine: Comme au Leuitique. *Rogante pro eis sacerdote, & sacrificante, propitius erat eis dominus:* & comme Sainct Paul dit, que le Pontife doit offrir *pro peccatis totius populi:* brief, cete proposition qu'en cete vie l'vn puisse satisfaire, pour l'autre, est tres-manifeste. Parquoy c'est icy vne autre maniere de payer la gabelle, ó nauigans, à sçauoir quand vn autre la paye pour vous: & quand vous estes absouls du Prestre, vous ne pouuez mieux faire que tascher d'auoir des personnes, qui prient pour vous, qui ieusnent, sacrifient, & fassent voyages, & choses semblables pour vous: car Dieu est tant clement qu'il acceptera pour vostre satisfaction, tout ce qui sera faict, comme si vous l'auiez faict. Et ainsi nous auons deux manieres de payer la gabelle: vne, par noz propres œuures penales, & l'autre, par les œuures d'autruy apliquees à nous par ceux qui les font.

Leui. 4.

Les sacrifices seruent à ceux pour lesquels ils se font.

Hebr. 5.

Nous deuons tascher qu'autres nous aydent à satisfaire.

Deux manieres de satisfaire.

Entendez maintenant cete troisieme maniere que ie ne voulois pas nommer: mais il faut que ie vous allegue premierement cete proposition que l'hóme en cete vie, estant iustifié, peut faire plus d'œuures satisfactoires, qu'il ne luy faut, pour payer la peine temporelle, qui luy est retenue. Et le passager estant descendu au riuage, & voulant entrer en la ville

ville, peut bien ſe trouuer plus d'argent qu'il ne luy faut, pour payer la gabelle. Que dit Caluin de cete propoſition? il en dit mal, voyant bien où elle tend. Comme s'il n'eſtoit vray, dit il que *in multis offendimus omnes*: comme ſi S. Iean n'auoit dict, que, *ſi dixerimus, quoniam peccatum non habemus, noſmetipſos ſeducimus*: comme s'il n'eſtoit vray, que *omnes peccauerunt, & egent gloria Dei*: comme s'il ne nous falloit pas tous dire, *Dimitte nobis debita noſtra*: comme ſi nous voulions dire que *ſint condignæ paßiones huius ſæculi ad futuram gloriam*: brief, comme ſi nous n'auions aſſez à faire d'acheuer de ſatiſfaire à Dieu, pour noz propres pechez, ſans que nous preſumiós pouuoir faire tant d'œuures, qu'elles ſurpaſſent nos debtes. Voila vn braue homme: mais oyez, ie vous prie, ô Catholiques, ſi les choſes ſont claires, & ſans doute; & ſur tout ſouuenez vous de la diſtinction d'œuures, que ie diſois du commancement: à ſçauoir qu'elles ſont conſiderees aucuneſois, comme diſpoſitiues, aucunefois, comme meritoires, & aucunefois comme ſatisfactoires: car deuant la premiere grace, elles nous diſpoſent ſeulement, & ne nous meritét la premiere grace: mais depuis que nous ſommes en grace, toutes nos œuures ſont meritoires de la gloire, & ſatisfactoires de la peine. Et parlans du merite & de la ſatisfaction, prenons le plus illuſtre exemple, qu'il nous eſt poſſible de prendre: à ſçauoir la paſſion de noſtre Seigneur Ieſus Chriſt: certainement

Caluin nie les œuures ſurabondantes.

Iacob. 3.
1. Ioan. 1.
Rom 3.
Matth. 6.
Rom. 8.

Toutes les œuures en grace ſont meritoires & ſatisfactoires.

Pasion de Iesus Christ meritoire & satisfa-ctoire.

Philip. 2.

elle a esté meritoire & satisfactoire: meritoire non seulement à soy, *propter quod & Deus exaltauit illum, & donauit illi nomẽ, quod est super omne nomen &c.* mais aussi à nous, ausquels il a merité, mesmes la premiere grace, & la remission des pechez: & satisfactoire, non certainement pour luy, car il n'auoit point peché, pour y satisfaire: mais pour nous, pour les pechez desquels il a satisfaict au bois de la croix, sinó auec efficace, au moins suffisamment. *Et dolores nostros ipse portauit.* Et ainsi nous disons que toutes les œuures que nous faisons en grace, sont meritoires & satisfactoires: mais auec quelque difference: car là où la pasion de nostre Seigneur Iesus Christ a merité & pour luy & pour les autres; nous pouuons bien meriter pour nous mesmes, mais non iamais pour autruy: & là où la pasion de nostre sauueur a bien peu satisfaire pour autruy, & non pas pour soy, pour ce qu'il n'auoit point de peché, nos œuures peuuent satisfaire pour autruy, par l'aplication de nostre intention, comme nous disions, & principallement aussi pour nous mesmes. Parquoy si nous parlons du merite, Caluin dit vray, que nous ne sçaurions iamais faire plus d'œuures qu'il nous faut pour meriter le ciel, & que nous ne le sçaurions iamais meriter pour autruy: voire mesme depuis que nous sommes en grace, tant plus nous meritons, par œuures, nous nous preparons à d'autant plus grands degrez de gloire, & ne pouuons iamais tant faire,

Esaie 53.

Difference entre la pasion de Iesus Christ & les nostres.

Personne ne peut meriter auec surabondance.

re,

re, qu'il ne nous reſte encore à meriter. Mais ſi nous parlons de la ſatisfaction, Caluin eſt menteur, ſelon ſa couſtume, car la peine temporelle que Dieu reſerue de mes pechez, prēd fin; & n'eſt beſoin que cōme ie vay touſiours meritant plus grande gloire, ſans iamais arriuer au bout, i'aille auſsi ſatisfaiſant à la peine, ſans fin: mais quand ie ſuis venu à la fin de mes peines reſeruees, toutes les œuures penales que ie fais dauantage, entant qu'elles ſont ſatisfactoires, ſont ſurabondantes. Quant au merite, on ne peut meriter plus que le ciel, mais quant aux peines retenues, on peut ſouffrir afflictions plus grandes que n'importe leur ſatisfaction. Que Caluin acumule maintenant les autoritez de l'eſcriture, qui parlent du merite de la gloire, pour les apliquer à ſatisfaire à la peine: Il eſt vray que nous offenſons tous: il eſt vray que nous ne pouuons dire, que *peccatum non habemus*, que *omnes egemus gloria Dei*, & qu'il nous faut tous dire, *Dimitte nobis debita noſtra*, mais à quel propos? qui nie cela? qui dit que nous ne ſommes pecheurs? & qu'ayās à ſortir du peché, la grace de Dieu ne nous ſoit neceſſaire? mais quand nous en ſommes hors; quand apres la iuſtification, la peine temporelle nous eſt retenue, ces autoritez ne prouuent, que nous ne puiſſiōs acheuer d'y ſatisfaire, par noz œuures penales, & faire encores d'auantage: & ainſi, qui ne voit que cete autorité, *Non ſunt condignæ paſsiones huius ſæculi*, ne parle des paſſions, entant qu'el

Chacun peut ſatisfaire ſurabondāmēt.

Autoritez detournees par Caluin.

Reſponce aux autoritez.

qu'elles sont satisfactoires de la peine, mais entant qu'elles sont meritoires de la gloire?& qu'ainsi soit est incontinent aiousté, *ad futuram gloriam:* il est besoin d'autres choses, Caluin, qu'amener vn grand nombre d'autoritez, pour tromper les peuples en vne chaire, pour ce qu'aucune n'est à propos. Oyez vn peu, Caluinistes, si ie procedde d'vne autre maniere; & si au lieu que ie pourrois alleguer vne infinité d'autotitez, au lieu de ces ostentations, il me suffit d'en proposer peu, & souuét vne seule, mais plus claire que le Soleil. Ie dy que nous pouuons souffrir en cete vie, plus de peines, que les pechés ne requerent, pour lesquels nous est retenue la peine temporelle. Et vous me dites que ie vous en monstre vne autorité en l'escriture saincte. La voici tresmanifeste, en Iob, *Vtinam appenderentur peccata mea, quibus iram merui*; voila les peines retenues, *& calamitas quam patior in statera*: voila l'affliction qu'il souffroit: oyez maintenant, si l'affliction soufferte estoit plus grande que la peine retenue, *quasi arena maris hæc grauior appareret. Quasi arena maris hæc grauior appareret:* ô Caluin, c'est l'escriture qui le dit, & se sert de la metaphore de la balance, pour monstrer la comparaison, & se sert du mot, *grauior:* Et pour monstrer la grandeur de la surabondance des œuures penales, surpassantes les peines retenues, elle vse d'vne hiperbole telle que cete cy, *quasi arena maris:* tu vois si les autoritez que i'allegue ont besoin de commentaire,

Autorité pour les œuures de surabondance.
Iob 6.

& s'il est tresevident que souuentesfois vn iustifié fait tant d'œuures penales, que, *in ratione meriti*, il ne surpasse iamais le loyer; mais *ratione satisfactionis*, il surpasse certainement le debte: & si vn passager, estant descendu au riuage, met aucunefois ensemble tant d'argent, que quand il arriue à la porte de la ville, il y en a beaucoup plus qu'il ne faut pour payer la gabelle, *Sic ambuletis vt abundetis magis*, disoit S. Paul mesme qui est vne autre autorité tresclaire, pour les œuures de surabondance. Mais outre les autoritez pensez vous pas que S. Pierre & S. Paul, au dernier iour de leurs vies, eussent deia faict tāt d'œuures penalles, qu'ils eussent fort bien accompli leur satisfaction? ouy certainement. Ils ont depuis souffert le martyre: ce martyre fut il pas vne bonne œuure & faite en grace? qui en doute? elle a donc esté meritoire & satisfactoire: qu'a elle faict, comme meritoire? elle leur a faict aquerir plus grands degrez de gloire, & croistre en grandeur és sieges celestes: mais comme satisfactoire, a elle satisfaict à eux mesmes? non certainement: car la satisfaction estoit desia acheuee: parquoy, Caluin, vueilles ou non, tout le martyre de S. Pierre & de S. Paul entant qu'il a esté satisfactoire, a esté œuure de surabondance. Et qui ne sçait, mes cheres ames, que la vierge Marie a esté tresimmaculee & sans aucun peché actuel? (car ie ne parle maintenant de l'originel:) on sçait aussi, que ce neantmoins elle n'a cessé tout le temps de sa vie,

Il replique l'exemple.

1. Thes. 4.

ſa vie, de faire œuures treſſaincts : & que par conſequent, toutes les œuures faictes en grace, eſtans meritoires & ſatisfactoires, à l'inſtant de ſa mort, elle s'eſt trouuee auoir faict amas d'vn treſgrand merite, & d'vne treſgrande ſatisfaction. Nous ſçauons maintenant à quoy luy a ſerui le merite, ſçauoir eſt à luy faire obtenir le plus grand lieu du ciel ; & pourtant, *aſſumpta eſt ſuper choros Angelorum*: mais à quoy luy a ſerui la ſatisfaction ? certainement elle ne luy a peu ſeruir, pour ce qu'elle n'auoit peché, pour y ſatisfaire : toute la ſatisfaction d'icelle a donc eſté ſurabondante, & tout l'argent qu'elle s'eſt trouuee à l'entree de la ville, n'eſtant tenue de payer la gabelle, a eſté d'abondant & d'auantage. Et peut on dire ainſi de tant d'autres ſaincts ; outre la ſurabondance infinie, de la ſatisfaction du ſang de Ieſus Chriſt : lequel eſtant propre à ſatisfaire, pour vne infinité de mondes, s'ils eſtoient, & ne ſatisfaiſant, ſinon ſuffiſamment pour vn, il faut dire que tout le reſte de la ſatisfaction a eſté de ſurabondance. Parquoy cete mienne propoſition, des œuures ſatisfactoirer de ſurabondance, & par l'autorité de l'eſcriture ſaincte, & par la meſme raiſon, eſt tant certaine, qu'il n'eſt plus poſſible de l'euiter.

Surabondance de la ſatisfactiō de Ieſus Chriſt

Paſſons outre & diſons ainſi, Certainemēt n'eſt beſoin au ciel d'œuures ſatisfactoires, (ce qu'homme du monde, ny Caluin meſmes ne nieta) quand donc quelqu'vn vient à mourir,

Il n'eſt beſoin au ciel d'œuures ſatisfactoires.

rir,auec les œuures satisfactoires de surabondance, lesquelles certainement ne doiuent seruir pour luy, qu'aduient il de cete satisfaction surabondante?quand Iesus Christ mourut, la vierge Marie, S. Pierre, S. Paul & tant d'autres saincts, auec tant d'œuures satisfactoires de surabondance, puis qu'ils ne les porterent au ciel,comme satisfactoires,qu'en fit on? quand le passager vient à la porte de la ville auec beaucoup plus d'argent qu'il ne faut à la gabelle, puis que l'on ne porte dedans la ville plus d'argent qu'il ne faut, que fait on du surplus?Si ie disois,auditeurs, qu'ó le iette là, & qu'elle ne sert de rien, ie pense que vous mesmes me lapideriez, & vous auriez raison: car il ne faut point mettre en l'Eglise de Dieu ny defaut ny superfluité: & seroit chose impie de croire ou penser qu'vne chose tant nette & belle qu'est la satisfaction pour le peché,se iettast au loin. Qu'en fait on donques? ó prouidence de Dieu! d'icelles se fait cete communion des saincts, & cete conformité & consonance des membres au corps de Iesus Christ de laquelle tous les docteurs parlent. Auez vous souuenance, comme S. Paul aux Corinthiens, representoit bien l'Eglise par vn corps, où vn membre souloit supleer à l'autre? il vouloit aussi inferer cecy, mes cheres ames, que des œuures surabondantes en l'Eglise, Dieu en fait le thresor de saincte Eglise, & en donne les clefs à son Vicaire principallement en terre,& consequemment

Ce qui se fait des œuures surabondantes.

Les œuures surabondantes ne se reiettent.

Consonance de l'Eglise saincte.

ment à ses Euesques, à fin que par vne tresbelle communion & consonance, ils tirent à leur iugement, aucunefois à ceux ausquels les propres œuures satisfactoires defaillent, du thresor de saincte Eglise, de celles là que les autres ont eu de reste, & les donnent à ceux qui en ont faute. Et cete communion est celle que Dauid signifioit en partie, quand il disoit. *Particeps ego sum omnium timentium te*, voire mesmes est celle que nous confessons au Symbole, quand nous disons que nous croyõs *sanctorum communionem:* car en somme, les deniers que le passager se trouue de surplus, en entrant en la ville, ne se iettent pas là, mais le Seigneur de la ville establit vn sien Lieutenant, & autres seruiteurs, qui tiennent les clefs d'vn thresor, où l'on met tous ces deniers de surplus. Et quand aucunefois quelques passagers n'ont argent propre, & autres ne leur en donnent, ces lieutenans & ministres, par la vertu de ces sainctes clefs, & selon leur volonté, ouurent le thresor, & supleẽt des deniers & argẽt que les autres ont de surplus, ou du tout ou en partie, aux necessitez de ceux qui n'en ont. Et en cete maniere s'entendẽt deux passages dificiles, l'vn de Sainct Paul & l'autre d'Origene. Celuy de S. Paul est aux Collossenses, *Gaudeo in paßionibus meis pro vobis, & adimpleo ea quæ desunt paßionum Christi, pro corpore eius quod est Ecclesia:* là où semble vne chose estrange, qu'il soit parlé de quelque defaut de la passion de Iesus Christ, laquelle a esté

Psal. 118.

Communiõ en l'Eglise des œuures surabondãtes à qui en a faute.

Thresor de saincte Eglise.

Passage difficile de S. Paul.

Coloss. 1.

esté la forme de toute perfection,& en laquel le a esté dict, *Consummatum est:* mais toute cho se s'entend par le moyen de ce que nous auós dict: car auec la passion de Iesus Christ,entant qu'elle est satisfactoire, vont aussi toutes les passions de surabondance de ses saincts. Et pourtant Sainct Paul, *Gaudebat in paßionibus suis*, non pour soy, car il n'auoit pas affaire de tant de satisfaction,mais *pro vobis*, pour estre aussi apliquees à eux: *& adimplebat ea quæ desunt paßionum Christi,*& alloit faisant des œuures, qui aidoyent a emplir de plus en plus ce thresor, où les passions de Iesus-Christ sont aussi.Et cecy, *pro corpore eius quod est Ecclesia:*c'est à dire, pour la consonance de ce corps mistique de l'eglise, & à fin que de ces passions siennes de surabondance, les defaults des autres fussent supleez.Le passage d'Origene est aussi difficile, où il dit que, *sanctorum etiam sanguis aliqua ex parte effusus est, ad expienda peccata populi:* & neantmoins, *non est aliud nomen sub cœlo, datum hominibus in quo oporteat nos saluos fieri,* & ne se trouue autre sang qui nous remette les pechez;que celuy de Iesus Christ: mais on respond, que le seul sang de Iesus-Christ donne la force & suffisance aux moyés qui nous remettent les pechez, mais qu'il y a beaucoup de moyens, comme nous auons dict mille fois,de nous l'apliquer: & entre autres pour payer la peine temporelle, apres la iustification, les œuures d'autruy surabondantes, ou de surplus: ou pour le dire plus

Ioan.19.

Passage dif[f]icile d'Origene.

Act.4.

brifuement, Il eſt vray que le ſang des martyrs, n'eſt épandu pour nous oſter le peché quant à la coulpe, mais comme œuure ſurabondante, il nous peut eſtre apliqué, pour payer la peine & pour ſatisfaction. Il ſuffit que les œuures ſurabondantes, ſe gardent au threſor, pour en ayder autruy. Et la ſimilitude eſt tres-belle, mes cheres ames, au merueilleux miracle des pains & des poiſſons : auquel, pour chaſſer la faim, c'eſt à dire, pour ſatisfaire à le peine temporelle retenue, apres la mer de la contrition, & le mont de la confeſſion, y auoit peu de pains & poiſſons ; & ils ſuffiſoyent à ceux qui les auoyent: à ſçauoir les œuures penales ſeruent à ceux qui les font; mais Ieſus Chriſt a faict qu'elles ſeruiſſent auſſi aux autres; c'eſt à dire, Dieu permet que noz œuures s'apliquent auſſi à autruy : voire meſme en reſtant vn grand nombre, Ieſus Chriſt en a faict emplir des corbeilles, & les a conſigné à Sainct Pierre & aux autres Apoſtres, pour en ſecourir les autres ayans faim: c'eſt à dire y ayāt des œuures ſatisfactoires de ſurplus, Dieu en emplit le threſor de ſaincte Egliſe, & en donne la diſpenſation au Pape & aux Eueſques, à fin d'en ſupleer où bon leur ſemble. Et en cete maniere vous auez trois manieres de payer la gabelle, depuis que vous eſtes au port, à ſçauoir ou de bailler voz deniers, ou qu'autres particuliers payent pour vous : ou que le threſorier ouure le threſor, & vous dōne pour payer de l'argent que les autres ont eu de ſurplus. Comme ſeroit de dire, qu'eſtāt

Le miracle du pain & du poiſſon apliqué au threſor de la S. Egliſe.

Iean. 6.

Trois moyens de ſatisfaction.

iustifié, vous n'entrez pourtant au ciel, sans premierement satisfaire à la peine temporelle qui vous a esté retenue, ce qui se fait en trois manieres, ou faisant vous mesmes les œuures penales, ou autres les fassent & vous les apliquent, ou bien estant aydé à payer ou du tout ou en partie, par le Pape & Euesques des œuures de surabondance, qui se gardent au thresor de la S.Eglise.

Mais comment se nomment en vn mot ces dons & departemens des œuures surabondãtes, faicts par le Pape & les Euesques? Voicy le nom, ô Caluinistes, que ie vous ay teu expressement, iusques à cete heure: voicy voz ennemies: voicy celles que vous haissez tant, & que vous deuriez tant aymer: les tres-sainctes Indulgences: pourquoy vous detournez vous? arrestez, pauures abusez. Pensez à tout ce que i'ay dict de poinct en poinct, & vous verrez s'il n'est pas force que les indulgences se trouuent en l'eglise de Dieu, & si tous leurs fondemens sont expressement tirez de l'escriture saincte. Vn homme peut satisfaire pour vn autre: ie l'ay prouué par l'escriture: vn homme peut faire plus d'œuures satisfactoires qu'il ne luy faut: ie l'ay prouué par passages tresexpres de l'escriture saincte: ces œuures surabõdantes seruent à la communion de l'eglise: ie l'ay prouué par l'escriture saincte: l'on trouue donc ces cõmunications des œuures surabondantes, qui sont les indulgences. Voyez donc si les Indulgẽces sont en l'escriture, ou si vous

Tres-sainctes Indulgences.

Certains fondemens des Indulgences.

Indulgẽces fondees és escritures.

estes si bons Logiciens que vous admettiez toutes les choses susdites, & me niez puis apres la conclusion. Ha pouures gens vous auez esté trop mechamment deceuz & trahiz. Et comme vous voyez que ces sainctes indulgences, que l'on vous depeignoit pour chimeres, sont tres-expressement tirees des sainctes lettres : soiez certains aussi que toutes les autres heresies qui vous sōt enseignees, ne vous demourent au cœur, sinon pour ce que vous ne venez ouir la doctrine catholique auec patience: car si vous alliez souuent, comme vous faites maintenant (induits plustost par l'exēple de ce prince tresdeuot, que par ma valeur) ouir les hommes catholiques plus sçauans (comme ils seront quasi tous) & plus eloqués que moy, ie m'asseure qu'il seroit impossible de vous arrester en erreurs tant manifestes. Mais voz trompeurs mettent icy toute leur force, & Beze se doit bien souuenir si depuis peu de temps en ça, cōme quelqu'vn luy eust proposé vn fort argument qu'il auoit ouy des Catoliques , au lieu de respondre à l'argument, il commançea à luy dire qu'il ne nous hantast point , & nous vint ouir , pource qu'aisement nous luy brouillerions la ceruelle: voila bien parlé : mais si nous l'auions brouillé , pourquoy ne le desembrouilliez vous? & pourquoy ne respondiez vous à l'argument? Retournons aux Indulgences.

Touchant lesquelles, il n'est pas besoin de debatre auec les Caluinistes que le Pape & les

les Euesques en soyent dispensateurs : car nians le don, ils ne voudront parler de qui le donne. Et veu que l'on reçoit les Indulgences en l'eglise de Dieu, personne, que ie pense ne doutera, que la dispensation n'en soit octroyee à ceux cy. On pourroit bien monstrer aux Catholiques que S. Paul a dict, *Sic nos existimet homo, vt ministros Christi, & dispensatores ministeriorum Dei:* qu'il a dict ailleurs, *Dispensatio mihi credita est:* que les corbeilles des restes furent donnees à Sainct Pierre & aux Apostres : & finalement que comme en Sainct Iean, l'autorité a esté donnee aux Apostres de lier & deslier *in sacramento:* ainsi l'autorité de lier & delier, *extra sacramenta,* qui comprend les censures, & les Indulgences, a esté donnee à Sainct Pierre seul vne fois, en Sainct Matthieu, & puis à Sainct Pierre, auec tous les autres. Mais retournant à vne chose qui me presse beaucoup plus, quel expres mensonge est celuy de Caluin, où il dit que l'vsage des Indulgences est fort nouueau, & que iamais l'on n'en a ouy parler que depuis Gregoire premier, iusques à nostre temps ? ô le sot ! que pensoit il ? d'auoir à faire à des aueugles ? En premier lieu, quand ainsi seroit que nous ne peussions monstrer l'vsage des Indulgences que depuis Sainct Gregoire, trouueriez vous neantmoins, auditeurs, vne chose pratiquee & faicte par S. Gregoire de peu d'autorité ? trouueriez nouuelle la coustume ou l'vsage, que Caluin mes-

Dispensations des Indulgences.

1. Cor. 4.

1. Cor. 9.

Ioan. 6.

Ioan. 20.

Autorité des Indulgences donnee à S. Pierre & aux Apostres.

Matth 16.

Matth. 18.

Expres mensonge de Caluin.

me confesse estre en l'eglise depuis neuf cens ans? Mais que pensois tu de ceux là que tu deceuois, ô Caluin, si tu proceddois auec eux de cete maniere? Mais que les Indulgences soient depuis Sainct Gregoire, & soient niees de Caluin. Qui doit on plustost croire, Sainct Gregoire, ou Caluin? & puis si la doctrine est reiettee de Caluin à cause de la nouueauté, quelle doctrine sera plustost acceptee, celle de eanCaluin qui fut hier, ou celle de S. Gregoire, qui estoit il y a neuf cens ans? Mais ie n'accorde pas que les sainctes Indulgences soient depuis Sainct Gregoire en ça: elles ne s'appellent Indulgences, comme tous les doctes sçauent, elles s'appellent remissions: mais ce Caluin ne vous l'a pas voulu dire, pour vous abuser: & ce que nous disons maintenant *donare indulgentiam*, se disoit autresfois, *dare remissionem*: Allez maintenaut voir les escrits des anciens docteurs, & vous verrez si deuant Sainct Gregoire, se faisoit mention des sainctes indulgences. Vous voyez, auditeurs, que ceux là qui estoient designez martirs, ayans accoustumé de demander par leurs amis & deuotz, indulgences aux Euesques: & les Euesques ayans de coustume, en faueur de ceux qui estoient prisonniers, & deia condamnez à la mort, pour la foy de Iesus-Christ, donner toutes les Indulgences, qui leur estoient par eux demandees, a ceux qu'ils recommandoient, Sainct Ciprian mesme, qui estoit il y a mille trois cens & tant

Les indulgences s'appellent remissions.

Indulgences au tẽps de S. Ciprian.

& tant d'ans, quasi cinq cens ans deuant Sainct Gregoire, & gueres plus de deux cens apres Iesus Christ, tasche en plusieurs lieux de ses escrits, & principallement en l'epistre dixhuictieme du troisieme liure, de restraindre la trop grande abondance des indulgences, & de faire en sorte, que les martirs designez n'en demandent tant. Et Tertulian, qui n'a esté gueres plus de cent ans apres Iesus-Christ, a il pas faict expressement vn petit liure, *De signatis martyribus*, les exhortans de n'estre si prontz à demander indulgences aux Euesques?

Ciprianus.

Indulgences du tẽps de Tertulian.

Mais Caluin tant versé à son aduis, és peres anciens, a il pas veu ces passages? il les a veu certainement, mais il les a dissimulez, pour ce qu'il n'ya point de response. Il eust bien veu aussi celuy de Sainct Paul mesme, en la 2. des Corinthiens, au 4. où il donne indulgence au fornicateur repentant, à la requeste des Corinthiens mesmes, par ces parolles, *Cui quid donastis, & ego:* mais il ne luy reuient aucun profit en ces passages.

Indulgẽces donnees par Sainct Paul.
2. Cor. 4.

Il me suffit que vous le voyez, mes cheres ames, & que vous disiez maintenant de vous mesmes, si les indulgences se trouuent, si elles ont vrais fondemens en l'escriture saincte, & si elles ont esté en vsage depuis le tẽps de S. Paul, iusques à nous: ouy ouy, auditeurs, callons maintenant les voiles. Quand quelqu'vn est arriué du lac au port, il n'entre point en la ville, sans payer gabelle: mais il suffit

Epilogue de l'exẽple.

ou qu'il la paye luy mesme, ou qu'aucuns particulieres la payent pour luy, ou que les thresoriers le secourent des deniers que quelqu'autre auoit de surplus: c'est à dire, depuis que le pecheur est sorty de peché, mesmes apres l'absolution du prestre & la remission de la coulpe, deuant qu'il entre au ciel, Dieu veut neantmoins qu'il supporte quelques peines temporelles:mais nous pouuons faire cela en trois manieres,ou soufrans nous mesmes,ou si les autres nous apliquent leurs œuures penales, ou bien si nous receuons tant d'indulgẽces, qu'elles satisfassent pour nous. En somme, quand quelqu'vn apres la contrition ou la confession aura acheué de satisfaire à la peine temporelle, ou par ses œuures penales, ou d'autruy, ou par vne pleniere indulgence, s'il mouroit à lors, il n'auroit ny coulpe ny peine, & s'en iroit droit voir le face de Dieu.

Epilogue de la matiere.

Mais estant deia iustifié, s'il venoit à mourir, deuant que d'acheuer, ou par œuures, ou par iudulgences, de satisfaire, qu'en aduiendroit il ? Voicy vn mauuais passage, il y aura icy quelque purgatoire, qu'il nous faudra voir demain, ô Caluinistes. Allez vous en maintenant en paix, &c.

Continuation à la leçon suiuãte.

LE CON

LECON DOVZIEME.

En laquelle est monstree la difference entre le peché mortel & le veniel : le purgatoire se prouue,& est monstree la valeur des suffrages.

Contre tout ce que Caluin dit au 4.chap.du 3.liure de son Institution &c.



SI ie n'auois ietté, en mon dernier discours , les fondemens bien profonds, pour l'edifice du iourd'huy , certainement ayant à éleuer vne machine si grande que ie proiette, ou ie douterois du precipice, en l'eleuant,ou au moins, tant droicte fust elle,i'aurois peur d'vne ruine.Mais ayant à edifier fort haut,i'ay bien faict de fonder tresprofondement, & ayant à hausser vne machine, pour laquelle soustenir , à peine suffisent les bases du monde, i'ay ietté vn fondement duquel mille mōdes ne sçauroient voir la fin.Et parlant clairement , ayant à prouuer le purgatoire , i'ay premierement prouué la satisfaction : duquel au iugement de vostre Caluin mesmes,depend tellement la necessité du purgatoire,qu'ayāt allegué les sottes raisons que i'ay deia refutees , & presumant par la force d'icelles,d'auoir abatu la satisfaction,il ne dit plus mot contre le purgatoire , mais aiouste, que la satisfaction ostee,il n'estoit besoin d'a-

Matiere de cete leçon.

Caluin confesse que le purgatoire depend de la satisfaction.

firmer le purgatoire:de maniere que ie pourrois dire aussi,que la satisfaction receuë & admise,il ne faut pas nier le purgatoire.Ce neãt moins outre le fondement de la satisfaction, ie vous amenerai, Dieu aidant,autres tresfermes fondemens, & en outre, autoritez tant expresses de l'escriture saincte,que chacun de vous cognoistra le purgatoire,non seulement conuenable,mais aussi tres necessaire.Et chacun verra que si le passager arriué au port, sort du chemin, ou se foruoye, deuant qu'il arriue en la ville,il faut qu'il entre en vne prison, d'où il ne sortira, qu'il n'ait entierement payé la gabelle:c'est à dire,si le iustifié,deuant qu'auoir acheué de satisfaire à la peine temporelle retenue, vient à mourir, il faut qu'il aille au lieu de purgation, d'où il ne sortira pour entrer au ciel,iusques à ce qu'il ait acheué de satisfaire, ce qui luy defailloit à la satisfaction estant en vie. Et vous cognoistrez tout cela estre tant necessaire (oyez grande chose) que si le purgatoire ne se trouuoit, Dieu ne seroit Dieu.

Il continue l'exēple de la nature.

Hardie, mais vraie proposition.

Mais deuant que ie vienne à ces preuues, ie veux vser de digression: & s'il vous semble serenissime Seigneur, & vous mes auditeurs, que pour vn peu ie ne parle à propos, ie vous prie auoir patience, & m'escouter bien: car les choses que vous trouuerez parauanture moins necessaires, seront celles qui nous seruiront de beaucoup.Caluin au 3. liure de son Institution chap. 4. section 23. dit qu'il n'y a aucune

Digreßion mais necessaire.

aucune distinction entre le peché mortel & le veniel. Et deuãt que passer outre, ie vous veux faire voir qu'il est menteur, & qu'il y a autant à dire d'vn peché à l'autre, quant à ces deux, que du ciel à la terre. Vuitcleffe a nié aussi cete distinction, que nous astablissons, & en a mis vne autre: mais Caluin niant & la nostre & celle de Vuitcleffe, & toutes autres, dit qu'il n'y a aucune distinction de pechez, & que tous sont d'vne sorte. Ce que Luther mesmes a dict, & en ce sont d'accord, de faire tous les pechez d'vne seule maniere: mais Dieu lequel tousiours, *confundit labium,* à ces tresarrogans geans, n'a pas mesmes laissé en cela leurs dissensions cachees, & sont deuenuz soudain tant discordans, que Luther a dict que tous les pechez du monde sont veniels: & Caluin d'autre costé (ô la belle vnion entre les Euangeliques) que tous les pechez du monde sont mortels. Et certainement si nous entendions pour pechez veniels ceux desquels, *sperari potest venia,* & desquels on peut receuoir pardõ, Luther diroit vray en cete maniere, que tous sont veniels, pource qu'il n'y a peché tant grief, lequel ne nous soit remis en cete vie, si nous sommes repentans: & celui mesme du S. Esprit qui se dit irremissible, ou s'entend mal aisement remissible, ou irremissible a lors qu'il est conioinct à vne finale impenitence: mais nous n'entendons le peché veniel: à sçauoir pardonnable (pour dire ainsi, car ils sont tous ainsi. Nous disons le peché veniel estre

Caluin nie la distinction entre le peché mortel & le veniel.

Caluin pire que Vuitcleffe.

Caluin & Luther d'accord.

Caluin & Luther tresdiscordans.

Luther dit que tous les pechez sont veniels.

Quelle chose est le peché veniel.

celuy, qui ne nous oste la grace, de maniere que si nous y mourions, il ne nous condamneroit pas à mort eternelle. Il est ainsi, mes cheres ames; ces deux distinctions se trouuẽt entre le peché veniel & le mortel: l'vne que le peché mortel nous depouille entierement de la grace, là où le veniel nous refroidit bien la charité, mais il ne nous met pas pourtant en la disgrace de Dieu: & l'autre, que celui qui meurt en peché mortel, comme nous auons dict, est à iamais condamné en enfer: là où celuy qui meurt seulement au veniel, y doit biẽ satisfaire, par quelques peines, deuant qu'il entre au ciel, mais il n'est pas pourtant à iamais exclus de la vision de Dieu: Et suiuant toutes ces deux proprietez, à bon droict, le peché qui n'est veniel, est appellé mortel, à cause des deux morts qu'il donne à nostre ame: la premiere, luy ostant la grace qui est la vie de l'ame: & l'autre la condamnant au suplice d'enfer qui est la vraie mort. Caluin veut que tous les pechez que nous faisons, nous condamnent, quand nous mourons en iceux, au feu eternel: & pourtant, selon sa coustume, voulant par le nõbre supleer au poids, il ameine plusieurs autoritez: comme seroit, *Anima quæ peccauerit ipsa morietur*; en S. Paul, *peccati stipendium est mors*: toutes lesquelles les enfans mesmes voyent qu'elles ne concluent rien: car il est bien vray que de certains pechez, *anima quæ peccauerit, ipsa morietur*: & est vrai que de quelque peché, *stipendium est mors.* Mais

Quelle chose est le peché mortel.

Caluin dit tous les pechez estre mortels.

Autoritez de Caluin & ses responces.

Ezech. 18.
Rom. 6.

Mais Ezechiel n'a pas dict qu'en quelque maniere qu'vne ame peche, elle meure tousiours; ny S. Paul, que la mort soit le gage & loyer de tout peché, & iamais ne se trouuera qu'aucun auteur Catholique n'accorde que l'on trouue quelques pechez, comme vn ris immoderé, vne parole oisifue, vn larcin de chose tres legere, vne detraction de peu d'effect,& choses semblables, lesquels ne m'ostét pourtant la grace,ny la iustice, combiẽ qu'ils me refroidissent la charité:& quand i'y mourrois,ils ne me mettroient pas en enfer,encore qu'ils me retardassent la ioye du ciel.

Aucuns pechez n'ostent la grace.

Mais comme prouue l'on que se trouue vne maniere de peché qui compatisse auec la grace?& que de cete maniere de peché, quelqu'vn puisse pecher,sans cesser pourtant d'estre iuste?Vous l'entendrez maintenant,ô Caluinistes, & iugerez de vous mesmes, si mes autoritez parlent clair.*Dixi confitebor aduersum me iniustitiam meam domino, & tu remisisti impietatem peccati mei,* dit Dauid, parlant d'vne maniere d'iniquité, par luy confessée à Dieu, & pardonnee par la simple confession:touchant laquelle,ie demande,si elle estoit mortelle ou veniele? si elle estoit de celles qui ne peuuent demourer auec la grace, ou de celles qui se peuuent trouuer mesmes en l'homme iuste? Et pour responce, ie vous allegue le mesme Dauid, au mesme lieu, lequel aiouste incontinent, *Pro hac orabit ad te omnis sanctus:* voyez s'il est manifeste, que le iuste n'ayant coulpe mortel

Autoritez de l'escriture, pour le peché veniel.

Ibidem.

mortelle, & priant, *pro hac* : il faut que cete cy soit veniele. Cecy n'est de moy, mes cheres ames, mais elle est de S. Hierosme. Nous trouuerons toutesfois encore des choses plus claires, entre lesquelles comment peut on respondre au passage du sage, qui dit, que *septies in die cadit iustus?* S'il est iuste, comment peche il? s'il peche comment est il iuste? est il pas vrai que plusieurs hommes se conseruēt plusieurs iours, mois & ans sans peché mortel? Comment se peut entendre, qu'il n'y ait homme tant iuste, qui ne peche tous les iours, si nous n'admettons vne maniere de coulpe, laquelle compatisse auec la iustice, à sçauoir la veniele? S. Paul aux Hebrieux dit au 5. que *Omnis pontifex sicut pro populo, ita & pro se debet offerre pro peccatis* : Et S. Hierosme vient à recueillir ainsi de ces parolles; *Nunquam pro alijs iuberetur offerre nisi iustus esset, neque pro seipso si peccatis careret*, donques par l'autorité de S. Paul, au iugement de S. Hierosme mesme, il faut recueillir que le Pontife ancien, cependant qu'il estoit iuste, pouuoit bien auoir quelques pechez, auec sa iustice, en la maniere que S. Iaques disant *In multis offendimus omnes*; & vn autre, *Non est homo qui non peccet* : & vn autre, *Omnes declinauerunt*, & autres passages; où il faut dire que ces passages soyent faux, ou que l'on ne trouue pas vn homme iuste au monde, ou biē qu'il y a des coulpes qui peuuent estre és iustes. Et S. Iaques parle il pas clairement de la diuersité des pechez? quand il dit, *Concupiscentia*

Hieronymus. *Pro. 24.* *Hebr. 5.* *D'où S. Hierosme tire le peché mortel.* *Iacob. 3.* *3. Reg. 8.* *Psal. 13.* *Iacob. 1.*

centia cum conceperit, parit peccatum: peccatum autem cum consummatum fuerit, generat mortem: Voila trois choses en l'homme, la concupiscence: le premier mouuement, & le consentement: la concupiscence n'est peché, comme nous auõs deia prouué cy dessus: les premiers mouuemens sont pechez, mais non pas, *ad mortem:* ces pechez puis apres, *consummantur:* c'est à dire, le consentement ou l'execution y est aioustee: & à cete heure là *generant mortem.* Il suffit que S. Iaques dit tresexpressement, que le peché, deuant qu'il soit consommé ou parfaict, est peché, mais qu'il n'engendre pas la mort: c'est à dire qu'il est deia peché, mais non pas peché mortel. Et finalement si Iesus Christ mesmes dit, *Qui irascitur fratri suo reus erit iudicio: qui dixerit Racha, reus erit concilio: & qui dixerit Fatue, reus erit gehennæ ignis:* qui ne voit que l'on trouue autres sortes de pechez, deuant que l'on vienne à celui, lequel *facit reos gehennæ ignis,* c'est à dire au peché mortel? Auõs nous faute des autoritez de l'escriture, outre ce que i'ay nouuellement la determinaison de Dieu, au Concile de Trente, pour moy? Mais si Caluin n'allegue autoritez, ou s'il les met en auant tant debiles, pour soustenir son opinion; & si ie vous en ay proposé pour la mienne, & des Pseaumes, & du Sage, & des Prophetes, & de S. Paul, & de S. Iaques, & de Iesus Christ mesme, pourquoy vous dois-ie reputer tant iniques iuges, ô escoutans, que vous donniez vostre voix sentence, plustost pour

Trois choses par ordre iusques au peché mortel.

Matth. 5.

Le Concile de Trente pour nous.

pour luy que pour moy, ains pour vous & pour Iesus Christ mesmes? Non, non: ie dy encore seulement vne chose, plus claire que la lumiere, & que Caluin ne niera point: à sçauoir que rien n'entre au ciel, qui ne soit tres pur & net: car l'eglise triomphante, *non habet maculam neque rugam*, & puis ie vous remets en memoire deux conclusions: vne que i'ay prouuee en la leçon passee, & l'autre en celle du iourd'huy: à sçauoir que plusieurs hommes meurent deia iustifiez, mais qu'ils n'ont pas encore acheué de payer la gabelle, & satisfaire à la peine temporelle qui leur estoit retenue: & que plusieurs hommes meurent tous les iours iustes, & sans peché mortel, mais toutesfois apres auoir commis des pechez veniels, & deuant que les auoir purgez en cete vie, ou par œuures penales, ou par choses sacramentales, ou par indulgences, & autres choses semblables.

Au ciel n'entre chose immonde.

Ephes. 5.

Deux conclusios prouuees.

Et ces deux conclusions ainsi fermement establies, ie dy que ie n'ay vsé autrement de digression, & que cete matiere du peché veniel auec celle de la satisfaction, sont les deux bases & soustenemens, sur lesquels le purgatoire se fonde; & sont tant forts & fermes qu'il n'y a aucune machine d'argument heretique, qui les puisse seulement faire vacilier ou branler, ie ne dirai choir, & font en sorte que ie peux dire sans temerité, ce que i'ay dict cy dessus, ou que le purgatoire se trouue, ou Dieu n'est Dieu. Car ie dy premierement que *pro mensura*

Il retourne au Purgatoire.

mensura delicti est & plagarum modus : c'est à à dire que celuy seroit iniuste, lequel selon la grandeur du delict, ne donnoit la punition grande ou petite. Et puis ie vay discourant en cete maniere, Que trois hómes meurét maintenant, vn qui ait deia la coulpe remise, & satisfaict à toute la peine : vn autre qui soit encore en peché actuel, & n'ait encore ny la coulpe pardonnee, ny satisfaict à la peine : & vn tiers, auquel la coulpe soit deia pardonnee, mais qui n'ait encores satisfaict à la peine : entendez maintenant Caluinistes, où va celuy, auquel la coulpe est deia remise, & qui a satisfaict à la peine ? en Paradis, pour certain : où va celuy auquel la coulpe n'est remise, & n'a satisfaict à la peine ? en enfer certainement : mais où va celuy auquel la coulpe est remise, & qui n'a satisfaict à la peine ? s'il va au ciel, Dieu est iniuste, de le recompenser autant que cet autre, qui auoit satisfaict à la peine : s'il va en enfer, Dieu est iniuste de le punir autant que celuy auquel la coulpe n'estoit remise. On trouue donc vn troisiesme lieu où il va, satisfaire à la peine, deuant qu'il entre au ciel, ou Dieu est iniuste, ce qui est autant que dire, Dieu n'est Dieu. En cete mesme maniere, trois autres meurent : l'vn, sans peché ny mortel ny veniel : l'autre auec pechez & mortels & veniels : & vn troisiesme auec pechez veniels : mais non pas mortels. Où va celuy qui n'a ny peché mortel, ny ve-

Dieu punit selon la coulpe.

Deutere. 25.

Argument pour le purgatoire de la satisfaction.

Argument pour le purgatoire du peché veniel.

niel?certainement en Paradis:où va celuy qui a pechez mortels & veniels? certainement en enfer: mais où va celuy qui a pechez veniels, mais non mortels? S'il va au ciel, Dieu est iniuste, qui le recompense autant que celuy qui n'auoit pechez veniels: s'il va en enfer, Dieu est iniuste, de le punir cóme celui qui auoit pechez mortels:on trouue donc vn troisiesme lieu, où il va purger les pechez veniels, deuant qu'il entre au ciel, ou bien Dieu est iniuste, ce qui est autant que dire, Dieu n'est Dieu. Mais où vont en mourant, les iustes, lesquels ou n'ont encore satisfaict à la peine, ou bien ont pechez veniels? en enfer? non certainement, car les iustes ne vont point en enfer:en Paradis? non certainement, car il n'y a aucune chose qui aille en Paradis, si elle n'est trespurgee:il faut donc qu'il y ait vn troisiesme lieu, où ils aillent se purger, ou bien toute chose est confuse, & Dieu estant iniuste n'est pas Dieu.

Si le purgatoire n'est poït, Dieu n'est point.

Vous voyez, mes deuotes ames, si la satisfaction, & le peché veniel prouué, il est plus que manifeste & necessaire, que le purgatoire soit, qui n'est de l'inuention humaine, mais le faict de Dieu tresiuste.

Dautant plus que vous sçauez, ô pauures abusez, que ny Caluin, ne tout tant de Caluinistes qui furent onques, n'ont iamais peu amener cótre le purgatoire autres raisons que les deux de tousiours, qui sont les plus sottes

& les

& les plus friuoles qui ſe puiſſent trouuer : à ſçauoir qu'admettans le purgatoire,nous faiſons tort au ſang de Ieſus Chriſt,& qu'il n'eſt faict mentiõ du purgatoire,és eſcritures:mais quand ceſſeront ils de nous faire repliquer meſmes choſes ? ou quand voudront-ils vne fois entendre ou monſtrer d'entẽdre les choſes, que les petis enfans meſmes entendent à preſent? & eux meſmes les entendant,ils font ſemblant de ne les entendre , pource qu'il les entendent trop?Or ſus,le ſang de Ieſus Chriſt a ſatisfaict pour nous , mais ſuffiſamment,nõ auec efficace : & à fin qu'il nous ſerue ,ſelon noz maux diuers, il faut que nous nous l'apliquions , par les diuers moyens , qu'il nous a preparez.Parquoy,comme au peché originel nous ne faiſons tort, de nous apliquer le ſang de Ieſus Chriſt , par le bateſme , ny au peché mortel,nous l'apliquant, par la penitence,ny viuans au peché veniel,nous l'apliquant, par œuures ſacramentales, & indulgences & ſemblables choſes , ny viuans en la ſatisfaction, nous l'apliquant par œuures penales ou noſtres , ou d'autruy , & auec les indulgences: ainſi, en la ſatisfaction qui nous reſte & en la coulpe veniele , apres que nous ſõmes morts, nous ne faiſons aucun tort au ſang de Ieſus Chriſt , recognoiſſant toute purgation d'iceluy,mais l'apliquant auec le feu du purgatoire, & auec quelques autres moyens que nous dirons puis apres. Et quant au ſecond argument des eſcritures, quel ennuy eſt ce icy:n'y

Sottes raiſons contre le purgatoire.

Nous ne faiſons tort au ſang de Ieſus Chriſt par le purgatoire.

Les heretiques croiẽt beaucoup de choses qui ne sont és escritures.

auons nous pas respondu mille fois? Ils ne croyent le purgatoire, pource disent-ils, qu'il n'est és escritures. Mais pourquoy croyent ils l'egalité des personnes diuines : pourquoy croyent-ils la perpetuelle virginité de Marie? le batesme des petits? pourquoy croyent-ils que l'Euangile de Matthieu ou de Marc, soit de Matthieu ou de Marc? & finalement pourquoy croyent-ils cecy mesme, qu'il ne faut croire, que ce qui est aux escritures, veu qu'il n'y a rien de ces choses qui se trouue apertement és escritures? Auons nous pas desia prouué la force des traditions, & monstré que la parolle de l'Eglise & des conciles confirmee par le Pape, est aussi parolle de Dieu, comme celle de l'escriture? Et puis de se trouuer quelque chose és escritures, s'il s'entend ou implicitement & intrinquecement, ou clairement, à tout rompre, il s'y trouueroit, sans aucun doute implicitement. Ou bien oyez vn peu: de l'vn naist le deux, du deux le trois: & le trois ne naist-il pas aussi de l'vn, combiẽ qu'il naisse par le moyen du deux? ouy certainement. Et ainsi ie dy, Auons nous pas faict naistre la satisfaction des mesmes escritures? vous ne le pouuez pas nier: le purgatoire aussi est proceddé de la satisfaction, il est donc proceddé des escritures. Ou le peché veniel a-il pas esté fondé és escritures? vous ne pouuez plus dire que non, le purgatoire suit necessaiment le peché veniel: quand ie voudrois dõc,

La parolle de l'Eglise est aussi celle de Dieu.

Le purgatoire se tire implicitement des escritures.

ie vous contraindrois de confesser au moins, que par le moyen de la satisfaction & du peché veniel, le purgatoire se tire tres expressement des sainctes lettres. Mais ie veux faire encore plus: car ie vous le veux monstrer immediatement és sainctes lettres, si vous ne debatiez, selon vostre coustume, *de nomine*, & me demandiez ce mot *purgatorium* : en ce cas, ie vous demanderois que vous me monstrassiez és escritures cete parolle, *cōsubstantialis:* & cete cy *Deipara :* & autres semblables, que neantmoins vous acceptez, cōme choses que l'escriture enseigne, biē q̄ soit auec autres nōs: outre ce que ie vous mōstrerois aussi, que le mot de purger n'est tant odieux à l'escriture, qu'elle ne s'en soit seruie en quelque lieu : comme nous verrōs plus bas en Malachie, & ailleurs. Mais sortons des noms, & venons aux choses, & vous verrez manifestement ô auditeurs, si le purgatoire se fonde & se trouue és sainctes lettres.

Les heretiques croiēt beaucoup de choses dōt les nōs ne sont és escritures.

Ce mot de purger est és escritures.

Ce pendant voyez que les peres tres-graues & tres-sçauans ont tiré des mesmes escritures vn passage, où ils tiennent que l'establissemēt mesme du purgatoire se descriue. Auez vous souuenance de cē que Moise dit au 4. chapitre du Genese? qu'apres qu'Adam fut chassé du Paradis terrestre, *Collocauit Dominus ante Paradisum voluptatis Cherubin, & flameū gladium, atque versatilem ad custodiendam viam ligni vitæ?* Veritablement on sçait que Moise parlāt à gens lourds & simples, des choses qui ne tō-

Genes.4. Fabrique du purgatoire.

Moise a parlé obscurement des choses insensibles.

boyēt ſouz le ſens, en traitoit quaſi tousiours couuertement, & pourtant il n'a meſmes iamais parlé literalement de la creation des anges. Et meſmes cecy, que deuant la porte de Paradis, y ait vn Ange, auec vne eſpee de feu, ſemble deuoir eſtre exposé allegoriquement, pour quelque grand myſtere : parquoy l'on a pensé auec grande probabilité, que Moiſe ait parlé icy miſtiquement de la fabrique du purgatoire: & que quād Adam fut chaſsé, l'eſpee de feu fuſt miſe deuant le paradis, c'eſt à dire fuſt baſty vn lieu, auec le feu du purgatoire, par lequel ſi l'on ne paſſoit, ceux qui ſortoyēt d'icy iuſtes, mais non totalemēt nets, ne peuſſent aucunement entrer en Paradis. Cete expoſition, ô Caluiniſtes, n'eſt pas mienne, mais de peres treſgraues: & entre autres de Rupert Abbé, ſur Geneſe, hōme de treſgrande doctrine, & de telle vie, qu'il a eu beaucoup de reuelation, tandis qu'il a veſcu: & dauantage, de S. Ambroiſe meſme, vn des 4. docteurs de l'Egliſe, en l'expoſition de ce paſſage : de maniere, que quand bien le paſſage ne ſeroit en ſoy manifeſte, ſi eſt ce que les authoritez de ces auteurs vous en deuroyent faire trouuer bonne l'expoſition : & quand l'expoſition ne vous plairoit, il faut que vous confeſſiez, qu'ayans exposé ce paſſage du purgatoire, ils ont tenu auec moy le purgatoire. Mais ie diray puis apres, l'opinion que tous les peres en ont eu: cependant ſans nous departir de l'eſcriture ſaincte, il y a vn paſſage en Eſaie, où Dieu parlant

Allegorie de l'eſpee de feu deuant le Paradis.

Les peres qui donnēt l'allegorie pour le purgatoire.

Ruper. Abb.

Ambroſius.

Eſaie pour le purgatoire.

Iſa. 4.

parlant de ceux, qui *remanebunt sancti*, & qui, *scripti sunt in vita*, dit que ce nonobstant ceux-cy se sauueront: *si abluerit Dominus sordes filiorũ syon, & sanguinem Hierusalẽ lauerit de medio eius.* Et finalement pour monstrer que cete purgation doit estre faicte iudiciellement de Dieu, & par le moyen du feu, il m'est aduis qu'il ne le peut faire entendre plus clairement, qu'en aioustant, *in spiritu iudicij & spiritu ardoris.* Il n'y faudroit autre chose, sinon qu'il nommast expressemẽt, le purger, ou purgatoire, mais Malachie le nõme, là où il dit, *& purgauit filios Leui:* Ie n'ay tiré à ce sens du purgatoire, cete authorité auec l'autre d'Esaie: mais les peres anciens les ont entẽdues aussi du purgatoire. S. Augustin en la cité de Dieu au liure 20. ch. 21. apres le passage de Malachie dit, *Ex his quæ dicta sunt videtur euidẽter apparere, in illo iudicio, quasdã quorundã purgatorias pœnas futuras:* & aiouste touchant l'autre passage d'Esaie, *Dicit tale quid Esaias*, & allegue les autoritez que i'ay dict. Parquoy ou les deux passages sont clairs & manifestes, ou si vous n'acceptez l'exposition de S. Augustin, voyez au moins qu'il tient le purgatoire. Ainsi est il d'vn autre passage de Daniel, où descriuant la grandeur de Dieu, & disant que *fluuius igneus progreditur à facie eius*, est exposé que des yeux de Dieu, à sçauoir de sa misericorde & iustice naist le fleuue de feu, c'est dire, le purgatoire prend son fondement. Vous deuez ô Caluinistes, accepter au moins cete exposition, de sainct Augustin, qui dit

Malach. 3. *Malachie pour le purgatoire.* *Augustinus.*

Daniel pour le purgatoire. *Dan. 7.*

incontinent, *Per fluuium igneum & vndam ferventibus glebis horrendam, transibunt animæ, quanta fuerit peccandi materia, tanta & pertranseundi mora.* Voyez s'il le pouuoit dire plus manifestement, & si iusques icy, mesmes au vieil testament, où tous les misteres sont declarez plus couuertement, le purgatoire toutesfois apparoist. Rompons maintenant la couuerture, & entrons au *sancta sanctorum,* sortons de la loy, & venons au nouueau testament, & considerez ie vous prie, mes cheres ames, cõme il est possible de voir ces passages, sans y voir dedans, le purgatoire.

Augustinus.

Autoritez du nouueau testament pour le purgatoire.

Apocal. 5.

Comme où il est dit en l'Apocalipse, *Non est inuentus neque in cœlo, neque in terra, neque subtus terram qui dignus esset aperire librum*: Qui sont ceux-là qui se sont essayez d'ouurir le liure, & n'ont peu, si non les purgeans? Certainemẽt ie ne croy point que l'on eust faict cet honneur aux condamnez de leur bailler le liure, pour eux essayer à l'ouurir. Et à ce propos est plus estraignante encore l'autorité de sainct Paul, *In nomine Iesu omne genu flectatur cælestium, terrestrium & infernorum*: où estans les heureux ceux-là qui adorent le nom de Iesus au ciel, & les voiageurs ceux-là qui s'agenouillent en terre, qui serõt ceux-là souz terre, qui honoreront ce nom, sinon, ceux qui se purgẽt? si dauanture vous ne vouliez que les damnez l'honorassent, lesquels le blasphement tousiours, ou si vous ne disiez, comme Caluin dit, que *genuflectere*, en ce lieu, signifie, *timere*, &

Philip. 2.

que

que pour cete cauſe les damnez *genu flectunt*, pource qu'ils craignent le nõ de Ieſus Chriſt: mais en ce cas comment puis apres, *genu flectent*, à ſçauoir, *timebunt*, ceux qui ſont au ciel? outre ce que tous ceux qui ont eſcrit expoſent ce flechiſſement de genou, pour acte d'amour & non de crainte. Et finalement s'il me veut nier tous les expoſiteurs, ie trouueray en l'eſcriture meſme vne authorité qui parlera manifeſtemẽt, nõ de la crainte, mais de l'honneur, de la benediction & de la louange: à ſçauoir en l'Apocalipſe, où il eſt dict, *Et omnẽ creaturam quæ in cœlo eſt, & ſuper terram, & ſubtus terram, & mare, & quæ in eo ſunt, omnes audiui dicentes. Benedictio ſedenti in throno & agno: benedictio & honor & gloria & poteſtas in ſecula ſeculorum.* Apocal. 5. de maniere, que ſe trouuans icy des hommes ſouz terre, qui louent, beniſſent & rendent graces à l'agneau, pour eſtre ſauuez par ſon ſang: certainement il n'eſt parlé des damnez, & ne ſe peut parler d'autres que de ceux qui ſe purgent. Ie ne ſçay où Caluin peut fuir, s'il ne fait cõme il a couſtume de faire touſiours, qui eſt de nier le liure, quand il ne peut reſpondre à vn paſſage: mais nous auons deia prouueu à cela, où nous auons demõſtré, qu'il appartiẽt à l'Egliſe Romaine & non pas à Iean Caluin de faire le catalogue des liures: Et puis y a-il faute d'autres autoritez en autres liures.

Entre leſqlles Caluin a grãde peur en cete diſpute, & à bõ droict, d'vn paſſage de S. Paul aux Corinthiens, & tremblant du tout, il fait 1. Cor. 3.

du hardy,& dit par moquerie, que *inuictum cuneum in Paulo habemus*,ce qui eſt treſ-veritable, ſans ironie:& aduiẽt de Caluin ce qui aduint de Caiphe,quãd auec vn mauuais ſens,il profera la ſentence qui eſtoit treſ-vraie,à ſçauoir que *oportebat vt vnus homo moreretur pro populo, ne tota gens periret*:car à dire la verité,*eſt inuictus cuneus* cete autorité,où le purgatoire ſe deſcrit quaſi:oyez là:*Si quis superædificat ſuper fudamentum hoc,aurum & argentum,lapides præcioſos,ligna fœnum,ſtipulam, vniuſcuiuſq; opus manifeſtum erit: dies enim domini declarabit, quia in igne reuelabitur,& vniuſcuiuſque opus quale ſit,ignis probabit.Si cuius opus manſerit quod ſuperædificauit, mercedem accipiet:Si cuius opus arſerit,detrimentum patietur: ipſe autem ſaluus erit ,ſic tamen quaſi per ignem:* Cete derniere clauſe deuroit ſuffire à conuaincre Caluin:*Ipſe ſaluus erit,ſic tamen quaſi per ignem :* car par quel feu ſe peut ſauuer vn homme,excepté par celuy du purgatoire? veu que *in inferno nulla eſt redemptio ?* Toutesfois voicy tout le ſens de Paul :Iceluy parlant des œuures qui s'edifient ſur le fondemẽt de la vraie foy, & non pas des œuures mauuaiſes & des pechez mortels(car cela n'eſt pas edifier,mais deſtruire) mais de celles qu'vn homme iuſte peut faire , dit qu'elles ſont de deux ſortes:les vnes,comme or, argent & pierres precieuſes, & les autres , comme bois , foin & eſtouppe: c'eſt à dire , les vnes ſont bonnes œuures & meritoires:& les autres ſont non meritoires, ny mortelles , mais moyennes & entre-deux, à ſçauoir

Caluin fait cõme Caiphe.

Ioan.11.

Paſſage de S. Paul exposé.

à ſçauoir les coulpes venieles:il continue puis apres à parler de la diſtinction entre ces deux manieres d'œuures,& dit qu'entre elles le feu diſtinguera, pource que ceux-là qui auront faict œuures meritoires, *mercedem accipient*, ſans autre choſe : là où les autres ſeront bien ſauuez auſſi:mais il faudra premierement que *detrimentum patiantur:* c'eſt à dire qu'ils aillent ſe purger, auec quelques peines : & pource qu'elles ſeront de feu, *Ipſi ſalui erunt, ſic tamen quaſi per ignem.* Vous voyez mes cheres ames, ſi le paſſage peut eſtre plus clair,& s'il eſt vray que *inuictum cuneum in Paulo habemus:* Mais,dit Caluin, ſi le feu prouue la difference entre ceux qui ont ſeulement les œuures meritoires, & ceux qui ont pechez veniels, ils iront donques tous au feu. Et ie dy, Si ce Prince commande que les François paſſent la montagne, & les Italiens demourent de-çà, pour les diſtinguer donc, faut-il que tous la paſſent: Ah,Caluin,il eſt beſoin icy d'autres choſes que de bagatelles,: Eſt *inuictus cuneus*, voy cecy ſans tes ironies : ce feu eſt le feu du purgatoire,& non des tribulations de ce monde, car les tribulations ne font pas cete diſtinction:ains bien ſouuent les meilleurs,ſont les plus affligez. Et cete tienne ſotte inuention de dire,que l'or ſignifie la bonne doctrine, & le foin l'hereſie, nous fait rire : car nous n'auons iamais trouué que la doctrine s'appelle *opus : vniuscuiuſque opus :* Et ſi celuy qui edifie ſur les hereſies, ſe ſauuoit par le moyen des

Sotte ſuitte de Caluin.

Expoſitiō ridicule de Caluin.

tribula

tribulations, comme tu dis, ce que tu dis ailleurs seroit faux: sçauoir est que sans la foy, nul ne se sauue, ains que chacun se sauue par la foy seule. Catholiques laissons ces sottes inuentions là. Que sainct Paul en ce lieu, par le feu entende le purgatoire, Origene l'expose en l'homelie 25. & 26. sur l'Exode: sainct Hierosme à la fin du 18. liure des commentaires sur Esaie: sainct Gregoire au 4. des Dialogues, chap. 30. Ambroise & Basile sur Esaie: Ecumenius en la 1. Epistre aux Corinthiens, au 3. Alcuinus, au 1. liure, chap. 3. & sainct Augustin en tous ces passages, à sçauoir en son manuel *ad Laurentiū*, chap. 68. au mesme liure, cha. 110. au liure, *de commemoratione animarum, contra Manicheum*, au 21. au pseaume 37. au cōmancement: au pseaume 103. au 3. sermon, *de fide & operibus*, au 15. chap. *De ciuitate Dei*, au liure & chap. 21. & 26. au pseaume 80. & en somme là où il traite de cete sentence de S. Paul. Voyez maintenant si vous deuez suiure tous ceux là, ou Iean Caluin seulement.

Contradictiō de Caluin.

Les peres qui sont pour nous en l'exposition du passage de S. Paul.

Dauantage, touchant la matiere du purgatoire (ie feray fin maintenant) il y a encore deux authoritez tres-expresses, en sainct Matthieu, & quelques autres puis apres, que ie diray, parlant des sufrages: en sainct Matthieu 12. où Iesus Christ parlant de peché au sainct Esprit, dit que *non remittitur neque in hoc seculo neque in futuro*: Et de là, combien que Caluin ne le vueille voir, recueillent sainct Gregoire au 4. de Dialogues cha. 29. S. Bernard au sermō 66. sur

Propos de IesusChrist mesme pour le purgatoire. Matt. 12.

66. ſur les Cantiques, ſainct Auguſtin au 20. *de Ciuitate Dei*, au 24. & autres, que ou Ieſus Chriſt euſt parlé du tout hors propos, ou il faut qu'au ſiecle futur, *aliquod peccatum remittatur*: ce que ne ſe pouuant dire du mortel, en enfer, il faut qu'il s'entende du veniel, au purgatoire: l'autre eſt en ſainct Matthieu 5. où Ieſus Chriſt dit, *Eſto conſentiens aduerſario tuo, dum es in via cum eo: ne fortè tradat te aduerſarius Iudici, & Iudex tradat te miniſtro, vt in carcerem mittaris: Amen dico tibi, non exibis inde, donec ſoluas minimum quadrantem*: Ieſus Chriſt ne pourroit, dit ſainct Ambroiſe, au ſermõ 10. ſur le pſeaume 118. plus expreſſement nous admonneſter à mettre peine de ſouder noz comptes de la ſatisfaction, tandis que nous voiageons: car autrement nous ſerions enuoyez en la priſon du purgatoire, de laquelle nous ne ſortirons, iuſques à ce que nous ayons parfaictement ſatisfaict à toute la peine retenue. Et chacun ſçait que l'on ne ſort iamais de la priſon d'enfer: on ne peut donc mettre cete priſon, en laquelle l'on entre, pour payer les debtes, & l'on en peut finalement ſortir, qu'au purgatoire: & cete authorité ſemble eſtre bien à propos pour l'exemple que i'ay touſiours continué, auquel ie vous diſois, que depuis que le paſſager eſt arriué au port, cheminant par la droite voye, paye la gabelle & entre en la ville, mais que ſortant du chemin, il eſt mis en vne priſon, de laquelle il ne ſort, iuſques à ce

Matth. 5.

Ambroſius.

Le purgatoire, priſon, d'où l'on peut ſortir.

ce qu'il ait payé le debte. Voila le texte de S. Matthieu, qui nomme le purgatoire par la mesme metaphore, disant que, *Mittetur in carcerem, & non exibit inde, donec soluat minimum quadrantem.*

Parquoy, mes cheres ames, les authòritez qui prouuent le purgatoire, sont tresmanifestes : & quand elles n'y seroient, les deux fondemens de la satisfaction & du peché veniel l'establissent en sorte, qu'il est force de le confesser. Aduisons donc bien, depuis que nous sommes iustifiez, à satisfaire deuant la mort ou par noz œuures ou par les œuures d'autruy apliquees à nous: ou par indulgéces, autremét si nous mourons, nous irons sans doute, au purgatoire, où nous serons purgez auec le feu: mais disons vne autre chose. Si en viuant, non seulement nous payons auec noz œuures, mais aussi nous pouuons receuoir aide & des autres viuans & des indulgences, depuis que nous sommes morts & entrez au purgatoire, deurions nous pas aussi receuoir aides & suffrages & des viuans qui nous les apliquent & des saínctes indulgences? Nous respondrós maintenát à cela: Reposons nous.

Continuation à l'autre partie.

SECONDE PARTIE.

Caluin nie les sufrages.

MEssieurs non : respondroit Caluin : car bien que le purgatoire se trouuast, & les hómes y fussent pour satisfaire par leurs propres

pres peines, à quelque debte de reste, si est ce que les viuans ne pourroient pas leur donner aucun sufrage, mais leur faudroit satisfaire d'eux mesmes à tout ce qu'ils deuroyent. Et Luther contraint par la verité, accepte beaucoup de fois, le purgatoire, & neantmoins nie tousiours les sufrages : pource disent ils que les œuures d'vn ne sont iamais acceptees de Dieu, pour le seruice d'vn autre, ou qu'elles soient adressees par la propre intention de celuy qui fait les œuures, comme tous les autres sufrages, ou qu'elles soient cómuniquees de celuy qui tiét les clefs du thresor de la saincte Eglise, comme les indulgences: car en fin sont toutes œuures d'autres que de celuy qui se purge. Parquoy elles ne peuuent seruir au purgeant, pource que les œuures seruent à celuy qui les faict, non à autres: & n'y a homme qui se sauue iamais par les œuures d'autruy, mais seulement par les siennes propres : *Tu reddis vnicuique secundum opera sua,* & non d'autruy, dit le Pseaume: *Opera illorum sequuntur illos,* & non d'autruy, dit l'Apocalipse: *Vt referat vnusquisque propria corporis, prout gessit, siue bonum, siue malum*, dit Sainct Paul aux Corinthiens, *Vnusquisque propriam mercedem recipiet,* dit le mesme aux mesmes, *Vnusquisque nostrúm pro se reddet rationem Deo*, aux Romains, *Quæ seminauerit homo, hæc & metet*, aux Galates. Et Sainct Hierosme dit trop clairement, *In præsenti seculo scimus siue orationibus, seu consilijs inuicem nos posse adiuuari : Cùm autem ante tribunal Christi*

Luther cõfesse le purgatoire & nie les sufrages.

Autoritez amenees par les heretiques pour prouuer que les œuures d'vn ne seruent à l'autre.

Psal. 27.
Apoca. 14.
2. Cor. 5.
1. Cor. 3.
Rom 14.
Gal. 6.

Passage difficile de S. Hierosme.

venerimus, nec Iob, nec Daniel, nec Noe rogare posse pro quoquã: sed vnũquemq; portare onus suum. Toutes ces authoritez semblent prouuer non seulement que les œuures des viuans ne peuuét seruir aux morts, mais aussi en general que les œuures d'vn homme, ne peuuent seruir à l'autre, soit viuant ou mort. Et neátmoins, si vous auez bonne souuenance, auditeurs, nous auós monstré le contraire, en la leçon precedente, & par viues raisons & passages expres de l'escriture saincte. Ie ne me suis pas soucié de respondre à cete heure là à ces passages, pource que ie les voulois remettre en cet endroit. Quant à l'authorité de sainct Hierosme, ils sçauoient bien que Gratian mesme y respond en la 13. question 2. & ne deuoyent pas dissimuler l'exposition, si n'estoit pour tromper autruy : qui est, que sainct Hierosme, en ce passage, parle du iugement final : & à raison : car bien que deuant le dernier iour du iugemét, chacú de nous, par noz oraisons, pourra ayder à autruy ou viuant ou trespassé: ce neantmoins quãd ce dernier iour sera venu, il n'y aura plus de moyen de nous ayder, mais *præcedent qui bona egerint in vitam æternam, qui verò mala, in ignem æternum.* Au reste quant à toutes les autres autoritez, il y a trois responces, & non seulement vne : premierement celle mesme que Gratian a donné à S. Hierosme : sçauoir que toutes s'entendent pour le iour du iugement final : auquel il est tres-veri

Responce à S. Hierosme.

Matt. 25.

tres veritable que chacun ne pourra plus auoir des œuures, peines ou des sufrages d'autruy; Apres nous disons, que mesmes à present, bien que ou que les œuures d'autruy ou les indulgences me seruent, ie peux dire neãtmoins que toutes ces choses sont mes œuures, pource que celuy qui opere & fait pour moy, par l'aplication me donne & fait miennes ses œuures: & le Pape ou les Euesques, par le don des indulgences viennent à faire miennes les œuures que quelque autre a faict d'abondant, de maniere qu'elles se peuuent appeller miennes: Et finalement ie reuiens à cete distinction, qui sauue tout, du merite & de la satisfaction, & retourne vous ramenteuoir cecy, que nul ne peut meriter pour autruy, mais chacun peut bien satisfaire pour autruy. Et soit que ie viue ou que ie sois trespassé, ie ne seray iamais aydé d'autres hõmes à meriter le ciel, ayant à l'aquerir par mes œu ures seules en vertu du sang, & moyennant la grace de Iesus-Christ: mais ie peux bien estre aydé à satisfaire, ou par les œuures des particuliers, lesquels me les apliquent, ou par les surabondantes du thresor, à moy communiquees, de celuy qui a les clefs. Et estant ainsi, si l'on m'alleguoit maintenant mille autoritez, pour prouuer que les œuures d'vn homme ne seruent à l'autre, ie peux respondre à toutes en deux mots, qu'elles ne luy seruent iamais à meriter, mais bien tousiours à satisfaire. Et par ainsi la conclusion que i'ay establie, dé-

Conclusion estable. moure ferme que quand aucun en vie, pour entrer en la ville doit payer la gabelle, non seulement il y peut satisfaire payant luy mesme, mais si les autres particuliers payent aussi pour luy, ou si le thresorier luy veut ayder de l'argent que les autres ont eu de surplus: Car en somme, quand apres l'absolution, vn viuant demoure obligé à satisfaire à la peine retenue, non seulement il le peut faire par ses propres œuures penales, mais aussi peut estre secouru & aydé par les œuures penales qui luy sont apliquees d'vn autre, ou des œuures surabondantes qui luy sont conferees és sainctes indulgences.

Raisons pour les sufrages. Lesquelles choses estant tres-vraies, ie demande, auditeurs, pourquoy les mesmes ne doiuent estre vrayes aussi pour ceux là qui sont en purgatoire? à sçauoir si pendant que ie satisfais en vie, ie peux estre aydé d'autruy, pourquoy ie ne peux aussi receuoir sufrage quand ie satisfais apres la mort? & attendu que l'aide me sert, quand ie suis en vie, pourquoy il ne me sert, quand ie ne le suis? quelle cruauté est cete là? c'est vne cruauté de corbeau, puis qu'elle s'exerce contre les morts. Tandis que ie suis en vie, ie te prouue clairement qu'autre peut satisfaire pour moy: & neantmoins, apres la mort, tu m'ostes cete aide & secours: quelle autorité? quelle coniecture? quelle loy? quelle ombre seulement de raison en as tu? De mon costé i'ay des raisons tres-expresses, & autoritez tresefficaces,

par

par lesquelles est monstré que les mesmes choses, lesquelles en la satisfaction peuuent seruir d'aide au viuant, peuuent seruir aussi de sufrage au trespassé. Et tout le fondement, quant aux raisons est cetuy cy, que ie demande d'où vient que les œuures d'vn peuuent seruir à l'autre? Et puis qu'il faut que l'on me responde, que la raison est double, du coste de qui reçoit l'aide & de qui la donne: car celuy qui reçoit se trouue en grace, & lien de charité, par lequel vn membre de l'eglise, és satisfactions, communique auec l'autre: & celuy qui aide le peut par l'aplication, qui est cause qu'il peut faire œuures pour autruy. Ie demande finalement quelle de ces deux raisons nous default és suffrages pour les mors. Et si vous voulez que ie ne puisse par mes suffrages ayder à satisfaire à vn mort, dites moy par laquelle des deux causes ie ne peux faire cela; est ce point pource qu'il n'est en charité, ou pour ne pouuoir tourner mon intention à luy? Certainement les trespassez qui se purgent sont aussi bien en grace que les viuans iustifiez: voire mesmes plus, pource que ceux cy peuuent retomber, & ceux là non. De ma part ie trouue en moy mesme, que ie peux aussi bien tourner mon intention, vers le mort purgeant, comme ie fais vers le viuant qui satisfait: il n'y a donc aucune raison de dire que ie puisse apliquer mes satisfactions à vn viuant & non à vn trepassé: ce qui est plein en outre, de si grande cruauté, que i'ay

Le fondement des sufrages.

Indulgẽces aux morts. horreur seulement de le dire. L'on en peut autant dire quant aux indulgences: car quant à ce que pour le present que ie suis en vie, ie peux estre aydé des indulgences, estre en grace, de mon costé en est cause; & de celuy du Pape, ou de l'Euesque, l'autorité qu'il a de me les apliquer. Mais le trepassé purgeant est en grace comme moy, voire plus que moy; car il est en grace confirmee, & le Pape peut apliquer son intention aussi bien au trepassé comme au viuant. Quel doute y a il donc? s'il ne disoient ce qu'ils disent aucunefois sottement, pour dire quelque chose: à sçauoir que le Pape peut employer les clefs vers ceux qui sont sur terre, mais non pas vers ceux là, qui

Argument que le Pape ne puisse donner Indulgence aux morts. sont souz terre: & qu'ainsi soit; *Quodcunque ligaueris super terram*, seulement est dict, & non, *sub terra*: Voila vne belle inuention; comme si les enfans mesmes ne cognoissoient, que ce mot *super terram*, ne determine ny marque

Responce à l'argumẽt. l'absoult, mais l'absoluant: & ne veut dire; les choses sur terre que lieras; mais les choses que tu lieras, estant sur la terre: à sçauoir tout ce que *ligabis* ou, *solues* tandis que *eris super terram*, vous serez en vie. Ces choses là sont trop claires: & pourtant l'on voit par les mesmes raisons, que comme le viuant peut estre aydé à satisfaire, le trespassé le peut estre aussi, & que celuy qui est en purgatoire, peut receuoir, comme il faisoit quand il estoit en vie, les mesmes suffrages & de sacrifices & de prieres, & d'aumosnes & de ieusnes

nes & d'œuures penales ou de peine, & d'indulgences, à luy apliquees.

Et cete est tres-belle & tres-vraye conclusion des suffrages pour les morts, ne s'apuye seulement és raisons que i'ay dites, combien qu'elles soient tresfortes, mais aussi prend force des passages expres de l'escriture saincte: entre lesquels est de tres-grande efficace celuy de Tobie, où le Pere mourant, entre les œuures de pieté qu'il ramentoit & propose à son fils, l'aduise de cete cy, que, *panem suum, & vinum suum super sepulturam iusti constituat*: ce que ne pouuāt estre faict, pour dire que les morts mangeassent en ce temps là, ie voudrois que Caluin m'en donnast la raison, ou qu'il creust tous ceux qui l'ont exposé: à sçauoir que ce pain & ce vin se mettoient là pour suffrage, à fin que les pauures qui venoient, & s'en nourrissoient, fissent prieres pour les ames des morts, és sepulchres desquels il auoient trouué le pain & le vin. Mais passons à la plus claire chose du monde: & premierement pensez la peine que les heretiques prennēt, pour refuter les liures des Machabees, vous orrez maintenant pourquoy: souuenez vous seulement qu'en vne leçon precedente, non seulement ie vous ay monstré, qu'il appartient à l'eglise Romaine de determiner quelles, sont les escritures canoniques, mais aussi i'ay prouué particulierement que ce liure des Machabees est canonique & tres-autentique: comme accepté par Sainct Augustin au 2. *de do-*

Autoritez de l'escriture pour les sufrages.

Tob. 4.

Liure des Machabees autentique.

ctrina Christiana: chapitre 5. d'Isidore au 6. des etimologies : d'Innocent premier en l'epistre, *ad Exuperium Tolosanum:* de Gelasius Pape auec vn Concile de septante Euesques:du 3. Concile de Carthage:du Concile de Florēce souz Eugenius quatrieme : & finalement du Concile de Trente,souz Paul troisieme. Parquoy il apert que le liure est canonique.Iugez main tenant de vous mesmes,s'il aprouue les sufrages,ou il dit premierement que IudasMachabee,*facta collatione,duodecim millia dragmas argēti misit Hierosolymā offerri pro peccatis mortuorum:* Et puis incontinent au 13. chap. du 2. liure, il aiousté le iugement de cete action, disant. *Benè & religiose de resurrectione cogitans, nisi enim eos qui ceciderant, resurrecturos speraret, vanum videretur & superfluum,orare pro mortuis :* & finalement il conclud en cet Epiphoneme, qui oste l'ame à Caluin; sçauoir est, *sancta ergo & salubris est cogitatio, pro defunctis orare vt à peccatis soluantur.* Et Caluin vouloit que les suffrages des morts fussent de nostre inuention, & n'eussent d'eux mesmes ny force de raisons,ny autoritez de l'escriture saincte.

2. Machabee 11.

Et quand bien ne se trouueroient pour les suffrages des morts, passages tant expres de l'escriture saincte, pourquoy doiuent hommes tant bas & viles auoir la hardiesse, de reietter vne coustume, qui a tousiours esté en l'eglise de Dieu? Oyez Sainct Augustin au liure, *de cura pro mortuis agenda: In 2. Machabeorum libro legimus oblatum pro mortuis sacrificium:* *sed si*

Coustume tres ancienne des suffrages.

sed si nunquam in scripturis veteribus omnino legeretur: non parua est vniuersæ Ecclesiæ, quæ in hac consuetudine claret, autoritas, vbi in præcibus sacerdotum. quæ domino Deo, ad eius altare funduntur, locum suum habet, etiam commendatio animarum: Damascene au liure, *de cura pro mortuis*, dit, que des Apostres mesmes, cete coustume est venue en l'eglise, de prier pour les trespassez. Et ie le croy, pour ce que Denis Areopagite disciple de Sainct Paul, au chap. de la hierarchie Ecclesiastique, distingue les funerailles & prieres pour les morts, comme l'on fait aujourd'huy: oyez: *Accedens deinde venerandus Antistes, præcem suam super mortuum peragit, postquam præcem, & ipse præsul eum salutat & suo deinceps ordine qui astant omnes. Præcatur oratio illa diuinam clementiam vt cuncta dimittat per infirmitatem humanam, admissa peccata, defuncto: eúmque in luce statuat & regione viuorum, in sinibus Abrahæ Isaac, & Iacob, in loco vnde effugit gemitus & tristitia*: Et qu'est il besoin, mes cheres ames, reciter vn ou deux qui traitent des sufrages, veu que tous les admettent? Faisons ainsi: Posons que nous sommes au Concile & demandons les vœux de toutes les parties du monde: & vous verrez si les saincts personnages ne viendront pas de tous costez vouer pour nous: pour l'Afrique, Tertullian, au liure, *de exhortatione ad castitatem*: pour l'eglise de Carthage, Sainct Ciprian, au 2. liure, epistre 9. pour Constantinople, Chrisostome en a Liturgie: pour toute la Grece, Damascene

Damascenus.

Dionis. Areo.

Funerailles comme les nostres, depuis 1500. ans.

Tous les peres pour les sufrages.

en vn traité, & tous les Grecs au Concile de Florence: pour Milan, Sainct Ambroise en la funebre de Satire: pour Rome, Gregoire au 4. des Dialogues: pour Hostie, Sainct Augustin és confessions parlant de sa mere; pour France, Denis Areopagite, au 7. de la Hierarchie Ecclesiastique: pour Alexandrie, Athanase, au liure, *de mortuis:* pour Illirie, Sainct Hierosme, sur les prouerbes, chap. 9. Pour le temps des Apostres en Palestine, Clement Romain disciple de Pierre au 6. liure de la doctrine Apostolique. Tous ceux cy & mille autres, mes cheres ames, viennent à nostre Concile, vouer pour nous & pour les suffrages des trespassez.

Caluin dit que tous les peres ont erré.

Et que fait Caluin. Sçait il pas que tous les Peres de l'eglise de Dieu sont contre luy? Il le sçait. Comment donc n'a il honte? comme il n'a eu honte tant d'autres fois: mais que dit il? Trois tres-belles choses: l'vne que *veteres in hac re mandato Dei, & legitimo exemplo destituebantur:* l'autre que *in hoc aliquid humani patiebantur:* & la troisieme, que *ad imitationem trahendum non est quod ipsi fecerunt,* O chien! ô chiẽ! est il possible que les auditeurs ne te lapidassent quand tu disois ces choses là? & quand on lit ces choses là en tes liures, pourquoy les lecteurs ne te bruslent incontinẽt? Mais oyez comme il traite son Sainct Augustin: sien par faintise, & nostre à bon escient: Car quand il dit que sa mere le pria en mourant de prier Dieu, pour elle, & qu'il le fit, Caluin se mo-

Caluin iniurie S. Augustin & S. Monique.

que

que,& dit qu'elle fit vne sottise de vieille, & que S. Augustin se laissa corrompre de quatre larmes de sa mere. Certainement auditeurs, i'ay en haine ma langue, de ce qu'elle redit seulement ces choses : mais ie voudrois que les abusez par cetui cy fussent desormais disposez à le cognoistre.

Epilogue du passé.

Cependant nous sommes venus au bout de cete leçon, en laquelle nous auons prouué le purgatoire, & les sufrages pour les morts; & nous sommes aussi à la fin des six leçons où nous auons traité la matiere, *de homine.* Et veritablemét ne pouuant en si peu de temps, traiter de tout ce qui est maintenant en controuerse, ceci a esté à mon aduis la meilleure chose que ie peusse faire : car par ce moyen vous auez aprins toutes les choses qui vous sont propres, & necessaires à vostre salut : à sçauoir comme vous naissez:que vous fait le batesme : combien peut la concupiscence: comme le liberal arbitre demoure : ce qui vous fait pecher : si vous pouuez vous resoudre & releuer:si vous le pouuez sans grace : si la grace le fait sans vous : si la foy seule suffit, si vous auez besoin aussi de la penitéce:quelle chose est la contrition:combien la confession est necessaire : s'il faut satisfaire apres l'absolution : si en la vie, nostre satisfaction peut estre aidee : s'il y a vn purgatoire apres la mort, & s'il y a des sufrages. En somme du poinct auquel l'homme naist,i'en ay mené les vns en enfer, les autres au ciel, & n'ay obmis

aucun passage duquel ie n'aye dit l'opinion de Caluin,& la nostre.Il y a eu aussi l'exemple de la nasselle,tellement continué, que si vous l'auez seul en l'entendement, comme en vne belle figure de memoire locale, vous sçaurez parler de tous les estats esquels vn homme se peut trouuer : mais nous ne parlerons plus amplemẽt de ces choses & de l'exemple,pour n'estre plus longs. I'ay maintenant acheué en douze leçons deux parties de tout mõ traité: la premiere où en six leçons,i'ay fondé les autoritez sur lesquelles ie me voulois appuier en disputant : & l'autre, où par ces autoritez, il m'est aduis que i'ay monstré tout ce qui se peut dire touchant l'homme.La troisieme partie reste, où nous respondrons à quelques calomnies de nos aduersaires.Demourez maintenant en paix.

Continuatiõ aux six leçons suiuantes.

L A





LA TROISIEME PARTIE DES LECONS, SVR LES DOCTRINES & enſeignemens de l'Egliſe.

LECON TREZIEME.

En laquelle eſt prouuee l'inuocation & interceßion des ſaincts non ſeulement viuans, mais außi treſpaſſez eſtre conforme à l'eſcriture ſaincte, expreſſe par tous les peres anciens, & touſiours pratiquee en l'Egliſe de Dieu.

Contre Caluin, au 12. chapitre du 1. & au 15. du 3. de ſon inſtitution &c.



ERITABLEMENT, ſereniſſime Seigneur, & vous chers auditeurs, les tiltres & noms ſont enormes, & dignes de mille morts, deſquels nos aduerſaires pour nous rendre infames & odieux à tout le monde, nous depeignent, & en leurs diſcours & en leurs eſcrits, & en public & en particulier, & finale

finalement où ils peuuent. Et certainement ie ne suis plus esmerueillé si nous autres pauures predicateurs catholiques, sommes non seulement en mocquerie, mais aussi en abomination à tant de gens; puis qu'à dire la verité, les vices & pechez que l'on nous obiecte, Dieu sçait si c'est auec raison, doiuent auoir trop grande force de nous faire hair des personnes mediocrement bonnes & pies. Il est vrai, pauures abusez que tout sacrifice veut & demande le sel: & que parauanture nous pourrions nous lamenter, de ce que sans nous ouir, vous nous auez condamnez, & estimez sans aucune defense de nostre part, tels qu'ils nous vous ont depeints. Toutesfois, si la precipitee condãnatió peut iamais receuoir excuse, celle la peut receuoir où le vice que l'on oppose à l'accusé est si enorme, qu'à ouir seulement qu'il en soit accusé, nous l'abhorrons incontinent. Ils nous appellent trompeurs, hipocrites, superbes, auares, sans art, paresseux, sensuels, epicuriens, violents, tyraniques: ils nous ornent, vous le sçauez bien vous mesmes, de tels & de mille autres sortes d'epithetes: mais ce qui est trop horrible seulement à proferer & redire, & que desormais ils ont quasi persuadé à tous ceux, qui ne demandent raisons de leurs propos, ils disent que nous sommes idolatres, & que par nostre doctrine (ô le grand tort qu'ils nous font!) nous enseignons aux peuples l'idolatrie. Ce qu'estant vray, lapidez nous auditeurs, car nous le meritons;

Le tort que les catoliques reçoiuent des heretiques.

Calomnie que les heretiques nous donnent.

Les Heretiques nous accusent d'idolatrie.

ritons ; bruflez nous tous vifs : enfeueliffez nous en vie:car il n'y a point de tourment qui puiffe iamais egaller noftre coulpe : mais efcoutez nous auffi : preftez vne aureille à nos deffenfes, d'autant plus volontiers que nous les voulons propofer pluftoft pour le feruice & falut de vos ames, que pour fauuer noftre reputation : mais fi vous nous trouuez innocens, toute la peine de nous auoir trop toft condamnez, ne doit eftre autre, finon que d'orenauant, vous ne croiez plus les propos de nos aduerfaires, & ne nous haiffiez. Ce neantmoins noftre intētion n'eft pas de nous purger de toutes les calomnies qu'ils nous oppofent, mais pour le prefent de cete feule accufation d'idolatres:& ce pour trois caufes: la premiere,pour ce que ne pouuant en fi peu de leçons qui me reftent à faire, refpondre à toutes,il eft raifonnable de me prendre à celle qui eft plus poignāte: & puis pource qu'eftre auare,faineant, & chofes femblables touchēt les perfonnes, non pas nos doctrines, là où l'idolatrie nous feroit nuifible & aux peuples,defquels nous preferons toufiours le falut à noftre profit ou à noftre renommee: & en fin,pource que refpōdant à cete calomnie, il nous faut traiter de trois plus importantes matieres qui foyent en controuerfe:à fçauoir de l'inuocation des Saincts,de l'adoration des images,& du fainct facrement de l'Autel. Parquoy puis qu'ils nous difent idolatres d'adorer les hommes, d'adorer les ftatues & d'adorer

Trois poincts de l'idolatrie qui nous eft oppofee.

rer le pain,nous respondrons à cela par ordre és leçons ensuiuantes, & commancerós pour le iourd'huy à l'idolatrie (disent ils) que nous commettons, d'oster la gloire à Dieu, & la donner aux Saincts.

Touchant laquelle,pource que nous n'entendons quelle maniere de seruice ils disent que nous ostons à Dieu, pour le donner aux saincts, il m'est aduis que nous deuons voir en premier lieu, de combien & quelles sortes de seruice nous sommes tenus à Dieu: à quoy ie respons soudain ce qu'eux mesmes ne nieront pas, à sçauoir que *triplicem cultum Deo debemus:imitationem,honorem,& inuocationem:* qu'il y a trois choses desquelles nous sommes obligez à Dieu; de l'imiter, de l'adorer & l'inuoquer, pour ce que deuant le regarder comme bon en soy,comme Seigneur de nous, & comme bien faicteur, pource qu'il est bon, nous sommes tenus de l'imiter, pource qu'il est Seigneur,nous le deuons honorer, & pource qu'il est bien-faicteur, nous sommes tenus de l'inuoquer. Parquoy, si l'Eglise Romaine est idolatre pour dóner quelque seruice de Dieu aux hommes saincts, ou pource qu'elle imite les saincts au lieu d'imiter Dieu: ou pource qu'au lieu d'adorer Dieu, elle adore aussi les saincts: ou bien pource qu'elle donne aux saincts, l'inuocation qui appartient seule à Dieu,& en somme, pource qu'elle ensuit autre bonté,adore autre superiorité, & inuoque autre largesse que celle de Dieu seul. Voyons main

Seruice de Dieu de trois sortes.

maintenant par le menu, & ſuiuant ces trois manieres de ſeruice, ſuſdict, en quoy nous ſommes idolatres.

Quant à l'imitation; il eſt certain qu'elle eſt vn des principaux ſeruices de Dieu: Seneque meſmes l'a veu, quand il a dict; *Vis Deos propitiari? bonus eſto: ſatis illos coluit, quiſquis imitatus eſt.* Et S. Auguſtin; *ſumma religionis eſt imitari quem colis.* Et pour receuoir cet maniere de ſeruice, Dieu a enuoyé en forme d'homme, ſon fils en terre, à fin que, là où nous nous excuſions de ne le pouuoir imiter, ne le peuſſions au moins enſuiure & imiter ainſi que homme. Et ainſi Ieſus Chriſt non ſeulement eſt venu comme, *veritas,* pour la doctrine qu'il nous a enſeignee: non ſeulement comme la vie, pour la redemption qu'il a faicte, mais auſſi comme la voye, pour limitation qu'il a laiſſee de ſes ſainctes actions. S. Paul diſoit, *Eſtote imitatores Dei, ſicut filij cariſsimi:* S. Pierre, *Chriſtus mortuus eſt pro nobis, nobis relinquens exemplum, vt ſequamur veſtigia eius.* S. Iean, *Qui dicit ſe in Deo manere, debet ſicut ille ambulauit, & ipſe ambulare:* Ieſus Chriſt meſmes; ores, *Venite poſt me:* ores, *Qui vult venire poſt me, abneget ſemetipſum:* ores, *diſcite à me quia mitis ſum, & humilis corde;* ores, *exemplum dedi vobis, vt quemadmodum ego feci, ſic & vos faciatis.* Et pour monſtrer que ſi nous ne pouuons imiter Dieu, en egalité de l'eſſence, ou de la vertu (car en cete maniere, il n'y a que les trois perſonnes diuines qui ſoiẽt egalles) nous pouuons neantmoins, ſelon la propo

Imitation grand ſeruice de Dieu.

Seneca.

Auguſt.

Ioan.14.

Autoritez pour l'imitation.

Epheſ. 5.

1. Pet. 2.

1. Ioan. 2.

Matth. 4.

Luc. 4.

Matth. 11.

Ioan. 13.

Comme l'õ peut imiter Dieu.

proportion qui se peut trouuer entre nous & Dieu, imiter sa bonté : ores il nous a enseigné à dire, *Dimitte nobis debita nostra, sicut & nos dimittimus*, & ores il nous a exhortez à pardonner à l'ennemi: *Vt filij patris nostri simus: qui solem suum facit oriri super bonos & malos.* Parquoy chacun voit bien que l'imitation est seruice & tresprincipal honneur de Dieu : & pour tant i'adiouste: Mais si vous dites, ô Caluinistes, que celuy qui fait donner à autrui ce qui appartient à Dieu, est idolatre, que sera celuy, sinon idolatre, lequel exhortera autrui d'imiter autre que Dieu? voire mesme que sera autre que tresmechant & tressuperbe idolatre celuy, lequel s'attribuant ce qui apartient à Dieu, admonnestera les autres de l'imiter? Oy Caluin: on ne peut fuir ceci : tu dis que celuy est idolatre, qui donne à autrui, l'honneur qui appartiét à Dieu: & i'ay prouué, que le tresprincipal seruice de Dieu, est l'imitation : celuy donc est idolatre qui imite autre que Dieu; & tresarrogant maistre d'idolatrie celui qui se fait imiter soymesme. Oy donc qui sera idolatre, selon ton opinion, *Volo autem vos omnes esse sicut meipsum*: c'est S. Paul : *Imitatores mei estote*, c'est S. Paul. *Estote sicut ego*: c'est S. Paul, O Paul, o Paul! *Quem teipsum facis?* Iesus Christ dit de soy, & non pas de vous, *Ego sum ostium*: il dit de soy & non de vous, *Ego sum via*, l'imitation est le seruice de Dieu & vous la transferez & attribuez à vous mesme : vous estes donc idolatre selon Caluin : outre tant d'autres

Matth. 6. *Matth. 5.*

S. Paul se fait imiter soymesme.

1. Cor. 7. *1 Cor. 11.* *Philip. 3.* *Ioan 11.* *Ioan. 14*

Selon Caluin S. Paul seroit idolatre.

tres saincts, lesquels ont exhorté les hommes à imiter les autres saincts : & par consequent, si la proposition de Caluin estoit vraie, mes cheres ames, ils seroient tous idolatres. Mais c'est la ruse qu'ils ont de vous tromper: car ils ont amené toutes leurs propositions ou defaillantes, ou imparfaites, ou sans distinction, ou sans les limitations, qui sont plus que necessaires à leur intelligence. La foy nous iustifie, finit Caluin: mais c'est auec les œuures: la viande ne nous endommage ou est mauuaise finit Caluin, mais l'vsage d'icelle: le sang de Iesus Christ paye pour tous; finit Caluin: mais il le faut apliquer: toutes les propositiōs qu'ils alleguent sont telles : comme cete cy; que le seruice & honneur de Dieu ne se doit donner à autrui : finit Caluin : en la maniere, & auec la mesme conception qu'il est donné à Dieu on ne le doit donner à autrui : & en la maniere que nous imitons Dieu, nous ne deuōs imiter autrui. S. Paul ne vouloit pas estre imité, auec le concept duquel l'on imite Dieu. Mais Caluin ne veut pas sçauoir ces choses là, & se sert seulement de ce dequoy il peut tromper. Quand nous imitons Dieu, nous imitons Dieu, en Dieu, & quand nous imitōs les saincts, nous imitons Dieu, és saincts : ou bien, quand nous imitons Dieu, nous imitōs le dernier exemplaire, & ne dependant d'aucun : & quand nous imitons les saincts, nous imitons vn exemplaire de cet exemplaire : ou bien quand nous imitons Dieu, nous imitons

Propositiōs de Caluin tousiours boiteuses.

Comme l'honneur de Dieu ne se doit donner à autruy.

Difference entre imiter Dieu et les saincts.

l'original: & quand nous imitons les saincts, nous imitons la copie :ou bien, quand nous imitons Dieu, nous imitons vne bonté essentielle, & quand nous imitons les saincts, nous imitons vne bonté participee: vous voyez donc s'il y a faute de differẽces entre les deux imitations: Dieu est viuant en ses saincts: à raison dequoy Sainct Paul disoit, *Viuit in me Christus*, & pourtãt, quand nous imitons les saincts nous imitons Dieu, en eux. Et quand S. Paul mesme demandoit l'imitation, pour faire entendre qu'il ne la vouloit comme terminante en soy, mais comme passante au dernier exemplaire, qui estoit Iesus Christ, disoit bien, *Imitatores mei estote*, mais il aioustoit incontinent, *sicut & ego Christi:* & il aduient bien souuent qu'vn paintre qui veut paindre le soleil, ne pouuant ficher la veuë en l'enflammee rouë d'iceluy, le represente de quelque autre pourtrait faict autrefois par aucun de meilleure veuë que luy: & pourtant ne dit on pas qu'il ne peigne le soleil. Ainsi d'autant que S. François a esté le tresheureux pourtrait de nostre Seigneur Iesus-Christ, si ie me mets, comme ie deurois à imiter S. François, ce n'est pas à dire que ie n'imite Iesus-Christ en S. François. Parquoy, du premier au dernier, i'accorde donc cete proposition, que l'honneur de Dieu ne se doit donner à autruy, & qu'il y faut cete limitation, par le concept duquel il est donné à Dieu. Et puis si Caluin adiousté que nous donnons aussi l'imitation

Dieu viuant en ses saincts.

1. Cor. 11.

Limitatiõ a la proposition de Caluin.

qui

qui est seruice de Dieu,aux saincts, ie l'accorde,mais c'est bien auec autre cõcept:car nous imitons en Dieu la bonté essentielle, & au sainct,la bonté participee, en la maniere que S. Paul se faisoit imiter soy mesme : & toutesfois il n'estoit pas idolatre:ains de là pourrois ie bien auoir instance cõtre toutes les autres idolatries,que ceux cy nous opposent,en matiere des saincts: & là où ils disent que nous idolatrons en adorant& inuoquant les saincts ie respondrois que non : pource que l'imitation est aussi bien seruice de Dieu, que l'adoration & l'inuocation: & i'ay prouué qu'imitant les saincts,nous n'idolatrõs:mais ie veux respondre à tout le menu. *Fort argument contre Caluin.*

Parquoy ie passe à l'autre poinct de l'honneur & de l'adoration : Mais Caluin s'escrie icy Sçait on pas que Dieu dit,*Gloriam meam ne mini dabo?*& neantmoins l'egliseRomaine dõne gloire aussi aux saincts:Sçait on pas que S. Paul dit, *soli Deo honor* : & neantmoins l'eglise Romaine, donne aussi l'honneur aux saincts. Sçait on pas que IesusChrist dit,*Dominum Deũ tuum adorabis?* & neantmoins l'eglise Romaine confesse qu'elle adore les saincts. Sçait on pas que Iesus Christ dit parlant de Dieu,*Illi soli seruies?* & l'eglise Romaine nous enseigne aussi à seruir les saincts. Voila de grandes choses,Caluin : mais d'autre costé oy vn peu; Ce neantmoins ce Dieu qui veut estre seul adoré est content que Iacob adore sept fois Esau: que Iudith adoreHolophernes:que Nabucho *Caluin contre nous pource que nous adorons les saincts.* *Es. 42.* *1.Tim.1.* *Matth. 4.* *Passages où Dieu permet que les hõmes soient adorez.*

Genes. 33. donosor adore Daniel, & qu'Abraham & Io-
Iudith 10. sue adorent les anges:& neantmoins ceDieu,
Daniel 4.
Genes. 18. qui veut estre seul honoré,commande au De-
Exod. 20. calogue, *Honora parentes* : & neantmoins ce S.
Ephes. 3. Paul qui vouloit que l'on seruist Dieu seul, escriuant aux Ephesiens, dit,*Serui obedite Dominis vestris:*&neantmoins ce Sainct Paul(est vne chose trop manifeste) lequel escriuant à Timothee a dit, *soli Deo honor & gloria :* escriuant
ad Rom. 2. aux Romains a dict , *Gloria & honor omni operanti bonum:*que dis tu là ? veux tu que S. Paul chante vne Palinodie , & vienne à se dedire en vn lieu , de tout ce qu'il a dict en vn autre?Que diras tu de Dieu mesme? qu'il contre dit à soy mesme?Puis que Dieu,mes cheres ames,veut estre adoré seul en vn lieu&permet en autres , l'adoration à autruy , il est force, qu'ils confessent qu'il y a deux sortes d'adorations : desquelles l'vne est propre à Dieu : & l'autre peut aussi estre dōnee aux saincts sans cōmettre aucune idolatrie : qui sont les deux adorations , que nous distinguons par les deux parolles Greques & maintenant faictes
Adoration de latrie & de Dulie. nostres,de Latrie & de Dulie:à raison desquel les parolles , Caluin en son premier liure , section 2.du 12,chap.dit que Latrie,*significat cultum,*&Dulie,*seruitutem:*tout au contraire:ains
Caluin ignorant la langue Greque. Suidas,allegué par Valla, Valla mesme & Viues sur le premier chapitre au x. de la Cité de
Suidas. Valla. Viues. Xenophō. Dieu,pour exemples prins mesmes de la Ciropedie de Xenophon , monstrent ce qui se voit aussi és mesmes escritures, à sçauoir que

ces deux mots ſont naturellement du tout ſinonimes,& ſignifient le meſme. Mais nous,ô Caluin,ains noz anceſtres,comme Sainct Augustin dit,que tu n'as voulu voir, au 10.liure chap.1.de la Cité de Dieu, pour demonſtrer deux diuers concepts de noz deux adoratiõs, ſe ſont ſeruiz de ces deux mots, & ont donné à l'adoratiõ de Dieu,le nom de Latrie,& à celle des ſaincts,le nom deDulie.Quoy que ſoit, nous adorons donc en deux manieres, & diuerſes conceptions: Car ſi nous adorons, *ratione bonitatis*, nous adorons maintenant vn que nous eſtimons bon de bonté eſſentielle, &maintenant vn cõme bon de bonté participee:Si nous adorons,*ratione dominij*,ores nous adorons l'vn comme noſtre Seigneur ne dependant de nul, & ores vn autre,comme noſtre ſuperieur, mais dependant d'ailleurs. Si nous adorons,*ratione beneficentiæ*, ores nous adorons l'vn, comme celuy qui nous fait les biens, & ores comme celuy qui nous les impetre. Mais laiſſons le regard ou cauſe de la bonté à l'imitation, & celle de la largeſſe ou bien faict à l'inuocation,& prenant pour l'hõneur & pour l'adoration,le regard de la ſuperiorité & ſeigneurie, ie dy qu'en deux manieres ie peux honorer vn autre, ou comme plus grand que moy,mais ayant auſſi autres ſuperieurs,ou comme plus grand que moy, & auſſi eſtant par deſſus tous. Pour exemple, i'honore en la ville, le Lieutenant du Roy, & le Roy meſme, tous deux comme plus grands

Augu.10. de Ciuit. cap.1.

Diſtinctiõ des deux adoratiõs.

que moy:mais i'honore le Lieutenant, comme mon superieur, lequel neantmoins est subiect à autruy:& i'honore le Roy comme mon superieur ne dependant d'aucun: ainsi en l'eglise Romaine,nous adorons les saincts, comme noz superieurs, mais ayans aussi plus grand qu'eux: & cela est le concept de dulie: & nous adorons Dieu, comme par dessus tous,& qui n'a point de superieur, & cela est le concept de latrie, de maniere que comme en l'imitation ie n'estois pas idolatre, pource que là où i'imitois Dieu, pour la bonté essentielle, i'imitois le sainct, pour la bonté participee,ainsi en l'adoration,ie ne suis pas idolatre,pource que là où i'adore Dieu, à cause de la seigneurie independante, i'adore le sainct, pour la seigneurie dependante d'vn plus grãd & superieur. Mais comment les simples gens ou les femmes, dit Caluin peuuent sçauoir ces distinctions là?Et cõment (respons ie)sçauent ils, la difference ou distinction, qui est en l'imitation? & neantmoins ils imitent les gens de bien & bons personnages, sans offenser Dieu:Ainsi ils adorent les saincts sans offenser Dieu, encores qu'ils ne sachent exactement ces distinctions: car n'entendans faire au contraire, leur intention est tousiours presupposee conforme à celle de l'eglise, & en vertu d'icelle ils dressent leurs actions. Mais si noz conceptions, dit Caluin, sont diuerses,quand nous adorons Dieu, & le sainct, pourquoy les actes extremes ne sont aussi differens

Opposition de Caluin.

Les simples adorẽt en l'intention de l'eglise.

ferens? & pourquoy nous agenouillons nous deuant le sainct aussi bien que nous faisons deuant Dieu, & saluons le sainct ny plus ny moins que Dieu, ostant le bonnet? Et pourquoy, dy-ie, estant le concept diuers, duquel tu honores le Roy & le Lieutenant, n'vses tu aussi d'actes & gestes diuers pour les honorer? mais tu te decouures la teste deuant le Lieutenant, comme deuant le Roy? le peu des actes & gestes exterieurs est cause que nous vsons de mesmes gestes & actiõs enuers Dieu & les sainctes, encore que ce soit tousiours auec diuerse & differente intention: outre ce que nous gardons tousiours en l'eglise de Dieu, vne certaine maniere de l'adorer, & non pas le sainct: qui est l'acte du sacrifice: A raison dequoy vous oyez dire, *Offerimus tibi sancte pater*: mais vous n'oyez iamais que nous disions és messes qui se disent en l'honneur des saincts; *offerimus tibi sancte Petre*, ou *sancte Paule*: il suffit que les conceptions sont diuerses des adorations, & pour cete cause, nous n'idolatrõs pas, quand nous adorõs le sainct; car nous ne l'adorons du mesme concept que nous adorons Dieu: *Nimis honorati sunt amici tui Deus*: dit Dauid. Iesus Christ dit, *si quis mihi ministrauerit, honorificabit eum pater meus qui est in cœlis*. Le Psalmiste, *Mirabilis Deus in sanctis suis*: l'Ecclesiastique; *Laudemus viros gloriosos*: Gregoire Nazianzene, *Athanasium laudans Deum laudo*: Epiphane dit, *Qui honorat sanctum, Deum honorat*. Sainct Basile, *Hos erga bonos con-*

Le sacrifice à Dieu seul.

Autoritez pour l'adoration des saincts.
Psal. 138.
Ioan. 12.
Psal. 68.
Eccle. 44.
Naziãz.
Epiph.
Basil

Damasc. *seruos collatus, beneuolentiæ significationem erga*
Concil. *communem dominum habet*: ce que I. Damascene
Nic. 2. recite & le second sinode de Nice, outre cent autres autoritez & de l'escriture & des Peres, & outre l'vsage commun de l'eglise depuis Iesus-Christ en ça; nous pouuons donques donner aux saincts, deux honneurs de ceux qui appartiennent à Dieu, sans l'offenser, l'imitation & l'adoration: pourquoy ne leur donnerons nous aussi l'inuocation? mais parlons apertement.

Ferme argument. Et puis que nous sçauons quels torts noz aduersaires disoyent que nous faisions à Dieu en imitant & adorant les saincts: inuoquant maintenant les saincts, & les priant d'impetrer pour nous quelques graces de Dieu, quel tort faisons nous à Dieu? Quel tort respondét ils; le plus grand qu'il est possible, pource qu'à leur iugement, nous ne nous aydons des saincts, pour autre raison, sinon pource que nous estimons, que Dieu ne puisse prendre garde à tout, & ne soit suffisant de soymesme, d'entendre toutes les necessitez de hommes, & que tout ainsi qu'vn Prince ne pouuant seul entendre toutes les causes de l'estat, met en diuers lieu, diuers auditeurs ou referendaires, ainsi Dieu, pour n'estre suffisant de sçauoir toute chose, permet & est content que nous ayons recours aux saincts, comme à ses
Calomnie qui nous est impute. referédaires. O la grande calomnie! Qui nous a iamais ouy dire ou enseigner cete doctrine? en quelle chaire l'auons nous iamais persuadee?

dee? en quel lieu l'auons nous onques leu?
en quel de noz liures se trouue elle escrite?
Ayez vne fois compassion de nous, ó pauures abusez, puis que vous voyez comme ceux qui vous trompent nous traittent mal. Nous inuoquons donc les saincts, pour supleer à l'insuffisance de Dieu? qui ouit iamais chose pire? ains, non seulement noz peres, mais les peres scolastiques mesmes, que les heretiques haissent tant (& ils ont raison, car ils leur seruent de bride) parlent amplement de l'infinité de Dieu: & s'ils ne le faisoyent, ils seroiēt pires que les philosophes mesmes, lesquels ont esté differens à establir le principe, & neantmoins ont tous accordé en ce qu'ils l'ont estably infiny, *Cœlum & terram ego impleo. Si ascendero in cœlum tu illic es: si descendero in infernum, ades: Spiritus domini repleuit orbem terrarum:* pourquoy auons nous tousiours en la bouche, ces tesmoignages & cent autres sinō à fin de celebrer par iceux, l'infinie capacité de Dieu? nous vous dirons puis apres, la vraye cause pour laquelle nous inuoquons les saincts. Ce pendant, ó Caluinistes, ie vous demande si vous acceptez l'oraison de voix, & si vous demandez auec la voix, quelques graces de Dieu: ie sçay qu'ouy. Ie vous demande en outre, si pour obtenir grace, vous ne prenez pas aussi Iesus Christ comme homme, pour intercesseur: ie sçay qu'ouy: ie vous demande en fin, si pour obtenir grace ou faueur de Dieu vous prenez souuēt pour intercesseur:

Infinie capacité de Dieu
Hier. 23.
Psal. 138.
Sap. 1.

des hommes viuans qui vous aident à prier Dieu: Ie ſçai qu'ouy: parquoy ayãt eu de vous, ces trois reſponces, ie dy ou que nous ne faiſons tort à Dieu, & ne l'auons pour inſuffiſant en inuoquant les ſaincts treſpaſſez ou qu'au meſme concept, vous le tenez auſſi pour tel. Et quand, puis apres vous dites, Dieu entend de ſoy meſmes nos neceſſitez; qui recherche donc l'interceſſiõ des ſaincts, fait tort à Dieu, & le tient inſuffiſant, & incapable: le meſme Dieu, dy-ie, entend nos penſees, quiconque donc les luy dit de bouche luy fait tort: le meſme Dieu peut faire les graces de ſoymeſme? quiconque prend donc Ieſus Chriſt pour interceſſeur, ainſi qu'homme, luy fait tort; le meſme Dieu en fin, n'a beſoin de referendaires: qui prend donc pour interceſſeurs les hõmes en vie, luy fait tort: & neantmoins vous prenez vous meſmes des interceſſeurs en vie, vous auez recours à Ieſus Chriſt & priez de voix: que dites vous icy? Que vous ne faites pas ces choſes, pour iuger Dieu inſſiſant? pour quoy donc eſtimez vous que nous faſſions l'autre, pour reputer Dieu inſuffiſant? Nous prions de voix (dites vous) car combien que Dieu ſans noz parolles entende noz cœurs, ſi eſt ce que cete noſtre humilité luy eſt agreable, & veut que nous luy demandions noz neceſſitez. Nous prenons Ieſus Chriſt pour interceſſeur, dites vous, pource que bien qu'il nous puiſſe faire grace, de ſoymeſme, il veut neantmoins que nous faſſions cet honneur à

ſon

ſon fils: nous prenons les viuans pour interceſſeurs, dites vous, pource que biẽ que Dieu entende, de ſoymeſme, noz neceſſitez, il eſt neantmoins bien aiſe, que *multiplicatis interceſſoribus*, nous luy demandions ce qu'il nous faut. Ie dy en cete maniere; Nous ne prenons pas pour interceſſeurs les ſaincts, pour douter de la capacité & ſuffiſance de Dieu (& en cela nous ſommes à treſ-grand tort calomniez) mais pource que Dieu qui entend de ſoy meſme noz neceſſitez, veut neãtmoins que nous faſſions cet honneur à ſes ſaincts, & que nous demandions ce qui nous eſt de beſoin, par interceſſions multipliees: Tant y a, que pour ce poinct, nous ne faiſons tort à Dieu, ou vous faictes le meſme tort en trois manieres. Et quand vous amenez la premiere propoſition, que celuy qui donne l'honneur de Dieu à autruy, eſt idolatre ie vous replique qu'il eſt vray, quand il le donne en la meſme maniere qu'il le donne à Dieu: mais ſi nous inuoquõs Dieu & les ſaincts, c'eſt diuerſement: car nous inuoquons Dieu, comme celuy qui donne la grace, & les ſaincts, comme interceſſeurs de la grace. Et qu'ainſi ſoit, nous diſons à Dieu, *Da, tribue, concede*, & ſemblables choſes: là où nous ne diſons iamais aux ſaincts, ſinon, *orate & intercedite*: & aux Letanies, à peine auons nous acheué de dire: *Pater miſerere: Fili miſerere: Spiritus miſerere*: que nous changeons incontinent de forme, & commanceons à dire iuſques à la mere meſme de Dieu: *Sancta Maria ora*

Vrayes cauſes de l'inuocation des saincts

Difference entre l'inuocation de Dieu & des saincts.

ora pro nobis.

Concile de Carthage 3. allegué par Caluin contre nous.

Et en cete maniere on répond aussi à ce passage du Concile de Carthage, où Caluin dit que, *vetitum fuit ne ad altare directa fieret precatio ad sanctos:* Dieu soit loué que Caluin se remet aux Conciles seulement vne fois : il est vray que y ayant eu beaucoup de Conciles de Carthage, il ne declare pas duquel il parle. Mais ce a esté parauanture par la prouidence du sainct Esprit, à fin que nous Catholiques contraints de voir tous ces conciles, pour trouuer ce passage, où Caluin dit que l'inuocation des saincts est defendue, nous y trouuassiós beaucoup plus de choses qu'il ne voudroit. Quant à moy, depuis le premier iusques au troisieme, ou i'ay trouué ce passage que Caluin depraue, i'ay leu beaucoup de choses, qui ne sont certainement pour luy plaire: comme au 1. souz le Pape Siluestre, au Canon 2. *Martyrum dignitatem nemo prophanus infamet,* au 2. souz Siricius Canon 2. i'ay trouué que la chasteté est commandee aux Prestres: au 3. Canon du mesme Concile, que le cresme est exalté: qu'au 8. & 9. les excommunications & la messe sont aprouuees : qu'au 3. Concile, Canon 2. est ordonné que les conciles soyent congregez par les Euesques seuls: qu'au 29. le celibat est commandé, & autres choses semblables. Mais venant au lieu allegué, par Caluin: il est au 23. Canon du Concile 3. de Carthage, lequel ordonne que *cùm ad altare assistitur, semper ad patrem dirigatur oratio*

Passages de 3. conciles de Carthage contre Caluin.

Conc. Car. 2.

Conc. Car. 3.

tio:ce que i'accepte tref-volontiers, & d'autãt plus qu'il parle d'autel:à raifon dequoy ie cõclu,qu'il accepte donc le facrifice de la meffe. Et quant à la principalle matiere de l'inuocation des faincts, ie peux refpondre en deux manieres: ou qu'en parlant d'autel, il entend des prieres, efquelles nous offrons le facrifices,& de celles là il eft tref-veritable, comme nous difions cy deffus, que nous ne pouuons iamais dire: *offerimus tibi fancte Petre*: mais toufiours, *offerimus tibi fancte Pater*: ou bien qu'il parle de demander & appeller qui octroye la grace, non qui intercede pour elle, & en ce fens il eft tresvray qu'il faut demander à Dieu feul & non aux faincts, l'octroy de la grace. Parquoy toute la matiere eft quafi declaree, pource que celuy eft idolatre, lequel honore Dieu & les faincts d'vne mefme maniere:mais quant à nous, bien que nous donnions aux faincts tous les trois honneurs qui appartiennent à Dieu, pource que quant à l'imitation, nous imitons en Dieu,la bonté effentielle, & aux faincts la bonté participee,quant à l'adoration,nous honorons en Dieu, la feigneurie ne dependante d'ailleurs, & és faincts, la feigneurie qui depend & mouue d'autre,& quãt à l'inuocation, nous inuoquons Dieu par la confeffion & les faincts par l'interceffion de la grace. Donques en la matiere des faincts, nous ne faifons pas tort à Dieu, ô Caluiniftes, & ne fommes pas idolatres: que dites vous? auez vous autres calomnies fur cete

Expofition du Concile.

Epilogue du paffé en cete leçon.

matie

matiere?ouy mes cheres ames,il y en a encore vne:mais reposons nous.

SECONDE PARTIE.

SVs (dit Caluin) accordons qu'inuoquant les saincts,ils ne fassent tort à Dieu, pource qu'ils demandent à Dieu qu'il octroye la grace,& au sainct qu'il intercede pour elle:ils ne pourront neantmoins nier qu'ils ne fassent tort à Iesus Christ : car s'ils veulent des intercesseurs enuers Dieu, pour auoir grace, sçauent ils pas, que *vnus est mediator Dei, & hominum Christus Iesus?* Ils croyent que Iesus Christ suffit pour intercesseur enuers le Pere ou nõ: s'ils croyent qu'il ne suffit, ils luy font tort, comme l'on voit ici : s'ils croyent qu'il suffit, qu'ont ils affaire d'appeller tant de saincts à leur aide?voila bien dit,par ma foy : nous faisions premierement tort à Dieu, & nous le faisons maintenant à Iesus Christ. Mais souuenez vous aussi combien de fois ils ont dict, que nous faisions peu de conte du sang de Iesus Christ : & puis l'on a veu clairement, que nous ne mettons en autre chose nostre esperance, qu'au sang de Iesus Christ ; bien que pour nous l'apliquer, nous nous aidions des moyens que le mesme Iesus Christ nostre sauueur a ordonné. Ainsi sera de cete autre calomnie de Caluin,à la sectió 27.du 20.cha. au 3. liure de son institution, que nous nous défions de l'intercession de Iesus Christ, & que

Caluin dit que nous faisons tort à Iesus Christ.

1. Timo. 2.

Propos de Caluin cõtre nous.

que tout cela viét, *Ex diffidentia: quia vel Christo deprecatore contenti non sumus, vel eum omnino spoliamus hac laude:* En la maniere que quand aucun pour obtenir vne faueur d'vn Prince, y a deia mis & employé vn moyen, & puis y en met vn autre, cela vient, ou pource qu'il ne se fie du premier mediateur, ou au moins pource qu'il ne veut plus obtenir la faueur par son moyen: Et neantmoins nous sommes ceux qui disons que Iesus Christ seul est la premiere & vnique voye, le premier & vnique acces au pere eternel; & que sans le moyen de Iesus Christ, se trompe grandement quiconque pense iamais obtenir quelque faueur: Nous confessons que *aduocatum habemus apud patrem Iesum Christum*, & que *ipse est propitiatio pro peccatis nostris:* Nous sçauons bien qu'au nom d'iceluy il nous faut, *petere vt accipiamus*, & que *non est alitud nomen sub cœlo datum hominibus in quo oporteat nos saluos fieri:* Nous sommes ceux qui acceptons cela, par le prestre auquel seul auec le nom des tribuz sur les espaules, est licite d'entrer au tabernacle. Et finalement nous sçauons que *vnus est mediator Dei & hominum Iesus Christus*, sans lequel il est impossible d'obtenir aucune grace; de maniere que nous n'acheuons iamais aucune priere, sans ces parolles, *Per dominum nostrum Iesum Christum filium tuum*, & ce qui s'ensuit: Que dit donc Caluin? comment est il possible qu'il nous accuse de choses desquelles nous sommes tant innocens? Dit il pas aussi qu'en toutes nos letanies

Protestation de nostre foy.

1. Ioan. 2.
Ibidem.

Ioan. 16.
Act. 4.

Ex. 29.

1. Tim. 2.

tanies & en tous hymmes,nous ne faisons iamais mention de Iesus Christ ? & neantmoins la seconde chose que nous disons és letanies, est *Christe eleison:* & vn peu apres, *Fili redemptor mundi Deus,miserere nobis:* & puis commanceant dés la Natiuité,*per natiuitatem,per aduentum,* & par tous les autres mysteres, de sa saincte vie, nous le suplions : & nous concluons toutes les letanies disant, *per Christum dominum nostrum:* outre ce que quant aux hymmes l'on n'entend en iceux, quasi autre chose que le nom de Iesus Christ, *Christe sanctorum decus angelorum:tibi Christe,splendor patris:Téque sequuti sunt Rex Christe bone cœlitus: Tu vincis in martyribus*, & par tout. Voila qui va bien que Caluin ait à dire de nous tout ce qui luy vient en la bouche, & sans autre chose vous deuiez croire tout. Vous voyez combien de choses il nous oppose,eslongnees de noz propos,voire mesmes de noz pensees. Mais ce soit pour l'amour de Dieu:nostre sauueur Iesus-Christ a ainsi promis aux siens.

Mensonge tres manifeste de Caluin.

1.Tim. 2. En somme,dit Caluin, *Vnus est mediator Dei & hominum Christus Iesus*, & se fonde icy & me demande pourquoy ie prens tant de mediateurs, puis qu'il n'y en a qu'vn. Mais ie respons que si le Diable eust continué, quand il allegua au desert l'autorité du Pseaume, *Angelis suis mandauit de te &c.* il eust dit aussi, *super aspidem & Basiliscũ ambulabis:* ce qui estoit contre luy: & en cete maniere : Si Caluin apres auoir allegué ce passage de la 1. de Timothee

Matth. 4.

Psal. 40.

Caluin semblable au Diable.

mothee au 2. *Vnus est mediator Dei,& hominum Christus Iesus*, eust passé outre & aiousté auec S.Paul, *qui dedit redemptionem semetipsum pro omnibus*,il eust,sans autre chose faict cognoistre aux simples que ce passage de S. Paul ne fait aucunement cótre nous:car il ne parle point, *de mediatore per intercessionem :* mais *de mediatore per redemptionem*.Et en ce sens nous accordons volótiers,qu'il y a eu vn seul mediateur, pour vnir ensemble deux natures tant des-vnies & contraires que sont l'humaine & la diuine: il y a eu vn seul mediateur pour reconcilier l'homme auec Dieu : vn seul mediateur pour nous mettre en la grace de Dieu:vn seul mediateur qui a satisfaict pour nous:nous le disons auec S.Paul : il y a eu vn seul mediateur, lequel *dedit redemptionem semetipsum pro omnibus:*mais qu'il n'y ait qu'vn mediateur,qui intercede pour nous , S. Paul ne l'a iamais dict ny peu dire. On trouue aussi vn seul sauueur, *per redemptionem:*& neantmoins il appert tres-manifestement que plusieurs sauueurs se trouuent,*per intercessionem*, au 3. des Iuges,où il est dict, *Suscitauit eis saluatorem Othonielem :* au 9. des Nombres, *Dedisti eis saluatores qui saluauerunt eos*,& ailleurs :& ainsi S.Paul dit vray par redemption que *Vnus est mediator :* mais Moise disoit aussi, par intercession, *Ego sequester & medius sui inter Deum & vos*,& ne faut pas douter qu'en ce sens, l'on peut appeller autant de mediateurs qu'il y a de viuans ou trespassez qui priét Dieu pour nous.Vous auez vo' mes

Expositió du passage de S.Paul.

Diuers sauueurs.

Iud.3.

Num.9.

Deute.5.

mes, ô Caluiniſtes, des mediateurs en vie, mais ie parleray de cela puis apres. Cependant, il m'eſt aduis que i'ay aſſez reſpondu à l'authorité de S. Paul, qui parle du mediateur *per redemptionem, non per interceſſionem.* Au reſte, quant à ce qu'ils demandent pourquoy nous donnõs le meſme office d'interceſſeur à Ieſus Chriſt & aux ſaincts: Premierement, ie reſpõs que donner vn office de Ieſus Chriſt, comme homme à autres hommes, ce n'eſt pas idolatrie, comme les enfans meſmes peuuent voir: & dis en outre que nous ne faiſons pas Ieſus Chriſt & les ſaincts interceſſeurs en vne meſme maniere: premierement pource que les ſaincts intercedent & ne donnent, là où Ieſus Chriſt comme homme & Dieu enſemble, intercede & donne: & puis mes cheres ames (notez cecy qui eſt treſnotable) pource que quand Ieſus Chriſt prie ſon pere, il n'apuie pas ſes prieres ſur les merites d'aucun, ſinon de ſoymeſme: & quand les ſaincts priẽt Dieu, ils fondent finalement leurs prieres ſur le merite de noſtre ſauueur Ieſus Chriſt, duquel, leurs propres merites meſmes ont leur force & vertu: Ieſus Chriſt ne conclucra pas ſes interceſſions, *per ſanctum Petrum:* & Pierre les conclud, *per Chriſtum dominum noſtrum:* Parquoy toutes choſes ont leurs diſtinctions treſ belles: l'imitation, de bonté eſſentielle & participee: l'adoration de ſeigneurie independante, & dependante: l'inuocation, de qui octroye, & de qui eſt moyen: la meditation, de

Cõme nous faiſons les ſaincts interceſſeurs.

Diſtinctiõ notable entre l'interceſſiõ de Ieſus Chriſt & les ſaincts.

de redemption & d'interceſſion,& l'interceſſion meſme, de qui l'appuie finalement ſur les merites d'autruy,ou de qui ne la fonde ſur autre que ſoymeſme. Et ainſi n'y a aucune choſe confuſe où eſt la verité : Si pour auoir la faueur d'vn Prince, ie prens pour mediateur ſon fils, bien qu'autres ſiens courtiſans demandent par les grands merites du meſme fils,la grace au Pere,& quant aux propres merites, ils ne les recognoiſſent pour merites,ſinon entant qu'ils ſont appuiez aux merites de ce fils : certainement cela ne deroge à la grãdeur du premier interceſſeur,mais y aiouſte:puis qu'en faueur de luy,tant d'autres ſont honorez : & les ſeconds ne ſe ſont meuz ou induits, pource que l'autre ſe deffiaſt du premier, mais à fin que le pere donnaſt ſa grace & faueur d'autant plus volontiers, que pluſieurs prieres viendroient à luy fondees ſur les merites de ſon fils.

Mais à ce propos de Caluin, s'il eſt vray que prenant des interceſſeurs, il ſemble que nous nous defions de l'interceſſion de Ieſus Chriſt, pour dire à cete heure apertement ce que i'ay touché cy deſſus, pourquoy permet il & tous les ſiens, de pouuoir prendre des interceſſeurs viuans? & que ce pendant que nous ſommes en vie,l'vn de nous puiſſe prier pour l'autre? l'argument qu'il fait eſt il pas auſſi bien,contre les interceſſeurs viuans,que que contre les morts? ouy certainement : car ie diray auſſi, Si tu te fies de Ieſus Chriſt, & ſi

Argument de Caluin contre luy.

tu crois que sa seule intercession suffise, pourquoy luy donnes tu ces compagnons viuans? Les heretiques n'ont iamais osé nier, mes cheres ames, que des viuans l'vn puisse prier pour l'autre, & que nous puissions prier les hommes viuans, qu'ils priēt Dieu pour nous: car au iugement de tous, la chose est trop manifeste és escritures. Quand Eliphe Tenamite conseilla Iob de prendre des intercesseurs, *Ad aliquem sanctorum conuertere*, Iob ne reieta le conseil, mais l'accepta: Et au mesme liure, Dieu exhorte autres de prendre le mesme Iob pour intercesseur, *Ite ad seruum meum Iob, & & offeret holocaustum pro vobis:* Il est dit en l'Apocalypse, que *quatuor animalia, & 24. seniores ceciderunt coram agno, habentes singuli citharas, & phialas aureas pleras odoramentorum quæ sunt orationes sanctorum:* & au mesme liure, l'ange *dabat de orationibus sanctorum omnium:* il est dict au 3. des Rois, *Orate pro inuicem*: Moise a prié pour le peuple en l'Exode: la Cananee pour sa fille, en sainct Matthieu: le Centenier, pour son fils, en sainct Luc: toute l'Eglise pour S. Pierre en prison, és Actes: & S. Paul, au mesme liure, pour ceux qui nauigeoient auec luy. Dieu dit en Ezechiel, *Quæsiui de eis virum qui interponeret sepem, & staret oppositus contra me pro terra ne dißiparem eam, & non inueni:* & sainct Paul, *Obsecro vos fratres vt adiuuetis me in orationibus vestris pro me ad Deum:* outre ce que Iesus Christ mesmes nous exhorte aux intercesseurs viuans, quand il dit, *facite vobis amicos de mammona,*

L'intercession des viuans trop manifeste és escritures.

Iob.5. *Iob.42.* *Apoc.6.* *Apoc 8.* *3.Reg.17.* *Exod. 17. & 31.* *Matth.15.* *Luc.7.* *Act.12.* *Act.27.* *Ezech.12.* *Rom.15.* *Luc.16.*

na, qui recipiant vos in æterna tabernacula. Parquoy il ne ſe faut pas emerueiller ſi les heretiques, & particulieremét Caluin n'a osé nier l'interceſſion des viuans. Il eſt vray qu'il nie puis apres l'interceſſion des ſaincts treſpaſſez : mais ie te pourſuiuray encores en cecy plus vite que tu ne penſes,ô fol. Ce pendant tu dis que qui adioint des interceſſeurs à l'interceſſion de Ieſus Chriſt, monſtre ſe deffier de Ieſus Chriſt, pourquoy y en adioins tu donc ? quelle difference y a il, quant à ce poinct, que les interceſſeurs ſoient ou viuans ou morts, pourueu qu'ils ſoiét adioints à l'interceſſiõ de Ieſus Chriſt? Si Ieſus Chriſt n'admet auec ſoy des interceſſeurs, il n'eſt beſoin de luy en adioindre ny de viuans ny de treſpaſſez, mais s'il en reçoit, trouuez moy vne difference, par laquelle les treſ-paſſez ſeuls & non les viuans,demonſtrent vne inſuffiſance en Ieſus Chriſt : Aſſeurez vous, Catholiques,que Caluin ne deſliera iamais ce nœud, car s'il ne faut adioindre à Ieſus Chriſt des interceſſeurs, pour ne monſtrer vne deffiance de luy, certainement les viuans la monſtreroient auſſi bien que les morts. Mais Caluin ne nie pas, pource qu'il ne le peut, que nous ne deuions taſcher que les gens de bien, & ſaincte vie,viuans,prient Dieu pour nous.

Et ſi les viuans intercedent pour nous, ie demande maintenant pourquoy les morts ne le font auſſi bien ? Ie pourrois dire que les saincts ne ſont iamais morts, ains finiſſent la

Les saincts n meurent iamais. mort à lors que nous penſons qu'ils terminent la vie : & l'eſcriture meſme dit, que *Deus Abraham, Deus Iſaac, & Deus Iacob, non eſt mortuorum Deus, ſed viuorum*: mais ie veux parler ſelon l'vſage commun, & prenant pour treſ-paſſez ou morts, ceux là qui ne viuent entre nous ſi ie peux prier vn religieux en vie, ou de S. Dominique, ou de ſainct François, qu'il prie Dieu pour moy, pourquoy ne peux-ie prier le meſme ſainct Dominique & le meſme S. Frãçois, de prier Dieu pour moy? Si les saincts viuans le font, pourquoy les treſpaſſez ne le peuuent faire? En ſomme, s'ils ne le font, c'eſt ou pource qu'ils ne le peuuent ou pource qu'ils ne le veulent. Quant au pouuoir & volonté Caluin cedde, car il ſçait bien, & ne le peut nier, que les treſpaſſez peuuent plus, pource qu'ils n'ont plus faire de dire pour eux meſmes, *Dimitte nobis debita noſtra*: ils veulent plus, pource qu'ils ont plus grande & confirmee charité: mais quant à ſçauoir, il dit qu'il ne faut pas croire que les saincts intercedent pour nous, pource qu'ils ne peuuent pas ſçauoir noz neceſſitez, & n auons moyen de faire paruenir noz prieres iuſques à eux. Il nous demande auec vne moquerie, combien de braſſes, les oreilles de noz saincts, ont elles de longueur, pour nous pouuoir ouïr? voila vne belle maniere de ſe moquer entiere des saincts. Vn autre d'entre eux eſcrit ainſi, Que la treſglorieuſe & treſpure vierge mere de Dieu, n'a tant de puiſſance de prier Dieu

Matt. 22.

Les saincts treſpaſſez peuuẽt ſçauent, & veulẽt prier pour nous.

Matth. 6.

Caluin mechant, impie.

Mechant propos d'vn heretique.

Dieu pour nous, que la plus des-honneste & infame putain qui soit au bordeau. O Dieu! comment trouuent-ils qui les suiuent? Mais laissons les indignations & venons aux raisons. Ils disent que les saincts trespassez ne peuuent sçauoir les affaires des absents, lit-on pas au 4. des Rois, qu'Elisee absent cogneut les faicts de son seruiteur Iessi? sceut il pas redire estant absent, tout ce qui auoit esté ordonné, au conclaue de Sirie? Les Actes des Apostres portent-ils pas, que S. Pierre absent sceut les tromperies de Safire & d'Anania? Ceux-cy donc & autres non encores confirmez en grace, cogneurent les affaires des absens, & maintenant qu'ils sont confirmez, les entendront-ils pas. c'est faire moindres les heureux, que les viuans & passagers de ce monde: mais dauantage, Le corps mort d'Elisee a il pas predict: les os de Iosephe, prophetiserent-ils pas: ouy certainement: & les ames de ceux-cy mesmes, sçauront-elles pas les affaires des absents: c'est faire les ames heureuses moindres que les corps morts. Le riche damné vid-il pas la mauuaise vie des freres absens? Iesus Christ mesmes l'a dict, ce n'a esté vne parabole, car les noms propres y sont: & q̃ ce seroit vne parabole, Iesus Christ n'y insereroit pas vne chose impossible: les damnez donc verront-ils les besongnes des absens & les heureux non? C'est vne trop grãde haine, ô Caluinistes contre les saincts: car non contens de les faire moindres que les

Affaires d'absens sceues.

4. *Reg.* 5.
4. *Reg.* 7.
Act. 5.

Luc. 16.

Heretiques ennemis des saincts.

voiagers & corps morts, vous les faites aussi moindres que les damnez, voire mesmes que les diables. Mais outre ces instances, puis que vous me demandez comme les heureux peuuent sçauoir au ciel, noz affaires de deçà, je vous dy, qu'ils les peuuent sçauoir en deux manieres, par la reuelation angelique, pource que Dieu fait par le moyen des anges, que plusieurs choses de deçà sont reuelees aux heureux, cela n'est pas de mon inuention, le tresancien Denys Areopagite le dit mesmes: dauantage, si les anges, comme l'on voit en cent passages des escritures mesmes, reuelent beaucoup de choses, aux voyagers, il n'est possible de dire pourquoy l'on doiue nier à vn heureux l'honneur qui est octroyé à vn viuant en ce monde, ou voyager: l'autre maniere d'entendre les choses absentes, est en les voyant au verbe: car comme si i'auois vn miroir en la main, le presentant ores en vne maniere, ores en vne autre, ie ferois voir à vn chacun en iceluy, ce que ie voudrois: ainsi dit sainct Gregoire, & tous les peres Scolastiques, Dieu par le miroir volontaire de sa propre essence, va presentant noz besongnes de deçà aux yeux des heureux, lesquels en cete maniere sçauent noz affaires & necessitez, ô Caluin, & sans auoir les aureilles tant longues, entendent noz prieres. Parquoy, si tu n'as autre chose à dire, puis que tu admets les intercesseurs viuans, & que ie t'ay deia demonstré que les saincts trespassez peuuent, sçauent

Comme les saincts sçauent noz affaires.

Dion. Areop.

Greg.

Essence de Dieu miroir volontaire.

ſçauent & veulent intercedder pour nous mieux que les viuans, il faut malgré toy ou que tu admettes ceux cy, ou que tu confeſſes que tu les exclus à ta volóté & pour ton plaiſir, ſans aucune raiſon.

Voicy la raiſon: ie reiette, dit Caluin, l'interceſſion des treſpaſſez, pource que ie n'en trouue ny exemple ny doctrine, en la parolle de Dieu: & pourtant (modeſte ſelon la couſtume) ie leur demande, *Quis angelus aut Dæmon reuelauit*, cete doctrine de l'inuocation des ſaincts? Mais que diroit Caluin, auditeurs, ſi ie luy reſpondois, que Dieu meſmes, non pas les anges ou diables, nous a reuelé cela, és traditions Apoſtoliques, & en ſes ſaincts Cóciles? Et s'il diſoit que Dieu n'e parle en ces choſes là, i'aiouſterois que l'on ne peut plus échapper par cete porte là, & que i'ay deia demonſtré manifeſtement, qu'elles ſont toutes paroles de Dieu, autant certaines que les eſcritures meſmes: certainement ie le deurois faire: ce neantmoins, ô pauures abusez, ie ſuis content, pour l'amour de vous, & non pour luy, de mettre en auant les eſcritures meſmes, & vous demóſtrer que l'on void és eſcritures meſmes l'expreſſe inuocation & interceſſion des ſaincts treſpaſſez. Iacob, au Geneſe, inuoquant Dieu ſur ſes enfans, par le moyen des ſaincts treſpaſſez, à ſçauoir preſentant leurs merites, fit l'inuocation, *Inuocetur ſuper eos nomen Abraham, Iſaac & Iacob*: En Exode, Moiſe fait le ſemblable diſant, *Recordare Abraam, Iſaac*

Fuite de Caluin.

Paſſages de l'eſcriture, pour l'interceſſion des saincts treſpaſſez.

Geneſ. 48.

Exod. 33.

Dan.3. *& Israel, &c.* & en Daniel se voit la mesme inuocation, par vn de ces enfans, disant. *Ne auferas misericordiam tuam à nobis propter Abraam dilectum tuum, & Isaac seruum tuum, & Israel san-*
4.Reg.20 *ctum tuum:* Dieu mesmes dit au 4. des Rois *Protegam vrbem istam propter me, & propter Dauid seruum meum:* & au pseaume que tous les Hebrieux cognoissent pour composition de Sa-
Psal.131. lomon, il dit, *Memento domine Dauid & omnis mansuetudinis eius:* Et si aucuns disent estre chose diuerse, que priant, l'on prie par le merite d'vn sainct, ou que le mesme sainct prie pour nous, & soit luy-mesme intercesseur, vous voiez bien, que toutes les absurditez amenees par Caluin retourneroyent aussi bien en priant par le merite des saincts, comme si les saincts intercedoient pour nous. Ce neãtmoins oyez si l'on trouue en l'escriture des authoritez de la mesme intercession, & des mesmes saincts trespassez qui prient: comme celle de Baruc, où Dieu est prié d'exaucer les prieres des saincts, & comme s'il disputoit cõtre Caluin, il adiouste qu'il parle des saincts trespassez, & non pas des viuãs, *Domine omnipotens Deus Israel, audi nunc orationem mortuorum Israel:* à laquelle authorité que peut on respondre, sinon faire comme Caluin, lequel ne pouuant respondre à vne authorité, en nie le liure? mais ce passage est fermé, car outre ce que i'ay monstré qu'il appartient à l'Eglise saincte d'elire les liures canoniques, i'ay notamment monstré de celuy de Baruc, qu'il estoit

Passages où les saincts trespassez prient pour nous.

Baruch. 3.

estoit autentique : & quand cete-là ne nous seruiroit, que peut on dire à cete cy tant manifeste, au 2. des Machabees, où Iudas Machabee voit qu'Onias & Ieremie trespassez priét Dieu pour le peuple ? niera on encores le liure, pour ne sçauoir respondre à l'authorité? cela est trop facheux : & en cete maniere, l'on niera incontinent tous les liures saincts: mais auez vous pas souuenance, comme i'ay prouué que ce liure est autentique ? dauantage, quel est le concile que Caluin allegoit n'agueres, sur cete matiere ? Ie vous allegue le mesme Concile au canon 47. lequel nous dóne les liures des Machabees pour tres autentiques: parquoy si le concile n'est autentique, pourquoy s'en est il aidé ? & s'il l'est, pourquoy ne veut il-pas que ie m'en serue ? mais il est tres-autentique, lequel declare les liures susdits autentiques, esquels on voit expressement l'intercession des saincts trespassez : cóme en la prophetie de Ieremie (que Caluin deura accepter vne fois) Dieu mesmes dit, qu'il est tant courroucé cótre le peuple, qu'il ne feroit pour changer son cœur, mesmes par les prieres de Moise & Samuel qui estoient morts y auoit lóng-temps : *Si steterint Samuel & Moyses coram me, non est anima mea ad populum istum: si steterint in futuro*: s'il se mettent à prier, ils n'obtiendront, & neantmoins ils sont deia morts : il n'est à croire que Dieu mette vne condition impossible. Iesus Christ mesmes dit aussi que les heureux seront comme les

2. Macha. 15.

Cõc. Carth

Hiere. 15.

Anges

Heureux, comme les Anges. Anges, en sainct Luc. *Eritis sicut Angeli:* & l'on voit en cent passages des escritures, que les *Luc.16.* Anges prient Dieu pour nous: & de cete tressolide doctrine tiree de tant de passages de l'escriture saincte, Caluin voye maintenant, *Quis angelus aut Dæmon reuelauit nobis?*

Mensonge de Caluin. Il est bien menteur & éhonté de dire que cet vsage d'inuoquer les sainct, n'est commãcé en l'Eglise de Dieu, sinon depuis S. Gregoire ença: & quand ainsi seroit, si est ce, comme ie disois vne autrefois, que cet vsage introduit depuis neuf cens ans, seroit plus ancien, que *Coustume tresanciẽne d'inuoquer les saincts.* celuy de Geneue venu depuis deux iours. Dauantage, à fin que vous apreniez à cognoistre cetuy cy, S. Gregoire a vescu en l'an 590. & est celuy deuant lequel Caluin dit, qu'il n'estoit mention de l'inuocation des saincts: mais S. *August.* Augustin viuoit en l'an 400. lequel en l'homelie *in Laurentium*, a dit, *Oremus D. Laurentium* *Ambr.* *fratres:* sainct Ambroise viuoit en l'an 380. lequel au liure, *de viduis*, a dict, *Obsecrandi sunt angeli, obsecrandi sunt martyres:* mais sainct Hie-*Hierony.* rosme viuoit en l'an 370. lequel en l'epistre, à la mort de Paula, dit, *Vale Paula, & tui cultoris senectutem orationibus iuua:* mais sainct Basile vi-*Basil.* uoit en l'an 360. lequel en l'homelie *in 40. martyres*, dit, *Orandi sunt sancti,* sainct Gregoire *Nazianzene.* Nazianzene viuoit au mesme temps, lequel en l'oraison funebre de sainct Basile a dict *Tu* *Cipri.* *Basili tuis nos siste precibus:* sainct Ciprian viuoit en l'an 240. lequel escriuant, *ad Cornelium Papam*, a dict, que *qui prior decesserit, pro fratribus oret:*

oret : Origine viuoit en l'an 220. lequel au liure sur Iob a dit, *O beate Iob ora pro nobis* : Denys Areopagite viuoit en l'an 33. lequel nous a enseigné l'inuocation des saincts au 7. de la Hierarchie Ecclesiastique: mais du temps des Apostres mesmes Martial viuoit, lequel a escrit à l'Eglise de Bordeaux, qu'ils bastissent vne Eglise en l'honneur de sainct Estienne, pour l'inuoquer en icelle : voire mesme Origene sur sainct Matthieu, dit que les mesmes Apostres establirent vne Eglise en l'honneur des Innocēts, pour y estre inuoquez par leurs peres. Vous voyez si cete coustume commance depuis sainct Gregoire, & si Caluin dit vray : & pour faire fin, si touchant la premiere accusation d'idolatrie, qui nous est imposee, à cause de l'inuocation des saincts, nous deuons estre absouls ou condamnez. Allez en paix, &c.

Orig. *Dion. Areop.* *Martialis.* *Origenes.* *Les Apostres mesmes pour nous.*

LECON

LECON QVATORZIEME.

En laquelle est monstré, comme la tradition & l'vsage des sainctes images, est licite, profitable & antique en l'Eglise de Dieu.

Contre Caluin au chap. 10. du premier liure de son Institution. &c.



E ne me peux, ô serenissime seigneur, aucunement comparer, ny en bonté, ny prudence & autres qualitez d'esprit, au ieune Daniel: mais au reste, quant au iugement qui se fait auiourd'huy, quant aux accusateurs qui testifient déloiaument, quant à la belle & iuste dame, qui est à tort accusee d'adultere, & aux iuges qui la condamnent si temerairement, certainement à bon droict, ie deurois dire, *Mundus ego sum à sanguine huius,* & apres auoir aiousté à aucuns de ceux qui m'oyent, *Fatui nõ iudicantes, neque quod verum est cognoscentes condemnastis filiam Israel:* conclurre finalement, *Reuertimini, reuertimini ad iudicium, quia falsum testimonium loquuti sunt aduersus eam.* La treschaste Susane, si vous auez souuenance de l'histoire, estoit vn iour entree, pour passer le temps, au iardin de son Ioachin, & ayant r'enuoyé ses damoiselles, elle se preparoit seule

Dan. 13.

Histoire de Susane.

ſeule d'entrer au baing, quand deux mechans vieillards, dit le texte, qui ſortirẽt des aguets, & trouuerent la gentile dame non moins honneſte que belle, tournerent leur deſordonnee amour en indignation, & luy voulans oſter l'honneur & la vie tout enſemble, s'eſcrians qu'ils l'auoient trouuee en adultere, auoient deia tant faict par leurs faux teſmoignages, deuant les iuges, que l'innocente dame eſtoit condamnee à mort. Et l'execution euſt enſuiuy le iugement, n'eſtoit que, *ſuſcitauit dominus ſpiritum ſanctum pueri iunioris, cui nomen Daniel:* lequel reprenant le peuple de ſa temerité, & par vn nouueau iugement accuſant les vieillards de faux teſmoignage, vſa de la ruſe de leur demander ſeparement, ſouz quel arbre le faict s'eſtoit enſuiuy, & les ayans trouuez en vne manifeſte contradictiõ, il les blaſma, exalta la dame; les condamna, & deliura Suſane: & brief, les vieillards condamnez moururent, & Suſane demoura viuante, libre & treſ-glorieuſe. Ce qui eſt, à mõ aduis, vne choſe qui ſe peut bien accommoder à noz temps: s'il vous plaiſt que les deux vieillards ſoient Luther & Caluin: Suſane, l'Egliſe Romaine: Ioachin, Ieſus Chriſt; & ie ſeray pour le iourd'huy Daniel. Car pour cõmancer du commencement, ſi Suſane euſt voulu paillarder auec les vieillards, il eſt certain que toute choſe euſt eſté paiſible: c'eſt dire, ſi l'Egliſe Romaine euſt voulu ſaouler

auec

auec les mitres & chapeaux rouges, les insatiables volontez de Luther & de Caluin, tant de diuerses sectes ne se seroient pas éleuees : mais qu'eust ce esté de donner les dignitez de Iesus Christ à hommes indignes, sinon paillarder? *Angustiæ sunt vndique, sed melius est mihi absque opere incidere in manus hominis, quàm peccare in conspectu domini :* & ainsi, Susane refusant l'adultere, voicy les vieillards qui enragent, qui crient, c'est à dire qui sement mille petis liures heretiques : & puis, ils assemblent le iugement, c'est à dire, ils l'accusent deuant la multitude du peuple, en chaire, & comme nous disions en la leçon passee, ils l'accusent d'adultere, pource qu'ils disent qu'elle donne à autruy, ce qui appartient à Ioachin, c'est à dire, qu'estant faicte idolatre, elle donne à autruy, l'adoration qui appartient à Dieu seul. Mais il n'ya meilleur moyen de les conuaincre que par le stratageme de Daniel : car si nous demandons souz quel arbre a esté commis l'adultere, c'est dire en quelle chose elle a idolatré, nous trouuerons, & me croyez, tant de contradictions entre les deux mechans vieillards, que sans autre chose, nous cognoistrons & leur rage & l'innocence d'icelle. Et pourtant, comme en la leçon precedente, touchant les saincts, demandans, *sub qua arbore*, se commettoit l'adultere, l'vn disoit, que par l'imitation, l'on idolatroit, l'autre, par l'adoration, l'autre

Contrarieté entre Luther & Caluin.

l'autre par l'inuocation : & Luther en assignoit la cause, & disoit, pource que nous tenions Dieu pour incapable:& Caluin, pource que nous tenions Iesus-Christ pour intercesseur non suffisant. Ainsi touchant les deux autres poincts d'idolatrie, qui sont, comme nous disions,les images & l'Eucharistie, Luther dit, que l'on n'a point paillardé souz les images,& Caluin dit au contraire: Luther ne met l'idolatrie souz l'Eucharistie, & Caluin l'y met: c'est à dire Luther admet les images & Caluin les nie: & là où Caluin exclud le corps de Iesus Christ,de l'Eucharistie,Luther l'y enferme. Voyez si les vieillards sont conformes en leurs tesmoignages, & si de tant manifestes contradictions, apres auoir dict, *Reuertimini ad iudiciũ,quia falsum testimonium loquuti sunt aduersus eam*, il est raisonnable que vous recueilliez l'innocence de Susane,&que condãnans les heretiques de mensonge, vous retourniez en fin,au tres-doux sein de nostre mere saincte Eglise:mais nous parlerons puis apres de l'Eucharistie & de Luther: Parlons maintenant à Caluin,des images.

Matiere de la leçon.

Touchant lesquelles, pource qu'il n'y a qu'vn poinct qui declare toute chose, ie veux que vous entendiez, mes cheres ames, que quand, pour exemple i'adore vne image du Crucifiz,là ne sont pas deux adorations, par l'vne desquelles i'adore l'image,& par l'autre l'imaginé, mais que par vne seule adoration, par le moyen de ce bois qui est l'image,i'ado-

L'on adore l'image & l'imaginé par vne seule adoration.

re Iesus-Christ, qui est l'imaginé ou representé par l'image. Auisez vn peu icy, car la chose est d'importance: c'est autre chose de faire cecy & cecy, autre, faire cecy, par le moyen de cecy. Pour exemple, quand ie voy Pierre & Martin, ce sont deux veuës, esquelles ie ne voy Pierre par le moyen de Martin, ny Martin par le moyen de Pierre: mais de l'vne de mes veuës, le dernier obiect, est Pierre: & de l'autre, Martin. Dites maintenant que ie prenne des lunettes, par le moyen desquelles, ie regarde Pierre, icy pour certain, ie voy les lunettes & Pierre: toutesfois ce ne sont pas deux veues par l'vne desquelles ie voy les lunettes, & par l'autre, Pierre: mais ce n'est qu'vne veuë seule, en laquelle n'ayant autre obiect final de mon regard, que Pierre, ie dy que par le moyen des lunettes, ie voy Pierre. En cete mesme maniere, si ie me mets, sans aucune image exterieure, à adorer d'esprit, Sainct Dominique, & puis i'adore aussi Sainct François, certainement il y a icy deux adorations, de l'vne desquelles, le dernier obiect est Sainct Dominique, de l'autre, Sainct François: mais trouuant vne image de Sainct François, meu d'icelle, si ie cours auec la pensee à ce sainct, & ie l'adore par le moyen de cete image, il n'est vray que d'vne adoration, i'adore l'image, & auec l'autre, Sainct François; mais par vne seule adoration, par le moyen de l'image, i'adore Sainct François: & c'est ce que Sainct Basile disoit, à ce propos, que l'adoration, *non ad imaginem*

Aplication de l'exemple.

Basil.

ginem referenda est, sed ad protypum : c'est à dire, que se mesurant le nombre des adorations, par le nombre des obiects finaulx, puis qu'en l'adoration qui se fait par le moyen de l'image, il n'y autre fin que l'imaginé ou representé par l'image : certainement, quand par le moyen de l'image, i'adore l'imaginé, tout cela n'est autre, qu'vne adoration. En quoy ie voudrois bien dire maintenant, combien Caluin s'est abusé, ou a voulu abuser les autres, si vne autre pensee qui nous touche, ne m'atiroit à soy.

Le nombre des adorations se tire des obiects finaux.

Asçauoir, qu'aucunefois l'on adore diuersement, en trois manieres : ou pource que nous estimons que la chose que nous adorós soit Dieu mesme, ou l'obiect de nostre adoration : ou pource que nous pensons, que si elle ne l'est, elle contient au moins ou Dieu, ou l'obiect de nostre adoration : ou finalement pource que, bien que nous sachions, que ceste chose n'est ny obiect de l'adoration, & ne le contient seulement, neantmoins elle le represente. Pour exemple, quand i'adore vn morceau du mesme bois, auquel Iesus-Christ nostre Seigneur a espandu, son tres-glorieux sang, ayant icy pour obiect de mon adoratió, le bois de la saincte Croix, ie n'adore cete chose là, pource qu'elle contienne ou represente, mais pource qu'elle est le mesme bois de la saincte Croix, Mais quand ce mesme bois est enclos dedans le tabernacle, de maniere que le bois n'aparoist, mais bien le ta-

Trois manieres d'adorer.

bernacle, à lors si ie m'agenouille deuant le tabernacle, ie ne l'adore, comme estant ou representant, mais comme contenant le bois de la saincte Croix : & finalement quand ie voy sur vn mur, vne croix posee de quelque bois que ce soit, si ie me prosterne deuant, ie ne le fay pource qu'elle soit ou contienne, mais pource qu'elle represente le bois de la Croix: & en cete maniere, le bois mesme, le tabernacle & l'image, sont par moy diuersement adorez: le bois, pource qu'il est; le tabernacle, pource qu'il contient; & l'image, pour ce qu'elle me represente le sacré obiect de mõ adoration: il y a dauantage, que tout cela n'est qu'vne seule adoration : car ou i'adore simplement le bois de la croix, ou par vne adoration, i'adore le mesme, par le moyen du contenant, ou par vne seule adoration, i'adore le mesme, par le moyen du representant, & de l'image. Ie veux dire encore vne autre chose, & puis ie passeray à vn autre poinct: à sçauoir qu'en chacune de ces manieres d'adorations, peuuent aduenir les propres erreurs d'icelles.

Erreurs propres de chacun des trois moyens d'adorer.

En la premiere, c'est erreur, quand i'adore vne chose qui ne merite d'estre adoree, comme adorant Iupiter, Hercule & semblable, ou l'adorant de l'adoration qu'elle ne merite, comme si i'adorois Sainct François par l'adoratiõ de latrie : en l'autre peuuent estre deux erreurs: à sçauoir si par le moyen du contenant, i'adore vne chose contenue, qui ne merite d'estre adoree, comme si i'adorois vn taber-

nacle

nacle, à cause de la teste de Mahommet estant dedans, ou si i'adorois comme contenue, vne chose digne d'estre adoree, & que veritablement elle n'y fust, comme si i'adorois vn tabernacle vuide, pensant que la saincte hostie fust dedans: & finalement suruient en la troisieme maniere d'adorer par le representant & par l'image, vne erreur tres-notable; quand i'adore, comme representee vne chose, qui ne merite d'estre adoree, ou ne le merite, au moins de cete adoration là: comme si par le moyen, d'vne image i'adorois Saturne, ou mesmes S. François, mais de l'adoration de latrie. Les Gentils tomboyent en toutes ces erreurs là. Car quant à la premiere, ils adoroyent ou Iupiter ou autre, qui ne meritoit pas d'estre adoré: ils adoroyent de latrie aucuns, parauanture la Dulie eust esté conuenable: quant à l'autre, ils adoroyent les choses contenues, qui ne meritoyent d'estre adorees, comme en vne caisse, ou le cocodril, ou le chat, ou choses semblables: il croyoyēt souuent qu'en vn contenant se trouuast ce qui n'y estoit, comme les Driades aux bois, ou les Napees és fontaines & telles choses: & quant à la troisieme, ils adoroyent par le moyen des images, choses qu'il ne falloit adorer: à sçauoir les Iupins & Bacches: & donnoyent souuent l'adoration de latrie aux images des hommes, ausquelles parauanture fust conuenue celle de Dulie. Il suffit que nous auons mis ensemble deux choses: vne, que l'adoration par l'image est seule-

Les Gentils erroyēt en toutes les manieres.

ment vne:& l'autre, qu'en toutes les manieres d'adorations,les Gentils failloyent & non pas nous.

Venez maintenant à Caluin, & oyez ie vous prie,en chacune de ces deux choses, cōme il est ores ridicule,ores malin. Car certainement,quant au premier poinct, il n'est possible d'ouir vne chose qu'il dit, en la section XI.au chap.XI.du I.liure,sans rire, à sçauoir, que pour sauuer nostre adoration des images nous disons que nous les adorons deDulie & nō pas de Latrie:*Non ignoro* (dit il) *nec dissimulādum est distinctione ipsos elabi magis arguta:* ô pauures que nous sommes! *Cultum enim quem simulachris suis impendūt,idoloduliam esse ostendunt, idololatriam esse negant.* Voila qui va bien: ie ne pensois pas que Caluin cogneust si bien noz scolastiques : mais qui est le Theologien tant ieune,& nō expert, qui eust dict vne telle chose extrauagante?Si vous auez souuenance,auditeurs,de la distinction de Dulie& deLatrie, que nous disions hier,c'est celle que noz scolastiques alleguent, tiree des peres tres-anciens,en la matiere de l'adoration des saincts: où ils disent que Dieu est adoré de Latrie & les saincts de Dulie : mais à quel propos voulez vous qu'ils l'ameinent en l'adoration des images?puis qu'ils ne font qu'vne adoration, & de l'image& du representé par l'image?vous ne trouuerez iamais cete distinction entre l'image & la chose representee par l'image. L'adoration prend la qualité de l'obiect final: Si

Ignorance ridicule de Caluin.

Latrie & Dulie mal apliquees par Caluin

Si par le moyen de l'image i'adore Dieu, c'est vne seule adoration de Latrie: & si par le moyen de l'image, i'adore le sainct, c'est vne seule adoration de Dulie : mais il ne se trouuera iamais que celle de l'image soit Dulie : & celle de l'imaginé ou representé par l'image Latrie : pource que ce n'est qu'vne. Ce neantmoins Caluin a dict que noz scolastiques, qu'il n'a peu entendre, vsoyent de cete distinction, en matiere d'adoration, & en a dit mal: mais le sot s'est bien abusé, & se voulant monstrer bien entendu, là où ils s'en seruent en l'adoration des saincts, il a dict, qu'ils s'en seruoyent en l'adoration des images: ce qui viét à propos, comme *magnificat*, à matines. Ainsi, i'ouy vne fois quelqu'vn lequel ayãt ouy parler en l'Astrologie & vser de ce mot d'Oroscope, voulant faire du sçauant, & monstrer qu'il sçauoit ce terme, là où parlant de la Lune, il vouloit dire, que la pleine Lune seroit dedans deux iours, il dist que dedans deux iours seroit l'Oroscope de la Lune : c'est assez d'vser de ce terme d'Astrologie, à propos ou non: & Caluin se contente aussi de nommer la distinction de Latrie & de Dulie, pour monstrer qu'il entend les scolastiques, soit à tors ou trauers : & pour dire la verité, qu'importe cela? ils s'en seruent aussi bien, en vne adoration, combien que le pauure Caluin n'ait sceu deuiner, en laquelle ils s'en seruent : ô chose ridicule!

Exemple ridicule.

Mais, ce qui nous fait oublier le rire, que

dirons nous de la tref-mauuaife nature de cetuy cy,lequel là où il eft parlé des images que les Ethniques adoroyent,il les excufe de tout fon pouuoir, & là où il eft queftion des images,par le moyen defquelles nous adorons, il tafche de nous blafmer tant qu'il peut? Caluin fe fert contre nous, de ces vers de la Satyre,*Olim truncus eram*,&c.qui ont efté faicts cótre les Gentils, comme chacun fçait. Il fe plaint de nous pource que nous faifons les images du vray Dieu : & les excufe, encores qu'ils fiffent les images des fauxDieux:Quoy plus?il vient à telle rage, que parlant de nous autres Chreftiés(voyez quelle impieté eft cete cy)il dit q̃ nous croyons que ces bois& ces pierres,foyét Dieu,&.incontinét apres parlãt des Ethniques, il aioufte, *Nec ita ftupidi fuiffe Ethnici credendi funt, vt non intelligerent Deũ aliũ effe,quàm ligna & lapides*: Et il a raifon, car tenant beaucoup plus du Gentil que du Chreftien,il deuoit eftre protecteur des Gentils & non pas de nous. Que les Gétils failliffent en la premiere maniere de l'adoratió, c'eft à dire qu'ils adoraffent pour Dieux ceux là qui n'eftoient Dieux, outre ce que toute l'antiquité le tefmoigne,il y en a auffi des difputes contre; de Nazianzene en la premiere de Theologie:d'Athanafe, en l'oraifon contre les Idoles: de Iuftin & d'Atanagoras és apologies, & de cent autres:qu'ils ayent creu que lesDieux qui n'eftoyent Dieux fuffent ores és arbres, ores és fontaines,& chofes femblables, vous le

Caluin pour les Gentils cõtre nous.

Caluin a raifon de defendre les Gentils.

le ſçauez tous : Caluin dit qu'en l'adoration par l'image, pluſieurs d'entre eux, eſtoyent ſemblables à nous : car comme nous diſons que nous n'adorons ny l'image, ny la choſe contenue en l'image, mais ce qui eſt repreſenté par l'image : ainſi, *aliqui ex Ethnicis aiebant* (dit Caluin) *ſe per effigiem corpoream intueri eius rei ſignum, quam colere deberent:* A quoy, i'accorde, auditeurs, qu'aucuns d'eux auoyent la troiſieme maniere d'adoration, comme nous auons : à ſçauoir d'adorer la choſe repreſentee par le moyen de l'image. Mais il faut voir, ſi les choſes repreſentees à eux, eſtoient auſſi dignes d'adoration: que ſont les noſtres: nous voila bien, ſi les Payens nous reſſemblent, pource qu'ils adorẽt auſſi par l'image: mais ſi par le moyẽ de l'image, nous adorõs Dieu, de l'adoration de Latrie, & les ſaincts, de celle de Dulie, & ils adoroyent ores vn tyran Iupiter, ores vn écornifleur Bacche, ores vne putain Venus, iuſques là que meſmes ils euſſent adoré le chef d'hereſie Caluin: car on ne ſçauroit dire pis, comment le meſme Caluin eſt il ſi éhonté de les comparer à nous? Mais cela ſuffit pour cognoiſtre de rechef la modeſtie d'iceluy. Maintenant puis que nous voyons quelle choſe eſt adorer l'image, à ſçauoir ne croire que l'image ſoit Dieu, ny qu'il ſoit contenu en l'image, mais que Dieu eſt repreſenté par l'image : & puis que nous ſommes certains que l'on pourroit adorer Dieu ſans image, voyons par ordre quelques choſes, à ſça-

uoir s'il ſeroit bon de ne faire les images: ſi la nature nous le defend; ſi la loy anciéne nous le prohibe: ſi l'Euangile ne le veut, ſi les conciles le condamnent: ſi les ſainctsPeres abhorrent cet vſage, & s'il eſt ſi nouueau, qu'il ne faille y aiouſter foy.

Les images ne ſont neceſſaires.

Et certainement, quant au premier, il eſt vray, comme i'ay dict, que nous pourrions adorer ſans images, & chacun aprouue en ſoymeſme, que maintesfois, de nuict, en tenebres, ſans lumiere, lon ſe forme des concepts d'adoration, ſans lumiere, où l'on ne void des images: Toutef-fois, *non omnia quæ licent expediunt*, tant s'en faut que l'vſage des ſainctes images ſoit dommageable que meſmes il eſt tref-vtile & tref-commode: de ſorte, mes cheres ames, que ſelon la plus commune opinió, eſtans en nous trois raiſonnables puiſſances: à ſçauoir la memoire, l'intellect, & la volonté, les images ſeruent merueilleuſement à chacune d'icelles: car par le moyen d'icelles les benefices de Dieu retournent en memoire, les glorieuſes hiſtoires de Dieu & des Saincts nous ſont preſentees en l'entendemét, & noſtre volonté eſt de iour en iour plus enflammee en l'amour de Dieu: Pluſieurs hommes ſe trouuent leſquels d'vne predication à l'autres, ne ſe ſouuiendroient iamais que Ieſus-Chriſt fuſt mort pour eux tãt s'en faut qu'ils ſe ſouuinſſent d'autre choſe s'ils n'auoyét les images du Crucifix en la maiſon. Et quant à l'entendre, combien qu'outre ce qui nous eſt

Vtilité des ſainctes images.

dict

dict en chaire, nous trouuons aussi les mysteres de nostre foy dedans les liures, les simples neantmoins empeschez à autre chose qu'à lire reçoiuent vn grand profit d'auoir deuant eux, par le moyen des images, les mesmes actions que nous recueillons ou de ceux cy ou de ceux là: & suis certain que personne de vous ne me niera point que les images bien peintes croissent grandement la deuotion & noz affections; car

Non segnius irritant animos demissa per aures:
Quàm quæ sunt oculis subiecta fidelibus.

C'est à dire,

Le cœur n'est moins induit au moyen de l'aureille,
Que de tout ce qu'on voit soumis à l'œil fidele.

Et finalement, nul ne niera qu'en la maniere de l'accoustrement sanglant presenté au iuges, les histoires depeintes n'excitent beaucoup plus noz cœurs, que celles qui sont seulement racontees: Et c'est ce que Sainct Gregoire mesmes a veu, touchât l'vtilité des sainctes images: & pourtant, parlant d'icelles, & voulant monstrer particulierement, le bien qu'elles font aux entendemens d'autruy, il les a nômees par vne tresbelle metaphore, liures des Idiots, ce que Caluin mesme mõstre auoir leu, en S. Gregoire mesme: & pourtant qu'en dit il? Le pis du monde: *Si in schola spiritus Dei edoctus fuisset Gregorius, nunquã ita loquutus fuisset:* c'est à dire, que S. Gregoire a parlé ainsi, pour

Images appellees liures des Idiots, par S. Gregoire.

ce

Caluin dit iniure à S. Gregoire.

ce qu'il n'estoit pas nourry & enseigne en l'eschole de l'Esprit de Dieu : l'insolent : le chien enragé: quand cessera il de mordre les saincts? Mais si S.Gregoire n'est instruit en la vraie eschole de Dieu, qui est ce qui y sera enseigné? luy seul:il est seul, auditeurs, le nourriçon du S.Esprit, esleué de Dieu, *Discipulus ille quem diligebat Iesus:* au reste, tous les saincts, ores, *aliquid humani paßi sunt,* ores, *mandato Dei & legitimo exemplo destituti sunt :* ores, *lapsi sunt,* ores, *in schola spiritus Dei edocti non sunt,* bon Dieu, trouue l'on encores des hommes qui aioustent foy à cestuy cy ? Quant à moy, ie croy S. Gregoire, & tous nos autres saincts, & la verité mesme, dont on peut recueillir, que tant s'en faut que les images soient dommageables, que mesmes elles sont tres vtiles à toutes les puissances de nostre ame. Et si Caluin ou quel que autre me dit qu'il y a danger que les simples adorent les images, comme principaux obiects de leur adoration, à raison dequoy ils deuiennent idolatres: ie dy à cela, qu'il faudroit donc oster la Lune & le Soleil, pource qu'aucuns rauis de leur splendeur, les ont estimé Dieux : voire mesmes il faudroit oster les sacremens, pource qu'aucuns en abusent: voire, la viande mesme, pource qu'aucuns en vsent mal. Mais si Dieu a voulu, en toutes loix, que par le moyen des signes sensibles, la grace nous ait esté donnee, & neantmoins n'a eu peur, que l'on recogneust la grace de ce signe sensible, & non de sa main, pourquoy voulons

Ioan.21.

Il ne faut oster les images, pource que l'on en peut abuser.

voulons nous oster vn si grand bien que les images nous font, pour vne crainte tant vaine? comme s'il y auoit beaucoup affaire de dresser, en nos predications, & en peu de parolles, les intentions des simples, & leur enseigner à passer par l'image, & terminer tousiours en la chose, representee par icelle: outre ce que ie disois en la leçon precedente de l'adoration des simples, en l'intention mesmes de nostre mere saincte Eglise: parquoy, il ne faut plus douter que l'vsage des images ne soit tresprofitable.

Et puis qu'elles sont tant vtiles à nos puissances naturelles, ie pourrois conclurre qu'elles ne sont contraires à la nature: & que tant s'en faut qu'elle les abhorre, que par nostre mesme nature, nous ne pouuons adorer aucune chose, sans image: Et c'est ce qui me faict en ce cas, émerueiller, sinon des idiots, au moins des doctes: Car que dites vous, ô Caluinistes, que ie ne dois adorer Iesus Christ, par le moyen des images corporelles? Voila qui va bien, mais comment faites vous d'entendre les choses, qui ne sont sous le sens, & lesquelles, en somme, vous deuez entendre, par cognoissance abstractiue? certainement vous les cognoissez par le moyen de l'espece, & vous en auez vne fantastique image formee dedans vous, qui vous fait present ce qui vous est absent: & vous ne penseriez iamais du Pape ou du Roy, sinon tournant vous mesmes à cete image corporelle que vous auez en

La nature mesme nous fait adorer par l'image.

Nous n'en tendons ab sens aucune chose sans images.

en vous, du Pape ou du Roy: parquoy ie conclus & dy ainsi: La nature ne permet que vous pensiez à Iesus Christ, sinon par le moyen d'vne image corporelle de Iesus Christ, par laquelle, vous le vous imaginez: Il faut penser à ce que l'on adore; & vous ne pouuez adorer Iesus Christ, sinon en pensant à cete image de Iesus Christ, que vous auez en vous, & qui est corporelle: parquoy, du premier au dernier, si la nature mesme ne vous permet l'adoration, sans image ou interieure, ou externe, pourquoy tenez vons pour chose mauuaise celle qui est mesmes necessaire par nature? & n'auez honte d'escrire, que l'adotation par le moyen de l'image corporelle, est defendue?

Autoritez du vieil testament cõtre les images.

Exod. 20.
Deuter. 5.

Mais les simples n'arriuent d'auanture à cet argument, lesquels n'oyent autre chose, de ceux qui les deçoiuent, sinon que les escritures mesmes nous deffendent de faire des images, & que quant au vieil testament, l'vsage des images est defendu en l'Exode, & au Deuteronome & ailleurs, par ces parolles, *Non facies tibi sculptile, neque omnem similitudinem, quæ est in cœlo desuper, & in terra deorsum, nec eorum quæ sunt in aquis sub terra, non adorabis ea neque coles*: mais cet argument ne nous est aucunement nuisible. La circonstance des escritures, mes cheres ames, declare les escritures.

Responces catholiques.

Deuant que Dieu dist, *Non facies tibi sculptile,* qu'auoit il dict? *Non habebis Deos alienos corã me:* vous voyez de quelles images il parle: Ie sçay bien

bien qu'il eſt deffendu de mettre ſur l'autel l'image de Iupiter, ou de Saturne, ou de Belial, ou d'Aſtarot: mais Dieu ne defend pas les images des choſes, leſquelles à bon droict, ſe doiuent adorer: l'erreur n'eſt pas d'adorer par le moyen des images, mais d'adorer par le moyen des images, les faux dieux que l'on ne doit adorer: & pourtant Dieu a deffendu les images de ceux là ſeulement, & non d'autres: & qu'ainſi ſoit, il n'a pas dit ſimplement, *Non facies tibi ſculptile*, mais il l'a adiouſté ſeulement apres qu'il euſt dict, *Non habebis Deos alienos*: Ie dy en outre, que Dieu n'a meſmes deffendu les images de ces faux Dieux, mais l'vſage: c'eſt à dire qu'il a deffendu de les faire, pour les adorer: & qu'ainſi ſoit, voyez qu'incontinent apres auoir dict, *non facies*, il adiouſte, *non adorabis ea*: de laquelle parolle l'on tire que Dieu a pluſtoſt octroyé, que deffendu les images: car ſi vn Prince dit; Ne portez eſpee, & d'icelle ne tuez; ſçait on pas que ſi l'on ne porte eſpee, l'on ne tue auec icelle? ce Prince donc entend non pas ſimplement que l'on ne porte eſpee, mais qu'on ne la porte pour tuer: Ainſi, *non facies*; *non adorabis ea*, ſçait on pas que ſi on ne les faict, on ne les adorera pas? Dieu n'entend donc pas ſimplement que l'on ne faſſe les images, mais qu'on ne les faſſe pour adorer: & cecy, *non facies & non adorabis*, eſt autant que s'il euſt dict, *non facies, vt adores ea*: voulez vous voir qu'il eſt ainſi? allez voir au Leuitique, où ce precepte eſt quaſi declaré, & au *Leuit. 22.*
lieu

lieu de *Et*, eſt ce mot, *Vt*, diſant, *Non facietis vobis &c.* & incontinent, *Vt adoretis:* dauantage, quand Dieu a dict, que l'on ne ſe fiſt image, *omnium quæ in cælo, & omnium quæ in terra*, nous faut il donc croire, qu'il ait voulu oſter du monde toute la painture & toute la ſculpture? ou bien expoſer ſainement le texte, & dire, qu'il vouloit que l'on retranchaſt les images ſi on les faiſoit pour les adorer, & non pas autrement? en la maniere que Dieu meſme commanda le ſerpent de bronze, tant qu'on ne l'adora point: mais quand on vint à en abuſer, en l'adorant, Ezechias l'oſta. Dieu meſmes commanda les images des Cherubins au propitiatoire; Dieu meſmes, comme nous auons dict, commanda le ſerpent de bronze: Dieu meſme voulut en ſon temple des palmes depeintes, des Lions, des Bœufs & tant d'images: parquoy ou il contredit à ſoymeſme, ou bien là où il a dict, *non facies tibi ſculptile*, il a entendu ſeulement, pour l'adorer: & ainſi des choſes precedentes & ſuiuantes, ie tire deux reſponces à l'autorité; à ſcauoir que Dieu a deffendu à Moiſe les images ſeulement des faux Dieux: & qu'il ne les a pas deffendues ſimplement, mais qu'elles ne ſe fiſſent pour eſtre adorees.

4. Reg 18
Le ſerpent de bronze oſte à cauſe de l'abus.
2. Parali 3.
2. Reg. 17.
3. Reg. 6.
Images cõmandees de Dieu.

Et quand bien Dieu euſt defendu les images à Moyſe & à la ſinaguogue, du temps de la loy, eſt il raiſonnable que cela meſme ſe tire à la ſaincte Egliſe? Ie vous prie Caluiniſtes ouir voſtre Caluin, lequel reſpondant en la matiere

La conſequence ne ſert de la ſinaguogue à l'Egliſe.

matiere du purgatoire, à ce qu'a faict Iudas Machabee, dit, *Plusquam satis sunt qui sacrificium legale ad nos vsque trahunt, quando aduentu Christi scimus cessare quæ tunc in vsu fuerunt:* C'est vn mauuais argument, dit Caluin, de dire, On faisoit ainsi deuant Iesus Christ, il nous faut donc garder le mesme: pour cete fois, Caluin dit vray: parquoy ie deduis en cete maniere contre luy, pourquoy donc, de ce qui eust esté faict, touchant les images du temps de Moyse, voudrois tu deduire ce qui se deuoit faire apres l'aduenement de Iesus Christ? ô comme il faut qu'vn menteur ait bonne memoire. Mes amis, il y a difference du temps, au temps, si les images eussent esté defendues à l'heure, c'eust esté en vn temps, auquel ce peuple, estoit tres-enclin à idolatrie, & en poinct d'aller habiter és terres des Idolatres: mais maintenant quel danger y a il, que la saincte Eglise se mette à idolatrer par le moyen des images? C'est elle qui chante tous les iours: *Simulachra gentium, argentum & aurum:* & aiouste, *opera manuum hominum:* & puis; *os habent & non loquentur*, & conclud finalement, *Deus autem noster in cælo*, parquoy auditeurs, combien que les images fussent defendues à la Sinagogue, pour le danger prochain: la consequence toutesfois ne s'en doit pas tirer à l'eglise: mais certainement elles ne furent onques prohibees, que des Dieux estranges, & icelles aussi non simplement, mais auec intention & volonté de les adorer: & ainsi les ima-

2. Mach. 12.

Psal. 113.

ges sont vtiles,& ne sont ou defendues par la nature,ou prohibees par la loy. Passons maintenant à l'Euangile : Mais reposons nous &c.

SECONDE PARTIE.

CE seroit grand cas, disent ils, s'il y auoit vn passage de l'Euangile, auquel Iesus Christ mesme nous eust defendu l'adoration auec les images:mais comment est il possible que tant de saincts peres ne l'ayent apperceu;pource qu'ils n'ont pas esté enseignez en l'escole de Dieu,diroit Caluin: .l suffit que le

Ioan.4. passage y est expres, en Sainct Iean, où Iesus Christ nostre sauueur, parlant expressement de l'adoration,auec la Samaritaine, pour exclurre le moyen des images corporelles, dit

Passage de l'Euangile contre les images. que *in spiritu & veritate oportet adorare.* Voila vn grand dard, mais il n'a point de pointe: car nous y pouuons respondre en deux mots; que Dieu, doit estre adoré *in spiritu & veritate:* mais que pour estre excitez & induits à telle

Responce. adoration spirituelle, aucuns moyens corporels sont tres-vtiles, & entre autres les images: l'adoration formelle doit estre, *in spiritu,* c'est à dire que nous deuons principallement adorer Dieu,en Esprit: ou bien que nous deuons adorer Dieu,comme esprit & non comme corporel : mais quant aux moyens, qui nous garde de nous seruir des corporels, les trouuans profitables ? Oyez Caluinistes, les temples faicts de main,sont ils pas corporels?

pour

pourquoy vous en seruez vous donc, comme de moyens à l'adoration spirituelle? La voix des Predicateurs est elle pas chose sensible? Pourquoy vous en seruez vous donc, pour estre excitez à vostre adoration spirituelle? combien que l'adoration doiue estre spirituelle, il n'est pas neantmoins deffendu, ains est tres-vtile, que les moyens pour y estre excitez, soient corporels & souz le sens. S'il estoit defendu que par le moyé des yeux, nous enflãmassions nous mesmes, par les images, à adorer, il nous seroit deffendu aussi de faire le mesme, au moyen des aureilles par les sermons.

Moyens corporels vtiles à l'adoration spirituelle.

Mais ie vous prie, y a il chose meilleure, que d'aller voir les expositions des saincts peres, en ce lieu? s'ils disent auec Caluin, que la parole, *in spiritu & veritate*, vienne a exclurre les images, ie les renonce volontiers, mais s'ils ont autre opinion, ie veux estre de leur costé. Or oyez: Nazianzene signifie que *adorare patrẽ in spiritu & veritate*, veut dire, *adorare Deum patrem* mais, *in veritate id est, cum filio, & in spiritu, id est cum spiritu sancto*: Sainct Augustin, *In spiritu & veritate adorare nihil aliud est, quam fide, spe & charitate in Deum tendere*: Chrisostome dit que *adorare in spiritu & veritate*, n'est autre chose, qu'auoir les choses spirituelles pour principaux obiects de noz demandes, & non les temporelles: Origene, & c'est quasi le mesme: adorer, attendant en l'autre vie, remuneration d'esprit & non de corps: Hilaire adorer auec liberté & gaieté Chrestienne: Theo-

Expositiõs [illegible]

Naziaz.

August.

Chris.

Orig.

Hilar.

philacte, seruir à Dieu auec l'intellect & la volonté, ou bien auec la contemplation & l'action. Il y a deux autres tres-propres expositions à ce passage: ou qu'il faut adorer, *in spiritu*: c'est à dire ne croire que Dieu soit corporel, pource que *Deus spiritus est*; ou bien n'astraindre Dieu à aucun lieu corporel: & pourtant *neque in monte hoc, neque Hierosolymis*, &c. Mais ie voudrois que Caluin vist: si d'auanture il aymetoit mieux vne autre exposition d'Origene, qui dit, que ceux là seuls *adorant in spiritu & veritate* qui adorẽt en la vraye eglise de Dieu, que i'ay monstré estre la Romaine seule: Il suffit que depuis Caluin en ça, person ne ne songea onques que ce passage, *in spiritu & veritate oportet adorare*, fust contre les images, ains quand Origene dit que ce passage veut que nousnous conformions à l'eglise de Dieu, & quand l'Eglise ordonne que nous adorions par le moyen des images, ce passage n'est contre nous, mais du tout pour nous & nous ordonne les images.

Ioann. 4.

Orige.

Le passage amené cõtre nous fait pour nous.

Ains, dira Caluin, l'eglise deffend les images, pource que les Conciles les deffendent: & ayant enseigné cy dessus, tousiours conforme à moymesme, que tout ce que le Concile general establit, est legitime, & sans doute ordonnance de l'eglise, ie le dis de rechef, & si tels Conciles me defendent les images, ie leur accorde: Mais quel doute y en a il: En voicy deux: *Synodus Constantinopolitana sub Leone Imperatore congregata, subuertẽdas & confringendas*

Conciles amenez par Caluin cõtre les images.

d:s imagines in templis collocatas censuit: & le Concile Elibertin au canon 36. dit ces mesmes paroles : *Placuit picturas in Ecclesia esse non debere:* cela est tresveritable: voila deux conciles, l'vn prouincial, tenu en Hespagne, duquel nous parlerons puis apres, & l'autre, en Constantinople, auec l'assistence de 300. peres, que plusieurs ont appellé le septieme synode general, & veritablement il ordonna ce que dit Caluin, à sçauoir, *confringendas imagines:* Quoy donc? Ce seul tesmoignage est il pas suffisant de deffendre les images? O temples! ô temples! ô mechancetez non ouies! I'ay grande enuie de pleurer, pauures abusez, voyant en quelle maniere vous auez esté deceuz: est il possible, Caluin, que tu ayes eu la hardiesse d'amener ce concile contre les images? & que tu te sois imaginé, que nous fussions sans yeux, ou sans langue, de maniere que nous ne deussions voir incontinent & enseigner aux autres, que c'est du Conciliabule de Constantinople, souz Leon? certainement nous ne sommes sans yeux & sans langue, mais tu as bien esté sans honte & conscience: Il valoit mieux que pour defendre Arrius, tu m'alleguasses le Concile d'Arimini, ou pour deffendre Dioscore, celuy d'Ephese, ou pour soustenir toy mesme, les Conciles de Geneue, de Berne & de Losane. I'ay dict que les Conciles ne pouuoyent errer, quand ils estoient confirmez par le Pape, & estoyent legitimes: mais non pas estant faux Concilia-

Concil. Ele lib.

Caluin ameine des Conciles condãnez pour tromper.

bules, tenuz ſans conuocation & confirmation du Pape: & le bon eſt que pour exemple de ces faux Conciliabules, entre les premiers que i'ay alleguez, a eſté cetuy cy, que voſtre Caluin, vous allegue maintenant, pour vous tromper, ó pauures gens, comme vn Euangile: Leon troiſieme fut celuy qui en dépit du Pape, mena èn partie par force, en partie par corruption, tant d'Eueſques qu'il peut en Cõſtantinople, en ſa preſence, & en depit du Pape, fit faire l'ordonnance que Caluin allegue, *confringendas eſſe imagines:* de maniere qu'il fallut quaſi incontinent aſſembler vn Concile legitime, confirmé par le Pape Adrian, qui fut le ſecond de Nice, & veritablement ſeptieme general, auquel fut renuerſé tout ce qui auoit eſté ordonné au Conciliabule de Leon troiſieme: Et neantmoins Caluin allegue à ces pauures gens, qui font autre profeſſion, que lire l'hiſtoire Eccleſiaſtique, ou la matiere des Conciles, vn tel Conciliabule: ó mechanceté! au moins fuſſes tu preſent, trompeur diabolique, à fin que ie viſſe, comme tu pourrois nier, que Paul Patriarche de Conſtantinople mourant, n'ait maudit, en toutes les manieres qu'il a peu, en la preſence de l'Empereur Conſtantin & de l'Imperatrice Irene, vn ſi mechant Conciliabule. Mais croyez maintenant aux Conciles que les miniſtres alleguẽt, puis que Caluin meſme les met en auant. Quant a moy ie ne ſçay plus que dire, ſinon que ſi Caluin veut oſter la conſubſtantia

Vray concile le ſeptieme general.
Conc. Nic. 2.

Deceptions de Caluin.

ſtantialité du fils, il pourra alleguer les eſcritz d'Arrius meſme : qui ſera autant qu'a d'amener ce Concile, pour retrancher les images.

Il ſemble que l'autre, à ſçauoir l'Elibertin au Canon 36. ait apparence, où il dit, *Placuit picturas in Eccleſia eſſe non debere* : & combien que ie peuſſe dire, que l'on deuroit donner beaucoup plus grande autorité aux Conciles generaux, auec tant d'Eueſques, qu'au Synode Elibertin, qui fut prouincial, & auquel ne ſe trouuerent plus de dix neuf Eueſques, ia à Dieu ne plaiſe toutesfois que i'en vienne là, ce qui eſt propre à mes aduerſaires : ains ie confeſſe, confirme, accorde & iure tout ce que ce Sainct Concile a dict. Et qu'ainſi ſoit, pource qu'il commande le ieuſne, au canon 23. ie l'accepte : & pource qu'il diſtingue les ſacrez ordres aux canons 19. 29. & 23. i'accepte auſſi cela : & ne ſçay comme Caluin, qui allegue le 36. contre les images, vueille accepter ces autres, pour les ieuſnes, & pour les ſaincts ordres : mais qu'il faſſe comme il veut: Ie vous aduiſe premierement de ce que ie vous ay dict autrefois que les enſeignemens de la foy ne changent iamais : mais ſi les choſes qui appartiennent aux couſtumes, ſont vne fois vtiles en vn temps, & en vn lieu, & nuiſent vne autre fois, en vn autre temps & autre lieu, elles ſe peuuent, voire meſmes ſe doiuent changer : & la ſaincte Egliſe enſeignee par le ſainct Eſprit, les diuerſifie d'elle meſme. Parquoy ie dy maintenant que les

Concil. Helib.

Le Concile Elibertin eſt accepté.

Exposition du Concile Elibertin.

images ne sont necessaires au seruice de Dieu, mais son tres vtiles: & que quand pour euiter quelque scandale, quelque prouince ordonneroit, d'oster les images, elle pourroit faire, voire mesme si l'eglise vniuerselle iugeoit que maintenant l'on deust retrancher les images, pour euiter quelque dommage apparent, ie serois à cete heure là le premier, à les oster; ce que ie ne ferois iamais, sans l'ordonnance d'icelle: en la maniere, qu'en cete seule prouince, & en ce temps là seulement le concile Elibertin iugea bien, qu'elles fussent ostees, & ainsi fut faict: ce qui n'argue pourtant qu'on les doiue retrancher en tous lieux, ou en tous temps. Ains oyez vne autre exposition, & vous verrez tres manifestement que ce canon 36. n'est contre les images, mais est faict en leur honneur & sert merueilleusement à ma cause. Il ne parle iamais des images en general, mais seulement des paintes: *Placuit picturas non esse*: ains il determine les paintures qui sont aux murailles, *ne in parietibus depingantur*: Mais pourquoy cela? ie le diray; pource qu'à cete heure là l'eglise estoit grandement persecutee en cete Prouince: & falloit bien souuent que les pauures Chrestiens, fuyans abandonnassent les temples, esquels leurs ennemis estans entrez, vsoient contre les images de telles impietez, que nous auons veu, les armees passees en Frãce. Parquoy ces Euesques enamourez des sainctes images, ordonnerent que l'on fist des images, en maniere de statues.

Le Concile Elibertin fait pour nous.

Histoire notable.

ſtatues, ou ſur toiles, pour les emporter en fuyant ailleurs: mais que l'on n'en fiſt plus contre les murailles, pource que c'eſt vne trop grande facherie de s'en aller, & les laiſſer à la moquerie des ennemis. Voila le vrai ſens du Concile Elibertin: iugez s'il eſt pour les images ou non: & en outre, auons nous pas le Concile de Nice, pour les images? auons nous pas le Romain? le Frācfordien? celuy de Trēte? voit on pas donc que l'vtilité, & la nature, & la loy & l'Euangile & l'Egliſe & les Conciles, ſont pour nous, & pour les ſainctes images?

Les Conciles pour les images.

Reſtent les peres deſquels ie n'aurai pas beaucoup de peine à me demeſler, puis que Caluin meſmes accorde que tous les autres ſont pour nous, exceptés quatre, qui ſont à ſon aduis Lactance, Euſebe, Epiphane & Auguſtin. Caluin n'allegue les paſſages de Lactance & d'Euſebe, il dit ſeulement, *Legantur quæ de hac re Lactantius & Euſebius ſcripſerunt, qui pro certo aſſumere non dubitant, mortales fuiſſe omnes, quorum ſimulachra viſuntur:* Et ie dy qu'il eſt tres veritable que l'vn & l'autre d'eux, deteſtant les images des Gentils, diſent, qu'en ces images, ils n'adoroyent pour Dieux, ſinon choſes mortelles: mais qu'auons nous affaire de cela? nous auons affaire de ce qu'Euſebe eſcrit, au troiſieſme de la vie de Conſtantin; où il dit que l'image de la Croix luy fut monſtree du Ciel, & luy fut dict, *in hoc ſigno vinces.* Le paſſage qu'il allegue d'Epiphanius a eſté

Caluin allegue 4. Peres contre les images.

Reſponce aux deux premiers.

autrefois mis en auant par les Heretiques Iconoclastes: & le 2. Concile de Nice dit ainsi, *Ecclesia catholica merito detestatur quando a beato nostro patre Epiphanio dictũ refertur, cum illius non sit. Apage*(oy Caluin)*cum ista impia, & intolerabili allegatione, commentarium reijcimus: ipsum verò patrem, ecclesiæ sanctæ doctorem agnoscimus.* Mais le Concile de Leon & le passage falsifié de sainct Epiphanius sont les allegations de Caluin, qui dit tant seulement que S. Augustin est contraire aux images: surquoy ie respons qu'iceluy, *de consensu Euang.* au 1. liure chap. 10. dit ainsi. *Ethnici pluribus in locis, Christum, Petrum & Paulum simul pictos viderunt, quia merita Petri & Pauli, etiam propter eandem paßionis diem, solemniter Roma commendat:* & au traité, *de visitatione infirmorum, Habent Christianorum arcana illius Dominicæ crucis, quasi quoddam venerabile monumentum, quod de Crucis ipsius imagine Crucem cognominant: quod & nos dignißimum veneratione fatemur, & in recordationem Crucifixi veneramur:* & au pseaume 141. *Vsque adeò de Cruce non erubesco, vt non in occulto loco habeam effigiem Crucis Christi, sed in fronte portare cupiam:* outre cent autres passages: de maniere que vous voyez si les docteurs prohibent ou fauorisent les images.

Conc. Nic. 2.

Mensonge de Caluin.

Caluin dit vn mensonge, que deuant le 2. Concile de Nice, nous n'auions l'vsage des sainctes images: mais deuant ce Synode, qui fut en l'an 774. Gregoire 3. assembla il pas vn Concile à Rome, de 7ç. Euesques, contre ce que

que Leon faisoit à Constantinople? & selon toy mesme, Caluin, si le Concile de Constantinople, qui a esté deuant celuy de Nice, a retranché les images, faut il pas dire que les images fussent au parauant? dauantage en l'an 590. S. Gregoire escriuit il pas à l'Euesque de Marseille qu'il n'ostast les images, par vn zele desordonné? & en l'an 328. Athanase a il pas escrit sur le miracle de l'image qui ietta du sang? & au Concile de Nice, les liures de Leontius Euesque de Naples en Cipre, & de S. Basile tous deux tresanciens, furent ils pas leuz, sur les images? Ie veux faire fin, mais que i'aye dict encore cecy; Caluin nous accuse d'idolatrie, pource que nous faisons des images qu'autres adorét puis apres; S. Augustin escrit que l'Euangeliste S. Luc a painct beaucoup d'images de nostre dame, & i'en ay deia veu: parquoy ou S. Augustin est méteur, ou S. Luc est idolatre, ou nous ne sommes pas idolatres. Eusebe de Cesaree escrit, au 2. liure des histoires chap. 14. qu'vne femme esleua vne statue de Iesus Christ en Cesaree de Philippe, entour laquelle venoit vne herbe, qui garissoit le flux de sang: parquoy ou Eusebe est menteur, ou cete femme idolatre est fauorisee en son idolatrie, ou nous ne sommes idolatres. Nicephore escrit au 2. liure cha. 7. que Iesus Christ mesme enuoya son propre visage depaint en vn linge, à Abagar Roy d'Edesse: parquoy ou Nicephore est menteur, ou Iesus Christ est idolatre ou nous ne sommes idolatres: & finalemét

Images de nostre dame faictes par S. Luc.

Image de Iesus Christ miraculeuse.

Image de Iesus Christ enuoyee par luy mesme.

ou parlay-ie?&deuant qui parlay-ie ſinon de
uant vous, ſereniſſime Prince, auquel Dieu a
donné le Sainct Suaire, gardé en cete ville de
Turin?I'aurois grand tort ſi ie vous reputois
tant ingrat, qu'ayans cete image, vous ne fiſ-
ſiez honneur aux images : Sainct Suaire, ie
vous adore auſſi treshumblement de ce lieu:
relique des reliques, qui auez eſté le dernier
inſtrument employé entour ce treſ-ſainct
corps, duquel vous auez touché toutes les par
ties, qui auez eu auſſi le corps, en ce plus heu
reux que n'a eu le ventre de la vierge Marie,
puis que l'ame retournant, il n'eſtoit plus
mortel, qui auez en vous imprimees toutes
les effigies des plus grandes reliques : où le
corps eſt pourtrait: où l'on voit les batures, &
où ie diray quaſi, que le ſang de noſtre ſau-
ueur Ieſus Chriſt, fume encor, y aura il icy où
vous eſtes, langue tant hardie, qui parle con-
tre les images? Ha langue temeraire, ſi tu y es,
il eſt bien raiſonnable que tu ſois brulee, &
que le feu te puniſſe, puis que le feu meſme,
plus modeſte que toy, n'oſa paſſer pour offen
ſer l'image, d'vne ſi ſaincte image. O Monſei-
gneur vous eſtes tresheureux, tresriche &
trespuiſſant: c'eſt icy voſtre heur, voſtre thre-
ſor, voſtre deffence : voire meſmes c'eſt le
liure où nous liſons l'honneur des images.
Noz aduerſaires donc nous accuſent à grand
tort. Allez en paix, &c.

Miracle du ſainct Suaire.

LE

LECON QVINZIEME.

En laquelle est demonstree la reale presence du corps & sang trespretieux de nostre Seigneur, Iesus Christ, au sacrement de l'autel.

Contre Ecolampade principalement, mais contre ce que Caluin en dit aussi, au 4. liure de son Institution, chap. 17. sect. 12. & suiuantes.

LES trois poincts, auditeurs, de l'accusation, dont nos aduersaires nous nottent de vraie idolatrie, estoient que nous adorons les saincts, les images & le pain: ie pense qu'auec l'aide de Dieu, i'ay respondu aux deux premiers en sorte que nostre innocence est assez cogneuë: mais c'est vne chose de beaucoup plus grande importance & plus dificile de traiter de ce troisiesme, non pas que nos raisons ne soient egalement & reales & claires, comme vous orrez: mais pour trois autres causes. Premierement, pource qu'estãt d'autant plus vituperable l'idolatrie, que plus est vile l'obiect, auquel nous donnons l'honneur qui est propre à Dieu, certainement cete idolatrie seroit pire que les deux autres d'autant plus qu'vn peu de pain est plus vile que n'est ou vne image de Dieu, ou vn homme sainct: & puis, pource qu'és autres nous niós, & nous affirmons icy le faict, de maniere que là où

Dificile, pour trois causes, traiter de la saincte Eucharistie.

là où nous n'adorons le sainct de Latrie, ny l'image de toute adoration, nous confessons icy librement que nous adorons la sacree hostie:& finalement, pource qu'estans les misteres de ce sacrement, à cause de leur grandeur, & cõme preuues de nostre foy, trop élonguez de la capacité des entendemens humains, les heretiques ont de là prins occasion de nous assaillir, & quasi tous ensemble, bien qu'ils soient tresdiuisez en la maniere, ont donné à entendre, que ce qui est dificile a entendre est impossible de se faire: Toutesfois, *omnia possumus in eo qui nos confortat:* & comme nous nous sommes deffenduz des deux premieres querelles, par raisons assez manifestes, ainsi en cete derniere, ne perdans cœur; où ils disent que le pain est pire que l'image ou le sainct, nous disons que Dieu est plus grãd que le sainct ou l'image: là où nous confessons d'adorer cete hostie, nous aioustons qu'il est vray, mais que Iesus Christ est en icelle: & où le mistere est plus profond, nous disons qu'il vous touche auditeurs, qui le recognoissans, par diuin sacrement, deuez vous monstrer d'autant plus attentifs, que la dificulté est grande. Quant à moy ce qui me presse le plus en cete affaire, est ce qui me console le plus: la diuersité des opinions heretiques; car comme d'vn costé, elle me sert, pour vn tresfort argumẽt de leur men songe, ainsi tirãt mõ propos de diuerses parts, i'ay peur que le dilater, le rende moins fort. Mais i'y pouruoirray aussi: & pource qu'en cete

Philip.

Diuersité d'opinions heretiques.

cete matiere, toutes les heresies se reduisent principallement à deux poincts: à celle d'Ecolampade & Zuingle, qui disent que le corps de Iesus Christ n'est en l'hostie: & à celle de Luther qui l'y admet en sorte, que le pain y demoure; de trois leçons que ie feray sur cete matiere, ie monstreray en la premiere contre Ecolampade, la reale presence du corps de Iesus Christ en l'hostie consacree: en la seconde contre Luther, ie monstreray la reale absence du pain en l'hostie consacree, & en la troisiesme, contre tous deux ensemble, & contre tout tant qu'ils sont, ie declareray comme à raison de cete mesme hostie, nous en faisons aussi le sainct sacrifice de la messe: ce pendant, ô Caluinistes, si dauanture vous estes fachez, que iusques icy n'ait esté faicte métion de Caluin, comme doutans qu'en cete matiere, il se fust laissé vaincre d'heresie; asseurez vous, qu'il est, en ce subiect, plus heretique que tous: mais on ne parle de luy, pource qu'il s'est ietté à toutes les heresies des autres, & iamais ne s'est arresté en aucune. Celle que vous pensez estre la sienne, est entieremét de Zuingle, duquel il a songé en apres, de mãger spirituellemét & auec la bouche de la foy. Il suffit qu'en confondant les autres, il est confondu aussi: & pourtant commanceant, comme i'ay dict, par Ecolampade, qui oste la realité, & met le signe en l'hostie consacree:

Ecolãpade & Luther chefs de sectes.

Caluins est changé mil le fois en ce subiect.

Ie voudrois en premier lieu, auditeurs, qu'il vous souuint de quelle importunité tous

les

Les heretiques nous astraignét à la lettre.

les heretiques du monde, nous astraignent à la lettre de l'escriture saincte, & ne veulét souffrir que ou par le moyen des expositions des Peres, ou des determinaisons des conciles, ou d'autre, nous nous departions aucunement d'vn seul iota, de ce que sonne, de prime face, la nue lettre de la dite escriture : de maniere qu'aucun d'eux n'a pas honte de dire, que *verba diuina accipienda sunt iuxta Grammaticæ nudam intelligentiam, ita vt nec liceat ei per angelum, nedũ per hominem vim vllã fieri, ne detur occasio aduersarijs scripturas eludendi :* Car bien que ie ne consente à cete tresfausse proposition, d'adherer perpetuellement à la lettre, laquelle souuentesfois occit : ce neantmoins ie suis bien aise que vous voyez en cete dispute, pourueu qu'ils se contentent de cete pure lettre qu'ils exaltent tant, s'il est possible de trouuer aucune lettre qui fasse plus pour moy que font les passages de l'Euãgile, où cete saincte Cene est traitee : comme seroit, pour en alleguer vn seulement : *Cœnantibus autem eis, accepit Iesus panẽ & benedixit ac fregit, deditq; discipulis suis, & ait Accipite & comedite, Hoc est corpus meum : & accipiens calicem, gratias egit, & dedit illis dicẽs. Bibite ex hoc omnes : Hic est enim sanguis meus noui testamẽti, qui pro multis effundetur in remissionem peccatorum.* La où si S. Mathieu voulãt escrire cõme en la 14. lune, apres auoir mangé l'agneau, & les pains sans leuain, Iesus Christ veut monstrer que la cene de la loy estoit finie, & establir la cene Euãgelique de son propre corps, dit, qu'il dist aux

Dict infame.

2. Cor. 3.

Matt. 26.

La lettre est pour nous.

aux Apoſtres, *Hoc eſt corpus meum, & hic eſt ſanguis meus*, ie voudrois ſçauoir d'Ecolampade, comment Ieſus Chriſt euſt peu vſer de parolles plus manifeſtes, pour mõſtrer que ce qu'il donnoit eſtoit veritablement & realemét ſon corps & ſang? Entendez mes cheres ames: Ie ne dy pas maintenant ſi nous deuons nous tenir touſiours à la nue lettre ou non: trop bien ie dy, qu'ils le diſent, & que iamais ils ne font autre choſe qu'admonneſter les peuples de n'accepter pour choſe vraye, autre choſe que ce qui apparoiſt nuement & clairement, en la pure lettre de l'eſcriture ſaincte. Ie demande maintenant s'ils ſont changez ou non? s'ils ſont changez, c'eſt vne mauuaiſe choſe de diſputer auec vne perſonne qui n'accepte pas meſmes ſes reigles, ſinõ quãd elles font pour ſoy: mais s'ils ne ſont changez, i'allegue la lettre & dis, que Ieſus Chriſt diſant expreſſement, Voila mon corps, on luy fait grand tort de detourner la lettre en autre ſens, & vouloir qu'il ait dict, ou auec Ecolampade, cela ſignifie mon corps, ou auec Zuingle, Cecy eſt la figure ou le ſigne de mon corps: *Hoc eſt corpus meum*, dit Ieſus Chriſt, Entendez ſacramentaires, *Hoc eſt*, ce que i'ay entre les mains: ce que ie vous baille: ce que vous ne voyez des yeux de la chair, pource que *caro non prodeſt quicquam*, mais qui eſt contenu ſouz les eſpeces que vous voyez: ce qui eſt ſucceddé à la ſuſtance du pain: cecy en ſomme *eſt, eſt*, ô Ecolampade, *non ſignat, non figurat, nõ ſignificat*, mais

Paroles de Ieſus Chriſt claires.

eſt, realement, vraiment, preſentement, eſſentiellement, ſans figure, ſans metaphore, ſans tranſlation, ſans image, *Corpus meum, corpus meum*, ô Zuingle, *non ſignum, non figura, non tipus, nō arrabo corporis mei*, mais, *corpus meum*: la lettre dit ainſi: les parolles ſonnent ainſi, leſquelles eſtraignent tellement, auditeurs, que Luther meſmes a eu honte de les detordre ailleurs, & eſtant prié de conſentir à l'opinion d'Ecolampade, il a reſpondu cecy, qui ſe trouue encore en ſes œuures par la prouidence de Dieu, *libenter conſentirem, &c.* Oyez quelles ſont leurs fins: *Hoc enim pacto me maxime crederem poſſe incommodare Papatui*: mais la bride y eſtoit: *ſed nimis vrgent, & nimis clara ſunt illa verba: Hoc eſt corpus meum*: Parquoy voulans demourer en leur meſme propoſition, qu'il ne faut ſe departir de la lettre nue, iugez vous meſmes, ô pauures abuſez, ſi ie n'euſſe pas deia gangné, & ſi la lettre ſur laquelle on diſpute eſt pour moy ou pour eux, *Hoc eſt corpus meum: Hic eſt ſanguis meus.*

Dict notable de Luther.

Toutesfois ie ne les veux pas tant ſerrer: l'accorde qu'en l'eſcriture, il faut aucunefois entendre ſelon la lettre, & aucunefois non: Ils ne me le nieront pas, car le tout eſt deia accordé: le premier membre, où ils diſent, qu'il ne ſe faut departir de la lettre nue, & le ſecond, aumoins icy, où ils ne veulent que cete clauſe, *Hoc eſt corpus meum*, ſoit entendue de nous, ſelon la lettre. Mais l'eſcriture ſe deuant entendre, ores ſelon la lettre, & ores non, ie demande

On ſuit, en l'eſcriture, aucunefois la lettre aucunefois, non.

mande

mande s'il est en la puissance de chacun de le faire ainsi, quand il veut, ou si l'on doit dóner quelque reigle certaine, de laquelle nous entendions, quand nous deuons prendre la lettre, & la laisser ? & si chacun se peut tenir à la lettre ou non, à sa volonté. Arrius voudra la lettre pure, où il est dict, *Pater maior me est*, Manichee voudra la lettre pure où Iesus Christ dit, *Quotquot ante me venerunt fures sunt & latrones*. Marció voudra la lettre pure & simple où S.Paul dit, *Lex subintrauit vt abundaret delictum*: Nouatus voudra la lettre pure, ou S.Paul dit, *Impoßibile est eos qui semel prolapsi sunt iterum per pœnitentiam renouari*: & d'autre costé, là où l'escriture dit, *Creauit Deus cœlum & terram*, le philosophe dira, que c'est vn parler figuré : là où *plantauit paradisum*, Origene dira que c'est vne metaphore : où *Deus erat verbum*: Arrius exposera, *in figura Deitatis* : où *verbum caro factum est*: Manichee exposera, *in similitudinem carnis* : & ainsi toute l'escriture seruira à tout heretique: car là où elle luy seruira, il prendra le sens literal, & où elle ne luy seruira, il prendra incontinent le figuré. Dauantage si Arrius veut entendre par figure, *Deus erat verbum*, & ie le veux entendre selon la lettre, ou la lettre procedera & ira en auant à iamais, & n'y aura au monde, chose plus sotte & plus cófuse que l'escriture saincte, ou il faut que nous ayons reigles, par lesquelles nous sachions où la lettre se doit suiure, & où, laisser : & pense qu'Ecolampade & le plus éhonté heretique ne me

Faut auoir quelque reigle, pour sçauoir quand il faut prendre la lettre ou la laisser.

Ioan. 14.
Ioan. 10.
Rom. 5.
Hebr. 6.
Genes. 1.
Genes. 3.
Ioan. 1.
Ioan. 1.
Ioan. 1.

niera pas cela, qui est trop euidẽt. Mais quelle est la reigle? icy sera la peine: car si i'appelle l'Eglise pour reigle, ils ne la voudront: les cõciles: ils les fuiront: les peres, ils s'en moqueront: l'histoire Ecclesiastique, ils la nieront: & neãtmoins i'ay deia prouué quelle est l'autorité de l'Eglise & des Conciles: & ie monstreray vn peu plus bas, qu'il faut auoir recours à iceux, ou aux saincts peres, & aux histoires anciẽnes. Mais pour le present, puis qu'ils reiettent toutes mes reigles, qu'ils m'en donnẽt vne: & vostre Caluin est conforme aux autres en cecy, disant que où il y a doute sur l'intelligence d'vn passage de l'escriture, il faut recourir à la mesme escriture, où elle parle du mesme subiect, en autres lieux: & icelle comme la balance des hommes & des anges (pour vser de son terme) par l'vn de ses passages, éclaircira les autres. Comme si dessus le secõd passage, ne se pouuoit aussi leuer nouuelle cõtention. Mais ie suis resolu auiourd'huy de faire ce qu'ils veulent: & pourtant i'accepte tres-volontiers, l'escriture pour iuge: & pour entendre si ces parolles de S. Matthieu, *Hoc est corpus meum*, se doiuent prendre ou selon la lettre, ou par la figure, ie suis content que nous voiõs tous les autres passages de l'escriture, où il est parlé de l'Eucharistie: & ce auec vne condition tresauantageuse pour eux: & s'il s'en trouue seulement vn, où Iesus Christ ait dict, que le pain soit la figure de son corps, ie leur baille gangné.

Reigles fuies des heretiques.

Caluin veut pour reigle l'escriture mesme.

Matt. 26.

Et

Et pour commancer par ceux là où est narree l'histoire de la mesme cene, voicy S. Marc. *Marc. 14.*
Manducantibus illis accepit Iesus panem, & benedicens fregit, & dedit eis & ait: sumite: Hoc est corpus meum: & accepto calice, gratias agens dedit eis, & biberunt ex illo omnes, & ait illis: Hic est sanguis meus noui testamēti qui pro multis effundetur: vous voyez s'il met icy la figure, ou si par la mesme clause, il dit, *Hoc est corpus meum,* & vn peu plus bas, *Hic est sanguis meus:* voicy S. Luc, *Et accepto pane gratias egit, & fregit, & dedit eis dicens: Hoc est corpus meum, quod pro vobis datur. Hoc facite in meam commemorationem: similiter & calicem posquam cœnauit dicens, Hic est calix nouum testamentū in meo sanguine, qui pro vobis fundetur.* Iusques icy vous voyez s'il y a mot qui signifie ou demonstre figures: Oyez maintenant S. Paul, lequel en la 1. aux Corinthiens, narre la mesme cene. *Ego enim accepi à Domino, quod & tradidi vobis, quoniam Dominus Iesus, in qua nocte tradebatur accepit panem, & gratias agens fregit, & dixit Accipite, & manducate, Hoc est corpus meum quod pro vobis tradetur: Hoc facite in meam commemorationē: Similiter & calicem postquam cœnauit dicens: Hic calix nouum testamentum est in meo sanguine:* s'il falloit entendre ces parolles par figure, ô Ecolampe, est il à croire, que Matthieu, Marc, Luc, Paul, en somme aucun de ceux qui ont escrit l'histoire ne nous eust donné quelque petite signification de la figure? est il à croire que tous eussent dict tant literalemét & d'accord, *Hoc est corpus meum, & hic est sanguis meus?* Que

Tous les passages de la saincte Cene, literaux & sans figure.

Luc. 22.

1. Cor. 11.

dis tu? qu'il n'estoit raisonnable qu'ils se departissent des parolles du mesme Iesus Christ: & que pour cete cause ils ont dict simplement comme il a dict luy mesme? *Hoc est corpus meũ:* Premierement ie te respons que maintesfois ce qu'vn Euangeliste a dict en vne maniere, l'autre l'a dict en vne autre, pour faire entendre le sens du passage qui est traité: & le sainct Esprit change aucunefois, és interpretes, les paroles, pour declarer le sens: comme le texte
Ioan.21. Grec *Si eum volo manere*, est traduit en Latin, *Sic eum volo manere*, pour donner à entendre que le particule, *si* ne nous oste en ce lieu, la certitude: dauantage, ie veux bien qu'il soit vray, comme tu dis, qu'és passages où l'histoire a esté narrée, l'on ait suiuy les parolles de Iesus Christ, & que bien qu'on les deust entendre par figure, elles ont esté neantmoins proferees sans figure, pour dire, comme il a dict luy mesme, est-il à croire, que S. Paul parlant de ce mesme suiect, en autres propos, ou traitant ce mistere, comme de soymesme, & non cõme de la bouche de Iesus Christ, n'eust au moins vne fois, faict entendre qu'il fust figure? Certainement, mes cheres ames, il n'eust pas tousiours traité de ce sacrement, comme vraiement corps & vraiement sang de Iesus Christ, s'il eust sceu qu'il ne feust autre que figure: & neantmoins il escrit en la 1. aux Co-
1.Cor.10. rinthiens, *Calix benedictionis, cui benedicimus, nonne communicatio sanguinis Christi est?* il ne dit pas, *figura sanguinis Christi est:* il adiouste au mesme

me passage, *& panis quem frangimus, nónne participatio corporis domini est?* il ne dit pas, *nonne figura corporis domini est?* Il dit au chapitre ensuiuant, *Quicunque manducauerit panem hunc, vel biberit calicem domini indignè, reus erit corporis, & sanguinis Domini*: il ne dit pas, *reus figuræ corporis aut, figuræ sanguinis domini?* Il dit au mesme chapitre: *Qui manducat & bibit indigne, iudicium sibi manducat, & bibit, non dijudicans corpus domini*, il ne dit pas, *non dijudicans figuram corporis domini*; voila les passages, mes cheres ames, où S. Paul parle de ce sacrement, comme vray corps & vray sang de Iesus Christ: pensez vous que s'il estoit seulemẽt figure ou signe, S. Paul n'eust, au moins vne fois, tasché de nous enseigner le vray? pensez vous qu'il n'eust pas vsé du mot ou de figure ou de signe? Pouuõs nous mieux faire que prendre Iesus Christ pour iuge? & à propos, veu qu'il a iugé de la mesme chose de laquelle nous doutõs? Iesus Christ, en S. Iean, apres le pain de la diuinité, ayant commancé à parler du pain de ce sacremẽt, & disant apertement qu'il vouloit donner sa chair en viande, & en breuage; son propre sang, le texte dit qu'aux Capharnaites vint la mesme pẽsee qui est maintenant venue à Ecolampade, & que leur semblant trop grande chose de bailler vraiement & non en figure, la chair à mãger, ils meurent la question: voyons si Iesus Christ les osta d'abus, & s'il expose ses parolles comme dites en figure? *Panis quem ego dabo caro mea est.* Voila la proposition de Iesus Christ, où il

1.Cor.11.

Iesus Christ mesme determine ce debat suruenu en son temps.

Ioan.6.

ne dit pas, *figura carnis meæ est*, mais dit, *Caro mea est. Quomodo potest hic nobis carnem suam dare ad manducandũ?* voilà la question des Capharnaites, comme s'ils demandoiẽt à Iesus Christ s'il parle literalement d'auoir à leur donner sa chair, ou par figure? Oyez maintenant Iesus Christ qui s'expose soymesme: *Amen Amen dico vobis*, auec serment, pource que la chose vous semblera dificile, que, *nisi mãducaueritis carnem*, non la figure, *filij hominis, & nisi biberitis eius sanguinem*, non la figure, *non habebitis vitam in vobis*. Bon Dieu, ayant au premier, parlé literalement, & ayant veu icy que la lettre eust amené doute, eust il pas esté contre la charité, de ne se declarer? mais encore doutant de n'auoir assez faict entendre qu'il parle non de la figure, mais de son mesme corps, il retourne dire, *Qui manducat meam carnem, & bibit meum sanguinem*, non les figures, *habet vitam æternam:* & puis pour oster tout soupçon de figure, ce qui me fait esmerueiller, il dit luymesme, que ces paroles ne s'entendent, par figure, mais vraiment. *Caro enim mea verè*, non par figure, *est cibus, & sanguis meus verè*, non par figure, *est potus:* & retourne dire, *Qui manducat meam carnem*, nõ la figure, *in me manet & ego in illo*: & vn peu plus bas: *qui manducat me*, non la figure, *& ipse viuet propter me*: Vous voyez si disputant cõtre Ecolãpade, Iesus Christ, *ex professo*, pourroit mieux prouuer la verité, & exclurre la figure de ce sacrement, qu'il fait contre les Capharnaites: ô la grande obstination de celuy

Notez icy.

qui

qui ne veut voir la verité en cete matiere? Si nous deuons tousiours nous tenir au son de la lettre, comme ils veulent, i'ay gangné: car la lettre est pour moy: *Hoc est corpus meum*: s'il faut entendre aucunefois la lettre, par figure, quand la figure se tire des autres passages de l'escriture saincte, comme Caluin veut, i'ay gangné aussi: car tant s'en faut qu'és autres passages esquels est traité de ce mystere, soit demonstree la figure, que sainct Paul en parle tousiours comme de vraye chair & vray sang: & Iesus Christ mesme expose soymesme, & enseigne, qu'il n'y a point de figure, mais que c'est la vraie & reale presence de son corps.

Parquoy à dire la verité, la reigle que Caluin nous donne n'est bonne, d'auoir tousiours recours, sur l'intelligéce d'vn passage de l'escriture, à vn autre passage d'icelle mesme, pource qu'en cete maniere pourroit suruenir debat sur le second passage, de maniere que ce seroit tousiours à refaire. La vraie reigle est d'auoir recours à l'Eglise & aux peres d'icelle, comme i'ay prouué tresmanifestement là où i'ay traité de cela, & entendre, comme ils ont entendu par tant de siecles. En ce cas qui ne sçait que Teophilacte traduit par Ecolampade mesme, sur le 6. chap. de sainct Iean, dit, *Attende autem quòd panis, qui à vobis in mysterijs manducatur, non est tantum figuratio quædam carnis domini, sed ipsa caro domini*: que Cyrille au mesme lieu, dit, *Sanctum Christi corpus ad im-*

Reigle de Caluĩ n'est bonne.

Peres anciens pour nous.

Theophil.

Cyril.

mortalitatem, & vitam æternam nutriens, cibus est, & vn peu plus bas, *verus potus est, sanguis Christi:*
Chrysost. que Chrysostome dit icy, *Hic panis propter aduenientem ei Christum, panis cœlestis efficitur*: que S.
August. Augustin au traité 26. sur sainct Iean, parlant de ce sacrement, dit: *In hoc vero cibo, & potu, id*
Cassiod. *est, corpore & sanguine domini*: que Cassiodore au pseaume 109. parlãt de la prestrise de Melchisedec dit, *Cui enim potest, veraciter & euidẽter aptari, nisi domino saluatori, qui corpus, & sanguinem suum in panis ac vini erogatione salutariter*
Ambros. *consecrauit?* que sainct Ambroise, au 4. *de sacramentis*, dit, *vbi accesserit consecratio, de pane fit cor-*
Hilar. *pus Christi*: que sainct Hilaire au 8. liure de la trinité, apres auoir allegué quelques passages de ceux que i'ay dict cy dessus, aiouste, *De veritate*, non de la figure, *carnis & sanguinis non est*
Cipr. *relictus ambigendi locus*: que sainct Cyprian, en l'exposition de l'oraison dominicale dit que celuy qui est separé de l'Eucharistie, *separatur*
Orige. *à Christi corpore*: qu'Origene en l'homelie 7. sur les nombres parlant de ce sacrement, dit, *Ca-*
Leo. *ro verbi Dei est verus cibus*: que S. Leon Pape en l'Epistre, *ad Constantinopolitanos*, dit, *In Ecclesia Dei omnium ore, tam consonum est, vt nec ab infantium linguis, veritas corporis, & sanguinis Christi,*
Irene. *inter communis fidei sacramenta taceatur*: qu'Irenee au liure 5. *aduersus hæreses*, dit que *fit Eucharistia corporis, & sanguinis Christi*: que sainct
Ignat. Ignace en l'epistre, *ad Romanos*, dit, *Panem Dei voco: Panem cælestem, panem vitæ: qui est caro Iesu Christi*

Christi filij Dei viui: que tout le concile d'Ephese, en l'epistre *ad Nestorium* enseigne cete verité du corps & sang de Iesus Christ en l'Eucharistie : que le Concile Vercellois, Touranois & le Romain, firent abiurer à Berengarius cete erreur mesme d'Ecolampade : que le Concile de Constãce en cõdamna Vuitclesse, que finalement celuy de Trente, *docet in Eucharistiæ sacramento, post panis, & vini consecrationem dominum N. Iesum Christum verum Deum atque hominem verè, realiter ac substãtialiter sub specie illarum rerum sensibiliũ contineri* : outre vne infinité de passages & des Conciles & des peres que l'on pourroit amener: mais les heretiques voyent bië cela, & horsmis quelques petis passages detournez, desquels nous parlerons apres, ils accordent que tous les peres & les Conciles, sont de nostre costé: & neantmoins, ô pauures abusez, ils ayment mieux que vous soyez auec eux qu'auec les peres & tous les Conciles.

Les conciles pour nous. *Concil. Ephes.* *Concil. Verc.* *Conc. Turon.* *Cõc. Rom.* *Conc. Cõst.* *Conc. Trid.*

Iettons maintenant toutes ces armes, donnons tout aux heretiques, & prenons nouuelle voye. Et se trouuans certaines reigles, comme sainct Augustin enseigne, *de doctrina Christiana*, par lesquelles on voit manifestement, quand le parler de l'escriture est figuré ou non, ayons recours à icelles. Quatre reigles monstrent pour le present qu'il y a figure en vn propos: la premiere, si la circonstance des parolles monstre figure, la seconde, si le

August.

Quatre reigles pour cognoistre où l'escriture est figuree.

le temps duquel est parlé estoit pour faire figures : la troisieme, si entendant literalement le passage, en venoit chose impossible, la quatriesme & derniere, si n'en naissant chose impossible, quelque chose en sortoit au moins absurde & non conuenable. Voyons, quant aux parolles, *Hoc est corpus meum*, s'il y a quelques dictions aux circonstances qui monstrét figure: si, quãd Iesus Christ les à dites, il estoit temps de faire figures : si ce mistere de donner son propre corps, luy estoit impossible, ou non conuenable. Et premierement, quant à la circonstance des paroles, il faut que là où l'on doit entédre figure, l'on ioigne tousiours quelque circonstance, qui la denote, comme à la clause, *Ecce agnus Dei*, est incótinét aiousté,

Ioan.1. *qui tollis peccata mundi* : comme à cete: *Ego sum vitis*, est incontinent aiousté, *& vos palmites:* à cete, *Tu es Petrus*, qui sonne en autre langue,

Ioan.15. *Tu es petra* incontinent est aiousté, *& super hanc petram ædificabo ecclesiam meam* : & ainsi des au-

Matt.16. tres: Mais icy où Iesus Christ donnant l'hostie cósacree aux apostres, dit, *Hoc est corpus meum:* y a il parolle dedans qui le signifie? ou circonstance qui le monstre ? Certainement quant à la circonstance, il semble tout au contraire, que Iesus Christ doute que dauãture son parler soit prins par figure: & que pour monstrer qu'il parle de son vray & real corps & sang, il

La circonstance des parolles, pour nous. aiouste ces parolles, *quod pro vobis tradetur : qui pro vobis effundetur* : & quant à la parolle, non seulement il ne dit, ou *signat*, ou *figurat*, ou semblables,

blables, mais pour vser de la plus essenticlle parolle, qui se puisse trouuer, il employe l'estre mesme, & dit, *Hoc est corpus meum: hic est sanguis meus:* surquoy ie ne veux disputer auec Ecolampade, auditeurs, ou debatre, si ce mot, *est*, aucunefois se prend és escritures, pour, *significat*: ie dy bien que tous les deux passages qu'il ameine, pour le prouuer, sont cõtre luy: car là où Iesus Christ dit, *ego sum vitis vera*: certainemẽt sa parolle n'a peu vouloir dire, *significo:* pource que *Christus nõ significabat vitẽ,* mais plustost *significabatur à vite:* auquel sens si l'on entendoit, *Hoc est corpus meum,* il voudroit dire que *panis ille significabatur à corpore Christi:* voyez quelle raison y auroit en cela: & où sainct Paul dit, *Petra autem erat Christus*, parlant, *de petra spirituali, & consequente eos,* cete pierre certainement, *non significabat Christum,* mais, *erat ipse Christus:* & pourtant, le mot, *erat* en ce passage, se prend pour estre, & non pour signifier: Mais, comme ie dy, ie ne veux traiter de cela. Posons le cas, qu'en quelque passage de l'escriture, *est*, se print pour, *significat*: la consequẽce est elle bonne, ô Ecolampade, il se doit donc prendre icy, en ce sens? Il faut voir si le lieu le permet: & pour le voir la premiere reigle est la circonstance, laquelle est pour nous, car il aiouste incontinent: *Quod pro vobis tradetur, & qui pro vobis effundetur.*

Le mot est, *mal entendu par Ecolampade.*

Ioan. 15.

1. Cor. 10.

Circonstance du tẽps.

Passons à la seconde & disons, mais quant au temps, ô Ecolampade, quand Iesus Christ a dict, *Hoc est corpus meum,* estoit il temps qu'il

establist

establist vne figure de son corps ou non? Est il pas vray, que deuant la venue de Iesus Christ,
1.Cor.10. toute chose estoit en figure? *omnia in figuris con tingebant eis* : & que Iesus Christ venant, *aduenit plenitudo temporis* : & il accomplit les figu-
Gal.4. res en sorte, que paruenu à la mort, il peut
Ioan.19. crier & dire, *consummatũ est*? du temps donc de Iesus Christ, il n'estoit pas temps d'establir figures, & en toute sa vie, tant plus il aprochoit de la mort, tant plus estoit temps de deffaire, accomplissant, & nõ de faire figures. Ie te demande donc, ô Ecolampade, pourquoy tu veux, qu'en la mesme nuict qui preceda la mort, il se mette à faire vne figure de sõ corps? & puis pourquoy tous les docteurs, disent qu'il fit la derniere cene de l'agneau, sinõ pour dõner fin à la figure de sa mort, qui auoit esté l'immolation de l'agneau: pourquoy donc, en cete mesme cene, qu'il fait expres pour fuir les figures, veux tu, ô sot! qu'il establisse des figures? Mais s'il vouloit laisser à l'Eglise la figure de son corps, y estoit elle pas deia? y auoit il pas l'agneau? qu'estoit il besoin faire vne nouuelle figure, puis qu'il y en auoit deia vne? vse de cauillatiõs, & dy qu'il vouloit laisser à l'Eglise la figure de son corps, mais differente de celle que la sinaguogue auoit deia : Voila qui va bien : Ie respons: Ie te l'admets pour le present, mais si l'Eglise est plus noble, que la sinaguogue, comme tu ne nies pas, & l'Agneau est beaucoup plus noble, comme animé, que n'est

n'est le pain, pourquoy auroit il laissé à la cõgregation plus noble, le moins noble signe de son corps? aux fuites, aux fuites, l'importãce est qu'à cete fin, il acheuoit les figures & donnoit les figurés: & pourtãt finissant la cene legale, ou de la loy, en laquelle on bailloit l'Agneau, il commancea la cene Euangelique, où l'on baille le pain transsubstantié en son mesme corps: & voila la foy catholique: Et pourtant là où au pain des cathecumenes, qui estoit le signe du corps de Iesus Christ, sainct Augustin dit, *de peccatorum meritis & remißione*, que les cathecumenes estoyent admis aussi à le manger, on ne les admetoit à ce pain, à sçauoir à l'hostie consacree, mais qu'ils le vissent: pensez pourquoy auroit esté faicte si grande difference, s'il estoit la seule figure comme l'autre? Brief il n'estoit temps à cete heure là d'establir figures, & les circonstances ne monstrent figures. *August.*

Pourquoy donc, ô sacramentaires, voulez vous la figure? voicy la troisieme reigle, pource que cete clause leteralement entendue contient impossibilité, estant chose tresimpossible que Dieu transsubstantie ce pain au corps de Iesus Christ? & que le mesme corps soit en l'hostie, & ne tienne lieu? ô arrogance plus que diabolique! vous faites iniure à Dieu, ô ingrats! vous luy voulez oster sa toute grande puissance: Et neantmoins, *non est impoßibile apud Deum, omne verbum*: & neant

Psal 113. neantmoins, *omnia tibi poßibilia sunt*: & neant-
Iaco. 1. moins il n'y a chose en l'escriture saincte plus manifeste que la toute puissance de Dieu. Quand à la transsubstantiation, le diable mesme a accordé que Dieu peut transsubstan-
Matth. 4. tier, quand il a dict, *Si filius Dei es, &c.* par-
Tertul. quoy comme de là, Tertulian tire que le diable admettant le fils de Dieu, fut moins heretique qu'Arrius, ainsi, des parolles, *Dic vt lapides panes fiant*, ie dy, que le Diable admettant la transsubstantiation, a esté beaucoup moins heretique que vous: mais nous parlerons demain de la transsubstantiation. Au reste, quant à estre le corps, & n'occuper lieu, ie pourrois monstrer auec les philosophes, qu'il n'y a point de contradiction: car, *omne prius potest separari à posteriori*, & au corps l'essence est deuant que l'action, & par consequent l'estre corps, que l'occuper lieu: outre ce que, ô Doctes, se pouuant oster tout absolu de son respectif, la quantité peut rester auec l'assiete, qui est sa passion, & signifie l'ordre des parties entre elles: sans cete assiete, qui est le predicament relatif, & signifie respect des parties au tenant lieu: mais ce n'est mon intention de parler ainsi en ces leçons. Croyez vous pas, vous autres simples gens abusez que Dieu a creé toute chose de rien? que Dieu, sans quantité emplit tout lieu? que l'ame est liee à nostre corps, tandis que que nous viuons? que le feu de la fournaise

n'a

n'a bruslé? qu'il y a en Dieu vne essence en trois personnes? qu'en Iesus Christ y a deux natures? que nous resusciterons tous? que le feu tourmentera les ames? qu'il bruslera & ne cósommera?toutes ces choses sont aussi difficiles que dire qu'vn corps n'occupe lieu. Et neãtmoins Dieu le fait: pourquoy donc ne fera il cete autre? d'auãtage si ce mesme corps de Iesus Christ sortant du ventre de la vierge n'occupa lieu, sortant du sepulchre, n'occupa lieu, entrant vers les Apostres, les portes closes, n'occupa lieu, entrant au ciel, n'occupa lieu, sortant pour le iugement n'occupera lieu, pourquoy ne peut il estre aussi en cete hostie, & n'occuper lieu? Dieu est tout puissant mes cheres ames, & pourtant n'y a point de doute qu'il ne puisse nous dóner son corps & sang, souz l'espece du pain.

Et ne faut douter aussi que le pouuant faire (cete est la quatriesme reigle) non seulement n'a esté absurde, mais tres-conuenable qu'il le fist, & que departant d'auec son espouse, il luy donnast ce qui surpasse tout autre thresor: à sçauoir son propre corps & son sang. Car à dire la verité, voulant par ce sacrement, esprouuer nostre foy, éleuer nostre esperance, & enflammer la charité, pouuoit il faire plus grande experience, comme ie diray demain, de nostre foy, que nous faisant croire tout le contraire de ce que nous voyons: quelle arre pouuoit il donner plus grande à nos esperances, que donner soy-

mesme? & finalement comment pouuoit il nous enamourer mieux que par vn don tant cher?

Epilogue de cete partie.

Ie dy donc, ô Ecolampade, qu'en nostre dispute, au iugement d'vn chacun, la victoire est mienne: puisque le passage est manifeste pour moy: l'escriture est pour moy, le temps pour moy: les conciles pour moy: les circonstances des parolles pour moy; la possibilité, pour moy; & la conuenance pour moy. Reposons nous.

SECONDE PARTIE.

Caluin n'ose tenir auec Ecolampade.

Caluin dit mal de Luther & Ecolampade

VOulez vous voir, auditeurs que cete opinion d'Ecolampade & Zuinglius, à sçauoir que la tressaincte Eucharistie, ne soit autre chose qu'vn signe du corps de Iesus Christ, comme la manne & l'Agneau estoit, est tant fausse & infame que rien plus? Caluin mesme, qui meurt d'enuie de la tenir, a honte neantmoins de le faire: Et quād il se depart de Luther, pource qu'il ne veut qu'en l'Eucharistie soit le corps de Iesus-Christ, il blasme Ecolampade, qui ne mettāt icy autre chose que le signe, a totallement exclus la verité du corps, de l'hostie consacree: quant à Luther il en dit mal, pource que, *corporalem Christi præsentiam talem relinquere videtur, qualem tunc omnes concipiebant*: Parquoy il n'ose pas tenir auec Zuingle & Ecolampade, pour ce que c'est vne trop grande infamie de vouloir dire,

qu'il

qu'il n'y ait icy autre chose que le signe: & tan dis que, *in hoc toti incumbebant, vt assererent panem & vinum, corpus & sanguinem Christi vocari, quod ipsorum signa sint, non cogitarunt sibi hoc interea simul agendum, vt adiungerent ita signa esse, vt nihilominus veritas cum eis coniuncta sit*, notez bien cecy: & vn peu plus bas il dit, qu'il ne deuoyent, *veram, veram*, dit-il, *communionem obscurare, quam nobis hoc sacramento Dominus, in corpore & sanguine suo exhibet.* Comme le pauure Caluin, d'vn costé est agité de sa malice; & de l'autre, de la clarté du vray: l'on void donc que cet article de la presence du corps de Iesus Christ en l'hostie, est trop manifeste, pource que ny Luther ny Caluin n'osent l'impugner. Luther s'il vous en souuiét, disoit, qu'il l'eust faict volontiers, mais que *minus clara erant illa verba: Hoc est corpus meum:* & Caluin d'vne part ne voudroit contre Luther, accorder cete presence reale du corps, qu'il admet: & neantmoins, de l'autre costé, il a honte de dire, auec Ecolampade, qu'il n'y ait que le pur signe, pource qu'en cete maniere il demétiroit quasi Iesus Christ, où il promet la reale communion de son tressainct corps & sang: Et en cete maniere tandis qu'il ne veut estre catholique, & ne sçait comme estre heretique, *trahitur in varia*, il se change cent fois, il accorde le signe, il n'oste la verité: *signa sunt*, dit il, *sed veritas coniuncta est:* & pour trouuer cet accord de verité & figure, il se iette finalement à cete sottise, qui fait rire chacun, que *eam ob causam*

Caluin non resolu.

Dominus cœnam instituit, vt conscientijs nostris obsignaret eas promißiones, quibus in Euangelio, de corporis & sanguinis sui communione participes nos facturum promisit: vt tali tanquam insigni arabone accepto, firmam salutis fiduciam concipiamus: c'est à dire que l'Eucharistie se prend non pour autre chose, que pour vn signe du corps de Iesus Christ, cõme Ecolampade dit, mais en outre, cõme vne arre certaine, qu'en ce mesme tẽps que nous la prenons, Dieu conforme aux promesses qu'il nous a faites en l'Euangile, nous communique & nous repaist du vray corps & du vray sang de Iesus Christ: & ainsi, contre Luther, le corps & le sang n'est en cete hostie, contre nous, le pain & le vin y est pour Ecolampade & Zuingle, ce pain & vin est le signe du corps de Iesus Christ: mais cõtre eux, ou bien outre ce qu'ils disent la verité de la communion y est aussi: car ce pendant que nous prenons ce signe, à l'heure, & au mesme poinct, non comme contenu là dedans, mais d'autre costé, Dieu nous communique par la bouche de la foy, disent ils, & nous fait manger spirituellement le corps & le sang de Iesus Christ: vous voyez, auditeurs, s'il est possible d'ouir choses plus obscures, & se fourrer par force, en plus grands labirinthes que ceux cy.

Opinion de Caluin.

Car outre ce que nous sçauõs que quãd on reçoit le sacrement: au mesme temps *res sacramenti,* nous est donnee, comme contenue au sacrement, & non *ab extra:* de maniere que si

à la reception de l'Eucharistie, Caluin confesse que l'on reçoit le corps de Iesus Christ, il faut aussi octroyer qu'on le reçoit dedans la mesme Eucharistie, & non, en donnant icelle, qu'il nous soit communiqué de dehors. Ie vous demande Caluinistes, quand vous receuez la cene, pésez vous receuoir le vray corps & le vray sang de Iesus Christ? vous direz qu'ouy: pource que vostre maistre vous enseigne ainsi, pensez vous le receuoir, pource qu'il est en ce sacrement que vous receuez? vous direz que non: mais que ce sacrement est seulement donné pour arre, à fin de vous asseurer, qu'au mesme temps, vous estes, d'autre costé, communiez, par le corps & sang de Iesus Christ: Voila qui va bien; mais passons plus outre; Quel est ce costé duquel vous est donné ce corps, hors du sacrement? Caluin dit & vous tous, qu'il vous est donné du ciel, pource qu'indubitablement il est assis à la dextre du Pere: & que quand vous receuez la cene, au mesme poinct, la substance de ce corps, descend comme vn raion du soleil, du ciel, & entre par la bouche de la foy, à vous communier spirituellement. O pauures gens, réueillez vous maintenant, & me dites, sans passion, quelle absurdité, de celles, pour lesquelles vous niez le corps de Iesus Christ en l'hostie, ne retourne en cete opinion? La principalle absurdité pour laquelle Ecolampade suiuy en cela par Caluin, a nié la presence de Iesus Christ en l'hostie, & pour ce qu'il est as-

Toutes les absurditez à nous opposees, sont en l'opinió de Caluin.

ſis à la dextre de Dieu ſon pere, & n'en partira iuſques au iugement : mais ſi vous faictes que ce corps deſcende pour vous communier & vous ſeruir de paſture, eſt ce pas le meſme? Et quelle difficulté eſt ce, quant à cecy ſe partir de la dextre du pere, qu'il deſcende en l'hoſtie, & puis ſe communique à vous ; ou que ſans deſcendre en l'hoſtie immediatement, il ſe communique à vous? Dites moy, quand en prenant la cene, Ieſus Chriſt ſe communique à vous, quelle choſe deſcend en vous ? vn accident, ou vn effect, ou ſeulement la ſuſtance de ce corps ? ſi c'eſt vn accident ou vn effect, donc *non eſt participatio corporis* : mais ſi la ſuſtance meſme du corps deſcend, comme Caluin confeſſe, pourquoy ne peut elle pareillement deſcendre en l'hoſtie conſacree? D'auantage quand cete ſuſtãce deſcend, tout le corps deſcend il, ou vne partie ? non certainement vne partie du corps, car ce ſeroit indignité ſeulement de le penſer : tout le corps eſt donc en chacun de vous, quand vous eſtes beaucoup enſemble qui faites la cene : par conſequent, pourquoy n'octroyez vous que tout le corps puiſſe eſtre dedãs pluſieurs hoſties, en vn meſme inſtant? d'auantage, quand le corps deſcẽd, ſe depart il de là? certainement nõ : pourquoy riez vous donc, quand nous mettons dedans l'hoſtie, le corps de Ieſus Chriſt, ſans qu'il parte de la dextre du Pere ? quand vous dites que ce tresſainct corps deſcend, pour vous communier, deſcend il pas en vn inſtant ? vous ne

le pou

le pouuez pas nier; pourquoy donc ne peut il pas faire le semblable, descendant en l'hostie? Et finalement, quelle chose est cete bouche de la foy, par laquelle vous dites que vous cómuniez? sortez des metaphores: que voulez vous dire? que vous prenez Christ, entant que vous croyez Christ? en cete maniere, vous le mangez deuant la cene, pource que vous le croyez nay, crucifié, enseuely, monté ou semblables, on pourra dire que vous mangez Iesus Christ, non seulement en la cene, mais en la creche, en la croix, au sepulchre, & au ciel: voire mesme, pource que vous croyez Marie, & Pierre & Paul, vous mangerez Marie, Pierre, & Paul, & pource que vous croyez qu'il y a des diables & vn enfer: vous mangerez le diable & l'enfer: Mais si vous dites que vous le mangez auec la bouche de la foy, entant que vous croyez qu'en prenant la cene, ce corps descend du ciel, pour vous communier, la mesme bouche de la foy, est elle pas celle par laquelle en prenant l'hostie, nous croyós qu'il y est deia descendu, & nous communie? Toute la difference est, si Iesus Christ descend en l'hostie, pour nous communier, ou si au donner l'hostie, il descéd du ciel en nous, sans toucher l'hostie, & nous communie: en laquelle chose, toutes les absurditez & dificultez qui se peuuent alleguer pour vne opinion sont aussi pour l'autre: Mais l'eglise, les conciles, les Peres, la possibilité, la conuenance, est pour la nostre: d'auantage Iesus Christ mesme

Difference entre Caluin & nous.

y eſt, lequel auec vne hoſtie en main, ne dit; vous donnant cecy, *veniet corpus meum:* mais dit, cecy meſme eſt mon corps: *Hoc eſt corpus meum:* qu'eſt il donc beſoin de douter? d'autant plus, ſe voyant clairemẽt que Caluin, nõ par autre cauſe, s'eſt ietté icy, ſinon pource qu'il n'auoit autre moyen de ſe contenter, que l'hoſtie fuſt ſigne, & que neantmoins en la communion le corps ſe trouuaſt.

Mais ſoyez attentifs; ie veux monſtrer cõme ſe peut ſauuer vne tresvraye propoſition de Caluin, que, *ſigna ſunt & veritas coniuncta eſt:* c'eſt à dire, que l'Euchariſtie eſt ſigne, & neãt moins, la verité & la preſence reale du corps & du ſang de Ieſus Chriſt y eſt coniointe: il eſt bien raiſonnable, que vous autres catholiques ſoyez auſſi tres attentifs icy, pource que le tout y conſiſte, & par l'intelligence de ce ſeul paſſage, vous ſerez aſſeurez de tous les argumens & de toutes les autoritez, qui ſont auiourd'huy amenees contre l'Euchariſtie: Car noz aduerſaires ne taſchans que de prouuer que l'Euchariſtie eſt le ſigne du corps de Ieſus Chriſt, & pourtant apres auoir allegué pluſieurs autoritez des Peres qui l'appellent ſigne, concluans incontinent; ſi elle eſt ſigne du corps, elle n'eſt donc pas le corps, auſſi toſt que ie vous ay monſtré à rabatre cete conſequence, & qu'elle peut eſtre ſigne du corps, & que le corps y eſt, ſans autre peine, toutes les autoritez ſont pour nous, & la cauſe eſt gangnee: Entendez, ſimples: tout leur effort eſt

de monſtrer que ce ſacrement eſt figure & ſigne du corps de Ieſus Chriſt: & ont quelques paſſages qui le diſent: Mais ſi ie mõſtre qu'aucuns ſignes ſe trouuent, leſquels n'excluent la preſence de la choſe, qu'ils marquent: & que cetuy cy eſt tel; à ſçauoir qu'il eſt ſigne du corps de Ieſus Chriſt, qu'il contient: vous voyez que l'on reſpond à tous argumens & autoritez, par vne diſtinction.

Et certainement qui doute, que tout ſacrement, entant que ſacrement, eſt ſigne? car il eſt ſigne de la grace qu'il donne: de maniere que comme le bateſme eſt ſigne de me lauer auec la grace; le creſme, de me confirmer: la penitence de me renouueller, ainſi, tandis que ie reçois le ſainct ſacremẽt de l'autel, ceſte eſpece de pain, vient à eſtre ſigne de la grace, & la reception que i'en fay, à eſtre ſigne de la maintenue ſpirituelle, qui comme paſture de l'ame, vient à operer la ſaincte grace en moy, & pourtant, cõme vous voyez le corps de Ieſus Chriſt ne vient à eſtre exclus: ains ie peux icy argumenter & dire, que comme le ſacrement, pour eſtre ſigne de la grace, ne fait pourtant, qu'il ne contienne la grace, & nous la donne: ainſi l'Euchariſtie, quand nous trouuerons qu'elle ſoit ſigne du corps de Ieſus Chriſt, ne fera pas pourtant, qu'elle ne contiẽne ſouz ſes eſpeces, le corps tres precieux de Ieſus Chriſt, & nous le communique: mais il ſuffit de monſtrer pour le preſent que l'Euchariſtie eſt ſigne: & puis, nous monſtrerons

Tout ſacrement eſt ſigne.

Argumẽt.

qu'elle est signe du corps de Iesus Christ: Il y a d'auantage, que non seulement elle est signe de la grace, comme nous auons dict deia; mais aussi d'vne autre chose, à sçauoir de la congregation des fideles, qui est la saincte Eglise: voire elle est doublement signe de cecy: car, quant à l'espece, ce pain represente nous tous, qui quasi faisons tant de grains, vn seul pain d'vnion de foy: & quant à la chose contenue, à sçauoir au corps de Iesus Christ, vn corps de Iesus Christ ne peut estre mieux representé, que par vn autre: à sçauoir le corps mistique estre signifié par le vray corps de Iesus Christ, en la maniere que S. Paul disoit aux Corinthiens, *Quoniam vnus panis, & vnum corpus &c.* Parquoy il me semble manifeste, que le sacrement de l'Eucharistie soit signe, & de la grace & de l'Eglise, & neantmoins n'exclue la presence du corps de Iesus Christ.

L'Eucharistie est signe.

1.Cor. 10.

Ie dy maintenant que ce sacrement non seulement est signe, mais signe du corps de Iesus Christ, & ne sert pas la consequence, il n'est donc pas le corps de Iesus Christ. Et à fin que vous entendiez cela, ie dy, que parlant de tout sacrement, les Theologiens & modernes & anciẽs, ont accoustumé de prendre en deux manieres ce mot, *sacramentum:* à sçauoir proprement, & moins proprement: *sacramentum,* proprement, *est rei sacræ signum,* & en cete signification, le sacrement n'est autre chose, que le signe sensible exterieur: comme l'eau au batesme, les actes du penitent en la penitence

L'Eucharistie est le signe du corps de Iesus Christ.

Sacrement se prend en deux manieres.

tence,& ainsi des autres : mais il se prend aucunesfois moins proprement, & *metonimicos*, appellant la chose contenue du nom du contenant; sacrement s'appelle aussi ce, qui *est res sacramenti*, comme seroit la grace au batesme. Et puis en la tresfaincte Eucharistie, outre ces deux acceptions du mot, *sacramentum*, y a vne troisieme, qui vient d'vne proprieté de ce sacrement. Car au lieu que tous les autres sacremens, *sunt tantum in vsu*, à sçauoir la grace est en l'eau du batesme, entant qu'auec icelle, le batisé se laue, & non deuant ny apres & ainsi des autres: au sacrement de l'Eucharistie, aduenant autrement, & Iesus Christ estant tousiours en l'hostie, apres qu'elle a esté consacree, soit qu'on l'offre à Dieu, ou qu'on la communie au peuple, ou qu'on la garde en la bouette, ou qu'on la porte en procession, ou en autre maniere : & de là vient, qu'outre la communion, l'on considere aussi notamment en l'Eucharistie, les actions qui se font entour icelle, comme, l'oblation, l'eleuation, fraction, & choses semblables : & ces actions s'appellent aussi sacrement: de maniere qu'en l'Eucharistie, le mot *sacramentum* se prend en trois manieres : aucunefois pour les especes du pain & du vin : aucunefois : pour le corps & le sang de Iesus Christ, & aucunefois pour les actions qui se font à l'entour : par telles actions, comme dit S. Augustin, au 20. liure contre Fauste, chap. 21. *huius sacrificij per sacramentum memoria renouatur* : pour la chose contenue

Difference entre l'Eucharistie & les autres sacremens.

L'Eucharistie est sacrement en trois manieres.

Augustin.

tenue, comme la saincte Eglise chante. *Tantum ergo sacramentum veneremur, &c.* & pour l'espece du pain & du vin, comme nous disons tous les iours, auoir veu le tressainct sacrement. Ce que i'ay dict à fin que vous entendiez cóme il nous est aisé nous deffendre des autoritez où ce sacremét est appellé signe du corps de Iesus Christ: attendu qu'en toutes les manieres que nous auons dit l'Eucharistie s'appeller sacrement, nous accordons qu'elle est tousiours figure ou signe du corps de Iesus Christ: & nous ne disons pourtant, que la presence du corps de Iesus Christ s'exclue iamais: quoy plus? non seulement nous accordons que les especes & que les actions sont figures du corps de Iesus Christ, mais nous disons que le mesme corps, est en l'Eucharistie, la figure de soy mesme, mais tousiours present.

En tout sens l'Eucharistie est signe du corps de Iesus Christ.

Et veritablement qui peut nier, que ces especes soyent la figure du corps qui est souz icelles, puis que la definition mesme du sacrement le monstre? car *sacramentum est rei sacræ signum:* & en tous les autres sacremens, l'eau, l'huile & les autres choses externes sont toutes signes de la grace, qu'ils viennent à nous conferer: és autres sacremens, comme nous disons tousiours *sacramentum significat rem sacram,* & pourtant ne signifie, *rem sacram absentem,* mais *præsentem:* & ainsi les especes du pain & du vin, sont signes icy du corps de Iesus Christ, non pourtant, absent: mais present,

n'e

n'eſtant,comme vous ſçauez,auditeurs, de la neceſſité du ſigne,que ſon ſignifié ſoit abſent, puis que le gant eſt ſigne de la main qu'il contient,le ſang de la vie, & le reſpirer du viure, & ainſi de cent.Quant à la ſignification auſſi que nous diſions au troiſieme lieu, à ſçauoir où pour ſacrement s'entendent les actions qui ſe font entour l'hoſtie conſacree, il ne faut pas douter que par ces actions,on ne fait principalement autre choſe que figurer les actions qui ſe firent en la croix, en tour le corps treſſainct de Ieſus Chriſt : de maniere qu'en ce ſens,on l'appelle aucunefois, *ſacramentum commemorationis*, car ſi i'offre l'hoſtie, c'eſt ſigne que Ieſus Chriſt s'eſt offert ſoymeſme au pere:ſi ie l'eleue, c'eſt ſigne qu'il fut éleué en la croix,ſi ie la romps, c'eſt ſigne qu'il fut frapé: ſi ie la conſomme, c'eſt ſigne qu'il mourut:& ainſi des autres.Parquoy, & les eſpeces & les actions,certainement ſont ſignes en l'Euchariſtie, & neantmoins la preſence du corps de Ieſus Chriſt ne s'exclud : Mais ie dy d'auantage que le meſme corps de Ieſus Chriſt en l'hoſtie, eſt ſigne de ſoymeſme : & veritablement à monſtrer qu'vne choſe peut eſtre ſigne & figure d'elle meſme, ie pourrois alleguer S.Paul,où parlant de Ieſus Chriſt,ores il dit, qu'il fut *figura ſubſtantiæ Dei*, & ores *in ſimilitudinem hominum factus*, iceluy eſtant & homme & Dieu enſemble:Toutesfois l'experience me ſuffit, & que vous me diſſiez de vous meſmes, ſi en cet habit & cheueux, ie ſuis

Les eſpeces ſont ſignes du corps qu'elles cõtiennent.

Les actiõs qui ſe font ẽtour l'Euchariſtie, ſont ſignes.

Le meſme corps de Ieſus Chriſt en l'hoſtie eſt ſigne de ſoy meſme.

Heb. 1.

Philip. 2.

ſuis cauſe de reſouuenir à aucuns de vous,cõme vous m'auez cogneu meſme, auec autres accouſtremens & cheueux. Le ſemblable aduient en toutes choſes, leſquelles miſes en vn eſtat different de celuy auquel elles eſtoyent, nous font reſouuenir d'elles meſmes en l'eſtat premier,auquel elles eſtoiẽt:parquoy le corps de Ieſus Chriſt ayant eſté ſur la croix, viſible, ſanglant & mortel, ie dy que maintenant en l'hoſtie,inuiſible,non ſanglante & immortelle,il vient à eſtre memoire & ſigne de ſoymeſme, entãt qu'on le voyoit en la croix plein de ſang & mortel.Et en cete maniere vous voyez clairement ſi ce que i'ay dict eſt vray, que le mot,*ſacramentum*,ſe prenant en trois manieres en l'Euchariſtie:à ſçauoir pour les eſpeces,les actions & pour le meſme corps; touſiours ſe trouue ſigne,&iamais le corps de IeſusChriſt n'eſt exclus:car les eſpeces ſignifient le corps qu'elles contiennent: les actions qui ſont entour le corps en l'hoſtie, ſignifient celles qui ſe faiſoyent entour le meſme corps, quand il pendoit en la Croix, & le meſme corps, ores inuiſible non ſanglant, & immortel, vient à eſtre ſigne de ſoymeſme, comme il eſtoit autresfois viſible, & ſanglant & mortel.

Exemple tresmanifeſte.

Donnons vn exemple, qui nous declarera toute choſe:Il aduient qu'vn mien ami deuant eſtre frapé,& voyant que l'eſpee deſcend deia pour luy donner ſur la teſte, ainſi que ie me trouue la main nue, ie la mets au deuant, & re

reçoy le coup,de maniere qu'au mesme instāt, ma main demoure blessee & sanglante;aduiēt puis apres, qu'estant guary, & ayant la main autresfois blessee dedans le gant, ie voy le mesme amy de loin, & pour luy ramenteuoir le plaisir que ie luy ay faict autresfois, ie leue la main qui est au gant, en la mesme maniere, que ie la leuay autresfois, quand i'en reparay le coup. Il y a trois choses icy, auditeurs, comme vous voyez: le gant qui me couure la main, l'acte que ie fais de la leuer,& la main mesme:il y a d'auātage que cete mesme main, qui estoit autresfois blessee & sanglante,est maintenant couuerte du gāt, mais saine & sans sang:toutes ces choses sont le signe:car le gant est le signe que la main est dedans:le leuer est le signe,du leuer,que ie fis quand ie reparay le coup; & la mesme main, nue,polie & saine, fait resouuenir d'elle mesme,ainsi qu'elle estoit autresfois nue, blessee, &pleine de sang:& aucũ de ces signes ne faict que la main ne soit presente, pource que le gant est le signe de la main qu'il contient: les actions sont entour la mesme main: & icelle mesme n'exclut pas soy mesme. Apliquez, maintenant & dites que le corps de nostre Seigneur Iesus Christ en l'Eucharistie, soit la main: le gant, l'espece:l'eleuer,toutes les actions qui se font à l'ētour: le coup de la iustice diuine deuoit tōber sur nous:mais le corps de Iesus Christ nud sur la croix s'est mis au deuant de cete espee & receuāt le coup en soy mes

Aplication de l'exemple.

mesme,fut là visible,sanglant & mortel:maintenant le mesme corps, comme la main au gant, est és especes : & est faict immortel & sans sang:il veut,en outre,estre esleué aucune fois& offert& semblables choses,à fin q̃ nous ayós souuenance de ce qu'il a faict autresfois pour nous:& pourtant toute chose est signe en l'Eucharistie, & le corps neantmoins, est present: car comme le gant estoit le signe de la main:ainsi les especes,du corps qui est present:comme le leuer de la main ramenteuoit le leuer qui s'estoit faict autresfois, ainsi les actions entour le corps en l'hostie, sont les figures des actions, qui furent faictes à ce mesme corps en la croix:& finalement,comme la mesme main,couuerte, saine & polie,est le signe d'elle mesme,quand elle estoit nue, blessee & sanglante:ainsi le mesme corps en l'hostie, inuisible, non sanglant & immortel, est le signe de luy mesme, comme il estoit en la croix,visible,sanglant,& mortel.Vous voyez maintenant, si nous deuons auoir peur des autoritez,qui parlent de l'Eucharistie, comme de signe ou de figure:& quelle consequence pourroit estre plus sotte que la leur:quand ils disent. L'Eucharistie est signe, le corps de Iesus Christ donc n'y est pas? Ains l'Eucharistie est signe en plusieurs manieres: car elle est toute le signe de la grace que nous receuons:le pain, à sçauoir l'espece, est signe de l'vnion des fideles: le vray corps est signe du corps mistique: les especes sont le signe du

corps

corps qu'elles contiennent, les actions signes de celles, qui se faisoyent à la Croix: & le mesme corps inuisible est signe de soymesme visible: & neantmoins tant s'en faut que la verité en soit hors, que la proposition de Caluin se verifie, sans ses chimeres: à sçauoir que *signa sunt, & veritas coniuncta est*: & maintenant nous pouuons respondre en deux mots à toutes les autoritez qu'ils nous alleguent.

Comme seroit, *Hoc facite in meam commemorationem*: il dit: *facite*: & toutes les actions sont figures & souuenançes des actions qui se firent en la croix. *Quoties manducabitis mortem domini annunciabitis*: il est vray: *annunciabitis*, pource que la consomption de l'hostie, est signe de la mort de Iesus Christ: Sainct Augustin dit, *Iudam adhibuit ad conuiuium, vbi figuram corporis sui tradidit*: il est vray: pource qu'il a donné les especes qui estoient le signe de son corps present. S. Augustin dit neantmoins, que ce sacrement est *corpus Christi secundum quẽdam modum*: il est vray, pource qu'il l'est *secundum modũ incruentum, inuisibilem & immortalem*: Tertullian dit, *Hoc est corpus meum, id est corporis mei figura*: il est vray, pour ce que le corps de Iesus Christ en l'hostie, est figure de soy mesme, comme il estoit en la croix. S. Augustin dit vne autre fois, *Nisi manducaueritis carnem, fascinans videtur iubere, figura ergo est*: il est vray: il sembleroit horrible de manger le corps visible, & pourtant sera le signe: à sçauoir inui-

1. Cor. 11.

Matt. 26.

Augustin.

Tertul.

ſible. Toutes les autoritez s'expoſent en deux mots. Et cete cy, *Caro non prodeſt quicquam*, il parle de la chair des autres, non pas de celle de Ieſus Chriſt: c'eſt à dire qu'en conſiderant charnellement ce myſtere, on ne l'entendra iamais: outre ce que, *caro*, aucunefois ſignifie viſibilité és eſcritures: & *ſpiritus*, inuiſibilité: & pourtant ayans à receuoir ce corps, non viſible, mais inuiſible, *Caro non prodeſt quicquam, ſed ſpiritus eſt qui viuificat*.

Ioan. 6.

Et puis, combien qu'aucuns Peres euſſent appellé en vn paſſage, l'Euchariſtie, ſigne du corps de Ieſus Chriſt, puis qu'en tant d'autres, ils la recognoiſſent le meſme corps, eſt ce pas vne malice, de ne voir & confeſſer qu'ils parlent du ſigne qui n'exclut le corps?

Ie croy que vous voyez bien maintenant mes cheres ames, ſi nous ſommes Idolatres ou non: & ſi nous auons raiſon d'adorer cete hoſtie, puis que le meſme corps ſang, ame & diuinité de Ieſus Chriſt, qui a eſté en la Croix pour nous y eſt dedans realement & eſſentiellement. Cecy eſt contre Ecolampade. Nous dirons demain, ſi le pain y reſte ou non. Allez en paix.

LECON

LECON SEZIEME.

En laquelle est monstré que le pain ou le vin ne demourent auec le corps & le sang de Iesus Christ en l'Hostie, & au Calice consacré: & ne peut on dire, que le pain & le vin soyent ou le corps ou le sang de Iesus Christ, combien que le pain & le vin soyent transubstantiez au corps & sang de Iesus Christ.

Contre Vvitcleffe & Luther, & aussi contre ce que Caluin en dit au 4 liure de son institution, chap.13.sect.14.&c.

I'AY dict plusieurs fois en ces miennes leçons, serenissime Seigneur, que les heretiques se iettent tousiours aux extremitez, & que nous nous tenons tousiours au milieu. Aucun d'eux ne veut la grace, vn autre, ne veut le liberal arbitre: & nous voulons la grace & le liberal arbitre ensemble: aucun d'eux n'accepte les escritures, vn autre ne veut les traditions : & nous voulons & les escritures & les traditions ensemble: quelqu'vn d'entre eux ne veut la iustice de Dieu, vn autre ne veut la misericorde; & nous voulons tous les deux : Et ainsi en plusieurs autres choses, & sur toutes, en cete matiere de l'Eucharistie, en laquelle Ecolampade & Luther se vont mettre en l'vn des extremes

Extremes en la matiere de l'Eucharistie.

& nous laiſſent tous deux le milieu : car là où Luther, en l'Euchariſtie, auec l'extreme du trop, y veut le corps de Ieſus Chriſt & le pain auſſi: & là où Ecolampade, auec l'extreme du peu, n'y accepte moins le precieux corps de Ieſus Chriſt, quant à nous, apres les parolles de la conſecration, quaſi mis au milieu, nous reiettons l'vn, & embraſſons l'autre: nous reiettons le pain & embraſſons le corps, en la maniere que nous voyons aduenir en la matiere de la Trinité, en laquelle aucuns veulent qu'il y ait trois eſſences; autres à peine admettent vne perſonne ſeule : & nous laiſſent le milieu, qui mettons trois perſonnes en vne ſeule eſſence. En l'incarnation, l'vn veut deux perſonnes : l'autre à peine accepte vne ſeule nature: & nous tenans le milieu, mettõs deux natures en vne ſeule perſonne. Mais qui euſt iamais dict que ſe trouuaſſent des hommes tant amateurs de leur propre ruine, que de ſe ietter meſmes par delà & outre les extremitez? comme en cete matiere, en laquelle, quãt à l'extreme d'Ecolãpade qui n'accepte en la ſacree hoſtie que la figure & le ſigne, vous auez veu que Caluin a paſſé outre, & par vne nouuelle hereſie, a controuué la ſpirituelle communion de laquelle nous parlions hier. Mais quant à l'autre extreme, où le pain ſe met en l'Hoſtie, c'eſt vne choſe merueilleuſe, qu'apres que Vvitcleffe eſt tombé en cet extreme, & apres auoir eſté condamné par le cõcile de Conſtance, pour auoir affirmé qu'en la

Caluin & Luther ſe iettent par delà l'extreme.

ſaincte

saincte Hostie demoure le pain, & au Calice cõsacré, le vin; Luther dit le mesme, qu'ẽ l'Hostie est le pain: mais il aiouste aussi cecy, que ce pain est le corps, & que ce vin est le sang du precieux corps: chose aussi absurde que de dire, que l'eau est le feu: que l'homme est cheual, & semblables choses: ce neantmoins cete heresie (ô patience de Dieu!) trouue des sectateurs: Parquoy biẽ que ie ne me vueille beaucoup trauailler, contre Luther, ie leur fermeray neantmoins à tous deux le passage, demõstrant que comme en l'Hostie consacree, est le corps de Iesus Christ, ainsi le pain & le vin n'y demoure: car à la prolation des tressainctes parolles, & le pain & le vin, se transsubstantient au corps, & au sang de Iesus Christ:

Mais auant toute chose, vne raison de Luther me donne la vie, en laquelle il dit qu'estant beaucoup plus aisé, d'entendre auec le corps de Iesus Christ, le pain en l'Hostie, que de cognoistre comme il est transsubstantie & conuerty en autre: brief qu'estant plus aisé de croire que le pain y soit, que de croire qu'il n'y soit, nous auons tort de prescher la plus dificile opinion aux peuples: & vaudroit mieux faire croire ce qui est le plus aisé, & nõ le plus malaisé à entendre: voila bien dict, ie vous asseure. Ie dis en la mesme maniere, pour ce qu'il est plus aisé d'entendre en chacune personne, la propre essence, qu'en vne essence, trois personnes, il vaudroit mieux

prescher trois Dieux qu'vnDieu seul:car il est plus aisé à croire qu'vn soit vray homme seulement que Dieu & homme ensemble, il sera meilleur d'enseigner que Iesus Christ est homme simplement. Et pource qu'il est plus dificile à croire qu'vn mort resuscite, que le contraire il vaudra mieux prescher que Iesus Christ n'est resuscité. Dieu immortel! à qui pensoit parler Luther, quand il disoit ces choses? & en la main de qui pensoit il qu'elles deussent paruenir,quād il les a escrites?Quoy donc?deuons nous prescher ce qui est le plus agreable aux peuples,&non ce qui est le plus vray? Ils ont ainsi faict, auditeurs:ils ont accommodé vne Theologie à leur poste, agreable aux peuples: & veritablement ie say qu'il ne faut pas, que le facile ou le dificile soi la reigle de ce qui se doit prescher: mais le vray ou le faux: toutesfois quand la facilité, ou la dificulté nous deuroyent donner quelque indice du vray,ie dy que l'indice de la verité de nostre proposition, est cetuy cy assez
Matt. 7. asseuré & certain,qu'elle soit dificile: car *arcta*
Matt.11. *est via quæ ducit in cœlum:* pource que *regnum cœlorum vim patitur:* pource que nostre seigneur Iesus Christ a la teste coronnee d'espines: & pour faire fin,y ayās deux puissances en nous qui nous guident au ciel, l'intellect & la volonté: comme Iesus Christ a commandé choses à faire, qui sont repugnantes à l'appetit, ainsi de la part de l'intellect,il a proposé choses à croire qui sont tresélongnees,voire contraires

traires au ſens : & comme du coſté de la volonté, on ne laiſſe à preſcher aux peuples, la dilectiõ des ennemis, pour eſtre facheuſe a mettre en execution : ainſi du coſté de l'intellect, ſeroit vne choſe ſotte, ó Luther, de ne traiter la verité trescertaine de la trãſſubſtantiatiõ, pour eſtre dificile à entendre. Ce neantmoins quand Ieſus Chriſt, (reſpond vn d'eux) pour confirmer la foy, fit le miracle de chager l'eau en vin, *in Cana Galilea*, on voit qu'il ne le fit pas inſenſiblement, mais ſenſiblement: de maniere que tous ceux qui eſtoyẽt là, voyoient clairement qu'il n'y auoit plus d'eau, mais que ce là eſtoit vin. Parquoy ſi ce grand miracle ſe faiſoit, comme ie dy, meſmes au biẽ de la foy, de la transſubſtantion, il n'eſt à croire qu'il fuſt inſenſible, mais ſenſible comme cetuy de *Cana Galilea*, & que l'on verroit clairement icy, que le pain n'y ſeroit, & que le precieux corps de Ieſus Chriſt y ſeroit ſucceddé: tout cela va bien; mais ie voudrois, que pour deceuoir le monde, on ne diſt, *in genere*, ce qui demoureroit trescertain eſtãt ſpecifié: Vn medecin a doné a vn febricitãt pour guarir, de l'eau à boire, faut-il donc qu'il baille la meſme eau à boire à celuy qui eſt froid d'eſtomac? Certainement non : car bien que le tout ſoit pour guarir: ce neantmoins cete maladie icy ou cete la ſe guarit en autre maniere : & en la meſme maniere de pluſieurs miracles qui ſe font, pour le bien de la foy, les vns doiuent eſtre ceux qui ſe font pour fonder la foy, & les au-

Ioan. 2.

Pourquoy le miracle de Cana fut sensible

tres ceux là qui se font, pour aprouuer la foy Iesus Christ vouloit fonder la foy en *Cana Galilea*, & se faire croire Dieu, de ceux, qui y estoyét: Et pourtát il falloit faire miracles sẽsibles de maniere que tous vissẽt ; que veritablemẽt le vin auoit esté faict d'eau: mais au miracle de la tressaincte Eucharistie ; Iesus Christ ne veut fonder sa foy, mais aprouuer la nostre: Et pourtant tout au contraire il faut que le miracle soit insensible, & plus il semblera moins vray au sens, plus en le croyant, nous monstrerons d'auoir captiué nostre entendement: on voit là que l'eau est faicte vin, & pourtant on croit en Iesus Christ: mais on ne voit icy le corps de Iesus Christ, & neãtmoins l'on y croit: voire l'on voit le pain, & l'on ne croit le pain: & pourtant c'est la plus grande experience, que ie puisse donner de ma foy: & par consequent, ce sacrement estant estably pour aprouuer la foy, tant s'en faut que les dificultez nous doiuent detourner, que pour cete raison, nous deuons cognoistre la verité d'iceluy, pource qu'il est tresdificile, & pource qu'il faut croire Iesus Christ où nous ne le voyons, voire où nous ne le verrons iamais ; voire où nous voyons qu'il n'est: Et pource qu'il faut certainement croire, que le pain, & le vin, ne sont où, quãt au sens, il nous semble voir par le moyen des especes, & le pain & le vin.

Ce neantmoins, toutes ces difficultez se rendent tresaisees, par la parolle de Dieu; car

estans

estans certains, qu'il faut croire plustost à la parolle de Dieu, qu'à la mesme experience du sens, & que le sens nous peut tromper, mais la parolle de Dieu, iamais : à raison dequoy il disoit luymesme, *Cœlum & terra transibunt, verba autem, &c.* il nous importe peu, qu'il nous semble au sens, voir le pain & le vin, quand nous sommes asseurez par la parolle de Dieu, qu'apres la tressaincte consecration, certainement ou le pain ou le vin, ne demourent plus dedans l'hostie, ou le calice. Mais où est cete parolle de Dieu, dit Luther? Ie pourrois respondre, qu'elle est en l'Eglise, és traditions, és Conciles, és decretales des Pōtifes; & qu'elle se tire du commun consentement de tous les saincts Peres, & ne seroit besoin de fuir, puis que i'ay fortifié toutes ces defences & remparts és premieres leçons; mais puis qu'ils se parent tant des sainctes lettres, ie dy aussi que cete verité se trouue és sainctes escritures, & notamment en ces mesmes parolles, *Hoc est corpus meum &c.* lesquelles demonstrent manifestement qu'au mesme sacrement, n'est plus ou le pain ou le vin: car si Luther, cōme nous disions hier affirme cent fois, que *verba diuina accipienda sunt iuxta &c.* & s'il replique cēt fois ailleurs ce que les heretiques disent, que *nihil est addendum verbo Dei:* qui pourra dire, quand Iesus Christ dit, *Hoc est corpus meum:* qu'il le faut entendre literalement & selon la grammaire, & que cela soit autre que son corps? & que disant, *Hic est sanguis meus,* il faut entendre cela

Matt. 24.

Matt. 26.

Propositiō de Luther.

ſelon la lettre, & que ce ſoit autre choſe que ſon ſang? Quand Ieſus Chriſt dit, Ceci eſt corps; certainement il ne dit pas, ceci eſt pain: & quand il dit, ceci eſt ſang, il ne dit, ceci eſt vin. Et quand Luther meſme diſputoit contre l'opinion d'Ecolampade, il diſoit, que l'on faiſoit grand tort aux parolles de Ieſus Chriſt: car s'il euſt dict, ceci eſt pain, chacun l'euſt creu; & maintenant, en diſant, ceci eſt mon corps, ſe trouue qui ne le croit. Ainſi ie dy; Tu fais grand tort, Luther aux parolles de Ieſus Chriſt, car s'il euſt dict, le pain eſt auec ce corps, nous le croirions tous, & maintenant là où il ne fait mention que du corps, tu ne veux que l'on croye le corps ſeul, mais tu y veux mettre le pain: Mais ſi aux nopces de Galilee les conuiez creurent que cela fuſt vin, ſeulement pource que le Maiſtre d'hoſtel diſt;
Ioan.2. *Seruaſti bonum vinum vſque adhuc*: pourquoy ne croions nous aux nopces de Hieruſalem & le corps, ſans pain, & le ſang, ſans vin, veu que le meſme Ieſus Chriſt dit, *Hoc eſt corpus meum &c.* L'eau fut conuertie en vin, & l'eau ne re-
Exod.7. ſta; la verge fut conuertie en ſerpent, & la verge ne demoura, pourquoy donc ſe conuertira ici le pain en corps, & le pain y reſtera? ou ſe conuertira le vin en ſang, & le vin y reſtera? Ieſus Chriſt dit il, en ces parolles; *Hoc eſt &c.* qu'ici ſoit autre choſe que ſon corps? y fait il aucune mention du pain? Non certainement: & tu dis qu'il faut entendre les eſcritures, *iuxta nudam literam*; donc ici n'eſt le pain: Cet
argu

argument est celuy qui la faict different de Vvitcleffe, & tomber en nouuelle erreur : car quand on disoit à Vvitcleffe, que Iesus Christ auoit dit, Ceci est corps, & non pas, Ceci est pain, il respondoit qu'il estoit vrai, pource qu'auec le corps, il falloit entēdre, que le pain estoit aussi : mais Luther qui auoit deia dit qu'il ne faut rien aiouster à la parolle de Dieu, outre ce qu'il voioit que Iesus Christ n'auoit pas dit, *Hic*, c'est à dire ici, ne *cū hoc*, mais auoit dict, *Hoc est corpus meum*: a veu que pour se sauuer, il falloit trouuer quelque moyen de faire paroistre, qu'en ces parolles se faisoit aussi mention du pain: & pour cete cause exposant, *Hoc, id est, hic panis est corpus meum : Hic, id est hoc vinum est sanguis meus*, trouua cete ridicule inuention de dire qu'en l'Hostie le pain y est aussi, pource que le mesme pain est le corps de Iesus Christ: & qu'au calice est aussi le vin, pource que le mesme vin est le sang de Iesus Christ; & il admit ces propositions, *Panis est corpus : vinum est sanguis* : comme seroit à dire; l'eau mesme de Cana de Galilee estoit vin ; la verge estoit serpēt: & comme ie disois, l'homme est cheual: le sot qu'il est: Mais aussi quant à la suite, là où il dit que ces articles, *Hoc & hic*, denotent le pain & le vin ; que peut on dire pis ? car puis qu'en l'exposition des escritures sainctes, il est si grand obseruateur de la grammaire, quel accord de Grammaire est ici, de dire : *Hoc panis est corpus meum ? & Hic vinum est sanguis meus ?* Que dira il icy ? que ce *Hoc*, veut dire,

Propositions admises par Luther.

dire, *Hæc res est corpus meum?* quand nous l'accorderiós, il faudroit prouuer puis apres que *illa res*, à l'heure fust pain, & non corps seul de Christ: mais bien, qu'au corps, pour euiter, le discord de dire *Hoc panis*, Luther se mist à dire, *Hoc, id est hæc res: hic, id est hæc res*, veritablement il semble que le sainct esprit mesme l'ait faict, expres, & que pour ne laisser entendre que ces articles *Hoc*, & *Hic*, denotent ou pain ou vin, il ait changé les genres, & donnant au neutre le masculin, & au masculin, le neutre, du pain, qui est masculin, *panis*, il ait dict, *Hoc est corpus meum:* & du vin, qui est neutre, *vinum*, il ait dict, *Hic est sanguis meus:* de maniere que Luther ne se peut sauuer, s'il ne veut vne tant belle grammaire aux escritures, *hoc panis*, & *hic vinum*. Et ne faut point auoir recours au texte Grec; car outre ce que le sainct esprit parle aussi és interpreres; & seroit neātmoins raisonnable de sauuer vne si grande discorde en l'edition commune, il y a dauantage, que mesmes au texte Grec, il semble, que le sainct Esprit ait vsé de la mesme industrie, & que pour ne laisser croire que les articles demonstrassent ou le pain ou le vin, il les ait mis en autres genres, que ceux esquels en celle langue sont le pain & le vin: le pain s'appelle en en Grec, comme vous sçauez ἄρτος & le vin, οἶνος & ces deux noms sont masculins: voyez si la grāmaire s'accorde: & tous les articles sont neutres; dauantage, ce qui a esté obserué par l'interprete, mesmes au Latin, non seule

seulement l'article Grec du pain se fait discorder du pain, mais accorder auec le corps: & l'article du vin, non seulement est discordant du vin, mais aussi accorde auec le sang. Parquoy, quant à la parolle de Dieu, au mesme lieu original de l'escriture, elle est tant pour nous qu'il faut, ou aiouster à la parolle de Dieu, contre tous les heretiques, & entendre auec Vvitcleffe, *Hoc est corpus, sed adest etiam panis:* ou destruire toute la consonance de grammaire, & entendre auec Luther *hoc panis, & hic vinum*: ou nous contenter de la verité, & suiuant la mesme originale parolle de Dieu, croire, que l'on peut bien dire, *Panis factus est caro, & vinum transijt in sanguinem*, & semblables choses: mais non iamais, *Panis est corpus*, ou *vinum est sanguis*: brief, qu'en l'hostie & calice est le corps & sang de Iesus Christ, mais non pas le vin ou le pain.

Si d'auanture ne faisoyent pour Luther & tous les ennemis de la transsubstantiation, tous les passages par eux amassez, où estant parlé en l'escriture de ce sacrement, apres la consecration mesme, il est appellé pain: comme aux Actes, *Cùm conuenissemus ad frangendum panem:* en la 1. aux Corinthiens. *Panis quem frangimus:* & ailleurs, en la mesme epistre, *Quotiescunque manducabitis panem*; dauãtage il est faict aussi mention du pain en la cene, où ores il est dict, *accepit panem*, & ores *accepto pane*, de maniere qu'il ne faut pas détourner la pure lettre

Passages où l'Eucharistie est appellee pain. *Act. 20.* *1. Cor. 10.* *1. Cor. 11.* *Matt. 26.* *Mar. 14.* *Luc. 22.*

lettre de l'escriture saincte, disent ceux cy : & icelle disant, mesmes apres la consecration, que cela est pain, en le nommant pain, certainement nous deuons croire ou que le pain soit auec le corps de Iesus Christ, ou que le mesme pain soit le corps de Iesus Christ. Pour respõce qui nie, que ce que Iesus Christ print en sa main, fust vrai pain ? l'importance est de prouuer qu'il fust pain, quand Iesus Christ le donna aux Apostres: mais cela ne se prouuera iamais : mais ie desire que chacun considere le texte, & il verra que le pain s'appelle pain, tandis qu'il est pain, & aussi tost qu'il est transsubstantié, il n'est plus appellé pain. Voici, S. Mathieu, *Accepit panem*, & puis, quand il l'a baillé aux Apostres: *Hoc est corpus meum* : Voici Marc, *Manducantibus illis, Iesus accepit panem*, & puis; *sumite, hoc est corpus meum* : voici Luc, *& accepto pane*: & puis, dedit eis dicens, *Hoc est corpus meum* : voici S. Paul, *Accepit panem*: & puis *Accipite, & manducate, hoc est corpus meum*: quand Iesus Christ le prend, il appelle tousiours pain, mais quand il le dõne, il s'appelle corps.

Iesus Christ print le pain mais il ne donna le pain.

Au reste, quand aux passages, où apres la consecration il est appellé pain, nous auons deux tresbelles responces. Premierement il est certain qu'en l'escriture saincte, tout ce qui se mange en quelque maniere que ce soit, est appellé pain : En l'Ecclesiastique, *Initium vitæ hominis aqua & panis*: c'est à dire le manger & le boire: au Pseaume, *Panem cœli dedit eis*, parlant de la

Responces aux autoritez.

Eccl. 29.

Psal. 77.

de la manne, qui n'estoit certainement pain: *Ioan.6.*
& en Sainct Iean, la mesme diuinité de Iesus
Christ, pource qu'elle est la pasture de l'ame,
s'appelle pain. *Panis qui de cœlo descendit:* & ain
si ailleurs, de maniere que comme tout ce qui
se mange, s'appelle pain, ne l'estant, ie peux
dire aussi qu'on ces passages, suiuant l'vsage
de l'escriture saincte, le sacrement de l'Eucha- *L'escriture*
ristie, pource qu'on la mãge, est appellé pain, *appelle les*
combien qu'il ne le soit: mais on peut enco- *choses du*
res dire mieux, que bien souuent les choses *nom de ce*
s'appellent non pas du nom de ce qu'elles *qu'elles e-*
sont ores, mais de ce qu'elles estoient autre *stoient au*
fois: comme si vous me donnez du vin & il *parauant.*
se fait aigre, vous en parlant, diray-ie pas im-
proprement; voila le vin que vous me don-
nastes; non pource qu'il soit vin, mais pource
qu'il l'a esté: & nous en auons exemple ex-
pres en l'escriture, où estant conuertie la ver- *Exod.7.*
ge en serpent, en l'Exode, parlant neantmoins
du serpent par le nom de la verge, qu'il n'est,
mais a esté il est dict, *deuorauit virga Aaron vir-
gas Magorum:* il l'appelle verge, pource qu'elle
l'estoit, quand elle fut changee en serpent. Et
combien que la tressaincte Eucharistie ne
soit pain, elle s'appelle neantmoins pain,
pource qu'elle estoit pain, à lors qu'elle fut
conuertie au corps de Iesus Christ. Brief, le
diable mesme confesse que la transsubstan-
tiation est possible, *Si filius Dei es &c.* outre ce
que celuy mesme le fait, qui a faict les cieux, *Matt.4.*
&

& qui a tant de fois conuerti & la verge en ſerpent & le ſerpent en la verge : & l'eau en ſang,& en vin. Il ſe träſfigura, & laiſſa la meſme ſubſtance ſans accidens ; & maintenant il peut laiſſer les meſmes accidens & oſter la ſubſtance du pain : qu'il l'ait faict & le faſſe, la meſme parolle de Dieu en l'eſcriture, nous le dit ; en laquelle n'y a aucune choſe contre nous : voire meſmes y a vn autre paſſage de l'eſcriture qui fait grandement pour nous, mais ie le remets à la ſeconde partie.

Cependant, outre l'eſcriture, pource que Luther dit que noſtre träſſubſtantiation eſt choſe nouuelle, trouuee depuis trois cẽs ans, ie veux monſtrer qu'il eſt menteur, & puis ie feray fin. S. Anſelme, ſur la 1. aux Corinthiens, dit ainſi: *Nec mirum, quod de pane & vino, carnem & ſanguinem ſuum fecit: nam &c.* Haymon, ſur la meſme epiſtre, *Iſte panis tranſit in corpus Chriſti, &c.* Theophilacte ſur S. Iean, au 6. chap. *Tranſformatur enim arcanis verbis panis ille, per miſticam benedictionem, & acceßionem Spiritus ſancti, in carnem Domini:* Iſidore, au 1. liure, *de Eccleſiaſticis officijs*, au 18. chap. *Panis & vinum, ſanctificata per Spiritum ſanctum, in ſacramentum diuini corporis tranſeunt:* Damaſcene au 4. *de fide*, au 14. chap. *Panis & vinum tranſmutatur in corpus & ſanguinẽ Domini:* S. Auguſtin, au ſermon 8. *de verbis Domini: Antequam conſecretur panis eſt, vbi autem verba Chriſti acceſſerunt, corpus eſt Chriſti:* S. Ambroiſe au 4. *de ſacramentis*, au chap. 5. *Vbi verba*

Peres anciens pour nous. *Anſelm.* *Haym.* *Theoph.* *Iſidor.* *Damaſc.* *Auguſt.* *Ambroſ.*

Chriſti

Christi operata fuerint, ille sanguis efficitur, qui plebem redemit : & vn peu plus bas. *Licet figura panis & vini videatur, nihil tamen aliud quàm caro Christi, & sanguis, post consecrationem credēda sunt:* sainct Basile, au liure, *de ritu missæ, faciat spiritus sanctus hunc panem, preciosum corpus &c.* Gregoire de Nisse, *de mystica vita Moysi, Cum sit panis, in carnem vertitur :* Eusebe Emissene, en vn sermon, *de vita domini, visibiles creaturas in substantiam sui corporis, & sui sanguinis conuertit:* sainct Ciprian, au sermon, *de cœna Domini : Panis non effigie, sed natura mutatus, omnipotentia verbi factus est caro.* Pontian Pape, en la 1. Epistre *ad Felicem, Sacerdotes proprio ore corpus domini conficiunt.* Telesphore en vne decretale, dit le mesme: & cetuy estoit du temps d'Antoninus Pius. Vous voyez donc si la doctrine que ie vous presche est nouuelle : mais il faudroit auoir plus de temps, pour alleguer mille de ces authoritez. I'accorde pour cete heure que comme le nom de Chrestiens, print son origine en Antioche, d'Omusius, au con ile de Nice, de Deipara, en celuy d'Ephese, & semblables, ainsi ce tressignificatif mot de transubstātiation, a cōmancé au concile de Latran. Mais il ne s'est trouué aucū sainct Pere ancien, qui n'ait creu, enseigné & escrit la chose en elle mesme comme vous auez ouy : & vous autres, pauures abusez, croirez vous plustost Luther que tous ces peres, & l'escriture mesme?

Basil. *Greg. Niss.* *Euseb. Emis.* *Cipr.* *Pontian.* *Telespho.*

Mais ie ne veux plus estre tant doux, ie veux me seruir de mes armes : i'ay deia prou-

Les Conciles pour nous.

ué que tout ce que les conciles ordonnent eſt la parolle de Dieu : Et pourtant voicy la treſ-expreſſe parolle de Dieu: *Subſtantiam panis & vini materialis, manere in ſacramento, Anathema: Corpus & ſanguis Chriſti in ſacramento altaris, &c. Sancta Synodus declarat per conſecrationem panis & vini, fieri conuerſioné &c.* Voire meſmes, *Si quis dixerit in ſacroſanctæ Euchariſtiæ ſacramento remanere ſubſtantiam panis & vini, Anathema.* Repoſons nous.

Cõc. Conſt. Sect. 8. Cõcil Late. Cõci. Trid.

SECONDE PARTIE.

ON peut dire que i'ay acheué la leçon du iourd'huy, touchant la matiere de l'Euchariſtie, entant qu'elle eſt ſacrament, de laquelle meſme nous parlerons, entant qu elle eſt ſacrifice: car entant qu'elle ſe conſacre & communie, ayant deia monſtré, contre Ecolampade, que cete hoſtie n'eſt pur ſigne du corps de Ieſus Chriſt, & contre Caluin, que non ſeulement prenant icelle, l'on prend le corps de Ieſus Chriſt, mais qu'il eſt reallemét ſouz les eſpeces d'icelle: & contre Vvitcleffe, que le pain n'eſt auec le corps de Ieſus Chriſt: & contre Luther finalement, que le pain n'eſt corps, mais que du pain par tranſuſtantiatiő, le corps ſe vient à faire, ie peux à droict affirmer que i'av acheué la matiere propoſee, & pourrois deſormais paſſer à autre choſe: toutesfois, pour ne laiſſer choſe, qui puiſſe profiter au ſalut de voz ames: & auſſi pource que parlant ailleurs, i'ay tiré fruict de ce que ie

vous

vous dois dire : ie veux traiter d'vne ſeule authorité en cete partie (qui eſt celle que i'ay dict que ie remettois) qui vous fera voir clairement que le corps de Ieſus Chriſt eſt en l'hoſtie, & le ſang au calice, & ny demoure ou le pain, en icelle, ou le vin, en icelluy: ie vous prie ſeulement de ne iuger ſoudain, & s'il vous ſembloit que i'vſaſſe trop de digreſſion, vous contenter d'attendre iuſques à la fin : & vous verrez parauanture que les digreſſions ne ſont digreſſions, & que rien ne ſe dit, qui ne ſoit neceſſaire. En ſomme, l'authorité & toutes les parolles ſur leſquelles i'ay principallement à vous parler, ſont celles où ſainct Luc dit. *Deſiderio deſideraui, hoc paſcha manducare vobiſcum antequam patiar: &c.* mais ce que i'ay à dire ſur cete authorité, & ſur celles de ſainct Matthieu, & ſainct Marc, qui diſent quaſi le ſemblable, vous ſemblera aucunefois extrauagant : principallement la premiere queſtion.

Authorité qui ſe doit traiter.
Luc.22.
Matt.26.
Marc.14.

En laquelle puis que nous ſommes certains q̃ Ieſus Chriſt a faict la cene, en la loy, de l'Agneau, & la Cene Euãgelique de ſon corps & de ſon ſang, & a laué les pieds à ſes Apoſtres: Ie demande s'il les laua, deuant qu'il cõmenceaſt aucune des cenes, ou s'il les laua depuis qu'il eut acheué toutes les deux cenes: ou s'il fit premierement la cene de la loy, & puis ſe leua à lauer leurs pieds, & retourné en table, il fit auſſi l'Euangelique. Entendez, auditeurs, ce que ie vous demande ne ſemble

rien,& neantmoins il eſt d'importance. Il appert clairement par tous les Euãgeliſtes, que noſtre Seigneur Ieſus Chriſt,en cete 14. Lune,laquelle preceda immediatement ſa mort, tuaſt l'Agneau, mangeaſt les pains ſans leuain:conſommaſt le meſme agneau:& fiſt en ſomme,la cene de la loy,& la paſque des Iuifs en ſainct Matthieu, *Acceſſerunt diſcipuli dicentes,vbi vis paremus tibi paſcha?&c.*en ſainct Marc: *Quò vis eamus, & paremus tibi,vt manducemus paſcha? &c.* en ſainct Luc, *Miſit Petrum & Ioannem dicens, Euntes parate nobis paſcha:&c.* en S. Iean: *& cœna facta,ſurgit à cœna:* outre ſainct Paul en plusieurs paſſages, & le miſtere treſ-clair, de faire cete derniere cene figuree, pour eſtablir la cene Euãgelique,& acheuer la figure, pour donner commancement au figuré: Tous les Euangeliſtes,horſmis ſainct Iean, narrent diſtinctemẽt,qu'il fit auſſi en cete meſme nuict, la cene Euangelique & ordonna la ſaincte Euchariſtie: outre le ſuſdict myſtere qui le perſuade: & ſainct Iean l'a teu,comme choſe dicte des autres, ou parauanture, pour quelque ſecret du ſainct Eſprit, a ceddé la deſcription de ce myſtere à ſainct Paul,lequel en ce faict, comme vn quatrieſme Euangeliſte, l'a narree par le menu aux Corinthiens: ſainct Iean, au lieu de cela, a recité vne ſeule action que les autres auoient teuë, à ſçauoir le lauement que noſtre Seigneur fit des pieds de ſes diſciples.Parquoy il ne faut point douter que Ieſus Chriſt ait faict la cene de la loy, l'Euangelique

Matt. 26. *Marc. 14.* *Luc. 22.* *Ioan 13.*

gelique & le lauement des pieds. Quant à l'ordre, il eſt certain qu'il fit premierement la cene de la loy, & puis celle de l'Euangile comme principe du figuré: mais quant au lauer des pieds, c'eſt la difficulté, pour ſçauoir s'il les laua deuant ou apres ou au milieu des deux cenes. Et ſe ſont trouuez qui ont ſouſtenu toutes ces trois manieres de dire, par raiſons apparentes: bien que la derniere, à dire vray, a gangné le deſſus, & a prins le nom d'opinion commune: & vraiment, quant à ceux qui diſent qu'il les laua deuant les deux cenes, le texte de ſainct Iean y eſt trop apertement contraire: car il dit, *& cœna facta:* & s'ils vouloient l'expoſer, diſant, *Cœna facta, il eſt parata:* il y a vn autre paſſage du meſme ſainct Iean, qui eſt trop manifeſte, où noſtre Seigneur voulant lauer les pieds, le texte dit, que *ſurgit à cœna, & ponit veſtimenta ſua.* Les autres qui veulent que les pieds ſe lauaſſent apres les deux cenes, & meſmes apres l'inſtitution de la treſſaincte Euchariſtie, le diſent, pource qu'incontinent apres le lauer des pieds, ſainct Iean met le propos de Ieſus Chriſt, touchant la prediction du traiſtre, à la fin duquel, eſt dict de Iudas que *exiuit continuò:* de maniere que voulant deffendre, comme l'on tire de ſainct Paul, & eſt la commune opinion, que Iudas fuſt preſent à l'inſtitution de l'Euchariſtie: puis que les pieds eſtans lauez, ſainct Iean narre le propos, & Iudas depart incontinent: à fin qu'il ait peu s'y trouuer, ceux cy doiuent

dire, il faut que l'institution de l'Eucharistie eust deia esté faicte, deuant le lauement des pieds. Mais ils ne regardent pas bien, car bien que sainct Iean, incontinent apres le lauement, predise la trahison: il n'est pourtant necessaire, qu'incontinent il fust ainsi qu'il est soudain narré: Ains, sainct Iean taisant l'institution de l'Eucharistie, il faut trouuer en quel temps, il l'eust narree, s'il l'eust voulu faire: & lors l'on peut clairement recueillir qu'il l'eust mise entre le lauemēt & la predictiō, pour ce que nous dirons puis apres. L'on voit maintenant que cet argument ne sert, & moins l'autre, où ils veulent prouuer, que l'Eucharistie estoit deia finie, pource que sainct Iean dit, que *cœna erat facta*, & que *surrexit à cœna:* car le mesme sainct Iean dit aussi, qu'apres auoir laué les pieds, *recubuit iterum,* il retourna
Ioan.13. en table, quand le mesme sainct Iean, *recubuit in sinu eius:* ce qui conferme grādement la troisieme opinion & plus commune, à sçauoir qu'apres le lauer des pieds, la cene Euangelique se fist: car sans cete occasion, à quel propos se fust-il remis en table? qui est signe que sainct Iean n'entend, *cœna facta, id est completa,* mais *cœna facta, id est inchoata:* ou, ce qui me plaist plus, *facta cœna non Euangelica,* mais *cœna legali:* & fut vn tresgrand mystere, disent les docteurs, qu'ayans acheué la cene de la loy, deuant que venir à la cene Euangelique, leurs pieds sont lauez, à fin d'aprendre qu'il faut porter vne plus grande purité à la cene Euangelique

gelique qu'à la cene de la loy: & que bié qu'à la cene de la loy, nostre Seigneur se contente de la netteté de laquelle il dit, *Vos estis mundi, sed non omnes:* ce neantmoins, pour l'Euángelique, *surgit à cœna,* & leur laue les pieds, deuant que se r'asseoir, & leur dire, pour la cene Euãgelique, *Accipite & manducate, Hoc est corpus meum:* Parquoy ie croy certainement, par la lettre mesme Euangelique, que nostre Seigneur mangea l'Agneau auec ses Apostres: puis laua leurs pieds: & finalement s'estant remis en table, establit la saincte Eucharistie, qui est la cene Euangelique. Vous verrez puis apres à quoy tout cecy me doit seruir.

Cependant ie veux mettre en auant vne autre chose, & ie viendray plus pres de mon but: à sçauoir, quand sainct Luc, sainct Matthieu, & sainct Marc disent, que Iesus Christ a dict, qu'il ne vouloit ny manger ny boire, iusques à vn certain terme, que veulent dire ces parolles denotans le terme? A sçauoir en sainct Matthieu, *Cum illud bibam vobiscum nouũ in regno patris mei:* En sainct Marc, *Cum illud bibam nouum in regno Dei,* & l'autre, *donec regnum Dei veniat?* Ces parolles, auditeurs, sont dificiles, tant que la sçauãte Edibia entre les questions de l'escriture saincte, qu'elle proposa à son tresçauant maistre sainct Hierosme, y mit aussi celle de la signification de ces parolles. Et Euchere Euesque, és lieux dificiles de l'escriture saincte, y met celuy cy. Ie ne me veux pour le present establir Iuge, entre ceux qui

Passage dificile és escritures

en ont parlé diuersement, mais ie reciteray seulement ce qu'ils en disent, & où ie tends. Les trois principaux qui opinent, sont sainct Hierosme, S. Augustin & S. Chrysostome: S. Hierosme se iette à la moralité & dit que Iesus Christ boira *vinum nouũ in regno Dei*, quand les Iuifs ayãs laissé la vieillesse de leur erreur, se conuertiront & viendront à l'Eglise de Dieu: mais qu'a à faire la conuersion des Iuifs, disent les autres, auec le germe de la vigne? & & quand il faudra parler du boire mystique, pourquoy ne pourray-ie dire, que Iesus Christ ne tarda tant à boire: pource que *bibit calicem quem dedit ei pater?* outre ce que disant, *de hoc genimine*, en sainct Matthieu, & en sainct Marc: il semble que cet article *hoc*, denote que le vin, duquel il parloit, n'estoit d'autre sorte que celuy mesme, qu'il auoit deuant luy. Ceste mesme difficulté ne laisse consentir plusieurs à l'opinion de sainct Augustin, au 1. liure des questions Euangeliques, au chap. 43. à sçauoir que le roiaume de Dieu soit la gloire, & que Iesus Christ ait voulu dire, ie ne boiray plus iusques à ce que nous beuuions tous ensemble vn vin plus gracieux, à sçauoir la gloire eternelle: car, en somme, cet article *hoc*, monstre qu'il parloit de cete sorte de vin, qui estoit à l'heure sur table: & est certain qu'il en eut d'icelle, auec les disciples en Emaus, si nous parlons de la consacree: & si nous parlons de la non consacree, il en eut aussi, apres
A.T. 1. la resurrection: parquoy sainct Pierre dit, *Qui*

mandu

manducauimus & bibimus cum illo. postquam resurrexit à mortuis. Parquoy plusieurs tiennent,& ie suis de l'opinion tref-belle de sainct Chrisostome,qui tient que le roiaume de Dieu, ne soit autre que le temps qu'il fut enterre,apres la resurrection,quand *data est illi omnis potestas:* *Matt. 28.*
& que veritablement en ce temps il beut, mais, *nouum,* c'est à dire *nouo modo:* car au lieu que deuant la mort,il beuuoit pour le soustiẽ de la vie,il beuuoit apres la resurrection,pour le soustien de la foy, seulement. Ce neantmoins toutes les trois opinions sont tref-belles:& me suffit de dire que certainement Iesus Christ affirma qu'il ne boiroit ny mangeroit plus, deuant la resurrection, ou qu'en apres, il s'entend de la gloire, ou de la conuersion, ou d'autre chose:il me suffit de dire, que toutes les opinions accordent en cela, que Iesus Christ a predict, qu'il ne mangeroit ny boiroit, *de hoc genimine vitis*, ou consacré ou non, comme nous dirons puis apres, iusques à la mort: Ie vous aduise aussi d'vne autre chose, mes cheres ames,que le mot,*donec*,signifie aucunesfois non iamais, comme en ce lieu, *Donec ponam inimicos tuos*,comme en cet autre,*donec peperit &c.*& en plusieurs autres. Puis que *Psal. 109.* *Luc. 2.*
nous sçauons que le lauer des pieds fut faict entre la cene de la loy, & l'Euãgelique,& que *donec regnum Dei veniat*,indubitablement s'entend, tant que ie suis en vie: venons maintenant au texte des Euangiles:& premierement de S. Luc.

Lequel en tout le discours, ou de la cene ou des cenes dit quatre choses par ordre, *Cum* Luc.2. *facta esset hora discubuit, & duodecim Apostoli cum eo*, & leur dist: *Desiderio desideraui hoc pascha mãducare vobiscum &c.* que premierement il dist, I'ay desiré de faire cete pasque auec vous, & ne mangeray plus de ces choses deuant ma mort: apres qu'il leur donna à boire & dist, Ie ne boiray plus de vin, auant que ie meure: en troisieme lieu, qu'il leur donna le pain & dist, cecy est mon corps: & finalement leur donnãt le Calice, il dist, cecy est mon sang: Et ainsi il parla deux fois du mãger & du boire, sans faire mẽtiõ de sõ corps ou de son sãg: & puis vne autre fois il parla de mãger, disant, cecy est mõ corps, & vne autre fois il leur bailla a boire, disant, cecy est mon sang: & icy naist, touchãt Dificulté. l'ordre, vne dificulté notable, pource qu'estãs faites deux cenes, cõme nous auons conclu, la legale & l'Euangelique: l'vne deuant & l'autre apres le lauer des pieds, nous recherchons le temps de chacune de ces quatre choses: à sçauoir, si elles furent dictes en la premiere cene, ou seulement en la seconde: ains, pour dire le vray, la difficulté consiste seulement aux deux premieres: car quant aux deux secondes, où il dit, cecy est le corps, & cecy est le sang, elles furent dites indubitablement en la cene Euangelique, apres le lauer des pieds, & en l'institution & communication de la tressaincte Eucharistie: mais quand fut ce que Iesus Christ dist les deux autres: fut ce deuant

ou apres le lauer des pieds? en la cene de la loy, ou en l'Euangelique? brief cete pasque qu'il desiroit manger, & de laquelle il ne deuoit plus manger, estoit-elle legale, ou Euangelique? & le vin duquel il dist, *diuidite inter vos & non bibam amodo &c.* estoit il consacré ou non?

Premierement quant au manger : *Desiderio desideraui hoc pascha manducare vobiscum*, aucuns tiennent & entre autres, Ruffensis contre Ecolampade, que ces parolles ont esté dites apres le lauer des pieds, & que Iesus Christ a parlé de la tressaincte Eucharistie, laquelle il auoit desiré manger auec eux, & de laquelle il ne deuoit plus manger, iusques apres la resurrection, quand il la mangea auec les disciples en Emaus. De cecy, ils ont trois raisons: la premiere, pource que Iesus Christ, comme l'on voit, parle d'vne pasque, laquelle, apres la resurrection, il deuoit retourner manger, *Cum regnum Dei veniat*: mais il ne mangea plus de la pasque de la loy: trop bien de l'Euãgelique en Emaus: il parla donc de l'Euangelique & non de la legale : l'autre, pource qu'il parle d'vne pasque fort desiree de luy, *Desiderio desideraui*: mais la legale n'estoit desiree de luy, ains il vouloit l'abhorrer, il a donc parlé de l'Euangelique : Et la troisieme, pource que les trois docteurs, à sçauoir Eusebe, S. Hierosme, au 26. sur sainct Matthieu, & Tertullian au quatrieme liure, contre Marcion, exposent cete pasque tant desiree de nostre Seigneur

Ruffensis.

Seigneur Iesus Christ, pour l'Euangelique; & non pour la legale : lesquelles raisons sont tres-belles, & ont couleur: mais si nous les cõsiderons mieux, nous trouuerons qu'elles ne prouuent aucunement, voire qu'aucune d'icelles, & parauanture toutes, font contraire effect. Car quant à la premiere, ie peux respódre en trois manieres, ou que cete pasque, selõ S. Hierosme, fut la conuersion des Iuifs, ou selon S. Augustin, qu'elle fut la gloire celeste, & non comme ils veulent, la Pasque Euangelique, ou en fin, ie peux nier, qu'il deust manger de la pasque, de laquelle il parloit à cete heure là, apres la resurrection : car combien, que i'admette auec S. Chrisostome, que pour le royaume de Dieu, s'entende le temps de la resurrection: ie dy neantmoins que *Donec*, signifie indeterminément: Et comme Iesus Christ sera assis *à dextris, donec ponantur inimici* : & ne cessera pourtant d'estre à lors assis, mais continuera tousiours : & comme Marie, ne fut cogneuë de Ioseph, *donec peperit*, & pourtant ne perdit à lors, la virginité, mais perseuera tousiours: ainsi Iesus Christ dist, qu'il ne mangeroit la pasque legale, iusques apres la resurrection, & pourtant il n'en mangea à l'heure, mais la laissa à tousiours. Parquoy où ils disent que Iesus Christ parle de la pasque, qu'il doit manger apres la resurrection, ie le peux nier: & où ils alleguent qu'il dit, *Donec*, ie peux respõdre auec l'exposition de *donec*, que vous auez ouye: Ce neãtmoins, ie leur veux accorder

Responses aux raisõs.

der cete propoſitió, que Ieſus Chriſt parla de choſe laquelle il deuoit manger apres la reſur rection: Mais il faut prendre garde que quand il dit, *ex hoc non manducabo illud*, il n'entend, *ex hoc tempore, non manducabo illud paſcha*: à ſçauoir l'agneau ſeul paſcal: mais ou il entend par *paſcha*, toutes les choſes qui ſe trouuoyent à la ſo lennité de la paſque, entre leſquelles y auoit auſſi le pain, comme Innocent *de officio miſſæ*: dit excellemment, ou cet, *illud*, eſt autant que dire, *quicquam*, & il dit indeterminément, qu'il ne mangera plus aucune choſe, iuſques apres ſa reſurrection: Et pourtant ie dy que ſans a-uoir recours à la cene Euangelique, diſant Ie-ſus Chriſt, Ie ne mangeray plus aucune choſe, ou ie ne mangeray plus aucune de ces choſes, iuſques apres la reſurrection: puis qu'apres la reſurrection, il mangea, cóme on voit és Actes des Apoſtres, & deut manger des choſes, qui eſtoient à cete heure là ſur table, en la cene de la loy, on peut entendre, qu'il dit de la cene de loy: *Deſiderio deſideraui hoc paſcha mãducare vobi-ſcũ &c.* Ains ie retourne l'argumét contre eux & dy ainſi: Ieſus Chriſt parle d'vne viande la-quelle il deuoit manger apres la reſurrection, mais, *nouo modo, nouum in regno Dei*: Mais Ieſus Chriſt ne mãgea la viande cóſacree, *nouo modo*, pource qu'il la mangea ſacramentalement, & deuant & apres: là où il mangea la viande non conſacree, *nouo modo*, à ſçauoir, nó pour le ſou-ſtien de la nature, il dit donc du non conſacré, & non du conſacré, *Ex hoc nõ mãducabo illud &c.*

& ainſi

& ainsi la premiere raison fait plustost pour moy que pour eux. L'autre en apres, où ils disent que Iesus Christ ne deuoit desirer cete pasque legale, qu'il vouloit destruire, se rabat en deux mots: car il y a deux manieres de desirer, ou cōme dernier obiect du desir, ou comme milieu, & moyen & en ordre, au dernier obiect du desir. Pour exemple l'on trouue vn hōme en prison pour dix ans, & estāt venu le dernier iour de l'an dixieme, il se reiouït de ce dernier iour par luy si lōg-tēps desiré. Quoy? a il desiré vn iour de prison: que n'a il plustost desiré le suyuant, qui doit estre iour de liberté? Ie dy qu'il a principallement desiré le suyuant, mais en ordre à iceluy il a aussi desiré ce precedēt, comme terme & fin de sa seruitude. Et ainsi Iesus Christ desira principallement l'institution de la cene Euangelique: mais en ordre à icelle, il desira la derniere cene de la loy, comme terme & fin de toute la figure. Et qu'il soit vray, vous voyez qu'il ne dit qu'il desire la pasque de la loy simplement, mais celle pasque en particulier pource qu'elle estoit derniere. Il ne dit, *Desiderio desideraui pascha manducare vobiscum:* mais, *hoc pascha,* cete derniere pasque, comme precedant immediatement mon principal desir, qui est la pasque Euāgelique: & d'icy est respōdu aussi, à la troisieme raison, prinse de l'authorité de ces trois peres: car si vous voyez les passages, à la fontaine (car ie n'ay maintenant le loisir de les alleguer) vous verrez clairemēt, qu'ils ne nient pas que Iesus Christ

Deux manieres de desirer.

Responces aux authoritez.

Christ ait desiré cete pasque derniere, mais la pasque de la loy en general, & ont raison : car il ne la desira pas comme pasque legale, mais comme fin d'icelle, & precedente immediatement l'autre: dauantage, quād bien ces trois, auroiēt cete opiniō, puis que l'on allegue ces trois seulement, c'est signe que les autres sont pour moy, & i'ay la cōmune opiniō de mō costé: de maniere, auditeurs, que S. Augustin mesme, lequel, cōme vous orrez plus bas, du Calice, & de ce mot, *non bibā*, tient que soit l'Euangelique, ne contredit au moins, touchant cete pasque que ne soit la legale : & me souuient encore de deux raisons. L'vne, que selon sainct Luc, ces parolles furent dictes incontinent, puis que Iesus Christ *discubuit & duodecim cum eo*: mais incōtinent apres s'estre mis en table, il cōmancea la cene de la loy, & nō pas l'Euāgelique: elles ne furent dōc dites, de l'Euāgelique, mais de la legale: Et ne faut dire qu'apres le lauer des pieds, ils s'assirent derechef, pource que cela se pourroit dire de Iesus Christ, lequel, *recubuit iterum*, mais des douze, mais on ne le peut dire des douze, qui ne bougerent. Et puis si sainct Luc en la mesme page, a quatre fois vsé de ce mot, *pascha*, pour la pasque legale, pourquoy veulent ils mettre vne si grande confusion en S. Luc tresdistinct? & croire que là à deux mots, seulement, il retourne vser du mesme terme, en autre sens ? Il est donc parlé de la pasque de la loy, & où Iesus Christ a dict qu'il desiroit la pasque, il a

Deux raisons pour moy.

entendu

entendu de celle de la loy : & particulierement Iesus Christ dit (ce qui fait grandement à mon propos) notez le bien, qu'il ne mangera plus iusques à la mort, de ce pain sans leuain, comme de chose qui est comprinse au mot, pasque.

Notez icy.

Venons maintenant à ce que sainct Luc recite en second lieu, à sçauoir que nostre Seigneur ayant prins le calice, *egit gratias*, le bailla aux Apostres, & dist, *Diuidite inter vos*, aioustant, *Non bibam de generatione vitis, donec regnum Dei veniat* : Il y a doute encore, si ces parolles ont esté dites, deuant le lauer des pieds ou apres : en la cene Euangelique ou en celle de la loy : & si le Calice que Iesus Christ baille, & dit qu'il ne boira plus, est le consacré ou le nõ consacré. Ie suis premierement emerueillé de S. Augustin, lequel accordant que tout ce que S. Luc a dict du manger, s'entend de la viande legale, ou l'on vient au boire, il expose du calice Euangelique : car si S. Luc ayant deux fois parlé du mãger, S. Augustin, en admet vne de la viande de la loy, & l'autre de l'Euangelique ie ne voy pourquoy parlãt aussi deux fois du boire, il ait mieux aimé dire que S. Luc en toutes deux replique le mesme, que par vne tres-belle distĩctiõ & digne de S. Luc clair & manifeste, accorder, qu'il a parlé vne fois du boire de la loy, & l'autre, du boire Euangelique : disant qu'au dispenser de ce calice, *gratias egit*, ce qui semble regarder à la consecration : & que S. Matthieu & Marc narrans la communion Euange

August.

Raisons pour sainct Augustin.

Euangelique, la recitent par ces mesmes parolles & circonstances. Quant à la premiere raison, il est vray que où l'on consacre, l'on rend graces, mais il n'est vray, que par tout où l'on rend graces, l'on consacre: car il a esté dit au monument du Lazare, *Pater, gratias ago tibi*, & neantmoins il ne fut pas consacré: ains en la mesme matiere du pain, & en la distribution d'iceluy, en S. Iean, est dict ainsi, *Accepit panes*, & que, *cum gratias egisset, distribuit discumbentibus*, comme il est dit icy, que *accepto calice gratias egerit*: & neantmoins en ce lieu est tresmanifeste qu'il ne fut consacré. Quant à la seconde raison puis apres où il est dict, que S. Mathieu & Marc, narrent auec les mesmes circonstances, le Calice Euangelique, desquelles S. Luc parle icy de ce premier calice: & qu'il doit estre pourtant l'Euangelique, il ne se trouuera que soyent les mesmes circonstances, ains elles sont fort differentes: entre autres, il y en a deux tresnotables: l'vne, qu'au Calice Euangelique, S. Mathieu & S. Marc disent bien, que Iesus Christ a dict, *bibite*: mais personne ne dit ce que S. Luc dit icy: à sçauoir qu'il dist, *Diuidite inter vos*, & l'autre est encores plus notable, que là où il est parlé du Calice Euangelique, & S. Mathieu & S. Marc adioustent, *qui pro vobis fundetur*: & S. Luc n'en dit mot icy: ains il faict luy mesme les mesmes distinctions: car la premiere fois qu'il parle du calice, il dit, *Diuidite*: & la seconde non: & la seconde fois qu'il parle du Calice, il

Responces.

Ioan. 11.

Ioan. 6.

Diuerses circonstances entre les deux calices.

dit, *qui pro vobis fundetur*, & la premiere, non: parquoy quant aux deux raisons, ie n'en suis aucunement emeu. Il est bien vray que ie le suis de l'autorité de S. Augustin, lequel i'honnore comme ie dois: Mais ie vous oppose S. Hierosme le literal, & tres-versé en la lettre Euangelique, lequel sur S. Mathieu, au 26. parlant de S. Luc, dit, que *ponit duos calices*, & non pas vn seul: & aussi entre les modernes, i'estime beaucoup, à cause de la lettre, le Cardinal Caietan, lequel est pour moy, & accorde le propre calice, à la cene legale: outre ce que S. Luc ayant accoustumé d'estre tousiours tres-clair & distinct, & ayant esté le dernier des Euangelistes qui ont escrit la cene, il n'est à croire qu'il ait vsé d'vne confusion, en parlãt deux fois de deux diuerses viandes: & puis deux fois, d'vn mesme boire: voire mesme nous deuons penser, que iceluy voyant que S. Mathieu & S. Marc n'ont narré que la cene Euangelique, il ait suiuy l'ordre de la chose faite, & narree deuant cete cene legale, où Iesus Christ bailla le calice non sacré à ses Apostres & dist d'iceluy, *Non bibam de generatione vitis, &c.* de maniere que cet ordre est manifeste; à sçauoir, que Iesus Christ mis en table, fit la cene legale, en laquelle il dist, qu'il ne mangeroit plus de ce qui estoit sur la table, & ne boiroit plus du fruict de la vigne, iusques à sa mort: & puis il se leua & laua les pieds à ses disciples: & finalement estant r'assis en table, il fit la cene Euangelique, & leur donna

S. Hierosme pour moy.

Caietan.

le pain & le vin consacré.

Il est temps que ie retourne maintenant d'ou ie suis party, en me resouuenant, que ie prouuois contre Vvircleffe & contre Luther, que le pain ou le vin n'est en l'Eucharistie, & que ces choses estans deia transsubstantiees, contre Caluin & cōtre Ecolampade, le corps, le sang, l'ame & la diuinité de nostre sauueur Iesus Christ, souz ces especes. Ie retourne dōc & des choses susdites, ie tire cet argument, lequel auec la lettre mesme de l'Euangile, ferme la bouche à tous. Iesus Christ donc auant que lauer les pieds des Apostres (oyez Caluinistes & Lutheriens) auoit il pas dit qu'il ne mangeroit plus des choses pascales : & par consequent qu'il ne mangeroit plus le pain, & ne boiroit plus de vin ? est il pas vray qu'il laua puis apres les pieds à ses Apostres, & qu'il ordonna la cene ? on ne le peut nier: Dites moy maintenant, Quand en la cene Euangelique il bailla l'Eucharistie à ses Apostres, mangea il pas aussi? & quand il bailla le calice, beut il pas aussi ? Tous les Docteurs disent qu'ouy : & iamais aucun heretique ne le nia: Et en vos cenes, voz ministres mangent & boiuent, en signe que Iesus Christ fit l'vn & l'autre, en la cene Euangelique : & pourtant vous ne pouuez nier cela: Parquoy oyez maintenant l'argument, qui est entierement de propositions tirees de l'escriture, ou octroyees de vous : Iesus Christ dit premierement qu'il ne mãgera plus le pain, & puis il mange

Il retourne à la matiere principale.

Argument tres fort.

le pain consacré : le pain consacré n'est donc plus pain, ou Iesus Christ est menteur. Et plus manifestement du calice: Iesus Christ dit qu'il ne boira plus de vin; & puis apres, il boit du calice consacré : il n'y a donc plus de vin au calice consacré, ou Iesus Christ est vn menteur. Mais il n'est possible que la verité mente: quand donc l'hostie est consacree, & le calice consacré, le corps de Iesus Christ, ô Ecolampade & Caluin, est bien souz ces especes, mais le pain ou le vin n'y est, ô Vvitcleffe & Luther.

Nouuelle difficulté.

Reste vne difficulté: car là où S. Mathieu & S. Marc narrent la cene Euangelique, ils disent aussi apres le calice consacré, que Iesus Christ dit, *non bibam amodo*, comme S. Luc disoit en la cene de la loy. Mais ie respons à cela en deux manieres. Premierement qu'il est aisé que S. Mathieu & S. Marc, comme S. Augustin dit en plusieurs passages, n'ayent icy gardé *ordinem rei factæ:* & ayent escrit les parolles, que Iesus Christ mesmes a dict, mais non pas au lieu où il les a dict, ains que les ayans dictes en la cene legale, eux qui n'ont faict mention d'icelle, les ayent declarees en l'Euangelique: Et ne faut dire que l'on peut dire le semblable de Sainct Luc, à sçauoir que Iesus Christ les ait dictes en l'Euangelique, & neantmoins il les ait mises, en la legale. Car si l'on doit chercher l'ordre du faict, d'aucun d'eux, celuy est à croire, qui l'a gardé le plus & qui a tousiours accoustumé de le garder, il a

escrit

escrit apres les autres, & a narré le faict, plus au long que les autres : parquoy S. Luc escriuant auec grande distinction, d'ordinaire, escriuant la cene apres S. Mathieu & S. Marc, assez au long, puis qu'il y aiouste la legale, ou de la loy, l'on doit, certainement recueillir de luy l'ordre du faict, plustost que des autres. Et si nostre Seigneur a dict vne seule fois, *non bibam &c.* nous deuons plustost croire auec S.Luc, qu'il l'ait dict en la cene de la loy, qu'e la cene Euangelique auec S. Mathieu & S. Marc. Et puis combien que i'octroyasse auec plusieurs, qu'en tous les deux passages, Iesus Christ ait dict le semblable (non du manger, car on voit qu'il l'a dict seulement en la legale) mais du boire : a sçauoir, que comme en beuuant le vin non consacré, en la legale, il a dict auec S.Luc; ie ne boiray plus vin: ainsi en l'Euangelique, ayant beu le consacré, il dist auec S. Mathieu & S. Marc, *Non bibam amodò de hoc genimine vitis :* le tout est neantmoins pour moy: Car il est vray qu'apres la legale & deuant l'Euágelique, il a dict qu'il ne boiroit plus vin, & il se prouue qu'il a beu du consacré : car il n'eust pas dict aussi du consacré, *non bibam amodo*, s'il n'en eust beu : tout l'argument donc demoure tresveritable, que ce qu'il beut au calice sacré, n'estoit vin. Si tu res pons; pourquoy le retourne il donc appeller vin, disant derechef, *Non bibam &c.* ie pourrois respondre, comme i'ay respondu en la premiere partie, qu'il ne l'appelle vin, pource

Mon argument demoure en sa force.

qu'il le ſoit,mais pource qu'il a eſté tel, comme le ſerpent s'appelloit verge; pource qu'il auoit eſté verge: mais d'auantage il faut aduiſer, qu'il ne l'appelle plus ſimplement vin, mais il le modere auec vn article, comme diſant d'vn tel vin; c'eſt à dire qui ſemble vin: Et là où en S.Luc,eſt dict ſimplement *de generatione vitis*, S. Mathieu & S. Marc ne diſent pas,*de genimine vitis*, mais *de hoc*, *de hoc genimine vitis*:c'eſt à dire;comme au parauant ie vous ay dict que ie ne boirois plus vin, & n'en ay beu: pource que cetuy cy n'eſt,mais ſemble vin; ainſi ie vous dy maintenant, que ie ne boiray meſmes d'vn tel vin, ſelon l'aparence, auant que ie meure. Et ainſi cet argument eſt vif, pour lequel declarer, i'ay employé cete ſeconde partie: & entendant bien la lettre de S. Luc, on vient manifeſtement à recueillir, que Ieſus Chriſt, mangeant le pain & beuuant le vin conſacré ou ne mangea pain, ny beut vin, ou ce qui eſt impoſſible, il a dict deux grands menſonges.

Exod.7.

Article à noter.

[Con]cluſion de cete partie.

Maintenant reſte que vous voyez donc, que ie n'ay vſé de digreſſion hors propos, & que comme en la leçon precedente, il a eſté prouué, que le corps de Ieſus Chriſt eſt en l'Euchariſtie:ainſi voit on en cete cy, que le pain ou vin n'y eſt. Allez en paix.

LE

LECON DIXSEPTIEME.

En laquelle est monstree la necessité, & la verité du tressainct sacrifice de l'autel: comme apres les figures & Propheties d'iceluy, nostre Seigneur Iesus Christ l'establit finalement; & comme à l'exemple d'iceluy, les Apostres mesmes & les plus anciens Peres ont dict messe.

Contre Caluin, au 4. liure de son institution au chap. 18.

IL semble auiourd'huy que l'affaire se porte mal pour nostre Susanne, ó serenissime Seigneur, puis que les tesmoins qui estoyent discordans au parauant, semblent accorder, & semble que les deux vieillards qui estoyent tant contraires soient vniz. La Susanne, s'il vous en souuient auditeurs, estoit l'eglise Romaine, & les deux vieillards Caluin & Luther, & l'adultere duquel ils l'accusoient, estoit, qu'icelle ostant à Dieu, ce qui luy appartenoit, & le donnant à autruy, ores elle adoroit les images, ores les hommes, & ores le pain mesme: & ce qui est pis, faisoit sacrifice de ce mesme pain. Il est vray que nous autres demandans distinctement aux vieillards, souz quel arbre a esté commis l'adultere, nous les auons tousiours trouuez variables: car quant aux images, Caluin les a retranchees du tout, & non Luther: quant à l'inuocation, Caluin la reiette, disant

qu'elle fait tort à Iesus Christ, & Luther, disant qu'elle demonstre Dieu insuffisant : & quant à la tressaincte Eucharistie; Caluin en exclut le corps de Iesus Christ & Luther, l'y enclost; y mettant le pain aussi : Mais auiourd'huy l'affaire se porte autrement: car les vieillards s'accordent contre Susanne, & non seulement ils s'accordent à testifier contre elle, pour le sacrifice de la messe, qu'elle offre à Dieu, mais s'accordent à dire & contre elle, & contre la messe mesme, toutes les plus grãdes & les plus horribles iniures, que l'on sçauroit imaginer: comme seroit à dire, selon Luther, és liures, *de abroganda missa, & de captiuitate Babilonica* : que *missæ sunt summa idololatria & impietas, & missam tenere est negare Christum,* pource que, *missa est summa peruersitas*: Et selon Caluin au 4. de son Institution; chap. 18. que; *Romanus Antichristus, ac eius Prophetæ, hac opinione totum orbem imbuerunt, nempe missam esse opus, quo sacerdos qui Christum offert, & alij qui in oblatione participant Deum promerentur* : & autres inombrables sortes de blasphemes, lesquels il est trop grief de refuter, sans les narrer. Mais il estoit bien raisonnable, dit excellément le Pere Alphonse de Castro, que comme Antiochus voulãt abolir toute la loy des Hebrieux, osta premierement le sacrifice; ainsi ceux cy, lesquels souz le beau nom de Chrestiens, ne haissent aucune chose plus que la loy de Iesus Christ, commancent à retrancher le sacrifice de Iesus Christ : Tant y a que ne peut

Luther & Caluin vniz contre la messe.

Alphonse de castro. Antiochus figure des heretiques.

mentir

métir l'escriture qui dit, que *non est pax impijs:* *Esa. 48.*
Et pourtant en ce faict, de nier la messe, nous trouuerons en eux si nous y regardons bien, quelques cótrouerses, desquelles neantmoins y en a eu peu qui leur nuisent, & les leur veux donner, à la charge, ô pauures abusez par eux, que vous me soyez attentifs, & que vous ne me croyez, si ie ne vous monstre tresapertement, qu'il faut qu'il y ait vn sacrifice en la loy de Iesus Christ; que cetuy n'est l'ancien Hebrieu; qu'il n'est celuy de la louange: qu'il n'est celuy de la Croix: mais est la messe: Et que cete messe se trouue expressement, & és figures, & aux propheties, & aux pseaumes, & en l'ancien testament; & en l'Euangile, & és actes des Apostres, & aux histoires Ecclesiastiques, & en tous les escrits des plus saincts docteurs, & des plus anciens peres, qui ayent iamais escrit.

Et premierement ie ne croy point qu'ils me nient vne proposition, laquelle est quasi cogneuë de soymesme, que comme on ne troue ou peuple ou nation tant barbare, & brutale, qui n'ait religion & loy; ainsi n'est possible de trouuer ou religion ou loy, en laquelle ne se trouue aussi le propre sacrifice & prestrise: Ces quatre choses, mes cheres ames, font vne belle & excellente chaine, comme de quatre aneaux: l'homme, la religion, le sacrifice & le prestre: car la religion est où est l'homme: le sacrifice où est la religion, & le prestre où est le sacrifice: car le prestre est pour le sacrifice; *Toute loy a sacrifice.*

le ſacrifice,pour la religion,& la religió, pour l'homme:brief, on ne trouue aucun homme, qui n'ait quelque religion au cœur, laquelle deuant proteſter par ſacrifice,il faut que pour le faire, ou luy meſme ou autre ſerue de preſtre & ſacrificateur. On trouue deux manieres de ſacrifice, dit S. Auguſtin:à ſçauoir l'interieur,& exterieur: deſquels par l'interieur, nous recognoiſſons quelque choſe ſouuerainement bonne, independentement ſuperieure,& touſiours bien faiſante; mais pour proteſter cete conception de noſtre volonté enuers elle, ne ſuffiſent ces geſtes de reuerence & honneur, que nous faiſons à icelle & pluſieurs autres auſſi, comme baiſſer la teſte, plier les genoux, & ſemblables, il faut que nous ayons auſſi vn acte peculier & propre, par lequel nous ſeruions le ſouuerain bien, & non autre choſe, & iceluy eſt le ſacrifice:& pourtant l'on voit, que non ſeulement du temps d'Adam, Abel & Cain ſacrifioient, par vne maniere & ceremonie aprinſe certainement du pere, mais de cete heure là en ça, & en la loy de nature, Iob offroit holocauſtes, tous les iours; & la loy eſcrite eſtoit pleine de ſacrifices:& les Gentils meſmes n'ont iamais eſté tant barbares,qu'ils ne ſacrifiaſſent. Car la nature meſme, nous contraint d'adorer quelque choſe premiere, & de proteſter noſtre adoration,par ſacrifice externe. Parquoy ie demande & à Luther & à Caluin, & à tous ceux qui blaſment la meſſe, ſi ſe trouuant en toute

Deux manieres de ſacrifice.

Auguſt.

Les ſacrifices ont touſiours eſté.

toute loy, le propre sacrifice, il est raisonnable, qu'en la loy Euangelique, de nostre seigneur Iesus Christ, qui est la plus claire & la plus parfaicte loy du monde, n'y ait sacrifice, ny propre sacrificateur? Et ie m'asseure qu'ils ne l'osteront, car il faudroit retrancher aussi la loy: y ayant si grande proportion entre la loy & la prestrise, que comme, selon Sainct Paul, *Translato sacerdotio, necesse est vt legis translatio fiat*, ainsi, *ablato sacerdote, necesse esset, vt ablatio legis fieret*: Parquoy, iusques icy nous sommes tous d'accord, qu'en nostre loy, ainsi qu'elle est propre loy, l'on y doit trouuer aussi le propre sacrifice & le sacrificateur: mais les difficultés gisent maintenant à sçauoir quel est le propre sacrifice de la loy Euangelique. *Proportion entre la loy & la prestrise.* *Hebr.7.*

Aucũs disent qu'en la loy de Iesus Christ, nous deurions sacrifier, comme faisoient les Hebrieux en leur Sinaguogue, & en tirent la raison de la mesme proportion que ie disois presentement que le sacrifice a auec la loy. Car ils disent; si la proportion est vraye, que là où la loy se change, le sacrifice se change, & que là où la loy ne se change, le sacrifice ne se doit changer, qui ne sçait que nostre loy n'est ou contraire, ou differente de la loy Hebraique? & par consequent, pourquoy voulez vous que nos sacrifices soyent ou contraires ou differés, des sacrifices des Hebrieux? Iesus Christ mesmes disoit, *Non veni legem soluere* *Opinion fausse.* *Matt.5.*

soluere, sed adimplere, il disoit aussi, *Iota vnum, aut vnus apex non præteribit à lege:* pour monstrer l'vnité de la loy auec l'Euangile: de laquelle vnité, ils deuroyent donc àprendre aussi, les sacrifices n'estre diuers. Premierement, admettant leur fondement, i'accorde tout ce qu'ils disent, & puis ie basti sur le mesme fondement ma raison contre eux: i'admets aussi que la loy Iudaique & la nostre Euangelique ne sont ny contraires ny diuerses; & ce que dessus; mais quand ils aioustent: où sont donques les sacrifices perpetuels? où sont les hosties pacifiques? où sont les holocaustes? les boucs? les moutons? les veaux? l'huile? le sel? & tant d'autres choses? Ie respons que toutes ces choses sont par vertu & eminentement en nostre sacrifice de l'autel: & retournant au mesme argument de la proportion, ie dy ainsi: La loy Euangelique n'est diuerse ou contraire à l'Hebraique, mais l'accomplissement d'icelle; *non veni legem soluere sed implere:* & le corps estãt, a faict cesser l'ombre, ou au moins comme figuré, contient par vertu, toutes les ceremonies, qui estoient figures en soy: suiuãt donc le fondement de la proportion, le sacrifice d'icelle doit estre l'accomplissement de tous les anciens sacrifices: & ceux cy ne doiuent cesser comme contraires ou comme diuers, mais comme contenuz & accompliz en luy. En toutes autres choses aussi on trouue cet ordre, q̃ les vertuz diuisees és inferieurs, sont amassees en vne superieure; comme toutes

Responce.

La loy nouuelle & ancienne ne sont contraires.

tes les lumieres, au Soleil; & tous les mouuemens, au premier mobile: ainsi tout ce qui estoit signifié par tant & tant de ceremonies & figures és sacrifices de la loy, termine en ce sacrifice, & est comprins en luy: & comme en nostre Euangile nous gardons la loy mesmes accomplie, ainsi en nostre sacrifice, nous gardons ces sacrifices accomplis: *Et in nouo sacrificio noua facimus omnia: Paschalem agrum, manna deserti, panem cœli, vitulos, turtures, columbas, vinũ, libamina, &c.* Gabriel Biel. Les anciens sacrifices semblent agreables à Dieu, en plusieurs autoritez, & non agreables, en plusieurs autres; comme d'vn costé, *offeras Caprum immaculatum*, & d'autre costé, *Holocausta vestra non sunt accepta: victimæ vestræ non placuerunt mihi*: d'vn costé, *sanguis taurorum inquinatos sanctificat*: de l'autre maintenant. *Misericordiam volo, non sacrificium*: ores, *holocaustis non delectaberis*: ores, *Impoßibile est sanguine taurorum, aut vitulorum auferri peccata*: Et cete apparente contradiction n'est seulement pour plusieurs autres raisons que les docteurs alleguent, mais pour cete cy aussi, que d'eux mesmes ils ne plaisoient à Dieu, mais bien comme figurans & terminans en nostre sacrifice Euangelique. Parquoy iceluy arriué, ceux là cessent: & en nostre sacrifice, accomplissant les sacrifices de la loy, comme par l'Euangile, nous accomplissons la loy, & nous gardons la proportion que ie disois cy dessus, & nous disons de rechef, que pour vne propre loy, nous deuons auoir le propre sacrifice: ce que les

Leu. 3. Hiere. 6. Hebr. 9. Oseæ 6. Psal. 50. Psal. 44. Hebr. 10.

les vostres accorderont aussi, ô pauures abusez, que nous deuons auoir vn sacrifice, qui ne doit estre celuy de la loy.

Mais quel doit il estre donc? Luther a deia dict, qu'en la loy Euangelique, il n'y a autre sacrifice que celuy de la louange, ou de bonne œuure: de maniere que par les oraisons, & œuures pies, & bonnes, nous autres Chrestiens faisons noz sacrifices, & ne deuons aller chercher autre sacrifice: Caluin a monstré aussi quelquefois qu'il s'y accordoit: & ceux de Vuitemberg ont dict, qu'en cete maniere si la messe estoit bonne œuure, elle se pourroit aussi appeller sacrifice, comme bonne œuure: & tous ceux cy s'aprochent d'vn passage de S. Augustin, au 10. de la Cité de Dieu, chap. 6. ou il descrit au long le sacrifice, en cete maniere, *verum sacrificium est omne opus quod agitur, vt sancta societate inhæreamus Deo, &c.* Mais on voit neantmoins, que quand ils ne le peuuent autrement, ils se veulent seruir des metaphores & translations d'autruy, comme dites literalement & proprement: voire mesmes le cœur seul, & les pensees seules, & non seulement les prieres & œuures, s'appellét, en vne certaine maniere sacrifice. *Sacrificium Deo spiritus contribulatus, &c.* mais dirós nous pourtant, qu'en vne loy suffise le sacrifice du cœur, puis que le sacrifice est faict pour protester les conceptions du cœur? S. Augustin dit aussi és susdites parolles, qu'vn homme lequel se consacre à Dieu, faict sacrifice de soy mesme:

Augustin.

Psal. 50.

mais

mais ce ſeul ſacrifice de ſoymeſme ſuffiroit il pourtãt, en vne loy? nous auõs auſſi couſtume de dire, pour exẽple; on feroit ſacrifice d'oſter vn tel du monde: & pourtãt ſuffiroit il en vne loy, pour le ſacrifice d'icelle d'oſter ceſtuy là? c'eſt autre choſe, mes cheres ames, de parler du ſacrifice impropremẽt, & autre, d'en parler propremẽt, entant qu'il eſt premier ſeruice de la loy. S. Auguſt. en parle en la premiere maniere, en laquelle, toutes les prieres & bonnes œuures ſont ſacrifices: à ſçauoir treſagreables oblations à Dieu: mais parlãt proprement du ſacrifice que proteſte la religiõ, & qui requiert le ſacrificateur, en cete maniere, les prieres & bonnes œuures ne ſe peuuent dire propre ſacrifice de noſtre loy. Les Hebrieux faiſoiẽt ils pas des prieres & bonnes œuures? ouy certainemẽt: elles ne ſont dõc propres à noſtre loy. Les Turcs font ils pas prieres? les Gentils en font ils pas? tous ceux cy font ils pas de bõnes œuures, ſinon de bien meritoire, au moins de bien moral? Ouy certainement; comment dõc vne choſe commune à tous nous ſera propre? Brief, auditeurs, il eſt biẽ neceſſaire qu'en tout ſacrifice, ſoit la choſe ſacree, mais toute choſe ſacree n'eſt pas ſacrifice: voire, il eſt neceſſaire qu'en tout ſacrifice ſe faſſe l'oblation, mais toute oblation n'eſt pas ſacrifice. Que toute choſe ſacree ne ſoit ſacrifice, apert clairement: car en cete maniere le meſme temple ſeroit ſacrifice: & qu'entre les oblations auſſi & les ſacrifices y ait difference. Sainct Paul

On peut parler du ſacrifice en deux manieres.

Hebr.8. Paul le demonſtre,quand il dit; *Omnis Pōtifex, ad offerendum munera & hoſtias &c.* Le ſacrifice proprement,eſt iceluy, où l'on offre vne choſe à Dieu, & en l'offrant on vſe de quelque action entour, & ce qui importe le plus, ce qui eſt ſacrifié ſe conſomme & ne demoure plus.Pour exemple:le vœu,ou de cire,ou d'argent s'offre à Dieu,& on ne ſacrifie pourtant: car cela ne ſe conſomme,mais demoure:là où, & la cire,& l'encens, & le ſel que l'on offroit, ſe conſommoit: & les moutons, agneaux & choſes viuantes eſtoient occiſes: Noſtre Seigneur Ieſus Chriſt ſe ſacrifia en la Croix, car il s'offrit au Pere, & y mourut: & le meſme Ieſus Chriſt,en la ſaincte Hoſtie, a eſtabli, le ſacrifice ſans ſang, de ſoymeſme: & eſt non ſeulement oblation,mais ſacrifice,pource que cete hoſtie la non ſeulement ſe conſacre & s'offre, mais ſe rompt auſſi & ſe conſomme, en la mangeant. Et par tant vous voyez qu'il faut qu'vn ſacrifice ſe trouue propre à noſtre loy; qui ne peut eſtre l'Hebrieu: celuy des prieres & bonnes œuures: & puis pour eſtre ſacrifice,il faut que la choſe ſoit ſacree & s'offre,tellement qu'en fin elle ſoit conſommee.

Choſes neceſſaires au vray & propre ſacrifice.

Le ſacrifice de l'autel eſt propre.

Quel ſera il donc? Voici Caluin qui dit, Demandez vous quel il ſera? qui en doute? comme ſi nous ne ſçauions pas bien que le vrai ſacrifice noſtre a eſté celuy, que Ieſus Chriſt a faict en la croix de ſoymeſme: comme s'il n'eſtoit vray, que *ſanctificati ſumus per oblationem corporis Ieſus Chriſti ſemel*: comme

Hebr. 10.

s'E

s'il n'estoit vray, que *Christus per proprium sanguinem introiuit semel in sancta*: que *hoc non fecerit semel seipsum offerendo*: que *vna oblatione non cosummauerit in sempiternum sanctificatos*: comme si en fin, le tressainct sacrifice de la Croix n'estoit suffisant, sans aller chercher nouuelles oblations, & nouueaux sacrifices de nostre loy: voire Caluin aiouste, que nous faisons tresgrand tort à Iesus Christ, procurant autre sacrifice que celuy qu'il a faict: & allegue quatre autoritez de S. Paul, lesquelles semblent faire grandement contre nous: La premiere, aux Hebrieux 7. chapitre où S. Paul dit que les anciens prestres estoyent, *multi eo quòd morte prohibebantur permanere*, mais que le nostre est vn seul, *eò quod sempiternum habeat sacerdotium*: nous faisons donc mal, de receuoir tant de sacrificateurs: l'autre en la mesme epistre, au 9. où il dit que les anciés sacrificateurs faisoyent plusieurs sacrifices, mais que nostre sacrifice a suffi vne seule fois: *per proprium sanguinem introiuit semel in sancta*: nous faisons donc mal, de faire sacrifice tant de fois: la 3. en la mesme Epistre au 10. où il dit qu'en la loy ancienne, les sacrificateurs offroyét les corps des animaux, mais que nostre sacrifice a esté celuy, où nostre seigneur Iesus Christ, a sacrifié son propre corps, *sanctificati sumus per oblationem corporis Iesu Christi semel*, nous faisons donc mal, ne nous contentans pas du sacrifice de son sainct corps; & finalement la 4. est en la mesme epistre, au 9. où il dit, *sine sanguine*

Heb. 9.
Hebr. 7.
Hebr. 10.

Autoritez de S. Paul qui semblent contre nous.

non fit remissio, nous faisons donc mal, en ce que par le sacrifice non sanglant, de l'autel, nous cherchons la remission de noz pechez. Ie vous monstreray sincerement & sans passion, ó Caluinistes, que vous auez esté abusez, mais que vous me vouliez aussi ecouter paisiblement & sans affection qui vous transporte: & vous feray voir que de tout ce que ie vous ay dict, il n'y a aucune chose, qui deroge à nostre sacrifice.

Combien de fois auons nous esté contraints en ces leçons de respondre à l'importunité de Caluin: qu'il ment, quand il dit, que nous ne tenons la passion de Iesus Christ, pour suffisante, & que nous nous defions de la satisfaction qu'il a faicte pour nous, pour le sacrifice de son propre corps, sur l'autel de la saincte croix? combien de fois vous ay-ie repliqué que *sine sanguine non fit remissio*, que sans le sacrifice sanglãt de Iesus Christ, l'on n'a aucun bien au monde: combien de fois ay-ie dict que la piscine seule est suffisante à guarir toute maladie, & que sans la medecine du sang de Iesus Christ, le peché originel n'est remis, ny le mortel ny le veniel, & on ne satisfaict, en vie, & n'y a aucun remede qui vaille, sans iceluy, apres la mort? I'ay dict cela cent fois: Mais ay-ie pas dict aussi que le sang ne guarira, s'il n'est apliqué par les saincts moyens ordonnez par Iesus Christ mesmes? que la piscine propre à guarir chacun, ne donnera santé a personne, si on n'y descend par les

Ioan. 5.

ponts;

ponts? Dites moy maintenant; le batesme est il vain, pource que le sang de Iesus Christ efface le peché originel? la penitence ne sert elle, pource que le sang de Iesus Christ laue le peché actuel? & ainsi des autres qui nous apliquent ledict sang. Entre lesquelles si Iesus Christ laissát en terre le sacremét de son corps visible, a voulu aussi que l'on en fasse sacrifice non sanglant, par le moyen duquel s'aplique & deriue le merite du sacrifice sanglant en noz ames, quel tort pourtant faict on au sacrifice sanglant? fay-ie tort à la medecine, en me l'apliquant auec le vase? fay-ie tort à l'eau du baing, la receuant par vn canal? fay-ie tort au sang de Iesus Christ, me l'apliquant auec le batesme? Est ce pas la medecine qui purge, bien que le vaisseau la baille? est ce pas l'eau qui guarit, combien que le canal me l'apporte? est ce pas le sang de Iesus Christ qui efface le peché originel, combien que le batesme me l'aplique? Disons vne autre chose: quand ie reçoy le corps de Iesus Christ en l'hostie, ou vous autres Caluinistes, quand vous dites que vous receuez le corps de Iesus Christ, en receuant l'hostie: & que par mesme moyen vous receuez, ou pensez receuoir acroissemét de grace, par le merite de qui receuez vous ce te grace? certainement par le merite de la passion de Iesus Christ: car *sine sanguine non fit remissio:* & neantmoins vous ne penseriez la receuoir, sinon par ce corps de Iesus Christ, cóme par moyen, que vous pensez receuoir en

Les Caluinistes mesmes par le moyen du corps sanglant apliquent la vertu du non sanglant.

prenant l'hostie, vous vous seruez donc aussi du corps non sanglant de Iesus Christ, pour vous apliquer le merite du mesme corps sanglant. Ainsi nous autres catholiques prenans le corps de Iesus Christ en l'hostie, nous receuons acroissement de grace, par l'aplication du sang de Iesus Christ, à nous faicte par le corps mesme du mesme Iesus Christ, mais sans sang, en l'hostie. Ce qu'estant supposé, ie dy. Mais si Iesus Christ a peu ordonner que son corps non sanglant, en maniere de sacremét, serue à nous apliquer le merite du corps sanglant, pourquoy n'a il peu ordonner, comme il a faict, que le mesme corps, en vn sacrifice sans sang, serue à nous apliquer le merite de ce sacrifice, qui a esté faict autresfois du mesme corps, auec le sang? & si vous mesmes, par le moyen de ce corps que vous pensez receuoir, vous ne pensez neantmoins faire tort au merite de la passion, que vous croyez vous estre apliqué: pourquoy iugez vous que nous fassions tort au sacrifice, en deriuant le merite neantmoins ordonné du mesme, par le moyen de ce sacrifice de l'autel? Il y a donc deux sacrifices: l'vn sanglant, l'autre non sanglant, mais du mesme corps: l'vn pour lequel au bois de la croix, Iesus Christ offrit soymesme: l'autre, auquel souz l'espece du pain & du vin, il a permis à l'eglise, d'offrir tous les iours, inuisiblement & sans sang, luy mesme, & tous ces deux, à la difference des sacrifices, qui rendoyent grace & donnoyent louange, sont propi

Argument tresfort.

Difference entre les deux sacrifices de la croix & de l'autel.

propitiatoires: pource que tous deux operent remiſſion des pechez, mais fort diuerſement, pource que celuy de la croix a operé la remiſſion des pechez ſuffiſamment pour tous : & cetuy cy aplique la remiſſion des pechez, operee par le premier, à ceux qui veulent ſe l'apliquer: celuy de la croix a merité, & cetuy cy faict deriuer le merite en noz ames : par cetuy cy là, le remede eſt ſuffiſant, & par cetuy cy, il ſe fait d'efficace: le premier a eſté de merite infiny: & cetuy cy ſe l'aplique auec fin & limite : & pourtant cetuy là infiny a eſté faict vne ſeule fois, & cetuy cy limité ſe doit faire tous les iours. C'eſt aſſez, que pour conclurre, cõme ie ne fay tort au ſang de Ieſus Chriſt, me l'apliquant par le ſacrement, ainſi ie ne fais tort au ſacrifice ſanglant de Ieſus Chriſt, me l'apliquant par ce ſacrifice non ſanglant de l'autel: car comme Ieſus Chriſt a eſtably les ſacremens pour moyen de deriuer le merite de ſon ſang en nous, ainſi au meſme effect, il a ordonné de ſa bouche, comme nous verrons en la ſeconde partie, le ſacrifice de ſa ſaincte Egliſe.

Doute touchant le ſacrifice de l'autel.

Mais il y a icy vn doute : Or ſus, diſent ils, ce que vous dites maintenant, ſoit vray, que eſtoit il beſoin de ce ſacrifice? quel mal ſe pouuoit trouuer en vne ame, auquel ne ſe peuſt apliquer le ſang de Ieſus Chriſt? ſans eſtablir, à ce meſme effect de l'aplication, le ſuſdict ſacrifice? L'on aplique le ſang de Ieſus Chriſt au peché originel, par le bateſme : à l'actuel, par

la penitence,& ainſi des autres : & pourtant, s'il y auoit deia des vaſes pour tous les malades,qu'auoit on affaire d'autres vaſes ? s'il y auoit deia des ſacremens pour apliquer le ſang qu'eſtoit il beſoin d'eſtablir ce ſacrifice? A ce-

Inſtance contre le doute.

cy,mes cheres ames , ie donne premierement vne inſtance,& puis trois raiſons. Ie vous demande , ſi Ieſus Chriſt pouuoit nous guarir par vn ſeul moien,pourquoy en a il tant faict? s'il pouuoit par vn ſeul ſacrement apliquer le ſang,pourquoy en a il faict ſept? voire meſme ſi vne ſeule goute de ſang a eſté ſuffiſante de guarir & racheter le monde, pourquoy en a il tant eſpandu?ô ingrats!ô ingrats!voulez vous donc mettre fin à l'infinie liberalité de Dieu ? il pouuoit auſſi nous donner vne ſeule eſtoille , & il nous en a donné tant: le tout , pource qu'il donne conforme à qui donne , & non à qui reçoit : vous ſouuenez vous qu'outre le paiſtre de ceux qui auoiẽt faim,il fit reſter des

Ioan.6.

corbeilles ? noſtre Seigneur Ieſus Chriſt eſt touſiours ſurabondant en benefices enuers nous:& pourtant quand on ne pourroit en aſſigner autre raiſon,cete cy ſeule feroit ſuffiſante,que pour monſtrer la ſurabondance de ſa liberalité,il a multiplié tant de moiens d'apliquer le ſang : & outre les ſacremens il a auſſi ordonné le ſacrifice.Mais comme ie diſois , il y en a trois autres: & premierement bien que que les ſacremens apliquaſſent le merite du ſacrifice ſanglant, ils ne le repreſentoient pas toutesfois , ſi exactement que Ieſus Chriſt,

pour

pour le bien de noz memoires, desiroit qu'ils fissent: & pourtant il establit le sacrifice, pour estre non seulement aplicatif, mais aussi commemoratif, disant, *Hoc facite in meam commemorationem*: à fin qu'en vn mesme temps, le grand benefice de la passion d'iceluy nous fust apliqué & ramenteu par le menu, comme ie monstreray puis apres: secondement, quand ils disent, que le remede du sang, par les sacremens seuls, se pouuoit apliquer, sans sacrifice, à tous malades, ie respons, qu'il y a des trespassez au purgatoire, ausquels est apliquee la satisfaction du sang, auec plusieurs des choses qui sont faictes, *ex opere operantis*, vous m'entendez, doctes, mais on ne leur peut faire cete aplication, par aucune chose, *ex opere operato*, sinon par le sacrifice de l'autel. Vous ne pouuez donner ny batesme, ny penitence, ny extreme onction, ny autre chose de celles qui *operantur ex opere operato*, au mort se purgeant: vous pouuez bien dire oraisons & semblables choses: mais elles operent *ex opere operantis*: & pourtant, pour trouuer au trespassé vn moyen d'apliquer le sang, *ex opere operato*, il estoit raisonnable, qu'outre les sacremés, à cet effect de l'aplication, Iesus Christ establist aussi le sacrifice: auquel l'on trempe, dedans le calice, vne des petites parties de l'hostie, a fin que nous entendions le grand benefice, qu'il faict en purgatoire, *ex opere operato*: & finalement, pour la 3. raison, & plus puissante; Iesus Christ a estably outre les sacremens,

1. Cor. 11.

Pourquoy l'on met au calice, vne partie de l'hostie.

le ſacrifice,pource qu'il ne faut qu'il y ait aucune loy ſans ſacrifice, de maniere qu'en ſa loy Euangelique,il falloit que le propre ſacrifice Euangelique fuſt.Mais celuy de la croix y eſt il pas?dit Caluin,Ie reſpons,qu'en vne loy, le ſacrifice doit faire deux choſes: l'vne, diuiſer les hommes de celle loy,des autres:& l'autre proteſter viſiblement & exterieurement, comme nous diſions du commancement les conceptions interieures de ces hommes enuers Dieu.Pour ſeparer des autres, il faut que le ſacrifice ſoit propre & non commun auec aucun:& pour proteſter par action exterieure, il faut qu'il ſoit viſible, & ſe puiſſe repliquer. Les ſacrifices des Hebrieux, les prieres & bonnes œuures,pour la premiere choſe,ne ſont noſtre ſacrifice,pource qu'ils ſeroient cõmuns à pluſieurs autres:& pour la ſeconde, ô Caluin,le ſacrifice de la croix,ne peut eſtre celuy qui demoure en l'egliſe,pour ſacrifice ordinaire,pource qu'il n'eſt viſible,&ne ſe peut repliquer : parquoy il eſtoit raiſonnable qu'outre les ſacremens, & le ſacrifice de la croix, Ieſus Chriſt en ordonnaſt vn ordinaire, & viſible en ſon Egliſe ; & le deuant eſtablir, laiſſant deia ſon propre corps, au ſacrement de la ſaincte cene ; il ne pouuoit mieux faire, que d'iceluy meſme,eſtablir auſſi, comme certainement il fit, le ſainct ſacrifice.

Vous voyez donc que toutes les autoritez alleguees par Caluin,parlent du ſacrifice non

ſanglant : *Sanctificati ſumus per oblationem corporis Ieſu Chriſti ſemel*:il eſt vrai , en la Croix : & maintenant cete ſanctification s'aplique , *per corpus Ieſus Chriſti in Hoſtia* , beaucoup de fois, mais auec limite. *Chriſtus per proprium ſanguinem introiuit ſemel in ſancta*:il eſt vrai ; mourant en la Croix : & nous , par le meſme ſang entrerons *in ſancta* , ſi nous nous l'apliquons , & auec pluſieurs autres choſes , & auec le ſacrifice. Ieſus Chriſt , *ſemel ſeipſum obtulit* , il eſt vrai , l'oblation ſanglante , & maintenant il s'offre beaucoup de fois l'oblation non ſanglante: Ieſus Chriſt *vna oblatione conſummauit*: il eſt vrai,& *hac conſummatio , multis oblationibus applicatur :* Sainct Paul dit que nous n'auons qu'vn ſeul ſacrificateur : il eſt vrai , du ſacrifice ſanglant : voire meſme au non ſanglant, luy ſeul offre ſoymeſme , & ceux que nous appellons preſtres ou ſacrificateurs *ſunt miniſtri & diſpenſatores miſteriorum Dei* : Sainct Paul dit qu'vn ſeul ſacrifice nous a ſuffi , il eſt vray , à cauſe de la ſuffiſance , mais pluſieurs, par l'aplication , ſe le font d'efficace: S. Paul dit qu'il ne faut offrir rien plus que le corps de Ieſus Chriſt ; & nous faiſons ainſi:car ſous les eſpeces du pain & vin,nous offrõs le corps & le ſang d'iceluy:S. Paul dit que *ſine ſanguine non fit remiſſio*:il eſt vray , mais , *ſine ſanguine fit applicatio remiſſionis :* & ainſi feroit on de dix mille argumens s'il y en auoit autant : car la verité defend ſoymeſme : & eſt certain , que

Hebr. 10 *Hebr. 9.* *Hebr. 7.* *Hebr. 10.* *1. Cor. 4.* *Hebr. 9.*

Iesus Christ,en l'Eglise, deuoit establir vn sacrifice,propre,visible, & se pouuāt repliquer, lequel est celuy,où sous les especes du pain & vin,nous offrons son tressainct corps.

Que dites vous?que si ainsi estoit,les figures & propheties en eussent,esté?que l'on trouueroit le lieu où Iesus Christ l'a establi? qu'il en seroit faicte mention au nouueau testament? ou aux histoires Ecclesiastiques? ou és escrits des Peres? vous dites bien: mais tout cela se trouue.Reposons nous.

SECONDE PARTIE.

Melchisedec & son sacrifice figure de la messe.

Psal.109.

Ad He.7.

Histoire de Melchisedec.

QVE nostre Seigneur Iesus Christ donc deust establir le sacrifice de sa loy, sous l'espece du pain & du vin, le Roy Melchisedec en a esté,tant expressement la figure, que ne l'estant, Dauid & S. Paul nous eussent deceuz: Car qui ne sçait, que Dauid, dit que Iesus Christ deuoit estre prestre selon l'ordre de Melchisedec? *Tu es sacerdos in æternum, &c.* Et S. Paul,en l'Epistre aux Hebrieux, poursuit entre eux, au long la proportion: Et certainement,ie pense que chacun de vous sache, qui est Melchisedec,& ce qu'en disent les escritures sainctes: à sçauoir, que du temps d'Abraham, il estoit Roy de Salem, qui fut depuis, Hierusalem:& qu'Abraham retournant,apres la victoire,des cinq Rois,chargé de despouilles & de proye, rencontra, en la montagne, Melchisedec Roy & prestre ensemble:auquel, comme

comme prestre, Abraham bailla les decimes de toute chose : & iceluy, pour benir Dieu de cete grace receuë, offrit pain & vin : *At verò Melchisedec rex Salem, &c.* & discourant là, de ce qu'Abraham dõna à Melchisedec, est aiousté, *& dedit ei decimas ex omnibus.* Auquel lieu l'on voit manifestement que Melchisedec estoit prestre, pource qu'il receut les decimes, & offrit le sacrifice, outre ce que dit Dauid, & ce qu'en escrit S. Paul aux Hebrieux, où il dit, *Melchisedec Rex Salem sacerdos Dei, &c.* Dauantage, qu'il ait faict sacrifice en la mesme montagne, offrant pain & vin, le mesme texte le dit: & ne faut dire, qu'il ait offert ce pain & ce vin à Abraham : car Abraham estoit chargé de proye: voire mesme, il bailloit la decime de ce qu'il auoit à Melchisedec: outre ce que si Melchisedec n'eust fait à cete heure là sacrifice, de ce pain & de ce vin, l'escriture eust aiousté en vain, apres qu'il eust offert le pain & le vin; *erat enim sacerdos Dei altissimi :* & la chose est tresmanifeste, au texte Hebrieu, pource que le mot d'offrir le pain & le vin, est en la coniugaison, en laquelle, il ne signifie toutes oblations, mais seulement les sacrées: à tant Melchisedec prestre offroit en son sacrifice, pain & vin : & Daniel dit que Iesus Christ deuoit estre Prestre selon l'ordre de Melchisedec : & S. Paul embrasse la mesme figure: & pourtant ie dy; Mais en quoy Iesus Christ aura esté semblable à Melchisedec, plus qu'à tant d'autres prestres de la loy, s'il ne l'a imité en ce pain *Hebr. 7.*

& vin?

& vin: à sçauoir d'offrir soymesme, souz leurs especes? Trouuez moy vne autre similitude: faites moy, par autre raison, Iesus Christ prestre, selon l'ordre de Melchisedec: vous ne le ferez iamais: & pourtant vous deuez octroyer, que la prestrise de Melchisedec a esté la figure de Iesus Christ entant que iceluy offrant, le pain & le vin, il figura le sacrifice que Iesus Christ deuoit faire, non sur la Croix, car, n'y fut offert pain ne vin, mais sur l'autel, sous les especes de ces deux sustances. Plusieurs disent que l'agneau pasqual estoit l'autre figure de ce sacrifice: ce que sainct Iean Baptiste, demonstre, où il dit, *Ecce agnus Dei &c.* & sainct Iean l'Euangeliste, où il aplique à Iesus Christ en la Croix, la parolle de l'Exode, *os non comminuetis ex eo*; que l'agneau pasqual figure & represente aussi Iesus Christ, sous les especes du pain & du vin, nous le donnent à entendre clairement, & S. Gregoire en la 22. Homelie, sur les Euangiles, & quasi tous les saincts peres, lesquels des ceremonies que l'on faisoit, en mangeant l'Agneau, tirent les preparations que nous deuons faire, à la reception de Iesus Christ, sous le sacrement de l'hostie: reste seulement vn peu de doute, si l'immolation de l'agneau figuroit plus l'oblation de Iesus Christ en la Croix, ou bien celle de luy mesme sur l'autel: & bien qu'il n'y a doute que plusieurs l'ont apliquee à l'oblation de Iesus Christ sur la Croix, ce neantmoins, comme dit tresbien le pere Alphonse de

Iesuschrist figuré par l'agneau.
Ioan. 1.
Ioan. 19.
Alph. de Cast.

de Castro ; ce manger de l'agneau , apres l'oblation,nous rend parauanture la figure beaucoup plus commode pour l'autel , que pour la Croix : car où apres la mort de la Croix , le manger ne suiuit , icy au sacrifice de l'autel, apres la consecration & oblation de l'hostie, le manger d'icelle est tant necessaire,que comme le Concile 12.Toletain, definit excellemment,au chap. 5. vn prestre, qui consacreroit & offriroit l'hostie , & puis,par election , laisseroit de la manger , pecheroit griefuement, & meriteroit d'estre puny. Et quand vous voudriez que l'immolation de l'agneau pasqual,fust plus conuenable figure, du sacrifice de la croix,que de celuy de l'autel,nous trouuerons vne autre figure , laquelle , par force responde à ce sacrifice:à sçauoir celle du continuel sacrifice,où tous les matins,l'on offroit vn agneau : & certainement pource que, *omnia in figura contingebant eis*,comme dit sainct Paul , il faut que cete iournelle oblation de l'agneau , representast quelque oblation de Iesus Christ , & non pas celle de la croix , qui ne se fait pas tous les iours , mais c'est faicte vne fois:les deux oblations donc de l'agneau pasqual , & du iournel sacrifice , respondent aux deux sacrifices du corps de Iesus Christ: sanglant , & sans sang : & comme l'agneau pasqual s'offroit vne fois l'an, & l'autre se faisoit tous les iours:ainsi le sacrifice du corps de Iesus Christ en la croix s'est faict vne seule fois : & celuy qui se fait du mesme corps,sous les

Cõ.Tol 12.

1.Cor. 10.

les especes du pain & du vin, se reitere tous les matins. Mais il me souuient d'vne autre figure qui est tresbelle, & puis ie veux passer à autre chose : de celle du Leuitique, où Dieu commande que l'on prenne deux Boucs, *pro peccato:* mais qu'ils soyent sacrifiez diuersement; à sçauoir, en tuant l'vn, & laissant aller l'autre, apres auoir faict quelques prieres dessus, à la solitude: vn d'eux dit, *offeres domino:* & l'autre, *facies caprum emissarium:* c'est à dire, *statuet viuum coram domino, vt fundat preces super eo, & emittat eũ in solitudinẽ:* Voici les deux Boucs: deux sacrifices du corps de Iesus Christ; vn sanglant en la Croix, & l'autre, non sanglant sur l'autel: tous les deux sont *pro peccato*, car en la maniere que i'ay dict, tous les deux sont propitiatoires : mais, d'iceux, l'vn se tue, & s'ensanglante, & s'offre sanglant, comme a esté faict du corps de Iesus Christ en la Croix: mais l'autre se prend seulement, & on fait les prieres dessus, & ne se tue : car au sacrifice de l'autel, par les parolles de la consecration, se laisser aller: c'est à dire, le corps de Iesus Christ n'est occis, & en est faicte oblation, sans sang. Voire mesme ce second Bouc s'appelloit *Emissarius*, & l'on pouuoit dire que cete seconde Hostie, *fiebat missa:* comme pour vne allusion, au sacrifice de l'autel, où nous faisons de l'hostie, ce sacrifice sans sang que nous appellons *Missa*; vous voyez si la figure peut estre mieux à propos, & si les figures defaillent.

Figure de deux boucs

Leuit. 16.

Passons maintenant à quelques prophe-

ties, & alleguons seulement les plus manifestes : entre lesquelles, est tresbeau vn passage du Pseaume qui de prime face, semble dire toute autre chose : à sçauoir, *erit firmamentum in terra in summis montium.* Ce Pseaume commance, comme vous sçauez : *Deus iudicium tuũ regi da:* & parle manifestement des choses qui deuoyent auenir au temps du Messie: comme seroit que *coram eo procident Aethiopes:* que *reges Tharsis, & insulæ munera offerent :* & semblables autres choses : & adiouste qu'en ce temps, *erit firmamentum in terra in summis montium :* ce qui ne semble quasi se pouuoir bien entendre: mais celuy qui va voir le passage Hebrieu, trouue le secret, & voit que les septante interpretes ont par ces paroles, vn peu caché, le tresprofond secret du sacrifice de l'autel : car veritablement la lettre Hebraique dit, que *in summis montium:* à sçauoir qu'au principal lieu de l'Eglise, & de tous les sacremens, à l'heure sera, non *firmamentum in terra*, comme les septante ont exposé, mais, *placenta tritici*, ou *memorabile triticum :* le pain de froment, qui est nostre hostie; & la paraphrase Caldanne, que les Hebrieux mesme estiment beaucoup, nous oste de doute: & dit qu'à l'heure, au temps du Messie, se fera vne chose nouuelle, à sçauoir, que *erit sacrificium panis*, autres disent qu'il ne faut lire, *erit firmamentum*, mais *erit frumentum in summis montium:* Trouuez moy vne prophetie plus manifeste, comme est aussi tresclaire celle de Malachie, où predisant que les sacrifices

Propheties de la Messe.

Psal. 71.

Passage notable.

fices de la loy doiuent cesser, & qu'ils deuoiēt cedder au sacrifice Euangelique, il dit au 1.
Malach.1. chap. *Non est mihi voluntas in vobis, nec munus accipiam, &c.* ou l'on void manifestemēt que Dieu reiette les sacrifices de la loy, & que parlant en present, pour le futur, il dit qu'il ne veut ces sacrifices, pource qu'au temps a venir, qui est maintenant, son sainct nom sera grand, non seulemēt enuers les Hebrieux, mais aussi enuers les Gentils: & en tout lieu se sacrifiera vne seule maniere de sacrifice, tresnet. Et voici la prophetie accomplie, quant aux Gentils, qui sont venus à la vraie cognoissance de Dieu; mais quant au sacrifice, quelle est cete chose tresnette, qui s'offre à Dieu, sinon le tres sacré corps de nostre seigneur Iesus Christ? Malachie n'entend neantmoins de l'oblation du dict corps, qui s'est faicte autresfois sur le bois de la Croix, car celle là, *non sacrificatur & offertur in omni loco*, mais a esté sacrifiee & offerte en Hierusalem seulement, il parle donc du sacrifice de l'autel, lequel, *ab ortu ad occasum*, est faict à Dieu. Il y en a encore vne autre en Daniel où estant prophetisé qu'au temps de l'Antechrist, nostre sacrifice cessera trois ans & demi, *Cum ablatum fuerit iuge sacrificium, & posita fuerit abominatio in desolationem, dies mille ducenti nonaginta:* de quel sacrifice est il parlé en ce passage? quel est le sacrifice des Chrestiens, qui cessera à lors? ce ne sont les victimes Hebraiques, car elles ont deia cessé: non les oraisons, car elles ne cesseront toutes:

La Messe predite par Malachie.

Daniel 12.

Messe predite par Daniel.

non

non les bonnes œuures, car il en restera : non le sacrifice de la Croix, lequel en effect, cessa incontinent, & en vertu ne cessera iamais, il faut donc que ce passage s'entende, comme certainement il s'entend, du sacrifice de l'autel. Et ainsi vous trouuez non seulement les figures, mais aussi les propheties tres expresses de ce sacrifice.

Et pourtant Luther fuit, & crie derechef: qu'est il besoin de figures ou propheties : venons au poinct : si ce sacrifice se deuoit faire en l'Eglise, Iesus C ist l'eust faict, & nous eust commandé de le faire: mais il ne se trouue ny que Iesus Christ ait offert son corps, ny qu'il nous ait enioint de l'offrir : nous deuons donc bien receuoir ce corps au sacrement, mais c'est vne superstition & tresgrande impieté, de l'offrir en sacrifice: mais que dirois tu Luther, si ie te tranchois la teste de ta propre espee, comme à vn temeraire Golias? Nous deuons faire de cete sacree Hostie seulement ce que Iesus Christ a faict : il est tresvray : mais là où tu aioustes que Iesus Christ la bailla aux Apostres, mais ne l'offrit à son pere: ie dy, Mais Iesus Christ en la cene, apres auoir consacré le pain, deuant qu'il le baillast comme sacrement aux Apostres, l'offrit comme sacrifice à son pere : parquoy nous en deuons vser non seulement comme de sacremẽt, mais aussi, comme de sacrifice. Voulez vous voir que Iesus Christ offrit deuant qu'il communiast ? & qu'ayant le pain consacré en la *Fuite de Luther.*

main, il l'offrit à Dieu, pour les Apostres, deuant qu'il le communiast aux Apostres ? oyez
Luc.22. les parolles de Iesus Christ en sainct Luc, *Hoc est corpus meum, quod pro vobis datur* : il dit *datur*, en present: cecy est mon corps, lequel se donne maintenant, & s'offre maintenant. Quelle oblation estoit cete cy, non certainemét celle de la croix, car elle ne se faisoit à l'heure: Iesus Christ donc le dónoit à l'heure, & l'offroit au pere en sacrifice non sanglant: Et ne faut dire qu'il se bailloit à lors, nó à Dieu, mais aux Apostres : car il ne dit, *quod vobis*, mais dit, *quod pro vobis datur*: ie veux que vous sachiez maintenant, que combien qu'il soit dict en apres, du sang, en futur, *fundetur* : & est dict en tous les autres Euangelistes, en futur, *effundetur* : ce neantmoins au texte Grec, tout est en temps present, *datur, traditur, funditur* : Et c'est l'art & industrie du S. Esprit, lequel nous fait tirer deux sens tres-vrais: au Latin, que cela mesme estoit ce qui deuoit estre offert à l'aduenir, au sacrifice sanglant : & au Grec, que cela mesme estoit ce, qui s'offroit à l'heure, en present, au sacrifice non sanglant : voire mesme au Latin, en S. Luc, le present y est laissé, *quod pro vobis datur*, à fin que si aucun vouloit vser de cauillation par l'authorité de la commune edition, il voye que mesme en la commune edition, il n'est possible de sauuer ce dict de sainct Luc, *quod pro vobis datur* si l'on n'octroye ce qui est tres-veritable : à sçauoir que Iesus Christ, deuant que bailler l'hostie consacree

consacrée en communion aux Apostres, l'offrit pour les Apostres mesmes, en sacrifice à Dieu: & mesmes les Hebrieux sçauent que cete benediction & action de graces, sont toutes ceremonies de sacrifices, outre ce que si Iesus Christ deuant que communier les Apostres, n'eust faict l'oblation à Dieu, que voudroit dire cecy, *Hoc facite in meam commemorationem? facite:* quoy? Certainement si Iesus Christ n'auoit faict l'oblation, il n'auoit faict aucune chose, touchant l'hostie, insques à ce te heure là: quelle action donques vouloit-il, que les Apostres imitassent, quand il a dict, *Hoc facite in meam commemorationē?* Brief, on ne sçauroit voir chose plus manifeste, si l'on y pense bien: & ainsi non seulement les figures & propheties ont monstré que Iesus Christ deuoit establir, exercer & ordonner à autres, ce sacrifice, mais nous auons veu le passage expres, où il a faict toutes ces choses.

Dauātage, il y a deux passages au nouueau testament: l'vn où nostre Seigneur presupose qu'en sa loy Euangelique, l'on doit sacrifier: & l'autre, où l'on voit, qu'apres la mort de Iesus Christ, ses mesmes Apostres sacrifioient actuellement: Et certainement ie ne pense qu'aucun soit si sot de ne cognoistre la perpetuelle relation qui se trouue, entre le sacrifice & l'autel: & qui ne sache que où est le sacrifice, là est l'autel, & que là où n'est le sacrifice, seroit chose vaine que l'autel y fust: la la mesme Eucharistie, comme sacrement

ne requiert l'autel, mais bien, comme sacrifice. Et pourtant, ó Caluinistes, pource que vous n'admetez le sacrifice, mais seulement la communion, vous appellez bien le lieu où vous faites la cene, table, mais non pas autel: si donc Iesus Christ n'eust voulu, qu'en sa loy Euangelique, fust l'vsage de sacrifice, il n'eust iamais, ou presupposé ou admis, que l'autel y
Matth. 5. fust: & n'eantmoins en sainct Matthieu, il dit, *Si offers munus tuum ad altare, & ibi recordatus fueris, quia frater tuus habet aliquid aduersum te: relinque ibi munus tuum ante altare, &c.* parle il de ce qui se faisoit en la loy des Hebrieux, ou en l'Euangelique? cela est manifeste: car il a dict cela, au sermon, en la montagne, où il donnoit les preceptes de la loy Euangelique: & apres auoir dict, *Audistis quia dictum est antiquis: Non occides: ego autem dico vobis,* il parle donc à nous en la loy Euangelique: & presuppose qu'en icelle, nous deuons auoir vn autel: mais où est l'autel là est le sacrifice: sainct Paul mes-
Hebr. vlt. me aux Hebrieux, dit expressement, que *habemus altare:* Mais passons au lieu que ie disois, où est dict manifestement aux actes des Apostres, que les Apostres disoient messe: Il est bien vray que nous n'y trouuerós pas ce mot
Le mot de de Messe n'est Grec. messe, pource que le mot *missa*, ou est Hebrieu, ou Latin, non Grec: mais comment les Grecs appellent ils la messe, sinon liturgie? les
Liturgie est la messe petis enfans mesmes sçauent cela: à raison dequoy, l'on trouue aussi, comme nous dirons plus bas, diuerses liturgies: à sçauoir diuerses
messes,

messes,de diuers peres: Et pourtant si ie trouue aux Actes,que les Apostres fissent la liturgie, certainement i'auray trouué, qu'ils disoyent la messe. Estant narré au texte que faisoient les Apostres,quand le sainct Esprit leur dist, *Segregate mihi Paulum & Barnabam*, il est dit, λειτουργούντων αὐτῶν c'est à dire, iceux faisans la liturgie, qui est autant que dire, tandis qu'ils disoient la messe. Caluin l'a bien veu, auditeurs,& a tasché de le fuir,tant qu'il a peu,disant, que le texte Latin a exposé, *ministrantibus*, & non pas, *sacrificantibus*: mais il ne void pas, que bien que l'on ait traduit *ministrantibus*,il est aiousté,*ministrantibus domino*,qu'il me dise si ce ministere au Seigneur, peut estre plus propre que celuy qui se fait à luy sur l'autel: Erasme qui a couué toutes les modernes heresies, en ses annotations sur les Actes des Apostres, se detourne d'vne estrange maniere,en ce passage: Et premierement il confesse ce qu'il ne peut nier,que le mot Grec emporte sacrifice, & qu'au lieu de dire *ministrantibus domino*,l'on eust dict plus proprement, *sacrificantibus illis*: mais il dit, que *nullum sacrificium Deo gratius est*, que *impartiri doctrinam Euangelicam*: ô bon: Ils estoient ensemble à prescher & le texte au lieu de dire qu'ils preschoient, a dict, qu'ils sacrifioient: Si cete exposition vous plaist, acceptez-la: quant à moy ie croy que les enfans mesmes s'en moquent: & que le texte portant que les Apostres sacrifioient, (suiuāt l'expositiō d'Erasme mesme) il faut cō

Act.13.

Les Apostres és Actes, disent la messe.

Erasme malin.

clurre necessairement qu'ils disoient en ce lieu, la messe, pource qu'il ne faut dire qu'ils sacrifiassent des veaux ou bœufs, à la maniere des Hebrieux :& qu'apres le departement de Iesus Christ, le sacrifice est demouré en sa saincte Eglise:

Le sacrifice est là saincte messe, de laquelle tous les escrits & des saincts docteurs, & des histoires Ecclesiastiques sont tant pleins, que pour les reciter l'vn apres l'autre, il me faudroit plus de temps que ie n'ay. S. Ambroise en l'Epistre 31. & S. Lion Pape en l'Epistre 88. qui sont tresanciens: S. Gregoire, parlent de ce sacrifice auec le mesme nom de messe: & tous les plus modernes, mille-fois. S. Ignace mesme qui a veu Iesus Christ en chair, escriuant, de ce temps là, *ad Smirnenses*, dit: *Non licet sine Episcopo, neq; sacrificium immolare, neque missas celebrare:* & le mesme sainct escriuant *ad Trallianos*, & *ad Neronem*, dit, que Clement & Anacletus estoyent diacres de S. Pierre; quand il disoit la messe: Timothee & Linus, de S. Paul S. Ciprian escriuant, *Cecilio fratri*, dit, *Neq; aliud fiat à nobis, quàm quod pro nobis, dominus prior fecit, vt calix qui in commemorationem eius offertur, mixtus vino offeratur.* sainct Augustin replique les mesmes parolles au 4. liure, *de doctrina Christiana:* Isidore, au premier, liure *de officio*, chapit. 15. dit que *ordo missæ primò à sancto Petro est constitutus.* Clement Romain est l'Epistre troisieme *ad omnes orientales:* Denys Areopagite, en la Hierarchie Ecclesiastique,

Autoritez des Peres pour la messe.

parlent

parlent au long de la messe. Et si nous regardós aux histoires, Abdias dit que saincté Pierre celebra messe en Antioche, & on trouue encore auiourd'huy à Naples, le premier autel, où il la celebra en Italie. Que sainct Iaques ait dict messe, outre ce que le sixieme Synode le dit, on trouue encore la liturgie d'iceluy : la messe de sainct Marc se trouue: & n'y a point de doute que sainct André ait dict la messe tous les matins : car il l'a dit luy mesme au Proconsul Egee par ces parolles, *ego quotidie sacrifico agnum immaculatum.* Bon Dieu il n'y a ny Latin, ny Grec, ny Caldeen, ny Ethiopié, voire scismatique de l'Eglise qui ne retienne l'vsage de la messe, pource que l'institutiõ d'icelle est trop manifeste, & vous autres, abusez ; vous estes laissez oster cete chere pierre precieuse, & tres-riche thresor: retournez à nous.

Histoires pour la messe.

Et quand ils disent que si la messe estoit de Iesus Christ, elle n'eust esté changee tant de fois, qu'elle a esté : respondez leur hardiment, que la sustance de la messe, laquelle consiste en la consecration, obiation & consomption de l'hostie, n'a iamais esté changee, mais que les ceremonies, qui ne se font entour que pour resueiller les assistans, à la meditation de la passion de Iesus Christ, selon la ferueur des peuples, ont changé. Et aucune des Liturgies est tres-longue, l'autre est fort courte : Tant y a-il que l'on ne fait rien, qui ne soit tout conforme à la doctrine

La sustãce de la messe ne se changea iamais

Ceremonies de la messe de S. Paul. Apostolique:car si nous lisons le Pseaume ou la doctrine,ou la prophetie, cecy est de sainct Paul,*Vnusquisque vestrum habeat psalmum, doctri-*
1. Cor.15. *nam,& prophetiam* : si nous auons prieres, demandes, & actions de graces : tout cela est de
Ad Timoth.2. sainct Paul à Timothee : & ainsi de toute autre circonstance d'icelle : *& omnia,* comme dit
1.Cor. 14. sainct Paul, *in ædificationem facimus:* brief, par noz ceremonies, nous representons la vie & la mort de Iesus Christ:car estãs entrez à l'autel, si nous disons la confession des pechez, nous monstrons que deuant Iesus Christ, le
Significations des ceremonies de la messe. monde estoit plein de pechez : si nous disons l'introite prins du vieil testament : nous ramẽteuons qu'à lors, l'on y demouroit, par les promesses faictes,au vieil testament, du Messie:si nous suiuons les *Kirie*, nous signifions les voix des saincts Peres, qui demãdoient la venue de Iesus Christ:le *gloria in excelsis,* qu'en fin il vint:si nous nous tournons à dire, *dominus vobiscum,*qu'il se presenta au mõde:si nous disons prieres ; que deuant qu'il preschast, il prioit pour nous : si,l'Epistre : que sainct Iean prescha deuant luy : si l'Euangile : qu'il commancea ses predications,si le *Credo,*que la foy d'iceluy commancea à s'espandre : si l'offertoire : qu'il delibera d'offrir soymesme pour nous:si les secretes,que n'estant encore l'heure venue, il se tint vn peu caché:si le preface, qu'il vint triomphant en Hierusalem : s'il se taist:qu'il arriua la nuict de la passion : si l'on baise l'autel : que Iudas le trahit, auec le baiser:

ser : si on leue l'hostie, qu'il fut crucifié : si on leue le calice: qu'il espãdit son sang pour nous s'il se taist, qu il mourut : si la voix s'esleue: que le centenier le confessa : s'il retourne se taire : qu'il demoura enseuely, si l'on dit, *Pax vobis*: qu'il resuscita, & donna la paix aux Apostres : si l'on dit, *Agnus Dei*, que l'Eglise receut vne infinie allegresse en le voyant si l'on fait la communion : qu'il retourna manger auec les siens : si on lit l'escriture : qu'il exposa les sens d'icelle : si l'on va au milieu de l'autel, qu'il alla au ciel : si l'on dit Oraison, qu'il prie pour nous: si l'on tourne au milieu: qu'il a esté faict egallement des Hebrieux & des Gentils: si l'on dit, *Ite missa est*, que le monde finira : si l'on se tourne au peuple : qu'il viendra iuger: si l'on dõne la benedictiõ: qu'il dira aux bõs, *venite benedicti*: si l'on dit, *in principio* : que tout nostre commancemẽt & fin doit estre en luy: si i'en voulois parler par le menu, ô pauures abusez, vous vous trouueriez priuez d'vne grande douceur, ne venans à la messe.

Mais ie n'ay plus de loisir: ie mets fin maintenant non seulement à cete leçon, mais à cete troisieme partie, voire mesmes à toutes mes leçons, sur les enseignemens, car bien que ie ne parle encore demain, en forme de leçon, ie ne parleray plus neantmoins comme aux deceuz & abusez, mais presupposant que par la grace de Dieu, voire mesme sachant certainement, qu'aucuns de vous, sont sortiz d'erreurs, ie veux amener quelques aduertisse

Epilogue de tout l'œuure.

mens, & à vous & aux catholiques, à fin que vous ne retombiez, & que les catholiques se tiennent tousiours debout : & mesmes à fin que vous apreniez à cognoistre les heretiques, & que les cognoissans, vous sachiez la maniere de parler à eux, ou à mieux dire de ne les hanter, de peur qu'ils vous deçoiuent.

Matiere de la leçon suiuante. Vous auez veu en la premiere partie de ces leçons, comme les fondemens catholiques sont forts: en la seconde, comme leur doctrine est pure: & en la troisieme, combien sont fausses les calomnies d'autruy : Vous orrez demain, comme vous deuez vous gouuerner : à fin que la guarison & cure faicte, cóme i'espere, vous n'ayez faute de medecin, pour vous donner le regime & maniere de conseruer la santé. Allez vous en paix.

LECON

LECON DIXHVICTIEME.

En laquelle est monstré, pour conclusion de l'œuure les dommages que les heresies font: comme les heretiques ont tousiours esté haïz de tous les saincts: de quel soucy il faut tascher de les cognoistre: & estans cogneuz comme on les doit fuir, &c.

MEs amis, ie ne presume pas, que ces miennes leçons ayent faict le fruict, ou qui seroit besoin, pour vostre profict, ou qui respondroit à mon desir: mais ie sçay bien, au moins, qu'elles n'ont esté, Dieu mercy, du tout inutiles: & pour estre acheuees, le temps n'est pourtant finy, de leur ayde & secours: Car à dire vray, la semence ne germe pas aussi-tost qu'elle est iettee en terre, & la reubarbe n'opere incontinent qu'elle est dedans l'estomac. Les esprits des hommes sont aucunesfois tant mal disposez, d'vne de ces deux choses, ou de l'habitude & coustume ou de l'affection, que bien qu'ils oyent dire la verité, & entendent la raison qui les deuroit conuaincre, si est ce que la coustume ne les permet se resouldre à eux changer, ou quelque passion ne veut qu'ils consentent à ce qu'ils oyent & entendent bien. Toutesfois n'est tousiours chose inutile, qu'il ayent ouy

la verité, car ou auec le temps, cete affection defaut, ou cet habit & coustume se rompt d'vn remords interieur: & à lors la semence qui auoit esté espandue en terre, commance à sortir,& le medicamẽt entré au corps com-

Sap.1. mance son operation. La parole de Dieu ne retourne vuide, dit la bouche qui ne peut mentir:& pourtant, on gangne tousiours de faire comprendre au pecheur, le iuste, ou à l'heretique,le vray:car bien qu'à l'heure,il n'y

Remedes pour faire que les predicatiõs susdites seruent. pense & n'y veut penser, vne maladie vient peu de temps apres, vn emprisonnement,vne tribulation, ou quelque autre accident, duquel ce cœur réueillé & emeu, tourne l'esprit à ce qu'il a mesprisé,& s'aide du vray & iuste, dont il ne s'aideroit, s'il ne l'eust oüy autresfois:de maniere,que ie suis assez content, de ceux qui ont ouy songneusemẽt mes leçons, sans se conuertir: pource que parauanture le temps viendra, que les pilulles prinses feront leur operation, que la semence épandue enuoyera ses fruicts dehors, & que si maintenant ils me desprisent & se moquent de moy, ils me loueront & me beniront:d'autant plus que pour aiouster chaleur ou à la terre ou à l'estomac, nous prierons,ô catholiques,auec vne ardeur de tresgrande charité, sans iamais cesser,pour leur salut:& cecy suffit à ceux qui demourent en erreur. Quant à ceux ou qui n'ont iamais esté deceuz, ou qui,par l'aide de Dieu, se sont deliurez d'erreur & deception, en ces miennes leçons: comme ie loüe les

vns,

vns, qui entre vne si grande tempeste, n'ont faict naufrage, & ayme tendrement les autres, comme mes enfans, regenerez en Iesus Christ, ainsi ie prie & les vns & les autres, le plus ardamment que ie peux, que pour l'amour de Iesus Christ, ils taschent de se conseruer. Et ayant acheué, ó catholiques, les leçons proposees, ie ne retourne à vous pour autre chose, que pour vous prier instamment, d'auoir soucy de vous mesmes, de rendre louange à Dieu, qui vous a ou preseruez, ou reguariz : de vous fortifier en luy : de vous recommander à luy : de regarder le danger auquel vous estes : de considerer que le mur est en feu & se brusle pres de vous, & qu'vne infinité d'estincelles volét entour vous, & en fin de vous opposer au feu. Dieu sçait combien ie desirerois que cete mienne vie peust asseurer voz amez, & cóbien volóriers i espãdrois ce sang, pour vous conseruer nets, d'vne tant vilaine lepre. Mais puis que la vie ne vous seruiroit de rien, ie tascheray au moins que la langue vous serue : Et sans passions, haine, interest, & mauuaise volonté que ie porte à autruy, ie reciteray pour vostre profit, & pur desir de vostre salut, quatre choses par ordre : à sçauoir combien de dommages les heresies font : cóbien les heretiques ont tousiours esté haiz de tous les saincts Peres, auec quel soucy, il faut tascher de les cognoistre : & les ayans cogneuz, en quelle maniere, il nous les faut fuir & euiter. *Diuisiõ de la leçon.*

Quant

Dommages des heresies. Quãt au premier, poinct, au lieu de parler, ie voudrois pouuoir ouurir comme vne gran de feneſtre, dedans ces montagnes, & vous y ayans attirez, ne dire autre choſe, que vous monſtrer auec le doigt, & eſcrier: Voila France: voila Alemagne: la Flandre, l'Angleterre: ô triſtes & miſerables exemples! qui eſt celuy qui y peut penſer, ſans pleurer? où ſont les loix? où eſt l'obeiſſance aux Princes? où eſt la crainte des ſuiects? où eſt l'amour des ſemblables? où eſt le repos? où eſt la paix? Poures prouinces, perles d'Europe, fleurs du monde, qui eſtoient autresfois hautaines: & belles, & maintenant giſent toutes effacees & gaſtees: le iour a eſté miſerable & infortuné pour elles, auquel vne tant horrible peſte commancea à y entrer, & l'hereſie pire que toute furie, à y mettre le pied. Voila ſoudain la France laquelle comme frenetique tourne les dents en elle meſme, qui deſmembre, rompt les oz, ſucce les mouelles d'elle meſme, & les armes redoutables qui entroyent iuſques dedans les Arſenails de l'Aſie, & qui recouuroyent le ſepulchre de Ieſus Chriſt, ſe ſert maintenant à faire mortelles playes, en ſon propre corps, & faire dedans ſes champs, des riuieres de ſang, de ſes propres enfans. Voila Flandre, laquelle deuenue comme vne chienne enragee fait entrer ſes dents és pierres, deſtruit les temples: ſe fait cruelle vers les images: deſacommode d'elle meſme ſes trafiques, empeſche ſes marchandiſes,

Calamitez des prouinces heretiques.

Miſeres de France.

Miſeres de Flandre.

chandiſes, rompt ſes affaires, demande paix & veut guerre, ne ſçait qu'elle deſire : reiette vne loy,& en prend cent:pour n'auoir vn ſeigneur, en veut mille:eſt apourie par les eſtrãgers : appelle des nations eſtranges de tous les coſtés du monde,au lieu d'vne ſeule,pour la deſpouiller. Voila Angleterre qui perd en vn inſtant, toute la valeur & vertu ancienne, & de hautaine & hardie qu'elle a eſté autresfois, rendue toute tremblante, comme transformee par le breuage d'vne nouuelle Circe, & changee de Lion en Conil, ou de de Lionne, en Lieüre, ſe glaſe,au ſigne ſeulement de l'œil d'vne femme : elle a peur, elle tremble, & reçoit autant de religions, qu'on luy commande receuoir: & pource qu'elle croit trop, elle ne croit rien: voire meſmes s'efforce de ne croire ce qu'elle croit: & pour ſe vouloir ſauuer, n'a autre remede, que d'aller mettant le feu aux maiſons des voiſins: comme ne craignant, eſtant aſſiſe en mer, l'embraſement, que chacun qui entend voit deuoir tomber bien toſt ſur elle, mais ce qui importe le plus : voila l'Alemagne, cete Alemagne, cete Alemagne, de laquelle n'y a au monde, qui n'ait ouy louër la valeur & celebrer la foy:& maintenãt vn deſeſperé moyne, & quatre pedãteaux,l'ont toute émeuë:ils l'õt diuiſee en plus de cent ſectes : ils luy baillent tous les iours vne foy,ils luy ont auſſi mis les armes en la main:Et puis,q̃lles cruelles guerres ont ils faict faire entre-eux : ils ont donné

Miſeres d'Angleterre.

Miſeres de l'Alemagne.

ores vne paix pire que toute guerre : en laquelle comme accordans tous à se vouloir códamner & nuire, personne ne se soucie plus de ce que l'autre croit, pourueu, qu'il croie le faux. O miserables & tres-mal'heureuses Prouinces, qui seruez d'exemple de misere aux autres, & qui ne cognoissez que vous estes miserables! O toy heureuse, & plusieurs fois heureuse, mon Italie ! penses-tu que tu iouïsse de cete paix ? que tu vesquisses en cete asseurance? que tu retinsses cete tranquillité? si par tes fautes il plaisoit à Dieu (ah ! fuy vn si grand mal) de te laisser infecter de si cruelle peste? Ce neantmoins tes concupiscences ne cesseroient, tes vies seroient en danger, tes biens mal asseurez: tes loix mesprisees: tes Princes vilipendez: ta gloire perdue, tout tō biē cōsommé, & toy entre les mains d'vne quanaille d'hómes, qui descēdroit incótinent à ta perte & ruine. Vous voyez, mes cheres ames, le grād biē que c'est de se maintenir sains : & comme il est raisonnable, qu'en ce faict, toute petite chose se guarisse, puis qu'vne bien petite estincelle suffit à faire vn grand embrasement.

Heur d'Italie.

Mais puis qu'il me semble que ie ne peux arriuer au moyen de vous depaindre les pertes desdites prouinces, à fin que leurs exēples seuls, vous fassent plus aduisez: Il vaut mieux que ie monstre pourquoy l'heresie, est la plus dómageable de tous maux. Sçauez vous pourquoy ? pource qu'elle va trouuer le fondemēt: Et qui ne sçait que qui rompt la tour,

Pourquoy l'heresie est la pire de tous vices.

ou

ou iette par terre le creneau,ou faict quelque autre dommage aux murailles, nuit beaucoup à l'edifice:mais que celuy qui l'aterre & & le destruit du tout, se tourne à saper & miner les fondemens?La saincte foy est le fondement de tout l'edifice Chrestien,comme chacun sçait:*Si quis super fundamentum hoc &c.*l'heresie employe ses forces contre la saincte foy, il n'en faut douter: il n'y a donc aucune chose qui nuise tant à l'edifice de Iesus Christ que l'heresie. *Sine fide impossibile est placere Deo* : & l'heresie nous oste la foy. *Fides est substantia rerum sperandarum*, & l'heresie nous oste la foy. *Iustus ex fide viuit* : & l'heresie nous fait perdre la foy:la seule heresie dóc suffit à ce que nous ne puissions iamais faire aucune œuure, qui soit agreable à Dieu : & ne puissions iamais bien fonder noz esperances. Et pource que nous sommes priuez de la vie de l'ame,Sainct Thomas dit excellemment que la formalité du peché n'est autre chose, que le detournement & élongnement nostre de Dieu : mais qui s'eslongne le plus de Dieu, celuy qui ne luy obeit és œuures:ou celuy qui mesmes ne croit en luy?Certainement le second: & pourtant il n'y a aucun peché qui s'eslongne plus de Dieu, que l'heresie. Cependant que ie fay des pechez d'œuures, pourueu que la foy demoure sauue,ie suis quasi asseuré: car la crainte est entiere, par laquelle ie peux trouuer le chemin,de sortir des vagues & escueils : mais la foy perduë, qui est autant que dire, le ti-

1.Cor.3.

Hebr. 11.

Hebr. 11.

Hebr. 10.

Formalité du peché.

mon rompu, que reste il plus, sinon naufrage? comme si ce n'estoit moindre mal de paillarder, par adultere, sachant que l'on peche, que paillarder & croire obstinement que l'on ne peche: outre ce que les pechez des œuures m'ostent la grace, mais ne me chassent neantmoins de l'eglise: la où l'heresie non seulemẽt m'oste la grace de Dieu, mais d'auantage m'exclud de la vraye Eglise d'iceluy, & me fait demourer priué de tant & tant de biens, qui sont en l'eglise: voyez si l'on peut trouuer peste plus cruelle en l'ame, que cete la. *Qui ceciderit super lapidem istum confringetur: super quem vero ceciderit conteret eum:* disoit Iesus Christ en Sainct Mathieu. Et bien qu'il print la pierre pour soy mesme & voulust dire que les Iuifs offensoyent eux mesmes, quand ils le vouloyent frapper: & que quand il les eust voulu batre, il les eust exterminez, en mille quartiers comme il a faict: toutesfois la pierre se peut encores entendre la foy, qui est, comme ie disois le fondemẽt de tout: & puis exposer le texte, que *qui ceciderit super lapidem istum confringetur*. C'est à dire que qui peche sur la pierre, en l'edifice des œuures, aura quelque dommage: mais, *super quem lapis ceciderit, conteret eum*. mais qui pechera, estant dessouz la mesme pierre de la foy, aura beaucoup plus grands dommages que l'autre: & en somme sera tombé au plus horrible vice, que nous puissions trouuer.

L'heresie exclud de l'eglise.

Matt. 21.

Nouuelle exposition.

Asçauoir au peché, lequel outre la grace qu'il

qu'il nous oste, & l'eglise de laquelle il nous forclost, parlant moralement, serenissime Seigneur, desordonne & corrompt toute la vie,& la bonté morale: Car toute la moralité consistant à bien gouuerner vn estat: vne famille,& soymesme,où l'heresie est,n'est possible que les estats soyent bien gouuernez, que les familles & maisons ne se desordonnent, & que les hommes & femmes heretiques se conseruent long temps, auec bōté de mœurs. Les raisons de tout ce que je vous dy sont prestes. Car quant aux estats,si où est l'heresie est la diuision, comme l'etimologie du mot le porte,& où est la diuision,ne peut estre la duree: car Iesus Christ mesmes le dit; *omne regnum in se diuisum desolabitur* : & les exemples sont proches; comment est il possible,que là où est l'heresie, puisse estre le bon gouuernement de quelque estat que soit? Mais le Prince sera il de toutes sectes ou d'vne seule? S'il est de toutes, qui ne sçait que personne ne le croira?qu'on le tiendra pour Athee,& que les autres Princes ne luy aiousteront foy? Et s'il est d'vne seule,qui ne voit que les autres l'auront pour suspect,& ne pourront l'aymer?Disons vn peu, serenissime Seigneur, d'où pensez vous que le nerf de l'obeissance vienne,sinon de la religion? d'où vient que vous estes obey de tant d'hommes? pource que vous estes plus puissant qu'eux tous?non;car vn seul ne peut suffire contre tant: pourquoy donc? est ce pource que vous pouuiez vous faire

L'heresie oste toute la bonté morale.

L'heresie ruine les estats.

Matt. 12.

La religiō le nerf de l'obeissance.

craindre, auec voz gardes, deffenses & seruiteurs: ie dy premierement à cela, que ceux là ne seroient suffisans: mais d'où vient que ceux là mesmes ne vous trahissent, & se laissent códuire, par vous seul, auec les autres? Cela viét & me croyez, de la religion seule, laquelle leur enseigne d'obeir au Prince, de maniere que ne le faisant, ils auront peines eternelles: quiconque oste donc la religion, oste le gouuernement, & l'heresie qui fait lesdites choses confond tout gouuernement & corrompt tout estat. Car en somme, ou les heretiques, auec le temps, deuiennent Athees, comme s'est faict en quelque Prouince d'Europe: & en tel cas, puisque ils ne craignent Dieu, ils craignent moins le Prince, & chacun tasche de demembrer le royaume, & prendre pour soy: ou bien ne passant à l'Atheisme, ils se seruent au moins de l'heresie, au lieu d'enseigne; & apres qu'ils ont leué souz icelle le plus d'hommes qu'il peuuent, & ont assez de forces, la religion deuient incontinent coniuration, & souz espece de pieté, ils commancerent à composer & accorder auec celuy à qui ils deuroyent obeir; & auec vn tiltre de liberté Euangelique, ils retirent leur col du ciuil vasselage. Voire mesme, auditeurs, la mesme vie du Prince ne peut estre asseuree où est l'heresie: & en diray la cause: car de tuer quelque homme, que soit vn autre homme le peut faire, qui se delibere de vouloir mourir: & les gardes des Princes ne les gardent pour autre chose,

Où est l'heresie la vie du Prince n'est seure

chose, sinon pource que qui voudra les tuer, sera aussi tué : car au reste enquoy les gardes peuuent empescher celuy qui voudra mourir, de tuer: és estats donc où les Princes peuuent douter qu'vn autre, pour les tuer, ne se soucie, de mourir, certainement sont en tres grand danger : mais de faire qu'vn homme n'estime sa vie, il n'y a rien, qui le fasse sinon la religion, laquelle pour la perte de cete vie, promet vne vie meilleure. Parquoy quand le Prince a des suiects qui ne croyent comme luy, il peut tousiours craindre qu'vn d'iceux meuz de religion, delibere de sacrifier sa propre vie à Dieu, en tuant iceluy qui tient sa foy opressee en ce lieu: & par consequent, où est l'heresie, la vie du Prince est en continuel & manifeste danger : vous voyez quelle peste des estats est l'heresie: laquelle n'est pas moins nuisible à l'Economie & au gouuernemét des maisons où elle destruit aussi incontinent l'vnité & la paix, & fait en sorte, que le Pere croyant l'vn, le fils l'autre ; le mary l'autre, & la femme l'autre: le Maistre, vne chose, & le seruiteur vne autre, l'Economie, & couples d'icelle demourent auec discorde, & se ruine entierement: outre ce que quand bien, comme l'on fait en Alemagne, les contentions cessassent & que tous croyans en diuerses manieres, en vne maison, ils fussent neantmoins amis ensemble, il n'est possible que cete varieté ne diminue en grande partie le respect & l'amour, qui doit estre entre eux : & puis

L'heresie est la ruine des maisons.

quelle reuerence porteray-ie à mon pere, si ie l'ay pour heretique: quelle charité auray-ie à mon fils, s'il ne croit comme moy? commẽt est ce que la femme reuerera celuy qu'elle tient pour damné? commẽt le mary aymera celle, qui ne luy veut obeir & complaire? le seruiteur fera peu de cas de celuy qu'il estime du tout seruiteur du Diable, & le maistre ne se souciera gueres du seruiteur, le tenant desia pour perdu: Parquoy où est l'heresie, la police & l'Economie cesse; car toute chose est en ruine. Mais l'Ethique cesse aussi, auditeurs & me croyez, que qui est heretique, ne conserue auec le temps, la bonté des mœurs. Et quand il n'y auroit autre chose, certainement il est superbe: car il pense sçauoir plus q̃ les autres; vous voyez si s'est moralité: Et puis nous l'auons veu par experience, si iamais y a eu heretique, qui n'ait esté faict tel, par quelque grande passion, ou d'amour, ou de haine, ou de semblable chose, & si l'on trouue quasi heretique, duquel nous ne puissions dire: il a faict tel traict, & puis pour le recouurir, il a changé sa foy: Parquoy les mœurs priuees mesmes sont soudain corrompues par cete cruelle peste: mais quant aux mœurs, pource que vous les orrez tout presentement par la bouche des peres, ie fais icy fin, à vous parler des dommages, que l'heresie nous faict. Ie passe à l'autre partie, en laquelle i'ay promis vous monstrer ce que les anciens peres ont pensé des heretiques, en tout temps.

L'heretique ne peut auoir bonnes mœurs.

Et

Et combien que ie le peusse monstrer en autres manieres, si est ce que pour plus grande briefueté ie vous diray les nôs seuls, qu'ils leur ont donné, & de la vous cognoistrez incontinent le reste. Origene sur le 13. de Sainct Mathieu, les appelle pierreries fausses, pource qu'ils s'efforcent de reluire, sans aucune valeur: Sainct Chrysostome en l'homilie 19. sur S. Mathieu, les appelle singes, puis qu'ils imitēt les hômes, & sont pires que bestes brutes: Gregoire Nazianzene, en la premiere harangue, contre Iulian, les appelle Cameleons, pource qu'ils se transforment en toute couleur, excepté au blanc: c'est à dire, ils acceptēt toute foy, exceptē la Romaine: Damascene au 3. de *fide Catholica*, Hidres, ausquelles renaissent tousiours des testes tresvenimeuses: Cyprian au concile de Carthage, les appelle adulteres de l'eglise, auec autant de concubines, qu'ils ont de sectes & conuenticules: S. Hierosme en l'Epistre, *ad Ciprianum*, Araignes, qui font des toiles, pour les mouches, d'autant qu'ils deçoiuent les simples & idiots: Origene au 5. traité, sur l'Epistre de S. Iean, autant d'Antechrists: S. Chrysostome en la 5. homilie sur S. Mathieu, membres pourriz & branches couppees de l'eglise. S. Hierosme sur Zacharie, Idolatres, pource qu'ils se faignent vn Dieu à leur fātasie: Origene sur le pseau. 36. en homilie 3. faux monoyeurs, pource qu'ils taschent de corrompre les escritures: Chrysostome en l'homilie 46. sur Sainct Mathieu, les ap-

Noms infames des heretiques

Origen.

Chrys.

Naziāz.

Damasce.

Cypri.

Origene.

Chrys.

Hierony.

Orig.

Chrys.

pelle ſerpens, pour trois cauſes, car ils ſont de diuerſes couleurs, pource qu'il vont ſur leur ventre, & mangent la terre: c'eſt à dire, ils ſont inſtables, ſe mouuent pour intereſſer & endõmager, & ne regardent ſinon choſes terriennes: S. Hieroſme en Eſaie, les appelle Leopards taſchez: S. Auguſtin, ſur le pſeaume 36. dragons: Origene, en la 4. homilie ſur les cantiques, les regnards de Sãſon, qui bruſlent les bleds, à ſçauoir les fruicts des œuures: S. Chryſoſtome en l'homilie 46. ſur Sainct Mathieu, viperes: pource qu'ils fendent le ventre de leur premiere mere l'egliſe ſaincte: Origene au traité 41. ſur S. Mathieu, Iudas, qui trahiſſent Ieſus Chriſt par le baiſer: Nazianzene, en l'oraiſon, *poſtquam reuerteretur*, larrons: Sainct Auguſtin au 2. liure des queſtions Euangeliques, à la 4. queſtion, lepreux & peſtilentiels: Sainct Hieroſme ſur Oſee, au 2. liure, chap. 7. fournaiſes bouillantes, où les pains d'Antechriſt ſe cuiſent: S. Auguſtin, *de conuenientia decem plagarum*, Grenoilles criardes & importunes: Cyprian en l'Epiſtre, *ad Nouatianum*, les compare au corbeau, lequel ſorty hors de l'arche, s'en alla arreſter en la fange: & l'eſcriture meſme les appelle ores fontaines ſans eau: ores nuages agitez: ores arbres ſteriles: ores, *fluctus feri maris*: ou en cent autres manieres, & Ieſus Chriſt meſme, auec vn nom tresprope, les appelle loups rauiſſans, veſtuz de peaux de brebis: & y a beaucoup de raiſons de les appeller loups, en la gloſe, ſur ce paſſa-

Hierony. *Auguſtin.* *Orig.* *Chryſoſt.* *Orig.* *Nazianz.* *Auguſt.* *Hierony.* *Auguſt.* *Cypr.* *Matth. 7.*

ge de S. Luc, *Ecce ego mitto vos sicut agnos inter lupos:* Et Origene au 4. liure contre Celse dit, qu'ils sont comparez aux loups, pource qu'ils sont animaux immondes, ou pource, que comme loups, *nituntur quasi plagæ* sur le genre humain : c'est à dire pource qu'ils sont semblables aux chiens : car à dite la verité le chien est garde du mouton, & le loup qui resemble à la garde, deuore la brebis, comme les heretiques font, lesquels preschás semblent chiés, & gardes de la bergerie, & neantmoins sont loups & deuorent le troupeau: mais en ce faict ie ne veux passer plus auant: car combié qu'il y ait plusieurs autres passages, de ce peu vous pourrez auoir cóprins, cóme tous les saincts peres ont tousiours hay cete peste du monde: & par consequent, puis que l'heresie est tant dommageable, & les heretiques tant haiz, comme songneusement nous deuons tascher de les cognoistre, pour les pouuoir fuir. *Luc. 10.* *Orige.*

Ainsi donc ie viens à la troisiesme chose que i'ay promise, mes cheres ames, à sçauoir à vous donner les signes de cognoistre ceux là: car il n'est pas tousiours aisé de les pouuoir distinguer des autres, & bien souuent iceux, encores qu'ils soient loups, ont neantmoins, comme dit Iesus Christ, la peau de brebis: Et certainement, quand l'heretique, comme l'on fait à Geneue, ou en autre lieu, presche clairement sa fausse doctrine : il n'est besoin de grande diligence, ou industrie, pour le cognoistre heretique: car ie vous ay deia donné *Signes pour cognoistre les heretiques.*

dés le commancement de ces miennes leçõs, certaine reigle de le faire : à sçauoir voyant, s'il accorde auec l'Eglise Romaine qui est la vraye : & ne trouuant qu'il soit conforme à icelle, la chose est tant manifeste qu'il n'est requis autre chose : En ce cas seulement c'est vne belle chose de sçauoir certaines reigles, & certaines coustumes, qui ne faillent iamais: comme seroit à dire, que vous verrez tousiours tels hommes, fort passionnez, & le plus souuent quelque passion les a faict heretiques : comme S. Hierosme escrit que Tertullian se fit heretique par courroux & facherie qu'il eut à lors contre les prestres de Rome. Et Origene en l'epistre aux Romains note que S. Paul escriuant aux Galates, entre les œuures de la chair, y mit les heresies, pource que plusieurs viennent par affection de chair, comme seroit à dire que tels reueillent les heresies, autresfois confuses: que les chefs des sectes ont tousiours esté personnes de tresmauuaise vie, qu'ils vont tousiours en pis, & deuiennét tous les ans plus heretiques: qu'ils terminent quasi tousiours en l'Atheisme: qu'ils affectent l'eloquence tant qu'ils peuuent : qu'ils reiettent tousiours quelques liures Canoniques : qu'ils regardent tousiours aux biens Ecclesiastiques, & tousiours flatent les princes, en les exhortant de les prendre & se les aproprier : que quand ils sont chastiez, ils imitent nos martyrs, à aller ioyeux aux suplices, mais ils ne les imitent iamais à faire mira

Hierony. *Orig.* *Gal. 4.*

miracles, ou cependant qu'ils ſont en vie, ou en leurs cendres & os : qu'ils cherchent touſſiours les tenebres, & ſont obſcurs, cherchans echapatoires & detours, au moins aux diſputes, & mille autres marques qui ne faillent iamais, & les font cognoiſtre. Mais quant à ceux qui ſont manifeſtes, & qui preſchent, il n'eſt beſoin d'vſer d'art pour les cognoiſtre.

L'importance eſt de ceux qui ſe faignent agneaux & ſont loups : & leſquels ne ſe découurans pour heretiques, s'inſinuent peu à peu és amitiés d'autruy, & puis peu à peu, ils eſpandent leur venin, & taſchent d'infecter ceux, auec leſquels ils conuerſent: & faut eſtre treſcauts & aduiſez, ó cheres ames, a les cognoiſtre, principallement és quartiers qui ſont tant proches de l'infection : & combien qu'il faille demander ayde principallement de Dieu, toutesfois nous deuons par la prudence humaine, taſcher à les cognoiſtre, à quelques ſignes. Prenez dóc garde mes amis, que l'alegation frequente de l'eſcriture ſaincte, & l apparente bonté de la vie, ne vous deçoiuent: car iamais n'y eut heretique au monde, qui n'euſt l'eſcriture en la bouche, & qui, pour deceuoir, ne fiſt bonnes œuures en apparence : Tertullian, *de præſcriptione hæreticorum*, Iuſtin contre Triphon : Origene contre Celſe: Irenee contre Valentin: Ciprian, contre Nouatus : Athanaſe, contre Arrius : Nazianzene contre Eunomius: Ambroiſe contre Auxentius : Hieroſme contre Vigilantius : brief

Les cachez ſont dangereux heretiques.

Les heretiques ſe faignent bons & alleguẽt les ſainctes lettres.

tous

tous les peres qui ont escrit contre les heretiques, leur ont opposé qu'ils ont souuent allegué les escritures, mais qu'ils les ont peruerties & deprauees: S. Augustin sur le 10. pseaume, expose ce passage, *Parauerunt sagittas suas, in pharetra, vt sagittent in obscuro rectos corde:* c'est à dire, ils ont tousiours apresté plusieurs passages des escritures, pour tromper obscurement les simples: & Irenee au 4. liure dit que les heretiques, comme fils de Core, és bastōs d'or portent feu estrange; c'est à dire, és parolles de l'escriture saincte, portent & donnent sens faux: Et Origene dit en S. Mathieu, qu'ils imitent le Diable, lequel a aussi allegué l'escriture: *Quoniam Angelis suis mandauit de te:* voulant faire de pierres, pain: c'est à dire, de faux, le vray: Parquoy, mes trescheres ames, que la frequente allegation de l'escriture ne vous abuse: ains, quand vous voyez vn seculier, vn marchand, vn artisan, vne femme, vn à qui ne touche, qui vueille interpreter les escritures, fuyez le comme le feu: car ou il vous veut tromper, ou au moins, *Si cæcus cæcum ducat, ambo in foueam cadunt:* Et ainsi quāt à la vie, louez & aymez tousiours les bonnes œuures: mais, pour voir que quelqu'vn fasse exterieuremēt de bonnes œuures, ne vous asseurez pourtāt: car, comme ie vous ay dict, tous les heretiques quasi *veniunt in vestimentis ouium:* Et Origene en Ezechiel, à la 6. homilie, dit deux belles choses: l'vne que les bonnes œuures en l'heretique, seruent de l'appast, par lequel le diable

August. Psal. 10.
Iren.
Orige.
Matth. 4.
Matt. 11.
Matt. 7.
Orige.

diable nous fait engloutir l'hameçon d'erreur : & l'autre, que les bonnes œuures, en l'heretique, sont proprement les habits, desquels il recouure les Idoles, qu'il a dessouz: de maniere que ny l'allegation de l'escriture, ny les œuures apparentes, ne vous doiuent asseurer mais soyez attentifs, & ie vous donneray les moyens d'aprouuer l'vn & l'autre. Quant à l'escriture; si vous trouuez vn de ceux qui en parlent tousiours, alleguez luy les traditions, & vous verrez que s'il n'est catholique il se découurira incontinent, & hors mis l'escriture il niera toute autre chose: & quant à la bõne vie, attẽdez que quelque iniure luy soit faicte, & vous verrez incontinent s'il faisoit à bon esciẽt: car l'hipocrisie naissant d'arrogance, là où l'hipocrite est iniurié, il deuient cõme vn aspic, & ne peut endurer: Mais en outre, sçauez vous quels sont les vrais signes de cognoistre les heretiques couuerts? Ie vous en dirai aucũs: Quand vous voyez vn hõme lequel de deux opinions se tiẽt tousiours à la moins pie; cõme si l'on narre vne chose, qui peut estre tenue à miracle, & peut estre naturelle, il veut soustenir incõtinẽt qu'elle soit naturelle, prenez y garde, car il vous est suspect: quãd vous voyez vn hõme, lequel preschãt ou deuisant ne fait autre chose que louer vne de cinq choses; à sçauoir le sãg de Iesus Christ, la misericorde de Dieu, la grace de Dieu, la foy & les escritures, tenez vous sur vos gardes: car c'est vn mauuais signe de parler du sang sans

Notez ici.

Signes, pour soupçonner d'heresie.

ſans l'aplication:de la miſericorde, ſans la iuſtice; de la grace,ſans le liberal arbitre: de la foy, ſans les œuures, & de l'eſcriture ſans les traditions:quand vous voyez vn homme qui veut faire du Theologien ſans auoir fondement de ſcolaſtique, & qui dedaigne, ou ſe moque des ſcholaſtiques : prenez garde à vous: quand vous voyez vn homme qui ſe tourne, quand il oit parler de la grandeur de Rome, & du ſiege Apoſtolique, tenez vous ſur vos gardes:quand vous voyez vn homme qui ne parle iamais d'autre choſe que de reformer l'Egliſe,n'eſtant à luy de ce faire, prenez garde à vous:quand vous voyez vn homme qui parle des choſes ſainctes, par gaudiſſerie & riſee,tenez vous ſur vos gardes:quand vous voyez vn homme qui ne porte reſpect aux religieux, & qui volontiers oit leurs deffauts & les manifeſte; prenez garde à vous: quand vous voyez vn homme trop addonné à la lettre,& qui veut corriger les traductions acceptees,de l'eſcriture ſaincte : prenez garde à vous:quand vous voyez vn homme qui parle auec quelque honneur d'vn hereſiarche,ou qui en a le pourtrait ou telles choſes : penſez à vous.Brief,puis que vous eſtes ici, mes cheres ames,comme ie diſois preſentement, tant proches du feu;ayez les yeux à tout:car il importe trop de cognoiſtre les heretiques, pour les ſçauoir fuir : Mais pour les fuir,que deuez vous faire? ce que nous dirons tout maintenant.Repoſez vous, &c.

Propoſitiõ pour l'autre partie.

SE

SECONDE PARTIE.

O PESTE, ô peste! certainement, mes cheres ames, ie suis ébahi d'y penser seulement: quelle misere, quelle infelicité, quelle mort est celle, ou d'vn royaume, ou d'vne maison, ou d'vne ame aussi, où l'heresie entre? Vous auez ouy les dommages de cete horrible maladie: vous auez entendu, comme les anciens peres nous ont enseigné à fuir les heretiques: & vous auez deia receu quelques marques, pour les sçauoir cognoistre: Que reste il maintenant? sinon que les cognoissant, vous ne permettiez qu'ils vous fassent tort, & vous infectent? & c'est ce que ie vous voudrois dire en cete partie: & pour ne vous ennuyer, ie vous voudrois quasi dire que vous estans depaints pour hidres, serpens, larrons, & loups & semblables, vous vous gardiez d'eux ny plus ny moins que vous faites des loups, des larrons, des serpens ou de telles choses. Toutesfois l'amour que ie vous porte, me contraint descendre à quelque chose particuliere. Et ainsi, ie dirai, sans autre ordre, aucunes des choses qu'il est de besoin que vous fassiez ou ne fassiez, si vous voulez vous en garder.

Epilogue du passé.

Et certainement il y a grande difference de ce qu'il faut faire auec les heretiques, ou és pa's bien heureux comme en Hespagne, Italie & ailleurs, où l'on n'endure leur commerce, &

Distinctiõ necessaire.

ce, & se punissent suiuant les tresanciennes loix, s'ils sont cogneus : ou en ces autres prouinces & lieux, esquels ou à cause de leur multitude, comme en Alemagne & en France, ou pour les affaires, & pour autre accident, l'on endure, qu'ils habitent auec les Catholiques & ne sont chastiez. Ie dirai les choses ou aucunes d'icelles, qui se doiuent faire, où leur frequentation & commerce n'est permis : & puis ie parlerai aussi de ce qu'il faut faire, là où il nous est necessaire de cõuerser auec eux: & le tout auec grande briefueté. Sachez donc qu'il faut faire sept choses, là où l'on n'endure l'heretique, & y est puni: à sçauoir, ne le deffendre, ne le fauoriser, ne le receuoir, ains l'accuser, & luy testifier au contraire : & si vous en auez la puissance, faire que l'on brusle ses liures, & qu'il soit bruslé luy mesme : Que dites vous? que ie suis trop seuere? Premieremẽt en ce cas c'est pieté d'estre cruel, & seroit cruauté d'estre doux & humain : & puis ie ne dy chose qui n'ait esté ordonnee des saincts Canons, & des loix anciennes : & finalement ie iouë en ce faict, à l'asseurance, & ne peux offenser aucun. Car quand ie dy que l'on brusle l'heretique, qui offensay-ie ? vous, ou le troisiesme, ou le quatriesme ? vous confessiez dõc que vous estes tous heretiques: brief, si tu confesses d'estre heretique, amendes toy donc: car tu sçais biẽ que l'heretique ne se saue : mais si tu n'es heretique, comment t'offensay-ie, quand ie fais inuectiues contre les

Sept choses qu'il faut faire où l'heretique n'est souffert.

les heretiques? *Si hominibus placerem Christi seruus non essem*, cete est l'importance, cetuy est le lieu de verité, & cete langue veut tousiours dire vray: Parquoy là où l'on doit chastier l'heretique, tu fais mal si tu le deffens. Il est vray qu'il y a bien difference de defendre l'heresie ou defendre l'heretique, & aucuns se trouuẽt, lesquels bien qu'ils ne croyent l'heresie d'aucun, de maniere qu'ils voudroient l'auoir veu conuerty, ce neantmoins, ou par amitié, ou par affinité, ou pour autre chose taschent de le sauuer: & en cete maniere ils ne defendent l'heresie, mais l'heretique: Toutesfois le tout est mauuais: car si tu deffens l'heresie, tu es heretique: & si tu deffens l'heretique, tu es excommunié. En la mesme maniere, c'est vne mauuaise chose de le fauoriser, & toutes les fois que tu luy prestes faueur, ou par parolles, ou faict ou par conseil, ou argent, tu fais qu'à bon droict, on te peut apliquer le dict du 2. du Paralipomene, *Impio prebes auxilium, idcirco iram domini mereris*: Et quant à la troisieme chose de le receuoir & de le cacher; Platon mesmes au 2. des loix a dict *Eum à singulis pro hoste habendum, qui publici hostis est*: Mais l'accusation que ie disois qu'il doit faire de l'heretique requiert elle pas premierement la correction fraternelle, puis que le mesme Iesus Christ dit, *Si peccauerit in te frater tuus, vade & corripe eum inter te & ipsum solum?* Ie dy, que non: ie dy que sans aucune precedente correction, il faut incontinent declarer l'heretique, au sie-

Gal. 1.

2. Paralip. 19.

Matt. 18.

ge de la saincte Eglise, & ie respons en deux manieres, à l'autorité de Iesus Christ: à sçauoir ou que cetuy n'est mon frere, pource qu'il ne veut estre fils de ma mere qui est la vraie Eglise, ou que, *non peccauit in me:* mais *peccauit in omnes:* voire mesmes, *peccauit in Ecclesiam:* Et pourtant ie le dis incontinent à l'eglise: ou, ce qui est la 5. chose, si vn autre me preuient, ie sers de tesmoin, & en somme ie tasche, qu'vne tant meschante peste ou soit guarie, ou extirpee. Mais au 6. lieu, quant à faire brusler les liures des heretiques, outre l'experience mesme qui monstre bien, qu'il se doit faire, quel merueilleux exemple est cetuy, és actes des Apostres, où de ce temps là, & de Sainct Paul mesme, on fit brusler en la ville d'Ephese, tant de liures, pource qu'ils estoient seulement pleins de curiosité, que *computatis pretijs illorum inuenerunt pecuniam denariorum quinquaginta millia:* Si l'on brusloit mesmes, du temps de Sainct Paul, les liures de ceux, qui auoient esté curieux, sera ce mal faict de brusler maintenant les liures des heretiques? voire mesmes il faut brusler les heretiques, quand le terme prefix est venu: Et ne nous faut point alleguer Sainct Augustin, au contraire; car combien que du commancement il ait tenu autre opinion, ce neantmoins en l'Epistre 48. *ad Vincentium Donatistam*, & en l'Epistre 50. *ad Bonifacium*, il est de cet aduis, & maintient par tres viues raisons, que l'heretique mesme doit estre chastié de peine de mort. Certainement

Act.19.

ment voſtre Caluin, ô pauures abuſez, ne deüra pas nier cete propoſition, puis que luy meſme au milieu de Geneue, comme vous ſçauez, fit bruſler Michel Seruet: toute Geneue ne la deüra nier, laquelle procedde iuſques à la mort, contre ceux, qui ſemblent, à ſon iugement heretiques: les heretiques de Flandre ne la deüront pas nier, leſquels en cas de la foy, ont faict mourir depuis trois ans en çà tant de mes freres: les heretiques de France ne la deuront reietter, leſquels ont tant faict mourir de Preſtres, pour la foy: l'Angleterre ne la deuüra nier, laquelle par inquiſition, à penſé des tourmens plus cruels & barbares, que ceux inuentez par les anciens Empereurs. Parquoy, quant eſt de faire mourir les heretiques, outre ce que le Concile de Conſtance l'ordonne, & que la choſe eſt treſmanifeſte, puis que meſmes ne ſe trouue aucun entre ces Euangeliques, qui ne faſſe mourir ceux, qu'il penſe heretiques, il n'en faut point diſputer autrement.

Les heretiques d'vne ſecte embraſſent les autres.

Concil. Conſt.

Mais en Alemagne, en France, en Angleterre, & aux lieux infects, où il faut laiſſer croiſtre cete Zizanie, *vſque ad meſſem*, pource qu'autrement, *eradicaretis & triticum*: quand, mes cheres ames, ou pour voz affaires, ou pour autres accidents, vous vous en allez entre eux, ou quand, pour les meſmes cauſes, ils viennēt à vous, que deuez vous faire? comment deuez vous vous porter? certainement puis qu'en ces cas, il ne ſont puniz, il ne faut point par-

Où il y a commerce auec les heretiques, que l'on doit faire.

Matth. 13.

ler des choses que ie vous ay dict cy dessus, mais pour l'amour de Dieu, pour l'amour de vous (ie veux encore aiouster cecy) & pour l'amour de moy, qui vous ayme tant: Souuenez vous aumoins de ces autres aduertissemens, que ie vous veux amener tout à cete heure: qui seront sept: à sçauoir: ne les croyez: ne conuersez auec eux, sinon par necessité: n'allez à leurs temples: n'oyez leurs presches: ne lisez leurs liures: & taschez d'en tirer d'auantage quelque profict: Et vraiment, le premier aduertissemēt de ne les croire, se deüroit plustost appeller but & fin des autres aduertissemens: car tous les autres sont donnez pour ce seul effect, que vous n'ayez à les croire. Toutesfois i'ay voulu le mettre, entre les autres aduertissemens, pour vous donner, à ce propos la tresbelle distinction, que S. Augustin donne, où il dit, que c'est autre chose d'aiouster foy à l'heresie; autre d'aiouster foy à l'heretique: & tout est heresie. Celuy se dit auoir foy à l'heresie, lequel oyant vne proposition qu'il sçait, estre contraire à la determinaison de l'eglise Romaine, comme seroit, que le corps de Iesus Christ n'est en l'hostie consacree, la croit toutesfois: il ne faut point douter que ce ne soit vne formelle heresie: mais cet autre aussi est heretique, lequel ne descendant à aucune particuliere proposition, aiouste neantmoins tant de foy à vn homme qu'il sçait estre heretique, & en a telle opinion, qu'il iuge impossible, qu'il enseigne le faux: ains

Sept aduertissemens.

August.

ains on peut dire que cetuy là est plus heretique, que n'estoit l'autre, pource qu'il consent par vertu, à autant de propositions heretiques, que cet autre auquel il a si grande foy, ou croit, ou est iamais pour croire. Et pourtant, ie vous auise, quand vous estes en pays infects, à ne vous affectionner, pour aucune cause, à homme heretique : car nous croions aisement cetuy que nous aymons, & aiouster foy à vn heretique, c'est aussi grande heresie, que de croire la mesme heresie. Mais cõment cet autre aduertissement, où ie dy qu'il ne faut conuerser auec les heretiques, n'est contraire à ma supposition, en laquelle ie parle seulement des pays esquels nous conuersons auec les heretiques? ie respons que i'y ay aiousté cete clause sinon ; par necessité : & ie veux entendre qu'és villes, où les heretiques & Catholiques sont meslez, tu peux negocier aucunesfois auec les Catholiques, & tu le dois faire, & ne dois auoir affaire aux autres, sinon par force : & en ce cas, tu dois negocier auec eux, comme marchans & gens d'affaires, & nõ comme auec heretiques, c'est à dire: tu dois traiter auec eux de tes affaires & non pas de la foy : Et neantmoins si malgré toy l'heretique te parle de la foy, corriges le doucement vne fois ou deux, comme S. Paul dit, & puis s'il ne profite, romps du tout le cõmerce & la frequentati on : *Et post vnam, aut alteram correptionem euita:* le troisieme est de tres grande importance : à sçauoir de ne disputer *Ad Tit 3*

Gelas. auec eux de la foy: car comme dit le Pape, *Gelasius, quod semel coacta synodus contra hæresim promulgauit, nouis retractationibus, non debet mutilari:* car comme l'Empereur Martian dit, en la septieme action du concile de Calcedone, *veritate inuenta, non vltra multitudo discordare debet:* car *honor est separare se à contentionibus,* dit le prouerbe: car *Noli verbis contendere:* & ailleurs, *stultas quæstiones deuita,* dit Sainct Paul: car la fermeté de nostre foy vient à mespris, quand on la voit metre en dispute: car les heretiques sont obstinez, *& nullam satisfactionem recipiunt,* dit Sainct Augustin contre Fauste: car ils sont superbes, & ne croiroient iamais: Et qu'il soit vray, qu'ils disputent, à mauuaise fin, ils ne veulent disputer qu'en la presence des idiots & simples, & n'eslisent iamais Iuges qui soyent sçauans: Et s'ils disputoyent à bonne fin & pour sçauoir ils se fussent trouuez au Concile, que nous auons tenu à leurs costez, & n'a esté laissee aucune maniere d'asseurance ou sauf conduit, qu'ils n'ayent eu: & pourtant c'est vne indignité ou folie de disputer auec eux. Mais d'aller voir par curiosité, leurs temples, ouir leurs prieres, & voir leurs cenes peut on ouir chose pire? O curiosité, ô curiosité! de combien de maux as tu tousiours esté cause? que cherchez vous là dedans? la verité ou le mensonge? Vous sçauez bien, que c'est l'escole de mensonge; pourquoy donc y allez vous? vous auriez honte & peur que vostre Prince vous vist en la maison d'vn rebelle, &

Conc. Cal.

Tim. 2.

Tit. 3.

August.

vous

vous ne vous souciez pas d'estre veuz dedans les profanes temples des ennemis de Dieu, & de sa saincte Eglise: Que dites vous? que vous allez pour voir? Si vous trouuiez vne vostre sœur, & vne vostre femme au milieu du bordeau, laquelle s'excusast disant qu'elle fust allee voir que font les putains, seriez vous contens de cela? aprouueriez vous s'excuse? ie croy certainement que non; & neantmoins vous voulez que Dieu vous tienne pour excusez d'aller voir en la maison des heretiques: d'auantage se trouuent les censures expresses: mais ie parle maintenant de cela. Ce que ie dy, & ne peux dire, sans courroux est, que les hommes Catholiques, és pays des heretiques non seulement entrent en leurs temples, mais s'arrestent à ouir prescher & entendre vne fausseté, par la bouche d'vn ministre du Diable. Est ce estre Catholique? est ce estre Chrestien? ó miserables! Si vous le faites, pour dissimuler la vraye foy, vous niez Iesus Christ: & celuy qui le nie, *coram hominibus*, il le nie aussi, *coram patre suo*: mais si vous le faites, par vne simple curiosité, bon Dieu, quel grand peché faites vous? quelles grandes censures encourez vous? & en quel danger vous mettez vous? que sçait on si vn peu de venin penetrera? & vn peu de peste se prendra? vous tiendriez vous là où on dist mal de vostre prince? vous tiendriez vous là où l'on contaminast l'honneur de voz femmes? ó infortunez! pourquoy allez vous où vous sçauez

Luc 11.

que l'on parle contre l'honneur de Dieu? con tre son espouse & contre les saincts? On fait aussi grand mal de lire leurs liures, voire pis: car outre le peché & les censures, le danger est icy plus grand qu'aux presches, d'autant que la presche, est vn liure transitoire; & le liure, est vne presche permanente, ô venins du monde! Quand l'on arriue en leurs pays, vous voyez la volonté qu'ils ont de semer leurs liures, & de les faire lire: & pourquoy pensez vous qu'ils ayent ces volontez? sinon pour nous infecter? Vous sçauez bien que la peste est dedans cete bouette, & neantmoins vous allez l'ouurir: heureux les pays, où selon le Concile de Trente, & l'vsage tres-ancien de l'eglise Romaine, tous les liures ne sont permis à tous, & l'on voit, qu'ils sont beaucoup plus tranquilles, que les autres où tout liure est mis entre les mains d'vn chacun. Il ne faut point que vous lisiez les liures des heresiarches, des heretiques, ny autres liures, en quelques lieux que vous alliez, lesquels sont deffenduz de l'Indice: car à dire la verité, non sans cause vous deuez vous imaginer, que tant de peres, si doctes & bons vous les ayent prohibez. Et combien de maux a faicts l'escriture vulgaire? Combien d'erreurs a elle induit? & neantmoins vous voulez qu'elle vous soit permise, sans distinction: pourquoy? Dites moy, s'il vous plaist, estes vous contens de ne manger d'vne viande, si premierement vous n'auez conseil du medecin, qu'elle vous

soit

ſoit bonne?& voulez vous engloutir vn liure vulgaire,qui peut tuer l'ame, ſans ſçauoir du medecin, qui eſt l'inquiſiteur, s'il vous peut nuire? C'a eſté meſmes vne treſſaincte choſe de prouuoir,que les liures vulgaires des controuerſes, leſquels ne ſont heretiques, mais expreſſement faicts contre les heretiques, ſoyent baillez aux eſtomacs qui les peuuent digerer:Et ayans paſſé les monts, vous eſtudiez en tout liure:ſe faut il eſmerueiller puis apres ſi les hereſies croiſſent? Ne vous mettez, mes cheres ames en ſi grand danger, & du meſme mal, tirant le bien dehors, taſchez d'en faire quelque profit, pour le ſeptieſme aduertiſſement. Dieu meſmes de ce mal de l'hereſie en tire beaucoup de biens: Et pourtant S. Paul diſoit en la 1. aux Corinthiens, *oportet multas* 1.*Cor.*11.
hæreſes eſſe,vt probati manifeſti fiant:nó que Dieu les faſſe expreſſement naiſtre, *vt probati manifeſti fiant*,mais prenant le mot, *vt*, non *cauſaliter*,mais *conſecutiuè*,en la maniere que l'on dit, *Tibi ſoli peccaui, vt iuſtificeris*:à ſçauoir, *& ex hoc* *Pſal.* 50.
iuſtificatus es, & ailleurs. *Ego mitto prophetas, & ex illis occidetis, vt veniat ſuper vos ſanguis*: c'eſt à dire,*& ideo veniet ſuper vos ſanguis*: ainſi S. Paul *Matt.* 23.
dit, *vt probati manifeſti fiant*: c'eſt à dire, Dieu permet que pluſieurs hereſies ſe trouuent, & de là vient ce bien, que *probati manifeſti fiunt*: c'eſt à dire l'on cognoiſt ceux,qui ſont fermes en la foy:outre ce que les hereſies exercent la patience de l'Egliſe: eguiſent les eſprits des catholiques:chaſſent noſtre pareſſe,nous ſont

plus éueillez, nous donnent plus d'occasion, de chercher la verité: & Dieu tire en mille manieres, de ce mal, beaucoup de bien: Parquoy ie vous prie que cependant que vous estes és païs des heretiques, vous soyez contens de recueillir beaucoup de biens, des maux que vous y voyez: comme seroit de considerer de là, combien est grande la patience de Dieu, la recognoissance des hommes: la fermeté de l'Eglise saincte: la force de la verité: & cent autres semblables choses. Mais sur tout, ie vous prie d'vne chose, quand vous voyez les tumultes heretiques, de considerer (& ie vous voudrois laisser cete consideration pour le seau de ces miennes leçons) combien donc le tressainct office de l'inquisition, est vtile en l'eglise, & comme les Prouinces sont mal cōseillees, qui le refusent. Les heretiques mesmes, à Geneue, en Angleterre & ailleurs, ont leurs faux inquisiteurs: mais que nous importe cela? l'importance est que nous allōs considerant, le grand bien que ce sainct office nous fait, & le grand mal que la priuation d'iceluy produit: Voici le miroir: quelles prouinces trouuez vous auiourd'huy paisibles en la Chrestienté, sinon Italie, & l'Hespagne? & quelles prouinces trouuez vous qui ayent volontiers des inquisiteurs en la Chrestienté, sinon Italie & Hespagne? O France que tu serois heureuse! que tu serois heureuse, Alemagne; que tu serois heureuse, Angleterre; & que vous seriez heureuses, Prouinces infectees & trou

Biēs qu'il faut tirer des heretiques.

Vtilité de la saincte Inquisitiō.

Exemples pour la saincte inquisition.

troublees, si vous eussiez eu ou conserué la saincte Inquisition, en tel honneur & estime que vous deuiez. Que dites vous? que vous voulez liberté? Voila la liberté que vous auez trouuée, d'estre tousiours en troubles, à fer, à feu à sang: de voir vos biens & vies en danger & vos ames en ruine: Nous sommes en liberté, quant à nous, qui dormons en asseurance, sous le soin paternel des saincts Inquisiteurs, qui viuons en paix, iouissons de nos biens, n'entendons le bruit des armes, & conseruõs en son entier, le fondement mesme de nostre salut, qui est la foy. Treschers peres: tresfidelles gardians, tres fortes gardes de nos vies, que nous vous sommes obligez! que nous receuons vn grand bien de vous! que nous sommes tenus à baiser la terre, où vous mettez les pieds! Oyez cete autorité d'Esaye, mes cheres ames (& puis ie veux faire fin) au chap. troisieme, où Dieu menaçant son peuple de luy vouloir oster toutes ses grandeurs & plus grands biens, apres qu'il a dict qu'il leur ostera, *Validum & fortem, & omne robus panis &c.* en fin, pour vne plus aspre menace, & pour le plus grand bien, qu'il leur doiue oster, il dit qu'il leur ostera, *prudentem eloquij mystici* & vn autre dit, *Inquisitorem eloquij mystici,* c'est à dire ceux lesquels iusques à ce temps auoient la charge de iuger qui enseignent le vray, comme soit auioud'huy noz Inquisiteurs: Voyez si Dieu mesme les a en grande estime, & s'il les met pour vn bien aussi grand que nous

Autorité d'Esaie pour la saincte Inquisition.

auons dict cy dessus que veritablement ils sont. Parquoy outre les aduertissemens de tous ces six maux, que vous auez à fuir entre les heretiques si vous aprenez aussi, à tirer ce bien, de cognoistre, le grand bien & profit que les prouinces tirent des saincts Inquisiteurs, ie me tiendray bien heureux, & penseray auoir beaucoup gangné en cete mienne leçon.

Laquelle estant desormais finie, & toutes celles que i'ay designé de vous faire, ne reste maintenant qu'à vous prier, d'accepter aussi volontiers ces miens labeurs, que prontemẽt ie les ay semez : i'espere en Dieu que ie n'ay dict aucune chose, laquelle puisse tourner au preiudice de vostre salut : & là où vne telle voix me seroit échappée, ie proteste qu'en tel cas, cete mienne langue n'a esté ma langue, pource qu'elle n'a accordé auec le cœur, lequel a tousiours regardé à vostre profit, & ne pensera iamais autre chose que ce qui s'accorde, auec l'eglise Romaine. Au reste ie n'ay que faire d'vser d'excuse; car quant aux effects, faisant ce que ie peux, i'ay faict assez: & quant à la volonté, ie sçay qu'elle n'a defailly, au desir de vous seruir & profiter: & vous remercie de ce que vous m'auez ouy auec grande attention, & multitude: premierement, pource que ie suis bien aise de vous demourer obligé, & ne veux diminuer l'obligation par le remerciement: & puis pource que vostre attention & frequence me reuiendront à grande grace,

ce, quand ie verray que vous aurez faict fruict & profité: car autrement de me glorifier de ce grand abord de peuple, ce seroit proprement prescher & exalter moymesme & nō pas Dieu: faites, faites en bon fruict, car il en est encores temps, mes amis: souuenez vous en quelle partie d'Italie, vous estes colloquez: à sçauoir à la porte d'icelle, à la frontiere, à l'entree. Pensez qu'en matiere de la foy, le repos de tous depend de vostre salut: Considerez la grace que Dieu vous a faicte, outre la felicité du pays, de vous donner pour Seigneur & Maistre celuy qu'il vous a donné; duquel puis que la modestie ne permet parler de son Altesse, sans laquelle ie n'ay onques peu discourir, au moins permettez que ie voz prie de cete seule chose: à sçauoir, que par voz pechez, vous ne veniez à derober & voler vn si grand bien, à vous & à nous tous. Et quant à moy qui ne peux autre chose, ie prie Dieu, en ce lieu de verité, qu'en ma vie, il destourne tous les maux, qui eussent esté pour echoir & tomber en la vie d'iceluy, ou és ames de vous autres. Demourez en paix.

Modestie & deuotiō du Duc.

FIN.

Carolus Rombizeus dono accepit
hunc librum a D. Doct.
Haucinio. 1568.

Le mieux du mieux